



UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE, UFR DE GEOGRAPHIE
Ecole doctorale de géographie de Paris : espaces, sociétés, aménagement
UMR 8586 PRODIG

Thèse pour l'obtention du doctorat en géographie

Dynamiques d'un front agricole au sud du lac Tchad (Tchad)

Peuplement, mutations agraires et stratégies paysannes



Présentée et soutenue publiquement le 06 juin 2023 par

Audrey MBAGOGO KOUMBRAIT

Sous la direction de Gérard MAGRIN

Devant le jury composé de :

Christine RAIMOND, Directrice de recherche CNRS, UMR PRODIG

Géraud MAGRIN, Professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR PRODIG

Bénédicte THIBAUD, Professeure des universités, Université de Bordeaux Montaigne, UMR LAM

Jean-Louis YENGUE, Professeur des universités, Université de Poitiers, UR Ruralités

Frédéric REOUNODJI, Maître de conférences, Université de N'Djaména

Résumé

Le lac Tchad et ses rives forment une région exceptionnelle au Sahel, qui se démarque de l'aridité environnante par la présence de l'eau et des ressources variées qu'elle recèle. Ainsi, cette région offre un potentiel agro-foncier très riche, qui ne cesse d'attirer de nombreux migrants, notamment depuis le passage au petit Tchad en 1973. Sur les rives méridionales tchadiennes, le retrait des eaux du lac au début des années 1980, à la suite des grandes sécheresses sahéliennes, a favorisé la découverte de vastes terres fertiles et l'attire sans précédent des populations en quête de zone refuge et de nouvelles ressources. L'émergence d'un nouveau système agricole à proximité du lac a favorisé l'essor des cultures de décrue. Très diversifiées, elles sont pratiquées au fur et à mesure du retrait de la crue, et participent fortement à l'approvisionnement des marchés urbains, notamment la capitale N'Djaména. À ce titre, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad sont devenues un front de colonisation agricole qui polarise son arrière-pays, plus ou moins éloigné. Elles accueillent de nouvelles populations et l'agriculture est de plus en plus dynamique. Dans le contexte d'insécurité régionale actuelle, liée à la crise Boko Haram, les personnes qui fuient les violences dans les zones les plus touchées du lac Tchad trouvent refuge sur ces rives.

Cependant, la croissance démographique qui résulte de cette situation entraîne la rareté des terres agricoles d'où la pression foncière observée ces deux dernières décennies, et qui pourrait traduire la saturation des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Afin d'appréhender les implications de cette saturation sur les pratiques agricoles et foncières, cette thèse se propose d'analyser les dynamiques démographiques et agraires en cours, tout en s'appuyant sur une démarche diachronique qui mobilise l'histoire du peuplement et des pratiques agraires, ainsi que sur l'observation, les entretiens et l'enquête-questionnaire.

Les résultats montrent que des marges existent sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. On assiste à l'émergence de nouvelles pratiques à la fois agricoles et foncières. D'une part, elles se traduisent par la diversification et l'innovation dans les pratiques agricoles, et d'autre part, plusieurs modes d'accès à la terre coexistent. Toutefois, la marchandisation de la terre contribue à accentuer l'insécurité et la précarité foncière. Dans un contexte où les conflits fonciers se multiplient, le mode de gestion traditionnel s'efforce de maintenir des règles qui sont jusqu'ici efficaces mais fragiles. Toutefois, des stratégies sont élaborées par les exploitants agricoles pour s'adapter face aux changements en cours. Ainsi, des possibilités d'adaptation par la pluriactivité, la mobilité et la sécurisation des droits fonciers existent. Enfin, toutes ces dynamiques interrogent sur le devenir des rives étudiées en termes de développement face aux enjeux et aux défis à relever pour répondre aux besoins croissants des populations et assurer la sécurité alimentaire.

Mots clés : front agricole, dynamiques démographiques, mutations agraires, rives méridionales tchadiennes, lac Tchad

Abstract

Lake Chad and its shores form an exceptional region in the Sahel, which stands out from the surrounding aridity by the presence of water and the varied resources it contains. Thus, this region offers a very rich agro-land potential, which continues to attract many migrants, especially since the transition to Little Chad in 1973. On the southern shores of Chad, the withdrawal of water from the lake in the early 1980s, following the great Sahelian droughts, favored the discovery of vast fertile lands and the unprecedented attraction of populations in search of refuge areas and new resources. The emergence of a new agricultural system near the lake has favored the development of flood recession crops. Very diversified, they are practiced as the flood recedes, and play a major role in supplying urban markets, in particular the capital N'Djamena. As such, the southern Chadian shores of Lake Chad have become an agricultural pioneer front, which polarizes its hinterland, more or less distant. They welcome new populations and agriculture is more and more dynamic. In the context of current regional insecurity, linked to the Boko Haram crisis, people fleeing violence in the most affected areas of Lake Chad are finding refuge on these shores.

However, the population growth that results from this situation leads to the scarcity of agricultural land, hence the land pressure observed over the past two decades, and which could reflect the saturation of the southern Chadian shores of Lake Chad. In order to understand the implications of this saturation on agricultural and land practices, this thesis proposes to analyze the current demographic and agrarian dynamics, while relying on a diachronic approach that mobilizes the history of settlement and agricultural practices agrarian, as well as on observation, interviews and the questionnaire survey.

The results show that margins exist on the southern Chadian shores of Lake Chad. We are witnessing the emergence of new agricultural and land practices. On the one hand, they result in diversification and innovation in agricultural practices, and on the other hand, several modes of access to land coexist. However, the commodification of land contributes to accentuating land insecurity and precariousness. In a context where land disputes are on the rise, the traditional mode of management strives to maintain rules that have so far been effective but fragile. However, strategies developed by farmers to adapt to the changes taking place. Thus, there are possibilities for adaptation through multi-activity, mobility and the securing of land rights. Finally, all these dynamics raise questions about the future of the banks studied in terms of development in the face of the issues and challenges to meet the growing needs of populations and ensure food security.

Keywords: agricultural front, demographic dynamics, agrarian changes, southern shores of Chad, Lake Chad

Dédicaces

À ma famille.

À toi Mamini.

En la mémoire de mon très cher et regretté papa.

Remerciements

Cette thèse est le résultat d'un parcours long et motivant qui a eu le mérite d'être encadré et accompagné par des personnes magnifiques que je tiens à remercier très sincèrement.

Je dois tout d'abord l'aboutissement de cette thèse à mon Directeur, Professeur Géraud Magrin pour la confiance placée en moi et surtout pour sa patience et sa compréhension. Qu'il soit ici remercié pour le soutien qu'il m'a apporté sans limites dès l'entame du projet de thèse à la soutenance en passant par la recherche de financement et l'encadrement. Je souhaite préciser aussi que c'est grâce à ses qualités humaines et scientifiques à savoir la rigueur, la passion pour le travail bien fait et l'excellence que la réalisation de cette thèse a pris forme. Professeur, je ne cesserai jamais de vous rendre un merci mérité !

Qu'il me soit permis, au terme de ce travail, de remercier particulièrement Professeur Sidy Mohamed Seck pour avoir accepté dès le départ de codiriger cette thèse dans le cadre d'une cotutelle avec l'université Gaston-Berger de Saint-Louis au Sénégal. Malheureusement, celle-ci n'a pas abouti en raison des difficultés qui ont allongé la réalisation de cette thèse. Il a toujours été présent dans mon comité de thèse et n'a jamais cessé de m'encourager. Je me souviendrai toujours de votre côté paternel et de votre penchant pour l'excellence. Cela m'a forgé et je vous en suis reconnaissante, Professeur !

La réalisation de cette thèse a été portée par plusieurs institutions que je tiens à remercier vivement. D'abord, je remercie mon laboratoire d'accueil, PRODIG, qui m'a offert un environnement de travail idéal, m'a accompagné et m'a donné le privilège de tisser une relation humaine et scientifique forte pendant ce périple. Le financement de cette thèse, notamment pour mes séjours en France, a été largement pris en charge par l'Ambassade de France au Tchad, que je tiens à remercier sincèrement. Plus particulièrement, que l'équipe du SCAC de l'ambassade trouve ici l'expression de toute ma gratitude, car malgré des moments de rupture, ils ont cru en ma sérénité et mon engagement dans cette aventure scientifique et n'ont pas cessé de m'accompagner. Veuillez trouver ici, l'expression de mon ultime reconnaissance !

Je voudrais aussi remercier les enseignants et chercheurs exceptionnels qui ont conduit mes pas vers le métier de la recherche et de l'enseignement. Mon passage à l'université de N'Djaména, à l'université Gaston-Berger de Saint-Louis au Sénégal, à l'université

Panthéon-Sorbonne de Paris¹ et au laboratoire PRODIG a été encadré et orienté par des chercheurs qui ont directement ou indirectement fait de moi ce que je suis devenue aujourd'hui. Bien que je ne pourrais les citer tous, j'aimerais que les professeurs Frédéric Réounodji et Christine Raimond trouvent à travers cette thèse le fruit de leurs encouragements et orientations. Le chemin a été, certes long, mais la persévérance a produit ce résultat, qui vient confirmer la confiance accordée et surtout les encouragements sans cesse renouvelés. Vous êtes des modèles scientifiques pour moi et je compte ainsi suivre vos pas pour être citée comme modèle demain.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de nombreux collègues et amis avec qui, j'ai partagé des moments les plus stimulants et sympathiques de la thèse. Je pense à Virginie, Fernando, Anne-Marie, Julie, Sory, Laurent, Charline, Zongo, Alberto, Edith, Abdourahamani, Mathilde, Keï, Hervé, Sophia, Clémentine, Kossi, Catherine, Angèle, Frédérique, Abdelbassit, Kouka, Remy, Pierre et Blaise. Cette aventure passée avec vous m'a permis de comprendre que la thèse est une ouverture au monde et à l'amitié, sans quoi la solitude aurait raison sur la témérité. J'espère de tout cœur que cette amitié durera autant que possible !

Quelqu'un de spécial pour moi a le mérite d'être remercié à plus d'un titre. Merci à toi Ronan, mon frangin, uni à moi par son amour inconditionnel pour mon beau pays le Tchad, et avec qui nous avons partagé des moments formidables en France, au Tchad et surtout au lac Fitri, pendant le projet GELT. De plus, il a accepté de me relire avec une disponibilité et une vitesse d'expédition remarquable. Je voudrais tout simplement te dire *choukrane* !

Pour l'accueil, la disponibilité et les échanges qui ont largement contribué à alimenter cette recherche, je ne saurais oublier toutes les personnes rencontrées lors de mes différents séjours sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Ainsi que les autorités administratives, traditionnelles et les populations riveraines trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude. Malheureusement et tristement tantine Suzanne, cette vétérinaire de terrain qui m'a hébergé durant mes séjours sur les rives sud du lac Tchad et que j'aimerais remercier spécialement, a été rappelée par Dieu. Tantine, tu fus une tutrice mais aussi une conseillère pour moi. Sache depuis là où tu es que je retiendrai toujours cette phrase de toi : « ma fille, tu es très courageuse, ne baisse pas les bras, car je sais qu'un jour tu deviendras une grande personne ! ». ».

Je tiens à remercier ma famille, mes proches et mes amis qui m'ont soutenu pendant cette aventure. Je vous ai entraîné avec moi sans toutefois mesurer l'ampleur des souffrances induites par mes longs moments d'absence. Mais vous m'avez toujours fait confiance et chacun attendait avec impatience la finalité pour enfin dire voilà notre docteur ! C'est fait et je vous dois tout le mérite de ce grade.

Enfin, merci à toi Djibrine pour ta patience, ta confiance et ton soutien indéfectible tout au long de cette thèse.

Sigles et acronymes

ADER	: Appui au développement de l'économie rurale
ANADER	: Agence nationale d'appui au développement rural
ATADER	: Association tchadienne des acteurs du développement rural
BIEP	: Bureau interministériel d'études et de projets
CBLT	: Commission du Bassin du lac Tchad
CILSS	: Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CRA	: Chambre régionale d'agriculture
CROSET	: Cercle de réflexion et d'orientation sur la soutenabilité de l'économie tchadienne
CST	: Compagnie sucrière du Tchad
DEA	: Diplôme d'études approfondies
DREM	: Direction des ressources en eau et de la météorologie
FAO	: Food and Agriculture Organization
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FIDH	: Fédération internationale pour les droits des humains
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
INSEED	: Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
NASA	: National Aeronautics Space Agency
OFCA	: Office d'exploitation des carrières
OIM	: Organisation internationale pour les migrations
ONDR	: Office national pour le développement rural
ONG	: Organisation non gouvernementale
ORSTOM	: Office de la recherche scientifique et technique outre-mer
OSS	: Observatoire du Sahara et du Sahel
PARSET	: Programme d'appui à la réforme du secteur de l'éducation au Tchad
PGRN	: Projet de gestion des ressources naturelles
PNSA	: Programme national de sécurité alimentaire
PSAP	: Programme d'appui aux services agricoles et pastoraux
RESILAC	: Redressement économique et social inclusif du lac Tchad
RGPH	: Recensement général de la population
SCAC	: Service de coopération et de l'action culturelle
SISAAP	: Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce au Tchad
SECADEV	: Secours catholique et développement
SMIG	: Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNER	: Société nouvelle d'études et de réalisations
SODELAC	: Société de développement du lac Tchad
SOTEC	: Société tchadienne d'exploitation des carrières
UGB	: Union des groupements de Baltram

Sommaire

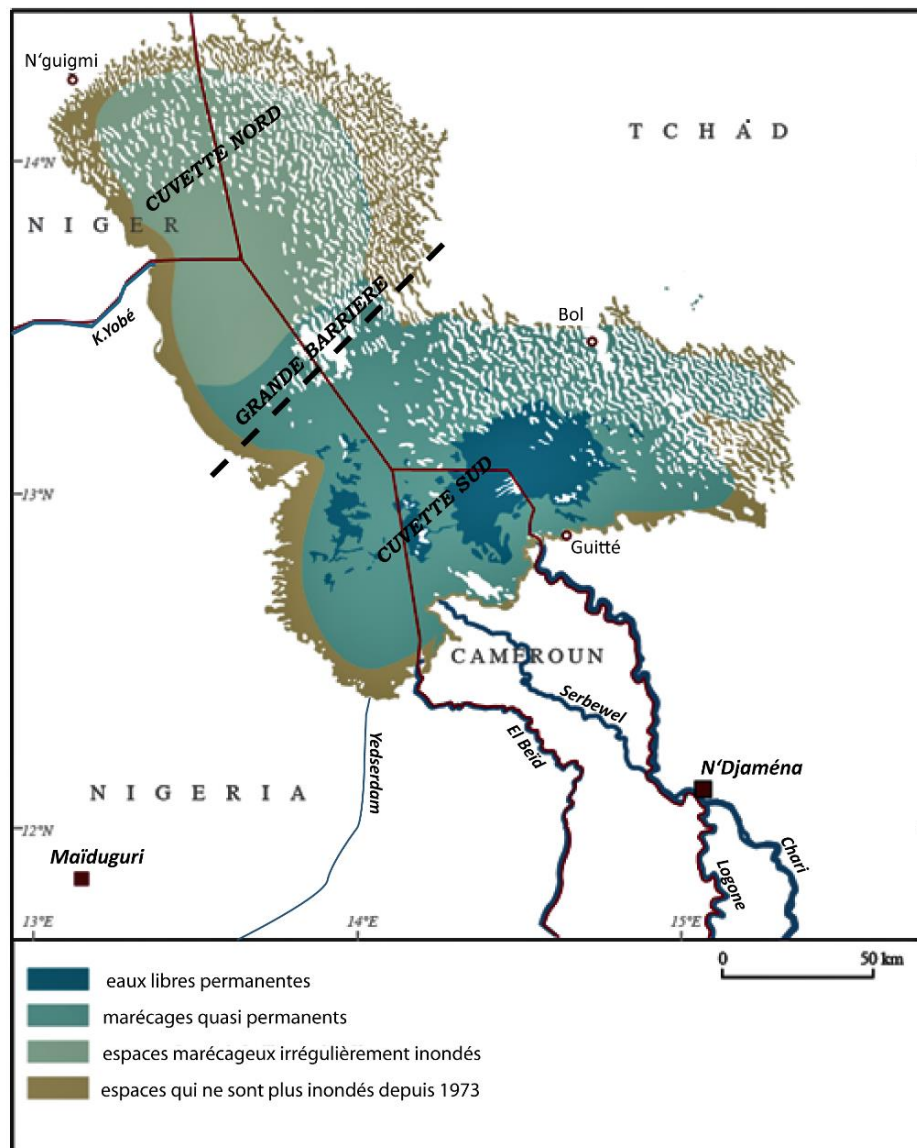
Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Dédicaces.....	iii
Remerciements.....	iv
Sigles et acronymes.....	vii
Sommaire.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE: UN FRONT AGRICOLE ENTRE VARIABILITE DU MILIEU ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE.....	29
Chapitre 1: Le lac Tchad et ses rives : un milieu sahélien particulier.....	30
Chapitre 2: Dynamiques démographiques au sud du lac Tchad : du presque vide au presque plein.....	60
DEUXIEME PARTIE: LES MUTATIONS AGRICOLES ET FONCIERES.....	110
Chapitre 3: Pratiques agraires de la période 1950 à 2000 : entre ruptures et continuités ..	111
Chapitre 4: Les mutations agricoles au tournant de la période 2010 à 2020.....	128
Chapitre 5: Dynamiques foncières récentes (2010-2020) : de la marchandisation de la terre à l'insécurité foncière.....	180
TROISIEME PARTIE: ACTEURS, STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES RIVES MERIDIONALES TCHADIENNES DU LAC TCHAD.....	213
Chapitre 6: Diversité des exploitants agricoles et des statuts fonciers.....	214
Chapitre 7: Stratégies paysannes dans un espace soumis aux changements.....	237
Chapitre 8: Quel avenir pour les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ?.....	270
CONCLUSION GENERALE.....	308
BIBLIOGRAPHIE.....	314
Annexes.....	335
Table des illustrations.....	350
Table des matières.....	353

INTRODUCTION GENERALE

Au Sahel, le lac Tchad apparaît comme une particularité géographique et écologique. Il forme avec ses rives une région exceptionnelle, car cette zone humide se démarque de l'aridité environnante par la présence de l'eau et des ressources variées (poisson, terres agricoles et pâturages). À côté des potentialités agricoles, pastorales et halieutiques qui attirent de nombreuses populations, le lac Tchad est également considéré comme une zone fragile du fait de sa sensibilité aux aléas climatiques et parce qu'il est exposé aux crises politiques, économiques et sécuritaires. La pression démographique et foncière est de plus en plus forte depuis le passage du lac au Petit Tchad en 1973. La situation géopolitique et sécuritaire actuelle, en lien avec la présence des groupes armés djihadistes de la secte Boko Haram qui sévissent dans la région du lac Tchad depuis 2015, vient bouleverser le système socio-économique organisé autour du lac. Les pratiques basées sur la multifonctionnalité de l'espace, la multiactivité et la mobilité des populations et des activités sont parfois remises en question (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018 ; RESILAC, 2020).

Cependant, le lac Tchad est un lac endoréique qui est partagé entre quatre Etats riverains à savoir le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad (*Cf.* carte n°1), et se distingue par sa morphologie, sa profondeur et sa végétation (Bouchardeau et Lefèvre, 1957). C'est un plan d'eau partagé entre deux cuvettes nord et sud, qui sont séparées par une zone de hauts-fonds appelée Grande Barrière. Cette dernière s'étend de Baga-Kawa au Nigéria à Baga Sola au Tchad. Le lac Tchad dépend principalement des apports en eau du système fluvial Chari-Logone. La cuvette sud est toujours alimentée en eau contrairement à la cuvette nord qui dépend du remplissage en eau de la cuvette sud. En année où les apports en eau sont faibles, comme ce fut le cas pendant les années de grandes sécheresses sahéniennes (1970-1980), le niveau de remplissage de la cuvette sud ne favorise pas l'alimentation en eau de la cuvette nord. La superficie du lac Tchad varie dans de larges proportions, car le fond du lac est plat. Cette variabilité dans le temps et dans l'espace fait du lac Tchad un écosystème fragile. Toutefois, les ressources variées du lac sont très sollicitées dans un contexte sahélien, caractérisé par des conditions pluviométriques précaires et incertaines qui ne favorisent pas la pérennité des systèmes de production. Ainsi, le lac Tchad apparaît comme une véritable « zone refuge » où se concentrent les hommes et leurs activités (Bouquet, 1990).

Carte n° 1 : Le lac Tchad dans les années 2010



Source : d'après Magrin *et al.*, 2015.

En effet, le lac Tchad doit sa forte attractivité aux multiples possibilités d'exploitation de ses ressources naturelles (eau, poisson, terres agricoles, pâturage). Jusqu'à l'époque coloniale, les îles et archipels du lac étaient très peuplés mais le lac n'avait guère d'intérêt économique pour favoriser un peuplement dense. Les insulaires Boudouma étaient les plus anciens peuples très redoutés par les autres populations environnantes de l'ancien grand empire Kanem-Bornou. Toutefois, la ressource halieutique était abondante et la pêche est devenue une source de richesse d'une importance économique capitale dès la seconde moitié du XX^e siècle. Le lac Tchad est alors devenu une zone attractive pour les pêcheurs. Le succès du commerce de poisson fumé vendu dans les marchés du Sud, notamment au Nigéria, est tel

que le lac Tchad a été considéré comme une grande zone de production halieutique du Sahel (Monod, 1928). Jusqu'au début des années 1970, la pêche a attiré une population importante et diversifiée en provenance de l'Afrique, notamment de la partie occidentale (Mali, Sénégal, etc.), et surtout des pays riverains du lac Tchad. À la suite des grandes sécheresses sahéliennes (1970-1980), le retrait des eaux du lac Tchad découvre de vastes surfaces agricoles très fertiles. Le lac et ses rives méridionales connaissent de nouvelles mutations démographiques et agraires. Une nouvelle géographie du peuplement s'est mise en place sur les rives sud du lac Tchad. La pêche faiblit et les pêcheurs se sont reconvertis dans l'agriculture. Les rives méridionales du lac Tchad sont alors transformées en un front de colonisation agricole qui attire d'importants flux migratoires (Réounodji, 1994 ; Rangé, 2016). Les populations sahéliennes, fragilisées par la famine, sont les plus nombreuses à s'installer pour profiter de nouvelles opportunités agricoles et pastorales (Adaffana, 1995). Dès lors, les rives sud tchadiennes du lac Tchad ne cessent d'accueillir de nouvelles personnes parmi lesquelles des élites urbaines, des populations rurales des régions défavorisées, des groupes d'entrepreneurs agricoles et plus récemment, des sinistrés de Boko Haram.

Depuis les années 1990, la concentration humaine aux abords du lac Tchad s'est traduite par une forte pression démographique qui a accentué les difficultés d'accès aux ressources naturelles en général, et plus particulièrement au foncier agricole (Leomalle et Magrin, 2014 ; Rangé, 2016 ; RESILAC, 2020). Les problèmes démographiques et fonciers sont désormais au cœur des enjeux de développement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, accentués par l'insécurité régionale. En effet, considérées comme un « grenier agricole », ces rives jouent un rôle capital dans l'approvisionnement en divers produits vivriers des régions sahéliennes, notamment les métropoles N'Djaména et Maiduguri (Magrin, 1996 ; Magrin *et al.*, 2010 ; Magrin *et al.*, 2015). L'intégration à l'économie du marché des rives et l'essor de l'agriculture stimulent la demande du foncier agricole d'où la modification des règles traditionnelles d'accès à la terre. Au regard de cette situation, nous interrogeons les implications de ces dynamiques (pression démographique et foncière) et le devenir des rives sud tchadiennes du lac Tchad en termes de développement. Ces espaces sont-ils encore capables d'accueillir de nouvelles populations ? Existe-t-il des possibilités agro-foncieres pour une production agricole à mesure de répondre aux besoins alimentaires croissants des populations ? Nous pensons que malgré la pression démographique et foncière, il existe encore un fort potentiel qui favorise le peuplement et surtout des pratiques

qui valorisent la diversification et l'innovation agricole. Les populations trouvent encore dans cette région des moyens d'adaptation pour exploiter les ressources, y compris les terres agricoles, et assurer leur survie. Ce questionnement général se positionne dans le champ d'étude des fronts de colonisation agricole.

Un questionnement qui s'insère dans le champ des études sur la dynamique des fronts de colonisation agricole

En interrogeant les dynamiques démographiques et agraires au sud du lac Tchad, nous nous intéressons d'abord à la compréhension des mécanismes qui favorisent ces changements. Etant donné le contexte de mise en place de cette petite région agricole, nous le considérons comme un front de colonisation agricole. Dans le monde, l'analyse des dynamiques des fronts agricoles n'est pas un fait nouveau. La littérature qui lui a été consacrée est assez riche et abondante. Elle porte aussi bien sur les anciens fronts que sur les nouveaux en Amazonie, en Asie du sud-est et en Afrique (Arnauld de Sartre, 2006 ; Fleury, 2009 ; Tran Dac Dan, 2002 ; Paré et Tallet, 1999 ; Tallet, 2003 et 2007 ; Blanc-Pamard, 2004 ; Chaléard et Charvet, 2004 ; Bouquet, 2007 ; Moupou, 2010 ; Charlery de la Masselière *et al.*, 2013 ; Losch *et al.*, 2013). Revenir sur ces études présente un grand intérêt pour mieux analyser les dynamiques des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Cet examen de la littérature scientifique permet de saisir les ressemblances et les dissemblances, notamment les processus, les enjeux et les recompositions possibles, afin de construire notre positionnement scientifique. Néanmoins, on se rend compte dès le départ de la difficulté qui s'impose quant à la définition de la notion du « front de colonisation agricole ».

Le front de colonisation agricole : quelle approche conceptuelle et quelles dynamiques agraires retenir ?

Les difficultés de la définition d'un front de colonisation agricole

Dans la littérature, la définition du front agricole vient de celle de la frontière. Le mot front est généralement assimilé à une ligne, un tracé plus ou moins net qui sépare deux réalités géographiques ou spatiales distinctes. Dans la définition anglo-saxonne, la précision sémantique apportée permet de lever l'équivoque entre la frontière linéaire (*boundary*) et la frontière zonale (*frontier*). Monbeig (1952) s'appuie sur cette précision pour considérer le front pionnier comme étant une frange (*frontier*) plutôt qu'une véritable frontière assimilable

à une ligne. Plus précisément, le front pionnier est un processus d'incorporation d'une frange à l'œkoumène et ne saurait être assimilable à une ligne fixe ou à une coupure brutale.

De son côté, Frederik Jackson Turner (1893) envisage la frontière en Amérique de l'Ouest comme étant un front permettant la colonisation agricole (*tidal frontier*). Ce front est un espace considéré comme étant vierge ou ouvert qui se colonise suivant un processus d'occupation caractérisé par l'installation des marées ou des vagues de migrants. En Amérique du Sud tout comme en Asie du Sud-est, le *tidal frontier* est considéré plutôt comme une construction sociale et politique institutionnalisée par l'Etat (Arnauld de Sartre, 2006 ; Fleury, 2009). En Afrique et à Madagascar, certains auteurs comme Aubertin et Léna (1986) pensent que les difficultés liées à la réalité des sociétés ne permettent pas de considérer les nouveaux espaces conquis comme étant de véritables frontières (Chauveau *et al.*, 2004). En effet, le processus de conquête des terres n'est pas véritablement identique à ceux observés ailleurs tant les enjeux sont majeurs, en lien avec la question d'autochtonie, l'importance du paysannat, le poids de la coutume sur la terre et la faible présence de l'État, etc. D'un autre point de vue, Kopitoff précisait en 1987, qu'il existe également des frontières interstitielles (Schmitz, 2008). Ces frontières internes sont d'ordre politique et non seulement des espaces naturels car elles sont considérées comme des « *no man's land* », intégrés dans un ensemble englobant, qui souffrent d'une absence institutionnelle favorisant ainsi une intrusion ou une colonisation par des pionniers.

Au-delà des considérations sociales et politiques, et en fonction des logiques spatiales des pionniers, la progression du front de colonisation épouse des formes non linéaires et discontinues. Cela s'explique par le fait que le processus de construction n'est pas une action concertée d'incorporation des pionniers suivant une ligne de front mais plutôt une dynamique d'occupation irrégulière de l'espace. L'exemple du front pionnier de Mato Grosso au Brésil est symbolique à ce titre (Le Derout, 2006). Ce front pionnier se présente comme un « ruban d'épaisseur variable » car les défrichements ne se font pas de façon uniforme et linéaire. Les phénomènes pionniers peuvent s'étaler vers le territoire intérieur à l'arrière du front de colonisation et réapparaître plus loin en laissant des vastes étendues intactes.

Considérant ces éléments sémantiques, le front comme frontière reste un concept polysémique et complexe. Toutefois, lorsqu'il s'agit du front de colonisation agricole, on

peut s'accorder sur le fait qu'il est un processus de transformation des espaces plus ou moins vierges en régions agraires, par le truchement d'un défrichement progressif de la végétation naturelle, notamment la forêt ou la savane. Plus simplement, c'est « une zone, généralement de quelques dizaines à quelques centaines de kilomètres d'épaisseur, où les populations nouvellement venues s'installent, défrichent et mettent en valeur un espace forestier encore vierge de présence humaine, du moins si l'on excepte les populations autochtones » (Dollfus, 1981). Autrement, c'est « l'action consistant à mettre en valeur de nouvelles terres aux dépens des forêts ou des savanes » (Dubreuil *et al.*, 2009). Enfin, s'inscrivant dans la même logique, la colonisation agricole correspond à un « mouvement de populations paysannes à la recherche des terres plus favorisées sur le plan écologique que celles de leur région d'origine » (Paré et Tallet, 1999). De plus, dans le contexte du lac Tchad, les chercheurs ont considéré qu'il est un front de colonisation agricole dont la dynamique spatiale observée diverge nettement des espaces pionniers classiques (Amazonie, Malaisie, zone soudanienne, etc.) car la mobilité de ce système en fonction de la variabilité des ressources rend difficilement identifiable une « frontière » entre l'espace colonisé et celui non encore mis en valeur (Raimond *et al.*, 2014).

Toutefois, nous considérons que le front de colonisation agricole est comme un mouvement d'appropriation de nouveaux territoires considérés comme des lieux vierges d'occupation humaine antérieure (Tallet, 2007). C'est donc un espace favorable à l'accueil spontané ou dirigé des populations migrantes. L'attrait de cet espace est souvent lié aux possibilités de mise en valeur agricole. C'est donc un processus de transformation d'un « lieu des possibles » dont les facteurs déterminants reposent principalement sur l'action de l'homme. Plus exactement, nous retenons que le front de colonisation agricole est un processus de transformation d'un espace peu ou pas exploité en une véritable région agricole.

Une fois la question sémantique clarifiée, il est important de comprendre le processus de transformation agraire des fronts de colonisation agricole et les stratégies d'adaptation des populations lorsque ces espaces arrivent à stade de saturation.

Mise en évidence des dynamiques agraires sur les fronts de colonisation agricole

Les dynamiques démographiques et les mutations agraires sont le principal facteur de transformation des fronts de colonisation agricole. Les populations qui s'installent sur les fronts agricoles mettent en œuvre des techniques et des systèmes de production agricole

adaptés à leur nouvel environnement écologique (Sablayrolles, 2004). L'expansion d'un front, lié à une demande croissante de terres agricoles, peut alors provoquer sa saturation progressive et accroître les enjeux agro-fonciers.

Dans ce cas, le cadre théorique de l'analyse des systèmes agraires permet de mieux examiner les dynamiques agraires qui se produisent sur un front de colonisation agricole. Ce cadre prend en compte l'interrelation entre les conditions écologiques et techniques ainsi que les facteurs socio-économiques de mise en valeur agricole (Cochet, 2011). En géographie rurale et agraire, le système agraire est souvent considéré comme étant l'analyse de la structure agraire (forme, disposition, ordonnancement des champs dans l'espace, taille de l'exploitation, modes de faire-valoir etc.) (Brunet, 1993). Dans le domaine de l'agronomie et de l'économie agricole, le système agraire est un ensemble de systèmes de production, de systèmes de culture, de modes d'exploitation du milieu qui renvoient aux pratiques et techniques employés, aux modalités d'accès aux ressources, ainsi qu'aux conditions sociales, économiques et politiques (Mazoyer, 1987 ; Mazoyer et Roudart., 1997). Pour ces auteurs, la dynamique agraire traduit alors une évolution, une transformation remarquable d'une région ou d'une société agraire.

Dynamique du front agricole : entre opportunités agricoles, enjeux fonciers et recompositions socio-économiques

Dans l'imaginaire des sociétés, le front pionnier agricole est conçu comme « le lieu des possibles » ou « une terre d'espérance » (N'Djaffa Ouaga, 2001 ; Arnauld de Sartre, 2006). Cependant, certains facteurs sont à l'origine des mouvements de populations vers ces lieux. Il s'agit entre autres de la répulsion exercée par les régions de départ et de l'attractivité des régions d'arrivée. L'appel des ressources variées et disponibles encourage ainsi de nombreux départs des régions déjà saturées vers les endroits vierges des forêts, des savanes ou des zones humides (Moupou, 2010). Ces populations appelées « colons » s'installent en nombre plus ou moins important selon leurs besoins ou les conditions locales favorables à l'essor de leurs activités économiques : les pêcheurs près des littoraux ou dans les îles ; les agriculteurs et éleveurs cohabitent parfois difficilement à la lisière des forêts ou des zones inondables ; et pour la collecte, la forêt est de plus en plus investie par tous. C'est donc cette possibilité d'accueillir et les nouvelles opportunités socio-économiques qui participent au processus de construction des fronts de colonisation agricole.

Par ailleurs, en tant qu'espace d'opportunité économique, le front agricole permet ainsi l'émergence des systèmes de production innovants, souvent à la faveur des marchés urbains de consommation. L'exemple le plus illustratif est celui des fronts pionniers agricoles dans le Sud-Ouest et le Nord-Est de la Côte-d'Ivoire qui ont favorisé l'essor des cultures vivrières très diversifiées (banane plantain, manioc, igname, légumes et céréales) destinées principalement au ravitaillement de la ville capitale bien que relativement éloignée (Chaléard, 1991 et 2011). Sur ces fronts agricoles, les producteurs dits « pionniers », installés souvent mais pas toujours dans le cadre d'une politique agricole d'exportation, produisent parallèlement et beaucoup plus mieux des denrées vivrières qu'ils consomment et commercialisent pour assurer un revenu complémentaire non négligeable au développement socio-économique des exploitations.

Les fronts de colonisation agricole ou encore les terres possiblement porteuses d'espoir accordent une nouvelle chance sociale et économique aux migrants (Raison, 1973). Pourtant, ils sont aussi des lieux d'affrontements et d'exclusion car en réalité ces régions ne sont ni vierges ni inhabitées (Albaladejo et Tulet, 1996). L'étape pionnière d'ouverture du front de colonisation agricole part presque toujours d'un espace souvent qualifié de « zone libre ou espace vide » par les pionniers ou les migrants. Or, c'est une zone souvent habitée et contrôlée par un peuple autochtone, certainement peu nombreux et politiquement moins organisé, ou encore non protégée mais juridiquement occupée quand-même (Seignobos, 2010). En Indonésie tout comme en Amazonie ou encore en Amérique, l'émergence de nouvelles pratiques sur ces fronts vient bouleverser voire déconstruire les règles traditionnelles existantes, tout en excluant ou spoliant progressivement et parfois violemment les premiers peuples de leur territoire (Théry, 1995 ; Sevin, 2001 ; Aubertin et Léna, 1986 ; Trocmé et Rovet, 1997, Trocmé, 2001).

Ainsi, le front de colonisation est un espace susceptible de connaître des recompositions. Au départ, les ressources sont abondantes mais elles diminuent au fur et à mesure que la population et les besoins s'accroissent pour finir par se raréfier. À ce stade, le front se ferme progressivement quand les ressources viennent à s'amoinrir. Il fait place à un nouveau système agraire où sont observées des recompositions socio-économiques et environnementales aux enjeux multiples (Tallet, 2001 ; Thibaud, 2010). On passe ainsi d'un espace vide à un espace saturé car le front a atteint ses limites (Paré et Tallet, 1999). En effet, sous l'effet d'une forte pression démographique et de l'intensification agricole, les enjeux liés à l'accès et à l'exploitation des ressources apparaissent et mettent les acteurs en situation

de concurrence et de conflits autour du contrôle des ressources en cours d'épuisement (Mollard, 1993). Dans certaines situations de colonisation agricole comme en Basse Cote d'Ivoire ou dans l'Ouest Burkinabé, les règles traditionnelles préexistantes deviennent parfois caduques, surtout lorsque la communauté de base fait place à une nouvelle société recomposée, en pleine expansion. Le besoin de sécurisation des droits fonciers pour assurer la rentabilité des systèmes de production implique le changement des rapports sociaux, économiques et politiques. La terre change de valeur ainsi que les règles et les rapports fonciers deviennent des rapports de force entre les différents acteurs en présence. Les premières sociétés privilégient les revendications basées sur l'autochtonie et le processus de valorisation des ressources locales est soumis à une redéfinition des règles dans un contexte de dynamique foncière (Raison, 1973).

Il ressort que la saturation d'un front de colonisation agricole est loin d'être une situation statique. Dans les années 1990 et 2000, plusieurs auteurs ont remarqué que le système pionnier n'arrête pas de fonctionner même arrivé au stade de saturation. Bien au contraire, les nouveaux enjeux (conflits fonciers, évolution des modes d'accès à la terre, bouleversements socio-économiques, etc.) donnent lieu à de nouvelles mutations et à des relations dynamiques autour du foncier agricole entre des acteurs multiples à savoir autochtones et pionniers ; migrants dirigés et spontanés ou au sein même des familles autochtones ou d'immigrés (Tallet, 1997 ; Teyssier, 1998 ; Chaléard et Charvet, 2004 ; Jouve, 2004 ; Clairay, 2005 ; Ibo, 2006). On se trouve donc en face d'un espace où de nouvelles stratégies agricoles et foncières permettent aux populations de mieux s'adapter. Ainsi, des réponses multiples sont envisagées face à la crise foncière aussi bien par les populations, qui démontrent leur capacité d'adaptation à la pression sur les ressources, à l'insécurité foncière et à la dégradation de l'environnement qu'à travers la volonté des acteurs extérieurs, en l'occurrence l'État, pour accompagner la gestion de la crise socio-économique et environnementale liée principalement aux ressources foncières (Mathieu, 1987 ; Teyssier, 1998 ; Tallet, 2003). Dans la plupart des fronts, les populations élaborent des techniques de régénération des ressources naturelles, modifient leurs pratiques agricoles et adoptent la pluriactivité, l'exode rural ou encore défrichent les terres anciennement abandonnées, etc. (Milleville et Serpantié, 1994 ; N'Djafa Ouaga, 2003 ; Arnauld de Sartre, 2003 ; Thibaud, 2010).

En bref, les mutations à l'origine de la mise en place des fronts agricoles concernent l'évolution démographique et les dynamiques agraires. Les dynamiques agraires reposent

fondamentalement sur les pratiques agricoles et foncières qui peuvent être considérées comme les manières concrètes d’agir des paysans (Milleville, 1987). Cependant, lorsqu’un front de colonisation agricole ne progresse plus, suite à l’épuisement des ressources, les nouveaux enjeux impliquent des recompositions socio-économiques. Mais elles posent, par ailleurs, le problème de la capacité du front à supporter une population de plus en plus nombreuse et celle des paysans à redynamiser leurs systèmes de production agricole pour continuer de maintenir la dynamique du front agricole. En Côte d’Ivoire, l’épuisement progressif de la réserve forestière face à une forte pression foncière et l’appauvrissement des ressources ont été considérés comme des facteurs qui limitent ou induisent la baisse de la production vivrière. Cette situation a conduit les exploitants à se ravitailler sur les marchés ou à développer de nouvelles activités productives telles que le maraîchage, le petit élevage, la pisciculture et le cannabis (Léonard, 2001).

Contexte de mise en place d’un front de colonisation agricole au sud du Lac

Au lac Tchad, les rives méridionales tchadiennes ont été soumises à des mutations rapides et profondes après le passage du lac au Petit Tchad en 1973 (Ogier *et al.*, 1998). Ces mutations sont à la fois environnementales, démographiques et agraires et ont rapidement participé à la transformation de ces rives en un véritable front de colonisation agricole.

Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, un espace en marge des dynamiques démographiques et agraires avant le passage du lac au Petit Tchad en 1973

La région du lac Tchad est l’un des anciens foyers de peuplement du Sahel (Reounodji *et al.*, 2014). Le lac lui-même a été un espace géographique très peu contrôlé mais il a été au cœur du puissant et dynamique empire du Kanem-Bornou jusqu’à la conquête coloniale. En effet, la présence du lac Tchad a favorisé un peuplement ancien qui regroupe les populations insulaires des archipels du nord et de l’est (Boudouma et Kouri). À ces populations, s’ajoutent celles occupant les rives nord-est dans la région du Kanem (Kanembou), les rives sud-ouest du Bornou (Kanouri ou Bornouans), le long de la Komadougou Yobé (Mobber), et de part et d’autre du fleuve Chari (Kotoko, Arabes Choa¹, Haddad) (Seignobos, 2015). De plus, le lac Tchad a joué un rôle remarquable dans les échanges commerciaux transsahariens

¹ Les Choa sont un mélange de plusieurs tribus d’agropasteurs Arabes à la recherche de terre d’accueil et de pâturages frais autour du lac Tchad. Arrivés de façon pacifique, ils ont ensuite attaqué les autochtones Kotoko de la rive gauche du Chari et se sont sédentarisés à partir du XIX^{ème} siècle (Zeltner, 2002). Cette arrivée à la fois massive et provocatrice leur a valu l’appellation *Choa* qui signifierait envahisseurs en langue kotoko.

entre le monde arabe et l’Afrique noire (Bouquet, 1990). Des systèmes de production originaux fondés sur la mobilité ont été développés autour de cet écosystème (Lemaolle et Magrin, 2014). Des aménagements traditionnels, sans l’appui d’une structure institutionnelle, ont été développés par les Kanembou sur les rives nord. Ils ont inventé les polders et y ont développé des cultures dessaisonnées, dans les *ouadis*² et les bas-fonds, ainsi que des cultures pluviales sur les terres sableuses (Bouquet, 1978). Par la suite, des projets d’aménagements hydroagricoles ont été initiés par les États riverains (Cameroun, Nigéria et Tchad) au lendemain des indépendances en vue de moderniser l’agriculture bien que cette ambition a connu des échecs à la suite des crises politiques, économiques et climatiques survenues dans la région (Bertoncin et Pase, 2012).

À côté de toutes ces dynamiques, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad demeurent presque inhabitées jusqu’au début du XX^e siècle car jugées très peu sûres (Bouquet, 1990 ; Lemoalle et Magrin, 2014, Seignobos, 2015). Elles étaient peu connues par rapport à d’autres secteurs du lac, car elles étaient peu investies par les populations et les activités agraires étaient très peu développées. En effet, ces rives, faiblement peuplées, étaient considérées comme étant inhospitalières du fait de la crainte qu’inspiraient les peuples insulaires Boudouma³, très farouches à l’époque (Bouquet, 1990). À cela s’ajoutent la présence des marécages infestés de moustiques (vecteur de maladies) et la proximité de l’eau avec des risques d’inondation qu’elle induit. Ces rives furent hostiles, enclavées et éloignées des grands circuits de commercialisation. Seuls les pêcheurs Kotoko, installés depuis longtemps sur les buttes du fleuve Chari, occupaient le sud du lac Tchad et associaient la pêche à l’agriculture (Bouquet, 1990). Plus tard, au XIX^e siècle, les agropasteurs Arabes Choa se sont sédentarisés et occupèrent lâchement les parties exondées de l’arrière-pays, entre le bas-Chari et le lac Tchad (Zeltner, 1970). Jusqu’au début du XX^e siècle, les systèmes de production dans cette zone méridionale du lac Tchad reposaient sur la complémentarité entre une agriculture pluviale d’appoint essentiellement céréalière (sorgho, maïs et petit mil) et la pêche ou l’élevage.

Mise en place d’un front agricole au sud du lac Tchad dans les années 1970-1980

² Ce terme désigne les dépressions inter-dunaires, caractérisées par des sols limono-argileux à salinité variable selon la profondeur de la nappe phréatique, qui sont anciennement exploitées dans le Kanem (Tonneau, 1997).

³ Le peuple Boudouma a pendant longtemps été redouté par les autres populations riveraines, notamment les maîtres du Bornou et les Kotoko du bas-Chari, qui subissaient incessamment le vol et la menace des insulaires Boudouma. De nombreuses descriptions de Denham, Barth et Nachtigal ont mentionné le caractère hostile de ce milieu en faisant référence aux exactions de ce peuple (Denham *et al.*, 1826).

À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, les rives méridionales tchadiennes ont connu d'importantes mutations démographiques et agricoles (Seignobos, 2015 ; Rangé, 2016). En effet, le passage du lac au Petit Tchad en 1973 a joué un rôle très important dans la transformation agraire de ces rives. Les grandes sécheresses sahéliennes des années 1970-1980 sont une période charnière dans l'histoire contemporaine du lac Tchad et de ses rives méridionales (Amadou *et al.*, 2014). Le retrait des eaux du lac consécutif à ces sécheresses a favorisé deux événements majeurs : l'afflux important des populations et l'essor de l'agriculture.

Ainsi, du fait des modalités de leur peuplement et de leur mise en valeur agricole, les rives sud du lac Tchad sont considérées comme un front pionnier (Raimond *et al.*, 2014). Elles ont d'abord connu un afflux des pêcheurs vers la fin des années 1950 (Bouquet, 1990). Ensuite, avec le recul du lac, ces rives enregistrent de nombreux migrants attirés par les nouvelles possibilités agricoles qu'offre le lac. Ces espaces, entre le fleuve Chari et le lac Tchad, sont ainsi transformés en un important foyer de peuplement où se rencontrent réfugiés climatiques et populations anciennement installées au sud du lac Tchad. L'arrivée de nouvelles populations a fortement participé à la mise en place d'un peuplement dense et au renforcement de l'occupation des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. De nouveaux villages sont créés à proximité du lac ainsi que la mise en valeur de terres nouvellement exondées s'est intensifiée. L'attractivité du lac Tchad, et plus particulièrement de ses rives méridionales, est telle que Beauvilain (1989) n'a pu s'empêcher d'affirmer que « c'est à proximité du lac Tchad que les déplacements des populations engendrés par les situations de sécheresse sont les plus importants en raison du dessèchement progressif du delta du Chari et des potentialités offertes par le recul des eaux du lac Tchad ».

Cette occupation des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad s'est accompagné des mutations des systèmes agricoles. Les cultures pluviales sont pratiquement abandonnées au profit des cultures de décrue avec de nouvelles spéculations (maïs, niébé, patate douce, manioc, tomate, etc.). Les cultures irriguées, ont été également développées par la suite, notamment les jardins sur les rives du fleuve Chari (Magrin, 1996). La dynamique de la population et celle de l'agriculture ont ainsi favorisé l'émergence d'un front de colonisation agricole à proximité du lac Tchad. Toutefois, ce front agricole ne progresse pas aux dépens des défriches dans la forêt comme ce fut le cas sur les fronts pionniers amazonien, dans le sud-ouest ivoirien, à Madagascar, au Pérou ou encore dans les savanes de l'Ouest burkinabé. Sur ces rives, les terres agricoles, notamment celles de décrue très valorisées, sont gagnées

sur les eaux du lac et leur mise en valeur obéit à la dynamique saisonnière crue/décru des eaux du lac Tchad. C'est donc la variation du niveau du lac Tchad et l'ampleur de la crue annuelle qui déterminent la progression du front. En effet, le niveau et l'ampleur de la crue sont des facteurs naturels qui permettent de dégager les superficies cultivables chaque année à la décrue. En cela, ce front agricole avance et recule au rythme interannuel et saisonnier de la crue et de la décrue du lac Tchad. Les limites du front sont déterminées par celles de l'extension et du retrait des eaux du lac. D'une crue à l'autre, d'une année à l'autre ou d'une décennie à l'autre, les superficies inondées et cultivables varient tout comme les paysages et le peuplement. Le potentiel agro-foncier peut passer du simple au double en fonction des années.

Ce sont donc les oscillations du lac lui-même qui constituent le facteur déterminant les dynamiques de ce front agricole. D'une part, elles modifient annuellement l'étendue de la zone de marnage soumise à l'inondation et potentiellement valorisable par l'agriculture. D'autre part, l'accès et la mise en valeur agricole des terres découvertes deviennent fortement dépendants de la disponibilité foncière annuelle et de la localisation des champs. Trop proches ou très éloignées de la zone de marnage, certaines parcelles deviennent inexploitable ou sont simplement abandonnées. L'activité agricole a tendance à devenir insignifiante près du lac, là où le retrait de l'eau est très tardif et le risque d'inondation précoce est trop grand pour les cultures (Raimond et Rangé, 2015 : 120). L'abandon des champs recouverts par les eaux d'inondation est lié aux crues importantes au cours des périodes humides et cela peut provoquer la saturation foncière dans les zones où l'inondation est aléatoire (Bouquet, 1990 ; Réounodji, 1995 ; Rangé, 2016).

Malgré les aléas de mise en valeur liées à la variabilité du milieu, le potentiel agro-foncier du lac Tchad polarise toutes les régions situées dans un rayon plus ou moins éloigné des rives sud du lac Tchad. L'arrivée de nouvelles populations n'a pas d'emblée changé les règles traditionnelles d'accès à la terre au cours du XX^e siècle. Le pouvoir foncier est contrôlé par les chefferies coutumières comme partout autour du lac Tchad (Amadou *et al.*, 2014). Après les Kotoko, ce sont les agropasteurs Arabes Choa qui disposent désormais du contrôle et de la gestion de la terre (Zeltner, 1970). Cependant, l'arrivée continue de nouvelles populations a suscité un sentiment de crainte auprès des premiers occupants, qui considèrent ces dernières comme étant une menace pour leurs ressources, notamment foncières. C'est ainsi qu'en prévision d'un éventuel accaparement de terres par les migrants, d'importantes

superficies agricoles ont été appropriées par les familles Arabes Choa dans le canton Assalé au cours des années 1980 (Adaffana, 1995).

Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, un front agricole sous pression démographique et foncière ?

Véritable pôle d'attractivité humaine depuis le passage au Petit Tchad, le lac Tchad et ses rives méridionales sont devenues une zone refuge à la faveur des opportunités économiques (Magrin, 2007). Le potentiel foncier disponible et favorable à l'essor de l'agriculture et de l'élevage a favorisé un peuplement dynamique, cosmopolite et dense au sud du lac Tchad. Dans les années 1980, la population migrante a été estimée à plus de 30 000 familles déplacées (Adaffana, 1995). L'arrivée de ces déplacés climatiques, d'origines diverses, a été suivie par celle des migrants spontanés et des éleveurs transhumants venus chercher dans les ressources du lac Tchad de quoi garantir leur situation socio-économique. De nombreuses populations se sont ainsi installées sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad et ont participé à l'accroissement de la population riveraine et à l'intensification de l'agriculture par la valorisation optimale des ressources foncières.

L'attrait des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad est loin de s'estomper. De nouveaux acteurs continuent d'être attirés par cet espace ; ils s'y installent et investissent dans les terres agricoles. Au milieu des années 1990, le sud du lac Tchad a particulièrement intéressé les élites urbaines qui sont entre autres les hauts fonctionnaires, les politiques, les militaires et les commerçants, majoritairement proches du pouvoir (Magrin, 1996). Ils ont acquis de grandes superficies le long du fleuve Chari destinées à l'arboriculture et au maraîchage. À partir des années 2000, une nouvelle catégorie de populations, plus entrepreneurantes, est attirée par les terres agricoles du sud du lac Tchad. Ce sont les Tama venus des régions de l'Est du Tchad, à la frontière du Soudan. En effet, l'instabilité au Darfour expliquerait le déplacement de ces populations vers les rives du lac Tchad. Au nombre de deux personnes en 2003, les Tama ont atteint environ 700 personnes en 2009 dans la zone de Guitté (Mbagogo, 2009). Ils ont réussi avec beaucoup de succès le maraîchage irrigué à partir des techniques culturelles importées du Soudan. Depuis le delta du fleuve Chari, cette pratique s'est progressivement diffusée sur les rives du lac Tchad. On assiste à une diversification des systèmes de production agricoles dans cette région. Les cultures de décrue, les cultures irriguées et les cultures pluviales sont pratiquées de manière à valoriser au mieux les différentes potentialités foncières au sud du lac Tchad.

À cette population s'ajoutent les migrants spontanés et les saisonniers. Il s'agit des personnes qui arrivent individuellement ou en groupe, des éleveurs transhumants et surtout de la main-d'œuvre agricole. Cette dernière catégorie de migrants saisonniers regroupe majoritairement les jeunes ruraux qui effectuent des déplacements au lac Tchad afin de vendre leur force de travail contre des revenus. Chaque année, ils sont nombreux à venir chercher un emploi saisonnier pour subvenir à leurs besoins (vêtements, moto, téléphone, mariage, etc.). Parallèlement à leur travail, certains investissent aussi dans les parcelles qu'ils louent ou empruntent. Depuis le début des années 2010, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad enregistrent de nouveaux migrants. Dans le contexte de la crise sécuritaire et régionale liée à Boko Haram, de nombreuses populations qui fuient les violences perpétrées par les djihadistes de cette secte trouvent refuge sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad. En effet, ces rives sont jusqu'à présent moins touchées par les attaques des groupes armés de Boko Haram⁴. De ce fait, elles sont plus favorables à l'accueil des déplacés et ont enregistré plusieurs centaines de réfugiés venant des îles et autres rives du lac Tchad. Il résulte de toutes ces migrations une augmentation de la population riveraine.

D'après les données des deux derniers recensements de la population du Tchad, la population des deux cantons riverains, à savoir Mani et Assâlé, serait passée de 75 513 habitants en 1993 à 142 548 habitants en 2009 soit presque le double en seize ans (Ngaressem *et al.*, 2014). Considérant la carte n°2⁵ ci-après, de très fortes densités démographiques se sont formées près du lac Tchad entre 1976 et 2013 avec une population lacustre qui est passée de 0,7 million d'habitants à environ 2 millions d'habitants (Magrin *et al.*, 2015). Dans la région du lac Tchad, les rives sud tchadiennes sont considérées comme étant les plus densément peuplées avec respectivement 37 habitants/km² dans le canton Assâlé et 48 habitants/km² dans le canton Mani, soit une moyenne de 42 habitants/ km². Sur la base d'un taux d'accroissement moyen annuel estimé à 4,1% dans la région administrative du Hadjer Lamis,

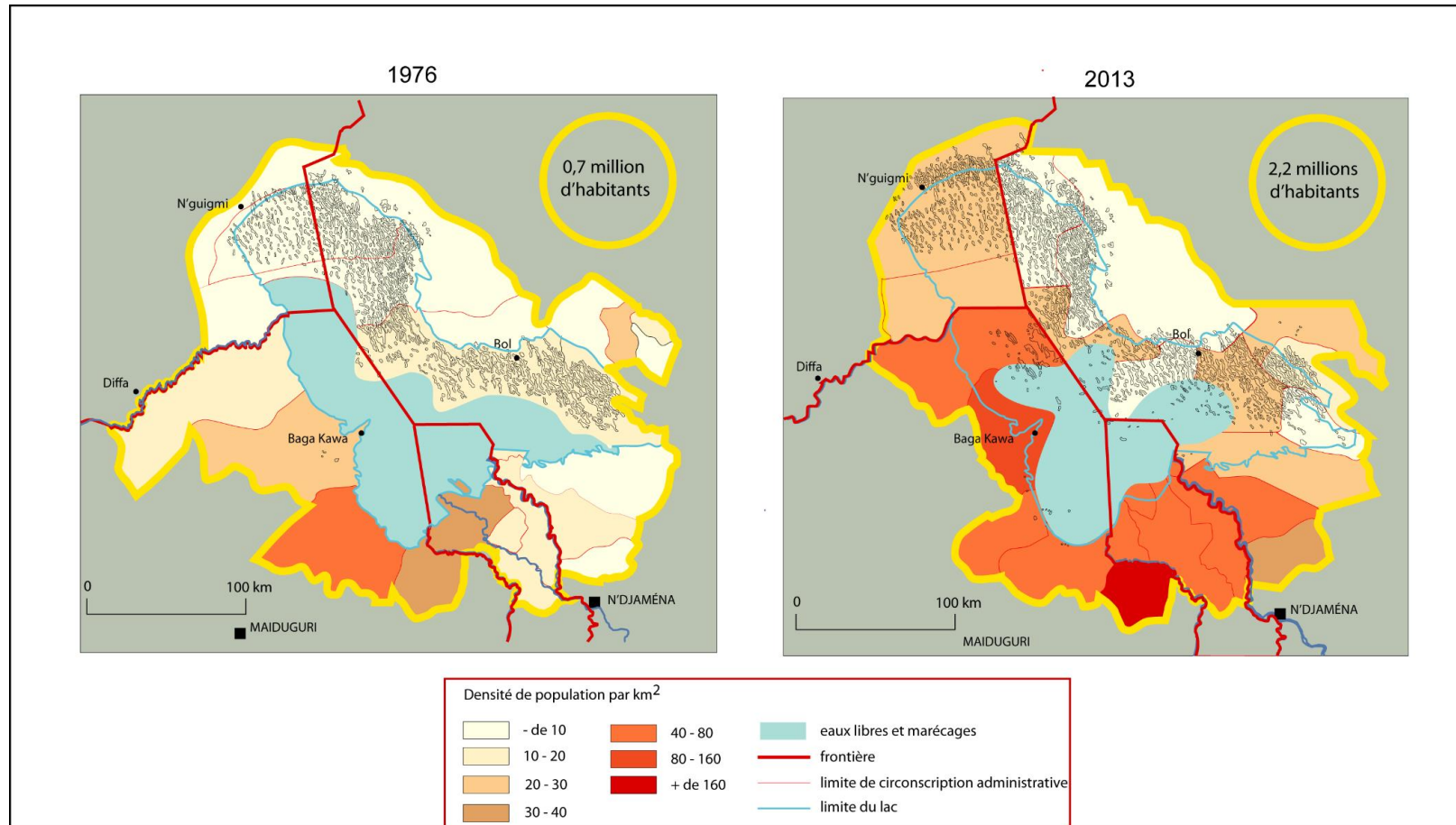
⁴ Depuis la généralisation de la crise dans toute la région du lac Tchad en 2015, ces rives ont enregistré deux attentats suicides qui ont eu lieu simultanément aux marchés de Guitté et Mittériné le 13 janvier 2016. En dehors des dégâts matériels, 3 morts et 56 blessés ont été officiellement déclarés d'après les informations recueillies auprès des autorités locales. En termes de dédommagement, en plus de la prise en charge sanitaire des blessés, l'État aurait versé en guise de réparation une somme de 500 000 FCFA à chacun des blessés et un million de FCFA aux familles des personnes décédées.

⁵ Pour des raisons liées à l'absence des données officielles actualisées sur la démographie au lac Tchad, nous n'avons pas proposé une nouvelle carte des densités pour montrer les évolutions récentes des années 2020. Cependant, il est clair que les mouvements de populations provoqués par la crise sécuritaire régionale (Boko Haram) auraient de très fortes implications sur le peuplement du lac Tchad.

la population qui vit sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad serait estimée à plus de 200 000 habitants en 2020.

Comparativement aux autres rives (nord tchadiennes, nigérianes, nigériennes et camerounaises), il est admis que c'est sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad qu'on assiste à des changements démographiques sans précédent, car ces espaces étaient alors très faiblement peuplés par rapport aux structures démographiques du lac Tchad dans les années 1976 (moins de 5 habitants/km² pour le canton Assâlé) (Ngaressesem *et al.*, 2014.). La densification démographique des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad semble actuellement atteindre son paroxysme. De fortes densités se sont déjà formées à proximité du lac Tchad avec plus de 60 habitants/Km² dans les années 1990 (Magrin, 1996). Cette croissance démographique s'est accompagnée d'une intensification des pratiques agricoles et d'une forte demande de la terre. La rareté du foncier agricole qui s'en est suivie semble ainsi traduire une situation de pression accrue sur les terres agricoles d'où le sentiment de la saturation des rives sud tchadiennes du lac Tchad

Carte n° 2 : Evolution des densités démographiques autour du lac Tchad (1976 et 2013)

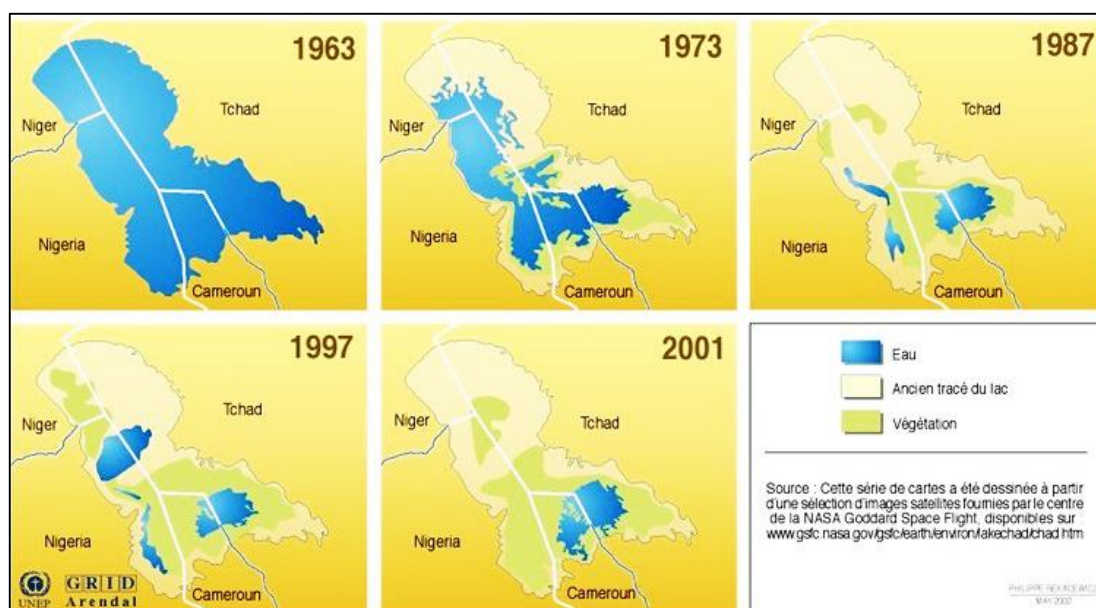


Source : Magrin *et al.*, 2015

Problématiser les enjeux actuels des dynamiques démographiques et agraires au sud du lac Tchad

Hier, le lac Tchad était un objet de fascination pour les voyageurs Arabes et les explorateurs européens, qui voudraient connaître le *Zad* (ancien nom du lac Tchad), cette Caspienne de l'Afrique aux confins du Sahara. Aujourd'hui, l'évocation du lac Tchad est plutôt connotée de discours alarmistes : « le lac Tchad disparaît » ; « le lac Tchad, une catastrophe écologique », « sauvons le lac Tchad », etc. Cependant, même si les constats sonnent comme un appel au secours et traduisent une dynamique du lac vue de loin, la réalité est que le lac Tchad actuel fonctionne dans un état de Petit Tchad normal déjà connu dans le temps ancien alors que les interprétations politiques ou médiatiques sont souvent variables et parfois contradictoires (Magrin, 2007 ; Lemoalle *et al.*, 2010 ; Lemoalle et Magrin, 2014).

Figure n° 1 : Les variations du lac d'après les images de la NASA, publiées dans les années 2000



N.B : Cette série de cartes réalisée à partir des images satellitaires fournies par le centre de la NASA montre ici l'évolution du lac Tchad sur une période d'environ quarante ans. Les eaux libres apparaissent en bleu, la végétation marécageuse en vert pâle et la partie asséchée, potentiellement inondable, en rose dégradé. L'absence de précision par rapport à la période à laquelle les images ont été prises brouille l'interprétation, car la surface du lac Tchad varie constamment entre deux saisons (crue et décrue), deux années et plusieurs années. En 2021, la surface en eau y compris les marécages a été estimée à 15 000 Km² (Magrin *et al.*, 2022).

En effet, le lac Tchad a toujours été variable selon différentes échelles temporelles considérées (décennie, année ou saison). Cette variabilité du lac est pourtant fondamentale pour comprendre l'organisation des hommes et de leurs activités. Au cours des années 1970-1980, les variations du lac Tchad caractérisées, notamment par le retrait des eaux, a offert de nouvelles possibilités d'exploitation des ressources diverses (terres agricoles, pâturages et poisson) aux populations riveraines et lointaines du lac. Dans un contexte sahélien où les aléas climatiques ne permettent pas aux sociétés de prétendre aux productions régulières et suffisantes pour leur alimentation, cette zone humide apparaît comme une région à fort potentiel agricole qui pourrait procurer des ressources naturelles favorables à la survie des populations. Cette région concentre ainsi une diversité de ressources (eau, terre, pâturages, poisson, etc.) qui sont rarement disponibles au même endroit dans le Sahel. Ces potentialités sont une aubaine qui a favorisé l'attrait de nombreuses populations et l'essor des activités à la fois agricoles, halieutiques et pastorales sur les rives sud du lac Tchad.

Aujourd'hui encore, et en dépit des crises climatiques, économiques, politiques et sécuritaires qui rendent incertain le devenir de ce « grenier agricole », les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad constituent une importante zone d'accueil et de refuge pour les populations sahéliennes. Si certains sont attirés par les ressources du lac Tchad, d'autres trouvent également dans cette région un refuge pour se mettre à l'abri des violences liées à des crises politiques et sécuritaires comme celle de Boko Haram. Ces espaces devenus favorables à l'essor d'une agriculture diversifiée (cultures de décrue, cultures irriguées et cultures pluviales) nourrissent les populations au-delà des rives elles-mêmes. En dehors de la ville de Maiduguri au Nigéria, qui n'est plus approvisionnée à cause de la crise Boko Haram qui a limité les flux commerciaux au lac Tchad, les produits agricoles des rives sud du lac continuent d'alimenter la première et grande ville tchadienne, N'Djaména⁶. De plus, les destinations se sont diversifiées et les marchés des régions à l'intérieur du Tchad sont de plus en plus approvisionnés à partir de ces rives du lac Tchad (Magrin *et al.*, 2010 ; Magrin et Lemoalle, 2014).

Par conséquent, la dynamique démographique et agricole des rives s'est progressivement traduite par l'apparition de nouveaux enjeux liés à la pression foncière (Amadou *et al.*,

⁶ La ville de N'Djaména comptait environ 224 000 habitants en 1975. Cette population est passée à 530 000 habitants en 1993 puis à 951 000 habitants en 2009 (RGPH 1 et 2, 1993 et 2009). D'après le taux de croissance estimé à 5% par an, elle serait passée de 1 150 000 habitants en 2013 (Ngaresssem, 2013) à plus de 1 500 000 habitants en 2021. Plus de 60% de la production vivrière du lac Tchad est destiné à l'alimentation de cette ville capitale, N'Djaména (Magrin, 1996).

2014). La croissance démographique a entraîné une rude compétition pour l'espace et l'accès aux ressources pour l'agriculture et l'élevage au lac Tchad (Lemoalle, 2014 :48). Le foncier agricole, autrefois sous-exploité par une population riveraine peu nombreuse, est ainsi progressivement devenu une ressource rare, et les nouveaux mécanismes qui régissent le système foncier sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad sont désormais dominés par la marchandisation de la terre (Mbagogo, 2009).

Dans la mesure où l'accès au foncier agricole est de plus en plus conditionné par l'achat et la location de la terre, cette situation contribue à accentuer la précarité foncière chez les paysans pauvres. De plus, dans un contexte de crise sécuritaire généralisée au lac Tchad par Boko Haram, le problème d'accès à la terre se pose avec acuité pour les paysans sans terre, notamment les populations déplacées et nouvellement installées sur les rives sud du lac Tchad. Ces populations sans moyens se voient être exclues de la course à la terre au profit des acteurs économiquement favorisés (Lemoalle et Magrin, 2014). De ce fait, à défaut d'accéder aux terres fertiles de décrue, ils se contentent souvent de valoriser les terres marginales, à faible potentiel agricole. Ce qui explique les inégalités d'accès à la terre et accroît l'insécurité foncière. Les modalités traditionnelles de gestion de la terre changent également face à la raréfaction du foncier agricole. La gestion et le contrôle de l'accès à la terre dans certaines zones agricoles stratégiques telles que les secteurs très favorables, où l'inondation est moins aléatoire, sont devenus stricts.

Pour mieux analyser ces dynamiques, nous cherchons, à travers cette thèse, à répondre à la question de recherche suivante : Dans quelle mesure la saturation des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, sous l'effet de la pression démographique et foncière, entraîne-t-elle des changements dans les pratiques agraires ? De cette question fondamentale découlent les suivantes :

- Comment les pratiques agricoles et foncières évoluent-elles ?
- Quelles sont les stratégies mises en œuvre par les populations pour s'adapter face à ces mutations ?
- Et enfin, les rives pourraient-elles continuer d'assurer une production agricole suffisante tant pour la consommation locale que pour l'approvisionnement des marchés urbains fortement demandeurs des produits vivriers du lac Tchad ?

Notre hypothèse soutient que les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad disposent d'un fort potentiel, notamment les terres fertiles et la proximité de l'eau, qui attire les populations et favorise des dynamiques agricoles et foncières. Ces mutations traduisent les nouvelles pratiques et stratégies paysannes, à savoir la diversification et l'innovation agricole ainsi que l'évolution des modes de gestion et d'accès au foncier. De plus, face à la variabilité du milieu et à la saturation foncière, des stratégies d'adaptation existent.

Notre hypothèse implique de clarifier les modalités des mutations agraires actuelles. Celles-ci se caractérisent par la pratique des systèmes agricoles diversifiés, rendus possibles grâce à l'existence des conditions agro-écologiques qui sont favorables à l'essor des cultures de décrue, irriguées et pluviales. À cela s'ajoutent les opportunités économiques offertes par la demande croissante des marchés urbains, en produits agricoles variés, qui continuent de stimuler l'innovation agricole (cultures maraîchères, utilisation d'intrants et de la petite motorisation). Face à la précarité foncière due à la rareté de la terre, à la monétarisation accrue de l'accès au foncier agricole et aux conflits d'usage, de nouvelles formes d'accès et de sécurisation foncière sont apparues. On assiste d'une part à la valorisation des terres marginales (trop proches ou éloignées de la zone de marnage) par les paysans sans terre, au recours à l'emprunt au sein des réseaux familiaux, à la mise en valeur régulière des terres de décrue et au paiement des redevances pour garantir l'accès à la terre. D'autre part, le recours aux petits papiers (attestation de vente) est une nouvelle option qui pourrait se développer afin de sécuriser les droits fonciers. En cas de conflits d'usage, des arrangements à l'amiable seraient une piste privilégiée, légitimant ainsi le pouvoir traditionnel de gestion foncière. Au-delà de ces nouvelles pratiques et stratégies foncières, l'adaptation des populations vivant dans un milieu soumis à une forte variabilité passe aussi par des réponses, entre autres la pluriactivité et la mobilité, qui ont déjà fait leur preuve en zone humide en valorisant la multifonctionnalité du milieu et permettant l'exploitation des ressources là où elles sont disponibles.

Démarche méthodologique

Un travail de recherche qui s'inscrit dans une approche de la géographie du peuplement et de la géographie agraire

Tout d'abord, la réflexion à la base de cette recherche participe à la compréhension des dynamiques démographiques et des mutations agricoles et foncières dans une région considérée comme un front de colonisation agricole en cours de saturation.

Du point de vue de l'analyse des dynamiques démographiques, le recours à une démarche historique permet d'analyser le processus d'occupation humaine et partant, le peuplement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Cette démarche s'inscrit dans le champ de la géographie du peuplement qui considère que « la répartition de la population, c'est d'abord le résultat d'un processus historique » (Baudelle, 2016 :103). Cependant, l'étude du peuplement d'un espace ne se limite pas seulement à l'histoire de son occupation, il faut la mettre en relation avec les facteurs qui pourraient expliquer les contrastes de la répartition. Il s'agit ainsi de rechercher les causes de la répartition des hommes dans un espace et de mettre en évidence les étapes et formes de mise en place de la population (Pierre George, 1969). Bref, elle permet une approche plus globale de la géographie humaine et favorise la connaissance de la population (croissance, composition) (Noin, 1995). En analysant les dynamiques démographiques au sud du lac Tchad, la concentration de la population est le résultat d'un processus historique d'occupation des rives et pourrait expliquer la pression exercée sur les ressources, notamment foncières.

Par ailleurs, les travaux portant sur les pratiques agraires ont été menés en Afrique, à partir des années 1960, par P. Gourou, G. Sautter et P. Pélissier, considérés comme les pères de la « géographie agraire »⁷. Etudier les pratiques agricoles et foncières des populations revient à comprendre l'organisation des sociétés et leurs activités ainsi que les règles qui régissent ce système socio-spatial. Pour Mieux décrypter ce système complexe, soumis à des mutations profondes, le chercheur a besoin d'adapter sa démarche à l'originalité de son milieu d'étude (Blanc-Pamard et Lericollais, 1991). Dans notre cas, partir des pratiques agraires dans les villages et les secteurs des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad

⁷ D'après le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (2003), « la géographie agraire s'est constituée autour de l'étude de la tenure agricole, de ses modes de fonctionnement, et d'une analyse des paysages dans lesquels s'insère cette tenure, paysages que celle-ci crée et transforme en fonction de ces modes de régulation sociale » (Levy et Lussault, 2003 : 51)

pour comprendre l'organisation de la «petite région agricole » nous a paru nécessaire. Un recours à l'histoire a permis de saisir l'évolution des systèmes agricoles et fonciers. Les pratiques agraires, anciennes et nouvelles, ont été ainsi mises en évidence. Les systèmes agricoles (types de systèmes de cultures, techniques culturales, outillage, différentes cultures pratiquées, calendrier agricole, main-d'œuvre) et le système foncier (terres cultivées, les modes de gestion et d'accès à la terre, les conflits d'usage) constituent les éléments essentiellement analysés.

Cadre géographique de l'étude

Justification du choix du terrain d'étude

Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad sont très peu connues et moins étudiées avant les années 1990. D'abord, elles étaient peu peuplées et sous-exploitées par l'agriculture avant le passage du lac au petit Tchad en 1973, donc elles n'avaient pas attiré l'attention des chercheurs. C'est à partir des années 1980 que le retrait important des eaux a libéré des terres fertiles ayant fait l'objet d'une attractivité humaine et d'une mise en valeur agricole sans précédent. Des organismes privés développement avec les services déconcentrés de l'Etat ont accompagné la nouvelle dynamique démographique et agraire dans les années 1980-1990. Cette situation a fait de ces rives un objet d'étude géographique qui a intéressé certains chercheurs. D'abord, ce sont les travaux de C. Bouquet entamés depuis 1968 dans le bassin du lac Tchad qui ont conduit à la réalisation d'une thèse de doctorat d'Etat en 1990 portant sur la région lac Tchad. Ils ont permis de comprendre comment les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad s'intègrent dans une géographie régionale. À la suite de Bouquet, d'autres études géographiques ont essentiellement porté sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (Réounodji, 1994 ; Adaffana, 1995 ; Magrin, 1996 ; Planel, 1996 ; Ogier *et al.*, 1998 ; Brami, 2001). L'analyse des mutations sociales, économiques et spatiales a été au cœur de ces recherches.

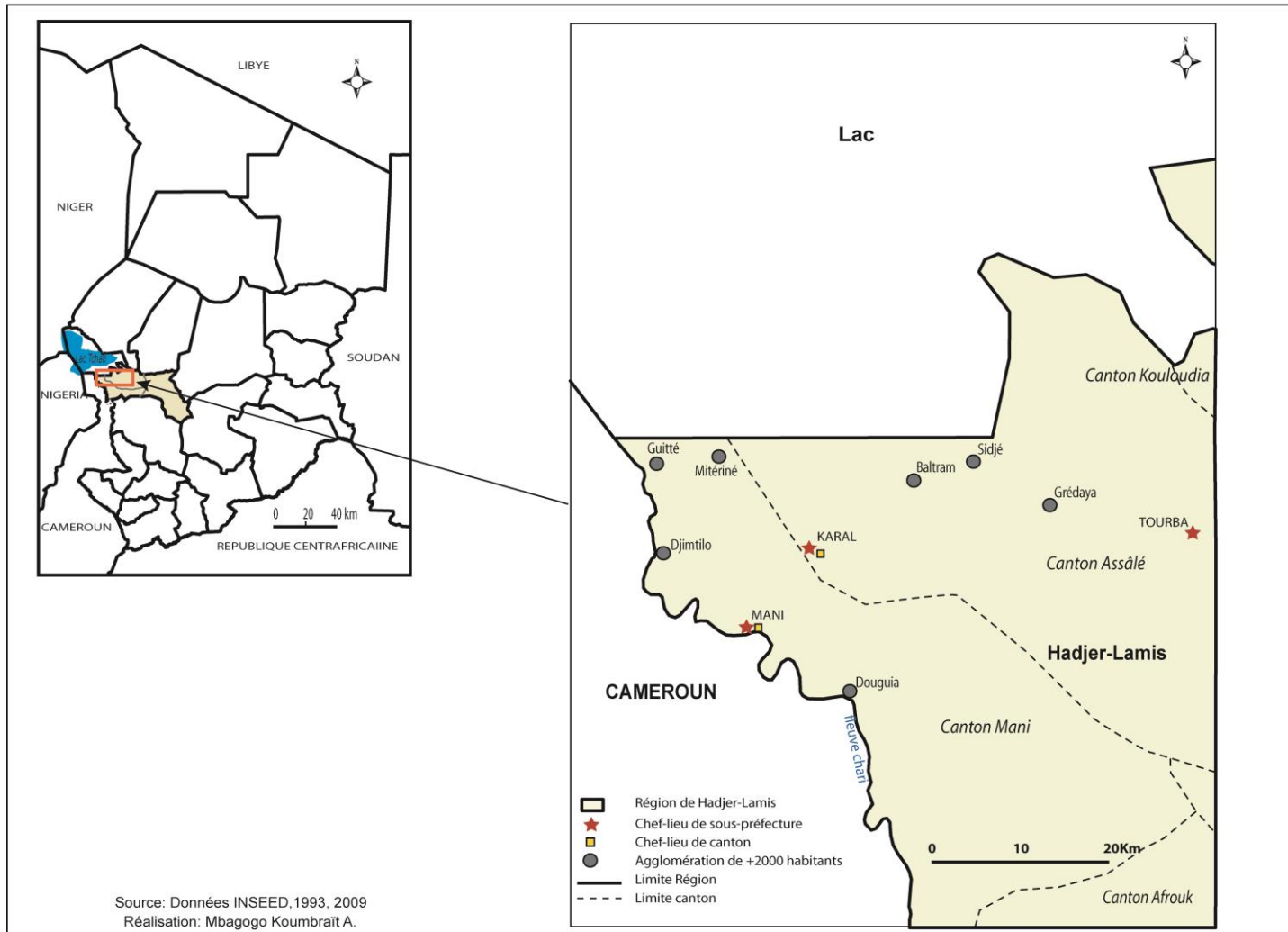
Nos travaux s'inscrivent dans la continuité de ces travaux antérieurs. En 2009, nous avons étudié les rives sud du lac Tchad autour de la problématique des relations villes-campagnes en analysant la dynamique d'approvisionnement de N'Djaména en vivriers agricoles et la gestion foncière (Mbagogo, 2009). Ce premier contact avec les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad a été une expérience qui a suscité en nous le désir d'approfondir notre aventure scientifique dans cette zone. En effet, le sentiment que les rives seraient

saturées sous l'effet de la croissance démographique, engendrée depuis le passage au Petit Tchad, avec pour conséquence la rareté des terres agricoles, est la piste qui a été à la base de ce travail de thèse. D'ailleurs, c'est une réalité qui s'est généralisée dans les discours des populations riveraines elles-mêmes et aussi des autorités locales. Le retour sur ces rives a donc pour intérêt d'éclairer sur ce rapport probable entre la saturation des rives et la pression démographique. Il s'agit précisément d'analyser les mutations récentes à partir d'une démarche diachronique qui met en évidence les dynamiques démographiques et agraires. Enfin, les rives nous intéressent particulièrement parce que de nouvelles dynamiques sont en cours depuis la crise géopolitique régionale en lien avec Boko Haram.

La délimitation de la zone d'étude

Dans le cadre de cette étude, nous considérons les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad comme les espaces, entre le lac Tchad et le fleuve Chari, qui forment le territoire en bordure méridionale du lac Tchad plus qu'une simple bande de terre ou zone qui sépare le lac de la terre ferme. Trouver une limite stable à ces espaces soumis à la variabilité du milieu n'est pas une tâche facile. En effet, très instables, les limites des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad semblent difficiles à fixer. Elles sont floues et incertaines, notamment au sud et à l'est où il n'existe pas d'éléments naturels ou physiques spécifiques. Toutefois, les limites de ces rives sont comprises dans un espace aux limites administratives connues. Ainsi, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad s'étendent sur deux cantons dans la région ou province de Hadjer-Lamis. Il s'agit du canton Mani, le long du fleuve Chari (département de Haraze-Al-Biar), et du canton Assalé en bordure du lac Tchad (département de Dagana). Les deux cantons couvrent une superficie totale d'environ 4300 Km². Deux éléments naturels, à savoir le fleuve Chari et le lac Tchad, fixent respectivement les limites occidentales et septentrionales de ces espaces. À l'est, se trouve le canton Kouloudia et au sud, celui d'Afrouk à la charnière des deux premiers (voir carte n°2).

Carte n° 3 : Localisation des cantons Mani et Assâlé dans la région du Hadjer-Lamis au sud du lac Tchad



À l'intérieur de ces deux cantons qui forment le territoire administratif des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, notre zone d'étude correspond à la partie septentrionale des deux cantons et épouse le contour d'un espace qui s'étend d'ouest à l'est sur plus de 70 km de long avec une largeur d'environ 40 km du nord au sud. Au-delà, nous avons considéré que les réalités du lac deviennent peu perceptibles.

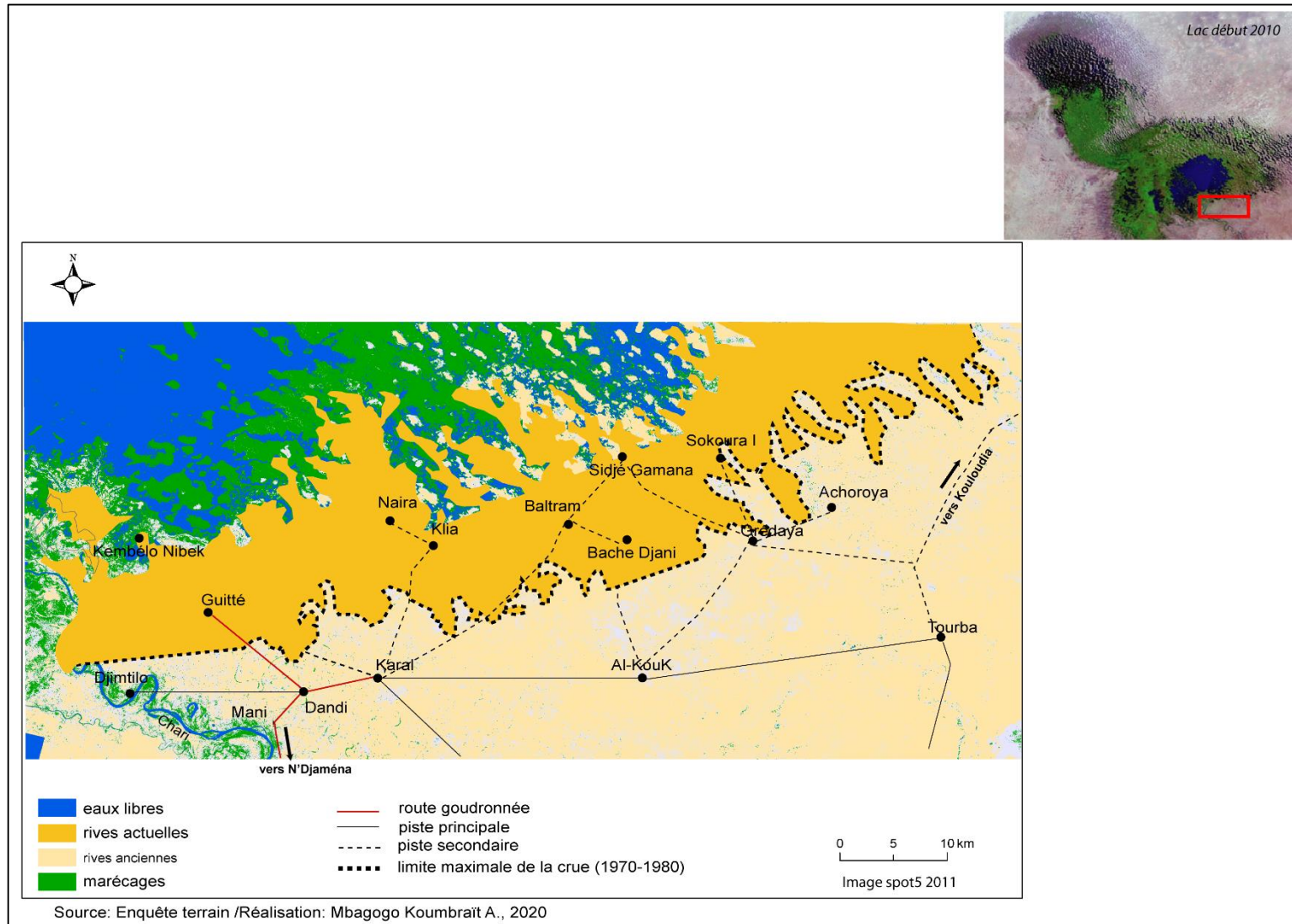
Par ailleurs, au fur et à mesure qu'on se rapproche du lac Tchad, différentes entités physiques et sociales se distinguent : le lac lui-même, le delta du fleuve Chari, les marécages, les zones inondables, les terres exondées, le sable, la végétation et de nombreux villages. Ces entités naturelles et humaines entretiennent des relations étroites favorisées par la variabilité du milieu et la mobilité permanente des activités et des hommes. Ces derniers se déplacent suivant les saisons et surtout en fonction des disponibilités et de l'accessibilité aux ressources diverses à savoir agricoles, pastorales et halieutiques. Les gens de l'arrière-pays vont, par exemple, pratiquer les cultures de décrue à proximité du lac en saison sèche alors qu'en année de forte crue, l'inondation peut provoquer le déplacement de riverains des villages proches du lac vers l'arrière-pays où certains adoptent l'agriculture pluviale. L'activité pêche s'intensifie dans les eaux libres et les marécages du lac Tchad et dans le fleuve Chari alors que l'élevage transhumant est présent à la faveur des pâturages frais et riches de la période de décrue du lac. Ainsi, l'originalité des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad se trouve dans le fait qu'elles forment une petite région peu homogène du point de vue géographique mais dont les éléments naturels et sociaux interagissent dans un milieu dynamique.

De plus, nous avons inscrit notre démarche dans une logique spatio-temporelle à partir de laquelle nous avons articulé l'analyse de la dynamique du peuplement. Cela nous a permis de distinguer les rives actuelles et les rives anciennes. Proches du lac Tchad, les premières sont inondables et favorables aux cultures de décrue. Elles sont donc très actives et concentrent un peuplement dense. Les secondes sont exondées et ne favorisent pas l'essor de l'agriculture de décrue. Elles sont éloignées du lac depuis le passage au Petit Tchad (1970-1980) et connaissent un faible peuplement voire un dépeuplement en faveur des rives actuelles.

Considérant les différents états du lac, proposés par la mission Tilho (1928) et actualisés par les hydrologues Lemoalle *et al.* (2011), nous avons cherché à fixer la limite maximale de la crue du Petit Tchad dans les années 1970-1980. En effet, d'après la tradition orale, le lac

s'étendait au-delà du rocher des éléphants jusqu'au début des années 1970. Ce repère a permis de considérer une ligne symbolique qui correspondrait à la limite maximale de la crue du lac dans les années 1970-1980 et sépare les rives actuelles et les rives anciennes (voir carte n°4). Pendant les phases de Grand et Moyen Tchad, seuls les villages Kotoko dominaient sur les rives du fleuve Chari et quelques hameaux des agropasteurs Arabes Choa étaient fixés sur les parties exondées de l'intérieur (Bouquet, 1990). Ainsi, c'est au niveau des villages de l'intérieur qu'il faut chercher à définir la limite sud des rives méridionales du lac Tchad. Les anciens villages riverains du lac à savoir Djimtilo à l'ouest, Karal et Alkouk au centre, et Tourba à l'est permettent de définir cette limite. Suivant une ligne théorique qui passe par ces anciens villages, la limite sud des espaces étudiés a été fixée et les rives anciennes s'étendent de part et d'autre de cette ligne. À l'est de la marche orientale se trouve une zone dunaire, peu investie par la population. En revanche, elle est favorable à l'élevage transhumant et s'étend jusqu'à la limite du canton Kouloudia. Cette zone détermine la limite orientale des rives sud du lac Tchad.

Carte n° 4 : Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, une zone d'étude aux limites floues



Le choix des villages d'enquête

Le choix des villages d'enquête a été guidé par l'histoire du peuplement et les pratiques agraires. Les villages arabes de l'intérieur, plus anciens que ceux situés à proximité du lac, ont été choisis pour aider à la compréhension de l'histoire du peuplement des rives et mettre en évidence les anciennes pratiques agricoles et foncières. Les villages du delta du fleuve Chari, pour analyser les pratiques agricoles entre le Chari et le lac. Près du lac, les villages retenus ont permis de cerner la diversité du peuplement et les nouvelles dynamiques agraires en proximité du lac. À l'est, les villages sont à la fois proches et éloignés du lac et présentent des pratiques relativement contrastées entre le nord et le sud. Ainsi, pour étudier les pratiques agraires au sud du lac Tchad, il faut une analyse plus fine d'où le choix d'un échantillon de villages représentatifs des différentes réalités de ces espaces. Ce choix repose sur la détermination des secteurs suivants :

- 1) **Le secteur deltaïque** : il est situé à la confluence du fleuve Chari et du lac Tchad. Ce secteur est régulièrement inondé et exposé aux risques des crues précoces. Dans cette zone, plusieurs systèmes sont pratiqués. La pêche est d'autant importante que l'agriculture. Les cultures de décrue sont pratiquées sur des parcelles disposées en lanière, perpendiculairement au lac. Les cultures irriguées (arboriculture et maraîchage) sont dominantes et s'étendent dans le delta du fleuve Chari. Les cultures pluviales sont pratiquées sur les parties exondées autour des villages. Un seul gros village a été retenu pour l'enquête-questionnaire. Il s'agit de Guitté (12°89N et 14°63E), un ancien et gros village très dynamique. Il a l'avantage d'être désenclavé par la route bitumée et favorise l'essor d'une économie rurale très diversifiée (pêche, élevage, commerce, transport, etc.).

- 2) **L'interface rive-lac** : c'est la zone contiguë au lac. Elle est régulièrement inondée et fortement exposée aux risques liés aux crues annuelles. Cependant, ce secteur est le plus apte et propice à l'essor des cultures de décrue. Contrairement au secteur deltaïque, les parcelles de cultures de décrue sont dispersées et forment des auréoles autour des zones d'inondation (plaines, cuvettes ou bras du lac). Les cultures irriguées sont rares et certaines parties exondées sont cultivées en saison pluvieuse. Ce secteur, favorable à une agriculture intensive, concentre un peuplement important mais reste enclavée, car il est éloigné de la route bitumée et difficile d'accès en saison de crue. Quatre villages ont été retenus pour l'enquête-questionnaire à savoir Baltram

(12°56'N et 14°56'E), Sidjé (13°02'N et 14°96'E), Bache-Djani (12°54N et 14°50E) et Kassalari (12°98'N et 14°80'E).

- 3) **La marche orientale** : elle s'étend du nord au sud, dans la partie orientale des rives. Ce secteur est partagé entre la proximité du lac, plus ou moins inondable, et la zone continentale exondée. Les cultures de décrue sont pratiquées dans les villages de la zone inondable, près du lac, et les cultures pluviales dominent sur les sols argileux et sableux autour des villages en recul par rapport au lac. Le secteur est difficile d'accès à cause du sable qui s'incruste dans le lac. Trois villages ont été choisis dans ce secteur pour les enquêtes à l'aide du questionnaire. Il s'agit de Maria 1 (13°00'N et 15°03'E), Fellatéri (13°00'N et 15°06'E) et Grédaya (12°95'N et 15°06'E). Grédaya est le seul ancien et gros village de la marche orientale qui polarise tout le secteur et joue le rôle de carrefour économique.
- 4) **L'arrière-pays** : c'est le secteur continental des rives sud du lac Tchad. Il est également désigné sous le terme de « territoire de l'intérieur » (Réounodji, 1994), et occupe la partie la plus méridionale de la zone d'étude. La position de ce secteur est excentrée du lac Tchad et du fleuve Chari. En effet, depuis le passage au petit Tchad dans les années 1970, le lac s'est éloigné et les crues n'arrivent plus au niveau de l'arrière-pays. Pour cette raison, le territoire de l'intérieur a été dépeuplé au profit de la zone de marnage, à proximité du lac. Ce secteur est favorable aux cultures pluviales sur sols argilo-sableux et à l'élevage. Quelques cultures dessaisonnées (gombo, concombre, pastèque) sont pratiquées dans les petites mares isolées autour des villages. Un seul village a été retenu dans ce secteur pour l'enquête-questionnaire. Il s'agit de Karal (12°71'N et 15°07'E), ancien gros village encore fortement peuplé et très accessible grâce à la route goudronnée qui le lie à N'Djaména. Le choix de Karal est aussi justifié du point de vue politico-administratif car c'est ici que se trouve le cœur du sultanat Assâlé et le chef-lieu de la sous-préfecture.

Les méthodes d'enquête : observations, entretiens et questionnaire

Christian Bouquet disait qu' « il n'y a pas de recette préétablie pour enquêter en milieu tropical et chacun doit acquérir son savoir-faire sur le terrain » (Bouquet, 1990 :19). Ainsi, suivant les objectifs fixés, notre démarche méthodologique repose sur une combinaison d'approches et de méthodes d'enquête.

Le déroulement des enquêtes

Ce travail de recherche a reposé sur une longue construction de notre démarche scientifique. Plusieurs séjours de terrain ont été nécessaires. Après notre DEA, il nous a semblé indispensable de faire un terrain complémentaire pour affiner notre problématique et mieux préciser notre projet de thèse. En effet, le travail réalisé dans le cadre du DEA n'a pas permis d'appréhender les rives sud du lac Tchad dans leur globalité. Cela a limité nos connaissances à quelques villages et n'a pas permis cerner les problèmes dans l'ensemble afin d'en dégager les aspects pertinents à étudier dans un environnement aussi dynamique que celui du lac Tchad et ses rives. Cette étape complémentaire est un moment d'exploration approfondie qui a été un préalable essentiel car elle a favorisé l'émergence de nouvelles pistes de réflexion et des hypothèses de recherche. Un séjour d'une durée de deux mois (juillet et août) en 2011 et un autre d'un mois (octobre) en 2012 ont permis de mieux connaître les secteurs et villages riverains, d'observer⁸ les différentes pratiques agraires et de réaliser des entretiens avec les différents groupes d'acteurs (agriculteurs, pêcheurs et éleveurs) qui exploitent les ressources variées du lac. Finalement, nous avons réussi à mieux préciser les limites de notre zone d'étude et à orienter notre questionnement autour des dynamiques démographiques et agraires.

Une fois l'objet de recherche précisé, les questions et les hypothèses élaborées, ce sont les enquêtes proprement dites qui ont été organisées en 2013, 2014 et 2020. Les entretiens individuels et en groupes ont eu lieu dans les villages et dans les champs. Ils ont concernés une quarantaine de villages répartis sur l'ensemble des rives sud du lac Tchad. L'enquête questionnaire a été réalisée dans neuf villages choisis de manière avoir des informations sur les différentes pratiques et stratégies des agriculteurs.

⁸ L'observation participante implique l'insertion du chercheur dans le milieu et dans la société afin de mieux s'imprégner des réalités étudiées. C'est ainsi que l'enquêteur doit « se frotter en chair et en os à la réalité qu'il entend étudier » (Olivier de Sardan, 1995).

Les entretiens

Ils ont été à la fois individuels et collectifs (*Cf.* annexes). Au total, nous avons réalisé 170 entretiens entre juin et juillet 2013, et une trentaine en janvier 2020. Ces entretiens ont, d'une part, porté sur l'histoire du peuplement des rives, les modes de gestion foncière et, d'autre part, sur les activités agricoles. Ils ont concerné une diversité d'interlocuteurs à savoir les autorités traditionnelles (sultan et *boulama*), les personnes âgées (plus de 50 ans), l'administration locale (sous-préfet), les agents d'encadrement agricole (chef de sous-secteur ONDR et conseillers) et les groupements.

Les entretiens avec les autorités traditionnelles et les vieillards ont permis de comprendre l'organisation du pouvoir traditionnel et foncier, et de reconstituer l'histoire du peuplement des rives. La reconstitution historique a mis en évidence la dynamique de l'occupation humaine des rives (création des villages, groupes ethniques, étapes successives d'installation, mobilités). Pour cela, ce sont les personnes âgées qui ont été retenues dans les villages. Compte tenu du nombre important de villages sur les rives sud du lac Tchad, nous n'avons pas pu nous rendre dans tous les villages. Ainsi, à partir d'un gros village enquêté, la période de création des villages voisins a été déterminée avec l'aide des personnes ressources et d'une carte préalablement élaborée à partir de la base des données du recensement de la population de l'INSEED⁹ (RGPH, 2009). Cette méthode a également permis de resituer les villages disparus sur la carte. Les activités agricoles ont été au cœur de nos entretiens avec les membres des groupements et les agents d'encadrement agricole. Ces entretiens ont permis *grosso modo* de collecter les données primaires sur les systèmes agricoles et de comprendre leur dynamique. Le fonctionnement des organisations paysannes, l'encadrement agricole et l'implication des autorités administratives dans la gestion des conflits fonciers ont été également abordés. De plus, les avis sur les problèmes susceptibles de compromettre le devenir des rives, en termes de développement, ont été recueillis.

Les entretiens de janvier 2020 ont permis de collecter des informations additionnelles dans un autre contexte, celui de la crise sécuritaire régionale liée à Boko Haram. L'objectif est de comprendre les implications locales de cette crise sur le peuplement des rives (mouvements de population) et sur les pratiques agraires. Avec les autorités locales, le regard a porté sur la situation générale de la crise Boko Haram, les changements, les actions entreprises et les possibilités de résilience envisageables. Auprès des populations déplacées, les entretiens ont

⁹Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques.

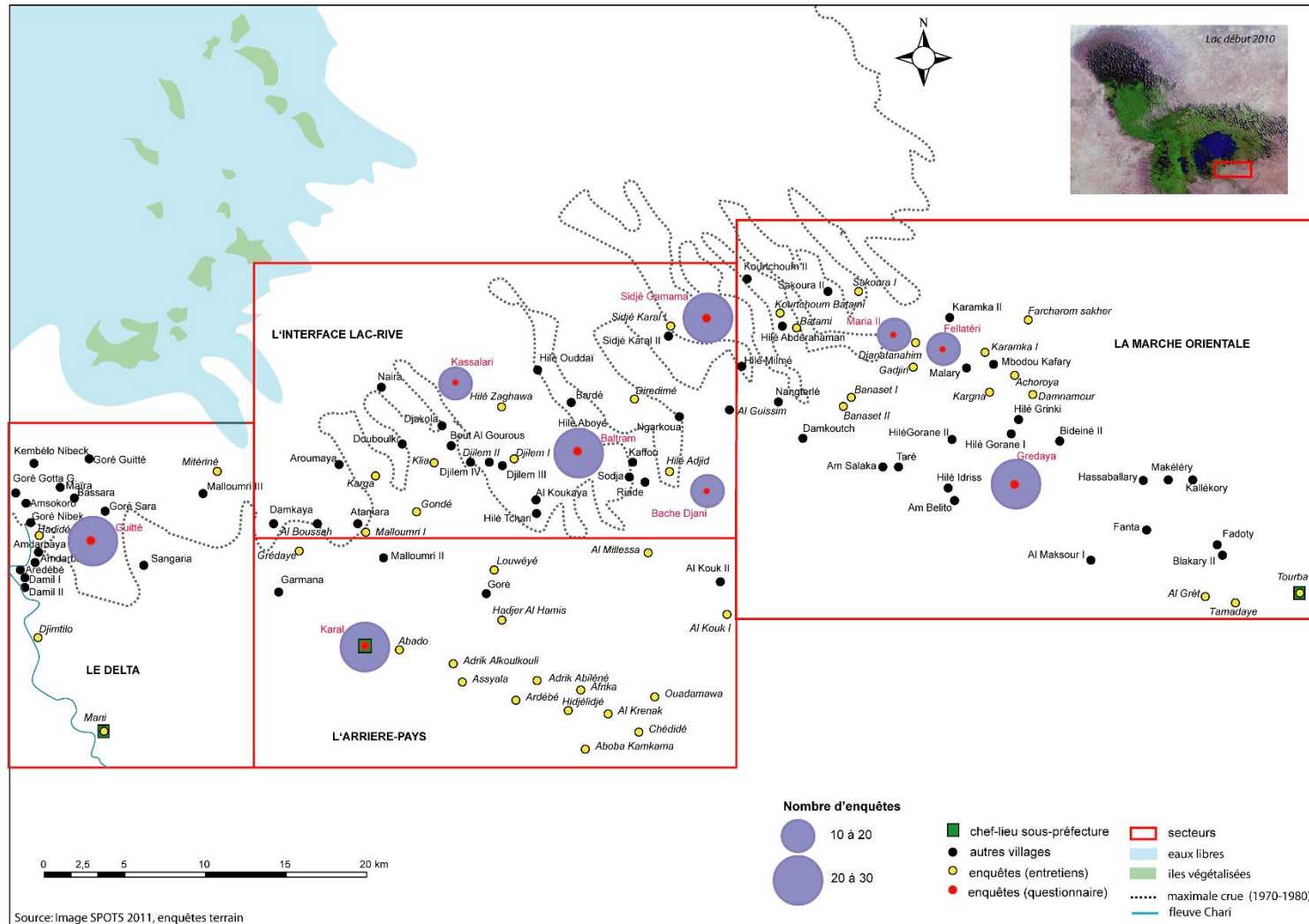
été orientés sur l'histoire des parcours (identité, origine, itinéraire, activités, conditions de vie et accessibilité aux ressources, notamment à la terre). De plus, nous avons recueilli des informations sur leurs stratégies de réadaptation dans un environnement social plus ou moins différent de leurs lieux de départ.

L'enquête questionnaire

Une enquête-questionnaire a été effectuée auprès de 150 agriculteurs en mars, avril et mai 2014. Le choix des enquêtés a été guidé principalement par la pratique de l'agriculture. Un questionnaire unique a été administré aux enquêtés (*Cf.* annexes). Il a essentiellement porté sur les caractéristiques socio-économiques, les activités principales, les pratiques agricoles et foncières, les productions et leurs destinations, les stratégies et les contraintes liées à l'agriculture.

Le nombre des enquêtés par village a varié en fonction de la taille du village. Au total, une trentaine d'exploitants agricoles ont été enquêtés dans les gros villages à savoir Guitté, Sidjé, Baltram, Karal et Grédaya, et une dizaine dans les autres villages (Kassalari, Bache-Djani, Maria et Fellatéri). Les enquêtes devraient principalement avoir lieu au village auprès des exploitants agricoles, mais la période d'enquête a coïncidé avec le début de la campagne de décrue (préparation des parcelles et semis du maïs) donc certains ont été enquêtés au champ. Ainsi, lorsque l'agriculteur accepte de se faire enquêté sur son lieu de travail, le questionnaire lui est administré dans son champ. Les enquêtes dans les champs ont des avantages mais aussi des inconvénients. D'une part, elles permettent d'observer directement les pratiques agricoles, notamment les systèmes de culture, les techniques, les outils, et l'implication des membres de la famille (femmes, enfants, beau-fils, belle-fille, frère, neveu, etc.) et d'interroger parfois les employés externes (main-d'œuvre salariée). D'autre part, les inconvénients sont liés au risque de perturber les travaux car l'agriculteur doit prendre de son temps de travail pour répondre aux questions. Parfois, l'enquête est également interrompue pour qu'il s'occupe d'une tâche ou qu'il aille répondre à une sollicitation de ceux qui travaillent dans le champ. La carte suivante (carte n°5) montre la répartition des enquêtes dans la zone d'étude.

Carte n° 5 : Répartition des villages enquêtés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad



Difficultés rencontrées

La conduite de ce travail de recherche n'a pas été sans difficultés. Une première difficulté est liée au caractère peu fiable et l'ancienneté des données démographiques issues des travaux scientifiques (Bouquet, 1990, Beauvilain, 1993) et des sources officielles de l'INSEED (RGPH 1993 et 2009) ainsi que l'absence de statistiques agricoles valides (recensements agraires). Ceci a constitué une difficulté majeure à l'analyse de l'évolution de la population et de la production agricole au sud du lac Tchad.

Ensuite, le terrain lui-même est une zone qui n'est pas facile à pratiquer du point de vue accessibilité (conditions naturelles et insécurité). Dans cette zone au paysage changeant, le déplacement sur le terrain a été parfois pénible car il n'est pas aisé de se déplacer face aux contraintes liées à la montée des eaux et à la présence du sable. Les chauffeurs de mototaxi qui nous ont aidé dans nos déplacements quotidiens étaient obligés d'aller à toute vitesse pour s'affranchir du sable et cela n'est pas sans danger. De plus, la montée des eaux et les marécages permanents rendaient pénible la circulation en saison pluvieuse et pendant la période de crue. Il est souvent nécessaire de faire des détours à pied ou de prendre une pirogue pour traverser un bras ou une plaine d'inondation. Faire un aller-retour par le même chemin pendant la période de crue est parfois impossible, et donc il faut être un connaisseur du terrain pour trouver rapidement une autre piste sinon il faut simplement rebourser chemin et annuler les enquêtes prévues. Avec la crise Boko Haram, la présence des groupes armés dans la région du lac Tchad a été également limitée nos déplacements car les secteurs à proximité du lac sont interdits.

Une autre contrainte a été la difficulté d'enquêter les propriétaires des vergers. Ils résident en majorité à N'Djaména et fréquentent discrètement la région. Nous n'avons pu enquêter que des employés qui s'occupent du gardiennage, de l'entretien des plantes et des travaux agricoles. Les informations obtenues sont d'ordre général (profession du propriétaire, période d'acquisition, superficie et prix de la parcelle, rémunération de l'ouvrier). Même si nous avons pu aborder les questions relatives aux pratiques agricoles (plantes cultivées, techniques culturales, rendements, destinations), l'objectivité des enquêtes n'est que relative car les informations fournies, notamment sur les pratiques foncières, ne sont pas souvent précises.

Enfin, la réalisation de cette thèse a été interrompue entre 2015 et 2020 pour des raisons professionnelles et surtout sanitaires. Cette situation justifie le dernier séjour de terrain en 2020 pour actualiser les données.

Présentation du plan de la thèse

Les résultats de notre recherche sont structurés en huit chapitres, regroupés en trois parties qui se présentent de la manière suivante :

- La première partie comporte deux chapitres et met l'accent sur les conditions du milieu qui ont favorisé la colonisation agricole des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Les facteurs naturels à savoir la proximité de l'eau, la topographie moins accidentée, une végétation moins encombrante et la présence des terres agricoles fertiles sont déterminants dans la mise en place d'un peuplement dense et la mise en valeur agricole des rives. Ces potentialités naturelles sont abordées dans un premier chapitre. Le deuxième chapitre analyse l'histoire du peuplement des rives et pose ainsi les bases de la compréhension des dynamiques démographiques à travers la géographie du peuplement de ce front agricole au sud du lac Tchad. Il analyse également l'évolution de la population en mobilisant les données de recensements et celles issues des projections. Le peuplement et la croissance démographique ainsi analysés pourraient expliquer la saturation des rives.

- La deuxième partie est composée de trois chapitres consacrés à l'analyse des mutations agraires. Dans une démarche diachronique, le troisième chapitre expose les étapes de ces mutations. Il rappelle les fondements des dynamiques agricoles et foncières en faisant un retour sur une période consécutive entre 1950 et 2000. Le quatrième chapitre et le cinquième chapitre abordent successivement les dynamiques agricoles et foncières récentes des années 2010 à 2020. D'une part, les pratiques agricoles sont caractérisées par une diversité de systèmes agricoles et de pratiques innovantes. D'autre part, le système foncier se distingue par une gestion centrée sur le pouvoir traditionnel. Les pratiques foncières sont dominées par la marchandisation de la terre et les facteurs d'insécurité foncière sont identifiés.

- La troisième partie est également organisée en trois chapitres et traite des acteurs et de leurs stratégies tout en interrogeant l'avenir des rives en termes de développement. En effet, le sixième chapitre qui introduit cette dernière partie essaie d'élaborer une typologie des exploitants agricoles des rives sud du lac Tchad. Le facteur déterminant a été la pratique des activités non agricoles. Le chapitre sept décrit les stratégies paysannes dans un milieu soumis aux changements. Les aléas liés aux variations du lac, la saturation foncière et la crise sécuritaire régionale liée à Boko Haram sont des situations face auxquelles les populations essaient de s'adapter. Enfin, le chapitre huit interroge l'avenir des rives sud du lac Tchad sous l'angle de développement. Il aborde les problèmes et les défis à relever et propose quelques options en ce qui concerne le développement du secteur agricole.

PREMIERE PARTIE

UN FRONT AGRICOLE ENTRE VARIABILITE DU MILIEU ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

Cette première partie de la thèse présente les éléments de contexte géographique en abordant dès le premier chapitre les conditions agro-écologiques favorables à la colonisation du front agricole au sud du lac Tchad. Situés en plein Sahel, le lac Tchad et ses rives forment un espace particulièrement changeant. Si le lac varie dans le temps et dans l'espace, et ce, depuis des siècles, il a favorisé d'importantes dynamiques agraires sur ces rives méridionales tchadiennes depuis son passage au Petit Tchad dans les années 1970-1980. Par ailleurs, ce sont les variations annuelles et saisonnières du lac qui déterminent les possibilités d'exploitation des ressources variées offertes par ce milieu. À cet effet, la disponibilité des terres agricoles et la proximité de l'eau ont favorisé la pratique d'une agriculture intensive sur ces rives. Ces conditions ont également favorisé la mise en place d'un peuplement dense et dynamique sur les rives sud du lac Tchad. Le deuxième chapitre traite de cet aspect humain en analysant les dynamiques démographiques. L'accent est mis sur l'histoire du peuplement, la croissance de la population et la dynamique de l'occupation des rives, en lien avec la dynamique du milieu. En effet, cette partie aborde les facteurs ayant favorisé l'émergence d'un front de colonisation agricole au sud du lac Tchad. Elle essaie ainsi de montrer, à travers l'analyse des dynamiques démographiques, que les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad connaissent une forte croissance démographique à l'origine d'un peuplement dense et partant, de la saturation de ce front.

Chapitre 1

Le lac Tchad et ses rives : un milieu sahélien particulier

Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence la particularité du lac et de ses rives méridionales tchadiennes. En effet, il est important d'identifier les facteurs naturels qui ont participé au peuplement et à l'essor des activités agricoles au sud du lac Tchad. Le lac Tchad est une zone humide au Sahel et sa particularité réside dans les ressources variées (agricoles, halieutiques et pastorales) qu'il offre mais c'est surtout sa variabilité qui la distingue. Les variations du lac Tchad sont historiques, annuelles et saisonnières et dépendent des conditions climatiques, notamment pluviométriques, dans son bassin versant. Après avoir traité de la variabilité du lac, ce chapitre examine dans un deuxième temps les conditions naturelles qui déterminent les possibilités d'exploitation agricole au sud du lac Tchad.

I. Le lac Tchad, un écosystème naturellement variable

Au Sahel, le lac Tchad apparaît comme un écosystème à la fois fragile et très variable. D'abord, il est soumis à un climat sahélien semi-aride à très forte variabilité. Les pluies capricieuses sur le lac et surtout sur son bassin ainsi que les températures élevées modifient les apports en eau ; et par conséquent les paysages environnants. Jadis considéré comme une mer intérieure par les voyageurs, le lac Tchad connaît des variations qui font évoluer son niveau et sa surface, donnant parfois lieu à un vaste marécage (Maley, 1981). Depuis les observations des géographes et explorateurs de l'époque coloniale, l'ampleur des variations du niveau et de la surface du lac Tchad interroge sur son devenir. Cependant, aucun modèle climatique ne prévoit encore avec précision l'évolution du climat sahélien ainsi que son niveau d'influence sur le lac Tchad (Cook, 2006 ; Sylvestre, 2015). Face au manque de données, on assiste à une large diffusion des séries d'images satellitaires de la NASA, relayées par les médias, qui alimentent un discours alarmiste sur une probable disparition du lac Tchad. Or, si les images satellitaires ne présentent que très souvent la partie en eau visible du lac, les marécages inondés qui font partie intégrante du lac ne sont pas pris en compte ; et cela contribue à embrouiller la compréhension de ce que peut être la surface du lac Tchad (Lemoalle, 2014). Pour revenir à la situation actuelle du lac, il se trouve dans un état de Petit Tchad normal, déjà connu par le passé. Il est caractérisé par une forte sensibilité aux variations climatiques d'où la forte variabilité de son niveau, de sa surface, y compris de ses paysages. Ainsi, à l'échelle des rives méridionales

tchadiennes du lac Tchad, tout le paysage riverain change en fonction des apports en eau au lac, des années et des saisons.

1. Hydrographie et paysages du lac Tchad

Situé en plein Sahel, entre 12°20' et 14°20' de latitude Nord et 13°00' et 15°20' de longitude Est, le lac Tchad est classé par sa superficie comme quatrième grand lac africain après les lacs Victoria, Tanganyika et Nyassa. Au rang des bassins endoréiques du monde, il occupe la troisième place après la mer Caspienne et la mer d'Aral. Vestige d'une ancienne mer paléo-tchadienne, le lac Tchad a pendant longtemps attiré l'attention et la curiosité des étrangers (Bouquet, 1990 ; Olivry *et al.*, 1996). Du Moyen Âge au XIX^e siècle, ce sont les voyageurs Arabes puis les explorateurs européens qui se sont alternés dans la quête de la découverte du lac Tchad. À la suite des différentes expéditions, le lac Tchad a été documenté et cartographié. Cependant, c'est à partir de 1907 que la mission Tilho a effectué des études approfondies qui ont permis de mieux décrire puis de classer le lac Tchad en trois principaux états à savoir le Grand Tchad, le Tchad Normal et le Petit Tchad (Tilho, 1928), nomenclature reprise par Lemoalle *et al.* (2010) pour caractériser les états du lac des années 1960 à nos jours. Cette dernière caractérisation a permis de déterminer un quatrième état dit « petit Tchad sec » qui se distingue du petit Tchad humide ou normal par un rétrécissement important des eaux du lac Tchad et un assèchement pendant plus d'une année de la cuvette nord.

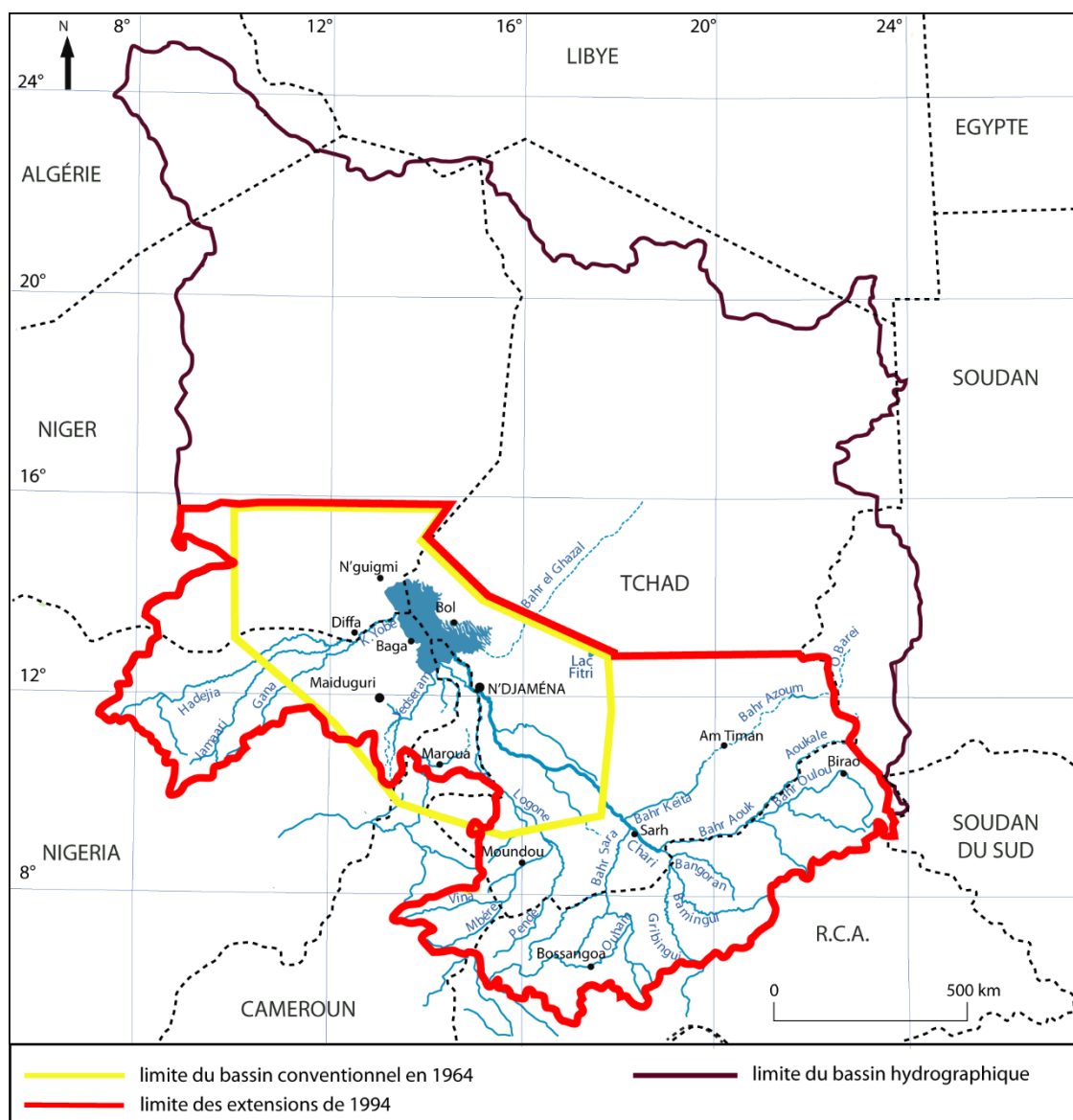
Le lac Tchad fonctionne comme un plan d'eau qui n'a pas d'exutoire et dépend fortement du système hydrologique de son bassin intégral. Deux grands bassins, hydrographique et conventionnel, se distinguent et regroupent plusieurs pays plus ou moins proches du lac ayant des intérêts parfois variés (Magrin, 2013). Le bassin hydrographique ou encore orographique est un Méga lac Tchad. Il est un vaste bassin qui s'étend sur près de 2 500 000 km², soit 8% de la superficie de l'Afrique. Les pays qui partagent le bassin hydrographique du lac Tchad sont l'Algérie, le Cameroun, la Centrafrique, le Niger, le Nigéria, la Lybie, le Soudan et le Tchad. Ce bassin hydrographique devrait participer à l'alimentation du lac Tchad actuel, mais toute sa partie nord est devenue désertique. Ainsi, seul le bassin hydrographique actif (814 000 Km²) situé dans la partie sud de ce vaste bassin reçoit les pluies qui contribuent essentiellement aux apports en eau de surface au lac. Il s'agit principalement du système fluvial Chari-Logone au sud dont les apports avoisinent les 90%.

Le reste des apports est partagé entre la Komadougou Yobé au nord-ouest, quelques tributaires au sud à savoir l'El Beid, Yedseram et Ngadda ainsi que les précipitations directes. La particularité de ce bassin est qu'il facilite une très forte évaporation (95,5%) et infiltration (4,5%) qui font que les apports annuels en eau sont presque totalement perdus. De plus, un bassin conventionnel a été défini. Il s'intègre au bassin hydrographique et ne constitue qu'une infime partie, soit environ 40 % avec une superficie estimée à 967 000 km². Ce bassin est une délimitation juridique et institutionnelle qui permet de gérer les ressources en eau du bassin du lac Tchad sous la tutelle de la CBLT (Commission du Bassin du Lac Tchad) créée en 1964¹⁰. Le bassin conventionnel du lac Tchad représente 18% de la superficie du bassin hydrographique. Il est partagé entre quatre pays riverains du lac Tchad à savoir le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Aujourd'hui, ce bassin conventionnel s'est élargi avec l'adhésion de la République centrafricaine en 1994, de la Libye en 2008, sans modifier les limites du bassin ainsi que la proposition du Soudan comme membre en 2000 sous réserve d'une ratification de la convention fondatrice de la commission. Cette proposition demeure sans issue probablement à cause de la situation politique défavorable à la fin des années 2000 avec le Tchad d'une part, et de la scission du Soudan en 2011 d'autre part (Ngaressesem *et al.*, 2014 :187 ; Dimbélé-Kombé et Pourtier, 2015).

La figure n°2 ci-dessous présente les limites des bassins naturel et conventionnel du lac Tchad. Si le bassin hydrographique est un système naturel qui prend en compte les différents tributaires du lac Tchad, le bassin conventionnel est un cadre institutionnel dont les limites ne sont pas fixes.

¹⁰ À cette période, la superficie du bassin conventionnel ne couvrait que 427 300 km² avant d'être élargie par la suite avec l'adhésion de certains pays du bassin hydrographique pour répondre à des enjeux politiques bien éloignés de la gestion locale d'un lac partagé (Dimbélé-Kombé et Pourtier, 2015).

Figure n° 2 : Bassin hydrographique et conventionnel du lac Tchad



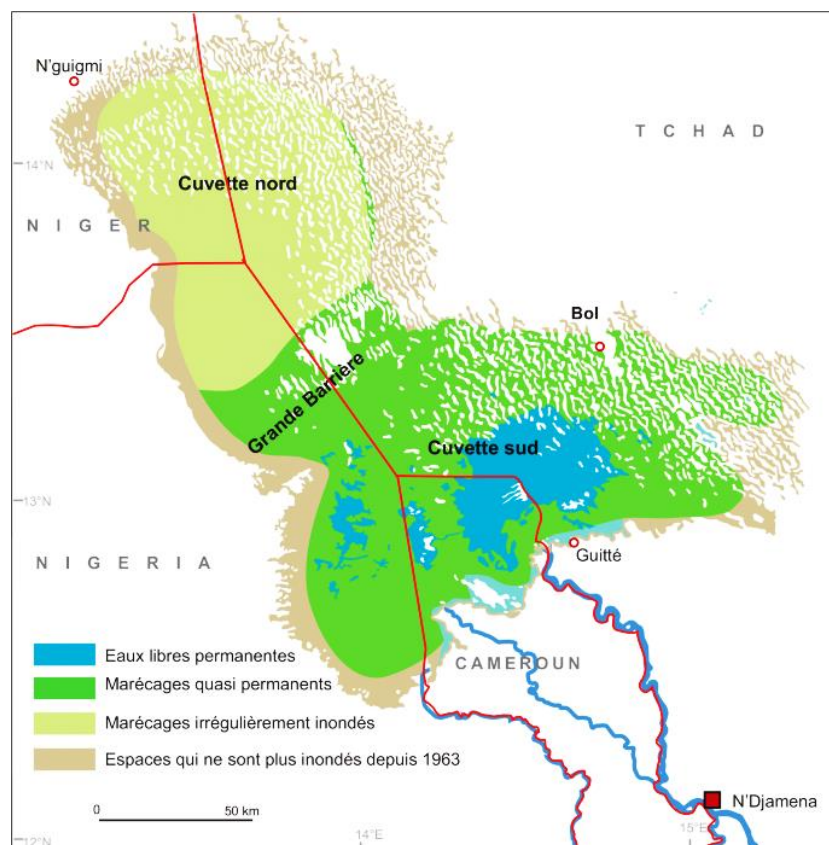
Source : d'après Pourtier, 2015

Au plan physionomique, le lac Tchad est constitué de deux principales cuvettes nord et sud, nettement séparées par une zone de hauts fonds appelée Grande Barrière, qui s'étend de Baga-Kawa au Nigéria à Baga-Sola au Tchad (carte n°6). Cette dernière n'est franchissable que lorsque l'eau du lac dépasse un certain niveau. Au cours des années humides, les apports en eau du lac (pluies directes et apports des cours d'eau) permettent le remplissage maximal de la cuvette sud au point où la grande barrière est submergée et peut ainsi favoriser le déversement des eaux dans la cuvette nord (Lemoalle et Magrin, 2014). Le lac se présente donc sous forme d'un seul plan d'eau bordé à l'Est par un archipel avec des marécages permanents ou saisonniers. Lorsque la cuvette nord n'est pas alimentée au cours d'une période très sèche comme ce fut le cas dans les années 1970-1980, on assiste à une forte

réduction de la surface en eau du lac et à l'assèchement de ses rivages voire de la cuvette nord. Ainsi, le fonctionnement hydrologique du lac Tchad diffère en fonction des périodes, des apports en eau et selon qu'on se trouve dans la cuvette nord ou sud. Par ailleurs, il est utile de savoir que le lac Tchad a connu au cours de son histoire des périodes humides et sèches qui ont influencé sur sa physionomie et son fonctionnement. Ces périodes historiques couvrent plusieurs échelles de temps allant de l'échelle géologique à l'échelle annuelle et saisonnière (Lemoalle, 2015).

Enfin, le lac Tchad est aussi une zone humide partagée, d'importance internationale reconnue par le bureau de Ramsar en 2002. Cette distinction relève du fait que le lac Tchad est une réserve de biodiversité riche et diversifiée (avifaune, poisson, plantes aquatiques et autres composantes fauniques telles que les mammifères et reptiles) qui fournit un cadre de vie et des services aux sociétés.

Carte n° 6 : Schématisation des grandes unités paysagères du lac Tchad



Source : d'après Lemoalle et Magrin, 2014

2. Les grandes variations du lac Tchad

La variabilité est reconnue comme la principale caractéristique du lac Tchad (Lemoalle, 2015). Il est éminemment changeant quelle que soit l'échelle de temps à laquelle on le considère¹¹. De l'holocène à la période actuelle, le lac Tchad n'a pas jamais été le même. Le changement d'échelle d'observation implique également différentes variations de la surface du lac. Sous l'effet conjugué des variations climatiques (température et pluviométrie), la superficie du lac Tchad change d'une année à l'autre et d'une saison à l'autre. Ces variations peuvent porter la surface en eau du lac sur de vastes étendues suivant les années et les saisons. Cette surface peut facilement doubler au cours d'une année exceptionnelle des pluies sur le bassin où les apports sont importants. Ainsi, le volume d'eau du lac Tchad dépend de la pluviométrie en amont de son bassin hydrographique, qui bénéficie d'un climat soudanien, et de l'évaporation à la surface du lac (Durand et Mathieu, 1980).

2.1 De la variabilité historique du lac Tchad

Le lac Tchad actuel est l'héritier d'un ancien lac qui a beaucoup varié. Au cours du quaternaire récent, notamment à partir de 14 000 ans BP (avant le présent), les conditions humides réapparues progressivement après une phase d'assèchement auraient permis une extension maximale du lac Tchad (Sylvestre, 2015). Ce fut un « Méga Tchad » avec 160 m de profondeur et une surface en eaux libres qui s'étendait sur près de 340 000 Km² (J. Pias, 1970 ; M. Servant, 1983 ; Leblanc *et al.*, 2006). Le lac Tchad a subi par la suite les effets d'une série de fluctuations entre périodes humides et périodes sèches qui ont contribué à son assèchement ou à la réduction de sa surface avant sa stabilisation dans sa position actuelle.

Les variations historiques ont été attestées par les géographes et explorateurs, et ce sont les travaux de Tilho (1928) qui ont conduit à la classification du lac Tchad en trois états selon les apports en eau du système fluvial Chari-logone. Il convient de retenir que le Grand Tchad est constitué d'une vaste surface d'eau libre d'environ 25 000 km² et d'un archipel dunaire peu prononcé qui s'identifie sur sa bordure orientale. Il a été entrecoupé de phases de moyen et petit Tchad à la suite d'importantes baisses de niveau du lac. Au cours des phases humides qui ont précédé les années de grandes sécheresses (1970-1980), un Moyen Tchad a été

¹¹ En réalité, selon les mois, les années, les décades, les siècles, les séquences de temps plus longues, voire très longues (des âges préhistoriques aux temps géologiques), le lac varie sans trêve (Magrin *et al.*, 2015 : 15).

observé par les explorateurs entre 1953 et 1968. Cependant, il a aussi été observé plus tôt entre 1909-1913 et 1916-1921. D'après les observations de Tilho, le Moyen Tchad est un plan d'eau à deux cuvettes séparées par la Grande Barrière qui s'étend d'ouest au nord-est. Le Moyen Tchad est observé lorsque les apports du Chari varient entre 34 et 43 km³/an ; et couvre une superficie comprise entre 15 000 et 19 000 km² à la cote 280 à 282 m (Lemoalle *et al.*, 2010). La progression à partir du nord-est de l'archipel dans le lac Tchad fait apparaître plusieurs îles de végétation appelées îlots-bancs, qui assurent la transition entre l'archipel et les eaux-libres (vastes étendues d'eau sans végétation). Les îles sont enserrées par les innombrables bras du lac. Avant la période coloniale, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, les dépressions inondées dans la partie nord pouvaient être asséchées sous forme de polders¹² traditionnels et exploités en culture de blé ou de maïs par les Kanembou et les Kouri (Bouquet, 1990 ; Bertoincin et Pase, 2012). Les limites des rives occidentales et méridionales du Mon Tchad sont imprécises, changeantes et marécageuses avec une végétation de roseaux et d'*ambadj* (Tilho, 1928). Le Petit Tchad se distingue des deux premiers états par l'apparition de vastes étendues de marécages. Plusieurs phases de bas niveau correspondant au Petit Tchad ont été observées. D'après les descriptions faites par Tilho, le petit Tchad a été observé pour la première fois de 1905 à 1908 et entre 1914 et 1916, ensuite il est réapparu pendant la période de 1930 à 1940 et enfin, en 1973. La décennie 1980 a principalement été marquée par la présence d'un Petit Tchad sec qui se démarque du petit Tchad normal (Lemoalle, 2015). Le petit Tchad est constitué de plusieurs plans d'eau séparés pendant au moins une partie de l'année. La cuvette nord est nettement séparée de la cuvette sud par la Grande Barrière et les apports annuels du Chari sont inférieurs à 34 km³/an. Lorsque que ces apports descendent jusqu'à 15 km³/an, on parle de petit Tchad sec ayant des répercussions écologiques et humaines importantes (Lemoalle *et al.*, 2010). La surface en eau libre de la cuvette sud s'étend sur environ 1700 Km² et les zones marécageuses permanentes ou saisonnières, souvent oubliées lors de l'estimation de la surface inondée du lac, couvrent au total entre 2000 à 14 000 Km² maximum (Leblanc *et al.*, 2011). Le niveau du petit lac Tchad peut descendre jusqu'en deçà de 280 m avec une profondeur d'environ 3 à 10 m selon qu'on soit dans la cuvette nord ou sud. Depuis le dernier passage du lac au Petit Tchad en 1973, le lac Tchad fonctionne dans cette configuration.

¹² Les polders sont, par définition, un espace clos, conquis sur les eaux au moyen d'endiguements, puis asséché par le drainage à des fins traditionnellement agricoles (Géoconfluences, 2018 : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/polder>)

2.2 Au cours des années sèches, un lac marécageux

Depuis les décennies très sèches (1970-1980) qui ont marqué le Sahel, le lac Tchad est considéré comme un immense marécage très sensible aux variations climatiques. Il est ainsi soumis à une forte évaporation, sous un climat tropical à saisons contrastées et aux températures élevées, qui participe largement aux pertes de ses eaux. Au stade de Petit Tchad, seules quelques petites cuvettes d'eaux libres sont visibles et la navigation devient presque impossible, surtout dans la cuvette nord, irrégulièrement alimentée (Lemoalle, 2014). On observe deux archipels bien distincts, à savoir l'archipel de la cuvette nord et celui situé à l'est de la cuvette sud avec une forte densité d'îles. L'archipel oriental est caractérisé par des avancées dunaires qui s'incrument davantage dans le lac. Les zones d'eaux libres permanentes sont entourées des îlots-bancs (Lemoalle *et al.*, 2010). De nombreuses presque îles apparaissent à l'est et se soudent à la terre ferme. Les eaux libres de la cuvette sud se retirent sur des dizaines de kilomètres au nord du lac Tchad (Magrin, 2007). D'après les récits de populations des rives méridionales tchadiennes, la limite des eaux libres qui était au pied des rochers du Hadjer el Hamis et du village Karal, dans les années 1960, s'est progressivement déplacée plus loin vers le nord laissant de vastes terres humides sur plusieurs dizaines de kilomètres avec un retrait conséquent des eaux du lac en 1984. Depuis cette date, le lac Tchad s'est éloigné de son arrière-pays proche car les crues du lac n'ont jamais atteint ce secteur jusqu'à nos jours.

2.3 Au cours des années humides, une surface en eau importante

Pendant le XX^e siècle, le lac Tchad a bénéficié de la faveur des années très humides jusqu'en 1968. Le lac Tchad était dans la plupart du temps dans un état de « Grand Tchad » tel que décrit par les explorateurs au XIX^{ème} siècle puis par la mission Tilho. Il est ainsi apparu lors d'épisodes très brefs et pour la dernière fois au milieu des années 1950 (Olivry *et al.*, 1996). C'est un plan d'eau qui s'étend sur environ 24 000 Km² à la cote 284m, très favorable à la navigation. Il est bordé à l'Est par un archipel dunaire qui s'enfonce dans le lac. La végétation aquatique devient abondante et les flots envahissent les rives occidentales et méridionales. Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, il est rapporté oralement qu'à cette époque les sites des villages de Djimtilo, Karal, Alkouk et Tourba étaient pour la plupart ennoyés. Quelques petites îles étaient visibles et les eaux libres pouvaient s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres pour inonder de nombreuses petites rivières de la région

(Réounodji, 1994). La remise en eau de la grande dépression du Bahr El Ghazal, ancien affluent du Méga lac Tchad à l'est, serait possible.

L'observation faite au cours du XXI^e siècle, et ce depuis les années 1990, repose sur l'apparition des saisons de pluies mieux arrosées sur le bassin versant du lac Tchad ayant favorisé des apports en eau pouvant permettre une extension remarquable des surfaces de marnage par rapport aux années 1970-1980. Ainsi, étant donné que les variations du lac Tchad évoluent en fonction des apports annuels en eau de surface de son bassin hydrographique et des pluies directes, le lac devient un amplificateur des variations pluviométriques de son bassin (Lemoalle, 2014). Au cours d'une année de bonne pluviométrie, il est constaté que les apports sont suffisants pour permettre le remplissage de la cuvette sud et son déversement plus ou moins important dans la cuvette nord. La surface en eau du lac Tchad peut atteindre en moyenne 8000 km². Ceci étant, au cours des années 1990 et 2000, la superficie d'équilibre du lac Tchad, y compris les eaux libres et les marécages inondés avec une petite conservation d'eau toute l'année dans la cuvette nord, a été évaluée à plus de 11 000 km² (Lemoalle, 2014).

2.4 Les variations récentes de la période 2010 à 2020 et leurs implications locales

Au cours des années 2010 à 2020, on assiste à un retour pluviométrique au Sahel avec des niveaux supérieurs à ceux observés au cours du siècle dernier. Ainsi, la région du lac Tchad a été marquée par des années mieux arrosées que celles de la période 1970-1980 mais, toutefois, moins humides comparativement à la période 1950-1960 (Bricquet *et al.*, 1997 ; Ardoin-Bardin, 2004). Cette nouvelle situation s'est accompagnée d'une augmentation de la surface en eau du lac Tchad ; et suivant l'importance des apports annuels (pluies directes et apports du Chari), la superficie du lac a oscillé entre 2000 et 15 000 km² (Lemoalle, 2015). En 2013, année exceptionnelle, la surface en eau du lac Tchad a atteint environ 14.800 km² au maximum de la crue (Don-Donné et Lemoalle, 2014). Au cours des années 2018, 2019 et 2020, l'importance des crues observées est telle que l'étendue des surfaces inondées dans la région méridionale du lac Tchad ont été plus importante qu'en 2013. La superficie du lac a été estimée à environ 15 000 km² entre 2020 et 2021 (Magrin *et al.*, 2022).

Quelques éléments d'appréciation empirique permettent, par ailleurs, de comprendre ces variations récentes. En effet, au cours de ces dix dernières années, l'étendue des surfaces inondées a été de plus en plus importante, et les secteurs des rives méridionales tchadiennes qui n'ont pas été inondés depuis environ trente ans l'ont été. D'après les populations

riveraines, les crues enregistrées pendant la période 2010 à 2020 ont été considérées comme étant exceptionnelles par rapport aux années 2000. Toutefois, ces fortes crues ont été parfois alternées par des années de faible crue, notamment lorsque les pluies deviennent relativement faibles et que les apports en eau du système Chari-Logone ont été insuffisants avec pour implication la baisse du niveau et de la surface en eau du lac Tchad. C'est le cas des faibles crues observées en 2009 et 2011. On témoigne que l'étendue des crues s'est limitée au nord des villages de Sidjé et Baltram, proche du lac. Les superficies cultivables à la décrue ont diminué et la production agricole a chuté, notamment celle du maïs à cause du stress hydrique. Les agriculteurs dont les champs de décrue n'ont pas été atteints par la crue ont dû compenser leur production de décrue par celle des cultures pluviales. En revanche, c'est la crue de 2019-2020 qui a été plus importante. Elle peut être comparée à celle de 1992 pour zone de la marche orientale (Grédaya) et à celle de 2003 pour le secteur deltaïque à l'ouest (Guitté). Ce type de crue a des avantages mais aussi des inconvénients, car son arrivée très brusque et forte a provoqué de nombreux dégâts en termes de destruction des habitations et des champs avec pour conséquence des pertes humaines, matérielles et la baisse de la production agricole. Dans certains secteurs très proches du lac, beaucoup de parcelles n'ont pas exondées, ce qui accroît les problèmes d'accès au foncier agricole. Pourtant, dans les secteurs longtemps éloignés de la zone de marnage (zone de Grédaya, par exemple), l'inondation a favorisé la mise en culture des terres, parfois abandonnées depuis plusieurs années. Par ailleurs, des situations intermédiaires ont été également observées. En 2012, la pluviométrie a été suffisante et la crue du lac a été considérée comme étant normale par les populations. L'inondation a atteint les villages de Sidjé, Baltram, Djilam et Bache-Djani. Certains villages situés en position plus enfoncés dans le lac comme Kassalari ont été complètement inondés et sont devenus inaccessibles. Enfin, de ces trois situations observées au cours d'une décennie récente, on retient qu'en fonction de la pluviométrie et des années, le niveau et la surface du lac varient fortement, et ce sont ces variations qui rythment la vie des populations et conditionnent les possibilités d'exploitation des ressources suivant les saisons.

3. Une variabilité saisonnière qui renouvelle les possibilités d'exploitation des ressources

Les variations saisonnières du lac Tchad correspondent à la dynamique crue-décruie qui permet au lac Tchad de fonctionner comme un réservoir d'eau qui « se relâche et se resserre » (Gac, 1980). Ces variations entraînent la transformation du paysage environnant et porte la crue puis la décrue sur plusieurs dizaines de kilomètres. C'est elle qui rythme les activités autour du lac Tchad car elle renouvelle les ressources (halieutiques, agricoles et pastorales) et favorise la multifonctionnalité des espaces (Raimond *et al.*, 2014, Kiari-Fougou, 2014, Rangé, 2016). Pour reprendre Bouquet, ce sont des dizaines de milliers d'hectares de terres aux abords du lac Tchad qui sont couvertes puis découvertes d'une crue à l'autre, favorisant ainsi l'essor des activités agricoles et pastorales. De même, les populations et leurs activités sont souvent contraintes de changer leur localisation de manière temporaire ou définitive. En fonction des endroits et de la disponibilité des ressources, cette localisation peut avancer ou reculer, les ressources disparaissent ou réapparaissent, et les activités peuvent coexister ou parfois entrer en compétition pour l'accès aux ressources sur un même espace. Les villages et les campements changent d'emplacement ou se déplacent avec une flexibilité extraordinaire des hommes et de leurs systèmes de production.

3.1 Exploitation des rives pendant la saison de crue

Cette saison s'étend généralement sur cinq mois maximum, d'août à décembre de chaque année. En général, c'est vers la fin de la saison pluvieuse que la crue du lac commence. Ainsi, à partir du mois d'août, les eaux du lac augmentent puis débordent pour inonder progressivement les marécages, les plaines et les dépressions inondables environnantes. Entre septembre et octobre, l'inondation menace les dernières cultures de décrue (maïs et riz) qui sont précipitamment récoltées, et parfois lorsque la progression de la crue est très rapide, une bonne partie des champs est détruite avant même d'être récoltée. Dès le mois d'octobre ou de novembre, l'extension de la surface en eau du lac Tchad entraîne le retour de l'humidité aux environs du Lac. Les marécages s'inondent et la végétation reverdit. Jusqu'à la fin du mois de décembre, les plaines et les dépressions situées dans le secteur d'interface rive-lac sont recouvertes d'eau. L'agriculture après l'élevage cède la place à l'eau et aux poissons qui migrent avec la crue pour la ponte et la recherche de nourriture. Les activités de pêche dominent et se font aussi bien dans les eaux libres et la zone marécageuse par les professionnels que dans les plaines et les dépressions lacustres qui viennent d'être inondées par les pêcheurs occasionnels des villages environnants. Dans les eaux libres, c'est

la pêche au filet qui domine alors qu'au niveau des plaines et dépressions inondables, ce sont les nasses appelées communément *goura* qui sont largement utilisées. De ce fait, le niveau de l'eau qui détermine le type d'outil de pêche utilisé (Kiari-Fougou, 2014).

Dans le même temps, l'arrière-pays, non atteint par la crue du lac, est aussi concerné par un certain nombre de pratiques agricoles. Au mois d'août, les cultures pluviales pratiquées dans les plaines sablo-argileuses et les exondations sableuses sont en pleine croissance. Le bétail domestique composé de quelques bœufs et de petits ruminants profite du pâturage de saison pluvieuse autour des villages. La période entre septembre et octobre est celle de la grande récolte des cultures pluviales. Dans les mares, des petits champs destinés aux cultures de contre saison (gombo, piment, concombre, pastèque, melon, etc.) sont préparés puis cultivés entre le mois de novembre et décembre. La figure n°3 propose une représentation schématique de l'exploitation de l'espace pendant la période de crue.

3.2 Exploitation des rives pendant la saison de décrue

Cette saison commence à partir de fin décembre-début janvier et dure pratiquement sept mois. En fonction des secteurs, la décrue du lac s'amorce soit en décembre soit en janvier. Ce sont d'abord les plaines et dépressions inondables qui se ressuient. L'élevage transhumant précède l'agriculture dans l'occupation de l'espace et la pêche est progressivement repoussée plus loin dans les marécages puis dans les eaux libres. Entre janvier et février, les premières cultures de décrue sont pratiquées et le bétail bénéficie des pâturages de proximité dans les parties des plaines qui ne portent pas de cultures. Au fur et à mesure du retrait des eaux l'élevage et l'agriculture progressent. Les éleveurs peuls qui arrivent tôt dans la région, autour de décembre et janvier, avancent vers les pâturages des zones marécageuses puis ils s'installent dans les îles permanentes des eaux libres pour profiter des pâturages insulaires. D'une part, l'élevage rencontre ainsi la pêche dans les îles, et d'autre part, il coexiste et interagit avec l'agriculture sur les rives. En effet, dans les plaines et autour des dépressions inondables, ce sont les éleveurs Arabes et Goranes arrivés respectivement entre février-mars et mars-avril qui remplacent les peuls. Les premiers s'installent près des pâturages marécageux et les seconds s'installent plus en arrière. Lorsque le lac atteint le maximum de son étiage au mois d'avril ou mai, la verdure du paysage riverain fait place à un environnement plus ou moins asséché, les températures montent et les activités ralentissent. Seules les dernières cultures de décrue comme le maïs et le riz sont en terre et les éleveurs transhumants quittent progressivement le lac Tchad pour redescendre

plus au sud et vers l'est. Les Arabes vont dans la zone de Naala et Tourba, les peuls regagnent Karmé, la région du Salamat et le sud du Tchad alors que les Goranes repartent vers Moussoro, dans la région du Barh el Gazel. C'est l'arrivée des pluies en mai-juin et le retour des apports des affluents qui annoncent le début d'un nouveau cycle de la crue. Cette dernière recycle le poisson et apporte des alluvions qui fertilisent les terres agricoles et favorisent les nouveaux pâturages. Ainsi, les rives méridionales du lac Tchad fonctionnent au rythme de l'inondé et de l'exondé

Pendant cette période de décrue, l'arrière-pays des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad est caractérisé par une absence ou une faible exploitation agricole et pastorale entre janvier et avril. C'est à partir du mois de mai que les travaux de préparation des champs de cultures pluviales commencent et l'agriculture s'impose ainsi jusqu'au mois de juillet dans les plaines sablo-argileuses et sur quelques exondations sableuses dispersés çà et là. La figure n°4 présente le mode d'exploitation des rives pendant la période de décrue.

Figure n° 3 : Représentation schématique de l'exploitation des rives au cours d'une année hydrologique : période de crue (août à décembre)

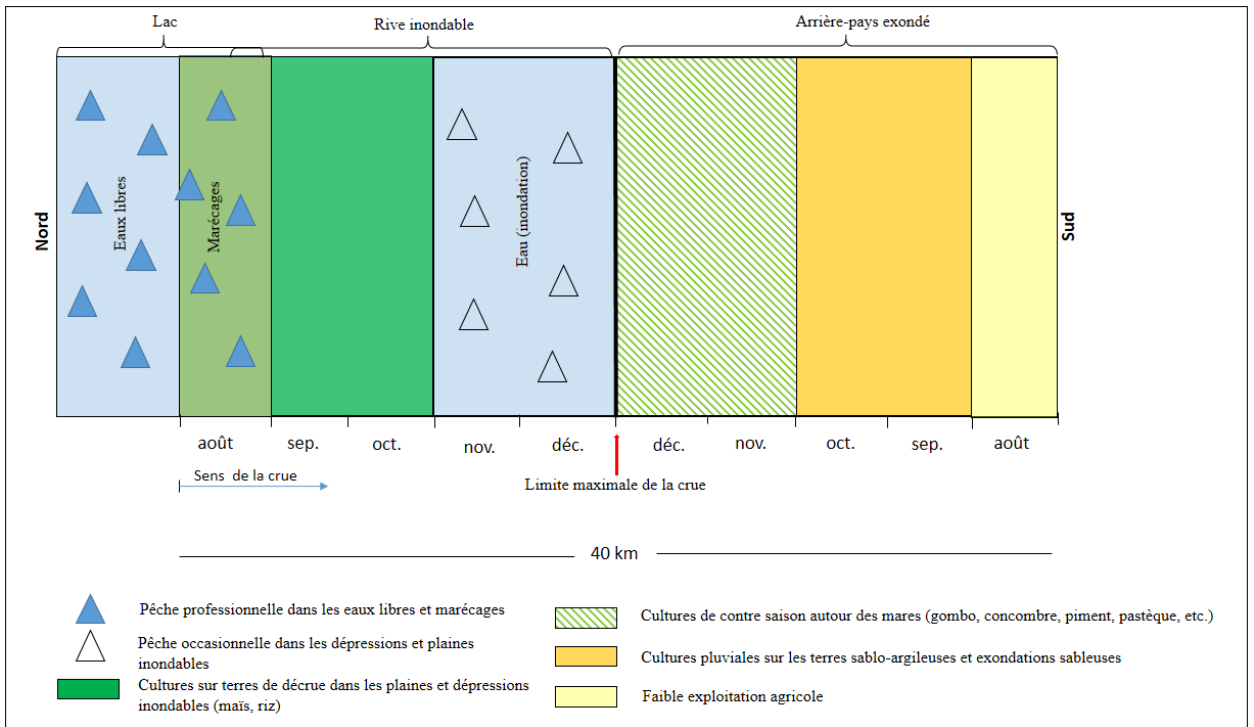
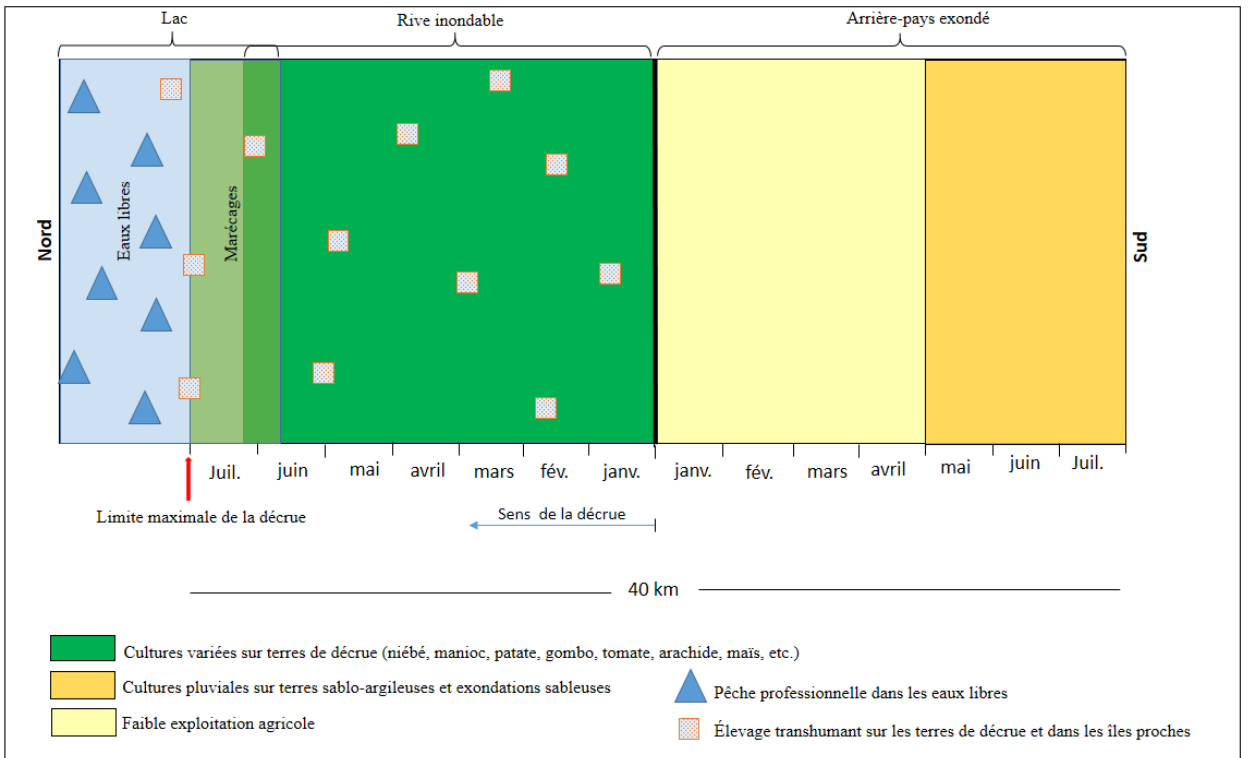
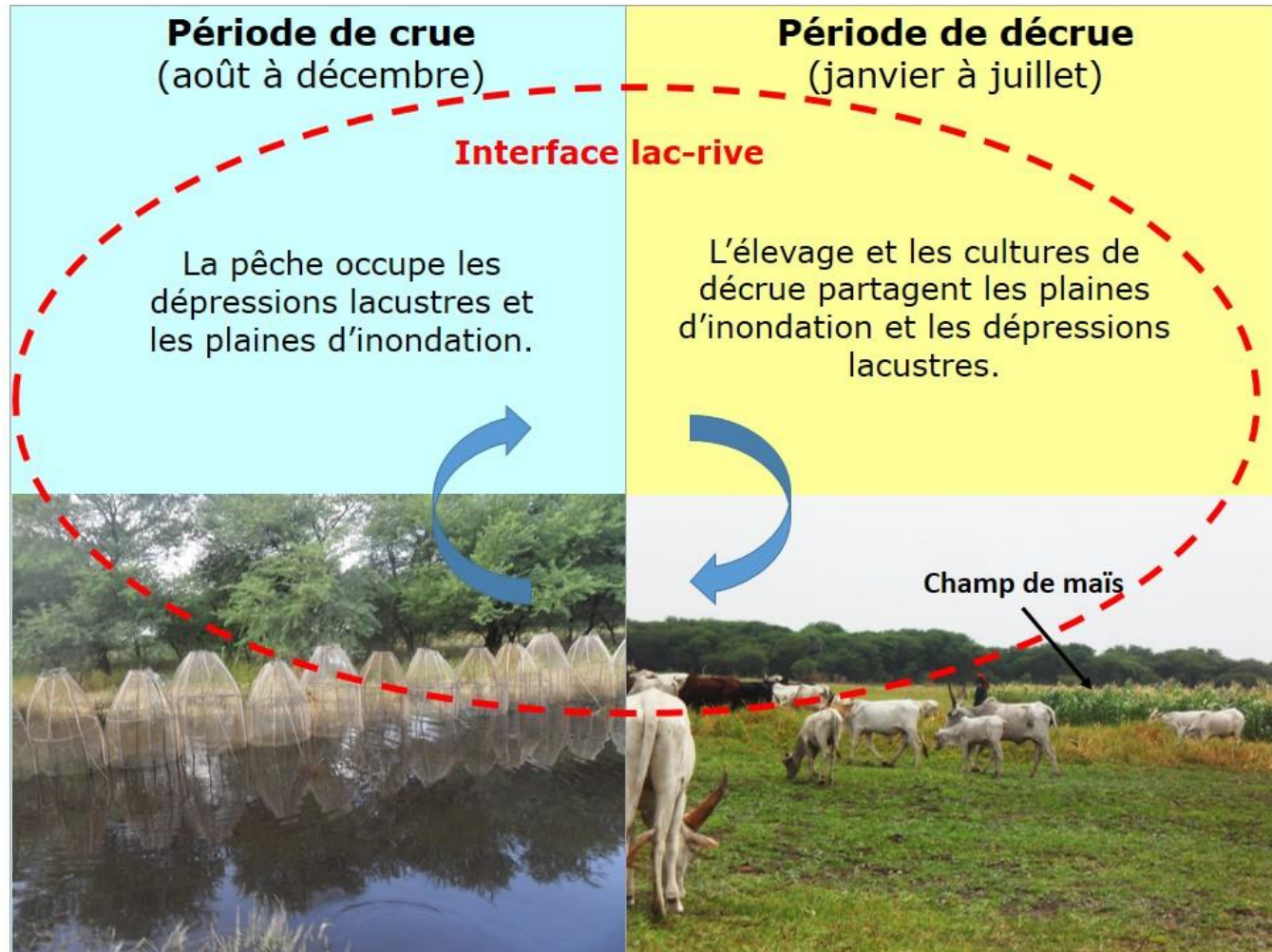


Figure n° 4 : Représentation schématique de l'exploitation des rives au cours d'une année hydrologique : période de décrue (janvier à juillet)



Source : Enquêtes terrain / Réalisation : Mbagogo Koumbraït A., 2021

Figure n° 5 : Cycle d'exploitation des terres inondables

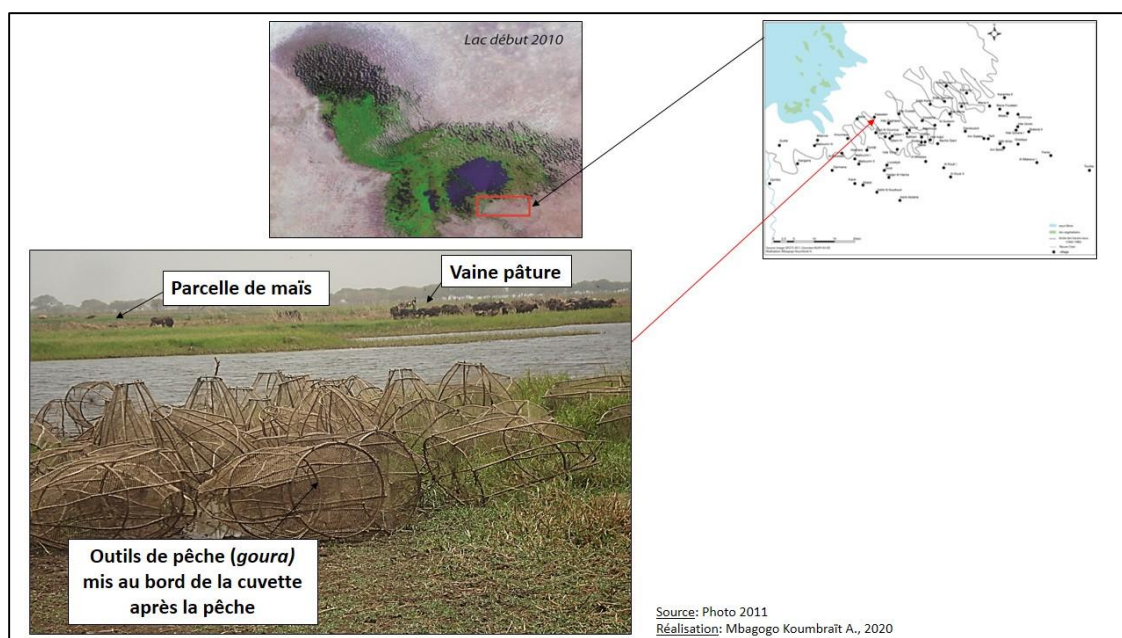


Source : Enquêtes et photos terrain (juillet 2011 et octobre 2012) / Réalisation : Mbagogo Koumbraït A., 2021

3.3 Exploitation partagée d'un espace inondé entre l'agriculture, l'élevage et la pêche

En plus de la succession des activités sur le même espace, le partage simultané de l'espace entre l'agriculture, l'élevage et la pêche est aussi observé dans les plaines et dépressions lacustres en dépit des risques liés aux conflits d'usage. La figure n°6 ci-dessous montre une photo qui a été prise dans le village Kassalari, à proximité du lac. Elle met en évidence le partage de l'espace par les activités. Autour d'une petite cuvette au sud-ouest du village, les trois principales activités sont présentes au même moment. Les terres exondées sont exploitées par l'agriculture et l'élevage, et la pêche est pratiquée dans la partie basse en eau.

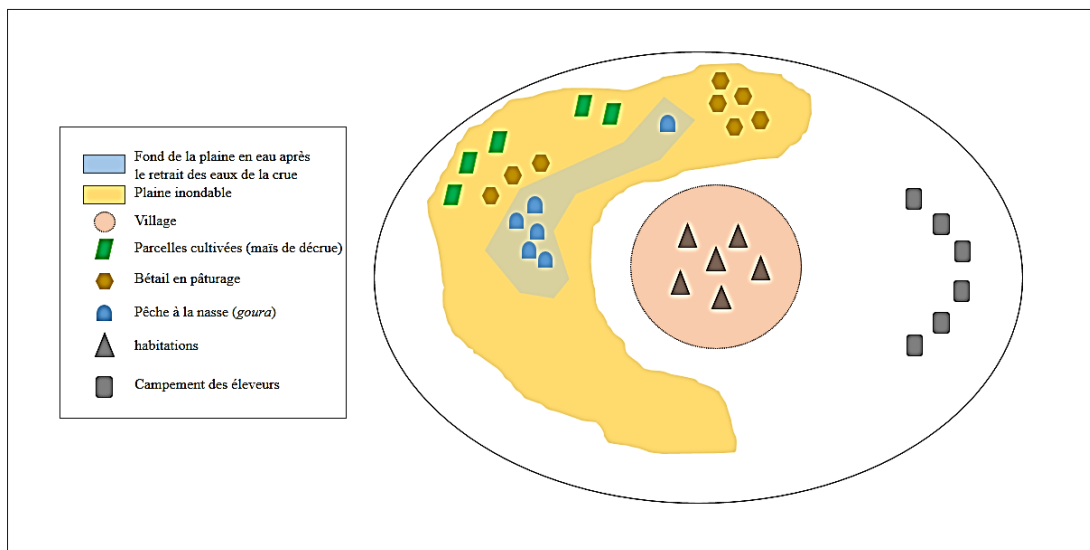
Figure n° 6 : Exploitation d'une cuvette par l'agriculture, l'élevage et la pêche à Kassalari



Enfin, les zones inondables jouent le rôle des espaces multifonctionnels. Les différentes activités partagent l'exploitation de ces espaces soit simultanément soit successivement. L'exemple du village Kassalari rend bien compte de l'exploitation simultanée des plaines inondables à proximité du lac Tchad. La figure n°7 ci-après permet de mieux comprendre l'organisation spatiale des hommes et de leurs activités dans ce village. En fait, dans la deuxième moitié du mois de juillet 2011, les éleveurs Arabes installés dans un campement depuis le mois de mai, à moins de cinquante mètres à l'est du village, ont retardé leur départ car la saison pluvieuse se faisait tardive. Ce village, il faut le rappeler, est celui des pêcheurs professionnels d'origines diverses. Ils pratiquent, parallèlement à la pêche, une agriculture vivrière dans les plaines inondables aux environs du village. À

cette période de l'année, le lac est au bas niveau et les premières pluies sont irrégulières et faibles. Ce qui explique la baisse des activités de pêche. Toutefois, une petite pêche à la nasse (*goura*) permet de subvenir aux besoins alimentaires des familles. Les parties de la plaine d'inondation qui conservent un peu d'eau et d'humidité sont de plus en plus convoitées et surexploitées. Ainsi, on observe une exploitation partagée de la plaine inondable : le fond de la partie dépressionnaire, conservant un peu d'eau, est favorable à la pratique de la pêche à l'aide des nasses. Le bétail des éleveurs profite du pâturage frais des interstices alors que le maïs de décrue occupe les terres humides de la plaine.

Figure n° 7 : Occupation de l'espace à Kassalari par les hommes et leurs activités (agriculture, élevage, et pêche)



Source : Données de terrain, 2014/Réalisation : Mbagogo Koumbraït A., 2021

II. Des conditions naturelles favorables à l'intensification de l'agriculture au sud du lac Tchad

Les rives sud tchadiennes du lac Tchad offrent des potentialités naturelles très favorables aux pratiques agricoles. Les conditions pluviométriques dans le bassin actif du lac Tchad contribuent fortement au fonctionnement du lac et agissent sur la transformation des espaces riverains. Profitant de la permanence de l'eau dans la cuvette sud du lac et de la régularité de la crue annuelle, les rives méridionales tchadiennes sont inondées de façon plus régulière avec de petites variations d'ouest à l'est ; et dégagent de vastes surfaces cultivables à la décrue. Contrairement aux rives de la cuvette nord, les rives sud permettent une exploitation agricole plus dynamique et durable des ressources diversifiées (eau, poisson, terres agricoles et pâturages). Au-delà du contexte climatique sahélien précaire et variable, la topographie plane, la proximité de l'eau, la végétation clairsémée et la présence des terres fertiles sont des atouts non négligeables qui font des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad une région à fort potentiel agricole.

1. Un régime pluviométrique précaire mais très déterminant pour l'agriculture au sud lac Tchad

Le principal facteur de l'agriculture est la pluie et la crue. La pluviométrie enregistrée dans le bassin versant, en amont du lac Tchad, est déterminante pour les apports au lac et les crues saisonnières. Par conséquent, c'est ce processus qui détermine les surfaces cultivables à la décrue du lac. Si les pluies directes y participent également, elles sont fondamentalement essentielles pour les pratiques agricoles.

1.1 La pluviométrie dans le bassin versant, un facteur qui détermine les surfaces cultivables à la décrue du lac

Le principal facteur qui détermine la variabilité saisonnière des crues au niveau du lac est la pluviométrie enregistrée sur le bassin du Chari. En effet, le débit du fleuve Chari détermine la surface moyenne en eau du lac Tchad et c'est le régime pluviométrique sur son bassin qui rend compte de cette situation. Ainsi, l'estimation des apports en eau vers le lac est en moyenne de l'ordre de 3,8% de la quantité pluviométrique tombée dans le bassin du Chari (Lemoalle, 2014). De plus, Lemoalle explique que lorsque la variation des pluies sur le bassin du Chari avoisine les 10% autour de la valeur moyenne, l'apport au lac par le fleuve Chari fluctue de l'ordre de plus ou moins 30%. Ceci étant, les variations des pluies en amont

impliquent les variations du débit du Chari qui se traduisent par une plus ou moins forte variabilité de la surface inondable et cultivable aux abords du lac Tchad. Ainsi, la superficie du lac Tchad, y compris celle des surfaces de marnage¹³, varie en fonction des apports tout en amplifiant les variations de la pluie sur le bassin amont (Lemoalle et Sedick, 2015). Certes les surfaces inondées sont très variables et difficilement estimables. Toutefois, la variation de la surface totale du lac Tchad est passée de moins de 2000 km² à l'été 1985 à environ 15 000 km² lors des crues enregistrées entre 2012-2013 et 2020-2021 (Lemoalle, 2014 : 40 ; Magrin *et al.*, 2022). Ce qui impliquerait une augmentation importante des surfaces inondables et potentiellement cultivables.

La variabilité de la crue influence considérablement les activités de production, notamment l'agriculture de décrue qui reste très dépendante. Si le calendrier et la quantité des pluies annuelles varient en amont du bassin du Chari, cela affecte le fonctionnement du système lacustre dans son ensemble et plus particulièrement les superficies cultivables. Or, en phase de Petit Tchad, les variations saisonnières sont beaucoup plus importantes et il a été déduit que de grandes surfaces sont dégagées pour les cultures de décrue dans la cuvette sud (Lemoalle *et al.*, 2010).

1.2 Des pluies directes très variables dans la cuvette sud mais essentielles pour assurer la production agricole au niveau local

Bien que l'apport des pluies directes au lac soit infime¹⁴ par rapport aux apports annuels, la pluviométrie locale joue un rôle capital dans la réalisation des activités des populations. Les rives méridionales, situées dans la cuvette sud du lac Tchad, sont ainsi soumises à un régime pluviométrique très variable mais indispensable aux pratiques agricoles.

1.2.1 Disparité dans la répartition pluviométrique entre les rives méridionales et septentrionales de la cuvette sud

Pour apprécier cette disparité, l'analyse des données pluviométriques est nécessaire. Dans la cuvette sud du lac Tchad, les principaux relevés pluviométriques sont effectués à Bol sur la rive septentrionale et à Tourba sur la rive méridionale par la DREM (Direction des ressources en eau et de la météorologie). Les données ont été complétées par celles de l'ANADER. En général, les pluies sont inégalement réparties et les variations pluviométriques sont

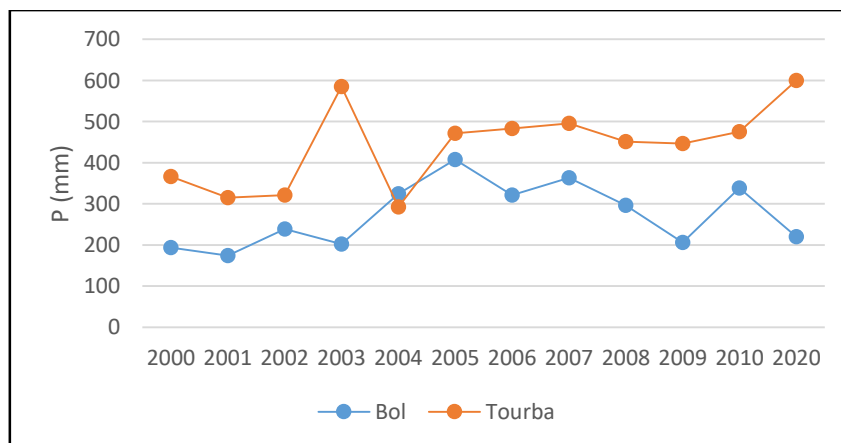
¹³ Surfaces découvertes par la baisse de niveau entre niveau maximal de crue et minimal annuel suivant (Lemoalle 2014 :40).

¹⁴ Environ 1,9 km³/an soit 8% entre 1988 et 2010 (Lemoalle et Magrin, 2014).

considérables depuis les années 1980 au niveau de ces deux stations. Ainsi, celles-ci diffèrent d'une année à l'autre selon qu'on soit au nord ou au sud de la cuvette. Au nord, la saison pluvieuse s'annonce tardivement alors qu'il commence à pleuvoir un peu plus tôt entre avril et mai, au sud. De même, les pluies sont plus abondantes et s'étalent sur environ 4 à 5 mois (avril-septembre) à Tourba au sud contre 3 à 4 mois (mai-septembre) à Bol au nord. Les cumuls annuels à Tourba oscillent en moyenne entre 120 mm au cours des années sèches (1970 à 1980) et 600 mm en année humide (de 1990 à nos jours). Au poste de Bol, les moyennes correspondantes sont respectivement de 100 et 400 mm. Ce qui permet de dire que les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad sont beaucoup mieux arrosées que les rives nord de la cuvette sud.

Comparativement aux décennies particulièrement sèches (1970-1980) qui ont bouleversé les pratiques agricoles et toute la vie humaine dans le bassin du lac Tchad, les moyennes pluviométriques enregistrées ces dernières décennies (1990-2020) sont relativement plus élevées. On observe une alternance d'années sèches et humides avec des quantités pluviométriques très variables. Néanmoins, elles demeurent inférieures aux moyennes observées au cours des périodes humides (1950-1960). De 2010 à 2020, la moyenne pluviométrique dans la cuvette sud du lac Tchad est comprise entre 200 et 600mm/an. En 2020, la moyenne pluviométrique est de plus de 600 mm à Karal dans la cuvette sud d'après les données du sous-secteur ANADER de Karal. Cette augmentation pluviométrique confirme que les isohyètes 400 et 500 mm qui étaient situées dans la cuvette sud du lac Tchad entre 1960 et 1989 se déplacent progressivement vers la cuvette nord (Mahamat *et al.*, 2013).

Figure n° 8 : Evolution de la pluviométrie dans la cuvette sud du lac Tchad (1980-2020)



Source : Données DREM, 2015 et ANADER, 2018, 2020

1.2.2 Sur les rives sud tchadiennes, des précipitations capricieuses mais déterminantes pour les activités agricoles

Les apports pluviométriques constituent un facteur essentiellement capital à la production agricole sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Malheureusement, les données sur le suivi de l'évolution des pluies permettant d'apprécier ces apports annuels sont incomplètes et d'une fiabilité incertaine dans leur ensemble. En général, elles sont normalement collectées par les agents de l'ANADER (ex-ONDR) dans les stations de Mani et Karal. Or, compte tenu du caractère très fragmentaire des données pluviométriques au niveau de ces deux stations du fait qu'elles connaissent de grosses difficultés techniques depuis leur installation, nous n'avons pas pu avoir des données cohérentes et fiables pour mieux apprécier la situation¹⁵. Toutefois, on peut observer une augmentation de la moyenne pluviométrique depuis le milieu des années 2000 avec des valeurs qui peuvent dépasser 650 mm/an¹⁶. La fréquence et la quantité des pluies ainsi que le retard accusé impactent considérablement les activités agricoles.

Par ailleurs, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad relèvent dans leur ensemble du domaine climatique sahélien. Ces espaces sont soumis à un climat semi-aride aux précipitations relativement faibles, irrégulières et aux températures élevées. Le climat sahélien est marqué par deux saisons bien distinctes (saison sèche et saison humide) et forme une zone climatique de transition entre la zone aride chaude au nord et la zone tropicale humide au sud (Lamarre et Pagney, 1999). De ce fait, cette zone intermédiaire présente une très forte sensibilité aux variations du régime pluviométrique pouvant affecter les activités agricoles qui s'y déroulent. De manière concrète, les pluies sont très variables d'une saison pluvieuse à une autre et la durée d'une saison pluvieuse (*kharif* en arabe) est généralement très courte que la saison sèche (*sef* en arabe). *Grosso modo*, sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, la saison pluvieuse dure pratiquement quatre mois maximum (mi-mai à mi-septembre) contre environ six mois dans la zone soudanienne du Tchad, où la saison sèche s'étend sur huit mois d'octobre à mai.

¹⁵Le dispositif de collecte des données pluviométriques est très souvent dysfonctionnel faute d'entretien. De plus, à Mani, le suivi pluviométrique n'est pas assuré de manière continue car il n'y a pas de responsable permanent alors qu'à Karal, les relevés n'existent pratiquement pas ; et si les données venaient à être collectées, elles sont incomplètes et ne couvrent pas toute la saison pluvieuse.

¹⁶À l'échelle de la région du Hadjer-Lamis, le cumul pluviométrique moyen des trois départements pourrait être estimé à 747,2 mm d'après les données de la DREM en 2010.

Lorsque les pluies sont tardives, précoces, mal réparties, faibles ou intempestives, elles affectent le calendrier agricole et la production. Ici comme ailleurs, il arrive que la date de semis, pour les cultures pluviales notamment, soit décalée ou les semis peuvent se répéter ou encore ce sont les récoltes qui sont fortement impactées. Aussi, si les premières pluies tardent, les dernières cultures de décrue telles que le maïs et le riz stressent par manque d'eau et lorsque les crues sont précoces cela détruit la plupart des champs affectant ainsi toute la production céréalière de fin de saison de décrue. Il en demeure que la manifestation pluviométrique dans le bassin actif du lac est un facteur qui impacte les pratiques agricoles. Par exemple en 2011, les céréales (maïs de décrue, sorgho et mil de saison pluvieuse) sont déjà semées alors que le cumul pluviométrique était seulement de 64,5 mm en fin juillet, ce qui entraîne souvent une baisse de production (entretien avec le chef de sous-secteur ONDR de Karal, juillet 2011). Il en résulte que la pluie et la crue sont sans doute indispensables pour assurer une production agricole mais l'irrégularité qui les caractérise constitue un facteur de baisse de production.

En plus des apports du Chari et des pluies directes, les rives sont aussi soumises à des températures annuelles nécessaires à la croissance des plantes mais elles ont des effets parfois très néfastes sur la production. En général, les températures en zone sahélienne sont souvent élevées et varient localement selon les saisons entre 20 et 30°C en moyenne. Ces dernières décennies, elles ont connu une importante variation estimée à plus de 4°C dans le Bas-Chari (Mahamat *et al.*, 2013). Cette variation provoque une forte évaporation et évapotranspiration qui affecterait à la fois les eaux de surface, la végétation, les sols et toute autre forme de vie (Ardoin-Bardin, 2004). Tout de même, c'est la crue et la pluie qui restent déterminantes pour l'agriculture au sud du lac Tchad. Ainsi, pour le paysan riverain, c'est plutôt la variation des précipitations locales et surtout des crues annuelles du lac plus que les effets de la température qu'il faut craindre.

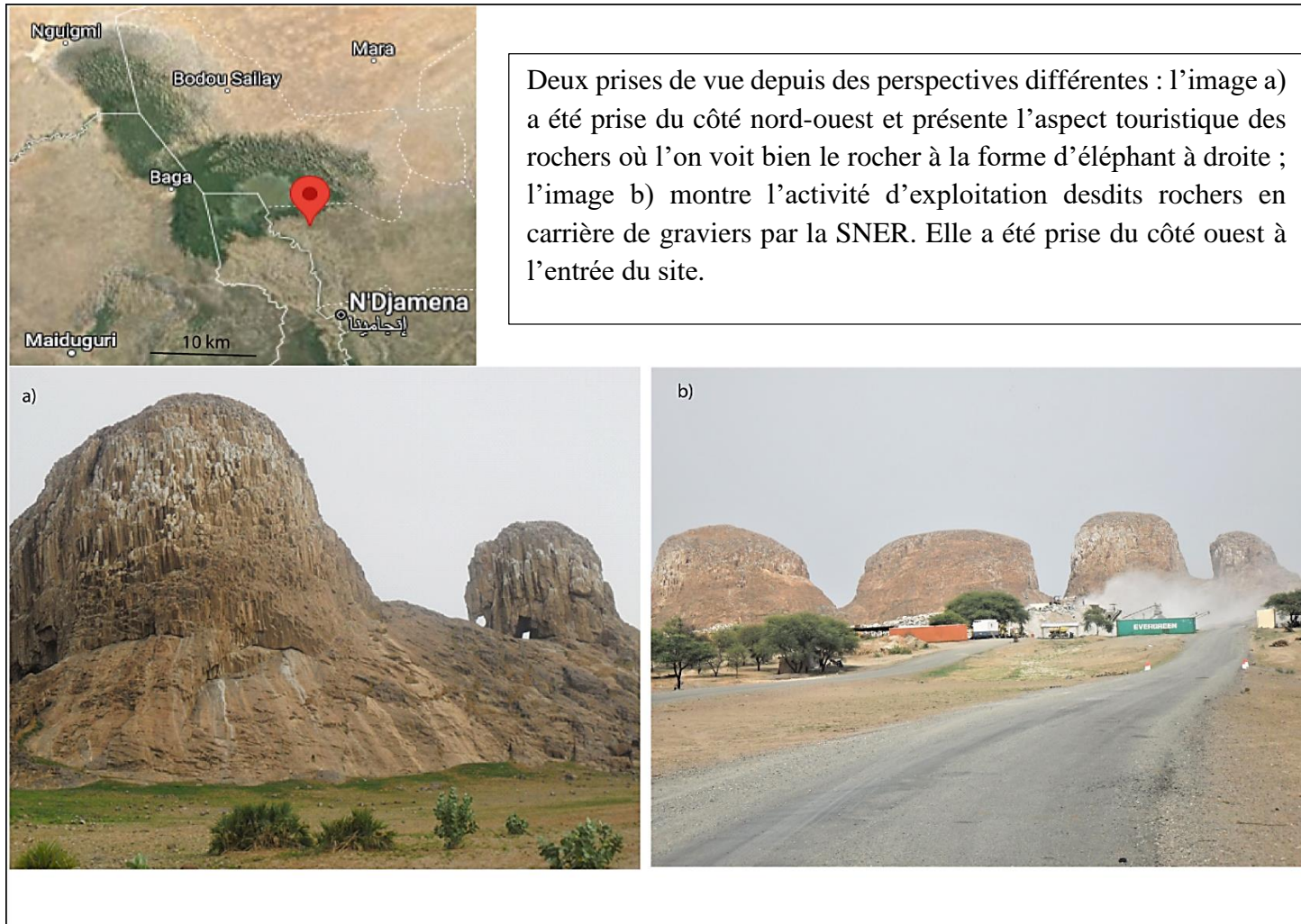
2. Une topographie plane favorable à l'extension de la crue et des espaces cultivables

Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad sont caractérisées par une topographie plane. Les pentes existantes sont très faibles et douces, favorisant ainsi une extension rapide et sans obstacle majeur des eaux du lac qui débordent pendant la crue pour inonder de grandes étendues de terres exploitables à la décrue.

Plus près du lac, le relief est dominé par des plaines et des dépressions inondables, de très faible profondeur. Dans l'arrière-pays, la monotonie du relief est interrompue par un seul point qui culmine à 418 m, à environ 9 kilomètres au nord-est de Karal. Cet élément du relief forme un ensemble géologique dont la plus remarquable a donné son nom aux rochers volcaniques dits Hadjer-el-Hamis ou les rochers des éléphants (planche n°1). Plus au sud des rives, se trouve le Hadjer-Begli ou le rocher de Dandi dont le sommet d'origine atteignait 308 m. Ces affleurements rhyolitiques constituent, avec la biodiversité (faune et flore) du lac Tchad, une ressource touristique sous valorisée et peu conservée car les deux rochers sont exploités en carrières de graviers, au point où le rocher de Dandi a presque disparu¹⁷. Au-delà de la planitude des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, la topographie est aussi marquée par des plateaux sableux de plus en plus accentuées vers l'est. En général, ils dépassent rarement 290 m alors que la cote moyenne des eaux est à 282 m et le point le plus bas du bassin du lac Tchad se trouve plus loin au nord, à la cote 160 m, dans la dépression de Djourab (Bouquet, 1990). Par ailleurs, dans le Bas-Chari, une remarquable présence de quelques buttes monotones côtoie les étendues alluvionnaires, alimentées par les crues du fleuve Chari.

¹⁷ Le rocher du Hadjer-Begli est exploité depuis la période coloniale à partir de 1934 par la SOTEC (Société tchadienne d'exploitation des carrières) puis l'OFCA (Office d'exploitation des carrières). Avec l'épuisement du filon, l'exploitation de la carrière de Dandi a cessé au profit de la carrière de Karal, au pied des rochers du Hadjer-el-Hamis. Cette dernière est exploitée par la SNER (Société nouvelle d'études et de réalisations) depuis seulement une décennie car elle est ouverte en 2009 et les activités d'exportation de la production ont commencé en 2011 (voir Mugel et Lemoalle, 2014).

Planche n° 1 : Localisation des rochers du Hadjer-el-Hamis



Source : Image satellite Google earth janvier 2022/ Photos terrain, juillet, 2011

3. Une végétation hybride et peu contraignante à l'extension des terres agricoles

Au sud du lac Tchad, la végétation est de type savanique hybride, clairsemée et irrégulière. L'ancien massif forestier d'Assâlé¹⁸, qui s'étend de Mani à Tourba, domine les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad et se compose de deux grands types de faciès (Agala et Mbaïlenang, 1995). Au nord, à proximité du lac, la végétation est dominée par des Acacias (*nilotica*, *sieberiana*, *senegal*, *seyal* et *albida*) qui s'épanouissent aux abords des dépressions lacustres. Leur répartition sur les parties en hauteur, moins humides, favorise la circulation des eaux dans les cuvettes pendant la crue du lac et leur extension vers les secteurs éloignés. On y rencontre rarement les espèces comme le *Prosopis juliflora* contrairement aux rives septentrionales nigériennes où cette plante domine et constitue un véritable obstacle aux activités de pêche et d'agriculture (Kiari-Fougou, 2014). Dans l'arrière-pays, la végétation est de type pseudo-steppe clairsemé. C'est un domaine du *Calotropis procera*, très présent sur les terres dégradées difficilement exploitables par l'agriculture. On y rencontre aussi plusieurs autres espèces comme le *Salvadora persica*, le *Ziziphus mauritiana*, le *Balanites aegyptiaca* et l'*Hyphaene thebaïca* largement utilisés comme combustibles. Les anciennes espèces telles que le *Kigelia africana*, le *Celtis integrifolia* et le *Dyospiros mespiliformis* se sont fortement dégradées à la suite des sécheresses et du retrait du lac dans les années 1980 (Lemoalle, 2015). Par contre, l'*Azadirachta indica* est une espèce domestique très remarquable dans les zones d'habitation.

Un autre faciès est la végétation aquatique et marécageuse essentiellement composé des plantes et herbes à savoir l'*Echinochloa pyramidalis*, le *Vossia cuspidata*, l'*Aeschynomene elaphroxylon* et les *Phragmites australis* associées à *Pistia stratiotes* et aux *Cyperacées* dont *Cyperus papyrus*, majoritairement localisés dans les îles plus ou moins profondes (Lemoalle, 2015.). Certaines plantes telles que l'*Ipomea carnea* est diffusée sur les rives inondables et sert de marqueur pour limiter les champs de décrue. Par ailleurs, la perception des paysans par rapport à prolifération de la végétation marécageuse à dominance herbeuse est unanimement

¹⁸ Ce massif a fait l'objet d'un aménagement important à la suite des sécheresses successives des années 1970-1980 qui l'ont presque fait disparaître. Il a pour objectif la restauration ainsi que la gestion rationnelle et participative et s'inscrit dans le cadre du PGRN (Projet de gestion des ressources naturelles) et du programme ADER (Appui au développement de l'économie rurale) dont l'essentiel des activités a été effectué dans les années 1990. Malgré la mise en défens, le massif a subi une forte exploitation en vue de la satisfaction des besoins en combustibles des sociétés riveraines et des marchés urbains de N'Djaména mais avec l'interdiction de la coupe du bois vert depuis 2008, le processus de dégradation s'est relativement estompé et la régénération est plus ou moins rendue possible.

convergente. La plupart des herbes et plus précisément le *panicum repens* (*ndaba* en arabe) très invasif est très redoutée et considérée comme une contrainte majeure à l'agriculture de décrue. En effet, les herbes envahissantes sont difficiles à être défrichées et elles exigent parfois des travaux pénibles ainsi que des coûts élevés de la main d'œuvre. Ainsi pour les agriculteurs au sud du lac Tchad, il faut agir pour limiter leur propagation en investissant dans les techniques d'élimination telles que l'emploi des herbicides mais aussi du feu.

Aussi, de la décomposition de cette végétation naît l'humus qui alimente les cultures en éléments minéraux¹⁹ même si cela reste peu évoqué dans le discours des paysans. Associée à la forte sédimentation engendrée par les eaux de la crue, cette matière organique permet de fertiliser les sols et d'accroître les rendements agricoles qui peuvent atteindre jusqu'à 4 tonnes/ha pour le maïs de décrue. L'importance du rendement obtenu à travers les cultures de décrue est aussi rapportée dans les autres zones humides du bassin du lac Tchad où le rendement du sorgho de décrue (*masakwa* au Nigéria, *muskuwaari* au Cameroun ou *berbéré* au Tchad) avoisine les 1000 et 1200 kg/ha (Seignobos, 1993 et 2000 ; Raimond, 1999). Ainsi, l'avantage d'un relief monotone et l'apport en matières organiques de la végétation offrent d'excellentes conditions agricoles au sud du lac Tchad.

4. La proximité de l'eau pour les activités agricoles

Comme dans d'autres régions humides de la zone sahélienne telles que le delta du fleuve Niger et la vallée du fleuve Sénégal, l'eau est à la fois un marqueur de l'espace et l'élément fondamental qui conditionne les activités dans ces régions (Gallais, 1982). Les rives sud du lac Tchad n'en font pas exception et doivent leur dynamisme agricole à la proximité et à la disponibilité de l'eau.

4.1 Les rives, un espace aux confins du fleuve Chari et du lac Tchad

Au sud du lac Tchad, les rives bénéficient de la présence de deux éléments hydrographiques importants à savoir le fleuve Chari et le lac Tchad. Malgré l'aridité qui est remarquable, l'existence de ce réseau (eau de surface et souterraine²⁰) est un atout considérable pour

¹⁹ Lorsque l'opération consistant à débarrasser la parcelle de la végétation se fait dans l'eau, une à deux fois pendant l'inondation, la décomposition apporte la matière organique au sol (Raimond, 1999 : 158-159).

²⁰ Des études hydrologiques ont montré que le bassin du lac Tchad dispose d'une importante réserve d'eau souterraine favorisée par des dépôts sédimentaires depuis le Crétacé jusqu'au Quaternaire récent et constituée, de loin, la nappe la plus exploitée pour les besoins de l'homme (Djoret et Favreau, 2014). De plus, une équipe d'étude coordonnée par Sylvestre F., vient de confirmer que 70% de l'eau du lac est stockée dans son aquifère qui est en constante augmentation depuis ces vingt dernières années (Pham-Duc *et al.*, 2020).

l'agriculture car non seulement l'eau se trouve à proximité mais elle est toujours disponible quelle que soit la saison. En effet, comparativement aux rives nord du lac Tchad qui peuvent s'assécher complètement, les rives sud bénéficient d'une disponibilité en eau de surface durant toute l'année même si le niveau et l'étendue varient suivant les années, les saisons et les endroits. Ce qui rend possible l'essor des cultures de contre saison, notamment les cultures de décrue dans les plaines et dépressions inondables, le maraîchage irrigué ainsi que l'arboriculture qui dominent le long du fleuve Chari jusqu'à la zone deltaïque.

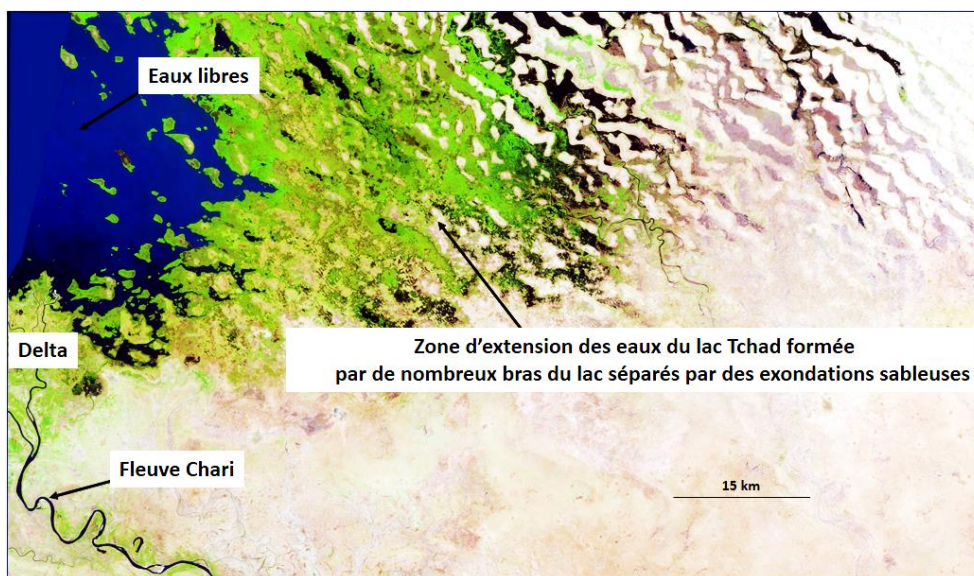
4.2 Une présence importante des dépressions alluviales

À l'embouchure du Chari, la zone deltaïque présente des ramifications qui pénètrent dans le lac Tchad sous forme d'un petit réseau hydrographique. Ces ramifications deviennent de véritables petites rivières lors de la crue du Chari et se vident de leurs eaux à la décrue. C'est le secteur le plus régulièrement inondé. La présence permanente des eaux permet le développement des cultures irriguées (fruits et légumes).

Sur l'étendue des rives du lac Tchad, plusieurs digitations du lac Tchad forment un réseau hiérarchisé, composé de grands et petits bras enchevêtrés et interconnectés, qui draine les eaux lors de la crue du lac (figure n°9). Ce réseau est un système dominé par des méandres formés de petits bras adjacents qui divagent et se raccordent aux principaux biefs du lac Tchad. Le caractère extrêmement plat de la région favorise leur alimentation à la montée des eaux du lac Tchad. L'inondation permet la mise en communication saisonnière de ces petites vallées localement appelées *ragaba ou ridjil* et connues sous le nom générique de *bouta* en arabe et *djar* en kouri ou en kanembou. Ces drains naturels du lac Tchad, structurés en plusieurs niveaux (principal, secondaire, tertiaire voire plus) varient selon leur forme, leur profondeur et leur longueur. La topographie de ces dépressions est caractérisée par des pentes peu prononcées qui facilitent la succession des cultures suivant la décrue du lac. Certaines dépressions conservent de l'eau toute l'année. Les plus importantes peuvent s'étendre sur une centaine de mètres à une dizaine de kilomètres ; leur superficie varie généralement entre 100 et 200 hectares. Les plus petites ne s'étendent que sur une dizaine de mètres maximum et leur superficie est beaucoup plus réduite. Localement, ces vallons portent des noms qui s'identifient le plus souvent à celui du village le plus proche, du groupe ethnique qui domine dans la zone d'exploitation agricole, du nom de celui qui fut le premier à l'exploiter ou encore du nom d'un événement particulier. Par exemple, *boutal hèl* (qui signifie la mare des

chevaux) dans la zone de Baltram, *boutal gourous* (mare qui procure de l'argent ou qui permet de faire des profits) ayant donné son nom au village du même nom, *bouta sultan* (mare du sultan), *bouta kassara* (mare de la perte ou du déficit) entre Magué et Kodjirom ou encore *bouta djilem* (mare du village Djilem) et *djarbaki* au niveau de la marche orientale qui signifie grande dépression en kouri. Cette grande dépression lacustre s'impose un peu plus au nord-est de Sidjé et sert de frontière entre les cantons Assâlé et Kouloudia.

Figure n° 9 : Digitations lacustres ou bras du lac incrustés les uns dans les autres formant un réseau hydrographique aux abords du lac Tchad



Source : Image satellite Google earth, novembre 2013/ Réalisation : Mbagogo Koumbraït A., 2021

5. Des terres fertiles et très propices à l'agriculture

Au sud du lac Tchad, on distingue trois principaux types de terres agricoles à savoir les terres inondables, les terres exondées et les terres sableux.

5.1 Les terres inondables

Localement appelées *diné* ou *trap léyine* en arabe (sols humides), ces terres se caractérisent par une fertilité exceptionnelle²¹. Cette fertilité est permise par les apports en matières organiques composées essentiellement des alluvions et de l'humus. On les rencontre principalement dans les plaines de sédimentation, notamment en bordure du lac, dans le delta

²¹ La fertilité de ces terres inondables peut être évaluée à travers les rendements qu'elles permettent d'obtenir. Au Sahel, ils sont supérieurs à ceux des cultures pluviales même s'ils sont parfois inférieurs aux rendements des cultures irriguées (Chantereau J. et Nicou R., 1991). À titre de comparaison, le rendement du sorgho pluvial sur sols sableux est inférieur à 1 tonne/ha alors que sur sols argileux inondables, il varie entre 1,5 et plus de 2 tonnes/ha (CILSS, 2001).

du fleuve Chari ainsi que dans les dépressions lacustres. Aux abords du lac Tchad, elles ont été considérées comme des terres à bon potentiel de fertilité et dont l'utilisation intensive est facilitée par des conditions hydrologiques locales (Martin, 1962). Ce sont des sols isohumiques de type hydromorphe avec une texture allant du limono-argileux à argileux (Pias, 1968). Les terres inondables se distinguent par des inondations plus ou moins régulières. Ces terres, connues pour leur teneur en limon et leur humidité, sont très favorables à une production agricole diversifiée tout au long de l'année, exception faite pendant la période de crue où l'inondation bloque toute activité culturale. Elles bénéficient de l'humidité procurée par la proximité du lac et sont faciles à travailler. Généralement, les cultures de décrue tirent profit de l'humidité du sol et n'ont pas besoin d'apport supplémentaire en eau, ni en engrais (Lerricolais et Schimitz, 1984 ; Mallard et Walter, 2008 ; Poussin *et al.*, 2020).

Les terres de décrue correspondent à des étendues de surfaces exploitables et variables d'une année à l'autre selon l'ampleur et la durée de la crue. Au niveau des dépressions ou cuvettes lacustres, les parties hautes et moyennes sont plus valorisées car considérées par les exploitants comme étant favorables aux cultures par rapport aux parties basses qui ne se libèrent pas ou très tardivement des eaux d'inondation. D'après Poussin *et al.* (2020), les paysans de la vallée du fleuve Sénégal préfèrent aussi cultiver la zone moyenne à haute de la cuvette car les rendements sont meilleurs.

5.2 Les terres exondées

Ce sont des sols isohumiques ou subarides qui ont émergé à la suite des variations importantes du lac Tchad. Sur les rives méridionales tchadiennes, les terres actuellement considérées comme telles ont été largement exondées au passage du lac au petit Tchad dans les années 1980. De type argilo-sableux, ces étendues de terres dégagées appelées *bourryé* en arabe sont généralement localisées dans les anciennes zones d'inondation de l'arrière-pays. Elles portent les champs du même nom *bourryé* et permettent la pratique des cultures pluviales dont les principales sont le sorgho pluvial (*dura*), le gombo (*daraba*), le haricot (*loubia*) et autres légumes. Les rendements sont deux à quatre fois inférieurs aux cultures de décrue, ce qui explique aussi leur abandon par certains exploitants (Magrin, 1996 : 33). En moyenne, ils peuvent être estimés à environ 1 tonne/ha pour le sorgho pluvial si les conditions pluviométriques sont bonnes (Bouquet, 1990).

5.3 Les terres sableuses

La texture de ces terres est dominée par la présence du sable fin sous forme de petites dunes de très faible élévation d'où l'appellation de *goz* en arabe. Ce sont des sols sableux très légers, faciles à travailler et impropres aux cultures de décrue. On les trouve plutôt en zone exondée au sud du lac Tchad. Les champs sont appelés *zer al goz* (champs de dunes) et sont aptes à porter certaines cultures pluviales, notamment le mil pénicillaire (*dukhun*) dont le rendement moyen est compris entre 600 à 700 kg/ha au cours d'une bonne année pluviométrique. Ailleurs dans le Salamat, le rendement du pénicillaire sur sol identique avoisine 400 kg/ha et peut atteindre 800 kg/ha dans le Guéra (Raimond, 1999). À ceux-là s'ajoutent les terres dites *naga* qui sont des sols dénudés de végétation et inaptes à l'agriculture.

En conclusion de ce chapitre, il faut retenir que le lac Tchad et ses rives forment un écosystème particulier au Sahel qui se démarque de l'aridité environnante et se caractérise par une variabilité historique et permanente. Depuis les variations géologiques et historiques, le niveau et la surface du lac ne cessent de changer. Au-delà de l'uniformité formée par le lac et ses rives, le paysage lacustre reste tout de même très sensible à la moindre variation du niveau des eaux. À l'échelle du lac Tchad, la végétation, la disponibilité en eau et en terres changent selon qu'on soit dans la cuvette nord (plus sensible aux variations du lac) ou la cuvette sud mais aussi au niveau des archipels de l'est, dominés par de nombreux bras du lac (polders) qui alternent avec les dunes de sable. À grande échelle, celle des rives sud (Cameroun, Nigéria et Tchad), ce sont les marécages qui caractérisent le paysage riverain mais à regarder de près, on peut distinguer différentes réalités en fonction des secteurs. Au niveau des rives méridionales tchadiennes, les marécages s'étendent sur une frange mouvante qui comprend à la fois la zone inondée et végétalisée ainsi que les terres inondables. Ensuite, viennent les terres exondées et sableuses qui dominent dans l'arrière-pays. Dans cette région riveraine à topographie assez monotone et soumise aux fortes variations, d'une année à l'autre et d'une saison à l'autre du lac, les pluies et les crues permettent l'inondation et la fertilisation des terres cultivables à la décrue. Ces rives tchadiennes du lac Tchad présentent des conditions naturelles plus favorables à l'essor des activités agricoles qu'ailleurs dans le Tchad sahélien. Ces conditions ont permis un peuplement sans précédent de ces espaces au sud du lac Tchad. En effet, depuis les années 1970-1980, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, longtemps restées sous-peuplées et peu connues, sont devenues un véritable front de colonisation agricole qui ne cesse d'accueillir de nombreuses populations en quête de refuge et de ressources variées pour assurer leur survie.

Chapitre 2

Dynamiques démographiques au sud du lac Tchad : du presque vide au presque plein

Ce chapitre s'intéresse à l'analyse des dynamiques démographiques sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. L'histoire du peuplement nécessaire à la compréhension de l'occupation de ces espaces est abordée dans un premier temps. En effet, à la suite d'un ancien peuplement du lac Tchad, les rives ont accueilli de nombreuses populations qui ont favorisé la mise en place d'un peuplement dense et cosmopolite dans cette zone. Plusieurs populations d'origines diverses, en quête de zone refuge et de ressources variées du lac, se sont installées sur les rives depuis le passage au Petit Tchad. Les rives sud du lac Tchad sont ainsi transformées en une zone de forte attractivité humaine et de densification démographique. Ensuite, l'analyse de l'évolution de la population, à partir des données issues des recensements, montre par ailleurs que la démographie des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad est en perpétuelle croissance. Enfin, ce chapitre met aussi l'accent sur les étapes de la création de villages pour montrer la dynamique de l'occupation humaine. Cette analyse a permis de mettre en évidence une forte densité de villages à proximité du lac au détriment de l'arrière-pays.

I. Histoire du peuplement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad

Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad sont longtemps restées presque inhabitées du fait de l'hostilité qui régnait autrefois dans la région du lac Tchad. Toutefois, en marge de la faible occupation de ces rives, des peuples anciens du lac Tchad à savoir les Boudouma, les Kanuri, les Kouri, les Kotoko et les Kanembou vivaient aussi bien dans les îles que sur les rives du lac (Bouquet 1979 ; Baroin, 2003 ; Réounodji *et al.*, 2014 ; Seignobos 2015). Sur les rives sud tchadiennes, ce sont les insulaires Boudouma et Kouri ainsi que les Kotoko, riverains du fleuve Chari, qui pratiquaient ces espaces au sud du lac Tchad. Au cours du XIX^e siècle, ce sont les éleveurs Arabes Choa qui se sont sédentarisés et ont constitué un groupe ethnique majoritaire ayant contribué au peuplement pionnier de ces rives. Ils ont trouvé une terre propice à l'élevage (présence de l'eau et de pâturages verts) et s'y sont définitivement installés (Le Rouvreur, 1962 ; Zeltner, 1970). Dans les années 1960, les Haoussa du Nigéria en partance

à la Mecque ont finalement regagné les rives sud du lac Tchad pour pratiquer la pêche mais aussi l'agriculture (Réounodji, 1994). Depuis les grandes sécheresses sahéliennes (1970-1980), le lac Tchad et plus particulièrement ses rives sud sont devenus un pôle de concentration humaine important au sein du Sahel central (Lemoalle et Magrin, 2014 : 41). Un peuplement cosmopolite s'est alors forgé sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. L'histoire du peuplement de ces rives tchadiennes est reconstituée à partir d'anciens travaux et des récits et connaissances de personnes-ressources, notamment les autorités traditionnelles (sultan, chefs de village, notables) et les vieillards.

1. Un espace anciennement peu peuplé

Au regard du peuplement ancien du lac Tchad, l'occupation humaine des rives méridionales tchadiennes a été très faible et peu dynamique. Pourtant, le peuplement des abords immédiats du lac fut le résultat d'installations successives depuis 5000 ans (Saïbou, 2001). Il est difficile de situer dans le temps l'origine des peuples autochtones du lac Tchad, même si on leur attribue une même origine ancestrale (Réounodji *et al.*, 2014). Les premiers occupants de cette région lacustre seraient les Kanouri, les Boudouma et les Kotoko (Lange, 1989). Ils ont pour ancêtre commun, les Sao, un peuple légendaire qui vivait dans la région plusieurs siècles avant l'ère chrétienne (Tchago *et al.* cités par Langlois, 2015). Si les Kanouri vivent un peu à l'écart des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les Boudouma et les Kotoko sont en contact permanent avec cette zone méridionale et partagent, depuis très longtemps, les ressources du lac Tchad.

1.1 Les Boudouma, peuple des eaux et des îles du lac Tchad

Les Boudouma vivent renfermés dans les îles du lac Tchad et comme tel, ils se sont un peu mis à l'écart des abords et de l'arrière-pays du lac. Toutefois, ils suivent l'eau qui est l'élément délimitant de leur territoire. Ainsi, avant le passage au petit Tchad, les Boudouma se déplaçaient partout dans le lac Tchad, du moins là où il y a de l'eau, pour pratiquer la pêche et faire paître leurs troupeaux. La fréquentation des rives méridionales tchadiennes par les Boudouma était liée à la présence de l'eau et du pâturage. Or, depuis le recul du lac, ces rives devenues des marais inondables se sont désormais éloignées des eaux libres permanentes et les Boudouma ne les fréquentent que très peu sinon exceptionnellement lors des marchés hebdomadaires ou pour se rendre dans la capitale N'Djaména.

Pour revenir à l'histoire du peuple Boudouma, elle remonte à l'époque de l'empire du Kanem (VI^e siècle). À cette époque, le lac Tchad était connu sous l'appellation de *zad* qui signifie vaste étendue d'eau en bornouan ; et seuls les Boudouma peuplaient ses îles. Ils étaient ainsi considérés comme étant les plus anciens occupants des eaux profondes du lac Tchad (Tilho, 1910). Cependant, le nom *zad* aurait subi une déformation pendant la colonisation pour donner naissance à l'actuelle appellation du lac Tchad. Les Boudouma s'appellent entre eux les Yedina qui vient de *yedə*, dérivé de *cadə* et prononcé tchade ou tsâd, c'est-à-dire grande étendue d'eau (Tourneux et Woïn, 2009). Ainsi, le terme Yedina signifie « les nageurs » en Kanouri et pourrait aussi se traduire par les « fils du lac Tchad » ou les descendants de l'ancêtre *yad* ou *yed* (Bouquet, 1990). Par ailleurs, ce sont leurs voisins Kanembou et leurs cousins Kanouri qui les désignent par l'exonyme « *Boudouma* ». Ce mot vient de *ma* (peuple) et *budu* (herbes aquatiques à savoir roseaux, papyrus, îles flottantes ou encore la gratuité) et signifie « ceux qui habitent dans les herbes aquatiques », en référence à leur habitat insulaire, ou encore « ceux qui vivent des choses gratuites » pour dire qu'ils vivent en autarcie et ont accès librement et gratuitement aux ressources mais aussi en razziant les régions voisines (Bouquet, 1990 ; Baroin, 2003).

Les Boudouma ont longtemps été très redoutés et considérés comme des incroyants par les peuples voisins mais ils pratiquaient un culte rituel dédié aux génies du lac (Verlet, 1967 ; Kiari Fougou, 2021). Aussi, ils étaient traités de gens économiquement peu développés du fait de leur faible ouverture aux échanges économiques avec le monde extérieur. Leur présence a pendant longtemps fait du lac Tchad et de ses environs une région dangereuse et répulsive du fait de la peur qu'ils inspiraient (Denham *et al.*, 1826 ; Baroin, 2003 ; Bouquet, 1990). Si les Boudouma sont des autochtones du lac Tchad, la littérature existante n'a jamais signalée leur présence, à travers de villages fixes, sur les rives sud du lac Tchad. En revanche, ils seraient majoritaires dans les îles, les presqu'îles et les rives nigériennes, notamment autour de N'Guigmi au nord du lac Tchad (Kiari-Fougou, 2021). Ce sont les Kouri, cousins apparentés des Boudouma, qui occupaient autrefois les ilots-bancs de l'archipel sud-est, désormais devenus contigus à la marche orientale des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Du point de vue sociolinguistique, les Boudouma et les Kouri sont généralement assimilés (Tilho et Landeroïn, 1910). Dans l'acception la plus courante, le terme Boudouma est utilisé pour désigner à la fois les Yedina et les Kouri (Baroin, 2003). C'est ainsi que les Kanembou et les Arabes Choa du sud du lac Tchad considèrent les deux groupes ethniques comme étant tous des Boudouma. Pour eux, il n'y a pas de distinction entre ces deux clans qui partagent le même

territoire lacustre, la même culture et les mêmes modes de vie. Pourtant, d'après certaines sources, les Kouri seraient un groupe ethnique dérivé de l'union entre un Kanembou et une Boudouma (Bouquet, 1978). Quant au terme kouri, il vient de *koura* qui se traduirait par quelque chose de grande ou immense en Kanouri. Bouquet C. précise que les Kouri sont « ceux qui vivent dans les îles ». À côté d'une agriculture de subsistance et de la pêche, ils pratiquent essentiellement l'élevage d'une espèce bovine appelée également bœuf Kouri. Avec ses cornes impressionnantes, ce bœuf est capable de nager dans l'eau d'où leur implantation séculaire dans le lac. Le bœuf Kouri est emblématique et reconnu pour être une race unique au monde, menacée de disparition depuis ces dernières décennies alors qu'il représente un patrimoine mondial qu'il faut impérativement préserver.

Sur le plan administratif et socio-politique, les îles du lac Tchad largement habitées par les Boudouma sont longtemps restées en marge de l'administration. D'abord, les Boudouma étaient faiblement organisés au regard de l'ancien empire du Kanem-Bornou au cœur duquel se trouvait le lac Tchad. Ensuite, de la colonisation à la période contemporaine, ils ont été oubliés dans les politiques publiques car très fermés sur eux-mêmes. Ainsi, ils souffrent d'un faible taux de scolarisation et d'une insuffisance d'accès aux structures de santé et à l'eau potable corroborée d'un enclavement important (Kiari Fougou, 2021). En matière d'implication des Boudouma dans les instances de prise de décisions locales ou nationales, leur participation reste encore assez faible. Pourtant, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, il a été fait mention que les Boudouma constituent une société politique dynamique et entreprenante (Verlet, 1967). À côté de ce peuple qui vit essentiellement dans les îles du lac Tchad, trois grandes communautés ont progressivement occupé l'espace entre le Bas-Chari et le lac Tchad. Il s'agit des Kotoko, le long du fleuve Chari à l'ouest, des Arabes Choa qui dominent les terres de l'intérieur et les Kanembou qui s'imposent à l'est.

1.2 Les Kotoko, à l'origine du peuplement au sud du lac Tchad

L'espace au sud du lac Tchad fut pratiquement inoccupé jusqu'au XIX^e siècle. Seuls les Kotoko étaient anciennement installés dans la région méridionale du lac Tchad, notamment dans le Bas-Chari (Zeltner, 1970 ; Bouquet, 1990). La présence des Kotoko au sud du lac Tchad remonte à des périodes immémoriales où leurs ancêtres, descendants des Sao, se sont établis depuis plusieurs siècles sur des buttes le long du fleuve Chari, à l'abri des inondations fréquentes et des attaques extérieures des grands empires (Kanem-Bornou, Baguirmi). Ils sont connus pour leur ancienne civilisation proto-urbaine et leur organisation socio-politique très

autonome autour des princes appelés *Mé* ou *Mai* (Magrin, 1996). Ils fondèrent les principales cités saw²² situées de part et d'autre du fleuve Chari telles que Goulfey, Makary, Kousseri et Mani (LeBeuf, 1969). Aussi, ils contrôlaient les rives marécageuses au sud du lac Tchad qu'ils fréquentaient très souvent (Bouquet, 1990). Ce peuple a été exposé à de multiples menaces extérieures dont la plus remarquable fut celle des Sefuya, de l'ancien empire du Kanem-Bornou. Les Kotoko ont également été impliqués dans les guerres qui opposaient les Bilala du Fitri au Kanem entre le XIV^e et le XVI^e siècle. De plus, ils ont été forcés à l'islamisation à partir de la fin du XVI^e siècle sous le règne d'Idriss Alaoma du Bornou (Seignobos, 2005). Cependant, l'organisation socio-politique et l'autonomie des cités Kotoko des rives du Chari n'a pas connu de transformations profondes. Organisés en communauté d'agro-pêcheurs, les Kotoko ont de tout temps été très réputés dans la pratique de la pêche et du commerce fluvial, raison pour laquelle ils sont appelés « les maîtres du fleuve » ou « les gens du fleuve » (Seignobos, 1978 ; Magnant, 1997). La pêche était pratiquée dans les eaux du fleuve Chari comme leur principale activité et l'agriculture de subsistance sur les buttes autour des villages.

Les Kotoko s'appellent entre eux les *mandagé* (ceux du nord) et les *lagwané* (ceux du sud). L'appellation kotoko est la transformation, par les populations voisines, de l'onomatopée *kôkô* utilisée par les Kotoko lors des épisodes de pêche. Véritables riverains du fleuve Chari, les Kotoko n'ont jamais réellement habité les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Cependant, ils contrôlaient toutes les terres de cette partie sud, entre le Chari et le lac, au point où c'est contre tribut versé au *Mé* que les nomades Arabes Choa ont pu s'installer sur les exondations sableuses (*goz* en arabe) de l'intérieur (Zeltner, 2002). Ce peuplement fut peu varié et fortement dominé par la coexistence des Kotoko et des Arabes Choa jusqu'au XX^e siècle.

1.3 L'arrivée des Arabes Choa au sud du lac Tchad

L'arrivée des Arabes au lac Tchad remonte probablement entre la fin du XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle (Zeltner, 1970 ; Bouquet, 1990). Même si la fiabilité des informations sur la période d'installation des Arabes au lac Tchad est relative, leur implantation sur les rives méridionales du lac Tchad fut située entre le XVIII^e et le XIX^e siècle (Zeltner, 1970).

²² Ce sont des agglomérations fortifiées sous forme d'un habitat de type groupé sur les buttes. Elles sont encerclées dans des murs épais présentant une architecture d'argile. La fondation de ces cités est liée à l'instauration d'une principauté à laquelle se rattache un sous-groupe ethnique Kotoko (Le Bœuf, 1969 ; Seignobos, 2005).

L'installation des Arabes dans la région du lac Tchad se justifie principalement par la recherche des ressources pastorales disponibles (l'herbe et l'eau). En effet, les ressources sont devenues difficilement accessibles là où ils nomadisaient avant vers l'est du Tchad, notamment dans le royaume du Ouaddaï, et les conditions d'accès aux ressources imposées par les chefs traditionnels se sont durcies ainsi que les rivalités entretenues par chaque groupe nomade autour de ces ressources devenait importantes (Zakinet, 2015). Au lac Tchad, les nomades Arabes sont aussi en quête de terre hospitalière, une zone où ils pourraient se mettre à l'abri des répressions et des impositions exercées par les autorités, d'abord de l'Egypte puis quand ils étaient dans l'actuel Soudan et de l'empire du Ouaddaï au Tchad.

D'après les récits rapportés dans les écrits consacrés à l'histoire des Arabes du Tchad (Zeltner, 1970 ; 2002), les Arabes seraient venus de la Libye et de la vallée du Nil en Egypte, en passant par le Soudan. En groupes ou en vagues dispersées, les Arabes Choa ont ainsi progressé vers le lac Tchad et certains se sont installés au sud du lac Tchad et occupent désormais tout l'espace allant du Bas-Chari aux terres exondées des territoires de l'intérieur de part et d'autre du fleuve Chari. Sur les rives sud camerounaises du lac Tchad, la fraction arabe dite Dar Bugli s'est imposée après de longues périodes d'attaques et de résistance pour l'occupation des terres qui étaient sous le contrôle des Kotoko (Réounodji *et al.*, 2014). En revanche, sur les rives méridionales tchadiennes, ce sont entre autres le groupe des Salamat, des Ouled Abu khider, des Baniset, des Hémmadié et des Assâlé qui ont fini par dominer. Contre paiement de redevance (*cassassaye* ou droit annuel sur la terre) versé aux princes Kotoko (*Mé*), ils ont occupé les terres de l'intérieur et ont accès libre aux ressources. Au XIX^e siècle, ils se sont véritablement sédentarisés dans de nombreux villages (Zeltner, 2002). À côté de l'élevage, les Arabes Choa pratiquaient l'agriculture de subsistance ainsi que la pêche dans les bas-fonds ou les mares ou *bouta* en arabe.

Pendant longtemps, les Arabes étaient restés sous la domination des chefferies kotoko et le choix du chef de village arabe est soumis à l'approbation du *Mé* (Magrin, 1996). Cependant, à partir de l'époque coloniale, et avec la fin des rivalités entre Kotoko et Arabes pour le contrôle territorial, les Assâlé, longtemps installés dans les zones marécageuses du lac, sont devenus les maîtres des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Le canton Assâlé fut créé et un chef de canton nommé par l'administrateur colonial. Du côté des rives du Chari, ce sont les Kotoko qui ont servi de relais administratifs pendant la colonisation (Seignobos, 2005). Cependant, certains villages arabes situés sur les rives du fleuve Chari sont administrés par les chefs Arabes, notamment les Salamat. Désormais, ce sont les familles Arabes Choa

(Salamat et Assâlé) qui contrôlent toutes les terres fertiles et les pâturages des rives sud tchadiennes du lac Tchad. Contrairement aux rives tchadiennes, c'est la force ou le droit de la conquête qui a légitimé le pouvoir foncier des Arabes Dar Begli au Cameroun (Rangé, 2014 : 207).

1.4 L'occupation de la partie orientale des rives par les Kanembou

La partie orientale des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, longtemps restée sans occupation humaine permanente, a été progressivement peuplée par les Kanembou venus des rives nord du lac Tchad en passant par Tourba. Après plusieurs étapes de migration entre les rives nord et les rives sud du lac Tchad, certains auraient occupés une zone tampon dans la région de Massakory, entre les Assâlé et les Dadagana, avant de se fixer au sud du lac Tchad au cours du XX^e siècle (Magrin, 1996 ; Réounodji *et al.*, 2014). Les Kanembou sont des agro-éleveurs qui, face à la dégradation de leur environnement et à l'aridité persistante des plateaux sableux, ont migré pour chercher des terres agricoles et des pâturages au sud du lac Tchad. Il faut noter que ce peuple est connu pour avoir inventé les polders traditionnels mais cette technique d'aménagement n'a pas été importée sur les rives sud car la topographie assez plane ne s'y prête pas. À la suite des crises de sécheresse sahélienne, qui ont eu pour conséquences la dégradation des ressources naturelles, les Kanembou ont progressivement suivi les fluctuations du lac Tchad. Ils se sont d'abord installés à Tourba puis à Grédaya avant de gagner toute la partie orientale des rives sud jusqu'aux abords immédiats du lac Tchad.

Dans ce secteur où domine le sable, les Kanembou, habitués à vivre sur les dunes du Kanem au nord du lac Tchad, ont trouvé une région plus humide et stratégique pour leurs activités agropastorales. Plusieurs villages kanembou ont été fondés au sud du lac Tchad à savoir Gadjiri, Karamka, Kourtchoum, Malary, Maria, Felateri, Sakoura, etc. Les villages sont majoritairement installés sur les hauteurs sableuses. La forme d'habitat présente une architecture assez spécifique avec des maisons beaucoup plus rectangulaires, construites à base de terre battue et les bords des toits sont particulièrement allongés donnant lieu à une architecture propre aux Kanembou. Les champs s'étendent dans les plaines et les dépressions lacustres. Le mil pénicillaire, cultivé sur les parties exondées, est de loin la céréale la plus prisée par les Kanembou, certainement pour des raisons liées à leur habitude alimentaire. Ils pratiquent également d'autres cultures telles que le maïs, le sorgho, le gombo, etc. Chez les Kanembou, l'élevage est de type sédentaire et le commerce avec le monde extérieur rend compte de leur esprit d'initiative et de leur habilité.

À la suite de ce peuplement, de nouvelles dynamiques démographiques ont été observées au début du XX^e siècle. Elles sont liées à l'arrivée de nombreuses populations migrantes d'origines diverses.

2. La dynamique récente du peuplement des rives méridionales

L'arrivée de nombreuses populations a fortement contribué au renforcement et à la diversification du peuplement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Les facteurs d'attractivité sont multiples et variés. Ils comprennent à la fois des facteurs écologiques et économiques. Si les migrations sont essentiellement liées à la disponibilité de ressources (eau, terre, poisson et pâturages) qu'offre le lac, les déplacements vers les rives du lac Tchad se justifient aussi par la recherche d'une zone refuge où l'on peut trouver la sécurité.

2.1 Une zone devenue attractive pour les pêcheurs au milieu des années 1950

Au stade du Moyen Tchad, le lac Tchad est une zone très attractive et considéré comme un *eldorado* pour la pêche en particulier (Lemoalle *et al.*, 2014). L'activité de la pêche dans le lac Tchad a connu, au cours du XX^e siècle, une évolution très florissante (Kiari Fougou, 2014). Cette situation a occasionné un important afflux de pêcheurs en provenance principalement de l'Afrique occidentale (Nigéria, Mali, Sénégal, Ghana, Bénin etc.). Cependant, du côté nigérian, les migrations au lac Tchad pour la pêche ont été signalées plus tôt dans les années 1930 alors qu'au Cameroun et au Tchad, elles n'étaient effectives qu'au milieu des années 1950 (Krings, 2004 ; Réounodji *et al.*, 2014 ; Rangé, 2016).

Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les premiers migrants pêcheurs venaient pour la plupart du sud du Tchad. Ce sont les peuples Massa et Kabalaye du bassin du Logone qui ont formé les premières vagues de migrations venues pour la pêche dans cette zone du lac Tchad (Réounodji, 1994). Ils ont été suivis plus tard par d'autres groupes de pêcheurs du sud notamment les Ngambaye et les Kim. Tous pratiquaient une pêche professionnelle destinée aussi bien à l'autoconsommation qu'à la commercialisation vers le Nigéria, le Cameroun et le Tchad. Cette première population de pêcheurs a été suivie au début des années 1960 par un groupe Haoussa venu de la région de Sokoto (Nigéria). En partance pour la Mecque et dépourvus de moyens pour poursuivre leur voyage, ces Haoussa se sont très vite rapprochés du lac Tchad pour y pratiquer la pêche (Bouquet, 1990). Ils ont introduit de nouveaux

matériels (fil de nylon) et de nouvelles techniques de pêche avec de grandes pirogues motorisées (Lemoalle *et al.*, 2014). Installés de manière spontanée et temporaire, ils ont finalement contribué à la fondation des villages riverains de taille importante, principalement Guitté et Baltram. Ils ont fait de la pêche une activité importante et ont renforcé les flux de commercialisation vers le Nigéria (Réounodji, 1995). À partir de l'essor de cette principale activité, d'autres villages ont été fondés sous l'impulsion des Haoussa. Ces populations se sont aussi montrées très flexibles face à la vulnérabilité du milieu. Pendant les périodes sèches, où la baisse du niveau du lac a rendu la pêche pratiquement impossible, les Haoussa ont développé des cultures très florissantes sur les terres de décrue en nouvellement exondées (Magrin, 1996). Aujourd'hui, on les trouve partout dans les villages insulaires et riverains du lac Tchad (Naïra, Ethiopie, Kinasserom, Guitté, Mittériné, Baltram, Sidjé, Grédaya, etc.), et ils sont souvent en nombre important. Au sud du lac Tchad, les Haoussa pratiquent à la fois la pêche, l'agriculture et le commerce en fonction des opportunités économiques et des possibilités d'exploitation des ressources en lien avec les variations du lac Tchad. À ces mouvements migratoires des pêcheurs s'ajoutent d'autres encore plus spectaculaires et dynamiques au tournant des années 1980.

2.2 Une zone d'accueil pour les déplacés climatiques au cours des années 1980

Sur les rives méridionales tchadiennes, les flux de migrations induits par les catastrophes naturelles à savoir la famine ou l'insécurité alimentaire se sont amplifiés dans les années 1980. Ce sont des dizaines de milliers de déplacés qui ont été installés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad à la faveur du retrait du lac ayant permis l'exondation de vastes surfaces cultivables. Ces migrations d'origines diverses ont ainsi participé à la formation d'un peuplement important et cosmopolite au sud du lac Tchad.

2.2.1 De nombreux déplacés climatiques s'installent sur les rives sud du lac Tchad

Les premières vagues des migrations contraintes par la sécheresse ont été enregistrées entre 1982 et 1985. Majoritairement originaires du sahel tchadien, ces migrants ont été transférés de N'Djaména vers les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad où ils ont été accueillis et ont bénéficié de l'encadrement de l'État et de l'appui technique et financier des partenaires (ONG et bailleurs de fonds). Ce sont environ 300 familles, venues essentiellement du Guéra, qui ont été d'abord installées au sud du lac Tchad en 1982. À la suite de cette première

expérience aux résultats probants, près de 30 000 réfugiés venus essentiellement du Ouaddaï, du Batha et du Guéra ont été transférés par l'État sur les rives sud entre 1984 et 1985 (Adaffana, 1995).

Le processus d'installation de ces migrants sur les rives méridionales tchadiennes a nécessité un préalable. Tout d'abord, une demande d'accueil de ces déplacés a été adressée aux autorités locales (chef de canton Assâlé) au nom du gouvernement tchadien, expliquant l'urgence et la nécessité d'installer ces populations sur leur territoire. Ensuite, quelques sites ont été identifiés pour leur transfert à partir du premier village d'accueil (Karal). Il s'agit de Baltram, Sidjé, Grédaya et Bache-Djani. Ce dernier village a été identifié comme un site pour installer les réfugiés climatiques. Des tentes en bâche y ont été installées pour abriter ces déplacés d'où le nom de Bache-Djani en arabe qui se traduit par « la bâche est arrivée ». À côté du don des vivres (sucre, huile, céréales, etc.), les familles déplacées furent encouragées à pratiquer l'agriculture sur les terres de décrue. La taille moyenne des parcelles octroyées à chaque famille est d'environ 1 à 1,5 ha. Ils ont ensuite reçu des semences et des matériels de travail tels que la houe, le coupe-coupe, la hache, etc.²³ Les principales cultures pratiquées étaient le maïs et le maraîchage. L'encadrement technique des activités agricoles fut assuré par les ONG et l'ONDR.

2.2.2 Des contraintes liées aux crues obligent les premiers migrants à quitter les rives

Au cours des premières années, la difficile adaptation aux aléas des crues a été l'une des contraintes majeures auxquelles étaient confrontées ces populations sahéliennes nouvellement installées sur les rives. Dans leurs régions d'origine, elles pratiquaient l'agriculture pluviale et sont habituées plutôt à faire face à l'irrégularité des pluies. Ainsi, beaucoup ont vu leurs champs complètement ennoyés au cours des années relativement humides (1985-1986 et 1988-1989) qui ont suivi les années très sèches (1983-1985). Face à cette situation, à laquelle s'ajoutent la suppression de l'assistance alimentaire et le rejet social manifesté à travers des stéréotypes²⁴, une importante partie de ces migrants a soit regagné les villages d'origine soit

²³ D'après le représentant de la communauté Hadjarai, Abdramane M., installé à Sidjé depuis 1984 dans le cadre du transfert des réfugiés climatiques, l'État a dès le départ accompagné et encadré les réfugiés afin de les rendre plus autonomes après la sécheresse (entretien de mai 2013).

²⁴ Les déplacés climatiques des années 1980 se sentent rejetés par les Arabes Choa qui les considèrent comme étant des *djô djayine* (en arabe), qu'on peut traduire littéralement par le terme « arrivistes ». Ce terme péjoratif est souvent employé pour désigner un étranger, celui qui n'est pas de la localité. Au sud du lac Tchad, les Arabes l'utilisent souvent lorsqu'il s'agit des questions relatives aux droits d'accès aux ressources, notamment

immigré vers N'Djaména. Plusieurs centaines de personnes appartenant à des communautés différentes ont été concernées. À Sidjé, on compte plus de 200 Mesmédjé (Batha) qui ont regagné leurs villages de départ entre 1985-1986 alors que la plupart des Hadjarai et Kouka ont choisi N'Djaména comme destination de retour entre 1988 et 1989. À la suite de ces migrants organisés et encadrés par l'État, les rives ont continué d'accueillir des populations plus ou moins nombreuses qui, de façon spontanée, ont fortement contribué au renforcement du peuplement des rives.

2.3 Depuis les années 1990, une nouvelle recomposition du peuplement des rives

2.3.1 Les terres agricoles du lac Tchad attirent de plus en plus de personnes

À côté des déplacés climatiques, on remarque la présence de nombreuses populations. D'abord au début des années 1990, ce sont les élites urbaines, venues principalement de N'Djaména, et issues du groupe de nouveaux riches du régime du président Idriss Deby qui ont investi au sud du lac Tchad. C'est donc à travers les domaines achetés et transformés en vergers que les ministres, les militaires, les directeurs et les commerçants marquent leur présence au sud du lac Tchad. En effet, la quête des zones de villégiature à proximité de la capitale N'Djaména est devenue presque une condition de la réussite sociale pour ces nouvelles élites. Ainsi, les rives du fleuve Chari sont les plus convoitées. De N'Djaména jusqu'au Bas-Chari, on assiste à une course à la terre. Le sud du lac Tchad est apparu, à tout point de vue, comme l'endroit indiqué (proximité de l'eau, disponibilité des terres, accessibilité facilitée par la route goudronnée). De vastes superficies destinées à l'arboriculture et au maraîchage ont été acquises (Magrin, 1996). Parfois ce sont des champs de décrue qui sont achetés et valorisés par la culture de maïs. Si la majorité de ces nouveaux acteurs ont une double résidence (toute la semaine à N'Djaména et le week-end dans les vergers), ce sont les employés qui travaillent et résident dans les vergers. Cette main-d'œuvre est recrutée ailleurs, principalement à N'Djaména, et installée dans les jardins pour les travaux agricoles mais aussi pour assurer l'entretien des plantes et le gardiennage.

2.3.2 Une nouvelle génération de migrants en provenance de l'est du Tchad

Une autre génération de migrants venue des régions de l'est du Tchad s'est installée au sud du lac Tchad au début des années 2000. Ces populations viennent de la région du Wadi-Fira,

à la terre. En réalité, ils veulent simplement rappeler aux autres qu'ils n'ont pas de droits sur la terre dans leur canton. Ils sont des étrangers et, par conséquent, ils n'ont pas de terres ici.

à la frontière tchado-soudanaise. En effet, cette partie du Tchad a été le théâtre de l'insécurité, occasionnée par les contrecoups de la guerre du Darfour relancée en 2003. L'installation des réfugiés à l'est du Tchad a fait naître des tensions avec les populations locales, dans un contexte de rareté des ressources et d'antagonismes ethniques et politiques (Tubiana, 2005 ; Favre, 2007). De plus, les répressions infligées sur les Tama par les Zaghawa, depuis leur accession au pouvoir au Tchad en 1990, ont contraint ce peuple à l'émigration. Ils ont choisi de regagner les régions intérieures du Tchad et le Soudan. N'Djaména, la capitale, a été leur principale destination mais certains se sont installés au sud du lac Tchad. D'après Abderamane Al-Hadj, l'un des deux premiers Tama arrivés en juin 1999 à Guitté, le choix du lac Tchad n'a pas été anodin. Depuis leur village, lui et son frère Abakar ont déjà entendu parler du lac Tchad et surtout de ses riches terres propices à l'essor de l'agriculture. Ainsi, l'insécurité qui sévit dans leur région à l'est du Tchad a obligé ces deux frères à quitter leur région d'origine. Ils ont décidé de venir tenter leur chance au lac Tchad. Entre 2004 et 2008, le nombre des Tama est passé de 75 à environ 350 personnes installées majoritairement à Guitté (Mbagogo, 2009). Ils ont d'abord demandé des parcelles pour cultiver au chef de village de Guitté mais face à la rareté foncière, ils ont dû louer auprès des familles ayant des marges foncières sur leurs domaines. Le début n'a pas été facile parce qu'ils n'avaient pas assez de moyens pour s'équiper en motopompe et en intrants. Toutefois, au bout de deux années, les opportunités économiques offertes par le marché urbain de N'Djaména et les revenus obtenus les incitent à investir davantage. Avec l'économie réalisée, ils ont acheté de nouvelles parcelles et ont fait venir des jeunes de leur région d'origine pour les aider comme main-d'œuvre dans les travaux d'aménagement et de production maraîchère. C'est à partir de l'expérience acquise au Soudan, qu'ils ont initié le maraîchage irrigué dans la zone deltaïque, à proximité du fleuve Chari et du lac Tchad. D'après l'estimation du responsable de la communauté Tama, M. Abdramane A., la population Tama serait de plus de 700 personnes au début des années 2010.

2.4 De nouveaux arrivés : les déplacés de la crise Boko Haram

Née à Maïduguri (Nigéria) en 2009, la secte islamiste Boko Haram, dont la dénomination se traduirait par « l'éducation occidentale est un pêché » (en haoussa), a très rapidement gagné la région du lac Tchad à partir de 2015 (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018). Les attaques extrêmement violentes et meurtrières perpétrées par cette organisation terroriste n'ont pas été de moindre envergure. La situation sécuritaire s'est complètement dégradée au lac Tchad suite aux violences exercées par les groupes armés de Boko Haram sur les populations. En

conséquence, plusieurs centaines de villages ont été brûlés, des milliers de personnes tuées et blessées, des jeunes enrôlés par manque de moyens de subsistance et des femmes violées et violentées (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018). On assiste au déplacement de nombreuses populations qui regagnent les villes environnantes et surtout les secteurs du lac Tchad qui sont peu touchés. Du côté tchadien, dès le début des hostilités dans la région, les rives du lac Tchad sont placées sous le contrôle des militaires pour y assurer la sécurité. Les rives sud tchadiennes du lac Tchad sont devenues une terre d'accueil pour les migrants liées à Boko Haram.

Photo n° 1 : Au débarcadère de Guitté, les militaires contrôlent les populations en provenance des îles du lac Tchad en 2013



Source : Photo terrain, juin 2013/ Cliché : A. Mbagogo

2.4.1 Les origines des migrants de la crise Boko Haram

Dans un contexte d'insécurité généralisée au lac Tchad, les rives méridionales tchadiennes apparaissent comme un havre où l'on peut espérer trouver la quiétude. Cependant, il faut rappeler que ces rives ont également fait l'objet d'attaque du groupe Boko Haram en 2016. C'était le 13 janvier 2016 que le marché de Guitté et le village Mitteriné ont été attaqués. De conséquences humaines et matérielles ont été enregistrées. Cela a aussi causé le départ des populations dont une bonne partie de la main-d'œuvre agricole. Malgré cette situation, ces rives du lac Tchad restent toujours sollicitées et accueillent de nouvelles populations. De nombreux migrants (réfugiés, déplacés et retournés) en provenance du Cameroun, du Nigéria et des îles (Kinasserom, Fitiné, Ngouboua, Dabalami, Dororam, Niméri, Koyorom, Koulboua, Tétoua,...) ont regagné les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. De plus, ils appartiennent à plusieurs groupes ethniques à savoir Arabes, Haoussa, Bornouans ou Kanouri, Kanembou, et Peuls.

Tableau n° 1 : Origines des migrants, en lien avec la crise Boko Haram, installés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad entre 2013 et 2020

<i>Origine</i>		<i>Homme*</i>	<i>Femme</i>	<i>Enfant**</i>
<i>Pays</i>	<i>Localité</i>			
<i>Nigéria</i>	Gambarou	2	3	52
	Baga-Kawa	2	2	16
	Kolorom	3	4	43
	127			
<i>Cameroun</i>	Akmassirak	1	1	5
	Grelyé	1	2	2
	Koffia	1	1	5
	Barkary	1	1	5
	Darak	2	2	30
	Blangoua	1	1	9
	Alifa	1	1	2
	75			
<i>Tchad</i>	Fitiné	2	3	22
	Ngouboua	1	1	10
	Koyorom	1	1	3
	Koulboua	2	4	28
	Tetoua	1	1	9
	89			
Total		291		

Source : Enquête de terrain, janvier 2020

*Chefs de ménage immigrants enquêtés.

**Comprend tous les fils, belles-filles et petits-fils immigrés de la famille des chefs de ménage enquêtés.

2.4.2 L'insertion des migrants de la crise Boko Haram

Arrivés en famille ou individuellement, les populations qui fuient les violences de Boko Haram pour s'installer au sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad ont été d'abord accueillies par les autorités locales avant d'être placés dans des familles d'accueil comme en témoignent les propos du secrétaire de la sous-préfecture de Karal :

« En 2017, la sous-préfecture a enregistré environ 100 familles venues du Cameroun et du Nigéria qui se réclament être parties d'ici il y a plusieurs années. En tant qu'autorité, nous avons demandé à la population de les loger et de leur donner à manger. Parallèlement, les responsables des centres de santé sont aussi instruits afin de les prendre en charge en cas de maladie » (entretien avec M. Zouzabé, Karal, janvier 2020).

Si certains ont été accueillis par des parents (oncles, cousins, frères), d'autres ont trouvé refuge chez des amis. Ceux qui n'ont pas localement des liens d'affiliation familiale ont intégré les communautés apparentées anciennement installées au sud du lac Tchad (Haoussa, Arabe, etc.) et parfois certains sont obligés de louer des maisons ou encore de s'installer sous la tutelle du chef de village dans un coin du village dans des abris de fortune, généralement en seko²⁵. La plupart a simplement trouvé là un endroit où l'on peut être en sécurité. Aujourd'hui, ces migrants sont plus nombreux à Guitté et à Mitériné mais on les trouve aussi à Karal, à Amdarabaye et à Sidjé, etc. À leur arrivée, ils ont bénéficié d'une assistance temporaire et diversifiée de la part des populations locales à savoir des vêtements, de la nourriture, des céréales et parfois des portions de terre pour l'agriculture. En général, ce sont les terres marginales, moins fertiles, difficiles à défricher et inexploitées qui sont prêtées aux migrants. À l'instar de la plupart des immigrés, un Arabe venu de Mahada au Cameroun affirme ceci : « Le *boulama* m'a prêté un champ de 7 koro soit environ 2 ha pour les cultures pluviales, notamment le sorgho et le niébé, mais il est difficile à travailler et je n'ai pas de moyens pour y investir » (entretien avec C. Koua, Karal, janvier 2020).

Cependant, pour assurer leur survie au quotidien, ces migrants affirment travailler comme ouvriers agricoles pour le compte des maraîchers Tama et sont aussi employés dans le secteur de la pêche comme ouvriers journaliers. De même, ils pratiquent une pêche de subsistance pour assurer l'alimentation de leurs familles. D'autres pratiquent les activités telles que la fabrication des briques cuites, la mécanique, la manutention, la collecte et à la vente du bois mort ou le démarchage au sein des réseaux de commercialisation du poisson en direction de N'Djaména.

À la différence des déplacés climatiques des années 1970-1980, cette nouvelle catégorie de migrants (réfugiés, déplacés et retournés) n'est ni encadrée ni assistée par l'État. De plus, les organismes humanitaires n'interviennent que dans les camps de réfugiés de Boko Haram installés sur les rives nord du lac Tchad. Malheureusement l'intervention des autorités locales pour demander de l'aide auprès de l'État n'a pas reçu d'écho favorable. Ainsi, ces populations se sentent abandonnés et de plus en plus fragilisés car ils font face à des conditions socio-économiques difficiles et sont dépourvus de moyens. Cette situation explique pourquoi ils sont largement dépendants de la générosité et de l'hospitalité des populations résidentes.

²⁵ « Nattes grossières de paille faites de bandes de dix centimètres de large entrecroisées. Elles servent aussi à confectionner des palissades » (Seignobos, 1971). Localement, le seko est appelé *charganié* en arabe.

Officiellement, il n'existe pas de nombre exact de ces déplacés. Cependant, les autorités locales avancent une estimation de plus de 500 familles accueillies dans les cantons Mani et Assâlé depuis le début de la crise. Il ressort de nos enquêtes effectuées en janvier 2020 que certains sont arrivés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad en 2013 alors que d'autres venaient d'arriver il y avait à peine un mois. Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ont aussi servi de passerelle pour ces populations en déplacement car, après un séjour temporaire sur les rives, quelques-uns ont quitté pour regagner leurs familles à N'Djaména ou à l'intérieur du Tchad. La plupart de ceux qui sont encore restés sur les rives ne compte plus retourner dans les zones de départ, du moins tant que l'insécurité y règne.

3. Composition et répartition des grands groupes ethniques au sud du lac Tchad

À l'image de la région du lac Tchad qui est une « grande oasis sahélienne » très peuplée et cosmopolite (Magrin, 2007), les rives sud tchadiennes du lac Tchad présente une composition ethnique très diversifiée. Cette composition ne favorise pas une répartition homogène des groupes ethniques. Dans cette agglomération de populations d'origines diverses, on y recense les populations des quatre pays riverains du lac Tchad, entre autres les Arabes, les Kanembou, les Haoussa, les Kotoko, les Kouri, les Bilala, les Hadjarai, les Kouka, les Mesmédjé, les Moubi, les Ouaddaï, les Tama, les Sara, les Zaghawa, les Bornouans, les Baguirmi, les Peuls et les Goranes ainsi que les populations d'Afrique occidentale (maliens, ghanéens, béninois etc.). Considérant les tendances socio-culturelles plus ou moins dominantes en rapport avec l'histoire de l'occupation ancienne des rives, la langue et le mode de vie, on peut déterminer quatre grandes aires de peuplement au sud du lac Tchad. En plus des trois anciens territoires encore largement occupés aujourd'hui par les Kotoko à l'ouest, les Arabes au sud et les Kanembou à l'est, un quatrième territoire, très cosmopolite, est identifiable au nord, à proximité du lac.

3.1 À l'ouest, un ancien monde des Kotoko

Les Kotoko sont un peuple lié par l'histoire et la langue. Ils sont repartis entre le Cameroun et le Tchad et occupent tout le long du fleuve Chari. La capitale actuelle des Kotoko du Bas-Chari tchadien est Mani, chef-lieu du canton qui porte le même nom. À la fin des années 1970, les Kotoko qui peuple ce canton étaient estimés à environ 2600 habitants répartis dans 9 gros

villages mais ils étaient plutôt nombreux au sud de N'Djaména (Bouquet, 1978). Faute de données statistiques actualisées, leur nombre actuel pourrait dépasser les 4000 habitants d'après le diagnostic participatif réalisé par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS, 2015).

Au plan coutumier, le canton Mani est placé sous l'autorité d'un prince (*Mé*) qui coiffe trois *lawanats* (Koudou, Djobdi et Boutelfil) et plusieurs villages. Le chef de canton actuel ou encore le sultan est l'héritier de son père décédé à la fin des années 2000. Il assure la gestion de ses administrés et veille à la cohésion et à la paix sociale. En tant qu'auxiliaire de l'administration déconcentrée de l'État, il est aussi chargé du recouvrement des impôts. Il est assisté dans ses fonctions par un conseil de sages composé principalement d'un représentant du chef de canton (*Massaou*), d'un chargé de mission dans le milieu kotoko (*Madam*) et d'un dépositaire du pouvoir en cas d'absence du chef (*Miskey*) (OSS, 2015). Les *lawan* administrent un regroupement de villages alors que les *boulama* gèrent les affaires au niveau du village. En dehors du règlement des différends, ils sont dépositaires du pouvoir foncier dans leur ressort territorial respectif. Ainsi, ce sont eux qui accordent le droit d'usage de la terre et la vente des terres est placée sous leur autorité. Ils rendent compte de leur gestion au chef de canton.

Chez les Kotoko, la population est organisée en fonction des catégories sociales placées directement sous la tutelle des autorités traditionnelles. Il s'agit des cavaliers, des jeunes et des femmes avec des responsables à leur tête, chargés de les mobiliser principalement pour l'organisation des activités culturelles telles que la pêche collective, la chasse et les funérailles, etc. Actuellement, les Kotoko pratiquent, à côté de la pêche considérée comme une activité culturellement importante, l'agriculture, l'artisanat et le commerce du poisson à travers les principaux marchés locaux (Guitté, Mitteriné, Douguia, Djimtilo) et l'approvisionnement des marchés de la capitale N'Djaména.

Ce n'est évidemment pas tout le Bas-Chari tchadien qui est considéré comme intégré aux rives du lac Tchad dans le cadre de notre étude mais plutôt la partie deltaïque du Chari, située au nord de ce pays des Kotoko. Ici, les agro-pêcheurs Kotoko ont cédé leur importance numérique aux agropasteurs Arabes Salamat. Ces Arabes fréquentaient cet endroit depuis longtemps pour faire paître leurs animaux et ont fini par s'y installer définitivement. Ils sont vraisemblablement devenus « les maîtres des rives actuelles du lac Tchad » car, au-delà d'administrer les personnes dans les villages placés sous leur autorité, ce sont principalement

les *boulama* Arabes des villages Guitté et Mittériné, pour les plus importants, qui contrôlent l'accès aux bonnes terres de décrue à proximité du lac Tchad (voir Chapitre 5). Par ailleurs, on rencontre aussi quelques autres groupes ethniques tels que les Haoussa, les Sara et les Tama dans le canton Mani.

3.2 Le territoire de l'intérieur, une zone de peuplement arabe

Le territoire de l'intérieur forme l'arrière-pays qui se trouve éloigné du lac depuis le passage au Petit Tchad. Il est majoritairement peuplé par les Arabes Choa. Ce peuple représente aujourd'hui un groupe ethnique majoritaire parmi les populations vivant au sud du lac Tchad. Sur les rives méridionales tchadiennes et camerounaises du lac, les Arabes se subdivisent en plusieurs fractions à savoir les Ouled Abu_Ysé, les Assâlé, les Ouled abu-khider, les Salamat, les Baniset, les Baniwaïl et les Hémmadié, etc. En raison du manque de données pouvant permettre d'estimer la population actuelle des Arabes, il faut rappeler qu'ils occupent trois cantons au sud du lac Tchad à savoir Mani, Assâlé et Alfrouk, et ils représentaient déjà dans les années 1970 une population d'environ 25 000 habitants (Hagenbucher, 1977). Cependant, dans notre zone d'étude, ils sont presque les seuls habitants de tous les villages de l'arrière-pays, excepté Karal, qui joue le rôle d'un grand centre ayant une population mélangée. Il s'agit par exemple des villages Abado, Al-Kouk, Hadjer Al Hamis, Ardébé, Chédidé, Hidjélidjé, Afrika, Al krenak, Adrik, Assyala, Ouadamawa etc. Les Arabes parlent tous une même langue bien que chaque fraction ait une histoire propre liée à un ancêtre commun. Ainsi, ils se définissent par fraction et se reconnaissent à travers un *cheik* ou chef de fraction. À l'époque du nomadisme, ils se regroupaient en familles, considérées comme des sous-fractions, appelées *khachimbet* au sein des campements temporaires. Le responsable de chaque campement est rattaché à son *cheik*. Au niveau des villages arabes, un chef de village ou *boulama* s'occupe de l'organisation territoriale et de la gouvernance des hommes. Il règle les différends et régule l'accès à la terre au niveau du terroir villageois. Placés sous l'autorité administrative du chef de canton, les *boulama* rendent compte de leur gestion à ce dernier mais ils conservent le lien avec le *cheik*.

L'arrière-pays ou le pays des Arabes est devenu une zone de dépeuplement depuis le passage au Petit Tchad. La plupart des villages arabes de l'intérieur ont été abandonnés ou désertés au profit de nouveaux villages à proximité du lac. Dans le même temps, les mobilités temporaires ou saisonnières vers le lac ou à l'inverse vers l'arrière-pays se sont plus développées. Si l'élevage a été pendant longtemps la principale activité des Arabes, l'agriculture et la pêche

sont désormais largement pratiquées. Bien que devenu moins dominant dans les villages arabes de l'intérieur, l'élevage reste une activité culturelle qui les caractérise.

3.3 À l'est, un peuplement dominé par les Kanembou

L'est des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad est une zone fortement occupé par les Kanembou. On les trouve dans presque tous les villages et ils sont plus nombreux à peupler Tourba puis Grédaya considérés comme étant leurs fiefs. Ils ont ensuite fondé plus d'une quinzaine de villages, entre autres Kourtchoum, Sakoura, Maria 1 et 2, Gadjiri, Karamka 1 et 2, Kargna, Malary, Mboudou Kafary, Hassabalary, Makéléry, Kallékory et Fadoty. Si les Kanembou semblent s'imposer par leur importance démographique dans la majorité ces villages, il n'existe aucune donnée chiffrée valide à ce jour qui permet de confirmer cette supériorité numérique.

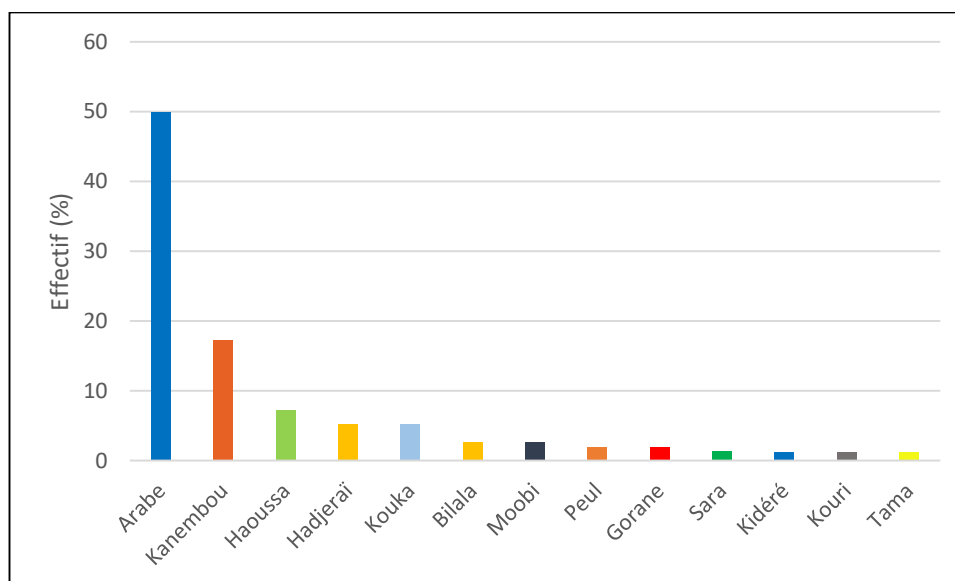
Chez le peuple Kamenbou, en général, l'organisation socio-politique ancestrale présente une société subdivisée en plusieurs sous-groupes ou lignages et chacun se reconnaît à travers une structure de type étatique : le *boulama* (chef de village) dépend du *Mai* qui est hiérarchiquement placé sous l'autorité de l'*Alifa* de Mao, ancien libre vassal du souverain du Bornou (Magrin, 1996). Bien qu'ils soient majoritaires dans la plupart des villages de la partie orientale des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les Kanembou ne détiennent pas le monopole de la gouvernance. À leur arrivée, ils ont rencontré sur les rives sud du lac Tchad les Assâlé qui contrôlaient déjà toutes les terres jusqu'à la frontière avec le canton Kouloudia. Ainsi, dans les gros villages Kamenbou comme Grédaya, c'est le représentant du sultan de Karal (*khalifa*) qui joue à la fois le rôle du chef de village. Les Kanembou tout comme les autres communautés importantes sont placés sous l'autorité d'un *boulama*, chef de la communauté. Ce dernier est chargé uniquement de la gestion des problèmes au sein de la communauté. Dans les autres villages de la zone où les Kanembou sont désignés chefs de village, ces derniers sont dotés du pouvoir d'administrer les hommes et de gestion foncière au niveau de leurs terroirs villageois respectifs ; et ils rendent compte de leur gestion au *khalifa*. En revanche, les terres de décrue situées dans les dépressions lacustres à proximité du lac relèvent d'une gestion particulière placée directement sous le contrôle du sultan (voir chapitre 5).

À côté des Kanembou, le secteur oriental est aussi peuplé par plusieurs autres groupes ethniques parmi lesquels nous avons principalement les agropasteurs Arabes et les Kouri. La zone de peuplement des Kouri s'étend traditionnellement dans les îles orientales du lac Tchad et ils dépendent du canton Kouloudia où se trouve leur sultan. À ceux-là s'ajoutent, de manière discontinue dans les villages, les éleveurs Peuls et Goranes appelés Kréda, les pêcheurs Haoussa et Sara ainsi que les pêcheurs professionnels venus de l'Afrique de l'ouest (Mali, Ghana, Sénégal, etc.). À l'origine, les Kanembou étaient agro-éleveurs et commerçants. Aujourd'hui, comme d'ailleurs pour les autres groupes ethniques, ils pratiquent l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce en fonction des endroits et des opportunités. Les Kanembou sont traditionnellement connus pour leur capacité à réussir dans le commerce.

3.4 Le centre-nord, un secteur au peuplement hybride

L'occupation plus ou moins rapide et récente de la partie septentrionale des rives a favorisé l'accueil de plusieurs groupes ethniques composés d'anciens riverains venus de l'intérieur que sont les Arabes Choa et de populations migrantes d'origines diverses. S'il est difficile de déterminer avec précision l'ethnie la plus numériquement importante dans ce secteur. Cependant, les populations migrantes s'avèrent être plus nombreuses dans les gros villages comme Baltram et Sidjé qui ont été les premiers villages d'accueil. Cependant, plusieurs groupes ethniques cohabitent dans presque tous les villages. Ainsi, on recense principalement les Bilala, les Hadjarai, les Kouka, les Mesmédjé, les Moubi et les Ouaddai. En plus de ces déplacés climatiques des années 1980, on rencontre également les Haoussa, les Kanembou, les Sara, les Kouri, les Zaghawa, les Baguirmi, les Peuls, les Bornouans et d'autres peuples venant de l'Afrique de l'ouest. Au regard d'un tel mélange ethnique, la zone centre-nord peut être considérée comme étant la plus cosmopolite des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad car elle regroupe à la fois des Tchadiens mais aussi des populations d'origine étrangère à savoir les camerounais, les nigériens, les nigériens, les maliens, les sénégalais et les ghanéens. Dans chaque village, il existe un *boulama*, généralement Arabe, placé sous l'autorité du sultan de l'Assalé. Toutes les activités sont pratiquées à savoir l'agriculture de décrue, la pêche, l'élevage et les petits métiers (commerce, couture, maçonnerie, menuiserie, etc.).

Figure n° 10 : Différents groupes ethniques vivant sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (150 enquêtés)



Source : Enquête terrain, 2014

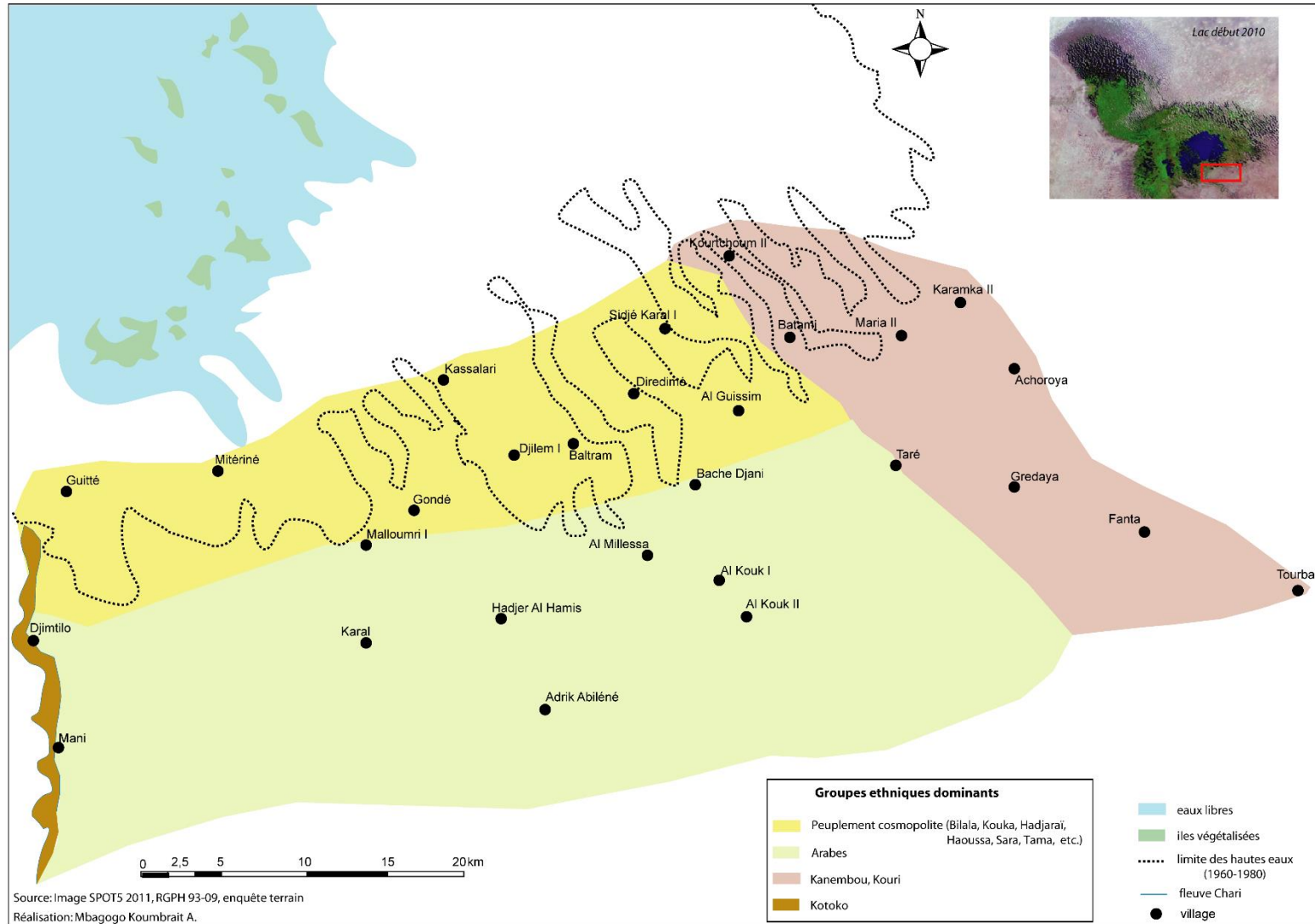
D'après cette figure n°10 ci-dessous, les résultats de nos enquêtes auprès de 150 exploitants agricoles montrent ici la prédominance des Arabes qui représentent 50% de l'échantillon. Ils sont suivis de loin par les Kanembou (17%), les Haoussa (7%), les Hadjarai (5%) et les Kouka (5%). Les autres groupes ethniques sont sous-représentés.

Par ailleurs, bien que nous venons de présenter quelques tendances de groupes ethniques dominantes pouvant donner lieu à une interprétation de type territoire ethnique, il n'est pas pour autant simple que cela ne paraît de définir précisément les aires de répartition ethnique au sud du lac Tchad. Aujourd'hui, tout porte à croire que les rives forment une zone de peuplement où l'on rencontre plusieurs ethnies regroupées souvent dans un même village. Parfois ce sont des villages d'ethnies différentes qui s'entremêlent. Par exemple les villages arabes qui alternent avec les cités Kotoko dans le Bas-Chari ou avec les villages Kanembou à l'est. Aussi, l'arrière-pays ou le territoire de l'intérieur occupé majoritairement par les villages arabes compte quelques rares anciens villages (Achoroya 1 et 2 par exemple) attribués à l'ethnie Babalia (Bouquet, 1978). Aujourd'hui, ce peuple Babalia est pratiquement invisible car, pour Bouquet C., ils auraient adopté les langues et les modes de vie des populations voisines telles que les Arabes et les Kotoko, mais aussi parce que les hommes avaient pratiqué une forte exogamie qui a contribué à la disparition de la langue, et partant de l'ethnie babalia. Pourtant, il est tout de même admis que la région du lac Tchad elle-même est considérée

comme un « patchwork ethnique²⁶ ». La situation actuelle des rives sud tchadiennes rend bien compte de ce peuplement cosmopolite. Sur un fond de populations anciennes, s'est greffée une population migrante nombreuse et diversifiée. La carte n°7 ci-après tente de proposer une esquisse de répartition de la population au sud du lac Tchad tout en mettant en évidence les grandes aires de peuplement des groupes ethniques dominants. Les grandes aires de peuplement sont occupées par les Kotoko à l'ouest, les Arabes au sud, les Kanembou et kouri à l'est, et à proximité du lac, dans le centre-nord, dominant les autres ethnies principalement composées de Bilala, Hadjarai, Kouka, Moubi, Haoussa, Sara et Tama, etc.

²⁶ Ce concept est emprunté à Seignobos C. (2015) qui l'avait employé pour montrer la diversité de la population vivant dans la région du lac Tchad.

Carte n° 7 : Aires de peuplement des grands groupes ethniques au sud du lac Tchad



II. La croissance démographique d'après les recensements

1. Limites des données démographiques

Au Tchad comme partout ailleurs en Afrique subsaharienne, la question des statistiques démographiques est à prendre avec beaucoup de réserve. Dans un pays comme le Tchad, les seules données démographiques officiellement disponibles et actuellement utilisables proviennent des deux derniers recensements (1993 et 2009) qui ont été organisés, en réalité, dans le but de répondre aux exigences des échéances électorales. Dans le milieu rural tchadien il est souvent constaté que les populations, majoritairement analphabètes, émettent beaucoup de réserves lors des recensements ou des enquêtes car elles comprennent difficilement les enjeux (RGHP, 2009). Ce qui implique que les données démographiques sont ajustés par défaut ou à l'excès et ne correspondent pas parfois à la réalité de terrain perçue lors des travaux de recherches empiriques. Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les résultats des deux derniers recensements généraux de la population montrent que certains villages²⁷ ont été partiellement ou totalement occultés, sans doute pour des raisons d'accessibilité, de forte mobilité saisonnière de la population mais aussi à cause des contraintes liées à l'existence des villages ayant le même toponyme. Bien que la fiabilité d'ensemble des deux recensements (RGPH1 et RGPH2) soit officiellement reconnue, ces insuffisances et incohérences apparaissent comme des limites à l'analyse des dynamiques démographiques d'où la difficulté à évaluer la croissance de la population au niveau de tous les villages des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad.

2. Une croissance rapide et contrastée de la population

À partir des années de grandes sécheresses sahéliennes (1970-1980), la population des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ne cesse d'augmenter. En plus de la croissance naturelle, cette région est devenue une zone très favorable à l'immigration. L'importance des flux migratoires vers le lac Tchad s'explique notamment par la disponibilité des terres fertiles, la régularité de l'alternance crue et décrue ainsi que la proximité des marchés urbains de consommation qui favorisent et stimulent une production agricole importante et diversifiée

²⁷ Il s'agit des villages Goré Guitté, Goré Sara, Damkaya, Grédaye, Karga, Atamara, Douboulki, Djakola, Kliä, Hilé Tchari, Bardé, Sidjé Karal 2, Kourtchoum, Sakoura 1 et 2, Batami, Kourtchoum Batami, Hilé Abdramane, Hilé Gorane 2, Nagterlé, Baniset, Djanatanaïm, Karamka 1 et 2, Mboudou Kafary, Hassaballary, Makéléry, Kallékory, Blakary 2 et Fadoty.

(Ngaressesem *et al.*, 2014). Cette situation a donné lieu à de fortes dynamiques démographiques au sud du lac Tchad. Un peuplement dense s'est alors formé près du lac mais des inégalités importantes demeurent au niveau des villages. L'analyse de l'évolution de la population riveraine du sud du lac Tchad, à partir de données issues des recensements de la population, permet de rendre compte de cette croissance démographique qui constitue, par ailleurs, un facteur explicatif de la saturation des rives méridionales tchadiennes du lac.

2.1 Une population riveraine en forte croissance depuis le passage du lac au petit Tchad

La croissance démographique des rives méridionales tchadiennes est considérée comme étant l'une des plus fortes dans la région du lac Tchad. D'après les recensements généraux de la population, le taux de croissance intercensitaire moyen annuel de la population tchadienne est passé de 2,5% en 1993 à 3,5% en 2009 (RGPH 1 et 2). Ce taux est très variable selon les régions administratives. Dans les régions limitrophes du lac Tchad, le taux de croissance annuel moyen de la population entre 1993 et 2009 varie de 0,68% pour la zone septentrionale du lac (régions du Lac et Kanem) à 2,44% pour la partie méridionale qui correspond à l'ancienne région du Chari-Baguirmi (Ngaressesem *et al.*, 2014). À l'échelle des cantons riverains du lac Tchad, le taux d'accroissement de la population est plus fort au sud (4,1% soit supérieur au solde naturel pour les cantons Mani et Assâlé) contrairement au nord où il est évalué à 3,4% soit relativement égal au solde naturel dans les départements de Mamdi et Wayi dans la région du Lac. Cette analyse confirme bel et bien que la croissance de la population a été plus importante au niveau des rives méridionales camerounaises, nigérianes et tchadiennes du lac Tchad ces dernières décennies (Ngaressesem *et al.*, 2014, Rangé, 2016)²⁸.

Au niveau des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, l'évolution de la population est sans équivoque. Après le passage du lac au petit Tchad en 1973, la majorité de la population qui dépend directement des ressources lacustres s'y concentre davantage et ces rives ne cessent d'attirer de nouvelles populations (Lemoalle et Magrin, 2014). D'après le tableau n°2 suivant, la population des cantons Mani et Assâlé au sud du lac Tchad a largement dépassé le double en vingt ans, entre 1973 et 1993, passant de 28 407 habitants à 75 513 habitants. Au dernier recensement de 2009, la population riveraine est estimée à 142 547 habitants. Elle serait d'environ 177 711 habitants en 2013 et 221 251 habitants en 2020 d'après les

²⁸ La population des rives méridionales du lac Tchad peut être estimée à 108 200 habitants au Cameroun (Rangé, 2016), 847 718 habitants pour les quatre LGA (Koukawa, Marte, Monguno et Ngala) au Nigéria et environ 177 711 habitants pour les cantons Mani et Assâlé au Tchad (Ngaressesem *et al.*, 2014).

projections. Ainsi, cette analyse montre une évolution continue de la population riveraine du lac Tchad avec une augmentation importante ces dernières années.

Tableau n° 2 : Evolution de la population des cantons Mani et Assâlé au sud du lac Tchad

Canton	1973	1993	2009	2013	2020
Mani	17 137	38 576	65 636	81 827	101 875
Assâlé	11 270	36 937	76 911	95 884	119 376
Total	28 407	75 513	142 547	177 711	221 251

Source : enquêtes ethno-démographiques en 1973 (Bouquet, 1990) ; RGPH1 et 2 (1993, 2009) et Ngaressem *et al.* (2014)

À l'intérieur de ces deux cantons riverains, si l'on considère que les rives actives correspondent *grosso modo* à la partie septentrionale, au-dessus d'une ligne reliant sur plus de 70 km le village Djimtilo à l'ouest, sur le fleuve Chari, au village Tourba à l'est, la population permanente peut être évaluée à plus de 27 000 habitants en 1993 et à environ 80 000 habitants en 2009. Il en résulte que le taux d'accroissement démographique de ces rives actives est bien supérieur au solde naturel, soit environ 7% entre les deux derniers recensements.

2.2 Les rives sud du lac Tchad, un véritable pôle de concentration humaine

La rapide croissance démographique occasionnée par l'attractivité des ressources du lac Tchad s'est traduite par des densités relativement élevées sur les rives méridionales tchadiennes au regard des moyennes sahéliennes qui dépassaient autrefois rarement les 10 hab./km² (Magrin, 1996). Dans le Hadjer-Lamis, actuelle région administrative à laquelle les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad s'intègrent totalement, elles sont multipliées par deux, passant d'un peu plus de 8 hab./Km² en 1993 à environ 18 hab./Km² en 2009. Cette moyenne régionale cache pourtant des réalités différentes au niveau local. D'après les données du dernier recensement de 2009, la densité de la population est estimée à 23 hab./Km² pour le département de Haraze-El-Biar qui englobe tout le canton Mani et de 13 hab./Km² pour celui de Dagana auquel est rattaché le canton Assâlé (Ngaressem *et al.*, 2014).

Une analyse plus fine à l'échelle des cantons permet de mettre en évidence la densification démographique au niveau des rives méridionales Tchadiennes du lac Tchad. Contrairement

aux rives du fleuve Chari considérées comme étant un ancien foyer de peuplement Sao puis Kotoko, les rives du lac Tchad, autrefois faiblement occupés, sont rapidement transformés en une importante zone de concentration de la population à cause de l'essor des activités agricoles sur les terres de décrue du lac Tchad. Ainsi, les densités enregistrées dans les cantons Mani et Assâlé (environ 4630 Km²) ne cessent d'augmenter comme le montre le tableau n°3 ci-dessous. En moyenne, elles sont passées de 6 hab./Km² en 1973 à 16,3 hab./Km² en 1993 et avoisinent le double en 2009, soit 32 hab./Km². En 2013, le niveau des densités riveraines s'élève à 41 hab./Km², puis il aurait atteint approximativement 48 hab./Km² en 2020. Cette densité démographique des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad est de loin supérieure à la moyenne enregistrée sur les rives nord qui est d'environ 22 hab./Km² (Ngaressesem *et al.*, 2014). De l'ouest à l'est, les rives méridionales tchadiennes concentrent localement des densités estimées dès le milieu des années 1990 à 60 habitants/Km² (Magrin, 1996). De ce fait, elles constituent l'un des secteurs le plus densément peuplé de tout le lac avec des valeurs moyennes de l'ordre de 59,9 habitants/Km² pour le canton Mani et 45,9 habitants/Km² pour le canton Assâlé en 2020. La pression démographique actuelle permet d'affirmer que les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, qui étaient quasiment vides ou faiblement peuplées au début des années 1970 (moins de 10 hab./km²), sont devenues un important pôle de concentration des hommes et des activités. Le résultat de cette pression démographique est la saturation de l'espace d'où la rareté des terres agricoles et l'intensification des conflits fonciers observées au cours des dix dernières années (2009-2020).

Tableau n° 3 : Evolution des densités moyennes au sud du lac Tchad

Canton	1973	1993	2009	2013	2020
Mani	8,7	19,4	36,0	48	59,9
Assâlé	4,2	14,0	28,4	37	45,9
Total	6,1	16,3	31,8	41	47,8

Sources : Enquêtes ethno-démographiques en 1973 (Bouquet, 1990) ; RGPH1 et 2 (1993, 2009) ; Ngaressesem *et al.* (2014)

2.3 Des inégalités entre les villages riverains du lac Tchad

L'analyse du taux d'accroissement de la population des rives actives entre les deux recensements de 1993 et 2009 présente des disparités importantes (voir carte n°8). D'abord,

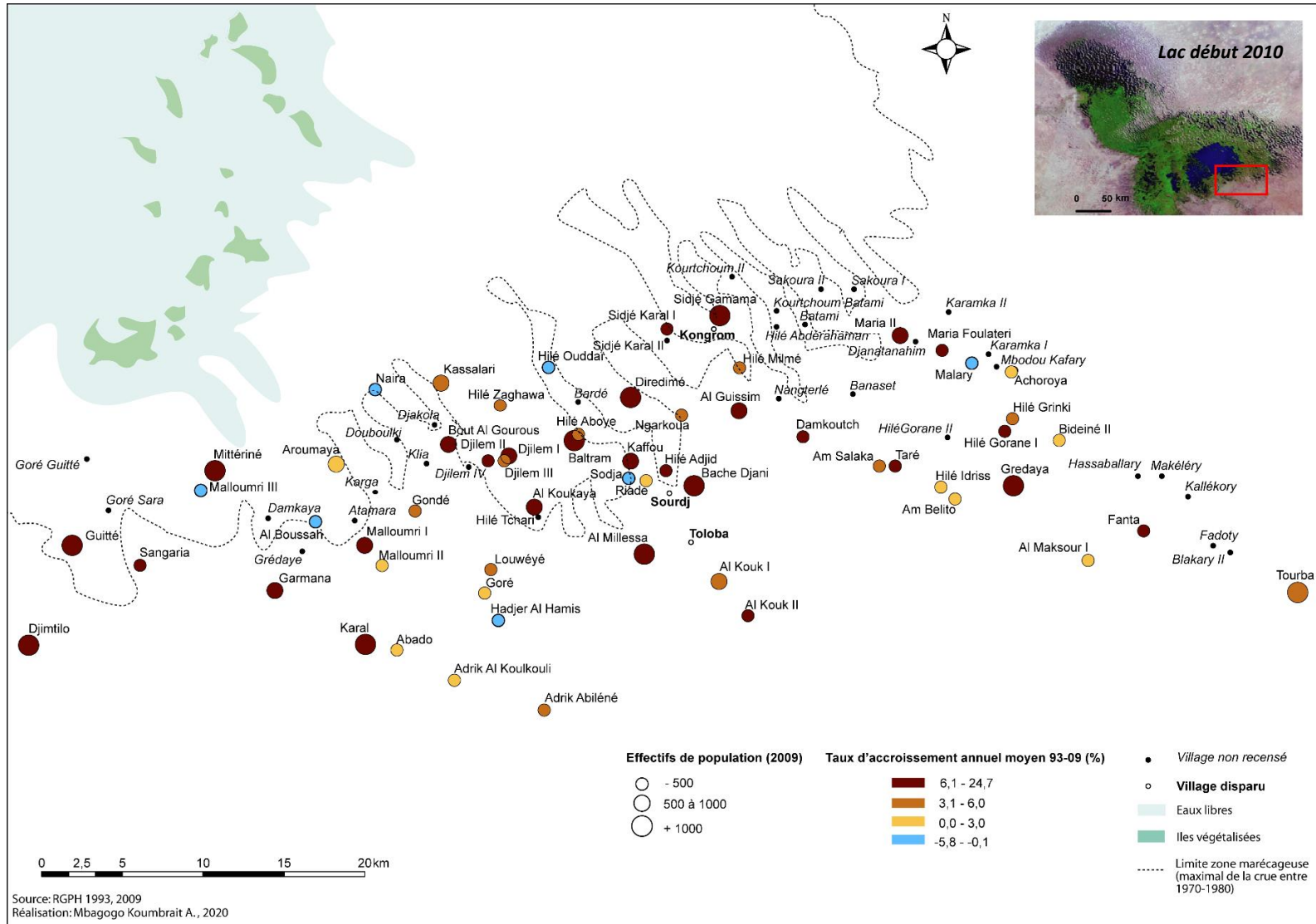
une distinction apparaît entre les villages créés à proximité du lac lors du passage au Petit Tchad (1970-1980) et ceux de l'arrière-pays exondé qui existaient déjà à l'époque du moyen Tchad (1950-1960). En effet, les zones inondées lors des crues du lac offrent des potentialités agricoles (terres de décrue très fertiles) qui favorisent une forte attractivité des populations sur le rivage immédiat du lac Tchad. De 1993 à 2009, beaucoup de villages situés dans ces zones inondables tels que Boutal-Gourous, Maria 2, Baltram, Sidjé Gamama, Dirédimé et Al-Koukaya présentent une croissance démographique rapide et importante. Leur taux d'accroissement moyen (+ de 6%) est de loin supérieur au solde naturel (3,5%) alors que ce taux avoisine à peine 3% dans la plupart des anciens villages de l'arrière-pays à l'exemple des villages Alkouk et Abado restés éloignés, d'environ 30 km, du lac et des meilleures terres agricoles. La rapide croissance démographique des villages créés à proximité du lac ne résulte pas seulement de l'accroissement naturel mais bien plutôt des dynamiques migratoires. Outre les déplacés des années 1980 et les migrants spontanés, les migrations endogènes sont aussi importantes. Suivant une ancienne tradition de mobilité au lac, les populations de l'arrière-pays ont progressivement abandonnés leurs anciens villages au profit de nouveaux villages au bord du lac. L'éloignement du lac et les possibilités d'exploitation de vastes terres de décrue expliquent le dépeuplement des villages de l'intérieur et l'augmentation de populations des villages proches du lac.

Ensuite, un autre niveau de contraste démographique oppose les petits et les gros villages. Le taux de croissance des gros et anciens villages (plus de 1000 habitants) de l'arrière-pays est certes rapide (autour de 6,7% en moyenne) mais celui des petits et nouveaux villages (moins de 500 habitants) situés proches du lac est encore plus élevé (8,4% en moyenne). Par exemple, avec plus de 7 000 habitants en 2009, Tourba connaît un taux d'accroissement moyen intercensitaire de 3,5% qui correspond au solde naturel. Pourtant, ce taux s'élève à 15% pour le petit village de Sidjé-Karal 1 (425 habitants en 2009) créé dans les années 1990, près de Sidjé Gamama.

Enfin, le rôle administratif et économique de certains villages permet d'expliquer leur forte croissance démographique. En tant qu'importants centres de décisions (chefs-lieux de sous-préfecture) et d'échanges commerciaux (gros marchés) qui polarisent la plupart des villages riverains et insulaires du sud du lac Tchad, les bourgs de Guitté, Karal et Grédaya connaissent un rythme de croissance démographique accéléré de l'ordre de plus de 7% de moyenne annuelle. Ce qui permet d'inscrire ces localités dans les formes actuelles d'urbanisation par le

bas. À titre d'exemple, Grédaya affichait en 2009 un taux d'accroissement de 7,7% avec une population de 7213 habitants ; et cette population dépasse déjà les 13 000 habitants en 2020. À l'inverse, d'autres villages riverains connaissent un taux d'accroissement démographique négatif entre 1993 et 2009. Il s'agit des villages d'Al Boussah, de Hadjer Al Hamis, de Hilé Ouaddaï, de Malary, de Malloumri 3, de Naïra et de Sodja qui présentent un taux d'accroissement compris entre -5,8 % et - 0,1%. Si le déclin de peuplement de ces villages pourrait se justifier par un faible solde naturel et migratoire, l'isolement mais surtout l'exposition au risque d'inondation précoce due à la position très avancée dans le lac constitue les facteurs explicatifs de cette décroissance démographique. De plus, il est important de préciser qu'une trentaine de villages, entre autres Goré Guitté, Kourtchoum, Sakoura, Hilé Tchari, Batami, Fadoty et Karga, n'ont pas été recensés soit lors du premier recensement soit au cours du second certainement pour des raisons d'accessibilité. Par ailleurs, d'autres villages ont simplement disparus et leurs populations dispersées dans d'autres villages voisins. Il s'agit de Kongrom (au sud de Sidjé Gamama), de Sourdj ainsi que Toloba (au sud de Bache-Djani).

Carte n° 8 : Taux de croissance annuel moyen de la population au sud du lac Tchad (1993-2009)



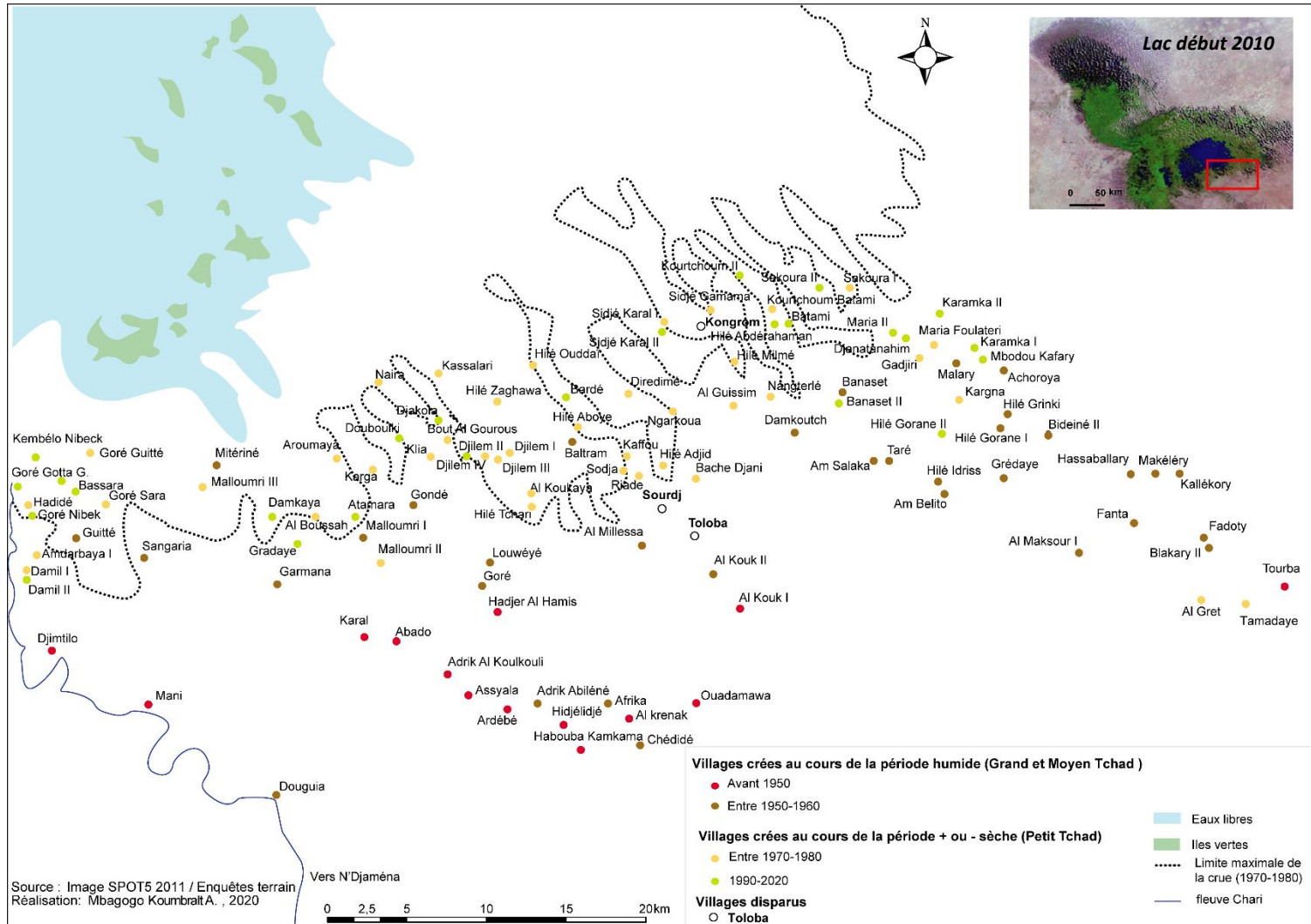
III. Dynamique d'occupation des rives

Au lac Tchad, la mobilité des villages, des hommes et des activités est une pratique ancienne d'occupation de l'espace qui rythme la vie des populations d'agropasteurs Arabes mais aussi parfois les Kotoko et les Kanembou (Magrin, 1996). En effet, suivant les phases climatiques humides et sèches, les variations permanentes du lac changent la localisation des ressources agricoles, pastorales et halieutiques obligeant les populations à effectuer des déplacements entre la zone de l'intérieur et les abords immédiats du lac. C'est ainsi que le recul des eaux du lac Tchad a été à l'origine du changement de localisation de nombreux établissements humains et de la création de nouveaux villages à proximité du lac à partir des années 1970-1980. Des campements et des villages permanents se sont créés, ont disparu et réapparu partout au sud du lac Tchad. Ces dynamiques d'occupation de l'espace sont semblables à celles observées sur les rives camerounaises, nigériennes et nigérianes (Réounodji *et al.*, 2014 ; Kiari-Fougou, 2014 ; Rangé, 2016). Nous présentons ici quelques aspects spécifiques qui permettent de rendre compte du processus d'occupation de l'espace au sud du lac Tchad.

1. Dynamique de la création des villages au sud du lac Tchad

Sur les fronts agricoles, la croissance démographique s'accompagne a priori de la création de nouveaux villages (Cambrezy et Sangli, 2018). Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, la naissance des lieux de résidence est aussi fonction de la dynamique du lac à savoir son évolution dans le temps et dans l'espace. Avant le passage du lac au petit Tchad dans les années 1970-1980, les anciens villages kotoko et Arabes occupaient les buttes le long du fleuve Chari et seuls les villages d'agropasteurs Arabes dominaient le territoire de l'intérieur. Depuis le milieu des années 1980, de nouveaux villages ont été créés sur des espaces libérés à proximité du lac après le retrait de ses eaux. Dans le canton Assâlé par exemple, on est passé de 96 villages en 1983 à 139 villages dans les années 1990 et plus de 230 villages en 2010. De nombreux villages dispersés sous forme d'un semis de villages sont aujourd'hui recensés au sud du lac Tchad (carte n°9).

Carte n° 9 : Synthèse du peuplement des rives sud du lac Tchad par la création des villages (avant 1950 à 2020)



1.1 Les anciens villages de la période du grand et moyen Tchad

Ce sont des villages qui ont été créés pendant la période très humide, où le niveau et la surface du lac correspondaient aux limites du grand et moyen Tchad. Outre les anciennes cités kotoko du Bas-Chari, les éleveurs Arabes Choa ont établis leurs habitations sur les exondations sableuses de l'intérieur (Zeltner, 1970 ; Bouquet, 1976). Au cours du XIX^e siècle, ces habitations temporaires sont devenues de petits villages arabes dispersés dans l'arrière-pays et peuplés de 100 à 200 habitants (Ogier *et al.*, 1998). Face à la croissance démographique, d'autres villages sont nés suivant les différentes phases de progression et de recul des eaux du lac. L'histoire du peuplement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad racontée par les aînés et nos enquêtes de terrain permettent de reconstituer les étapes de la création des villages dans cette zone (carte n°10).

1.1.1 Les villages d'avant 1950

Entre le fleuve Chari et le lac Tchad, les villages kotoko se distinguaient déjà à cette époque par leur taille et leur architecture de type urbain. Ils dominaient le long du fleuve Chari alors qu'en s'éloignant vers l'intérieur, le territoire semblait être totalement vide de peuplement. On y rencontre pourtant des agropasteurs Arabes Choa qui étaient installés dans quelques *férikis* ou campements (Zeltner, 2002). Ces habitats sommaires sont progressivement transformés en de véritables villages vers le début du XIX^e siècle (Bouquet, 1976). Ils étaient moins nombreux et faiblement peuplés. D'après nos enquêtes, une quinzaine de villages furent créés au cours de cette période.

a. Les villages créés au cours du XIX^e siècle : l'exemple d'Assyala, Aboba Kamkama et Ouadamawa

D'après les récits des anciens, les villages de l'intérieur ont été créés par les premiers pasteurs Arabes Choa (Salamat, Hémmadié, Assâlé, Abkhider, Baniset et Baniwayil) venus chercher de l'eau et du pâturage aux abords du lac Tchad. Les villages comme Assyala, Aboba Kamkama et Ouadamawa font partie des anciens villages des rives du lac Tchad, créés par les populations arabes il y a plus de deux siècles. Dans cette partie riveraine du lac Tchad, l'occupation de l'espace a été très extensive et évolutive (Bouquet, 1990 ; Magrin, 1996). Elle fut telle que les hommes et les animaux vivaient pratiquement ensemble à l'intérieur des campements (*férikis*) devenus progressivement des villages.

Aujourd'hui, l'organisation spatiale garde des similitudes avec la structure traditionnelle dans ces anciens villages. La forme de l'habitat est un plan circulaire avec trois grandes auroles presque similaire à l'ancienne organisation du terroir villageois de la fin des années 1970 décrite par Bouquet à travers des vues aériennes qui font apparaître des champs sous forme de corolles autour des habitations (Bouquet, 1990, tome 1: 290). D'abord, les enclos épineux (*zériba* en arabe) où sont stationnés les troupeaux le soir sont disposés près des habitations ou parfois au centre des concessions formant ainsi le noyau du village. Ensuite autour des habitations, quelques rares champs *haraye* (champs de case), de petite taille, entretenus généralement par les femmes sont destinés principalement à la culture des légumes à savoir le gombo, le piment et parfois le niébé. Ces légumes sont essentiellement utilisés dans la préparation des plats traditionnels. Ensuite, ce sont les cultures *zoura* (champs de mil ou de sorgho) qui formaient une large corolle autour de chaque concession familiale (Bouquet, 1978). Ces champs sont aujourd'hui situés dans les plaines exondées au sol argilo-sableux et les bas-fonds humides, à l'extérieur du village. Les champs *bourryé* ou champs de brousse se prêtent bien à la pratique d'une diversité de cultures pluviales à savoir le sorgho, le haricot, la tomate et parfois le gombo. Le maïs pluvial ainsi que le sorgho de décrue autrefois cultivés dans les champs *haraye* et *bourryé* ne sont plus pratiqués. Le maïs pluvial est simplement remplacé par le maïs de décrue qui se développe merveilleusement sur les terres de décrue près du lac Tchad. Le petit mil (*dukhun*), cultivé autrefois sur les terres sableuses (*goz*) à l'extérieur du village, est pratiquement abandonné faute de régularité pluviométrique, mais aussi à cause des oiseaux granivores qui représentent une contrainte majeure à la production de cette céréale.

b. Les villages créés au début du XX^e siècle : l'exemple de Djimtilo, Karal et Al-Kouk

Au cours de la première moitié des années 1900, la baisse du niveau du lac Tchad et la croissance démographique ont occasionné la création de nouveaux villages au sud du lac Tchad (Réounodji *et al.*, 2014). Ainsi, près de l'embouchure du fleuve Chari, Djimtilo appelé aussi Douara fut fondé par des éleveurs Arabes Salamat. Ces derniers ont également créé de nombreux autres villages intercalaires à ceux des autochtones Kotoko. Lorsqu'on s'éloigne vers le territoire de l'intérieur, ce sont les pasteurs Arabes Abkhider et Assâlé qui ont créé de nouveaux villages permanents à la suite des premiers villages riverains du lac Tchad. Karal et Al-Kouk se démarquaient déjà par leur importance démographique et constituent ainsi les villages les plus imposants de l'arrière-pays (Bouquet, 1990). C'est d'ailleurs à partir de ces deux localités que plusieurs autres villages sont fondés plus près du lac, après

le retrait de ses eaux vers le nord dans la seconde moitié du XX^e siècle. Les Arabes y ont reproduit la même organisation de l'espace qui caractérisait leurs premiers villages de l'intérieur, tout en développant de nouvelles cultures de décrue, notamment le maïs, dans les bras du lac libérés des eaux. À l'est, Tourba apparaît comme le plus ancien et important et village kanembou créé à cette époque au sud du lac Tchad.

Pour plus de précisions, le village Al-Kouk a été créé dans les années 1930 par les Arabes Assâlé. Ensuite, il s'est éclaté en plusieurs autres villages à la suite de nombreux déplacements du premier site d'installation. En effet, le village Al-Kouk fut déplacé à maintes reprises du fait des multiples variations du lac. Ces changements de site a fini par donné lieu à des villages dont Al-Kouk 2. Aujourd'hui, on retrouve les habitants d'Al-Kouk dans les villages proches du lac à savoir Bache-Djani, Sidjé, Drédimé, Hilé Adjid, Kafou et Ngarkoua. De ce fait, Al-Kouk mère est devenu un village fortement dépeuplé qui regroupe quelques 900 habitants, des maisons rectangulaires et des cases rondes. Les champs proches sont quasi-absents et le paysage est dominé par la présence du sable et du *Calotropis procera*. En revanche, Karal fut fondé dans les années 1940 par les Abkhider avant d'être érigé en chef-lieu de sous-préfecture et fief du sultanat d'Assâlé. Karal compte environ 6800 habitants (RGHP, 2009) et occupe le rang important de centre de décisions administratives et traditionnelles au sud du lac Tchad. Son aire d'influence s'étend jusqu'aux confins des rives actuelles du lac Tchad, et c'est à partir du marché de Karal, desservi par la route goudronnée, que les produits agricoles sont acheminés quotidiennement des rives méridionales vers N'Djaména.

1.1.2 Les villages des années 1950 à 1960

À cette époque, le lac Tchad apparaît comme un *eldorado* pour les pêcheurs. Nombreux sont les campements qui ont été fondés à la faveur de cette période humide qui a favorisé une pêche florissante au lac Tchad (Kiari-Fougou, 2014). L'arrivée des pêcheurs sur les rives et îles méridionales tchadiennes a permis la multiplication des campements tels que Magué, Fitiné, Naïra, Ethiopia, Guitté, Baltram, Mittériné et Grédaya. En cette période où l'étendue des eaux libres était importante, chaque petite île émergée (îlot-banc) fut occupée par des pêcheurs, principalement les Sara, Haoussa et Bornouans venus du Nigéria. Beaucoup de ces campements de pêche sont devenus par la suite d'importants villages riverains du lac Tchad. Plus de trente villages créés entre 1950 et 1960 ont été identifiés au cours de nos

investigations. Cependant, nous présentons ici quelques-uns de ces établissements humains à savoir Guitté, Mitteriné, Baltram et Grédaya.

a. Guitté, un important bourg du delta du Chari

Situé à l'ouest, dans le delta du fleuve Chari, le village Guitté a été fondé vers 1954 par un certain Malloum Guitté, un bornouan venu du sud pour chasser les chats sauvages (*guitté* en arabe). D'après les récits du chef de village actuel, *boulama* Algoni, cet endroit fut à l'origine un lieu très propice pour la chasse des chats sauvages qui étaient très nombreux. Installé dans la zone, Malloum, chasseur par excellence de ces chats, fut alors surnommé Malloum Guitté. Par la suite, il a été regagné par les pêcheurs et les éleveurs. Le village fut alors baptisé Guitté du nom de son fondateur.

À côté des chats sauvages, le pâturage de contre-saison était largement disponible pour le bétail, ce qui attirait les transhumants peuls et les agropasteurs Arabes Salamat installés plus tôt dans le bas-Chari. Suite à la disparition des chats qui étaient largement chassés et commercialisés, le site est devenu un village-campement qui a d'abord accueilli en grand nombre les Haoussa à la fin des années 1960 (Réounodji, 1995). L'importante démographique des Haoussa à Guitté est telle qu'on les considère souvent comme des autochtones, fondateurs du village (Bouquet, 1990). À la suite du recul des eaux du lac, les agropasteurs Arabes sédentarisés et les pêcheurs Haoussa reconvertis dans l'agriculture ont été très vite rejoints par d'autres populations. Comme dans les autres gros villages des rives méridionales, les habitants de Guitté sont regroupés par groupes ethniques dans les quartiers qui portent les noms de ces ethnies. Il s'agit, par exemple, des quartiers haoussa, arabe, sara et tama placés sous le contrôle des représentants de ces différentes communautés et un seul chef de village d'ethnie arabe administre le village. Les habitations sont dominées par des formes rectangulaires montrant ainsi l'importance de l'architecture urbaine. Les champs de décrue sont pratiquement disposés en lanière, du village vers le lac au nord. Les cultures pluviales occupent les terres exondées à l'entrée du village. Presque toutes les activités du lac sont présentes à Guitté avec une prédominance du commerce, de l'agriculture et de la pêche, bien que cette dernière est de plus en plus pratiquée dans les eaux profondes à partir des îles, et non directement au niveau du village à cause de la baisse des eaux du lac (Réounodji, 1995). Guitté est aussi un important débarcadère de la zone où est débarqué le poisson des îles ainsi que d'autres marchandises et produits agricoles des rives nord. Aujourd'hui, reconnu comme important bourg de plus de 6000 habitants en 2009, Guitté est

une place commerciale très dynamique depuis 1994 où le village a été intégré à N'Djaména par une route goudronnée.

b. Mittériné, un village de pêcheurs par excellence

Ce sont les chasseurs et pêcheurs bornouans qui ont été à l'origine de la fondation de ce village dans les années 1960 selon le chef de village actuel, *boulama* Adoum Abassa. En provenance du Cameroun, les Bornouans fréquentaient cet endroit et ils y campaient pour pratiquer la pêche. Les Haoussa, originaires du Nigéria, les ont suivis pour les mêmes raisons liées à la pêche. Ensuite, lors du passage au petit Tchad dans les années 1970, les agropasteurs Arabes venus de Malloumri pour les rejoindre à Mittériné ont aussi embrassé la pêche. Complètement adossé au lac, ce village est devenu un lieu de pêche par excellence. Le poisson frais est vendu localement et convoyé vers N'Djaména alors que le poisson transformé (fumé ou séché) est largement commercialisé au Nigéria avant la crise Boko Haram. Mittériné, de par sa vocation, a de tout temps attiré des pêcheurs d'origine tchadienne et étrangère vivant, pour la plupart, dans des cases en seko même si quelques maisons rectangulaires à base de banco se distinguent. L'élevage et l'agriculture de décrue sont quasi-absents dans le village sauf les cultures pluviales sont pratiquées aux alentours. Le village est subdivisé en deux grands quartiers à savoir Mittériné 1 occupé par les pêcheurs, et Mittériné 2, situé à l'entrée du village et habité majoritairement par les agropasteurs Arabes reconvertis à la pêche. Actuellement, Mittériné est un carrefour cosmopolite où vivent plus de 2800 âmes en 2009, représentées par plusieurs groupes ethniques. En plus de Bornouans, Haoussa et Arabes qui sont nombreux à Mittériné, on recense également les Kotoko, Boudouma, Sara, Kanembou, Hadjaräi, Babalia ainsi que les étrangers tels que les maliens.

c. Baltram, un pôle pour le maïs de décrue

Baltram est un village dont l'histoire de sa création est partagée entre deux versions. La première estime que ce sont des pêcheurs Haoussa qui fréquentaient cet endroit depuis les années 1960 ; et un certain Elio ou Bello fut reconnu comme fondateur. La deuxième source, mise en avant par le chef de village, situe la période de la création du village Baltram dans les années 1974-1975. Ce fut un Bornouan du nom d'El Hadj Bangui (pseudonyme donné en référence à son lieu de provenance à savoir Bangui, capitale de la RCA) qui fonda Baltram. En effet, ce dernier était un chasseur de crocodiles qui, dans sa quête de nouvelles proies, apprit l'existence d'une faune riche au lac Tchad. C'est ainsi qu'il arriva sur les rives méridionales tchadiennes du lac et s'installa sur l'île de Baltram qui signifie hyène en

bornouan. À l'époque, c'était l'endroit le plus propice à la chasse aux hyènes au sud du lac Tchad. Aujourd'hui, la chasse a disparu au profit de la pêche et surtout de l'agriculture de décrue avec pour principale culture le maïs. Cette culture phare occupe les nombreux bras du lac dans toute la zone de Baltram et sa production est de loin supérieure à celle des autres localités de la sous-préfecture de Karal voire de toutes les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (d'après le chef de sous-secteur ONDR de Karal). Dans les années 1980, Baltram fut l'un des principaux sites d'accueil des déplacés climatiques. Aujourd'hui encore il continue d'attirer de nouvelles populations venues pratiquer l'agriculture de décrue. Plusieurs groupes ethniques qui vivent en communauté à Baltram représentent plus de 8500 habitants au dernier recensement de 2009. Il s'agit des Haoussa, des Bornouans, des Hadjarai, des Bilala, des Arabes, des Ouaddai, des Baguirmi, des Kotoko, des Kouri, des Sara et des Peuls, etc.

d. Grédaya, un carrefour de commerce qui polarise la marche orientale

Grédaya fut une petite île qui a émergé au cours du passage du lac au Moyen Tchad dans les années 1950. Il était d'abord fréquenté par les pêcheurs haoussa et doit son nom à l'*Acacia nilotica* (*garat* en arabe d'où le nom Garadaye, officiellement orthographié Grédaye). Sur cette petite île, ce fut le seul acacia qui se laissait facilement identifier de loin. Parmi les premiers pêcheurs, un certain Abdoulaye Baï, venu d'Al-kouk, y avait dressé son campement vers la fin des années 1950. Devenu par la suite un village permanent, Grédaya a attiré à partir des années 1960 de nombreux agropasteurs Kanembou en provenance de Tourba. Dans ce village groupé, les habitations sont dominées par des bâtiments de forme rectangulaire avec les rebords du toit allongés vers le haut suivant le mode de construction kanembou.

Jusqu'aux années 1960, Grédaya doit sa dynamique au commerce de poisson suivi de celui de céréales à partir des années 1980 (Bouquet, 1990 ; Magrin, 1996). La pratique de la pêche est devenue impossible à Grédaya du fait de l'éloignement du lac, sur environ 15 à 20 km vers le nord, depuis près de cinquante ans. L'agriculture pluviale et l'élevage transhumant sont les deux activités qui dominent dans les environs du village Grédaya. Les habitants se déplacent alors près du lac pour pratiquer la pêche et les cultures de décrue dans les nombreux autres villages créés à partir de Grédaya. Ce village a aussi accueilli de nombreux déplacés climatiques au début des années 1980. De ce fait, la production agricole de la zone cela a augmenté faisant ainsi de Grédaya, un important marché des céréales qui polarise toute la partie orientale des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. En 2009, le nombre

d'habitants de Grédaya a été de plus de 7200 habitants répartis entre plusieurs ethnies. À côté des Kanembou qui constituent la frange de la population la plus importante, on y rencontre aussi d'autres groupes ethniques tels que les Arabes, les Haoussa, les Kouri, les Kréda, les Sara et les Peuls, etc.

1.2 Les nouveaux villages de la période du petit Tchad

À partir des années 1970-1980, la baisse du niveau du lac Tchad a entraîné la création de nombreux villages sur les terres nouvellement découvertes près du lac. En effet, l'émergence de terres fertiles a renforcé le processus d'occupation des rives sud tchadiennes et a permis la mise en place d'une nouvelle géographie du peuplement à proximité du lac (Magrin, 1996). De nombreux villages ont été créés au rythme des avancées et reculs du lac Tchad mais seulement quelques importants et dynamiques villages seront présentés dans cette partie selon leur particularité. Il s'agit des villages qui ont accueilli les migrants dans les années 1983-1985 ; des villages en position plus ou moins avancés dans le lac ainsi que ceux créés à partir des années 1990 à nos jours.

1.2.1 Les villages des années 1970 à 1980

Les villages créés pendant cette période sèche sont plus nombreux que ceux de l'époque du Grand et Moyen Tchad. À partir des enquêtes de terrain, plus d'une quarantaine de villages créés à proximité du lac ont été identifiés. Ces villages se sont rapidement multipliés pour occuper les terres découvertes qui s'étendaient jusqu'à la limite des eaux du lac dans les années 1970-1980. Certains villages comme Sidjé, Bache-Djani, Maria, Kassalari, Naïra, Kliia et Hillé Zaghawa sont retenus pour illustrer ces nombreux villages.

a. Sidjé, le village le plus peuplé des rives sud

Fondé en 1980 par un certain Gamama Brahim, originaire de Grédaya, *Sidjé* désigne le jeu *d'awalé* qui était pratiqué autrefois par les pêcheurs. Cette ancienne petite île a d'abord été érigée en campement saisonnier par les pêcheurs Haoussa avant d'être habitée de façon permanente pour la première fois son fondateur. Ce dernier était d'abord installé dans le village Karamka au sud-est avant de s'établir définitivement à Sidjé. Les opportunités agricoles ont permis l'installation d'un grand nombre des déplacés climatiques dans ce village à partir de 1984. Les maisons rectangulaires se mêlent aux cases rondes formant ainsi un habitat groupé. Les cultures de décrue évoluent dans de nombreuses dépressions lacustres ou bras du lac qui s'étendent aux environs du village. L'agriculture pluviale sur terres

exondées est pratiquement absente tandis qu'il est fréquent de rencontrer des éleveurs en période de transhumance autour du village. Malgré le départ de certains réfugiés, quelques années après leur arrivée, Sidjé garde toujours son statut de village type des migrants car il ne cesse d'accueillir de nouvelles populations. Aujourd'hui, on y recense environ de 11 000 habitants et plus d'une quinzaine de groupes ethniques organisés en communauté dans des quartiers qui composent le village. Il s'agit, entre autres, des Arabes, des Hadjarai, des Bilala, des Kouka, des Mesmedjé, des Massalat, des Kréda, des Kanembou, des Kouri, des Sara, des Moubi, des Ouaddai et des Peuls.

b. Bache-Djani, un village des migrants moins dynamique

Créé en 1984 pour accueillir les réfugiés climatiques, Bache-Djani est devenu un village où l'on rencontre plusieurs groupes ethniques. À l'origine, ce sont les migrants venus de l'est et du centre du Tchad qui étaient pratiquement les seuls habitants de Bache-Djani. Avec le temps, les agropasteurs Arabes de l'intérieur se sont installés pour y pratiquer les cultures de décrue. Progressivement, le site s'est transformé en village fixe et les tentes en bache sont définitivement remplacées par des cases rondes en paille et des maisons rectangulaires en banco. L'agriculture est la principale activité pratiquée dans le village. Les champs destinés aux cultures pluviales et de décrue s'alternent dans les zones inondables à l'extérieur du village et parfois aux environs des autres villages, notamment Baltram et Drédimé. La pêche est pratiquée dans les îles alors que l'élevage est quasi-absent dans le village. Aujourd'hui, plus de 3200 habitants vivent à Bache-Djani. Les Arabes représentent le groupe ethnique majoritaire suivi des réfugiés climatiques des années 1980 composé principalement des Kouka, des Hadjarai, des Moubi, des Bilala, des Mesmedjé et des Ouaddai. D'autres groupes ethniques se sont par la suite installés à Djani à savoir les Sara, les Kanembou et les Kréda.

c. Maria, une ancienne zone de peuplement du papyrus

À l'extrême nord-est des rives sud du lac Tchad, le sable s'impose mais la présence des dépressions inondables (*djar* en kanembou) qui divaguent entre les dunes a favorisé la création de nombreux petits villages. C'est ainsi que les Kanembou, venus de Tourba, ont fondé le village Maria en 1981. *Maria* est le nom kanembou du papyrus (*Aeschynomene elaphroxylon*), autrement appelé *Ambatch* ou encore *tororo* en arabe. En effet, à l'arrivée des Kanembou, seule cette plante aquatique peuplait cet endroit, raison pour laquelle ils ont nommé le village *Maria*. Les maisons épousent la forme rectangulaire et l'architecture de l'habitat kanembou. Dans ce village, l'agriculture est l'activité dominante. Elle est pratiquée

dans les dépressions lacustres aux alentours du village. En dehors de l'agriculture, une pêche occasionnelle est pratiquée dans les *djar* par les jeunes pendant la crue du lac. Les femmes s'adonnent à la fabrication d'objets artisanaux à base des feuilles du palmier doum (*Hyphaena thebaica*) à savoir des nattes, des vans, des paniers, des cordes et des éventails, etc. L'élevage est parfois présent en saison sèche, favorable à l'arrivée des éleveurs transhumants. Ils ont un séjour court et ils progressent vers les pâturages du lac. En plus des Kanembou qui constituent la presque totalité des 900 habitants du village, on y rencontre marginalement les Kouri, les Peuls et les Kréda.

d. Kassalari ou l'île aux hautes herbes

À l'origine fréquenté par des pêcheurs Haouassa, Kassalari est une île temporaire ou une presqu'île, difficile d'accès par voie terrestre en période de crue. Autrefois, l'endroit du village était peuplé par les herbes aquatiques. C'est ainsi que le nom *kassalari*, signifiant « hautes herbes » en haoussa, fut donné au village fondé vers la fin des années 1970. Si les pêcheurs ont fait de cet endroit une zone de pêche par excellence, les éleveurs transhumants Arabes et Peuls fréquentent aussi l'île pour profiter des riches pâturages très abondants à la décrue du lac. Les pêcheurs et éleveurs campent ensemble sur les terres émergées de l'île. Kassalari est devenu un village permanent mais il est souvent menacé par les crues du lac. Les habitations sont construites de façon assez modeste (maisons en paille et banco) formant un habitat groupé au centre du village. Les campements des éleveurs sont positionnés, en saison sèche, à l'arrière-plan du village. La pêche est pratiquée dans les eaux profondes du lac et dans les bas-fonds qui sont aussi valorisés par l'élevage et mis en culture en période de faible activité halieutique.

Cependant, depuis le recul du lac, des changements importants sont observés dans les pratiques locales. La pression démographique, la baisse des ressources halieutiques et pastorales ainsi que l'application démesurée de la loi réglementant la pratique de la pêche par les agents des eaux et forêts ont entraîné la reconversion des pêcheurs et éleveurs dans l'agriculture. On assiste à une faible pratique de la pêche et à la baisse de la fabrication du poisson fumé et séché autrefois vendu au Nigéria. Le poisson frais est vendu principalement aux commerçants de N'Djaména. À ce jour, Kassalari compte plus de 800 habitants composés majoritairement des Haoussa, des Bournouans et des Arabes ainsi que des éleveurs Peuls et Kréda. Plusieurs autres populations arrivent en saison de décrue des autres villages pour y pratiquer l'agriculture dans la zone de Kassalari. Si beaucoup d'agriculteurs viennent

de l'arrière-pays proche du lac, d'autres constituent la main d'œuvre agricole saisonnière en provenance de Bokoro et de Dourbali dans l'ancienne région du Chari Barguirmi.

e. Hillé Zaghawa, une île refuge devenue une zone agricole

Cette île a été habitée pour la première fois en 1983 par des populations venues de l'est du Tchad, notamment les Zaghawa d'Iriba. Fuyant la guerre civile en passant par N'Djaména, ce peuple a trouvé une terre refuge au sud du lac Tchad. Sur autorisation du chef de canton Assâlé, ils sont installés sur cette petite île où ils pratiquaient l'agriculture de subsistance. Transformée en village, l'île a été nommée *hillé Zaghawa* qui signifie en arabe « le village des Zaghawa ». Cependant, depuis l'accession au pouvoir du président Idriss Deby, d'ethnie Zaghawa en 1990, ils ont abandonné l'île au profit d'autres opportunités dans la capitale N'Djaména. Ils ont, pour la plupart, intégré l'armée à en croire le *boulama* Abdoulaye Karamé. Désormais, ce sont majoritairement les Arabes ainsi que d'autres populations du canton Assâlé qui exploitent saisonnièrement les terres de décrue dans ce village. On y pratique les cultures de décrue et quelques rares cultures fruitières (manguiers, citronniers et bananiers, etc.). En 2009, un seul Zaghawa vivait dans ce village avec d'autres groupes ethniques, notamment les Arabes.

Compte tenu de sa position rapprochée des eaux du lac, et à l'image des autres villages de la zone comme Kassalari, Klia, Karga et Naïra, le village Hillé Zaghawa est régulièrement soumis aux risques d'inondation qui fait déplacer les habitants. Cette situation rend difficile l'évaluation de la population permanente ces dernières années. Toutefois, si les premiers habitants de l'île étaient estimés à environ 100 personnes, le nombre de la population n'a pas assez évolué au dernier recensement de 2009 avec seulement 105 habitants.

1.2.2 Les villages créés entre 1990 et 2020

Au cours des dernières décennies, on assiste aussi à la création de nouveaux villages au sud du lac Tchad. Ainsi à partir des années 1990, les secteurs régulièrement inondés sont de plus en plus favorables à la création des villages. Au moment de nos enquêtes, nous en avons répertorié près de vingt-cinq villages créés entre 1990 et 2020.

La création de nouveaux villages au cours de la période 1990 à 2020, sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, s'inscrit parfois dans la logique de la création des villages en doublet, c'est-à-dire des villages nés à partir d'un village-mère ou d'un village d'attache. Elle répond au besoin d'adaptation aux différents niveaux de variation des eaux

du lac qui déterminent la disponibilité des ressources. La dynamique de création des villages en doublet a également été à la base de la multiplication des villages à proximité du lac dans les années 1980 (Magrin, 1996). Par exemple, de nombreuses populations ont quitté Karal pour créer plusieurs autres villages près du lac à l'image de Malloumri, Boutal-Gourous, Djilem et Kli. Quant aux habitants d'Al-Kouk, ils ont créé entre autres Dirédimé, Hilé Adjid, Ngarkoua et Kaffou ; et enfin ceux de Tourba ont fondé parmi tant d'autres Sakoura, Gadjiri et Kargna. Quelques villages créés à partir des années 1990 et partageant parfois les mêmes toponymes avec d'anciens villages sont mis en évidence.

a. Kourtchoum ou hillé Zakaria

Créé pour la première fois en 1984, le village Kourtchoum a disparu avant d'être recréé au début des années 1990 par un certain Zakaria, kanembou originaire de Grédaya d'où le nom « hillé Zakaria ». Aujourd'hui, on recense au moins trois villages ayant le même toponyme au sud du lac Tchad à savoir Kourtchoum Zakaria, Kourtchoum 2 et Kourtchoum Batami. Il est évident que ces villages soient nés à partir d'un seul village Kourtchoum-mère ayant éclaté en plusieurs à la suite de nombreux déplacements. Les premiers habitants pratiquaient l'élevage comme une principale activité avant leur reconversion dans l'agriculture suite à la décimation des troupeaux lors des épizooties survenues au cours des années de grandes sécheresses sahéliennes (1983-1985). Les champs occupent les bras du lac et l'élevage est pratiqué par les transhumants aux environs du village. La pêche est pratiquée occasionnellement dans les dépressions environnantes. La population est moins nombreuse et représente à peine 185 habitants (RGPH, 2009). En plus des Kanembou, qui sont les nombreux, on y trouve des éleveurs Peuls et Kréda qui fréquentent saisonnièrement les environs du village et participent à l'augmentation de la population.

b. Batami, un site d'habitation temporaire en cours de fixation

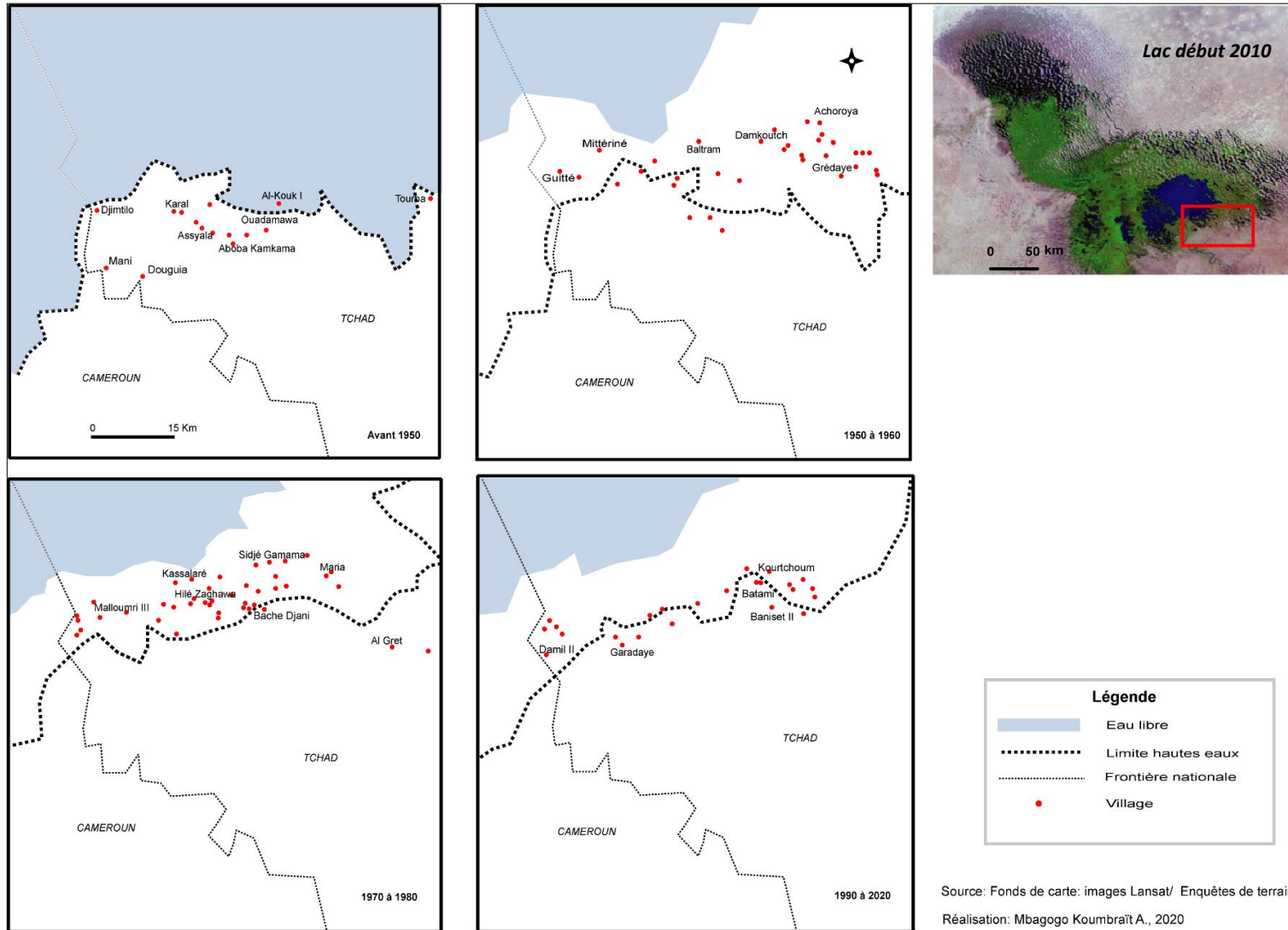
Batami est fondé en 1991 par des agriculteurs Kanembou originaires de Grédaya. En effet, ce village serait né de la fusion de deux anciens sites d'installation temporaire (Batami 1 et 2). Ce fut d'abord une aire de pâturage fréquentée principalement par les éleveurs transhumants Kouri et Peuls. Mais le secteur étant une zone exondée entourée par de divagations lacustres inondables et favorables à l'agriculture, il attira progressivement les agriculteurs Kanembou. En se rapprochant de cette zone, elle est comparable à un chapelet de petites îles exondées qui sont presque fusionnées. Sur ces exondations sableuses ont été

installés les premiers sites Batimi 1 et 2. Aujourd'hui ces deux sites sont désormais des quartiers d'un seul et même village. Les habitations sont dominées par des cases sommaires à base de paille et de terre battue. Les cultures, essentiellement de décrue, sont pratiquées dans les plaines et bras du lac qui s'étendent à proximité des parties sableuses exondées. En dehors du village Batami, ces exondations sont parfois partiellement occupées par les transhumants Peuls qui fréquentent saisonnièrement le secteur depuis bien longtemps. La population estimée plus d'une centaine de personnes est composée en majorité des agriculteurs et éleveurs appartenant à plusieurs groupes ethniques à savoir Kanembou, Kouri, Peuls, Arabes, Kréda et Ouaddaï.

c. Baniset 2, l'un des rares villages peuls des rives sud du lac Tchad

Baniset 2 a été créé en 2010, près de Baniset 1, par des éleveurs transhumants Peuls. Il est d'ailleurs connu localement sous le nom de Baniset *fallata* (appellation arabe des Peuls) et s'identifie comme l'un des rares villages peuls des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. La création de ce petit village n'obéit pas forcément à la règle des villages en doublet mais ce sont les éleveurs transhumants Peuls, habitués à fréquenter cet endroit, qui ont décidé de se sédentariser. Ils ont donné le nom de l'ancien village Baniset, situé à côté, à leur village. D'après le chef de village de ce village-mère (Baniset 1), la sédentarisation de ces éleveurs s'explique par la multiplication des conflits éleveurs-agriculteurs due à la pression démographique exercée sur les ressources du lac. En effet, il se pose le problème de gestion de l'espace pour l'agriculture et l'élevage d'où les conflits d'usage répétitifs pendant le séjour des éleveurs au sud du lac Tchad. Du côté des éleveurs Peuls, ils soutiennent aussi que la décision de se sédentariser répond à la volonté de faire scolariser leurs enfants mais également parce que leur cheptel a diminué suite aux épizooties. Toutefois, ils reconnaissent que le manque d'espace de pâturage impose d'autres formes d'adaptation. Ils pratiquent désormais l'agriculture en complément à l'élevage des petits ruminants en espérant reconstituer le grand cheptel. Les Peuls sont les seuls habitants de ce nouveau village. Ils occupent une dizaine de cases et représentent une population de moins de 100 personnes.

Carte n° 10 : Etapes de la création des villages au sud du lac Tchad (avant 1950 à 2020)



2. Une occupation de l'espace rythmé par des déplacements permanents

Au lac Tchad, la vie des populations est rythmée par déplacements comme ailleurs dans les zones humides (Lericollais et Diallo, 1980). En lien avec les variations du lac, ces déplacements entre les villages de l'arrière-pays et les zones de cultures découvertes à proximité du lac ont été pendulaires (quotidiens ou hebdomadaires). Avec la création des villages fixes dans la zone de cultures de décrue, ces déplacements sont devenus saisonniers et concernent aussi bien les populations des villages de l'arrière-pays que celles des villages situés dans la zone de marnage, près du lac. D'une part, ces déplacements se justifient par les possibilités d'exploitation des ressources (terres de décrue, poisson, pâturages) ; et d'autre part les fortes crues provoquent souvent l'inondation des villages et des champs obligeant les populations à se déplacer vers les zones exondées de l'intérieur. Par ailleurs, le peuplement des rives a également reposé sur une dynamique d'abandon et d'investissement des sites d'habitation et des zones de cultures.

2.1 Les déplacements entre les villages de l'arrière-pays et les villages à proximité du lac

Depuis le retrait des eaux du lac dans les années 1970-1980, les populations au sud du lac Tchad ont mis en œuvre un mode d'occupation de l'espace fondé sur des déplacements permanents et caractérisé par la double résidence au cours de l'année. Les habitants des villages de l'arrière-pays ont établi une deuxième résidence près du lac pour y pratiquer les cultures de décrue pendant la saison sèche, le plus souvent de janvier à juin (Réounodji, 1995 ; Magrin, 1996). Leurs habitats étaient temporaires et très sommaires, construits avec des matériaux peu durables tels que la paille, avant la création des villages fixes aux abords du lac. La fréquence des déplacements varie en fonction de la distance qui sépare le village d'origine du lac et des moyens de déplacement utilisés. Ces déplacements ont d'abord été de courte durée. Les mobilités quotidiennes, généralement effectuées à pied, concernent les distances d'environ 10 kilomètres alors qu'au-delà, la durée des déplacements est pour la plupart hebdomadaire. Ceux qui possèdent des ânes, des chevaux, des vélos, des mobylettes²⁹ et des motos vont généralement travailler dans leurs champs du lac le matin et rentrent au village le soir. Certaines personnes, sans moyens de déplacement et les plus

²⁹ La mobylette est un moyen de déplacement qui fut très présent dans les années 1990 au sud du lac Tchad (Magrin, 1996). Aujourd'hui, elle est en voie de disparition au profit de la moto et sauf quelques rares anciens exploitants en possèdent dans certains villages comme Karal.

âgées, ne reviennent dans leurs villages d'attache que les jours des marchés hebdomadaires pour se ravitailler ou pour des raisons sociales (mariage, baptême, décès, etc.).

Dans la plupart des anciens villages de l'arrière-pays à savoir Assyala, Ardébé, Adrik Abilé, Al-Krenak et Ouadamawa, situés au sud-est de Karal, ces mobilités sont encore assez fréquentes et s'observent à partir du mois d'avril de chaque année. Les populations quittent l'arrière-pays (village-mère ou village d'attache) pour se rendre au lac pour cultiver le maïs de décrue. Dans la zone de cultures de décrue, ils résident non pas dans les campements temporaires mais plutôt dans les villages qui ont été créés à savoir Baltram, Hilé Tchari, Naïré, Kassalari, Hilé Aboye, etc. Pour s'y rendre, il faut entre deux à quatre heures de route à pied contre environ deux heures en moyenne à dos d'âne et de quarante-cinq minutes à une heure du temps à moto selon la distance par rapport aux champs de décrue. Selon la taille de la parcelle, le type de travail (labour, semis, récolte) et les moyens de déplacement, le séjour dure entre un jour à plus d'une semaine. Ainsi, un champ de 2,5 ha nécessite au moins une semaine de travaux (défrichage et semis) alors que deux à trois jours suffisent pour une parcelle de moins d'un hectare. À Assyala, village situé à environ 30 km au sud de Karal, Algoni M.B, trente ans révolus, met environ quatre heures du temps à pied pour arriver dans la zone de Hilé Tchari où se trouve son champ de décrue. Il quitte entre 6h-7h du matin et arrive autour de 10h -11h. Il séjourne dans le village Hillé Tchari et va travailler dans son champ chaque matin. Il reste au moins une semaine avant de retourner dans son village d'origine. Une fois le maïs de décrue semé, il peut rester plus de deux semaines dans son village d'origine avant de repartir au champ. En revanche, Gombo D.H, chef du village Assyala possédant une moto depuis six ans, fait des va-et-vient quotidiens pour se rendre à Naïra dans son champ du lac. Aujourd'hui, les allers-retours quotidiens sont devenus très rares. La plupart des populations de l'arrière-pays sont définitivement installées dans les villages de la zone de culture de décrue. Cependant, ce sont les déplacements saisonniers qui sont pratiqués dans les deux sens, vers le lac mais aussi vers l'arrière-pays en cas de forte inondation.

Les déplacements de longue durée sont également fréquents. Ils concernent des séjours qui durent toute la campagne agricole. Les populations des villages-mères de l'arrière-pays vont séjourner dans les villages appartenant aux gens originaires d'un même village-mère et issus d'un même groupe ethnique voire d'une même famille. En effet, les villages situés à proximité du lac ont été créés et peuplés en majorité par les populations venues des villages-mères de l'arrière-pays, notamment Karal, Al-kouk, et Grédaya, etc. Ainsi, pendant la saison

de cultures de décrue, chacun s'installe dans un village d'affiliation, auprès de sa communauté ou de sa famille, avant de regagner sa résidence d'origine après la récolte. Cette dynamique concerne aussi les villages voisins situés dans la zone inondable, relativement proche du lac. Entre 2000 et 2010, les habitants du village Achoroya sur la marche orientale se déplaçaient régulièrement à Maria, et y séjournaient durant la campagne de décrue. Avec le retour de la crue en 2012, leur village a été atteint par les eaux de la crue et cela leur a permis de cultiver sur place. À l'inverse, ce sont les habitants des villages proches du lac, exposés aux risques d'inondation, qui reviennent dans les villages-mères pour se mettre à l'abri. Dans de rares cas, certains peuvent parfois revenir dans leurs villages d'origine pour pratiquer les cultures de saison pluvieuse.

2.2 Dynamique d'abandon et de réinvestissement des sites d'habitation et de culture

La dynamique d'abandon et de réinvestissement des sites d'habitation est une pratique ancienne qui caractérise le peuplement au lac Tchad (Réounodji *et al.*, 2014). Elle repose sur la délocalisation des villages et des champs pour des raisons liées à la variabilité du milieu. Lorsque les villages plus avancés dans le lac sont inondés lors des crues importantes, ils sont tout simplement abandonnés. Les habitats construits sont endommagés et les champs de décrue sont détruits par l'eau. Parfois les digues (*doumba*) construites pour contrer la crue dans certains secteurs ne sont plus à mesure de protéger les hommes et leurs champs. Les villages concernés sont alors abandonnés. C'est le cas de la crue de 2012 qui a fait déplacer les habitants de plusieurs villages. D'après la sous-préfecture de Karal, environ 29 villages des rives sud du lac Tchad ont été fortement touchés. Parmi ces villages, certains furent totalement inondés (Kassalari, Roumaya, Kliä, Naïra et Djabalmara) et d'autres étaient inaccessibles par voie terrestre pendant au moins trois mois (Gondé, Karga, Djilam, Sidjé, Karkaraya, Tamaraya, Doumoulki et Daourou). Les digues de protection construites par les habitants n'ont pas permis de mettre à l'abri les champs et les villages des dégâts liés à l'inondation. Tout ou partie de certains villages s'est déplacée. Les habitants de Naïra, complètement submergé, ont été totalement relocalisés à Baltram. Au total, environ 21 840 personnes soit plus de 3000 ménages et 8780 ha cultivés ont été affectés par les inondations de cette année (OIM-merlin, 2012). Ces contraintes amènent les populations sinistrées à se mettre à l'abri des inondations en regagnant les villages de l'arrière-pays.

En revanche, lorsque le niveau du lac baisse et que les terres sont de nouveau découvertes, les sites abandonnés sont réinvestis après une saison et, si la crue a été très importante, il faut attendre une à trois années pour revenir cultiver dans ces endroits. Par exemple, toute la population du village village Sidjé a été déplacée vers le sud du site actuel lors de la crue exceptionnelle de 1988, et beaucoup de champs étaient restés immergés pendant deux années avant d'être découverts et remis en culture. De même, le village Karamka à l'est des rives méridionales a été abandonné pendant plusieurs années pendant la période très sèche, notamment au début des années 1980. En effet, le recul du lac et l'absence de crues importantes pendant cette période a amené les populations à s'installer sur les terres nouvellement découvertes près du lac. C'est dans ce contexte que les habitants de Karamka se sont déplacés vers Maria, abandonnant leur village avant de le réinvestir et de l'habiter de manière permanente depuis le retour de la crue en 1998. En réalité, la création de la plupart des villages au sud du lac Tchad a reposé sur cette dynamique d'abandon et de réinvestissement des sites au grès des fluctuations du lac avant leur fixation. Dans l'arrière-pays, les villages comme Ardébé, Al-krenak et Adrik se sont déplacés plusieurs fois lors des grandes fluctuations du lac Tchad. Si certains villages ont fini par se fixer, d'autres comme Sourdj, Kongrom et Toloba ont définitivement disparus.

De ce chapitre, il faut retenir que les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ont connu un peuplement récent, très rapide et dynamique. À l'origine, elles étaient moins peuplées et peu exploitées. Ce sont d'abord les peuples Boudouma et Kotoko qui ont pratiqué ces espaces, autrefois sous l'eau et favorables à la pêche. Ils ont été suivis des Arabes qui se sont rapidement sédentarisés et occupés les exondations sableuses du territoire de l'intérieur à partir du XIX^e siècle. L'arrivée des pêcheurs Sara et Haoussa, puis celle des Kanembou et des déplacés climatiques des années 1970-1980 a fortement transformé le sud du lac Tchad en un véritable pôle de peuplement cosmopolite. D'autres populations continuent de s'installer au sud du lac Tchad d'où la forte croissance démographique et une forte concentration du peuplement sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad. De nombreux villages ont été créés à proximité du lac. Les villages de l'arrière-pays sont pratiquement abandonnés au profit des nouveaux villages et ce sont les déplacements saisonniers qui rythment désormais la vie des populations.

Conclusion de la première partie

La mise en place d'un front de colonisation agricole au sud du lac Tchad a été favorisée par l'existence de conditions naturelles exceptionnelles (terres fertiles, proximité et permanence de l'eau, topographie peu contraignante, etc.). En effet, dans un Sahel au climat capricieux, le lac Tchad apparaît comme un *eldorado*. La disponibilité des ressources halieutiques, pastorales et agricoles a provoqué un afflux massif des populations vers le lac Tchad à partir des années 1950-1960. Sur les rives méridionales tchadiennes, la dynamique du peuplement a été renforcée dans les années 1970-1980. Avec l'arrivée de nombreux migrants (déplacés climatiques et migrations spontanées), le peuplement des rives a connu une expansion rapide. Les nouvelles possibilités d'exploitation des terres de décrue, découvertes après le retrait du lac Tchad, ont favorisé la mise en place d'un peuplement dense à proximité du lac soutenu par une forte et rapide croissance démographique. De très nombreux villages ont été créés et on y recense des populations d'origines diverses, venues des régions du Tchad et d'ailleurs en Afrique. Cette situation s'est traduite par la saturation démographique sur ces rives mais ces espaces continuent d'accueillir de nouvelles populations. Entre 2013 et 2020, les rives ont enregistré de nouveaux migrants de la crise Boko Haram. À côté de ces dynamiques démographiques, les pratiques agricoles et foncières ont également connu des mutations, objet de la deuxième partie de cette thèse.

DEUXIEME PARTIE

LES MUTATIONS AGRICOLES ET FONCIERES

Dans cette deuxième partie, il s'agit d'analyser en trois chapitres le processus de mutations des pratiques agricoles et foncières. Dans un premier chapitre (chapitre 3), ce sont les dynamiques agraires des années 1950 à 2000 qui sont mises en évidence. D'abord, les pratiques agraires de la période humide (1950-1960) sont analysées. Ensuite, les ruptures et les continuités avec les pratiques de la période sèche (1970-1980) sont abordées tout en les articulant avec celles des années relativement humides (1990-2000). Pour comprendre les mutations agraires récentes (2010 à 2020), un deuxième chapitre (chapitre 4) est consacré aux pratiques agricoles et un troisième (chapitre 5) aux pratiques foncières. Pour revenir sur les détails, dans le chapitre 4, l'accent est mis sur la diversification des systèmes agricoles et les innovations à savoir les nouvelles spéculations, le recours aux intrants et la mécanisation. Enfin, la dynamique de la commercialisation des produits agricoles donne un aperçu sur les pratiques des producteurs et des commerçants, et expose également les principales destinations de ces produits du lac Tchad, traduisant ainsi l'importance de l'économie agricole. Le chapitre 5 analyse les mutations des pratiques foncières. Le système foncier repose sur des règles traditionnelles avec des modes d'accès à la terre dominés par la marchandisation, même si l'héritage est encore largement pratiqué dans les familles dentrices des droits foncières coutumiers. Les redevances et les nouveaux enjeux, facteurs d'insécurité foncière, sont analysés en fin de chapitre.

Chapitre 3

Pratiques agraires de la période 1950 à 2000 : entre ruptures et continuités

Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad connaissent des mutations agraires importantes. Pour mieux saisir les différentes étapes de transformations agricoles et foncières au sud du lac Tchad, ce chapitre permet de préciser les séquences historiques qui mettent en évidence ces changements. Pour ce faire, il est important d'analyser les pratiques agraires pionnières afin de pouvoir montrer les ruptures et les continuités avec les dynamiques nouvelles.

I. Les dynamiques pionnières des années 1950-1960

Au cours des années 1950-1960, le niveau et la surface du lac Tchad correspondaient au stade Grand et Moyen Tchad. Les faibles variations du lac, conjuguées à un peuplement moins dense, n'ont pas été favorables à l'essor d'une agriculture dynamique ; et seule la pêche dominait. Le système de gestion foncière qui encadrait la pratique de l'agriculture de subsistance était souple et l'accès à la terre était dominé par des modes essentiellement traditionnels.

1. La pêche, une activité dominante

Bien avant la colonisation, les insulaires et riverains du lac Tchad (Boudouma, Kanuri, Mobber et Kotoko) étaient les seuls peuples qui pratiquaient la pêche dans la région du lac (Denham, 1826 ; Tilho, 1928 ; Lebœuf, 1976 ; Bouquet, 1990). Avant les années 1950, cette activité fut embryonnaire car le niveau du lac est tel qu'il était difficile aux pêcheurs d'y accéder facilement (Kiari-Fougou, 2014). Les autochtones insulaires et riverains utilisaient des pirogues traditionnelles fabriquées à base d'*Ambatch*³⁰ (*tororo* en arabe) ou encore des pirogues monoxyles pour pratiquer la pêche dans les eaux profondes. Au cours des années 1950 à 1960, la pratique et les techniques de pêche connurent des mutations remarquables. Des pirogues améliorées et motorisées ainsi que des filets fabriqués à base du fil de nylon

³⁰ Anglicisme qui désigne le papyrus (*Aeschynomene elaphroxylon*). Cette plante, autrefois dominante au lac Tchad, était utilisée par les insulaires comme un flotteur leur permettant de se déplacer dans l'eau.

ont été largement diffusés à la faveur de l'arrivée des peuples pêcheurs allochtones et de nouvelles opportunités commerciales, notamment le grand marché nigérian. En effet, l'essor de la pêche fut fulgurant pendant cette période sous l'impulsion du Nigéria, consommateur privilégié du poisson fumé en provenance du lac Tchad. Sur la péninsule orientale du lac, on rapporte que la pêche était pratiquée par les populations Haddad aussi bien pour l'autoconsommation que pour la vente dans les marchés régionaux (Verlet, 1967 ; Bouquet, 1990).

À côté de ces dynamiques, le sud du lac Tchad était moins mouvementé et seuls les Kotoko avaient initié une pêche professionnelle le long du fleuve Chari, principal cours d'eau qui alimente le lac Tchad. La pêche occupait une place importante au cœur de l'organisation socio-culturelle et économique de ce peuple (Monod, 1928, Magrin, 1996). Les techniques de pêche sont aussi spécifiques que les rituels qu'ils pratiquaient autour de l'activité (Magnant, 1997 ; Seignobos, 2017). À la suite des Kotoko, ce sont des pêcheurs Sara, en provenance du sud du Tchad, qui ont participé à dynamiser la pêche dans cette partie méridionale du lac Tchad. La pêche a été ainsi considérée comme étant la seule principale activité économique très dynamique jusqu'au passage du lac au Petit Tchad dans les années 1970.

2. L'agriculture, une pratique marginale destinée à l'autoconsommation

Si la pêche était dominante au cours des années 1950 et 1960, l'agriculture est une pratique très marginale. À l'arrivée des Arabes Choa au sud du lac Tchad, les agro-pêcheurs Kotoko pratiquaient déjà une agriculture pluviale sur les buttes des rives du fleuve Chari. Cette agriculture complémentaire à la pêche était largement destinée à l'autoconsommation. Au cours de leur sédentarisation au XIX^e siècle, les agropasteurs Arabes au sud du lac Tchad adoptèrent également une agriculture de subsistance. Les cultures, principalement céréalières et destinées à leur alimentation, étaient pratiquées sur les exondations sableuses et dans les bas-fonds humides. Les Arabes ont ainsi adopté une agriculture d'appoint associée à l'élevage des bovins. Contrairement à l'élevage qui était considéré comme leur principale activité économique et une pratique culturelle (Zeltner, 2002), l'agriculture occupait la place d'une activité secondaire qui assure la fonction alimentaire dans les familles. Même si les Arabes Choa sont reconnus comme étant une communauté d'agropasteurs, l'association de l'élevage avec l'agriculture n'était pas pratiquée. Les

déjections animales sont jamais utilisées comme fumure et il n'y avait pas de culture attelée chez les Arabes (Ogier *et al.*, 1998 ; Raimond, 1999). Ainsi, avant le passage au petit Tchad, la pêche et l'élevage sont de loin les deux activités dominantes au sud du lac Tchad. L'agriculture, bien que peu productive, extensive et essentiellement portée sur les cultures céréalières (sorgho, maïs et pénicillaire) permettait de répondre aux besoins d'alimentation locale.

3. Un accès au foncier souple fondé sur le droit du premier occupant

3.1 Les Kotoko, à l'origine du régime foncier coutumier au sud du lac Tchad

Les anciens occupants des rives sud du lac Tchad ont des pratiques foncières presque identiques à celles observées ailleurs dans les sociétés traditionnelles d'Afrique. Ces pratiques sont généralement fondées sur le principe du premier occupant mais chaque société a un rapport particulier à la terre, et ce, en fonction du système agraire pratiqué (Magnant, 1997 ; Ouedraogo *et al.*, 1997). En effet, l'accès à la terre était basé sur le principe de propriété collective avec pour fondement la croyance aux génies. Cette croyance est liée à une ressource naturelle (eau, terre, forêt, etc.) et les génies sont considérés comme des divinités suprêmes qui habitent les ressources. Ainsi, ici comme ailleurs au Tchad, le système foncier est investi d'un droit ancestral qui repose sur l'alliance entre le génie de la terre et le premier occupant, qui le transmet à ses héritiers de génération en génération (Bonfiglioli, 1989 ; Jouve, 2006).

Dans les eaux, les îles et les rives du lac Tchad, le système foncier était fondé sur ces croyances aux génies. Les Boudouma furent pratiquement les seuls à contrôler les terres des îles qui s'étendaient sur tout le territoire lacustre. Ils sont intimement liés au lac et ils pratiquaient des sacrifices au génie de l'eau depuis des temps immémoriaux (Bouquet, 1990). Sur les rives sud du lac Tchad, ce sont les Kotoko qui avaient le monopôle de la gestion foncière. Ils ont pratiqué le droit du premier occupant en prônant leur primauté ancestrale sur les ressources naturelles, notamment l'eau et la terre (Zeltner, 1970). Tout comme sur les rives sud camerounaises du lac Tchad, il semble aussi que ce sont les Kotoko, dont les territoires furent conquis au XVI^e siècle et intégrés à l'empire du Bornou, qui ont gardé le contrôle sur la terre alors que le pouvoir politique était dans les mains du conquérant (d'après Verdier, 1986 cité par Rangé, 2016). Par le droit d'autochtonie, justifié à travers la filiation ancestrale avec les premiers occupants des lieux au sud du lac Tchad, les Kotoko

s'imposèrent aux autres, notamment en faisant verser un tribut pour accéder aux terres inoccupées. C'est ainsi que les Arabes Choa, arrivés plus tard dans la région, ont été obligés de donner 10% de leurs récoltes aux Kotoko (Zeltner, 1970 ; Bouquet, 1990). Même si l'antériorité du peuple Kotoko dans cette région méridionale du lac Tchad leur a permis d'avoir le droit de propriété coutumière sur les terres comme ce fut le cas des premiers occupants dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines (Jouve, 2006), ce droit n'était pas véritablement approuvé par les Arabes Choa. Ceux-ci pensent plutôt qu'ils ont été obligés de se soumettre aux exigences du pouvoir kotoko pour bénéficier du droit d'installation et d'usage de la terre. À travers leurs chefs traditionnels et religieux (*boulama* et *cheikhs*), les Arabes des rives méridionales du lac Tchad furent ainsi administrés par les autorités kotoko. Cependant, au cours du XX^e siècle, ils ont été affranchis du poids politique des Kotoko avec l'instauration de l'administration coloniale. Depuis lors, les Arabes du sud du lac Tchad ont repris le contrôle sur les terres de leur ressort territorial. Ils ont adopté un régime foncier où les règles de gestion traditionnelles coexistent avec le droit musulman. Selon la religion musulmane, la terre a un caractère sacré. C'est un don de Dieu et par conséquent, elle est une propriété collective inaliénable de la *uma* (communauté musulmane). L'accès est libre mais son exploitation est soumise au versement de la *zakhat* (dîme religieuse qui correspond au 10^e de la récolte).

3.2 Un accès libre et gratuit à la terre

À l'origine, les règles coutumières de gestion foncière reposaient sur un accès libre et gratuit à la terre. La terre est par principe considérée comme une propriété collective. Au niveau du village, les zones d'habitation et les champs sont attribués par le *boulama* qui cumule à la fois le rôle du chef de village et du chef de terre. Ce dernier est chargé de gérer le patrimoine foncier commun et de répartir les parcelles de cultures aux familles. Le droit d'usage accordé par le chef est permanent et transmissible dans la descendance familiale, de père en fils. Les terres agricoles situées aussi bien dans les dépressions humides (*bourryé*) que dans les zones exondées sableuses (*goz*) sont acquises et exploitées non pas à titre individuel mais plutôt au nom de la famille, et leur gestion est placée sous la responsabilité du chef de famille. Lorsque les terres neuves sont défrichées, l'auteur de la défriche en devient le détenteur des droits de tenure et d'usage qu'il peut transmettre à sa descendance. L'étranger, autrefois moins intéressé par le foncier agricole que par l'activité de pêche très florissante, peut aussi bénéficier d'un droit d'usage temporaire de la terre s'il en fait la demande. En effet, dans un

contexte où la population était peu nombreuse et moins diversifiée, le problème de la disponibilité et d'accessibilité foncière ne se posait pas. Les propos d'un ancien migrant Kanembou, originaire de Tourba et installé depuis les années 1960 à Grédaya, le confirment en ces termes : « l'accès à la terre était gratuit et c'est la capacité de l'exploitant, sa force de travail, qui détermine la superficie cultivable » (entretien avec Brahim Malloum, Grédaya, juin 2013). En contrepartie, l'exploitant peut faire un geste symbolique, généralement un cadeau en nature (sucre et thé ou parfois du mil qu'il compte produire) sous forme de reconnaissance à l'hospitalité du *boulama*. La parcelle devient ainsi sa « propriété » tant qu'il continue de l'exploiter directement ou indirectement par un membre de sa famille. Il faut rajouter que pendant la période où le lac fut dans un état de grand et moyen Tchad, les terres de décrue étaient pratiquement inexistantes car le niveau des eaux et la surface du lac ne variaient que très peu. Ainsi, l'agriculture n'était pas considérée comme une activité économique et les cultures, essentiellement pluviales, avaient pour seul objectif d'assurer l'alimentation des familles.

II. L'émergence de l'agriculture de décrue et la course à la terre au tournant des années 1970-1980

Au cours des années sèches (1970-1980), le retrait des eaux du lac Tchad découvre de nouvelles terres de décrue et marque le début d'importantes mutations agraires. Partout au lac Tchad, on a assisté à la reconversion des pêcheurs et des éleveurs dans l'agriculture de décrue. Sur les rives méridionales tchadiennes, l'agriculture devient une activité dominante sous l'impulsion des pêcheurs Haoussa, des agropasteurs Arabes et surtout des migrants, notamment les déplacés climatiques qui ont été installés sur les rives entre 1983 et 1985. Ainsi, la nouvelle dynamique agricole a fortement bouleversé l'organisation agraire d'antan.

1. Un changement dans l'occupation de l'espace agraire

L'occupation de l'espace agraire a changé sous l'impulsion de la croissance démographique et de l'intensification des cultures de décrue au cours des années 1980. Si les sécheresses ont occasionné l'afflux des populations vers les rives méridionales du lac Tchad, elles ont eu également bouleversé les activités traditionnellement pratiquées au lac. La pêche mais aussi l'élevage ont ainsi pris un coup. L'assèchement du lac a eu une forte incidence sur la disponibilité de la ressource halieutique et a engendré la reconversion des pêcheurs dans

l'agriculture (Magrin, 1996 ; Lemoalle et Magrin, 2014). De nombreux troupeaux des agropasteurs Arabes Choa ont été décimés suite à des épizooties provoquées par la sécheresse (Réounodji, 1994 ; Planel, 1996). Cette situation a entraîné un abandon progressif des cultures pluviales et le déplacement temporaire des populations sur les terres nouvellement découvertes près du lac pour y pratiquer les cultures de décrue (Ogier *et al.*, 1998). Dans l'arrière-pays des rives, l'habitat s'est progressivement transformé avec la sédentarisation considérable des Arabes Choa. Des constructions rectangulaires et des cases en banco remplacent les anciennes habitations construites avec des matériaux très légers (paille, seko). Au centre du village, l'enclos à bétail (*zériba* en arabe) a fait place soit au marché soit à la mosquée dans la plupart de gros villages comme Karal. Les champs ont aussi changé d'emplacement. Les champs de case (*haraye*), autrefois pratiqués autour des habitations, n'existent pratiquement plus. Les cultures pratiquées dans ces champs sont déplacées dans les anciens champs de cultures pluviales (*bourryé*). La nouvelle variété du maïs de décrue (grosses graines) trouve son épanouissement désormais sur les terres exondées près du lac et constitue, avec les autres cultures de décrue, les champs du lac (*zer al chad*). Sur les nouvelles rives du lac Tchad, l'habitat temporaire érigé sur les tertres ou les parties non inondables, pour séjourner temporairement pendant la campagne de décrue, devient progressivement une installation définitive. De nouveaux villages sont créés à proximité du lac et on assiste à la multiplication des villages en doublet et à la disparition de certains villages.

2. Les cultures de décrue, une pratique agricole inexistant avant le passage au petit Tchad en 1973

L'agriculture de décrue repose essentiellement sur la valorisation des terres humides après le retrait des eaux d'inondation. Dans une perspective de compréhension de la pratique de cette agriculture typique et ancienne, il paraît important de faire un rappel historique sur ses origines. En effet, cette agriculture est apparue dans le monde au néolithique autour des grands fleuves de la Mésopotamie, en Chine et dans l'Égypte antique sur les rives du Nil. En Afrique subsaharienne, elle a été pratiquée dans les grandes plaines d'inondation sahélo-soudaniennes, le long des fleuves et lacs, principalement dans la vallée du fleuve Sénégal et dans le delta du Niger dès la préhistoire (Gallais, 1984 ; Mollard et Walter, 2008). Au lac Tchad, l'origine de l'agriculture de décrue est très peu connue. Néanmoins, elle est probablement pratiquée depuis longtemps par les insulaires agroéleveurs Boudouma qui se sont fort bien adaptés aux variations du niveau du lac. Ils pratiquaient l'agriculture sur les

berges des îles en cultivant le maïs lorsque le niveau du lac baisse. Comme dans les plaines d'inondation du Yedseram au Bornou, du Fitri et du Salamat, les agropasteurs Arabes Choa, sédentarisés au XIX^e siècle, ont largement diffusé le sorgho de décrue, appelé *berbéré*, au sud du lac Tchad (Raimond, 1999). Cette culture de contre-saison est pratiquée dans les bas-fonds argileux concernés par l'inondation d'origine pluviale. Elle a ainsi favorisé la maîtrise de l'exploitation de la nappe en saison sèche et les techniques de conservation de l'eau dans le sol (Rangé, 2016). La pratique du sorgho de décrue entreprise par les Arabes au sud du lac Tchad a permis de pallier les insuffisances des cultures pluviales à travers la valorisation des terres inondables.

Cependant, c'est à partir des années 1970-1980 que le passage au petit Tchad a favorisé un véritable essor des cultures sur terres de décrue au niveau des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Elle a été favorisée par la présence des terres humides ayant la capacité à conserver de l'eau pendant une durée jugée suffisante pour assurer la croissance des plantes après la décrue. L'agriculture de décrue a d'abord été pratiquée timidement par les populations anciennement installées au sud du lac Tchad, notamment les pêcheurs Haoussa installés à Guitté dans les années 1960. Originaires de la région de Sokoto au Nigéria, les Haoussa se sont montrés pionniers dans le développement des cultures de décrue au bord du lac lorsque la baisse des eaux a rendu difficile la pratique de la pêche (Réounodji, 1994 ; Magrin, 1996). Les Haoussa ont ainsi introduit, avec beaucoup de succès, la culture de la canne à sucre, du manioc, du maïs, du niébé, des arachides ainsi que des cultures maraîchères. Les produits agricoles étaient essentiellement vendus sur le marché nigérian. Quant aux Arabes Choa de l'arrière-pays qui se sont approchés du lac après le retrait des eaux lacustres, ils ont occupé les terres de décrue en y pratiquant avec plus de facilité le maïs, le sorgho, le gombo, le niébé, le piment et le concombre. En revanche, les cultures de décrue vont s'intensifier avec l'arrivée de nouveaux migrants au début des années 1980.

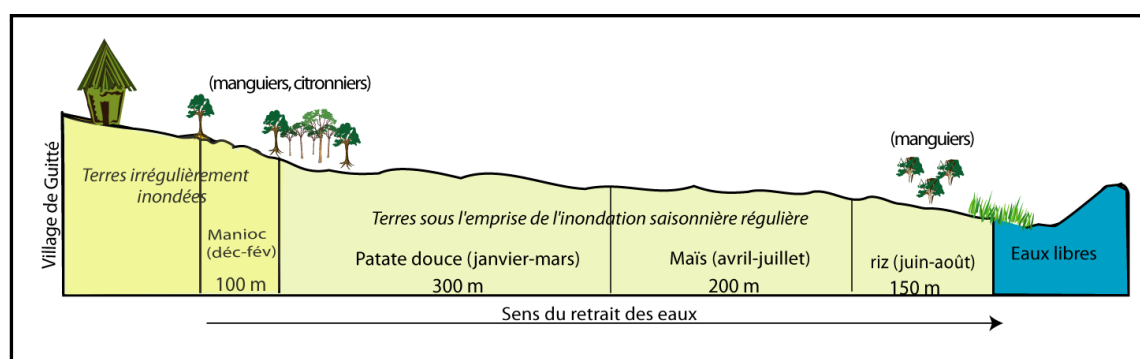
3. Un système agricole très dynamique dans les années 1980

Le passage au Petit lac Tchad a été très favorable à la pratique de l'agriculture de décrue. Les variations de grande ampleur ont permis de dégager les terres agricoles aux abords du lac mais ce sont les variations saisonnières qui favorisent la pratique des cultures à la décrue du lac. D'une saison à l'autre, les terres de décrue sont couvertes puis découvertes par les eaux du lac qui leur apportent humidité et éléments fertilisants (matières organiques et

éléments minéraux) permettant ainsi d'avoir de meilleurs rendements³¹ sans engrais et sans jachère (BIEP, 1989).

Au début des années 1980, les cultures de décrue sont pratiquées partout sur les rives sud du lac Tchad. Elles suivent la toposéquence et chaque plante occupe un niveau selon son besoin en eau. Les travaux de préparation des champs débutent entre novembre et décembre. L'organisation des cultures suit le retrait des eaux de la crue du lac et les plantes sont adaptées à l'humidité résiduelle du sol (Mbagogo et Magrin, 2015). Au fur et à mesure de la décrue du lac, une diversité de cultures est pratiquée sur les terres découvertes progressivement. Les moins exigeantes en eau comme le manioc, le niébé, et l'arachide occupent généralement le haut de la pente douce sur les parcelles qui sont exondées dès l'amorce de la décrue, entre novembre et janvier, en fonction des secteurs. Dans le secteur deltaïque des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les parcelles sont disposées en lanière, perpendiculairement au lac (voir figure n° 11). Le manioc, cultivé en premier sur les parties au sol léger, est suivi de la patate douce, du gombo, de la tomate, du piment et surtout du maïs. Toutes ces plantes sont cultivées successivement sur les parties intermédiaires entre fin février et début avril. Enfin, les cultures ayant un besoin important en eau comme le riz et la canne à sucre sont pratiquées tout en bas de la pente sur des sols à forte humidité ou des terres qui conservent un peu d'eau à la fin de la décrue. Ce moment coïncide généralement avec l'arrivée des premières pluies, entre mai et juin. Bien que le riz soit cultivé sur des parcelles en position plus avancée dans le lac, les pluies sont nécessaires à sa croissance.

Figure n° 11 : Toposéquence des cultures de décrue sur une parcelle en lanière à Guitté



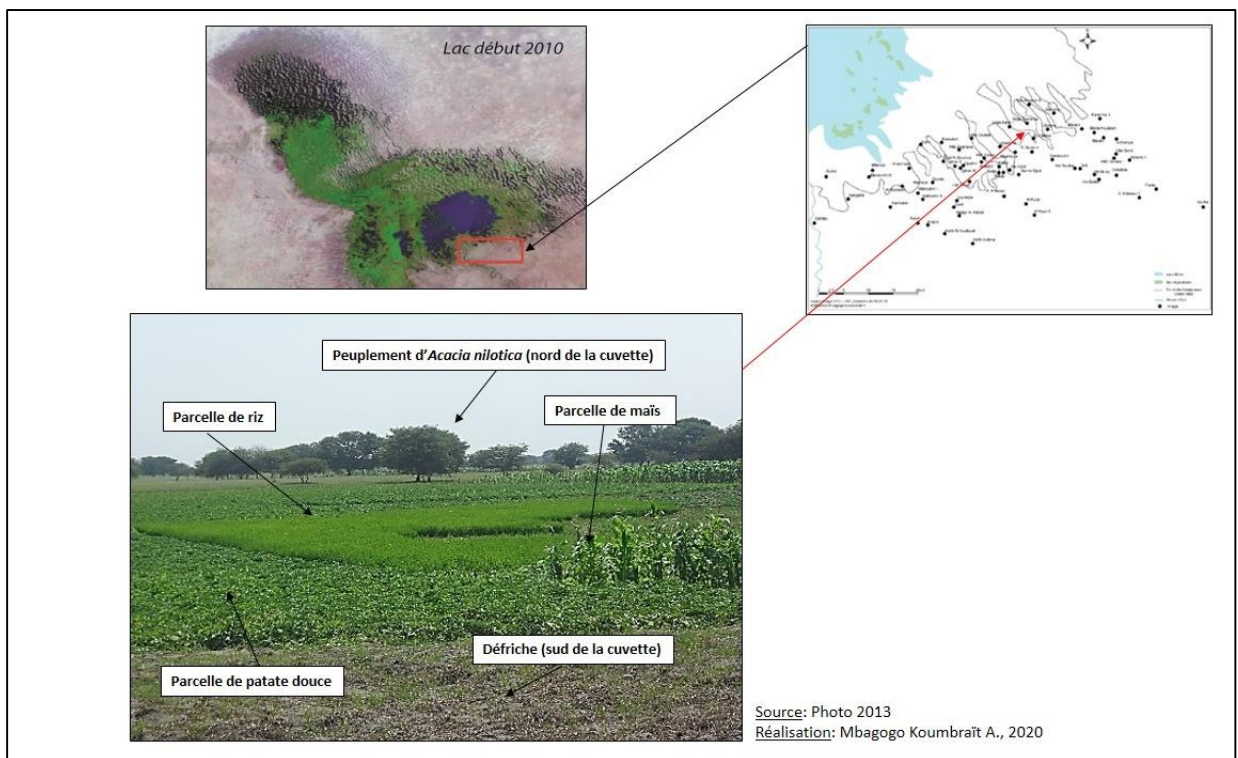
Source : d'après Mbagogo et Magrin, 2015

³¹ Au Cameroun, les rendements jugés satisfaisants du maïs de fin de décrue sont de 3250 kg/ha dans le système qui emploie des herbicides et de 2600 kg/ha dans celui sans herbicides (Rangé, 2016).

Dans les autres secteurs des rives, où les parcelles en lanière n'existent pas du fait de la topographie, les cultures sont pratiquées dans les plaines et dépressions lacustres. Les parcelles, à géométrie variable, sont juxtaposées en auréole autour des cuvettes ou dépressions inondables. La disposition des parcelles importe peu, car chaque exploitant occupe une partie exondée de la plaine ou de la dépression. Cependant, on observe un ordre dans la succession des différentes cultures pratiquées. Tout comme dans le secteur deltaïque, les moins exigeantes en eau tels que le niébé et l'arachide arrivent en premier et occupent les parties hautes des dépressions. Le manioc, la patate douce, le gombo et le piment occupent les pentes douces. Enfin, les autres plantes telles que la canne à sucre, le maïs et le riz occupent les parties basses qui s'exondent progressivement.

En observant la photo sur la figure n°12 ci-dessous, on se rend compte de l'occupation des dépressions lacustres par les cultures de décrue. Les parcelles cultivées sont juxtaposées les unes à côté des autres de manière à former une couronne de cultures variées autour de la cuvette.

Figure n° 12 : Occupation d'une cuvette par les cultures de décrue dans la zone de Sidjé : la patate douce au premier plan (à gauche) qui s'étend entre le riz (au centre) et les parcelles de maïs (au nord et à droite, en avant plan).



Les activités culturales sont organisées selon un calendrier agricole serré qui est déterminé par la dynamique spatio-temporelle de la crue et de la décrue. Les cultures de décrue s'adaptent au rythme de la variabilité du lac et des saisons (figure n°13). En effet, la période d'arrivée et l'ampleur des crues sont très variables d'une année à l'autre et cela peut affecter le calendrier des cultures. Les cultures de décrue sont pratiquées à la décrue du lac, de décembre à août. Cette durée cache parfois des disparités car l'arrivée tout comme le retrait de la crue varie d'un secteur à un autre. Dans le secteur deltaïque, par exemple la crue commence tôt (août-septembre) alors que vers l'est des rives, la crue arrive tardivement (octobre-novembre). Les cultures sont pratiquées plus tôt à Guitté, à partir de décembre, et c'est vers janvier ou février qu'elles sont pratiquées sur la marche orientale. En général, les activités de décrue s'arrêtent entre septembre et novembre.

Figure n° 13 : Calendrier agricole de la campagne de décrue au cours d'une année hydrologique

Cultures	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc
manioc, niébé, arachide					Saison pluvieuse							
patate douce, gombo, maïs (premier semis)		←										
canne à sucre, maïs (deuxième semis), riz	Saison sèche <i>période de décrue</i>				←				Saison sèche <i>période de crue</i>			

Source : Enquêtes de terrain, 2013

Au lac Tchad, les cultures de décrue sont beaucoup plus rentables que les cultures pluviales et le coût d'investissement est moins important que les cultures irriguées. En effet, la terre inondée bénéficie d'excellentes conditions de fertilisation naturelle par les apports en sédiments transformés en matières organiques qui l'enrichissent et permettent une productivité élevée. En général, la moyenne de rendements des cultures de décrue est de loin supérieure à celle des cultures sous pluie (Raimond, 1999). Sur les rives sud du lac Tchad, le maïs de décrue connaît des rendements moyens allant de 1,5 à plus de 2 tonnes à l'hectare,

sans apport en intrants. Ce rendement peut parfois atteindre 4 tonnes/ha (Mollard et Water, 2008. ; Rangé, 2016). Dans des conditions hydrologiques comparables, ces rendements sont également importants mais variables en fonction des plantes. À Madagascar, le rendement du riz de décrue atteint deux tonnes à l'hectare (Mollard et Walter, 2008) alors que dans la vallée du fleuve Sénégal, au nord Cameroun et au Tchad, les rendements du sorgho de décrue peuvent varier entre 500 kg/ha et plus de 1000 kg/ha (Seguis, 1990 ; Raimond, 1999 ; Mollard et Walter, 2008). L'incertitude est liée aux aléas des crues. Lorsque la crue est trop précoce ou tardive, forte ou faible, elle est souvent une source de mauvaise production (Mollard et Walter, 2008). Ainsi, les pertes dues à cette incertitude limite fortement la production et expose parfois les agriculteurs à la famine lorsqu'il s'agit du maïs de décrue.

III. Les mutations agraires des années 1990 et 2000

Dans les années 1990 et 2000, on assiste à de nouvelles transformations agraires au sud du lac Tchad. Les systèmes agricoles se sont diversifiés avec l'intensification des cultures irriguées et les pratiques foncières sont désormais dominées par la marchandisation de la terre.

1. L'intensification des cultures irriguées

Dès la première moitié des années 1990, l'agriculture a connu une dynamique importante. La construction d'une route goudronnée en 1994, reliant les rives sud du lac à la capitale N'Djaména, a favorisé l'intensification des cultures irriguées au sud du lac Tchad. Désormais la facilité d'accès au marché de la capitale a offert une bonne opportunité de commercialisation des produits agricoles et a stimulé la diversification des cultures. Le secteur maraîcher qui peinait à s'imposer à cause des difficultés d'évacuation et de commercialisation a été renforcé. Sous l'impulsion des élites urbaines, les cultures irriguées se sont d'abord développées sur les berges du fleuve Chari, en particulier dans la zone deltaïque comprise entre Hadidé, Guitté et Mittériné. Cette zone était devenue un lieu par excellence pour l'arboriculture et le maraîchage (Magrin, 1996). Les superficies emblavées ont rapidement augmenté et cela a encouragé le développement du salariat agricole. Cependant, c'est au cours des années 2000 que l'essor des cultures maraîchères a été plus remarquable. De nouveaux acteurs expérimentent avec beaucoup de succès le maraîchage

irrigué au sud du lac Tchad. Il s'agit des Tama, venus de la région du Wadi Fira à l'Est du Tchad.

1.1 Les Tama et le maraîchage irrigué au sud du lac

L'agriculture est une activité traditionnellement pratiquée par les Tama. Dans leur quête de refuge, ils ont trouvé au sud du lac Tchad un lieu privilégié pour pratiquer cette activité. En effet, les terres propices du lac étaient une aubaine pour eux. Les premiers Tama étaient arrivés au sud du lac Tchad en 1999 ont mis en œuvre leur projet de maraîchage irrigué qui réussit dès la première campagne d'essai. À la suite de ces premiers Tama, d'autres les ont rejoint. La zone de Dalam, située au sud-ouest de Guitté, est le plus important périmètre maraîcher où investissent les Tama. Cette zone est d'ailleurs appelée « Guitté jardin » à cause de l'expansion des parcelles destinées aux cultures maraîchères. Les Tama commercialisent leurs produits essentiellement à N'Djaména. Ils ont loué et acheté des parcelles entre Guitté et Mitteriné jusqu'à Baltram. Les terres de décrue achetées sur les abords immédiats du lac sont destinées à la culture du maïs pour leur consommation.

Si certains sont des patrons, comme les deux premiers frères, d'autres sont des ouvriers. Les Tama travaillent en coopération dans le périmètre maraîcher. Les ouvriers vivent sur le périmètre et leur nourriture est assurée par le patron qui les emploie. Ils sont rémunérés après la vente des produits maraîchers de chaque campagne. Certains épargnent une partie de leurs revenus auprès du patron ; et après avoir suffisamment économisé, au bout de deux à trois ans, les ouvriers peuvent décider de se mettre en groupe de 3 à 5 personnes pour commencer à cultiver pour leur propre compte sur des parcelles qu'ils louent.

Encadré n° 1 : Parcours d'Abdramane Al-hadj, premier maraîcher Tama installé à Guitté en 1999

Abdramane Al-hadj (A.A) est l'un des deux premiers Tama installés au sud du lac Tchad, précisément à Guitté. Arrivé en juin 1999 avec son frère Abakar, A.A est devenu *boulama* (représentant de la communauté tama dans la zone). Deux années plus tard, il a pu acheter un terrain d'habitation à l'entrée de Guitté. Le terrain est aujourd'hui construit et habité par sa famille qu'il a fait venir du Dar-Tama. Nombreux sont aussi les Tama qui séjournent chez lui à leur arrivée avant de se disperser dans les périmètres maraîchers pour travailler.

Pour accéder aux parcelles dans le périmètre maraîcher de Dalam, il faut avoir de l'argent. Il affirme qu'à leur arrivée, un hectare coûtait entre 200 000 et 300 000 FCFA. À partir de 2010, le prix d'un hectare destiné aux cultures maraîchères avoisine les deux millions de francs CFA. En 2014, A.A possède quatre champs achetés et une parcelle louée dans le périmètre maraîcher. Il possède également trois autres champs qu'il a achetés en 2008 pour la culture du maïs de décrue dans la zone de Baltram. Les trois champs ont coûté au total 850 000 FCFA. Le maraîchage reste sa principale occupation. Toutefois, il emploie des ouvriers pour cultiver ses parcelles de maïs de décrue.

Concernant les matériels de travail, il dispose d'un grand groupe électrogène ainsi que de deux petits groupes et un moulin à céréales. À cela s'ajoute le fait qu'il bénéficie des avantages du groupement *wida* qu'il a créé. Ce groupement possède deux tracteurs et six groupes électrogènes.

En termes de perspectives d'avenir, Abdramane affirme que les Tama ont réussi sans encadrement ni appui (matériel, technique et financier) de l'État ou d'autres acteurs. Cependant, des difficultés existent et il estime que des efforts restent à faire pour améliorer la production. L'État et les partenaires de développement devraient les appuyer en semences, en matériels tels que des tracteurs ou encore en leur octroyant des crédits agricoles (entretien de juillet 2014).

1.2 Des techniques de production maraîchère « importées » du Soudan

La proximité de la région d'origine des Tama avec le Soudan leur a permis d'acquérir et de maîtriser des techniques culturales en matière de maraîchage irrigué. Si le maraîchage était pratiqué anciennement au sud du lac Tchad, les Tama ont introduit récemment de nouvelles techniques allant de l'aménagement des parcelles à l'entretien des plantes.

L'aménagement est l'étape fondamentale qui nécessite beaucoup de travail et de techniques. Une fois, le champ labouré, le parcellaire maraîcher est subdivisé en petites parcelles de forme parfois variable (carré, rectangle, triangle, trapèze, etc.). Elles sont séparées par des canaux d'irrigation hiérarchisés en principal, secondaire et tertiaire. Les parcelles sont bien amendées et irriguées avant d'être ensemencées. Le semis direct est réalisé en ligne sur de petites planches aménagées à cet effet. Dans le cas de la tomate, par exemple, le repiquage

se fait sur les rebords des planches. À la phase de fructification, les plants de tomate sont rabattus pour les aider à mieux supporter le poids de leurs fruits en croissance. Les apports en intrants (engrais et produits phytosanitaires) sont réalisés en fonction de l'état et des besoins de chaque plante.

Deux saisons sont favorables à la pratique du maraîchage. Il s'agit de la saison froide et de la saison pluvieuse. La saison froide est très favorable à la production maraîchère, pratiquée de novembre à mars. Les cultures sont très diversifiées et rentables. Les espèces cultivées comprennent celles qui s'adaptent aux deux saisons (tomate, choux, salade, aubergine, etc.) et celles qui sont essentiellement pratiquées en saison froide du fait de leur exigence en eau et en humidité (pomme de terre, oignon, carotte et betterave, etc.). S'agissant du maraîchage de la saison pluvieuse, il est pratiqué de juin à septembre. Très peu diversifié en termes de cultures pratiquées, ce maraîchage est peu rentable. En effet, la saison pluvieuse est considérée comme une période de faible activité car les conditions climatiques ne sont pas favorables à une meilleure production maraîchère. Les producteurs Tama investissent moins dans le maraîchage de saison pluvieuse, et la plupart consacre cette période au repos ou à d'autres activités telles que les cultures pluviales. Diverses cultures maraîchères sont pratiquées à savoir la tomate, le choux, l'aubergine, le piment, l'oignon, le poivron, le navet, le persil et la pastèque. Elles sont devenues les productions les plus commercialisées, car très demandées sur les marchés de la capitale, N'Djaména.

Le maraîchage irrigué est largement diffusé au sud du lac Tchad. Il est pratiqué par les populations locales allant du secteur deltaïque à la marche orientale des rives méridionales du lac Tchad. Les jeunes se sont particulièrement intéressés au maraîchage irrigué. Ils ont appris les techniques maraîchères auprès des Tama et participent à leur diffusion sur les rives du lac. D'autres acteurs à savoir les commerçants, les fonctionnaires et les militaires investissent également dans le maraîchage. Dès que les moyens permettent, les motopompes sont installées dans les champs et les cultures maraîchères se propagent ainsi partout sur les rives sud du lac Tchad.

1.3 Une bonne organisation des maraîchers Tama

Le maraîchage irrigué nécessite un important investissement et une bonne organisation. Il faut disposer du capital foncier mais aussi des ressources humaines, financières et matérielles. À Guitté, les Tama sont bien organisés. Ils ont fédéré leurs efforts au sein de

petits groupements de 5 à 10 personnes pour l'achat des matériels (tracteurs, motopompes, camions, etc.), des semences et des intrants. En 2008, une association coopérative dénommée *Amara* a été créée. Cette association regroupe les petits groupements d'entraide et a pour objectif de permettre une meilleure organisation de l'activité maraîchère, à travers des plaidoyers auprès des structures d'appui et d'encadrement agricole. En 2010, le sous-secteur ONDR de Douguia a mis à la disposition de cette association des semences d'oignon et de tomate pour les maraîchers. La coopérative assiste aussi les petits groupements de maraîchers à travers le prêt des matériels (moteurs, tracteurs), l'achat des semences et intrants, et surtout l'appui à la commercialisation notamment l'évacuation des produits vers les marchés de N'Djaména. En 2011, la coopérative avait déjà à son compte plus de 5 camions Hilux 4*4 pour le transport des produits maraîchers. Dans la zone du périmètre maraîcher de Dalam, environ 70 grands moteurs et plus de 1000 petits moteurs sont comptabilisés pour le compte des membres de l'association. Les moteurs (groupes électrogènes) destinés à faire fonctionner les motopompes sont principalement achetés à Gambarou (Nigéria) et à N'Djaména. Pour les semences et intrants (engrais, produits phytosanitaires, herbicides, etc.), les Tama s'approvisionnent plutôt à N'Djaména.

En revanche, même si les Tama affirment que leurs activités sont financées sur fonds propres, il est fort probable qu'ils bénéficient de l'appui des réseaux familiaux depuis la capitale N'Djaména (parents directeurs, généraux de corps d'armée ou ministres), surtout lorsqu'il s'agit d'accéder aux crédits agricoles auprès des banques en vue d'acheter des tracteurs, des moteurs et des camions pour le transport.

La main-d'œuvre agricole était dominée par des jeunes Tama, âgés entre 20-25 ans. Elle s'est progressivement diversifiée et se compose désormais des jeunes riverains du lac Tchad et ceux venus des régions plus ou moins éloignées. La main d'œuvre salariale est très sollicitée pour assurer les travaux d'aménagement, d'irrigation et d'entretien des plantes ainsi que pour la récolte. Les jeunes ouvriers venus d'ailleurs pour les travaux repartent dans leurs villages d'origine pendant la saison de pluies. Les femmes et les enfants sont également sollicités au moment de la récolte. Leur recrutement permet d'accélérer la récolte et d'éviter la perte de certains produits facilement périssables comme la tomate. Cette catégorie de la main-d'œuvre est souvent récompensée en nature. Les produits maraîchers gagnés sont revendus ensuite sur les marchés locaux.

2. Des règles d'accès au foncier en pleine mutation

2.1 Le système foncier traditionnel à l'épreuve de la marchandisation

À partir de 1990, le foncier agricole est de plus en plus sollicité avec l'essor des cultures de décrue et maraîchères. L'ancien système foncier traditionnel qui reposait sur le principe d'accès libre et gratuit est remplacé par de nouvelles pratiques dominées par la marchandisation de la terre (Adaffana, 1995). En effet, les Arabes Choa, dépositaires des droits coutumiers et conscients de la forte productivité des terres de décrue, ont décidé de vendre la terre. Elle est soit mise en location, soit définitivement vendue. La valeur de la terre est désormais liée à ce qu'elle permet d'obtenir en termes de bénéfice économique. C'est dans ce sens que le foncier agricole est passé du statut de bien commun (propriété collective) non marchand à une ressource que l'acquéreur ne peut obtenir que par la voie marchande (propriété individuelle). Cette évolution du statut foncier a tout son sens dans les propos suivants : « À Sidjé, jusqu'au milieu des années 1990, les champs de décrue sont acquis gratuitement. La terre ne peut être louée ni vendue. Cependant, la terre a progressivement acquis un statut marchand. Elle est vendue et mise en location ; et la terre qui a fait l'objet d'achat appartient définitivement à son propriétaire, il peut la revendre »³². Depuis que la marchandisation de la terre s'est généralisée dans les transactions foncières au sud du lac Tchad, tout individu qui demande la terre, notamment les bonnes terres de décrue, ne peut plus l'obtenir gratuitement sauf moyennant de l'argent.

2.2 Une valeur croissante de la terre

La valeur du foncier agricole a connu une croissance sans précédent entre 1990 et 2000. De la valeur symbolique et traditionnelle, le coût de la terre a changé sous l'effet d'une forte demande foncière. Le prix de la terre est passé du simple au double. Cette évolution de la valeur marchande des terres agricoles s'est renforcée davantage avec l'essor des cultures de décrue et des cultures maraîchères. Par conséquent, le prix du foncier agricole est tel qu'un pauvre paysan ne peut acheter sa propre parcelle sans avoir épargné des années durant. Dans la plupart des cas, cela n'est tout simplement pas possible pour cette classe de la population riveraine. S'agissant de l'évolution du coût du foncier agricole, il faut préciser que le prix moyen d'un hectare de terre de décrue était évalué à 6000 FCFA dans les années 1980 contre

³² Ce sont ici les propos du vieux Djibrine, un ancien migrant bilala installé à Sidjé depuis 1984 et âgé de plus d'une soixantaine d'années. Il se souvient, comme d'un lointain souvenir, de la souplesse avec laquelle le foncier agricole était géré au moment où les terres de décrue étaient encore disponibles (entretien de juin 2013).

un prix compris entre 25 000 et 75 000 FCFA au cours de la décennie 1990 (Adaffana, 1995). Dans les années 2000 à 2010, on assiste à une importante marchandisation de la terre. La location et l'achat représentent environ 60% des modes d'accès à la terre (Mbagogo, 2009)³³. La valeur moyenne d'un hectare de décrue varie entre 50 000 et 150 000 FCFA tandis que les « jardins » destinés aux cultures irriguées le long du fleuve Chari sont achetés à plus d'un million de francs CFA par hectare.

Ce chapitre sur les mutations agraires des années 1950 à 2000 a permis de comprendre les dynamiques pionnières et de montrer que les pratiques agricoles et foncières ne sont pas figées. En fonction des conditions du milieu et des opportunités, elles sont passées des activités peu diversifiées à la diversification. Dans les années 1950, la pêche a été dominante et l'agriculture de subsistance associée, en arrière-plan, permettait de fournir des compléments pour subvenir aux besoins alimentaires des familles. Au cours des années 1970-1980, le passage du lac au Petit Tchad a favorisé la découverte de terres agricoles. Cela a contribué à dynamiser le secteur agricole avec l'essor des cultures de décrue à proximité du lac. À partir des années 1990, les cultures se sont diversifiées. À côté des cultures de décrue, les cultures irriguées sont largement pratiquées. Le maraîchage irrigué, introduit au début des années 2000 par les Tama, a connu un succès important. Il s'est diffusé partout au sud du lac Tchad. Par ailleurs, le système foncier traditionnel, caractérisé par la propriété collective et la valeur symbolique de la terre, est passé à un régime dominé par la marchandisation de la terre qui favorise des formes d'appropriation individuelle.

³³ Les 40% sont partagés entre la donation (28%), l'héritage (10%) et le prêt (2%).

Chapitre 4

Les mutations agricoles au tournant de la période 2010 à 2020

Les mutations agricoles récentes (2010-2020) s'inscrivent dans la continuité des dynamiques enclenchées depuis le début des années 1990. D'une part, ces dynamiques reposent sur de nouvelles pratiques qui favorisent la coexistence des systèmes agricoles. Par système agricole on entend aborder les différents systèmes de culture, définis comme étant l'ensemble des modalités techniques mises en œuvre sur des parcelles traitées de manière identique (Sebillotte, 1990). D'autre part, la mécanisation (petite motorisation, tracteur) et l'utilisation des intrants (produits phytosanitaires et engrais) apparaissent comme des techniques innovantes qui changent les pratiques agricoles au sud du lac. Pour finir, ce chapitre expose la diversité des cultures pratiquées au sud du lac Tchad ainsi que l'organisation des marchés et les principales destinations.

I. De nouvelles pratiques agricoles : entre diversification, intensification et contraintes

Au sud du lac Tchad, les pratiques agricoles ont évolué entre 2010 et 2020. Grâce aux potentialités naturelles du milieu la diversification des cultures devient possible. Elle repose sur la possibilité de pratiquer non pas un système de culture mais plusieurs systèmes suivant les saisons et les contraintes. Pour analyser les pratiques agricoles, nous les considérons comme étant « les manières concrètes d'agir des agriculteurs » (Milleville, 1987). Ces pratiques sont liées au fait technique mais il n'en demeure pas moins qu'elles dépendent aussi des conditions de production, des savoir-faire, de la capacité et du choix de l'agriculteur.

1. De la diversification des systèmes de culture

Au sud du lac Tchad, les pratiques agricoles sont basées sur la complémentarité et l'association des cultures pour juguler les pertes liées aux aléas de la production. Les cultures pluviales complètent les déficits céréaliers des cultures de décrue alors que les cultures maraîchères associées aux autres cultures procurent des revenus supplémentaires aux producteurs.

1.1 La complémentarité entre cultures de décrue et cultures pluviales

Le niveau et l'ampleur de la crue ont été importants ces dernières années, limitant ainsi l'accès à la terre dans certains secteurs des rives. Dans les endroits les plus denses où les terres de décrue sont devenues rares, la possibilité d'élargir les surfaces cultivées à la décrue est souvent limitée. En outre, dans les zones qui sont soumises à des crues régulières et importantes, certaines parcelles ne sont pas mises en culture plusieurs années successives ou ne sont cultivées qu'une année sur deux. Cette situation a amené certains paysans à compléter leurs productions de décrue avec celles des cultures pluviales.

En effet, trois scénarios se présentent aux agriculteurs. D'abord, lorsque la crue est jugée bonne, avec une décrue qui libère de vastes superficies, le recours aux cultures pluviales sur terres anciennement exondées est une pratique rare. C'est par exemple le cas des crues de 1992, 2003 et 2010 à 2013. Ensuite, en année de très forte crue comme ce fut le cas des années 2018 à 2020, où les champs de maïs de fin de décrue ont été fortement menacés par une inondation précoce, la culture du sorgho pluvial et du maïs de début de la campagne de décrue ont été nécessaires pour compenser les pertes dues à l'inondation. Enfin, en année de crue insuffisante ou de faible crue telle qu'en 2009 par exemple, ce sont les cultures pluviales qui ont remplacé les cultures de décrue sur les parcelles qui n'ont pas été inondées. À l'inverse, les parcelles de cultures pluviales abandonnées sont mises en culture lorsque les champs de décrue, trop proches du lac, deviennent inaccessibles en année de crue exceptionnelle (situation très fréquente depuis 2010). Ces pratiques ont été rapportés dans les secteurs de l'interface rive-lac où certains villages tels que Kassalari, Kliia, Djilem, Baltram, et Sidjé sont le plus souvent sujets à ce type d'ajustement.

Par ailleurs, si la complémentarité entre cultures de décrue et cultures pluviales est de plus en plus pratiquée pour pallier les aléas liés à la crue, elle est aussi valable en cas de faibles pluies, notamment lorsqu'elles sont jugées insuffisantes pour favoriser une bonne récolte de la campagne pluviale. En effet, dans les villages de l'arrière-pays, la plupart des familles pratiquent à la fois les cultures pluviales et les cultures de décrue. Pendant la saison pluvieuse, elles exploitent les terres de l'intérieur et se déplacent sur les rives pour les cultures de décrue en saison sèche. Lorsque la pluviométrie ne permet pas d'espérer une bonne récolte du sorgho pluvial dans les villages comme Karal et Alkouk ou du mil pénicillaire autour de Grédaya, le recours aux cultures de décrue, en particulier le maïs de

décru, est fréquent. Ceci est valable pour ceux des producteurs qui disposent des marges foncières familiales à proximité du lac ou ceux qui ont des moyens pour louer les champs de décrue. D'autres paysans, par contre, mettent en valeur les mares temporaires de l'arrière-pays qui ont pu conserver un peu d'eau de ruissellement après la saison pluvieuse. Ils pratiquent des cultures comme le gombo, la tomate, le haricot blanc et la pastèque, cultivées pendant la saison sèche humide (*darat* en arabe), à partir de septembre. Au lac Tchad, ces pratiques agricoles complémentaires sont fréquentes. Elles ont aussi observées sur les rives camerounaises et nigérianes où le niébé de fin de saison pluvieuse permet de contrebalancer le déficit de la production du maïs de décrue (Rangé, 2016).

Encadré n°2 : Exemple de la complémentarité des cultures dans les pratiques agricoles

Achta Y. est une sexagénaire originaire de Karal. Après le décès de son mari, cette veuve âgée d'une soixantaine d'années et mère de deux enfants a décidé d'investir dans l'agriculture pour subvenir aux besoins de sa famille. Son fils aîné, chauffeur de moto-taxi, l'assiste de temps en temps dans ses travaux.

Depuis 2010, Achta Y. exploite deux parcelles d'un quart d'hectare chacune appartenant à ses frères. En saison pluvieuse, elle met en valeur la première parcelle à Karal. Elle y cultive le gombo (*daraba*) dès les premières pluies, comme le font la plupart des femmes du village. Après trois mois, les fruits du gombo sont récoltés tous les cinq jours, et ce, pendant au moins 2 à 3 mois maximum si la saison pluvieuse est bonne. Achta Y. vend une bonne partie de sa récolte au marché de Karal et le reste est consommé. Pendant la saison de décrue, Achta Y. se déplace à Baltram, entre avril et mai, pour cultiver le maïs de décrue sur la seconde parcelle. La production du maïs est destinée exclusivement à la consommation de sa famille. Les condiments pour la sauce et les autres besoins secondaires sont assurés avec les revenus obtenus de la vente du gombo (entretien de mois d'octobre, 2012).

1.2 Association des cultures maraîchères avec les autres cultures

L'association des cultures différentes est une pratique agricole qui a été observée au cours des décennies précédentes mais elle s'est généralisée au milieu des années 2010. Elle concerne de plus en plus l'association des cultures maraîchères aux cultures. Sur les terres de décrue, elles sont pratiquées aux côtés des cultures de décrue sur une même parcelle ou sur des parcelles interstitielles. Elles évoluent en parallèle des cultures de décrue et assurent ainsi des revenus supplémentaires aux producteurs, car les cultures maraîchères sont de nos jours très sollicitées sur les marchés urbains et donc très commercialisées.

Par ailleurs, certains producteurs trouvent dans l'association des cultures irriguées, un moyen d'optimisation de l'utilisation des moyens de production agricole. C'est ainsi que les cultures maraîchères évoluent ensemble avec les arbres fruitiers (manguiers, citronniers,

pamplemoussiers, etc.). La possibilité d'utiliser les mêmes matériels (motopompe) et produits phytosanitaires ainsi que la main-d'œuvre salariée est à l'origine de cette association. Elle permet aussi de maximiser la valorisation des parcelles irriguées. Dans certains cas, on observe également une pratique similaire dans les jardins sur initiative des employés. Il arrive que les gardiens des jardins (arboriculture), dont les patrons résident à N'Djaména, pratiquent les cultures maraîchères (tomate, concombre, pastèque, gombo, piment et patate douce) sur des espaces libres situés à l'intérieur ou à la périphérie des jardins.

2. Le système pluvial devient une alternative dans les pratiques agricoles

Les cultures pluviales sont une ancienne pratique agricole qui assurait l'alimentation des populations au sud du lac Tchad. Elles étaient pratiquées sur les terres argilo-sableuses et sableuses de l'arrière-pays proche du lac, traditionnellement associé aux cultures pluviales et qui s'étend *grosso modo* entre Karal, Al-kouk et Grédaya (plus ou moins 30 km de la zone de cultures de décrue du lac). Les cultures pluviales sont aussi pratiquées sur les terres de décrue et les parties exondées autour des villages de la zone inondable du lac. Toutefois, elles restent une pratique marginale à cause des caprices pluviométriques qui compromettent souvent les productions pluviales. Or, face aux contraintes liées à la pression foncière, notamment en ce qui concerne les terres de décrue, certains paysans sans terre trouvent dans le système pluvial une alternative pour répondre à leurs besoins alimentaires.

2.1 Un système qui n'a pas connu de changement technique

Le système pluvial n'a pas connu de changements techniques particuliers au cours de la période 2010 à 2020. Les cultures sont pratiquées essentiellement en saison pluvieuse. Les travaux champêtres commencent à partir du mois de mai et s'enchaînent jusqu'au mois de septembre ou octobre. Ils combinent le labour, le semis, le sarclage et la récolte. Le labour est souvent manuel et se fait de manière simple et rapide. Parfois, cette étape n'existe presque pas sur les terres sableuses destinées à la culture du mil pénicillaire. Il consiste à dessoucher les recrûs de la campagne agricole de l'année précédente. Mais il peut aussi s'agir d'un défrichage et/ou élagage conséquent des acacias (*nilotica et seyal*) et des herbes lorsqu'on doit remettre en culture une parcelle abandonnée depuis plusieurs années. Les premiers semis commencent à partir du mois de juin mais ils peuvent être décalés en fonction de l'arrivée des pluies. Si la saison pluvieuse s'annonce tôt, les semis ont lieu au mois de mai.

Lorsque les pluies tardent, les semis s'étendent jusqu'en juillet-août. Le sarclage se fait en juillet, une seule fois et rarement deux fois. La récolte est généralement effectuée entre septembre et octobre. Aucun apport en engrais n'est observé mais la présence des oiseaux granivores, des rongeurs, des chenilles, des criquets ont entraîné l'utilisation des pesticides ces dernières années.

Les principales cultures comprennent le sorgho pluvial (*dura* en arabe), le petit mil (*dukhun*), le gombo (*daraba*), le niébé (*loubia*), l'oseille (*karkandji*), le concombre (*fagous* ou *kourtchi*) et le piment (*chété*). Ces cultures sont pratiquées de manière extensive sur de grandes surfaces où elles sont soit en monoculture soit en association. Certaines plantes comme le gombo, l'oseille et le niébé peuvent être associées. La culture de l'oseille (de préférence rouge) en bordure des champs de gombo ou des parcelles de niébé est une pratique qui permet de matérialiser les limites des parcelles mitoyennes afin d'éviter d'éventuels conflits fonciers (voir chapitre 7).

À ces cultures traditionnelles s'ajoute une nouvelle culture. Il s'agit de la pastèque dont la culture prend de l'ampleur et s'impose dans les mares temporaires à la fin de la saison pluvieuse. Tout comme les autres cultures de fin de saison pluvieuse à savoir le gombo et le niébé, la pastèque se développe en profitant de l'humidité du sol et de la fraîcheur de la saison froide. Le sorgho devient la céréale la plus cultivée dans le système pluvial et le petit mil qui était traditionnellement dominant n'est plus pratiqué que par une poignée de personnes encore nostalgiques de cette céréale dont la farine fut anciennement très prisée. La pauvreté du sol et les pluies erratiques sont des facteurs limitant pour le développement des cultures pluviales, en particulier le petit mil.

2.2 Un système peu coûteux et peu rentable

Le choix du système pluvial s'explique par son faible coût d'investissement. D'après les paysans, il suffit d'avoir la terre, les semences, et la pluie. Cette dernière est le seul facteur limitant et indispensable. En effet, le système pluvial est dépendant des conditions climatiques, et notamment des pluies qui sont souvent précaires et mal réparties dans le temps. Cette situation affecte les rendements et rend vulnérables de nombreuses familles qui dépendent de cette agriculture de subsistance. La main-d'œuvre est essentiellement familiale et se compose des femmes et des enfants. Les rendements sont faibles et variables suivant l'année et le type de production. En année de bonne pluviométrie et selon le type du sol, la

production moyenne du sorgho pluvial est estimée entre 700 et 800 kg par *koro*³⁴, soit environ 2,5 à 3 tonnes à l'hectare. Lorsque la pluviométrie s'annonce faible (année de mauvaise pluviométrie), le rendement du sorgho pluvial avoisine rarement les 0,5 tonne/ha contre environ 2 à 4 tonnes/ha pour le maïs de décrue.

2.3 Un système alternatif pour les paysans

Les paysans qui ne pratiquent pas les cultures de décrue pour des raisons liées à la distance au lac mais surtout à cause du manque des terres de décrue trouvent dans le système pluvial un moyen pour subvenir à leurs besoins. En effet, la question de la distance au lac concerne les personnes âgées qui ne peuvent plus effectuer des déplacements pendulaires ou de longs séjours en zone inondable du lac pour pratiquer les cultures de décrue. Ces paysans âgés (60-80 ans) retournent à la pratique des cultures pluviales aux alentours des villages. Pour les personnes qui ne peuvent accéder aux terres de décrue car dépourvues de moyens (femmes et personnes pauvres), la pratique des cultures pluviales sur terres exondées est un moyen de survie. L'accès aux terres de cultures pluviales n'étant pas strictement conditionné par l'achat ou la location, ces personnes peuvent bénéficier d'un prêt au sein des réseaux familiaux.

Pourtant, au début des années 2010, on observe un engouement des instituteurs et autres fonctionnaires, affectés dans la région, pour les cultures pluviales. Ils s'intéressent particulièrement à la culture du sorgho pluvial rouge (*kourgnagna* en arabe). Originaires de la zone méridionale du Tchad pour la plupart d'entre eux, ces nouveaux acteurs s'intéressent à cette culture car elle fait partie de leur culture. Le sorgho rouge est utilisé comme base alimentaire dans la préparation de la boule, de la bouillie ou de la bière locale appelée *bilibili*. Entre 2011 et 2014, la culture du sorgho rouge s'est généralisée autour des villages comme Karal, Guitté mais aussi dans la zone de Baltram et Sidjé. À Karal, où les instituteurs sont les plus nombreux à pratiquer cette culture, les parcelles exploitées sont des champs abandonnés par les anciens exploitants au profit des terres de décrue. La demande des parcelles délaissées a augmenté favorisant ainsi de nouvelles pratiques foncières. La mise en

³⁴ Au sud du lac Tchad, l'étendue d'une parcelle de culture est estimée en *koro*. L'origine du terme remonte à une pratique ancienne qui consiste à évaluer la superficie du champ en se référant à la quantité de semence contenue dans un récipient émaillé en forme de tasse, communément appelé *coro* ou *koro*. Le *coro* est utilisé comme unité principale de mesure des denrées alimentaires, notamment les céréales, la farine ou le sucre. Il correspond en moyenne à environ 2,5 kg (Arditi C., 1991). D'après les services déconcentrés de l'État (ONDR), une parcelle d'un *koro* correspondrait au quart d'hectare (1 *koro* = ¼ d'ha). Pour éviter la confusion, nous utiliserons dans ce document l'orthographe *koro* pour les superficies et *coro* pour la mesure des productions.

location et la vente des terres exondées, destinées aux cultures pluviales dans l'arrière-pays, sont observées.

Encadré n°3 : le système pluvial comme alternative dans les pratiques agricoles

1^{er} cas : Le retour à l'agriculture pluviale dans le village Aboba Kamkama

Aboba Kamkama est un village d'agropasteurs arabes créé il y a environ 200 ans aux abords du lac Tchad. Aujourd'hui, le lac s'est éloigné de ce village d'environ une quarantaine de kilomètres. Djibrine H. est un ancien agropasteur natif du village Aboba Kamkama. À la suite des grandes sécheresses sahéliennes (1983-1985), il s'est totalement reconverti dans l'agriculture comme ce fut le cas de tout le monde dans le village. Aujourd'hui âgé de plus de 70 ans, Djibrine H. ne peut plus se déplacer loin du village pour cultiver. C'est son fils qui exploite désormais ses champs de cultures de décrue du lac (environ 5ha), situés précisément à Hillé Abbo et à Kiaka près du village Baltram.

Comme la plupart des personnes âgées encore actives, Djibrine H. possède des parcelles autour du village qu'il peut cultiver pendant la saison pluvieuse. Le sorgho blanc (*muskwa*) est cultivé un peu loin du village sur les parcelles au sol sablo-argileux. Le champ *haraye* situé près de sa case est une petite parcelle délimitée par une *zériba* (haie fabriquée à l'aide des branches du *Calotopis procera*) et destinée à la culture de gombo. En saison froide, il fait à la fois du gombo et du haricot dans le champsbourryé situé dans un bas-fond non loin du village. Le maïs pluvial de petites graines, qu'il cultivait et consommait frais (*férik*), n'est plus cultivé à cause du bétail. Il en est de même pour le petit mil (*dukhun*) qu'il a abandonné à cause des oiseaux granivores. (entretien d'octobre 2012)

2^{ème} cas : Le sorgho pluvial rouge, une culture des « étrangers »

À Karal, ce sont les étrangers qui cultivent le sorgho rouge (*kourgnagna* en arabe). Ces étrangers sont les fonctionnaires, notamment les instituteurs, originaires du sud du Tchad (Mayo-Kebbi, Logone occidental, Mandoul) qui s'intéressent à cette culture. Ils exploitent les champs abandonnés ou du moins non cultivés par les anciens propriétaires, reconvertis dans l'agriculture de décrue à proximité du lac. En 2011, une dizaine d'instituteurs, organisés en collectif, ont eu l'autorisation des autorités traditionnelles pour la mise en valeur des terres inexploitées situées autour de Karal. Chaque personne a bénéficié d'un hectare pour y cultiver le sorgho pluvial destiné à l'autoconsommation.

Parmi ces instituteurs, le parcours de N. Mbainäissem retient l'attention. Affecté depuis 1997 au sud du lac Tchad, il a servi à Baltram, Grédaya, Karal et Tourba où il exerce depuis 2010, et sa famille réside toujours à Karal. Âgé d'une cinquantaine d'années et fils d'un agriculteur, N. Mbainäissem s'est très rapidement intéressé à l'agriculture dès son arrivée sur les rives du lac Tchad. Pendant la saison pluvieuse, il cultive le sorgho rouge à Karal. En contre-saison, il emploie une main-d'œuvre salariée qui cultive le maïs, la patate douce et le gombo dans les champs de décrue à Baltram. En 2014, il tente une nouvelle aventure en investissant dans le maraîchage irrigué dans la zone de Malloumri à environ 7 kilomètres au nord-ouest de Karal, sur un champ de six hectares qu'il a acquis en 2011. La première année fut un échec car sa récolte a été insignifiante. La superficie de son champ de sorgho pluvial est estimée à 28 koro, soit environ 7 ha, et sa production en 2010 a été évaluée à 216 sacs de 100 kg, équivalent de 21,6 tonnes. La grande partie de la production céréalière (sorgho et maïs) était destinée à la consommation de sa famille. Le surplus a été vendu pour permettre d'assurer les charges supplémentaires de la famille (scolarité des enfants, santé, vêtements, etc.). À côté de l'agriculture, il pratique aussi l'élevage de petits ruminants (caprins et ovins) et de volailles (canards et poulets), (entretien de juillet 2014).

3. Le système de décrue et le système maraîcher : intensification et contraintes

3.1 Un système de décrue dynamique mais contraignant

Au cours de la période 2010 à 2020, les crues du lac ont été très fortes par rapport à la décennie 2000. Si les crues ont favorisé l'extension des surfaces inondables, potentiellement cultivables à la décrue, la pratique des cultures de décrue a été contraignante dans les secteurs régulièrement inondés et très exploités. En plus de l'adaptation au calendrier de la dynamique crue-décrue, les cultivateurs ont été soumis à un défrichage de plus en plus difficile à cause de la densité des herbes envahissantes.

3.1.1 Une adaptation difficile aux nouveaux aléas de la crue

Le système de décrue dépend fortement de la crue annuelle d'où « s'il n'y a pas la crue du lac, il n'y a pas de cultures de décrue », disait un paysan de Sidjé. En effet, c'est la crue qui détermine chaque année les surfaces cultivables³⁵ et apporte les éléments fertilisants (minéraux et organiques), qui permettent d'avoir de meilleurs rendements. Cependant, cela exige un calendrier flexible des travaux et les fortes crues enregistrées ces dernières années ont été plus destructrices qu'avantageuses.

Avec les fortes crues enregistrées au cours de la période 2010 à 2020, le calendrier de la campagne de décrue est perturbé. Les travaux de défrichage³⁶ qui devraient débuter à la mi-novembre ont plutôt lieu vers fin décembre ou début janvier. Les champs sont tardivement semencés et même si les travaux de sarclage ne sont pas souvent nécessaires, les premières récoltes interviennent en mars au lieu de février ou parfois vers mi-janvier. Elles se poursuivent jusqu'en octobre mais avec l'arrivée d'une nouvelle crue, précoce et forte, les risques sont élevés. Les dernières cultures non récoltées, à savoir le maïs et le riz, sont souvent détruites. Dans les secteurs régulièrement inondés (Guitté, Baltram, Sidjé), le

³⁵ Il n'existe pas de statistiques agricoles officielles pour permettre d'estimer les superficies qui sont cultivées et cultivables à la décrue du lac pour l'ensemble des rives. Toutefois, l'étendue de la crue qui détermine les surfaces de marnage, potentiellement cultivables, varie d'une année à l'autre et certaines parcelles qui sont soit proches soit éloignées du lac ne sont pas toujours valorisées, même si elles avaient été recouvertes par la crue. En effet, trop proches des eaux libres, les terres se trouvent encore sous l'eau lorsque la prochaine crue arrive précocement alors que celles qui sont très éloignées ne connaissent pas de crues régulières permettant une mise en valeur permanente.

³⁶ Le travail du nettoyage des champs de décrue n'est pas souvent important. Il concerne, en général, un défrichage rapide des parcelles qui alterne avec les semis, tout en suivant progressivement le retrait des eaux d'inondation.

défrichage connaît un retard sur les parcelles tardivement exondées. Un travail supplémentaire est nécessaire pour arracher ou couper les herbes dans l'eau. Certaines parcelles deviennent simplement inexploitable car elles sont continuellement sous l'eau. Ainsi, lorsque le calendrier de la décrue devient court, certaines cultures de fin de saison comme le riz sont abandonnées. En revanche, dans les secteurs où l'aléa de la crue est le plus fort, notamment les villages de la marche orientale, les parcelles longtemps inexploitées mais réinondées sont à nouveau exploitées. C'est par exemple le cas des villages Batami, Achoroya et Maria où certaines parcelles ont été remises en culture entre 2010 et 2013 ; et des villages comme Briche-Falo, Ganatir, Gadjiri, Kourtchoum 1 et Grédaya qui sont atteints par les crues de 2019 et 2020.

3.1.2 Un défrichement de plus en plus pénible

Le système de décrue impose un défrichement difficile et lourd qui enchaîne plusieurs travaux à la fois. Dans les secteurs les plus fortement inondés, la densité de la végétation herbacée implique un défrichage contraignant. Au cours des décennies précédentes, ces herbes étaient presque inexistantes et moins denses. Le travail d'élimination des herbes doit suivre le retrait de la crue. Si le retrait des eaux est rapide, les herbes sont directement brûlées dans les parcelles déjà exondées ; et si la décrue se fait attendre, les cultivateurs sont parfois obligés de couper les herbes dans les parcelles humides ou qui gardent encore de l'eau. Ils les entassent avant de les brûler. Cependant, l'ampleur des crues enregistrées au cours des années 2010 à 2020 a accru la prolifération des herbes envahissantes et entraîné emploi des herbicides pour faciliter le travail et anticiper sur les semis avant l'arrivée de la prochaine crue. De même, le problème de défrichement se pose aussi sur les parcelles longtemps restées sans être cultivées. Cela exige de dessoucher les recrûs en plus d'éliminer les herbes. Sur les rives camerounaises, la défriche par le pâturage est plus fréquent face à l'augmentation de la densité du couvert végétal alors que cette pratique est plutôt considérée comme une source de conflit d'usage sur les rives sud tchadiennes (Rangé, 2016).

3.2 Le système maraîcher, une pratique en expansion mais coûteuse

Les cultures maraîchères sont en pleine expansion au sud du lac Tchad. Depuis le delta du fleuve Chari, où les nouvelles techniques ont été initiées par les Tama, elles ont pratiquement gagnées toutes les rives sud du lac Tchad. Reposant sur l'utilisation d'une irrigation

d'appoint (en l'occurrence le système de motopompe) et l'emploi des intrants, le système maraîcher implique la maîtrise des techniques culturales et un coût d'investissement.

Contrairement aux cultures pluviales et de décrue, le maraîchage irrigué est très exigeant en techniques culturales. Elles concernent les aménagements et les techniques d'entretien qu'il faut maîtriser. Ces dernières années, ces techniques sont copiées et vulgarisées à partir des pratiques des maraîchers Tama. Le travail d'aménagement reste encore largement manuel. Cependant, il consiste à préparer les parcelles qui vont accueillir les semences ou les pépinières préparées à l'avance. Ainsi, après le labour de la parcelle, il faut apprêter les planches, réaliser de petits casiers, des billons de protection et des chenaux d'irrigation (photo n°2). Ensuite, vient la phase d'irrigation et de semis ou de repiquage. Parfois, il faut mettre de l'engrais avant et après le semis ou repiquage en fonction des sols et des plantes. Enfin, les plantes sont également cultivées suivant des techniques adaptées à chaque espèce. Pour cela, il faut tenir compte de l'exigence en entretien et du besoin en eau de la plante. L'irrigation est effectuée en moyenne deux fois par jour, notamment le matin et dans l'après-midi. Compte tenu de ces exigences, certains paysans font recours à une main-d'œuvre salariée techniquement compétente alors que d'autres se contentent de copier sur leurs voisins s'ils n'ont pas de moyens pour employer une main-d'œuvre.

Photo n° 2 : Aménagement des parcelles de maraîchage (construction des casiers et chenaux d'irrigation)



Source : Photo terrain, 2014/ Guitté, Cliché : A. Mbagogo

Jeunes ouvriers agricoles originaires d'Arda (région du Salamat)

Une autre contrainte réside au niveau des moyens financiers. En effet, bien que les cultures maraîchères s'intensifient, le coût d'investissement limite la pratique du maraîchage irrigué à une catégorie de paysans disposant de moyens nécessaires tant pour l'acquisition des matériels, des semences, des produits phytosanitaires que pour la main d'œuvre. Au sud du lac Tchad, en plus des maraîchers Tama, ce sont en particulier les fonctionnaires (sous-préfets, militaires), le sultan de Karal, les commerçants et quelques paysans ayant des moyens financiers suffisants qui investissent dans l'achat de la motopompe, dispositif indispensable à la mobilisation de l'eau. De plus, les superficies importantes nécessitent un labour au tracteur et un moyen de transport pour les produits maraîchers. Les semences de meilleure qualité sont parfois difficilement accessibles sur le marché local. Elles sont le plus souvent achetées à N'Djaména et les prix ne sont pas abordables. Au coût des matériels d'irrigation et des intrants, s'ajoute celui de la main-d'œuvre qui varie entre 25 000 et 30 000 FCFA par mois et par hectare. En effet, ce sont des contrats qui peuvent durer plusieurs mois (5 à 6 mois) et prennent en compte tous les travaux allant de l'aménagement des parcelles à la récolte des produits maraîchers. Néanmoins, ceux qui travaillent sur de petites parcelles utilisent généralement la main d'œuvre familiale.

Compte tenu du coût élevé des investissements, les producteurs s'organisent le plus souvent en groupement pour acheter les matériels d'irrigation, notamment le dispositif de motorisation qui profite à tous les membres. À titre d'exemple, le coût d'acquisition d'un moyen groupe électrogène ou moteur est estimé entre 150 000 et 175 000 FCFA. En plus, son fonctionnement nécessite du carburant et il faut une maintenance permanente pour permettre d'assurer une meilleure irrigation des cultures. Toutefois, les producteurs qui ne font pas partie d'un groupement peuvent louer les matériels auprès des groupements ou des particuliers.

Encadré n°4 : Les risques liés au maraîchage irrigué, entre coût d'investissement et inondation

À partir des années 2010, l'essor des cultures maraîchères est tel que le sultan du canton Assâlé décide de s'y investir. Déjà, à la fin des années 1990, il a investi plus de 500 000 FCFA pour l'achat d'une parcelle d'un hectare à Damil (delta du fleuve Chari) destinée à l'arboriculture. Pour le maraîchage irrigué, il décide de valoriser son champ d'environ 10 ha à Sidjé. En plus des dépenses liées à l'achat des matériels (forage, motopompe, pulvérisateur, etc.), des semences et des produits phytosanitaires, il a engagé une forte main d'œuvre composée de plus d'une dizaine de jeunes. Les plantes cultivées sont entre autres l'oignon, le chou, la pastèque, la tomate et plus de 300 jeunes plants de manguiers. Si les dépenses sont énormes, les pertes aussi ont été importantes, car la forte crue de 2010 a tout détruit. (entretien avec le sultan du canton Assâlé, juillet 2011).

II. Des innovations techniques dans les pratiques agricoles

Au niveau des pratiques agricoles, on observe également des innovations techniques. Les producteurs améliorent leurs techniques pour s'adapter aux changements de leur milieu. De plus, il faut maximiser la production pour répondre aux besoins des marchés et augmenter les revenus. La généralisation de la petite motorisation, l'utilisation de la traction animale, l'introduction des tracteurs ainsi que la diffusion des intrants (nouvelles semences, herbicides, insecticides) sont autant des innovations qui changent les pratiques des agriculteurs.

1. La modernisation par la petite moto-mécanisation

La pratique de la petite irrigation à partir des motopompes ou des forages individuels se diffuse sur les rives sud du lac Tchad depuis le milieu des années 1980 (Rangé, 2016). Pourtant, elle était déjà pratiquée un peu plus tôt au Nigéria dans le cadre de la valorisation de la culture du niébé et du maraîchage (Raimond *et al.*, 2014). Au sud du lac Tchad, cette pratique est très peu développée jusqu'au milieu des années 2000. L'utilisation de la motopompe pour irriguer les cultures était réservée à une élite, notamment les propriétaires des vergers. Cependant, avec la diffusion des cultures maraîchères sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, ce moyen est devenu indispensable pour l'irrigation des cultures. Dans le secteur deltaïque et sur les rives du fleuve Chari, l'eau peut être pompée directement du fleuve ou à partir des forages en fonction de la position des parcelles. Sur les terres de décrue du lac, ce sont des forages qui permettent d'irriguer les plantes.

De plus, ce système permet non seulement d'irriguer les plantes mais aussi d'augmenter les surfaces cultivables en « tirant la crue » vers les terres non inondées en vue de diversifier les cultures et de produire en grande quantité et de manière plus sûre (Raimond *et al.*, 2014). Ainsi, la motopompe est de plus en plus utilisée pour les cultures maraîchères mais aussi pour les cultures de décrue. En effet, lorsque les apports de la crue sont insuffisants et ne favorisent pas une bonne croissance des plantes, le recours au pompage ou au drainage des eaux vers ces parcelles devient un impératif. Le système de pompage repose sur la collecte des eaux depuis la nappe phréatique à travers les forages, destinés à l'irrigation des cultures maraîchères. Quant au drainage, il se fait à partir des eaux de surface (dépressions lacustres). Selon le même principe, la motopompe permet de tirer la crue au niveau des parcelles où la décrue se fait attendre et favoriser leur mise en culture. Ainsi, la motopompe est un moyen

qui permet de gagner les terres de décrue qui ne peuvent être exploitées soit parce qu'elles se sont rapidement asséchées soit parce qu'elles ne sont pas exondées au moment opportun.

Planche n° 2 : Des motopompes pour l'irrigation des cultures maraîchères



a) Un ouvrier Tama explique le fonctionnement du dispositif d'irrigation (motopompe et canaux) dans une parcelle de cultures maraîchères à Guitté jardin.



b) Une motopompe protégée par un abri en seko installé dans un champ à Karga, au nord de Karal.

Source : Photos terrain, 2013/ Cliché : A. Mbagogo

2. La modernisation par la traction animale : la charrue et la charrette

Au Tchad, la traction animale a été diffusée depuis les années 1960 avec la culture du coton (Magrin, 2000). Bien qu'il ait fallu une trentaine d'années, au prix des efforts d'encadrement, pour que la pratique de la culture attelée soit appropriée par les producteurs de coton du sud du Tchad, la traction animale est aujourd'hui partout présente dans le monde rural tchadien. Or, cette pratique ne connaît pas cet engouement sur les rives sud du lac Tchad. Ce moyen de travail fut introduit dans cette région du lac au moment de la reconversion des pêcheurs Haoussa dans les années 1970 (Réounodji, 1995). Pourtant, malgré la présence ancienne des peuples agropasteurs Arabes et la fréquentation saisonnière du lac par les éleveurs transhumants, l'utilisation de la traction attelée dans l'agriculture n'avait jamais existé avant cette date. Toutefois, elle reste une pratique marginale jusqu'à nos jours et ce sont les Haoussa de Guitté et de Baltram qui continuent de l'utiliser pour le labour. En revanche, on observe une multiplication de charrettes (asine, bovine et équine), communément appelées

carlo, pour le transport des produits agricoles et des personnes lors des déplacements au champ, au marché ou même pour aller d'un village à un village.

3. La houe et le tracteur

3.1 La houe, un outil rudimentaire très indispensable

L'agriculture au sud du lac Tchad a pendant longtemps reposé sur un outillage rudimentaire. Aujourd'hui encore, l'utilisation de la houe *daba* reste largement dominante. En effet, l'essentiel des travaux agricoles (défrichage, labour, sarclage, semis, construction des billons,...) est réalisé à l'aide de cet outil. En fonction du type de terres, du type de culture et du travail à réaliser, s'adapte un type de houe (*kadanka* en arabe). Pour défricher ou cultiver (*hirata* en arabe) les terres de décrue et les sols argileux et pour faire des poquets destinés aux semailles, c'est le *kadanka sakher* (petite houe) qui est généralement utilisé. On utilise aussi, mais rarement, la houe *angoumda* (moyenne houe) pour le sarclage même si le *kadanka sakher* est souvent utilisé pour cette activité.

La *dabia*³⁷ est une houe légèrement plus lourde et un peu plus grande qui permet de désherber les plantes envahissantes, difficiles à défricher avec la petite houe telles que la *ndaba*³⁸, une herbe très redoutée localement (on y reviendra dans chapitre 8). Elle permet surtout de labourer ou de tourner les terres de décrue qui sont lourdes et chargées d'eau. C'est aussi la *dabia* qui permet la construction des billons destinés au bouturage de la patate douce et de la canne à sucre. Cependant, la houe appelée « contre *dabia*³⁹ », un peu plus légère que la *dabia*, permet de tasser la terre lors du bouturage de la patate douce. Par ailleurs, les sols légers ou sableux (*goz*) sont labourés à l'aide de la houe avec un long manche (2 mètres environ) appelée *saloua* ou *djaraye*. Avec cette dernière, le paysan n'a pas besoin de se

³⁷ Il se peut que cette appellation arabisée de cette houe soit une transformation du terme haoussa « *débi* ». En effet, la houe *débi* ou encore la *daba* (comme dans la plupart des campagnes du bassin tchadien) est une houe introduite par le peuple nigérian Haoussa pour la culture de la canne à sucre sur les rives camerounaises du lac Tchad. Elle est devenue par la suite le principal outil de travail adapté à l'opération du retournement du sol après la décrue dans le but de limiter l'évaporation par remontée capillaire (Rangé, 2016).

³⁸ De la famille des *Panicum*, cette graminée vivace à rhizomes et à stolons ressemble à du gazon rampant et entremêlé sous forme de tapis flottant sur les eaux lors de la crue. Elle s'agrippe très facilement et parfois profondément au sol après le retrait des eaux. Alors que sa propagation est telle que toute la zone marécageuse des rives méridionales est concernée depuis plus d'une vingtaine d'années, la *ndaba* est difficile à éliminer par le travail de la houe et de plus en plus, les agriculteurs emploient des herbicides pour faciliter cette étape qui précède celle du labour.

³⁹ Une fabrication récente utilise du matériel léger dans la fabrication de la *dabia*, ce qui a donné lieu à l'appellation « contre *dabia* » car c'est une version allégée.

courber comme pour les deux premières (*kadanka* et *dabia*) et le labour se fait de façon très simple et rapide.

Planche n° 3 : Les différents types de houe utilisés au sud du lac Tchad



a) *Le kadanka sakher (avant-plan) et la dabia (arrière-plan)*



b) *Le saloua*

Source : Photos terrain, 2014/ Cliché : A. Mbagogo

3.2 Le tracteur, une récente pratique de mécanisation agricole

L'introduction du tracteur dans les pratiques agricoles est récente sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad. Dans les années 1990, l'essor des cultures irriguées (maraîchage et arboriculture) a permis à certains acteurs d'investir dans l'achat des tracteurs privés. En 2010, environ 15 tracteurs ont été introduits dans la sous-préfecture de Karal, dans le cadre d'un projet d'appui aux agriculteurs du lac Tchad, financé par la coopération tchado-libyenne. Les producteurs ont bénéficié à titre gratuit pendant la campagne pluviale et à la fin de la campagne, les tracteurs ont été ramenés à N'Djaména. Ensuite, dans le cadre d'un vaste programme présidentiel d'appui au développement agricole, l'État a diffusé des tracteurs partout dans le monde rural pour faire face à l'insécurité alimentaire (Mugelé, 2019). En 2011, le PNSA⁴⁰ envoie les premiers tracteurs de l'État sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. La sous-préfecture de Karal, avec une population estimée à 23 000 personnes, a reçu au total 8 tracteurs contre 9 tracteurs pour Guitté. La gestion a été officiellement confiée à l'ONDR, qui a été remplacé depuis 2016 par ANADER⁴¹. Pour le chef de sous-secteur ONDR de Karal, ce nombre de tracteurs est très insuffisant pour

⁴⁰ Programme national de sécurité alimentaire.

⁴¹ L'ONDR, la SODELAC et le PNSA ont été fusionnés pour donner naissance à l'ANADER (Agence nationale d'appui au développement rural). Cette agence a été créée en décembre 2016 dans un contexte de crise économique, liée à la baisse des cours mondiaux du pétrole. Cette situation a amené le gouvernement à faire quelques réformes institutionnelles et l'agence devient l'organe principal en charge des politiques de développement du monde rural au Tchad.

répondre à la demande des agriculteurs. De plus, malgré la mise en place d'un comité de gestion local, composé du chef de sous-secteur lui-même et de deux paysans, un grand retard a été accusé dans le démarrage des activités de labour. L'approvisionnement en carburant et en lubrifiant n'a pas suivi l'arrivée des tracteurs pour permettre de lancer les travaux à temps. En plus des difficultés techniques, le coût du labour n'a pas été inaccessible à beaucoup de paysans au sud du lac Tchad malgré la subvention. Le coût subventionné a été fixé à 10 000 FCFA/ha⁴². Environ 75%, soit 7500 FCFA, sont versés au niveau du secteur ONDR, et les 25%, soit 2500 FCFA, pour payer les indemnités des tractoristes et des membres du comité de gestion. Les paysans dénoncent également une mauvaise gestion car ils estiment que le jeu de clientélisme a plus favorisé les personnes mieux positionnées. Compte tenu de cette gestion basée sur le favoritisme, les producteurs de Baltram avaient exigé le départ des conseillers agricoles et des tractoristes. Nous reviendrons sur l'échec de ce programme dans le chapitre 8.

Photo n° 3 : Le labour au tracteur dans un champ de sorgho pluvial au nord-est de Karal



Source : photo terrain, Karal, 2014/ Cliché : A. Mbagogo

4. L'utilisation des intrants agricoles, une pratique en pleine expansion

L'une des grandes innovations agricoles concerne l'utilisation d'intrants. Cette pratique se diffuse depuis le milieu des années 2000 sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Avant cette période, les intrants étaient presque inexistantes dans les pratiques agricoles. Les

⁴² À titre de comparaison, la main-d'œuvre agricole est payée entre 1500 et 2000 FCFA/jour et il faut au moins trois jours pour labourer une parcelle d'un hectare, soit 4500 à 6000 FCFA/ha.

cultures de décrue, très largement répandues au sud du lac Tchad, sont pratiquées sans engrais ni produits phytosanitaires. Avec l'essor des cultures maraîchères et face la prolifération des ennemis de culture (insectes, rongeurs, granivores, criquets et végétation aquatique envahissante, etc.), les intrants sont devenus indispensables et s'utilisent dans tous les systèmes de culture.

4.1 Les semences et les fertilisants

Les semences céréalières (maïs et sorgho) et maraîchères (tomate, piment, salade, chou, melon et pastèque) ont connu une époque de vulgarisation intense dans les années 1980 et 1990. Elles étaient d'origine libyenne et européenne (Réounodji, 1994 ; Magrin, 1996) mais les productions maraîchères étaient difficilement commercialisées à cause de l'enclavement de la région à l'époque. Cependant, elles ont été interrompues avec le départ des organismes d'appui au développement. À partir de 2010, et de manière irrégulière, les semences de maïs, de tomate et d'oignon sont mises à la disposition des producteurs à travers les organisations paysannes. Dans le cadre de l'appui de la FAO⁴³ et de quelques projets de développement rural, les agents de vulgarisation agricole sont mobilisés pour distribuer et accompagner les producteurs. En dehors de ces structures d'encadrement, qui interviennent ponctuellement dans la zone, ce sont les producteurs eux-mêmes qui achètent leurs semences (salade, chou, pastèque, carotte, betterave, aubergine, concombre, etc.) via les réseaux externes⁴⁴ de commercialisation ou directement sur les marchés locaux.

Photo n° 4 : Commerce de semences au marché de Guitté



Source : Photo terrain, 2014/Guitté, Cliché : A. Mbagogo

⁴³ Food and Agriculture Organization.

⁴⁴ D'après nos informateurs, les producteurs achètent les semences auprès des commerçants qui voyagent très souvent au Nigéria et au Cameroun. Les maraîchers, en particulier les Tama, achètent leurs semences à N'Djaména auprès d'une commerçante résidant à la rue des 40 m qui s'est spécialisée dans le commerce des semences maraîchères en provenance de l'Europe.

Sur cet étal au marché de Guitté, les semences en provenance du Nigéria et du Cameroun sont vendues par un commerçant haoussa

Les fertilisants, à savoir les engrais qui étaient pratiquement absents dans les pratiques agricoles des rives sud tchadiennes du lac Tchad, sont de plus en plus utilisés, notamment pour les cultures irriguées. Ils sont, par contre, très rarement utilisés pour les cultures de décrue et pluviales. D'après les services d'encadrement agricole (chef de sous-secteur ONDR de Guitté), l'État, appuyé par ses partenaires techniques et financiers, a mis en place une politique nationale de subvention d'intrants (engrais, produits phytosanitaires et semences améliorées), qui s'est renforcée avec le programme PNSA à partir de 2011. Cette politique permet de pourvoir aux agriculteurs des intrants aux prix raisonnables. Cependant, les engrais subventionnés sont souvent achetés et accaparés depuis N'Djaména par certains propriétaires de vergers et les commerçants, qui les revendent à des prix spéculés aux paysans. Face aux difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles, notamment l'engrais, seuls les producteurs qui ont des moyens financiers ont la possibilité d'enrichir leurs parcelles.

4.2 Les produits phytosanitaires

Les pesticides et les herbicides permettent de lutter contre les ennemis de cultures d'une part, et de gagner sur le temps de désherbage d'autre part. Si l'engrais n'est vraisemblablement pas utilisé sur les terres inondées, les herbicides localement appelés *kondiom* ou encore *Roundup* sont de plus en plus utilisés pour le désherbage de la végétation aquatique envahissante, parfois difficile à dessoucher comme l'*Echinochloa pyramidalis*, *Panicum paucinode*, *Vossia cupsidata*, *Phragmites australis* et *panicum repens*. Dès le début des années 2000, les produits phytosanitaires ont gagné les différents marchés des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Le Nigéria et le Cameroun apparaissent comme les plus grands marchés pourvoyeurs de ces produits mais le contrôle de la qualité et les flux de commercialisation échappent au circuit formel. Les produits phytosanitaires sont officiellement pourvus par la DPVC (Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement) qui s'assure de la bonne qualité des produits avant de les mettre à la disposition des producteurs aux prix subventionnés. Les producteurs achètent aussi les insecticides et herbicides directement à N'Djaména. Sur les marchés locaux des rives sud tchadiennes du lac Tchad, ces produits sont vendus sous plusieurs formes (en poudre dans les sachets ou par verre et en liquide dans les bidons) avec des prix très variables. Sur les marchés de Guitté et Grédaya, le litre de *kondiom* coûte entre 4000 et 6000 FCFA, et il faut

en moyenne 3 litres pour une superficie d'un hectare. Le sachet des pesticides est vendu en moyenne à 2500 FCFA et le verre à 1000 FCFA à Karal.

Photo n° 5 : Produits phytosanitaires vendus sur le marché de Guitté



Source : Photo terrain, 2014/Guitté, Cliché : A. Mbagogo

Ce commerçant assis derrière sa table propose une diversité de produits phytosanitaires, entre autres pesticides, fongicides et herbicides aux quantités variées (du flacon d'un litre au détail dans de petites bouteilles)

En fonction du type d'herbacée ou d'insecte à traiter, la quantité du produit pour le dosage peut varier. Par exemple, sur les rives camerounaises, il est conseillé d'utiliser entre 3 et 8 litres/ha pour le traitement à base de l'herbicide *kondiom* ; et entre 3 et 6 litres/ha chaque mois pour le dosage d'insecticide (Rangé, 2016). Pour le dosage et l'administration des produits phytosanitaires, les producteurs apprennent sur le tas, en dehors de tout cadre réglementaire, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé humaine. En effet, l'utilisation de ces produits chimiques est faite sans aucune formation au préalable et sans protection, ce qui expose dangereusement les paysans à la toxicité de ces différents produits. De même, le risque de contamination est potentiellement considérable pour les ressources (eau, terre, poissons et pâturages) ainsi que pour les consommateurs des produits vivriers. En somme, même si l'avantage de ces produits est de permettre une production importante et moins affectée par les insectes, l'emploi abusif des intrants présente de grands risques (Mamane, 2015 ; FAO, 2018 ; Le Bars *et al.*, 2020).

Photo n° 6 : Opération de pulvérisation



Source : Photo terrain, 2014/ Cliché : A. Mbagogo

Dans cette dépression lacustre, située entre Sidjé et Baltram, ce producteur traite les plantes de piment attaquées par des insectes. Il pulvérise sans aucune protection !

III. Des cultures destinées à l’autoconsommation et à l’approvisionnement des marchés

En plus de produire pour se nourrir, les riverains du lac doivent aussi produire aussi pour les marchés urbains et régionaux dont la demande en produits agricoles diversifiés ne cesse d’augmenter. Cette demande des marchés extérieurs, tels que les grandes villes comme N’Djaména et certaines villes secondaires du Tchad, a stimulé la diversification des cultures et a renforcé l’intégration des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad à l’économie du marché

1. Les principales cultures vivrières et commerciales

Au sud du lac Tchad, la possibilité de cultiver durant toute l’année permet de produire une large gamme de plantes constituée de plusieurs types de productions agricoles (cultures vivrières et commerciales). Cependant, la baisse de production due à certains facteurs contraignants (pluies erratiques, ennemis de culture) à contribué à l’abandon de certaines cultures telles que le mil pénicillaire, le sorgho pluvial, le sésame, le pois de terre, l’igname et le blé.

1.1 Les cultures céréalières largement autoconsommées

Jusqu'à la fin des années 1970, le mil pénicillaire, le maïs pluvial et le sorgho étaient considérés comme étant les principales cultures céréalières au sud du lac Tchad. À partir des années 1980, les cultures de décrue se sont intensifiées et le maïs devient la céréale phare des rives méridionales du lac Tchad. Il est désormais cultivé avec le riz dans les zones inondables pendant la décrue du lac. En revanche, le sorgho pluvial et le mil pénicillaire sont pratiqués, pendant la saison pluvieuse, en zone exondée. Ainsi, toutes ces céréales sont largement autoconsommées les unes plus que les autres et peuvent être regroupées en céréales de décrue (maïs et riz) et en céréales pluviales (sorgho pluvial et mil pénicillaire).

1.1.1 Les céréales de décrue

a. *Le maïs, la céréale phare du lac Tchad*

Le maïs (*massar* en arabe) est une culture vivrière destinée à l'autoconsommation. Il permet d'assurer la sécurité alimentaire et cultiver le maïs est un devoir voire une exigence sociale car « celui qui n'a pas cultivé le maïs ne mérite pas de considération sociale car il expose sa famille à la famine » (propos d'un paysan de Karal). Le surplus est commercialisé dans les marchés locaux ou destiné aux marchés de la capitale N'Djaména. En effet, la forte demande de cet important marché urbain a poussé les producteurs à produire davantage du maïs pour la commercialisation. Ainsi, le maïs de décrue est devenu, au tournant des années 1960 où les déficits pluviométriques étaient importants, une innovation agricole capitale au sud du lac Tchad (Rangé, 2016). Les agropasteurs Arabes Choa ont initié la culture du maïs sur les terres de décrue en remplacement du maïs pluvial tout en adoptant la technique de culture du sorgho repiqué de contre saison autrefois pratiqué dans les mares temporaires de l'arrière-pays. Depuis lors, le maïs est considéré comme la principale céréale qui nourrit les populations locales et celles des localités plus ou moins éloignées du lac Tchad. Il est cultivé et récolté deux fois dans l'année avec des rendements qui varient en moyenne entre 2 et 4 tonnes à l'hectare.

On distingue deux variétés de maïs de décrue à savoir le maïs de cycle long (4 mois), localement appelé *foraye* et le maïs de cycle court (70 jours à 3 mois maximum) appelé *mounazama*. Le maïs *foraye* se distingue par son gros épi et ses grosses graines de couleur blanche. Ce maïs résiste mieux au stress hydrique et se cultive en fin de saison de décrue, en mars-avril, sous des températures élevées (plus de 40°C). Il est récolté le plus souvent en

septembre mais peut-être récolté au mois d'août dans les secteurs où la crue s'annonce tôt. Le maïs *mounazama* est cultivé au début de la saison pluvieuse, en mai-juin. Il est de cycle court (70 jours à 3 mois maximum) et a été introduit dans les années 1980 par les structures d'encadrement, notamment le SECADEV. Ce maïs de couleur blanche ou jaune se distingue par son épi de petite taille avec de petites graines. Il résiste très peu au déficit hydrique. D'ailleurs, c'est pour cette raison qu'il est semé au début de la saison pluvieuse, pour l'aider à profiter de l'arrivée des pluies afin de favoriser un meilleur développement de la plante. Si jamais une rupture pluviométrique est observée après la germination, ce maïs du début de saison pluvieuse risque de périr. Dans ce cas, une irrigation supplémentaire est nécessaire. Il est récolté en septembre-octobre mais sa récolte peut aussi être précipitée en cas de crue précoce.

Pour le semis du maïs de décrue, on utilise généralement le plantoir⁴⁵ appelé diversement *gafgal*, *nadal* ou *ngolo*. Ce type de plantoir est semblable à celui qui est utilisé largement dans le bassin du lac Tchad et dans la vallée du fleuve Sénégal pour la culture du sorgho de décrue ou *berbéré* (Raimond, 1999, Mollard et Walter, 2008). Si le maïs est cultivé sur l'ensemble des rives méridionales du lac Tchad, le canton Assâlé, notamment la zone comprise entre Baltram et Sidjé, est le secteur le plus productif pour cette céréale.

Photo n° 7 : Opération de semis du maïs de décrue



Source : Photo terrain, 2014/Sidjé, Cliché : A. Mbagogo
*Les hommes Arabes en train de semer le maïs de fin de décrue.
Le fils fait des poquets à l'aide du plantoir (gafgal) et le père avec l'oncle ensemencent.*

⁴⁵ Cet outil ressemble à un pilon à extrémité pointue qui facilite la réalisation des poquets destinés à accueillir les semences du maïs.

Après la récolte, le maïs est transporté au village à l'aide des charrettes pour être stocké dans des entrepôts ou maisons. Ils s'en suivent les opérations de décortilage, d'engrainage et de conditionnement dans les sacs avant la commercialisation ou la consommation. Pour la consommation, le maïs est d'abord transformé en farine puis préparé sous forme de pâte communément appelée « boule » (une pâte que l'on peut faire avec la farine de toutes les céréales).

Photo n° 8 : Stockage du maïs mounazama



Source : Photo terrain, 2014/Baltram, Cliché : A. Mbagogo

Après la récolte, le maïs est stocké ici dans un entrepôt en seko à ciel ouvert.

Planche n° 4 : Les travaux post-récolte du maïs de décrue



a) Décortilage du maïs foraye par un producteur de Baltram.



b) Jeunes ouvriers égrainent le maïs avant son conditionnement dans les sacs pour le marché de Baltram.

Source : Photos terrain, 2014/Baltram, Cliché : A. Mbagogo

b. Le riz, une culture qui s'impose difficilement dans les pratiques agricoles

Bien que la culture du riz soit anciennement pratiquée au lac Tchad, notamment dans les polders du nord entre 1950-1960, le riz (*Oryza sativum*) a été introduit sur les rives méridionales tchadiennes au cours des années 1980, par la population haoussa venue du Nigéria et installée à Guitté (Réounodji, 1995). Sur les rives du fleuve Chari la riziculture est une pratique récente⁴⁶. Si le riz est souvent repiqué, sur les terres de décrue du lac Tchad il est surtout semé. Il est pratiquement cultivé pendant la saison pluvieuse, en juillet-août, et clôture ainsi la campagne de décrue. Très exigeant en eau, le riz se développe mieux dans les secteurs encaissés, sur des sols hydromorphes suffisamment humides. Le rendement du riz de décrue du lac Tchad avoisine en moyenne 4,6 tonnes/hectare (Réounodji, 1995). À Guitté, la superficie cultivée en riz par un producteur moyen peut être estimée entre 5 et 6 ha alors que les grands producteurs peuvent cultiver plus d'une dizaine d'hectares, selon le représentant des producteurs Haoussa de Guitté. Sur les rives sud du lac Tchad, Guitté reste de loin la grande zone de production du riz de décrue. Cependant, on observe depuis une dizaine d'années un intérêt particulier, bien que limité, pour la culture du riz dans les secteurs de Sidjé et Baltram. Il est semé ou repiqué sur de petites parcelles comparativement au maïs qui occupe de grandes surfaces. La culture du riz de décrue fait face à une certaine contrainte, notamment les poissons qui mangent les jeunes plants avant la maturité et le risque d'inondation précoce. La production du riz est surtout destinée à la consommation locale. Le riz est commercialisé dans les îles et dans les villages riverains. Le surplus est parfois acheminé vers les marchés lointains au Nigéria et au Tchad.

Photo n° 9 : Parcelle de riz dans une dépression lacustre à Sidjé



Source : Photo terrain, 2014/ Cliché : A. Mbagogo

⁴⁶ La riziculture a été développée dans les années 2000 à Mani, sur les berges du Chari à environ une quinzaine de kilomètres de Guitté et Karal, dans le cadre d'un projet chinois d'aménagement hydro-agricole de petits périmètres irrigués.

1.1.2 Les céréales pluviales

a. Le sorgho, une ancienne céréale qui a cédé sa place au maïs

Le sorgho (*Sorghum vulgare*) est l'une des céréales les plus anciennement cultivées au sud du lac Tchad. Aujourd'hui, il est encore cultivé mais sur des terres marginales, de l'arrière-pays, considérées comme étant moins fertiles. Le sorgho de décrue, autrefois largement cultivé en contre-saison dans les mares temporaires (champs *bourryé*), a cédé sa place au maïs de décrue et a été remplacé avec le sorgho pluvial (*dura* en arabe). Deux variétés cultivées se distinguent par leur couleur : le sorgho blanc (*muskwa* et *walimane*) et le sorgho rouge (*kourgnagna*). Le sorgho pluvial est semé à partir de juin-juillet et se récolte généralement en octobre. Les rendements évoluent en fonction de la campagne qui est déterminée par la pluviométrie. Ainsi, ils oscillent souvent entre 2 et 4 sacs par koro soit entre 0,8 et 1,6 tonne à l'hectare. La production du sorgho est destinée avant tout à la consommation des familles. Le surplus est vendu sur les marchés locaux. Aussi, certains commerçants achètent le sorgho pour le revendre sur les marchés de N'Djaména ou ailleurs.

Photo n° 10 : Opération de battage et de vannage du sorgho pluvial (kourgnagna)



Source : Photo terrain, Baltram, 2014/ Cliché : A. Mbagogo

Une famille originaire du sud du Tchad, vivant à Baltram, en plein travail post-récolte : le père et les fils battent le sorgho ; la mère est chargée de vanner et de conditionner dans les sacs.

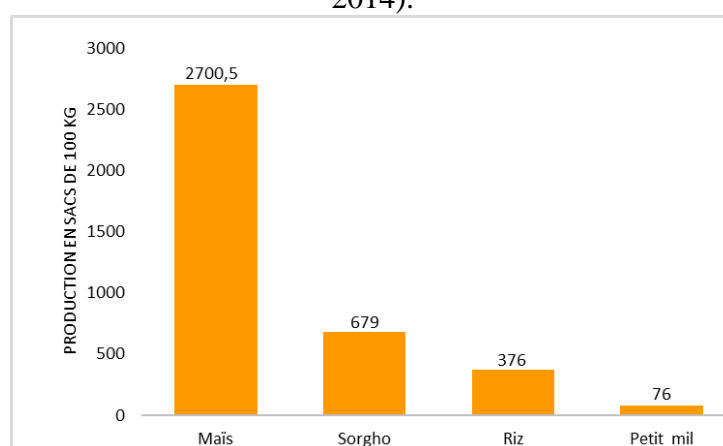
b. *Le petit mil, une culture à connotation culturelle*

Le petit mil ou mil pénicillaire (*Pennisetum thyphoides*), localement appelé *dukhun* en arabe, est une céréale traditionnelle dont la production connaît une baisse ces dernières années compte tenu de l'irrégularité des pluies et de l'attaque des granivores. Dans la majorité des villages au sud du lac Tchad, on ne cultive presque plus cette céréale à cause de son faible rendement. Toutefois, les Kanembou essaient de maintenir la culture du petit mil pour des raisons culturelles. En effet, la farine du pénicillaire est très appréciée dans l'alimentation de base de cette population par rapport au maïs et au sorgho. Ailleurs au Tchad, les préférences culturelles pour tel ou tel type de céréale ont été aussi rapportées, à l'exemple des Massa du Mayo-Kebbi qui préfèrent le sorgho rouge (Arditi, 1998).

Au sud du lac Tchad, le petit mil est cultivé sur les sols sableux (*goz*) à partir de juillet. Il est récolté en septembre-octobre voire novembre en cas de semis tardif dû au retard pluviométrique. En moyenne, la production du pénicillaire atteint des rendements faibles d'environ 2 sacs par koro soit 0,8 tonne à l'hectare. Le mil pénicillaire est autoconsommé mais se vend aussi sur les marchés locaux. Au regard des multiples circuits de commercialisation des céréales, on peut estimer qu'il est aussi exporté par le biais des commerçants vers d'autres lieux.

D'après la figure n°14 ci-après, on constate que sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad, le maïs est de loin la céréale phare car elle domine au regard de la quantité produite au cours de la campagne de 2013-2014 (2700,5 sacs). Il est suivi par le sorgho pluvial (679 sacs), le riz (376 sacs) et enfin, le petit mil (76 sacs).

Figure n° 14 : Estimation de la production céréalière (nombre de sacs de 100 kg) de 150 exploitants agricoles enquêtés sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad (campagne 2013-2014).



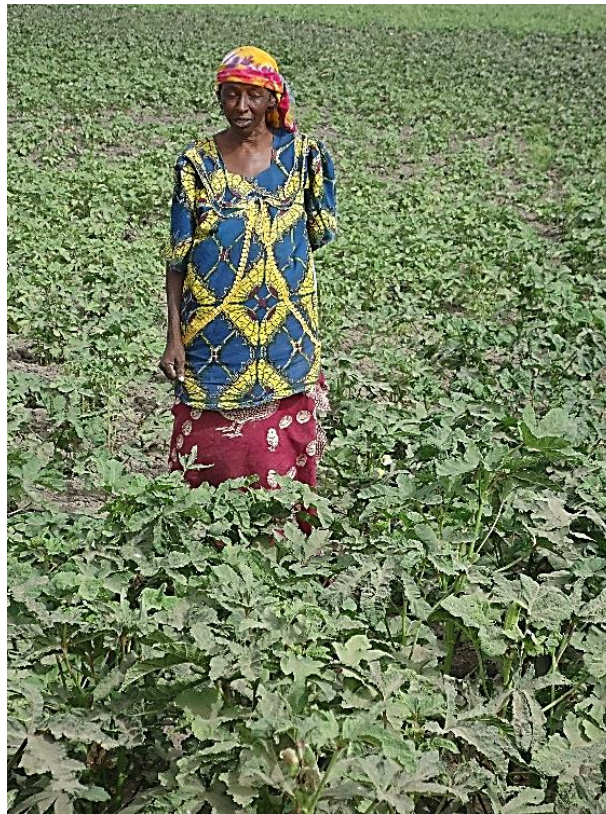
Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.2 Les légumes et les légumineuses

1.2.1 Le gombo, de la culture féminine à la culture commerciale

Anciennement considéré comme une culture réservée aux femmes, le gombo (*daraba* en arabe) est devenu une culture commerciale et constitue une source de rente agricole pour les producteurs qui s'intéressent à sa culture. Il est cultivé pendant la saison pluvieuse et en contre-saison sur terres de décrue et dans les mares temporaires. Le plus souvent, il faut un maximum de 70 jours pour que le gombo soit, et les fruits sont ensuite récoltés en moyenne tous les 5 jours ou au moins une fois par semaine. Le gombo est un légume fondamental dans les préparations culinaires en ville comme en campagne. Il se consomme frais ou séché dans les plats à base de poisson ou viande, et s'accompagne d'une boule de céréale (maïs, sorgho, petit mil, riz).

Photo n° 11 : Un champ de gombo à Sidjé



Source : Photo terrain, 2014/ Sidjé, Cliché : A. Mbagogo

*Cette femme cultive le gombo, en contre-saison, sur une petite portion dans le champ de son mari.
La culture de gombo représente sa principale source de revenu.*

1.2.2 Le niébé, une culture en baisse de production

Au lac Tchad, le niébé (*loubia* en arabe) reste l'une des cultures les plus commercialisées (Raimond *et al.*, 2014). Même s'il est consommé localement, le niébé est surtout vendu vers les marchés urbains. Il est cultivé en décrue sur sols limoneux des franges hautes et humides des parties les plus tardivement inondées. Cependant, on peut aussi le cultiver dans les mares temporaires en saison sèche froide mais rarement en culture pluviale. Au sud du lac Tchad, le niébé est cultivé deux à trois fois dans les zones de Guitté et Karal alors qu'il n'est cultivé qu'une seule fois à la décrue dans les secteurs de l'interface rive-lac (Baltram, Sidjé) et de la marche orientale des rives, au nord de Grédaya. Actuellement, la production moyenne du niébé est estimée de 1 à 4 sacs/koro soit 0,4 à 1,6 tonne à l'hectare. À l'origine, c'est vers le Nigéria que le niébé était acheminé pour être vendu aux usines de biscuiterie ou pour la consommation des populations. Ainsi, dans les années 1980, la culture du niébé s'est beaucoup développée en raison de la forte demande de ce marché. Elle a connu une baisse à partir des années 1990 à cause de la chute de sa demande corrélée à celle du *Naira* et de la dévaluation du franc CFA (Réounodji, 1994 ; Adaffana, 1995). Les paysans au sud du lac Tchad ont alors abandonné le niébé au profit de la patate douce, dont les débouchés vers N'Djaména semblent plus sûrs (Magrin, 1996). Ils sont démotivés parce que la concurrence sur le marché nigérian est plus forte et également pour des raisons liées à l'insécurité liée à la crise Boko Haram dans la région du lac Tchad depuis 2013. En effet, les axes de commercialisation entre les rives tchadiennes et le Cameroun ou le Nigéria à savoir les villages de Mahada, Chédidé, Blangoua sont fermés depuis cette crise. Le prix du niébé a fortement chuté ces dernières années. À titre d'exemple, le sac de 100kg qui était vendu entre 50 000 et 60 000 FCFA ne vaut plus que 15 000 ou 20 000 FCFA en 2020, et le prix du coro de niébé est passé de 1500 à 250 FCFA.

Photo n° 12 : Un champ de niébé dans une plaine inondable à Baltram



Source : Photo terrain, 2014/ Baltram, Cliché : A. Mbagogo

*En avant plan, une parcelle de niébé déjà récoltée et les résidus seront exploités en fourrage pour le bétail.
En arrière-plan, une parcelle en cours de récolte.*

1.2.3 L'arachide, une culture en cours de redynamisation

L'arachide (*foul* en arabe) fait partie des anciennes cultures commerciales du lac Tchad (Réounodji, 1994 ; Adaffana, 1995). D'abord cultivé par les Haoussa, la culture de l'arachide s'est progressivement répandue sur l'ensemble des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Si l'arachide est partout cultivée au Sahel en saison pluvieuse, il est pratiqué au lac Tchad pendant la saison sèche froide sur les terres de décrue. Ce sont les parcelles humides, faiblement inondées qui sont concernées par cette culture. Dès le mois de janvier, l'arachide est semée pour être récoltée en mai ou juin avant la pleine saison pluvieuse. Son rendement est estimé à 3 tonnes à l'hectare dans les années 1990. Sa production est en baisse ces dernières années compte tenu des conditions climatiques défavorables (irrégularité pluviométrique). Actuellement, l'arachide continue d'être cultivée seulement dans certains secteurs, notamment à Guitté et à Sidjé où certains producteurs espèrent redynamiser sa culture pour répondre à la demande croissante en arachide fraîche des marchés de consommation urbains de N'Djaména.

Photo n° 13 : Des sacs d'arachide fraîche à destination de N'Djaména

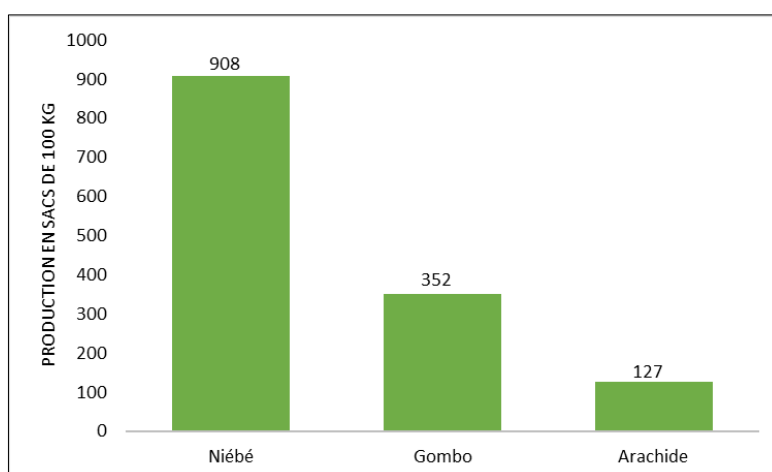


Source : Photo terrain, 2014/ Sidjé, Cliché : A. Mbagogo

Après la récolte, l'arachide fraîche est conditionnée avec la coque dans les sacs au champ. Les commerçants l'achètent au champ et l'acheminent à bord des camions directement vers les marchés de N'Djaména.

De l'analyse de la figure n°15 ci-dessous, la production des légumes et légumineuses de la campagne 2013-2014 est variable selon les spéculations. Le niébé se démarque avec une quantité estimée à 908 sacs contre 352 sacs de gombo et 127 sacs d'arachide.

Figure n° 15 : Estimation de la production des légumes et de légumineuses (nombre de sacs de 100 kg) de 150 exploitants agricoles enquêtés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (campagne 2013-2014)



Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.3 Les tubercules : des cultures très demandées

1.3.1 La patate douce, une culture dominante et très sollicitée

La patate douce (*bangaw* en arabe) se démarque tant par sa rentabilité que par les quantités produites car elle est bouturée plus de deux fois dans l'année sur les terres de décrue. Elle est la culture de décrue la plus cultivée et la plus commercialisée après le maïs. La patate douce est bouturée sur les terres inondées suivant l'ordre d'étagement des cultures de décrue, après le niébé et le manioc dans les secteurs de Guitté, et parfois après l'arachide et le gombo dans d'autres secteurs des rives sud tchadiennes. La patate est cultivée dès le retrait de la crue entre décembre-janvier pour être récoltée en mars-avril. Cependant, certains riverains la cultivent en saison pluvieuse sur terres de décrue, à partir de juin, et la récolte est effectuée en août ou septembre. La culture de la patate douce nécessite un travail conséquent de préparation des parcelles, ce qui implique le plus souvent l'emploi de la main-d'œuvre salariée. La production moyenne de la patate douce peut atteindre 60 sacs de 100 kg à l'hectare et certains peuvent parfois produire jusqu'à 300 sacs de 100 kg voire plus. La patate est un produit alimentaire de substitution, souvent consommée en période de rupture de stock de céréales ou à défaut d'avoir un repas conséquent à base de maïs.

Parmi ces cultures,

Photo n° 14 : Récolte de la patate douce à Guitté



Source : Photo terrain, 2013/ Guitté, Cliché : A. Mbagogo

Les ouvriers s'activent lors de la récolte d'un champ de patate douce avant l'arrivée de la pluie. Ils déterrent et mettent en tas la patate avant de la conditionner dans les sacs.

1.3.2 Le manioc, une spécialité des Hasoussa

Tout comme la patate douce, le manioc communément appelé *ngali* ou *guélissa* est une culture largement commercialisée. Le manioc est surtout pratiqué par les Haoussa de Guitté mais il est aussi adopté par d'autres populations. Le manioc est bouturé à partir de janvier-février sur des sols légers, faiblement inondés. La récolte du manioc est réalisée 7 à 8 mois après le bouturage. Une deuxième culture est parfois possible en avril pour être récoltée en octobre. À Guitté, on estime entre 30 et 80 sacs de 100 kg (entre 300 et 800 kg) la récolte effectuée sur une superficie emblavée de 2 à 4 koro soit au maximum un hectare.

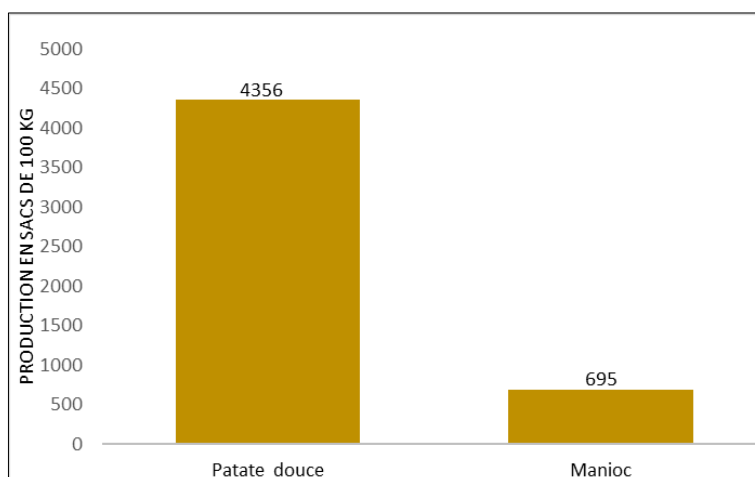
Photo n° 15 : Vue d'une parcelle de manioc à Guitté



Source : Photo terrain, 2013/Guitté, Cliché : A. Mbagogo

Le graphique ci-dessous (figure n°16) présente la situation de la production des tubercules pendant la campagne 2013-2014. Ainsi, on peut constater que la quantité de la patate douce (4356 sacs de 100 kg) est plus importante que celle du manioc (695 sacs de 100 kg). Cette situation trouve son explication dans les conditions de production plus faciles pour la patate douce. De plus, il faut un minimum de 7 à 8 mois pour que le manioc arrive à maturité alors que la patate douce pourrait être récoltée deux ou trois fois par an.

Figure n° 16 : Estimation de la production des tubercules (nombre de sacs de 100 kg) de 150 exploitants agricoles enquêtés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (campagne 2013-2014)



Source : Données terrain, 2014

1.4 Les cultures maraîchères largement commercialisées

Les cultures maraîchères ont été introduites sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad dans les années 1984-1985 par le SECADEV avec l'arrivée des déplacés climatiques. Depuis le milieu des années 1990, on assiste à un boom des cultures maraîchères avec une diversité de spéculations, entre autres la tomate, l'aubergine, la betterave, la carotte, le chou, la salade, la pomme de terre, la pastèque, le melon, le persil, le poivron, le piment, l'oignon, l'ail et le navet. La dynamique actuelle des cultures maraîchères est telle que le sud du lac Tchad est devenu un important bassin de production. Néanmoins, dans cette partie, nous insisterons sur les principales d'entre elles.

1.4.1 La tomate, une culture à fort potentiel

Parmi les cultures maraîchères, la tomate apparaît comme celle dont la production est la plus importante et la plus commercialisée. La tomate est bien connue depuis fort longtemps par les populations au sud du lac Tchad. Elle est cultivée en pluvial mais aussi en contre saison, en particulier pendant la saison sèche froide. À partir des années 1980, le développement du maraîchage de décrue a encouragé l'introduction de nouvelles variétés de tomate par le SECADEV et l'ONDR. Or, compte tenu de l'absence des moyens de conservation et de transformation d'une part ; et de l'enclavement de certains secteurs des rives qui rend difficile l'acheminement des produits périssables comme la tomate d'autre part, la

production de la tomate fut modeste jusqu'à la fin des années 1990. Toutefois, avec la pratique du maraîchage irrigué au début des années 2000, la tomate reprend du terrain. Elle est beaucoup cultivée, notamment autour de Guitté par les Tama et de plus en plus par d'autres populations. Face à la forte demande des marchés urbains comme N'Djaména, la culture de la tomate connaît une importante intensification. Elle est pratiquée sur toute l'étendue des rives allant de Guitté, dans le delta du fleuve Chari, à Karal, Sidjé, Baltram et Grédaya. La tomate est cultivée deux fois dans l'année à savoir pendant la saison sèche froide et la saison pluvieuse. La période de grande production est celle de la saison froide, de novembre à mars, en culture irriguée. La récolte de la tomate, mais aussi celle des autres cultures maraîchères, stimule l'emploi d'une main-d'œuvre salariée importante. Les femmes et les enfants sont les plus employés, et ils sont payés soit en nature (tomate) soit en argent (1000 FCFA/jour) ou parfois même les deux. La tomate est consommée sous diverses formes (fraîche, séchée ou en poudre) et constitue l'un des éléments essentiels dans les préparations culinaires. Elle est vendue en détail sur les marchés locaux et conditionnée dans les caisses à destination des marchés urbains, principalement N'Djaména qui est lié aux rives sud du lac par une route bitumée praticable toute l'année.

Photo n° 16 : Mise en caisses et séchage de la tomate après la récolte



Source : Photo terrain, 2020/Guitté, Cliché : A. Mbagogo

Dans un champ situé à la sortie est de Guitté, la tomate est récoltée et ensuite, les moins mûres sont sélectionnées puis conditionnées dans les caisses pour être acheminées vers les marchés de N'Djaména. Le reste est découpé et séché directement sur le sol.

1.4.2 La pastèque, une culture en plein essor

La pastèque ou melon d'eau (*falé* ou *bitèk* en arabe) est une plante de la famille des cucurbitacées qui a été introduite au sud du lac Tchad au moment de l'essor des cultures de décrue dans les années 1980. Cependant, la culture de ce fruit a pris de l'ampleur à partir des années 2000 car très sollicitée par les populations de N'Djaména, surtout pour son goût sucré, son apport énergétique et son rôle d'hydratation en période de forte chaleur et de ramadan. La pastèque est devenue une filière porteuse qui a attiré de nouveaux producteurs parmi lesquels on compte les commerçants et les fonctionnaires, dont certains militaires qui ont été déployés dans la zone pour assurer la sécurité des populations dans le contexte de la crise Boko Haram. Elle est beaucoup cultivée en saison sèche, entre fin septembre et début février, mais on peut aussi la cultiver toute l'année. La récolte de la pastèque est faite une fois par semaine et peut s'étaler sur un mois. Les fruits sont directement embarqués dans les camions qui sont convoyés depuis les champs vers les marchés de N'Djaména. Bien que la production de la pastèque semble être non négligeable, il est difficile d'estimer avec exactitude car les fruits sont souvent comptés à l'unité. Toutefois, les rendements de la pastèque varient suivant les variétés et les conditions de production. D'après les statistiques de la Chambre Régionale d'Agriculture de Dosso au Niger, le rendement moyen de la pastèque peut être estimé à une dizaine de tonnes à l'hectare, mais la production peut atteindre parfois jusqu'à 50 à 80 tonnes à l'hectare (CRA, 2017). Sur les rives sud du lac Tchad, la production de trois agriculteurs parmi les 150 exploitants agricoles enquêtés en 2014 a été estimée à une camionnette et 615 fruits de pastèques.

Photo n° 17 : Fruit de pastèque dans le périmètre maraîcher à Guitté



Source : Photo terrain, 2014/Guitté, Cliché : A. Mbagogo

1.4.3 L'oignon, une culture qui peine à s'intensifier

L'oignon (*bassal* en arabe) est une culture d'introduction récente au sud du lac Tchad. Il semble que ce sont les migrants (ouvriers agricoles et commerçants), originaires du Ouaddaï, importante région de production d'oignon au Tchad, qui ont essayé l'oignon pour la première fois au niveau des rives sud tchadiennes du lac Tchad, vers la fin des années 1990-début 2000. Par la suite, la culture d'oignon tout comme celle de l'ail a commencé par se vulgariser durant la décennie 2010 sur toutes les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad avec l'appui de l'ONDR qui distribue les semences aux groupements agricoles. L'oignon est cultivé en contre-saison, sur les terres de décrue, entre février et avril. Par ailleurs, la faible connaissance des techniques culturales ainsi que les difficultés liées à l'accès aux semences et à l'acquisition des matériels comme la motopompe rendent difficile sa production. De même le déficit hydrique et la chaleur pendant la saison chaude contribuent à limiter le rendement d'oignon. D'après un producteur du village Farcharom, qui s'intéresse particulièrement à la culture d'oignon depuis 2009, sa production de 2011 a été estimée à environ 60 sacs pour une superficie emblavée d'un *koro* (6000 kg d'oignon pour un quart d'hectare, soit un rendement en oignon de 2,4 tonnes à l'hectare).

Planche n° 5 : Production de l'oignon



a) Une parcelle d'oignon à Sidjé

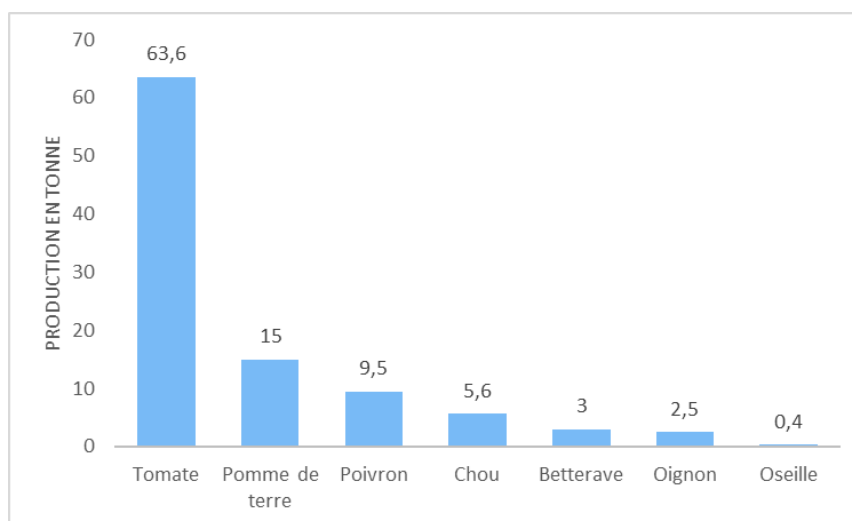


b) Oignon récolté et stocké dans une maison à Baltram

Source : Photos terrain, Sidjé (2010) et Baltram (2014)/Cliché : A. Mbagogo

La figure n°17 ci-dessous montre les quantités des productions maraîchères au niveau des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad pendant la campagne 2013-2014. Il en résulte que la tomate est de loin la culture maraîchère dominante en termes de volume.

Figure n° 17 : Estimation de la production maraîchère (en tonne) de 150 exploitants agricoles enquêtés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (campagne 2013-2014)



Source : Enquêtes de terrain, 2014

Par ailleurs, certaines cultures parmi lesquelles le sésame, le pois de terre, l'igname et le blé ont été abandonnées. Les raisons de cet abandon sont liées aux difficultés de production. D'une part, les contraintes naturelles à savoir l'irrégularité pluviométrique, les inondations ainsi que les fortes températures ont limité la production de ces cultures dès les premières années d'essai. D'autre part, la non maîtrise des techniques culturales et d'entretien de l'igname, du sésame et du pois de terre ont justifié ce délaissement.

2. Les marchés de collecte et les principales destinations

Face aux nouveaux défis liés à l'augmentation de la demande alimentaire, corrélés à la croissance démographique actuelle, les produits vivriers du lac Tchad doivent permettre de répondre à deux objectifs majeurs : « produire plus et mieux⁴⁷ » pour la consommation locale mais aussi pour la commercialisation. Sur les rives sud du lac Tchad, une partie des produits agricoles est directement achetée dans les champs, mais ils sont surtout vendus dans les

⁴⁷ D'après Dorin (2015), le défi actuel du monde rural africain est de produire pour nourrir la population en forte croissance. En effet, face aux nouvelles exigences de sécurité alimentaire, constatées depuis les émeutes de la faim de 2008 qui ont mis en évidence la dépendance aux importations des populations urbaines, la production locale doit augmenter. Ainsi, la croissance de la population et l'amélioration des revenus impliquent non seulement une production en quantité mais une production de qualité et diversifiée pour les marchés urbains de consommation de plus en plus demandeurs.

marchés hebdomadaires de collecte avant d'être acheminés vers les marchés extérieurs, notamment les marchés plus ou moins éloignés du lac.

2.1 Les marchés de collecte

Au sud du lac Tchad, les marchés hebdomadaires sont les lieux où les échanges commerciaux se font entre les producteurs et les commerçants qui sillonnent la zone pour acheter les produits agricoles à destination des marchés de consommation. Selon la taille et le dynamisme des marchés de collecte, on distingue les grands et les petits marchés.

2.1.1 Vers une spécialisation des gros marchés

a. Guitté, un marché de produits variés ouvert sur les îles et les rives du lac Tchad

Le marché de Guitté est situé au cœur de la zone deltaïque des rives. Il est l'un des marchés les plus dynamiques à l'échelle de la région du lac Tchad et se tient tous les dimanches. Le marché de Guitté est très fréquenté et sa zone d'influence s'étend jusqu'aux îles profondes voire la ville de Bol, sur les rives septentrionales tchadiennes du lac Tchad. Guitté est le seul débarcadère important au sud du lac Tchad. C'est ici que le maïs produit à Bol est débarqué par voie de navigation (pirogue motorisée) avant d'être convoyé vers la capitale N'Djaména et d'autres lieux de commercialisation régionaux. Les fruits (mangues et citrons en particulier) et les produits maraîchers, notamment la tomate, le chou, l'aubergine, la pomme de terre et la pastèque, ainsi que la canne à sucre, la patate douce et le manioc sont largement commercialisés sur ce marché pendant la saison de production spécifique à chaque produit. En dehors des produits agricoles, le poisson (fumé, séché ou frais) part de Guitté vers N'Djaména et vers d'autres localités au sud du pays ainsi qu'au Cameroun et au Nigéria (Ngaressesem, 2009).

Planche n° 6 : Guitté, un marché de transit et de commercialisation de divers produits



a) Au débarcadère de Guitté, les dockers déchargent les sacs de maïs, d'une pirogue en provenance de Bol, à destination de N'Djaména.

b) Les femmes détaillantes vendent les produits maraîchers sur le marché de Guitté.

Source : Photos terrain, 2014/Guitté, Cliché : A. Mbagogo

b. Karal, Baltram, Sidjé, les marchés à mil

Ces trois localités constituent des pôles de production, de collecte et de vente des produits céréaliers, en l'occurrence le maïs et le sorgho. Situé en avant de l'arrière-pays du lac Tchad, Karal est le carrefour commercial à partir duquel les produits vivriers sont acheminés principalement vers la capitale N'Djaména (Magrin, 1996). Le marché de Karal se tient tous les jeudis de la semaine et offre une diversité de produits agricoles avec une dominance des céréales. Depuis 2010, le prolongement de la route goudronnée de Karal jusqu'au pied de rochers des éléphants a été aussi l'occasion de déplacer le site du marché vers le nord de Karal, à proximité du nouveau tronçon pour désembouteiller l'ancien marché devenu trop étroit face à la pression observée le jour du marché. Il est approvisionné en maïs par les marchés environnants, principalement Baltram et Sidjé considérés comme les plus importantes zones de production de cette céréale. Si le maïs demeure la principale céréale la plus commercialisée sur ces trois principaux marchés (Karal, Baltram et Sidjé), le sorgho est également très vendu. De même, on y trouve d'autres produits agricoles tels que la patate douce, le niébé, le manioc, le gombo et la canne à sucre. Les marchés de Baltram (vendredi) et de Sidjé (mercredi) polarisent une part importante d'échanges commerciaux entre les îles et certains villages riverains, en particulier Grédaya qui est souvent approvisionné par ces deux marchés.

Photo n° 18 : Le marché à mil de Baltram



Source : Photo terrain, 2014/ Baltram, Cliché : A. Mbagogo

Le jour du marché, les villages et fériks environnants s'approvisionnent à Baltram. Les femmes et les hommes s'activent autour de divers produits vivriers, notamment les céréales, pour la consommation hebdomadaire de leurs familles.

c. Grédaya, un ancien marché cérééalier

Jusqu'au début des années 1970, Grédaya était connu comme étant un gros marché de poisson (Bouquet, 1990). Avec le passage au petit Tchad, il est devenu un centre commercial de céréales au cours des décennies 1970 et 1980 (Magrin, 1996). Pourtant, il a progressivement perdu sa centralité au profit de Karal. Mais, il reste le principal marché qui polarise toute la partie orientale des rives ainsi que certaines îles et il ravitaille les villages jusqu'au-delà de Kouloudia et Tourba. Le marché de Grédaya se tient tous les mardis de la semaine. Les principaux produits agricoles sont les céréales, à savoir le petit mil, le sorgho et le maïs, qui partent vers les marchés régionaux intérieurs (Ouaddaï, Kanem, Batha, Guéra). N'Djaména est par contre moins approvisionné à partir de ce marché car il connaît une forte concurrence en matière de commerce des céréales en provenance d'autres grands bassins de production du Tchad et d'autres lieux du lac Tchad. Grédaya marque ainsi une ligne de partage des influences commerciales pour les céréales des rives du lac entre N'Djaména et les destinations du Sahel central.

2.1.2 Les marchés intermédiaires et les petits marchés

a. Les marchés intermédiaires

Au sud du lac Tchad, certains marchés jouent un rôle intermédiaire entre les rives et les marchés de consommation de l'arrière-pays éloigné. Ils sont situés près de l'axe goudronné qui mène au lac et jouent le rôle de marchés relais entre les rives et la capitale. Ces marchés sont souvent fréquentés pour les divers produits vivriers qu'ils offrent. Il s'agit principalement du marché de Douguia et celui de Mani, situés au bord du fleuve Chari, à environ 30-40 km du lac. Le marché de Douguia qui se tient chaque lundi est un lieu de convergence de presque tous les produits agricoles du sud du lac Tchad. Il est facile d'accès pour les commerçants de N'Djaména, qui parcourent au plus une heure de route pour s'approvisionner dans ce marché. S'agissant du marché de Mani, qui a lieu tous les samedis, il joue le rôle de point de collecte du poisson. La proximité du fleuve Chari fait de Mani une zone de production et de commercialisation du poisson qui n'est pas de moindre importance. Les commerçants complètent parfois leur cargaison de poisson du lac dans ces deux marchés. Toutefois, le marché de Douguia reste le plus dynamique et le plus fréquenté par les commerçants, en particulier ceux de N'Djaména en raison de sa proximité et de sa facilité d'accès.

b. Les petits marchés

Certains marchés sont moins dynamiques mais jouent un rôle essentiel dans les échanges commerciaux au niveau local, notamment entre les îles proches et les rives du lac Tchad. Le plus important est le marché de Mitteriné qui se tient tous les mercredis de la semaine. Situé à proximité du lac, à l'est de Guitté, ce marché fournit du poisson mais aussi des produits agricoles tels que le maïs, le sorgho, les légumes et les fruits. Il est plus fréquenté par les populations insulaires et riveraines du lac Tchad. Toutefois, certains commerçants de N'Djaména s'approvisionnent en poisson sur ce marché. Le marché de Bache Djani (tous les mercredis), proche de Baltram, et celui de Dandi (tous les mardis) situé entre Mani, Guitté et Karal, sont très peu fréquentés par les commerçants extérieurs. Ainsi, ce sont les producteurs qui ne peuvent évacuer leurs produits directement sur N'Djaména ou vers les autres grands marchés locaux éloignés, faute de moyens et à cause du coût de transport, qui se contentent de les vendre dans ces petits marchés. Par exemple, la plupart des populations de l'arrière-pays éloigné du marché de Karal échangent leurs produits agricoles et se ravitaillent au marché de Dandi. À Bache Djani, ce sont les habitants des îles plus ou moins

proches (Kaskawa, Doro, Kodjirom, Blangoré, etc.) et ceux des *férik* qui sont les plus nombreux à fréquenter ce marché. Ainsi, on y trouve les céréales, le gombo, le niébé, la canne à sucre mais aussi du poisson.

2.2 Les principales destinations des produits agricoles

Les deux grandes villes à savoir N'Djaména (Tchad) et Maiduguri (Nigéria) ont été pendant longtemps les deux principales destinations des produits vivriers des rives méridionales du lac Tchad (Magrin et Ngaressesem, 2014). Cependant, les produits agricoles des rives sud tchadiennes du lac Tchad sont plus commercialisés à N'Djaména car situé à environ 2 heures de route en camion. Par ailleurs, depuis la crise sécuritaire, les circuits de commercialisation vers le Nigéria sont bloqués et N'Djaména reste la principale destination des produits vivriers du lac. Parallèlement, de nouveaux débouchés s'ouvrent vers d'autres localités, notamment les régions sahéliennes du Tchad, qui sont très souvent déficitaires en produits céréaliers. De plus, les produits agricoles comme les légumes, les fruits, la patate douce et la canne à sucre sont également sollicités.

2.2.1 N'Djaména, la principale destination

N'Djaména, capitale du Tchad, connaît une croissance rapide, soutenue par l'augmentation de sa population qui double tous les 20 ans (RGPH, 2009). Cette situation s'accompagne d'une demande croissante en denrées alimentaires diversifiées, ce qui se traduit par la diversification des zones d'approvisionnement. Les rives sud tchadiennes du lac Tchad, situées à environ 120 km de route goudronnée, sont l'un des principaux greniers qui approvisionnent la ville de N'Djaména en produits agricoles diversifiés, notamment les céréales, les légumes et les fruits (Assouyouti, 2009 ; Magrin *et al.*, 2010 ; Abdel-Aziz *et al.*, 2021). Ainsi, à partir de mars-avril, ce sont les cultures de décrue (maïs, patate douce, gombo et niébé) et les mangues qui arrivent sur les marchés de la capitale. Dès le mois de septembre ou octobre, les cultures pluviales (sorgho, gombo) et les dernières cultures de décrue (maïs, riz, manioc, patate douce et canne à sucre) assurent le relais. Pendant la saison froide (décembre-février), une diversité de produits maraîchers, en particulier la tomate et la pastèque, est ensuite convoyée vers N'Djaména.

En revanche, lorsque les marchés de la capitale sont engorgés, compte tenu de l'affluence et de la concurrence avec les produits en provenance du sud du pays ou des bassins maraîchers à la périphérie de N'Djaména, les directions des produits agricoles des rives sud du lac Tchad

se diversifient. Elles sont orientées vers le Nigéria et le Cameroun pour la commercialisation du niébé en particulier. Certains produits comme le maïs, le sorgho, le manioc, la canne à sucre et le piment sont aussi concernés mais avec des flux moins importants. Cependant, ces anciens axes de commercialisation tournés vers l'extérieur sont fermés depuis l'instabilité instaurée dans la région du lac Tchad par Boko Haram. Cette situation a fortement affecté la dynamique commerciale des produits vivriers et manufacturés dans cette région mais a plutôt renforcé le développement des flux intérieurs du côté tchadien (Lemoalle et Magrin, 2014 ; Magrin et Pérouse de Montclos, 2018).

2.2.2 Les marchés secondaires

De nombreux flux de produits agricoles, en partance des rives sud et nord tchadiennes, sont enregistrés au cours des années 2010 (Magrin *et al.*, 2010). Du côté des rives méridionales, ces flux se diversifient depuis ces dix dernières années. Ils s'orientent davantage vers les villes du centre (Djarmaya, Massaguet, Massakory, Mongo, Ati), du nord (Mao, Moussoro) et de l'est (Adré, Abéché) du Tchad. Ces nouveaux marchés de consommation sont approvisionnés presque toute l'année via les commerçants qui viennent principalement de ces localités. Ils se déplacent à bord des véhicules du marché ou personnels, et certains s'appuient parfois sur des intermédiaires au niveau local. Ce sont pour la plupart des commerçants grossistes. Ils achètent les produits sur les marchés hebdomadaires ou directement dans les champs. Parmi les produits les plus demandés se trouvent le maïs, la patate douce, le gombo, la canne à sucre et les produits maraîchers (pomme de terre, carotte, betterave, piment, tomate, etc.).

3. Organisation et commercialisation des produits agricoles

3.1 Principaux acteurs et stratégies de commercialisation

Les acteurs impliqués dans la commercialisation des produits agricoles sont nombreux et interviennent à différents niveaux de la filière. On distingue d'une part, les producteurs eux-mêmes qui sont constitués de ceux qui vendent leurs produits à partir du champ ; de ceux qui les vendent sur les marchés locaux et enfin, de ceux qui les convoient vers les marchés extérieurs, notamment à N'Djaména. D'autre part, il y a les commerçants, très diversifiés, ils achètent les produits agricoles dans les champs ou sur les marchés hebdomadaires pour convoier ensuite vers les marchés de consommation régionaux plus ou moins éloignés du lac.

3.1.1 Les producteurs

Les producteurs sont les premiers concernés par la vente de leurs productions agricoles. Les produits céréaliers (maïs, sorgho, petit mil) sont d'abord destinés à l'autoconsommation. Cependant, les surplus sont vendus avec d'autres productions commerciales, entre autres le gombo, la patate douce, le manioc, la canne à sucre, le niébé, le riz et l'arachide pour couvrir d'autres besoins secondaires (santé, scolarité des enfants, mariage, deuil, naissance, visite, pèlerinage, achat des matériels et intrants agricoles ou des moyens de transport, etc.).

a. Ceux qui vendent directement leurs produits dans les champs

Le mécanisme de commercialisation de ce groupe repose sur un système de prévente. C'est en quelque sorte un engagement établi avec les acheteurs qui sont les commerçants. Ces derniers s'engagent à préfinancer les travaux agricoles et la récolte leur revient (voir chapitre 8). En effet, ce sont les producteurs dépourvus de moyens d'investissement pour acheter les intrants (semences et produits phytosanitaires), louer le moteur ou acheter du carburant pour l'irrigation des cultures maraîchères ou encore employer la main-d'œuvre qui sont souvent concernés. D'autres ne sont pas préfinancés mais ils peuvent décider de vendre directement au champ. Avant la période de récolte, le commerçant contacte un intermédiaire ou les producteurs avec lesquels il a établi une relation de confiance. Il s'informe sur les différentes productions et se propose de les acheter au moment de la récolte. Si le producteur accepte alors le commerçant peut lui faire une avance, qui sera déduite sur le prix de vente au moment de la transaction. Parfois, c'est pendant la récolte que les commerçants ou les intermédiaires se déplacent également dans les champs pour acheter les produits agricoles.

b. Ceux qui vendent leurs produits agricoles dans les marchés locaux

Certains producteurs se contentent de vendre leurs produits dans les marchés locaux. Il s'agit par exemple de ceux qui n'ont pas dégagé de surplus suffisants de leurs productions et ceux qui n'ont pas de moyens financiers pour faire transporter leurs produits agricoles vers les marchés urbains de consommation de la capitale N'Djaména. La vente des céréales et autres cultures (gombo, patate douce, niébé, tomate) se fait dans le marché le plus proche parmi les marchés hebdomadaires de la zone méridionale du lac Tchad. Ce sont les producteurs eux-mêmes ou parfois les membres de leur famille (femmes ou enfants) qui font le déplacement de ces marchés en vue de vendre les produits. Le revenu obtenu est en grande partie destiné à acheter les denrées alimentaires de provision (viande, poisson, huile, sel, pâte alimentaire,

riz et condiments divers). Les moyens de transport des produits sont très variés et dépendent de la quantité et de la localisation des marchés. Ainsi, pour une petite quantité (moins de 25 kg pour les céréales), le transport se fait à pied, à dos-d'âne. Les sacs de 50 et 100 kg sont souvent transportés à bord de charrette, de porte-tout, de moto ou encore du véhicule de transport en commun. Ce dernier mode de transport est sollicité lorsqu'il faut se rendre dans les gros marchés relativement éloignés (Karal, Grédaya, Mani, Douguia, Tourba). Les produits sont achetés par les commerçants grossistes venant des régions environnantes et ceux qui achètent pour revendre localement. Ces commerçants locaux sillonnent les marchés hebdomadaires pour acheter et stocker les produits agricoles au moment de la récolte. Les ménages qui sont en déficit aussi s'approvisionnent auprès de ces producteurs.

c. Ceux qui commercialisent leurs produits agricoles dans les marchés de N'Djaména

Ce sont les producteurs qui réalisent des productions agricoles importantes et variées. Ils ont généralement pour objectif la commercialisation de leurs produits, donc ils produisent pour vendre. Ils sont souvent bien organisés et ont la capacité et la facilité d'acheminer rapidement leurs produits vers les marchés de N'Djaména. Le maïs est produit suffisamment pour la consommation et la vente. Après la récolte, il est stocké puis vendu pour assurer les charges des travaux champêtres de la campagne suivante. Les produits comme le gombo, la patate douce, le manioc, le niébé et les produits maraîchers sont les plus commercialisés après le maïs par ce groupe de producteurs. Ils vendent directement leurs produits aux commerçants grossistes à N'Djaména. Pour ce faire, ils s'organisent soit individuellement ou en groupe pour transporter leurs produits vers les marchés de la capitale. Parmi ces producteurs, on recense des commerçants mais aussi des transporteurs qui sont propriétaires des gros camions. Les explications suivantes d'un producteur de Baltram permettent de comprendre le fonctionnement de l'organisation en groupe. En effet, ce sont les producteurs qui ne disposent pas de moyens de transport propres qui se mettent par groupe de trois ou quatre personnes pour louer un véhicule afin d'acheminer leurs produits vers N'Djaména. Les produits agricoles sont collectés puis confiés à l'un d'entre eux qui est chargé de les convoier et de les vendre dans la capitale. Pour éviter les contradictions au niveau des prix de vente des différents produits agricoles, ils s'informent à l'avance auprès des informateurs clés qui se trouvent dans les principaux marchés de N'Djaména (commerçant, revendeur, parent). Ainsi, chacun connaît à peu près la valeur de sa production. En 1996, Magrin avait déjà fait mention de cette organisation, surtout en ce qui concerne les producteurs ou paysans moyens,

c'est-à-dire ceux dont les quantités produites en valent la peine pour être vendues à N'Djaména.

Pour compléter le tableau de cette organisation, les maraîchers Tama de Guitté ont mis en place un système de coopérative pour assurer la commercialisation de leurs produits à N'Djaména. Ils sont organisés en petits groupes (5 à 10 personnes) et disposent des camions de transport pour leurs productions. Ceux qui n'appartiennent pas à une telle organisation, se mettent ensemble pour la location de véhicule. D'autres, parmi les plus entrepreneurs ont pu acheter leurs véhicules personnels et se sont ainsi affranchis des caprices des transporteurs. Ils sont eux-mêmes devenus transporteurs car leur service est aussi sollicité par les autres.

3.1.2 Les commerçants

Etant donné que notre étude n'a pas directement concerné l'organisation des commerçants, nous avons recueilli quelques informations auprès des producteurs sur les pratiques des commerçants. Toutefois, des études précédentes ont essayé de détailler au mieux l'organisation de ces acteurs très impliqués dans le commerce agricole au lac Tchad (Magrin, 1996 ; Assouyouiti, 2009 ; Magrin et Ngaressesem, 2014). Les commerçants sont nombreux à sillonner les différents marchés hebdomadaires des rives sud tchadiennes pour acheter, stocker et revendre les produits agricoles au moment de la soudure, notamment le maïs et le sorgho. De même, d'autres produits sont aussi demandés à savoir la patate douce, le niébé, le manioc et la canne à sucre, etc. En fonction des moyens de transport utilisé (âne, dromadaire, charrette, camion, camionnette, etc.) et des quantités achetées, on distingue petits et grands commerçants.

a. Les petits commerçants

Ils regroupent les détaillants et les collecteurs locaux. Ces commerçants sont établis dans les villages et transportaient leurs marchandises à dos d'âne ou de dromadaire. De nos jours, ils se déplacent à bord des camions de transport en commun ou encore à moto et à l'aide des charrettes. Les détaillants, hommes et femmes, achètent et revendent les productions (céréales, niébé, patate douce et produits maraîchers) sur place dans les marchés de la zone de production. Quant aux collecteurs, ils achètent les productions, notamment les céréales, suivant différents modes de fonctionnement. Certains se déplacent pendant la période de récoltes pour acheter les produits agricoles au bord des champs ou dans les marchés de

production. Ils les stockent et les revendent aux commerçants grossistes à des prix relativement élevés. D'autres, qui ont plus de moyens, acheminent les produits collectés vers les marchés de relais de la région (Mani, Douguia, Tourba) ou vers les marchés de consommation plus ou moins proches (Djarmaya, Massaguet, N'Djaména). Depuis 2010, et pour des raisons liées à la forte demande des produits agricoles du lac et à l'aménagement de certains axes de circulation, les destinations se sont diversifiées. Les produits agricoles des rives sud tchadiennes du lac Tchad sont aussi revendus sur les marchés régionaux éloignés à savoir Bokoro, Mongo, Ati, Oum-Hadjer et Abéché. Les marchés du nord du Tchad tels qu'Adré et Moussoro dans le grand BET et le Kanem relèvent d'un ancien circuit de commercialisation de céréales, approvisionnés souvent en cas de famine dûment constatée (Magrin, 1996 ; Magrin *et al.*, 2010).

b. Les grands commerçants

Les commerçants en provenance de N'Djaména sont en majorité des grossistes. Ils ont plus de moyens (argent et camions) et négocient les productions sur la base de réseaux d'affinité⁴⁸ avec les commerçants locaux ou directement avec les producteurs. Ils achètent eux-mêmes les productions directement au bord des champs ou dans les gros marchés de production. Ces commerçants stockent puis convoient directement les produits achetés à N'Djaména. Parfois, c'est à travers le mécanisme de préfinancement des travaux champêtres détaillé ci-haut qu'ils négocient les productions. Le maïs, le sorgho, la patate douce, le manioc et le niébé sont les produits agricoles les plus concernés. Depuis 2010, l'extension de la téléphonie mobile dans le monde rural est un facteur de changement qui vient faciliter le commerce entre producteurs et commerçants. Ainsi, les commerçants grossistes qui se déplacent rarement vers les marchés de production font leurs achats très souvent via le téléphone et le transfert d'argent s'effectue aussi par ce même moyen lorsque le montant est transférable. Le grossiste envoie son camion chercher les produits ou le producteur se charge de lui envoyer par l'intermédiaire des transporteurs.

⁴⁸ Magrin et Ngaressem (2014) évoquent l'importance des réseaux ethniques, principalement actifs au sein de la filière poisson du lac Tchad, qui sont aussi observés autour de la commercialisation des produits agricoles.

3.2 Prix des produits agricoles et coût de transport

La commercialisation des produits agricoles repose sur un mécanisme de fixation des prix préférentiels qui dépendent de la période d'abondance ou non du produit. La variation du coût de transport est, par ailleurs, fonction de l'accessibilité des marchés, du type de produit et des destinations.

3.2.1 Variation du prix des produits agricoles

Les principales céréales connaissent des prix variables sur les marchés hebdomadaires des rives sud du lac Tchad. Le tableau ci-dessous nous présente la situation des prix au cours de l'année 2013-2014 mais ces prix peuvent évoluer. Le maïs, principale céréale, est largement commercialisé en période de production, entre septembre et octobre, correspondant au moment de la récolte. La diversification des opportunités de commercialisation du maïs sur les marchés urbains, fortement demandeurs, a entraîné la flambée du prix de cette céréale ces dix dernières années. Le prix d'un sac de 100 kg de maïs graines oscille entre 10 000 et 20 000 F CFA sur les marchés hebdomadaires. En année de bonne productivité, c'est-à-dire celle où la crue est jugée suffisante pour permettre de bons rendements et l'extension des surfaces cultivées en maïs, ce montant peut descendre jusqu'à 7500 FCFA dans la zone de production. Lorsque le maïs se fait rare sur les marchés de production et face à une forte demande alors le prix est rehaussé (le double et plus rarement le triple). On note également des variations légères du prix du maïs entre les marchés locaux. Si le marché est éloigné de la zone de production, le prix connaît une augmentation de 5 à 10%. Le sorgho pluvial et le mil pénicillaire sont largement vendus au moment de la récolte à partir du mois d'octobre mais le sorgho semble être le plus fortement commercialisé. Le prix d'un sac de 100 kg de sorgho pluvial sur les marchés hebdomadaires varie entre 8000 et 15 000 FCFA selon la période d'abondance (récolte) et de soudure. Le prix du mil tourne autour de 12 000 F CFA et peut atteindre 20 000 F CFA. Ces prix sont encore plus avantageux pour les commerçants qui revendent les produits céréaliers du lac à N'Djaména car les valeurs sont plus intéressantes. Pendant la période d'abondance des produits céréaliers sur les différents marchés de la capitale, le coût d'un sac de maïs est compris entre 20 000 et 30 000 F CFA tout comme le petit mil alors que le sorgho est revendu au prix de 15 000 et 20 000 F CFA. Le sac de riz est localement vendu entre 10 000 et 20 000 F CFA contre plus de 25 000 F CFA à N'Djaména. Pour ceux qui stockent pour attendre les prix spéculatifs, ils s'en sortent plus gagnants.

Les autres productions comme la patate douce et le niébé sont aussi vendues dans les sacs de 100 kg. Les prix d'un sac acheté sur les marchés hebdomadaires s'élèvent respectivement à 5000 F CFA pour la patate douce et 15 000 F CFA pour le niébé. Après la période de récolte, lorsque les produits deviennent rares, le montant peut atteindre 10 000 F CFA pour la patate douce et 30 000 F CFA pour le niébé. Ces produits sont revendus dans les marchés de consommation de la capitale à 15 000 FCFA pour la patate douce et jusqu'à 50 000 FCFA le sac de niébé. Enfin, le sac de 50 kg de gombo frais coûte environ 3500 F CFA localement contre plus de 7000 F CFA à N'Djaména. La caisse de 50 kg de tomate est vendue entre 3500 et 7500 sur les marchés locaux et se revend à 10 000 F CFA voire 15 000 FCFA à N'Djaména.

Tableau n° 4 : Prix (en F CFA) des principaux produits selon le lieu de vente

Productions	Quantités	Marchés hebdomadaires	N'Djaména
Maïs	100 kg	10 000 à 20 000	20 000 à 30 000
Sorgho pluvial	100 kg	8 000 à 15 000	15 000 à 20 000
Petit mil	100 kg	12 000	30 000
Riz	100 kg	10 000 à 15 000	25 000
Patate douce	100 kg	5000	7500 à 10 000
Niébé	100 kg	15 000 à 25 000	30 000 à 50 000
gombo	50 kg	3500	7000
Tomate	50 kg	3500 à 7500	10 000 à 15 000

Source : Enquêtes de terrain, 2014

3.2.2 Moyens et coûts de transport des produits agricoles

L'acheminement des produits agricoles est un processus qui suit plusieurs étapes depuis les champs jusqu'aux marchés de consommation en passant par le lieu de stockage et les

marchés locaux. Le coût du transport varie en fonction du type de moyen de transport utilisé, de la distance ; il se fixe selon moyen de conditionnement (sac ou caisse).

a. Les moyens de transport

Les moyens de transport mobilisés dépendent de l'itinéraire, du lieu de production au lieu de vente. Les productions céréalières sont transportées du champ vers le village à l'aide des charrettes. Si le producteur ne dispose pas de charrette, il peut la louer ou parfois l'emprunter auprès d'un autre producteur. Certains producteurs qui ont des moyens louent les services d'un commerçant transporteur du village qui possède une camionnette. Les produits des champs de maïs, du riz ou de la canne à sucre, situés dans les secteurs soumis aux crues précoces ou dans les îles, sont souvent récoltés et transportés par la pirogue vers la terre ferme. Ils sont ensuite convoyés vers les villages et marchés riverains avant de prendre la destination des marchés de consommation plus ou moins éloignés. Parfois, les récoltes sont transportées du champ au village sur la tête, à dos d'âne, à bord des porte-tout ou à moto.

Planche n° 7 : Les moyens locaux de transport des produits agricoles



- a) *Un producteur du village Baltram charge les sacs de maïs sur la charrette (carlo) à son domicile pour le marché.* b) *Une pirogue, en provenance des îles, transporte la canne à sucre et quelques passagers vers la terre ferme, au nord de Baltram.*

Source : Photos terrain, 2014/Baltram, Cliché : A. Mbagogo

Dans un contexte régional de crise géopolitique généralisée au lac Tchad en lien avec la présence de Boko Haram, les anciens circuits de commercialisation des produits agricoles des rives sud tchadiennes vers le Nigéria et le Cameroun sont difficilement praticables sinon fermés (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018). Les destinations lointaines concernent la capitale tchadienne et les régions intérieures du Tchad. Le transport des produits agricoles

vers ces localités se fait à bord de gros camions et camionnettes ou encore des pick up de type Hilux 4*4 et Peugeot 504. La capacité varie selon qu'il s'agit des céréales, de la patate douce ou des produits maraîchers et du type de véhicule. Par exemple, les gros porteurs peuvent transporter plus de 150 sacs de 100 kg de céréales alors que les camionnettes ou pick up chargent un peu moins de 50 sacs. Dans un camion, on peut mettre environ 100 sacs de patate douce mais les Peugeot, très utilisées dans le transport des produits maraîchers, contiennent entre trente et cinquante caisses.

Planche n° 8 : Moyens de transport des produits agricoles vers N'Djaména



a) *Un lieu de chargement des sacs de maïs et de la patate douce à la sortie de Sidjé. Pendant la saison de crue, les charrettes (premier plan) transportent les sacs du village jusqu'ici et les gros camions (second plan) prennent le relais pour N'Djaména.*



b) *Une Toyota Peugeot 504 transportant les caisses de tomate de Guitté vers N'Djaména.*

Source : Photos terrain, 2014/ Cliché : A. Mbagogo

b. Le coût de transport des produits agricoles

Les prix de transport des productions agricoles sont fixés selon les quantités, le type des produits et la distance. Ils varient aussi en fonction du mode de transport. Compte tenu de la diversité des moyens de transport au niveau local, nous nous sommes intéressée aux déplacements des produits agricoles par les camions vers les marchés de consommation de N'Djaména et autres régions intérieures du Tchad. Les sacs de céréales de 100 kg sont transportés vers N'Djaména à un coût compris entre 1500 et 2000 FCFA depuis les marchés de Guitté et Karal, desservis par la route goudronnée. En revanche, il faut déboursier entre 2500 et 3500 FCFA par sac de 100 kg lorsqu'on part des marchés de Baltram et Sidjé, un peu loin du goudron. Le transport des sacs de céréales vers les régions intérieures lointaines coûte plus cher à cause de la distance mais aussi de l'état dégradé des routes. À titre d'exemple, le transport d'un sac de 100 kg de maïs ou du petit mil coûte 5000 FCFA vers

Moussoro et 6000 FCFA vers Adré. En ce qui concerne les sacs de 50 kg (gombo par exemple), ils sont transportés au prix de 1000 ou 1500 FCFA le sac à destination de N'Djaména et une caisse de 50 kg de tomate est transportée à un coût compris entre 1000 et 2000 FCFA (Tableau n°5).

Tableau n° 5 : Variation du prix (en FCFA) de transport des produits agricoles selon la destination

Quantité des produits	Vers les marchés de N'Djaména	Vers les marchés régionaux
Sac de 100 kg	1500 à 2500	5000 à 6000
Sac de 50 kg	1000 à 1500	1500 à 2000
Caisse de 50 kg	1000 à 2000	-

Source : Enquêtes de terrain, 2014

Au terme de ce chapitre sur les mutations agricoles de la période 2010 à 2020, nous pouvons retenir que les pratiques agricoles des rives méridionales tchadiennes reposent sur la diversification des systèmes agricoles et des innovations. Les cultures pluviales, les cultures de décrue et les cultures irriguées se complètent ou s'associent. Cette complémentarité permet aux producteurs de combler, au cours d'une année, les déficits liés aux aléas de la crue et de la pluviométrie. En revanche, l'association cultures maraîchères avec d'autres cultures apporte des revenus supplémentaires en valorisant au mieux les espaces parfois inexploités. Les innovations techniques concernent la petite moto-mécanisation, l'introduction des tracteurs et la généralisation de l'utilisation des intrants (semences, fertilisants et produits phytosanitaires). Enfin, l'accent a été mis sur les différentes spéculations et la dynamique de leur commercialisation. En effet, les céréales sont plus consommées que les autres produits agricoles destinés à la commercialisation. S'agissant l'organisation de la commercialisation, les acteurs (producteurs et les commerçants) mettent en œuvre des pratiques pour vendre et acheter les produits agricoles. La ville de N'Djaména est la principale destination, mais depuis ces dernières années la demande des régions de l'intérieur du Tchad a favorisé la multiplication des destinations. L'examen de ces dynamiques agricoles implique d'analyser les pratiques foncières qui ont accompagné ces mutations agricoles au cours de la période 2010 à 2020.

Chapitre 5

Dynamiques foncières récentes (2010-2020) : de la marchandisation de la terre à l'insécurité foncière

Au Tchad, il existe des textes qui permettent de règlementer l'accès au foncier. Cependant, dans le milieu rural, ce sont les règles traditionnelles qui prévalent. Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, la gestion du foncier est intégrée à l'organisation socio-politique traditionnelle et repose sur des modalités pratiques qui s'appliquent à tous. Par ailleurs, les rives se saturent sous l'effet de la croissance démographique et de la demande foncière. La question de l'accès au foncier agricole se pose davantage ces dernières années. De nouvelles pratiques foncières concernent les modes basés sur la marchandisation de la terre. Désormais, cette marchandisation de la terre (achat et location) supplante les règles coutumières fondées sur un accès libre et gratuit. Par conséquent, la situation foncière actuelle a accentué la précarité et entraîné l'insécurité des droits d'accès et d'exploitation de la terre. Ce chapitre examine le système traditionnel de gestion foncière qui prévaut au sud du lac Tchad ainsi que les changements observés dans les pratiques d'accès à la terre et les redevances foncières, tout en abordant les problèmes liés à l'insécurité foncière.

I. Un système foncier intégré à l'organisation socio-politique traditionnelle

L'organisation socio-politique des sociétés vivant au sud du lac Tchad repose sur des normes traditionnelles encrées dans les pratiques des populations. La gestion de la terre se trouve intégrée à cette organisation, même s'il existe au Tchad un cadre formel défini par l'Etat depuis la période coloniale, mais qui semble dépassé actuellement. En effet, sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, la terre est reconnue comme étant un bien collectif régi par des règles coutumières et le droit d'usage individuel s'inscrit dans une forme d'appropriation familiale. Dans les années 1980-1990, la terre autrefois inaliénable devient un bien marchand sous l'effet de la pression foncière occasionnée par une forte demande des terres agricoles. Avant d'approfondir les formes d'appropriation et les pratiques foncières au sud du lac Tchad, l'étude du système foncier implique de clarifier le terme « terre » tel qu'il est localement employé.

1. Du foncier au foncier agricole

Etymologiquement, le mot foncier vient du latin *fundus* qui renvoie à un fonds de terre. Ainsi, le foncier est souvent défini largement, et de façon simpliste, comme la terre ou un bien fonds ou encore tout ce qui a trait à la terre, à la propriété de la terre d'après le lexique foncier de Miliça Cubrilo (2000). De manière générale, chaque discipline (droit, économie, socio-anthropologie, géographie, etc.) a tendance à définir le foncier selon le sens qu'elle lui accorde. Du point de vue juridique, on admet que le foncier est intrinsèque à la notion de propriété et de réglementation. De ce fait, il est un ensemble de règles d'accès, d'exploitation et de contrôle sur la terre et les ressources qui la fondent (Barrière et Barrière, 1996) alors que pour les économistes et agroéconomistes, il renvoie à la valeur économique, au rendement, à la rente ou encore à une assiette fiscale s'appliquant à la terre (Courleux, 2019). Les sociologues résument leur acception du foncier au produit d'une construction sociale (Jouve, 2006) et les géographes le considèrent essentiellement comme reflétant les rapports entre les hommes au sujet de la terre (Réounodji, 2003 ; Chaléard, 2010). Au-delà de ces acceptions, le foncier peut désigner « l'ensemble des relations que les individus ou groupes d'individus entretiennent avec l'espace physique et plus particulièrement avec la terre, considérée comme un facteur de travail » (Le Roy, 1995 ; Bonfiglioli, 1990). Ainsi, nous retenons que le foncier est un ensemble de rapports entre les hommes impliqués dans l'utilisation de la terre (Le Bris *et al.*, 1992).

Au sud du lac Tchad, le foncier pourrait désigner la terre (*ardé* ou *arad* en arabe), qui renvoie à une appropriation (mon territoire, ma terre). Lorsque la terre est utilisée à des fins agricoles, on parle du foncier agricole. La terre devient une parcelle ou un champ (*zer* en arabe) et sa gestion est structurée autour de règles fondées sur des valeurs et normes sociales communes. Ces règles, anciennement instituées, sont devenues fragiles face aux nouveaux enjeux (croissance démographique, rareté foncière, monétarisation).

2. Les formes d'appropriation de la terre au Tchad et au sud du lac Tchad

Au Tchad comme ailleurs en Afrique rurale subsaharienne, le foncier est un instrument de pouvoir dont la gestion est inféodée au régime coutumier (Lavigne Delville, 2002 ;

RESILAC⁴⁹, 2020). Cependant, plusieurs systèmes fonciers coexistent à différentes échelles spatiales, créant parfois des situations floues et difficiles à gérer (Bonfiglioli, 1989). L'administration coloniale a légué au Tchad indépendant des règles foncières inspirées de l'Occident et considérées comme le système moderne de gestion de la terre. Cette nouvelle norme vient se greffer aux pratiques locales existantes sans chercher réellement à prendre en compte les rapports sociaux qui lient les hommes à la terre. De cette situation est né un imbroglio dans la gouvernance foncière où on assiste à la superposition de plusieurs régimes fonciers. Il s'agit du droit moderne basé sur les textes fonciers nationaux, issus du droit romain, avec une pierre angulaire la propriété privée exclusive garantie par le cadastre ; et des systèmes traditionnels (coutumiers et religieux) qui se démarquent par l'application de règles sociales et religieuses, fondées sur des droits d'usage collectifs non aliénables. Même si l'Etat tchadien se reconnaît être le dépositaire des droits de propriété sur toutes les terres (domaine public ou privé), dans l'arène rurale voire urbaine⁵⁰ la gestion de la terre reste aux mains des autorités coutumières, par ailleurs reconnues comme auxiliaires administratifs au regard de la loi⁵¹.

2.1 La terre, une propriété de l'Etat

Au Tchad, ce sont les lois n°23, 24 et 25 du 23 juillet 1967 avec leurs décrets d'application⁵² qui régissent le foncier. De ces lois foncières, on retient que la terre relève du domaine national de l'Etat et par conséquent, qu'elle appartient à l'Etat exceptées les terres privées immatriculées au nom d'une personne physique ou morale (Bonfiglioli, 1990 ; Djikoloum, 2004). Au regard de la loi nationale, les terres gravées de droits coutumiers relèvent d'une logique de mise en valeur dûment constatée ou d'une emprise permanente au sol, et doivent faire l'objet d'une immatriculation collective (loi n°24 du 23 juillet 1967). Or, dans la réalité, cette réglementation est loin d'être appliquée dans toute sa rigueur ni par les sociétés ni par l'Etat. Au sud du lac Tchad, les pratiques foncières ont tendance à prioriser les droits coutumiers ou néo-coutumiers mieux connus et intégrés dans les pratiques des populations

⁴⁹ Le projet RESILAC (Redressement Economique et Social Inclusif du Lac Tchad) vise à apporter une réponse urgente à la crise économique, sociale et sécuritaire qui sévit dans la région du lac Tchad depuis le début des années 2010.

⁵⁰ À l'instar de nombreuses recherches portant sur le foncier urbain au Tchad, Dobingar (2004) confirme le rôle incontournable des autorités traditionnelles dans les processus d'attribution des terrains à la périphérie des villes, notamment la capitale N'Djaména. Malheureusement pour lui, ces acteurs profitent anarchiquement de la rente foncière au nom du « droit du premier occupant ».

⁵¹ Cf. loi organique n°10-013/PR du 25 août 2010, portant statuts et attributions des autorités traditionnelles et coutumières.

⁵² Cf. décrets d'application n°186, 187 et 188 du 1^{er} août 1967.

riveraines du lac (Mbagogo, 2009). Cependant, conscient de l'archaïsme et de l'inadaptation de ces lois face aux nouveaux enjeux (sociaux, économiques, environnementaux, politiques, etc.), le gouvernement a initié un projet de réforme au début de la décennie 2010 qui devrait permettre de concilier les textes et les pratiques foncières afin de répondre à ces multiples enjeux. Mais comme ailleurs en Afrique, tel qu'au Sénégal par exemple, où les gouvernements peinent à surmonter les contradictions et à faire adopter des textes consensuels, l'Etat tchadien s'est rapidement confronté à des oppositions donnant lieu à sa relecture, toujours en cours. En attendant la promulgation de ce nouveau code foncier, ce sont les textes promulgués en 1967 qui demeurent en vigueur au Tchad. Pourtant, dans les sociétés rurales africaines et au Tchad particulièrement, la réglementation foncière dépend davantage des règles locales, fondées sur des valeurs et des normes sociales que sur la loi étatique (Réounodji, 2003). Cela est valable pour les rives sud tchadiennes du lac Tchad où le foncier est un bien commun avec une forte reconnaissance de la propriété familiale, base du système foncier traditionnel.

2.2 La propriété collective et le domaine foncier familial au sud du lac Tchad

La propriété collective est la principale caractéristique des systèmes fonciers traditionnels existants partout en Afrique (Magnant, 1978 ; Verdier et Rochegeude, 1986 ; Le Bris *et al.*, 1992). La terre a toujours été un bien sacré et inaliénable et la propriété collective tire son fondement de l'alliance établie entre les divinités chtoniennes et les sociétés (Bonfiglioli, 1990). Ces dernières ont forgé un lien fort avec la terre à travers les rites traditionnels et religieux avant de s'installer et d'exploiter la terre (Réounodji, 2003).

Il convient aussi de rappeler que la reconnaissance des droits coutumiers antérieurs en lien avec la primauté dans l'occupation de l'espace a été observé dans de nombreux fronts de colonisation agricole (Léonard, 1997 ; Paré et Tallet, 1999 ; Tallet, 2007). Ainsi, ce sont les descendants du lignage fondateur, ayant tissé un pacte avec les divinités des lieux à travers les sacrifices, qui accordent les droits d'usage aux nouveaux arrivés. La terre ne se refuse pas, son accès est gratuit et la cession des droits d'usage se fait par des dons ou des prêts ; et parfois suivant la relation du tutorat instituée entre les migrants et les premiers occupants (Paré et Tallet, 1999 ; Chauveau *et al.*, 2004). De même, les nouvelles friches s'inscrivent dans cette logique, assez flexible, qui permet l'intégration sociale et territoriale du nouveau venu (Arnauld de Sartre, 2006 ; Tsayem Demaze, 2008).

Cette forme de propriété collective est également reconnue comme étant le fondement du régime foncier au sud du lac Tchad (Magnant, 1986). La terre est une ressource commune appartenant aux descendants des premiers occupants⁵³, notamment aux groupes sociaux anciennement installés dans cette région du lac. L'accès et l'usage de cette ressource relèvent des règles de gestion collective, et ce sont les droits fonciers familiaux qui donnent souvent lieu à ce qu'on pourrait qualifier de « droit de propriété ». Au passage du lac au petit Tchad dans les années 1970-1980, le contexte de faible peuplement a favorisé une appropriation peu contraignante des terres de décrue des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. D'après nos enquêtes, les agropasteurs Arabes Choa ont été pratiquement les premiers à amorcer le défrichement de nouvelles terres de décrue découvertes en bordure immédiate du lac. D'ailleurs, les Assâlé connaissaient déjà bien ce milieu car il a été rapporté qu'ils se réfugiaient dans les marécages des rives sud du lac pour se mettre à l'abri des attaques extérieures pendant la reconquête du Kanem au 19^{ème} siècle (Zeltner, 2002). Ainsi, chaque chef de famille arabe du territoire de l'intérieur a eu la possibilité d'identifier, de défricher et d'étendre, autant que faire se peut, son champ en vue d'assurer la survie de la famille pourvu qu'il en informe les chefs traditionnels, en l'occurrence le *boulama*. Cela a permis au plus laborieux et aux familles nombreuses d'exploiter de vastes surfaces devenues aujourd'hui leur propriété. C'est d'ailleurs ce qui ressort des propos du chef d'un petit village arabe dénommé Sidjé-Malloumri et situé à la sortie nord de Sidjé :

« À l'âge de 30 ans, je suis parti du village Malloumri, situé plus au sud, pour m'installer à Sidjé au début des années 1980. Cet endroit au nord de Sidjé fut une zone de pâturage et on venait ici avec notre bétail mais aujourd'hui il est devenu un petit village. Dans un contexte de sécheresse où nos animaux furent décimés, nous avons décidé avec mon frère de venir nous installer ici pour pratiquer l'agriculture. Aujourd'hui, notre famille s'est élargie (fils, filles, belles-filles, gendres, petits-fils, etc.). À notre arrivée, nous avons occupé, chacun selon sa capacité, les terres situées dans la dépression qui se trouve juste à côté du village. J'ai pu défricher un champ de plus de 60 koro (environ 15 ha) et mon frère, 40 koro (environ 10 ha). Les exploitants qui sont arrivés plus tard n'ont bénéficié que de 4 à 5 koro (autour d'un hectare) attribués par le *boulama*. Aujourd'hui, il n'y a plus de terre libre ici sauf si quelqu'un veut louer ou acheter

⁵³ D'après Jouve (2006), c'est l'antériorité de l'occupation d'une terre qui fonde le droit d'appropriation sur cette terre d'où la reconnaissance du droit des premiers occupants.

en cas de besoin » (entretien avec le *boulama* Younous D.M, Sijé-Malloumri, avril 2014).

Au sud du lac Tchad, l'extension des domaines fonciers familiaux s'est faite au fur et à mesure du retrait des eaux du lac. Lorsque les terres anciennement cultivées étaient devenues moins fertiles ou ne permettaient plus d'obtenir de bonnes récoltes, ce sont les terres nouvellement découvertes qui étaient systématiquement occupées et valorisées. Toutefois, pour garder les droits d'usage antérieurement acquis sur les terres de l'intérieur devenues peu productives, quelques cultures y sont pratiquées de temps en temps pendant la saison pluvieuse. En réalité, les champs du lac sont cultivés pendant la saison de décrue c'est-à-dire après le retrait des eaux d'inondation liée à la crue du lac, et les champs de l'arrière-pays éloigné de la zone d'inondation sont mis en valeur pendant la saison pluvieuse.

La propriété foncière acquise au nom de la famille est transmise aux descendants de chaque famille par cession ou par voie d'héritage de père en fils. Ces derniers sont tenus d'assurer sa pérennisation comme ce fut le cas dans d'autres régions sahéliennes à l'exemple de l'occupation traditionnelle des terres dans la zone de Fillingué au Niger (Jouve, 2006). Ainsi, au regard du principe du premier occupant, le droit de propriété foncière fut acquis, transmis et conservé au sein des familles détentrices de ce privilège. Aujourd'hui encore, les Arabes au sud du lac Tchad conservent un droit éminent sur les terres de décrue acquises au nom de leurs clans ou familles, et cela est aussi valable pour les terres agricoles de l'intérieur moins valorisées de nos jours.

2.3 Le droit individuel de la tenure foncière

Les droits de tenure et d'usage sont concédés à un individu dès lors qu'il exploite une parcelle du domaine foncier familial. En effet, lorsqu'un enfant devient adulte ou arrive en âge de mariage, il a le droit de disposer d'une portion de terre sur la réserve foncière de la famille afin de pouvoir subvenir aux besoins de sa propre famille. Ce droit est aussi acquis par voie d'héritage en cas de décès du père. Il devient ainsi « propriétaire » de son propre champ et peut transmettre ce droit à ses enfants. Contrairement aux pratiques qui caractérisent la plupart des sociétés traditionnelles africaines, il jouit non seulement de l'usufruit mais peut donner, louer ou vendre sa parcelle. En revanche, s'il a bénéficié gratuitement d'une parcelle issue de la réserve foncière du village, il ne peut jouir que du droit d'exploiter.

Ainsi, chaque chef de famille est le garant des droits fonciers de sa famille ; et il en assure le droit d'usage à sa descendance. Ses fils, par le truchement de cession ou de l'héritage, deviennent propriétaires des portions du domaine foncier familial. Par exemple, un agriculteur, Abakar M., rencontré à Bâche-Djani et venu d'Alkouk, exploite depuis 2010 une parcelle de 4 koro (1 ha) léguée par son père défunt. Ils sont au total 6 frères à partager le domaine foncier familial.

Si en pratique, il est difficile de céder les droits fonciers familiaux aux femmes, le droit islamique qui régit les sociétés arabo-musulmanes le permet au regard de la règle religieuse selon laquelle on peut donner en héritage à la fille la moitié de ce qu'un fils peut hériter du père.

Dans cette région riveraine du lac Tchad où les populations sont fortement islamisées, cette règle est appliquée en faveur des femmes. Par ailleurs, elles peuvent exploiter les parcelles de leurs parents mais dès lors qu'elles se marient, elles ne bénéficient plus de ce droit d'usage car elles sont désormais considérées comme membre de la famille du mari. Ainsi, elles peuvent hériter des droits légués à leurs enfants. Aujourd'hui, les femmes peuvent aussi, en cas de besoin, exploiter temporairement les parcelles de leurs frères ; et celles qui le peuvent louent ou achètent leurs propres parcelles.

Enfin, face à la pression démographique et aux nouveaux enjeux économiques, le domaine foncier familial est morcelé et les droits collectifs fragilisés. De nouvelles règles d'accès et d'exploitation de la terre s'imposent aux nouveaux exploitants. Contrairement aux années 1980, où les pêcheurs reconvertis à l'agriculture et certains migrants climatiques avaient bénéficié d'un accès libre et gratuit à la terre, le foncier au sud du lac Tchad est désormais loué ou acheté, parfois à des prix élevés lorsqu'il s'agit de parcelles de décrue bien positionnées ou de champs destinés aux cultures irriguées (maraîchage et arboriculture).

3. Le foncier agricole, une ressource contrôlée par le pouvoir traditionnel

Au Tchad, le pouvoir traditionnel est légitimé par la puissance étatique et admis par les usagers comme une instance locale incontournable de régulation foncière. Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, ce pouvoir est organisé et administré par les autorités coutumières. Ces dernières distribuent la terre, contrôlent son accès, collectent les impôts fonciers et veillent ainsi à la gestion collective de la terre et des conflits afférents.

3.1 Histoire de la gestion foncière au sud du lac Tchad

Dans les chapitres précédents, nous avons abordé cet aspect mais nous le rappelons ici pour replacer la question foncière dans son contexte historique afin de mieux comprendre les changements et pratiques en cours. Avant la colonisation, ce sont les Kotoko, « maîtres de l'eau et de la terre », qui disposaient des droits d'attribution et de gestion de la terre dans toute la région du bas-Chari (Bouquet, 1990 ; Zeltner, 2002). Depuis l'avènement de l'administration étatique au Tchad, le pouvoir anciennement concentré aux mains de Kotoko a été redistribué. Entre le Bas-Chari et le lac Tchad, les Kotoko et les Arabes Choa partagent désormais le pouvoir. Si le canton Mani adossé au fleuve Chari est sous le contrôle des Kotoko, ce sont les Arabes qui administrent le canton Assâlé. Les Arabes se sont inspirées de l'ancien système traditionnel de gestion foncière de leurs voisins Kotoko et des insulaires Boudouma et Kouri qui contrôlaient les îles du lac Tchad. Tout en accordant une place au droit musulman, le nouveau régime foncier des Arabes se distingue très peu des anciens systèmes fonciers du lac Tchad.

En effet, dans la quasi-totalité des villages riverains du lac Tchad, et même ceux qui sont largement peuplés par des groupes ethniques différents des Arabes tels que Guitté, Mitteriné, Baltram, Sidjé, Grédaya, l'accès à la terre est régi par des règles traditionnelles définies et administrées par les chefs de terre (*boulama*) issus des tribus Arabes. Du côté du territoire des Kotoko (canton Mani), le pouvoir administratif et politique continue d'être assuré par leur chef suprême, le *Mai* (prince ou sultan). Cependant, les terres agricoles situées près du lac sont contrôlées et gérées par les Arabes Salamat de Djimtilo. En effet, les Salamat se considèrent comme étant les plus anciens à investir les terres de la zone deltaïque du canton Mani. Ils venaient de l'arrière-pays pour y séjourner avec leurs troupeaux pendant la saison sèche et ont fini par s'installer près du lac afin de pratiquer l'agriculture de subsistance puis la pêche. Dans un contexte colonial où le pouvoir kotoko fut affaibli, et avec le retrait du lac, les Salamat ont pu fixer des règles de gestion des terres fertiles du lac. C'est à travers leur chef de tribu (*cheikh* en arabe), installé à Djimtilo, près de l'embouchure du fleuve Chari, que le pouvoir foncier est exercé. Ils sont progressivement devenus influents et contrôlent la totalité des terres du secteur qui forme la jonction entre le lac Tchad et le fleuve Chari. Dans le canton Assâlé, ce sont les Arabes Assâlé qui détiennent le pouvoir politique et foncier sur l'ensemble des terres agricoles. Cependant, pour des raisons historiques les Arabes

Abkhider⁵⁴ de Karal ont gardé le monopole de gestion des terres du village Karal. En réalité, toutes les terres fertiles de décrue sont sous le contrôle du sultan d'Assâlé, qui gère le foncier à travers ses relais. Ce pouvoir de gestion foncière du sultan est reconnu, bon gré mal gré, par tout le monde, y compris par les « étrangers », c'est-à-dire les migrants, qui vivent sur les rives sud du lac Tchad.

3.2 La gestion foncière dans le canton Assâlé

Au sud du lac Tchad, la gestion foncière est l'une des prérogatives majeures des chefs traditionnels. Dans le canton Assâlé, c'est le sultan, en tant que première autorité coutumière, qui est le propriétaire éminent des terres. Au même titre, il est chargé d'administrer les populations et les biens collectifs de la communauté. La terre étant une ressource commune indispensable, elle doit être bien gérée pour permettre à tout le monde d'y avoir accès. Pour ce faire, le sultan est assisté, à différents niveaux, de plusieurs autorités coutumières qui veillent à l'application des règles. Il s'agit des *khalifa* (représentants du sultan dans les provinces ou territoires regroupant plusieurs villages⁵⁵), des *boulama* (autorités villageoises⁵⁶) et des *dikédji* (coursiers ou assistants du chef de terre).

3.2.1 Organisation socio-politique du canton Assâlé

L'organisation du canton Assâlé est la responsabilité du chef de canton. Ce dernier joue à la fois un rôle administratif et coutumier (sultan). Il administre le territoire à travers ses représentants qui sont appelés *khalifa*. Ils contrôlent des territoires intermédiaires, plus vastes que le village, c'est-à-dire un ensemble de plusieurs villages. Ils sont assistés dans leur tâche par des notables, notamment les conseillers, qui forment le collège des sages, et parfois d'un imam qui s'occupe des affaires religieuses. Lorsque cela est nécessaire, l'imam est impliqué dans la gestion des conflits fonciers en application des règles islamiques.

Dans le village, le chef (*boulama*) est chargé de gérer les affaires générales (administration, justice, politique), et il est tenu de se référer au *khalifa* en cas de nécessité. Le représentant

⁵⁴ Cette fraction de la tribu Ghawalmé est fortement représentée à Karal, chef-lieu du canton Assalé. En effet, les Ghawalmé sont considérés, avec les Assâlé, comme les deux plus anciennes tribus Arabes à fréquenter la région au sud du lac Tchad entre le XVI^e et le XVII^e siècle (Bouquet, 1990 ; Zeltner, 2002). Les Abkhider se disent être les fondateurs du village Karal ainsi ils sont détenteurs des droits sur les terres du village et continuent de conserver le pouvoir de gestion foncière dans ce village.

⁵⁵ Avant la dernière réforme territoriale (2018), le canton Assâlé comptait 5 khalifats à savoir Karal, Baltram, Sidjé, Gréadaya et Tourba.

⁵⁶ En réalité, on distingue plusieurs *boulama* à savoir les chefs de village qui s'occupe de l'administration du village, les chefs de terre qui sont chargés de la gestion des terres de décrue et les représentants des communautés ethniques vivant dans les villages.

du groupe ethnique (*boulama ana gabilé* en arabe) a pour responsabilité la gestion de sa communauté de base (mariage, querelles familiales, problèmes fonciers, accueil d'un nouveau membre, etc.) au sein du village. Il est placé sous l'autorité du chef de village, et participe au conseil du village.

Les conflits qui n'ont pas pu être réglés au niveau des *boulama* (chef de village) sont transmis chez le *khalifa*. Si cette instance rencontre des difficultés, l'affaire est renvoyée chez le sultan, auprès de qui le *khalifa* est tenu de lui rendre compte de sa gestion. En effet, le sultan constitue le dernier recours du pouvoir traditionnel. Il est également l'instance à qui revient la responsabilité de traiter les problèmes relatifs à la délimitation des limites territoriales de son canton en vue de garantir la paix et la sécurité à ses administrés. En effet, dans cet environnement lacustre sans cesse changeant, les frontières qui séparent les cantons sont souvent contestées (Magrin *et al.*, 2010). Au sud du lac Tchad, ce sont les limites entre les cantons Assâlé et Kouloudia au sud et le canton Bol au nord qui font l'objet de conflits de pouvoir. En effet, c'est plus l'accès aux ressources (terres agricoles et pâturages) qui pose problème que les frontières elles-mêmes. En cas de conflits graves (meurtre par exemple), l'intervention de la gendarmerie, du sous-préfet et de la justice est nécessaire.

Encadré n°5 : Le pouvoir administratif et coutumier dans le sultanat de l'Assâlé

Tidjani Abass Mihimit exerce depuis le 30 avril 1983 comme autorité coutumière suprême à la tête du sultanat Assâlé (le plus grand et ancien canton des rives méridionales du lac Tchad). Il a dû arrêter ses études à l'âge de 20 ans pour succéder à son défunt père, le sultan Abass Mihimit Djibber. Ce dernier fût, lui aussi, héritier de son père nommé chef de canton par l'administration coloniale et maintenu après l'indépendance du Tchad en 1960. On est dans une forme d'administration traditionnelle classique où le pouvoir d'administrer et de gérer est transmis de père en fils dans la lignée des premiers occupants. Cette forme de chefferie traditionnelle perdure malgré les réformes administratives et territoriales en cours au Tchad. Cependant, dans l'exercice des fonctions du chef de canton, il est parfois difficile de distinguer le pouvoir administratif du pouvoir coutumier. Dans les faits, les deux pouvoirs sont exercés par la même autorité sans distinction de limites ni de prérogatives. Néanmoins, le pouvoir traditionnel a fait montre de son efficacité dans la gestion des ressources, notamment la terre, mais aussi des conflits liés à l'usage de ces ressources qui attirent davantage de populations. Contrairement aux nouvelles autorités administratives et militaires (gouverneur, préfet, sous-préfet, gendarme, etc.) avec qui les relations sont parfois ambiguës, le sultan Assâlé, par l'intermédiaire de ses relais, est considéré par la population comme étant l'instance qui maîtrise mieux la gestion des ressources et des conflits. Le sultan arrive souvent à trouver un consensus à l'amiable dans l'intérêt de tous afin de garantir la paix sociale basée sur la reconnaissance des droits de tenure et d'usage de chacun. En revanche, le pouvoir exercé par le sultan est mis en difficulté durant les années 2010 avec la crise Boko Haram. (entretien avec le sultan de l'Assâlé, Karal, octobre 2012).

3.2.2 Les règles de gestion et d'accès à la terre

Le système foncier est régi par des règles traditionnelles et placé sous l'autorité du sultan (figure n°18). Tout d'abord, la terre est reconnue comme étant une propriété commune, gérée par le chef suprême. Il revient au sultan de déléguer son pouvoir de gestion à ses collaborateurs. Ainsi, les terrains d'habitation et les terres agricoles destinées aux cultures pluviales dans les terroirs villageois relève de la compétence du chef de village (*boulama ana hillé*). Les terres aptes à porter les cultures de décrue sont minutieusement gérées par les chefs de terre (*boulama ana arad*), qui sont délégués par le sultan. Ils veillent à l'application stricte des règles de gestion foncière applicables aux terres de décrue. Ces terres sont généralement localisées dans de nombreuses cuvettes ou dépressions inondables (*bouta* ou *ragaba* en arabe) du lac.

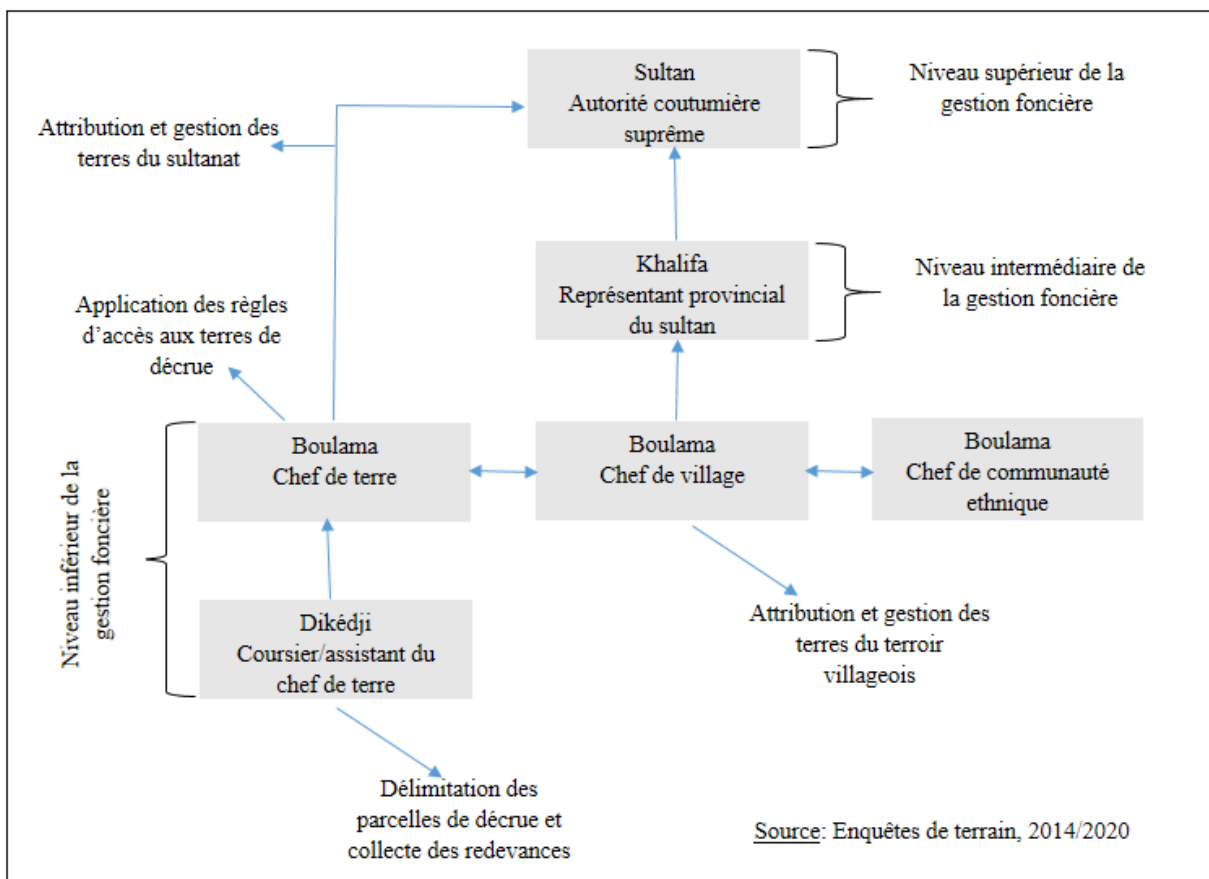
Contrairement au chef de village qui rend compte de sa gestion au *khalifa*, le chef de terre est directement placé sous l'autorité du sultan. Le canton Assâlé compte au total une trentaine de chefs de terres qui contrôlent chacun un secteur. Ils sont assistés d'un ou de plusieurs *dikédji* (coursiers) qui s'occupent de l'identification de terres vacantes ou de terres nouvellement découvertes en vue de leur attribution, de la délimitation des parcelles, de la collecte des redevances et préviennent le chef de terre en cas de litiges fonciers dûment constatés. Le chef de terre s'occupe de la gestion des problèmes fonciers, en privilégiant l'arrangement à l'amiable. En cas de difficulté, il en réfère au sultan.

Jusqu'au début des années 1980, l'accès à la terre était libre et gratuit. Ainsi, contre une valeur symbolique⁵⁷, le *boulama* attribuait, à qui faisait la demande, les terres de la réserve foncière du sultanat. La valeur symbolique de la terre à évoluer au profit de l'argent à partir de l'arrivée des migrants dans la région. Au fil du temps, la demande foncière est devenue de plus en plus importante, et les populations « autochtones » ont commencé par prendre conscience de la valeur de leurs terres (Adaffana, 1995). En dehors des terres attribuées gratuitement aux familles déplacées entre 1983 et 1985, il fallait verser une somme de 3000 à plus de 5000 FCFA au chef de terre pour bénéficier des droits d'accès et d'exploitation d'un champ de décrue dans les années suivant l'arrivée des migrants. Aujourd'hui, on est dans une situation où les terres de décrue sont devenues rares, car la réserve foncière du

⁵⁷ À l'origine, on offrait un pain de sucre ou un paquet de sucre accompagné ou non du thé. Cette contrepartie est, à juste titre, considérée comme étant une reconnaissance et non le prix de la terre car la terre est un don de Dieu, un bien commun que l'on ne peut vendre.

sultanat est pratiquement épuisée. La marchandisation de la terre est devenue la règle et le prix du foncier agricole ne cesse de croître.

Figure n° 18 : Organisation traditionnelle de la gestion foncière au sud du lac Tchad (sultanat Assalé)



II. Pratiques et règles d'accès au foncier agricole

1. Des pratiques foncières adaptées aux types de terres

L'accès au foncier au sud du lac Tchad est déterminé par les différentes pratiques agricoles, en fonction du type de terres à savoir les terres destinées aux cultures pluviales, les terres favorables aux cultures de décrue et les terres pour les cultures irriguées, notamment l'arboriculture et le maraîchage.

1.1 Un accès souple aux terres de cultures pluviales

Les terres destinées aux cultures pluviales sont localisées, en grande partie, dans l'arrière-pays du lac, autour des villages. Elles regroupent les sols argilo-sableux et sableux (*goz*) sous-exploitées depuis la découverte de nouvelles terres de décrue dans les années 1980. Les principales cultures qui sont pratiquées sur ces terres sont destinées à l'autoconsommation. Il s'agit, notamment du sorgho pluvial (*dura*), du petit mil (*dukhun*), du gombo, du niébé, de l'oseille et de la tomate. Durant les décennies humides (1950-1960), ces terres étaient exploitées à chaque saison pluvieuse. Elles ont ensuite fait l'objet d'abandon temporaire lors des années de crises climatiques qui ont sévi au Sahel au cours des décennies très sèches (1970-1980). Toutefois, malgré les irrégularités pluviométriques et la faible fertilité de ces terres, elles sont valorisées par la frange de population la plus fragile à savoir les vieux, les femmes, les jeunes et les nouveaux migrants. Avec l'amélioration de la pluviométrie depuis les années 2000, l'exploitation de ces terres permet de préserver les droits de tenure foncière des anciens exploitants. De plus, pendant les années où l'ampleur de la crue du lac ne permet pas de cultiver les champs de décrue mal positionnés (trop proches ou trop éloignés de la zone de marnage), les terres destinées aux cultures pluviales dans l'arrière-pays exondé sont réinvesties.

Dans la pratique, les modalités d'accès à ces terres ne dérogent pas aux règles coutumières qui invitent tout nouveau demandeur à s'adresser au chef de village (*boulama*) qui, en fonction de la disponibilité foncière dans le terroir villageois, donne son accord pour une exploitation sous forme de prêt. En principe, le *boulama* examine la demande et s'enquiert de l'identité et de l'intégrité du demandeur si c'est un étranger nouvellement arrivé dans le village. Une fois la demande validée, la parcelle est octroyée au bénéficiaire qui peut jouir de l'usufruit mais ne peut se prévaloir du droit de propriété de la terre. Il donne une contrepartie symbolique (sucre, argent, produits de la récolte, etc.) en guise de reconnaissance au *boulama*. Toutefois, ce don ne représente pas une garantie suffisante pour l'accès et l'exploitation permanente de la terre. Il est souvent fréquent d'assister au versement d'une redevance à la fin de chaque récolte annuelle, qui garantit que le droit d'accès et d'exploitation de la terre ne puisse pas être retiré.

Les terres destinées aux cultures pluviales déjà attribuées ou appartenant au domaine foncier familial peuvent faire l'objet de prêt. En réalité, les familles arabes anciennement installées

au sud du lac Tchad continuent de conserver leurs droits sur ces terres, même si elles n'ont pas fait l'objet de mise en valeur depuis plusieurs années. Le dépositaire du droit foncier familial peut prêter tout ou partie de sa parcelle à un nouveau demandeur. Le prêt d'une parcelle longtemps inexploitée permet de revaloriser les droits fonciers et de faciliter également les prochaines défriches. Ce sont les personnes défavorisées et tous ceux qui ont des difficultés pour accéder aux terres de décrue qui ont bénéficié du prêt de parcelles. Il s'agit par exemple des populations nouvellement arrivées au sud du lac Tchad comme les réfugiés de Boko Haram, et de certains membres de la famille élargie qui n'ont pas de terre (neveu, cousin, oncle, sœur, tante, etc.). Face à la pression foncière actuelle, cette pratique qui consiste à mettre en valeur les anciennes parcelles parfois inexploitées permet de préserver les droits car il est possible qu'après plusieurs années, l'agriculteur pourrait perdre ses droits comme c'est fût le cas sur les rives camerounaises (Rangé, 2016).

1.2 Un accès contrôlé pour les terres de décrue

1.2.1 Les terres de décrue, un potentiel foncier variable et limité

Les terres de décrue sont les plus recherchées au sud du lac Tchad car elles sont très fertiles et favorisent des rendements élevés (2 à 4 tonnes à l'hectare de maïs). De texture limono-argileuse à limoneuse, elles sont très humifères comme partout ailleurs dans les zones humides. La grande partie de ces terres, dont la fertilité est renouvelée chaque année par les apports riches en matières organiques lors des crues du lac, a été délogée au cours du retrait important des eaux dans les années 1970-1980. On les retrouve à proximité du lac, notamment dans de nombreuses cuvettes ou dépressions inondables qui sont généralement interconnectées entre elles par des ramifications ou directement aux eaux libres du lac Tchad. Elles forment ainsi la zone de marnage du lac, susceptible de libérer annuellement de vastes étendues de terres fertiles et de riches pâturages (Lemoalle et Magrin, 2014).

L'étendue de la zone de marnage est très variable d'une année à l'autre suivant les apports pluviométriques annuels. Ces apports influencent la hauteur de la crue, qui détermine l'étendue des surfaces cultivables à la décrue. Les superficies cultivables sont variables et dépendent des conditions du milieu (Brami, 2001). Lorsque ces conditions sont propices

(années de crues exceptionnelles ou moyennes)⁵⁸, le potentiel foncier cultivable devient important alors qu'en année de faible crue, on assiste à une faible extension de la zone de marnage, d'où les faibles superficies cultivables avec une faible production agricole (Gallais, 1967 ; Kemsol Nagorngar *et al.*, 2019). Ainsi, chaque année, toutes les terres de décrue ne sont pas régulièrement mises en culture, soit parce qu'elles ne sont pas découvertes soit parce qu'elles ne sont pas inondées. Lorsqu'elles sont cultivées, les terres de décrue prennent le nom de *zer al chad* (champs du lac Tchad) et s'opposent aux *zer al goz* qui sont les champs des zones exondées de l'arrière-pays du lac.

1.2.2 Un accès plus strict aux terres de décrue

Jusqu'au début des années 1980, les règles d'accès et de gestion des terres de décrue furent simples et flexibles. En effet, il n'existait pas de véritables villages solidement établis à proximité du lac, et chaque exploitant qui venait d'un village de l'arrière-pays exploitait gratuitement les terres de décrue. Le principe d'accès aux terres de décrue est le même que celui appliqué aux terres de cultures pluviales. Tout nouveau demandeur doit s'adresser au *boulama* qui lui accorde le droit d'accès et d'exploitation d'une portion de la réserve foncière du sultanat. En échange, une contrepartie symbolique est versée.

À partir des années 1990, l'occupation humaine s'est densifiée à proximité du lac et la mise en valeur des terres de décrue s'est intensifiée. Le foncier agricole a commencé par se raréfier et les règles d'accès et de gestion ont connu des changements. Depuis 2000, sous l'effet de la forte pression foncière due à la croissance démographique et à l'essor des cultures, les marges foncières sont devenues très faibles. Ainsi, l'accès aux terres de décrue est désormais conditionné par l'achat ou la location. Les terres libres de la réserve foncière du sultanat étant attribuées, c'est sur le domaine foncier des familles détentrices de vastes superficies que les cessions foncières s'opèrent. En cas de location, le loyer est directement versé au propriétaire avant le début des travaux champêtres. Lorsqu'il s'agit d'achat, la présence du *boulama* (chef de terre) est obligatoire lors de la transaction.

⁵⁸ Si la forte crue permet d'inonder de vastes superficies, une faible décrue pourrait limiter la mise en valeur de certaines parcelles qui ne sont pas libérées avant la prochaine crue. Pour les riverains, l'ampleur de la crue annuelle, qu'elle soit forte ou faible, entraîne une perte de superficies cultivables. Cette perte est d'autant plus importante en contexte de faible crue ou de répétition de forte crue deux années consécutives.

Un autre aspect conditionne l'accès aux terres de décrue. Il s'agit de la forte variabilité du lac, qui limite l'exploitation des terres de décrue. En effet, s'il arrive que les terres ne soient pas régulièrement inondées ou se trouvent pendant des années sous l'eau, cela empêche leur mise en valeur permanente. En cas d'un retour de la crue ou du retrait important des eaux d'inondation, après une longue période de submersion, on assiste au retour de nouvelles règles foncières. La remise en exploitation de ces terres implique, dans certains secteurs, le paiement des droits d'accès au chef de terre. Les parcelles inexploitées peuvent être réaffectées, moyennant de l'argent, aux nouveaux demandeurs si les anciens propriétaires tardent la mise en culture.

1.3 L'accès aux parcelles destinées aux cultures irriguées

Les terres destinées aux cultures irriguées (arboriculture et maraîchage) sont très sollicitées ces dernières années. En effet, depuis 1990, période qui marque la montée en puissance des élites urbaines demandeuses des terres agricoles au sud du lac Tchad, l'accès aux parcelles pour les cultures irriguées est fortement monétarisé.

L'essor des cultures irriguées a donc accentué la marchandisation de la terre au sud du lac Tchad. L'accès aux parcelles pour les cultures irriguées n'est ni libre ni gratuit, car elles sont destinées à être aménagées. Les parcelles sont achetées et définitivement acquises. Ce sont de vastes superficies qui sont achetées, parfois jusqu'à plus de 10 hectares. La procédure d'acquisition se développe autour des réseaux de connaissances locales. L'acquéreur connaît soit le *boulama*, ou quelqu'un de familier dans son entourage, soit un paysan détenteur des droits fonciers familiaux. S'il arrive à acheter une parcelle, il informe ensuite un ou plusieurs de ses proches (famille ou ami) qui formulent, à leur tour, une demande de parcelle en s'appuyant sur le réseau du premier acquéreur et ainsi de suite. Acheter une parcelle à aménager n'est pas donné à tout le monde. Ainsi, ce sont les personnes mieux positionnées (généraux de l'armée, directeurs, gouverneurs, députés et commerçants) qui investissent dans l'achat et la transformation des parcelles en vergers.

Ces nouveaux acquéreurs arrivent à établir facilement des documents officiels auprès de la préfecture et du service de cadastre à N'Djaména. Ils mettent en avant leur position sociale, leur titre et parfois même de l'argent pour obtenir les papiers attestant leurs droits de propriété définitive. Au regard de la législation foncière moderne, c'est le droit de propriété qui permet une exploitation plus intensive et sécurisée de la terre (Le Bris *et al.*, 1992).

Cependant, si les parcelles des cultures irriguées sont achetées, notamment pour la plantation d'arbres fruitiers, la pratique du maraîchage exclusif implique parfois la location des terres. Le prix est très variable en fonction de la superficie, de la localisation de la parcelle et des réseaux d'affinité.

2. Modes d'accès à la terre et évolution prix du foncier

2.1 Les différents modes d'accès à la terre

Plusieurs modes d'accès à la terre sont rencontrés au sud du lac Tchad d'après nos enquêtes auprès de 150 exploitants agricoles (figure n°19). Il s'agit de l'héritage, du don, du prêt, de la location et de l'achat.

2.1.1 L'héritage, un mode traditionnel dominant

L'héritage est le mode traditionnel de transmission des droits fonciers qui domine encore largement de nos jours sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad. Ce mode représente environ 43% des modes d'acquisition foncière de nos enquêtés. Ils sont plus nombreux dans les gros et anciens villages tels que Guitté et Karal à exploiter les terres acquises par voie d'héritage. En effet, au sud du lac Tchad, la terre est héritée de père en fils dans la lignée paternelle. L'héritage renvoie à la cession des droits de tenure et d'usage des terres au sein d'une famille détentrice des droits fonciers coutumiers. Ces droits sont transmis aux héritiers, enfants issus d'un même père. En tant que chef de famille, le père peut léguer une partie des droits d'accès et d'exploitation des terres du domaine foncier familial à chacun des enfants, notamment à ses fils lorsqu'ils ont atteint l'âge matrimonial. Les parcelles léguées deviennent la propriété des enfants après le décès du père. Le domaine foncier familial est également partagé entre les enfants vivants d'un père défunt, suivant les conclusions du conseil de famille. Parfois, les autorités traditionnelles (*boulama*) et un homme de Dieu (*imam*, *cheikh* ou maître coranique), chargé d'appliquer le droit islamique, prennent part au conseil familial. Si la parcelle héritée est de petite taille, il revient à l'héritier d'acquérir de nouvelles parcelles par voie de location ou d'achat. Il doit ainsi constituer son propre domaine foncier qu'il pourra ensuite transférer plus tard à ses enfants. La terre circule ainsi suivant la filiation patrilinéaire.

2.1.2 Le don et le prêt, deux modes qui valorisent la solidarité

Ces deux modes traditionnels d'accès à la terre existent jusqu'à présent. Contrairement à l'héritage, ils sont de moins en moins pratiqués mais permettent d'exprimer la solidarité entre les personnes et de valoriser les relations fondées des liens sociaux. En tant que don de Dieu, la terre est un bien commun qui doit être partagée entre tous les hommes d'une même communauté, notamment musulmane. Ainsi, bien que le foncier agricole soit devenu rare, on ne peut refuser la terre à un frère lorsqu'il est dans le besoin. Céder ou prêter les droits d'usufruit d'une portion de terre à un parent, un ami ou une personne défavorisée, qui ne peut louer ni acheter la terre, permet de l'aider à subvenir, un tant soit peu, à ses besoins élémentaires. De plus, dans une zone où dominent les musulmans, c'est à la fois un acte de charité et une obligation religieuse que d'assister une personne nécessiteuse. Ainsi, un paysan de Baltram affirme : « on ne doit pas vendre la terre à un parent dépourvu mais plutôt lui prêter une parcelle pour lui permettre de subvenir à ses besoins. C'est une question de famille et on est appelé à se soutenir ». Cette situation arrive lorsqu'un individu n'a pas de terre⁵⁹ ou n'a pas accès à son champ resté inondé après une forte crue qui n'a pas favorisé une exondation rapide des terres dans certains secteurs. La durée du prêt dépend des termes du prêt et surtout des rapports entretenus avec l'emprunteur. S'il s'agit d'un dépannage en cas d'inondation, le prêt peut durer une ou deux campagnes successives.

Par ailleurs, le prêt n'est pas forcément un acte fortuit car le bénéficiaire se croit moralement redevable. Il se doit d'assister son bienfaiteur. Certains bénéficiaires proposent une contrepartie en nature, après la récolte, en guise de reconnaissance. Le prêt ou le don sont souvent accordés pour une période annuelle ou pluriannuelle, en fonction des rapports sociaux entretenus. Ces deux modes d'accès à la terre se font, de nos jours, rares. Toutefois, ils représentent respectivement 6 % (don) et 1% (prêt) des modes d'acquisition foncière déclarés par nos enquêtés, et sont rencontrés à Sidjé et à Grédaya plus qu'ailleurs au sud du lac Tchad.

2.1.3 L'achat et la location, les nouvelles formes d'accès à la terre

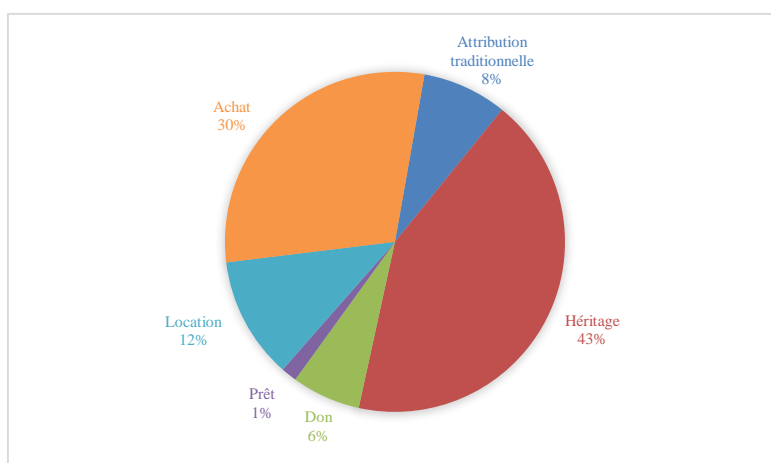
La saturation du front de colonisation agricole se traduit généralement par la monétarisation des transactions foncières (Chauveau, 1995 ; Jouve, 2006). Sur les rives méridionales du lac Tchad, l'achat et la location de la terre sont les modes d'accès à la terre les plus utilisés. Ils

⁵⁹ Dans cette catégorie de populations sans terre, on peut citer entre autres, les ouvriers agricoles, les émigrés qui sont de retour, les jeunes et les femmes veuves ou divorcées.

sont pratiqués dans tous les villages et représentent environ 42% des acquisitions foncières selon nos enquêtes. C'est dans les gros villages (Guitté, Karal, Sidjé, Grédaya) que ces modes sont les plus rencontrés.

Les modes traditionnels d'accès à la terre fondés sur la gratuité sont en train d'être progressivement remplacés par la location et l'achat. La durée de la location couvre une saison de campagne agricole. Le locataire peut renouveler sa demande après la récolte ou au début de la prochaine campagne. Toutefois, il le fait sans aucune garantie, car le propriétaire est libre de louer sa parcelle à une autre personne ou de l'exploiter lui-même s'il estime que la parcelle louée a été productive (bon rendement). La récupération de parcelles par les propriétaires, après amendement ou valorisation, est une pratique qui est rencontrée un peu partout au lac Tchad (RESILAC, 2020). La littérature nous rappelle également que ce sont les contrats de location de courte durée qui induisent des pratiques de retrait des terres et limitent les investissements sur les parcelles (Lavigne Delville *et al.*, 2017). Les nouveaux demandeurs de terre peuvent également s'adresser aux *boulama*, notamment en cas d'achat. Le *boulama* se renseigne sur la disponibilité des parcelles et propose aux demandeurs. Ce sont les anciens exploitants, détenteurs des droits coutumiers sur de vastes superficies, qui vendent leurs terres.

Figure n° 19 : Les différents modes d'accès à la terre de 150 exploitants agricoles enquêtés



Source : Enquêtes de terrain, 2014

2.2 Evolution des acquisitions foncières et du prix de la terre

2.2.1 Evolution des acquisitions foncières

La découverte de vastes terres de décrue, après le recul du lac Tchad au début des années 1980, a occasionné une course au foncier agricole sans précédent. D'une part, les pêcheurs et les éleveurs se sont reconvertis en agriculteurs, et d'autre part, les rives sud du lac Tchad ont accueilli de nouvelles populations. Par conséquent, les acquisitions des terres agricoles ont considérablement évolué. Les enquêtes ont mis en évidence une variation importante du nombre des parcelles acquises entre 1970 et 2010 (tableau n°6 ci-après). Il ressort que sur un total de 396 parcelles déclarées par nos enquêtés, seulement 9 parcelles ont été acquises au cours de la décennie 1970 contre 47 dans les années 2010. Le pic des acquisitions foncières est observé entre 2000-2009 avec 80 parcelles acquises. En revanche, il a été difficile de préciser les années d'acquisition de 157 parcelles, soit près de 40% des parcelles détenues par les exploitants enquêtés. Elles sont probablement acquises en partie entre 1970-1980 voire bien avant.

Tableau n° 6 : Nombre de parcelles acquises par 150 exploitants entre 1970 et 2014

Type d'acquisition	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2014	SD	Total
Attribution traditionnelle	3	21	-	-	-	8	32
Héritage	5	14	21	8	9	112	169
Don	1	13	1	4	5	2	26
Prêt	-	-	-	3	2	1	6
Location	-	-	-	21	14	11	46
Achat	-	9	24	44	17	23	117
Total	9	57	46	80	47	157	396

Source : Enquêtes de terrain, 2014

On observe également, d'après le même tableau n°6, que l'héritage reste le mode le plus pratiqué entre 1970 et 2014 (169 acquisitions sur les 396). Cependant, l'acquisition foncière à titre gratuit sur la base d'attribution traditionnelle a disparu dès 1990. Elle est remplacée par des modes basés sur la marchandisation de la terre à savoir l'achat et la location.

2.2.2 La terre, une ressource de plus en plus spéculative

La transformation du régime foncier traditionnelle s'est traduite par l'évolution de la valeur de la terre. De l'inaliénabilité, le foncier est devenu un bien marchand. Le marché foncier qui s'est développé sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad se caractérise par la pratique des prix variables et arbitraires. Cette variation du prix de la terre dépend du type du sol, de la position de la parcelle, de sa fertilité et de sa superficie mais aussi des relations d'affinité qui peuvent exister entre les parties engagées dans la transaction foncière. Bien qu'il n'existe aucune réglementation qui fixe le prix de la terre, la location d'une parcelle d'un koro (0,25 ha) varie de 10 000 à 20 000 FCFA par campagne agricole, en fonction de l'état de la parcelle (encaissée, beaucoup d'herbes ou non) et des rapports sociaux. À l'opposé, la vente de la terre est définitive et le prix d'achat est variable suivant la valeur agronomique de la terre (bonne, moyenne, mauvaise), qui est fonction de la position de la parcelle et de la fertilité du sol. Selon les termes de la transaction, le prix d'achat peut passer du simple au double voire plus d'un endroit à un autre. Pour les meilleures terres de décrue bien positionnées, c'est-à-dire qui bénéficient de l'humidité, des apports en limon et en matières organiques, le prix est élevé. En 2020, une parcelle d'un koro (0,25 ha) destinée aux cultures de décrue se négociait entre 50 000 et 150 000 FCFA, soit 200 000 à 600 000 FCFA l'hectare à Guitté. La vente des terres de décrue est certes pratiquée ailleurs sur les autres rives du lac Tchad (Niger, Cameroun), mais elle est rare (cas des aménagements) avec une valeur relativement faible (Abdourahamani, 2013 ; RESILAC, 2020). Le tableau n°7 ci-après présente l'évolution du prix d'achat des parcelles de décrue sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad entre 1980 et 2014. Il se dégage de l'analyse du tableau qu'un hectare de terres de décrue est acheté à presque 600 000 FCFA en 2014 alors qu'il coûtait 45 000 FCFA entre la fin des années 1980 et le début des années 1990.

Tableau n° 7 : Evolution du prix d'achat des terres de décrue entre 1980 et 2014

Période	Prix en FCFA /koro	Prix en FCFA /ha (estimation)
1980-1989	1000 à 4000	4000 à 45 000
1990-1999	10 000 à 43 000	40 000 à 172 000
2000-2009	8000 à 71 500	32 000 à 286 000
2010-2014	35 000 à 143 000	140 000 à 572 000

Source : Enquêtes de terrain, 2014

3. Les redevances foncières

Le foncier agricole est une ressource naturelle dont l'exploitation est soumise à des règles traditionnelles qui obligent l'exploitant à verser aux autorités coutumières des droits sous forme d'impôt foncier (Durand, 1995). À l'origine, et comme dans la plupart des coutumes africaines, le produit de la terre est considérée comme une bénédiction accordée par les esprits des ancêtres sur la base d'une alliance établie à travers des rites précédant l'installation d'un peuple sur une portion de la terre (Bonfiglioli, 1989 ; Hagenbucher, 1968). Ainsi, après chaque récolte, le dépositaire de la coutume chargé d'officier les rituels fonciers (prêtre de la terre) reçoit une part de la récolte de chaque exploitant. Ceci en vue d'effectuer des rites pour remercier les divinités et invoquer leur protection mais surtout pour purifier les produits avant toute consommation afin de se mettre à l'abri d'une éventuelle maladie par contamination.

La pratique de ces rituels fonciers varie d'une communauté à une autre. Au lac Tchad, elle est présente depuis de longues dates chez les Boudouma, les Kouri et les Kotoko. Tous ceux qui exploitent la terre doivent verser une dîme au chef afin qu'il invoque la bénédiction divine en faveur de la récolte (Bouquet, 1990 ; Zeltner, 2002 ; Kiari-Fougou, 2014). Avec l'islamisation des peuples du lac Tchad, les cérémonies rituelles sont largement impactées par des règles musulmanes (Bouquet, 1990). La dîme foncière est théoriquement remplacée par la dîme religieuse (*zakhat*). Cette dernière est une obligation religieuse de tout musulman qui pratique une activité productive. Il verse annuellement le 1/10^{ème} de sa production au chef religieux (en l'occurrence l'imam) qui, après avoir invoqué la bénédiction d'*Allah*, procède à la distribution sous forme d'offrande aux personnes nécessiteuses (les pauvres).

Aujourd'hui, au sud du lac Tchad, tout exploitant des terres agricoles, qu'il soit musulman ou non, a l'obligation de verser le dixième de sa récolte, notamment le maïs, au sultan qui est le garant des droits fonciers coutumiers. Cette redevance représente en quelque sorte la taxe traditionnelle qui permet de garantir les droits d'accès et d'exploitation de la terre aux exploitants. Dans la pratique, il existe une diversité de redevances foncières à savoir le *kiski*, le *déhiyé* et le *fâcha*.

3.1 Le kiski ou la contrepartie de l'exploitation de la terre

Cette redevance foncière est la plus anciennement pratiquée au lac Tchad. Les insulaires Boudouma prélevaient cet impôt sur les produits agricoles de tout exploitant de la terre, et cela s'applique notamment aux productions céréalières. Les Kouri et les Kotoko percevaient également la redevance foncière. Avec le temps, le *kiski* s'est répandu partout dans la région du lac Tchad. Sur les rives méridionales tchadiennes, il est devenu un véritable moyen d'exercice du pouvoir foncier du sultan. Cependant, la population a tendance à confondre la redevance foncière avec la dîme islamique (*zakhat*).

Le *kiski* correspond au dixième de la récolte annuelle. Il est prélevé sur la production des produits céréaliers, particulièrement le maïs. En effet, après la récolte annuelle de maïs, tous les exploitants des parcelles de décrue sont tenus de dégager le 1/10^{ème} de leur production, soit un sac (100 kg) ou un coro (2,5 kg) sur 10. Le *kiski* est collecté par les assistants (*dikédji*) du chef de terre. Après la collecte, une partie est partagée entre le chef de terre, les *dikédji*, les chefs de village et le représentant du sultan (*khalifa*) qui contrôle la zone concernée. L'autre partie est réservée au sultan. En réalité, la clé de répartition du *kiski* est assez arbitraire et dépend souvent de la quantité collectée dans chaque secteur agricole, placée sous le contrôle d'un chef de terre ; et des rapports entre le sultan et ses relais. Un secteur agricole correspond à une zone de production agricole renfermant une ou plusieurs cuvettes inondables. En année de bonne récolte, la collecte de *kiski* dans une grande cuvette ou dépression inondable comme celle de *bouta* Baltram ou *bouta* Kassalari, équivaut à environ 150 ou 200 sacs de maïs. Il n'est pas évident de connaître avec précision le nombre moyen des dépressions contrôlées par un chef de terre mais il est probable qu'un secteur couvre plus d'une dizaine de grandes et petites dépressions. Ce qui implique, qu'en année de bonne production du maïs, ce sont plusieurs centaines de sacs qui sont collectés dans un secteur agricole en guise de *kiski*.

Une autre taxe instaurée depuis les années 1980 s'applique aux produits maraîchers (Adaffana, 1995). Bien qu'elle soit fortement contestée, cette taxe sur les revenus maraîchers est également considérée comme une redevance foncière. Elle est prélevée sur les sacs et caisses à raison de 100 et 150 FCFA contre 250 à 500 FCFA au début des années 1990. Ce changement pourrait s'expliquer par la baisse de la production maraîchère due aux pertes mais aussi au départ des organismes d'appui aux producteurs maraîchers dans la seconde moitié de la décennie 1990. Les principaux produits maraîchers concernés sont la tomate, le gombo, la pastèque ou le melon mais aussi la patate douce. De plus, l'arachide et le niébé ainsi que d'autres produits agricoles sont également concernés. En effet, ce sont des agents désignés par le chef de village qui sont chargés de collecter la taxe sur les produits maraîchers. Cette collecte est réalisée pratiquement tous les jours durant la période de récolte, et précisément au moment du chargement des véhicules vers les marchés urbains. Le prélèvement de la taxe sur les produits maraîchers est une pratique qui est rencontrée dans le sultanat Assâlé. Dans le secteur deltaïque, à Guitté précisément, où la production maraîchère est la plus importante de nos jours, cette pratique est rare. Cependant, il est de pratique courante que les producteurs Tama offrent des produits maraîchers au *boulama* en guise de reconnaissance pour son hospitalité (accueil, installation, accès aux terres etc.).

3.2 Le déhiyé, un impôt destiné au sacrifice religieux

Le *déhiyé* est une redevance annuelle prélevée à l'occasion de la fête de Tabaski ou fête de mouton. D'ailleurs, le mot *déhiyé* tire son origine de l'appellation locale de ladite fête à savoir *Aid déhiyé*. Cet impôt ne concerne pas les produits agricoles. Ce n'est donc pas en nature mais plutôt en argent qu'il faut payer le *déhiyé*. Le montant annuel varie entre 500 et 1000 FCFA par exploitant agricole. Cette variation s'explique par le fait que le montant du *déhiyé* est déterminé sur la base d'un montant global fixé à l'issue d'une rencontre des autorités traditionnelles dirigée par le sultan. La collecte de cet impôt permet d'acheter le mouton du sacrifice (*sadaka* en arabe), qui sera offert par le sultan au nom de sa communauté. C'est un rituel musulman à l'occasion duquel le sultan, au nom de ses sujets, demande la clémence d'*Allah* en faveur d'une bonne année agricole.

Ainsi, toute personne disposant d'un champ est tenue de verser cette redevance sous peine de voir ses droits fonciers retirés l'année suivante. L'exploitant, en manque de moyens, peut être excusé une année mais pas deux années successivement. Celui qui paie régulièrement le *déhiyé* peut conserver le droit d'exploitation de son champ aussi longtemps que possible.

3.3 Le *fâcha*, une taxe sur la vente de la terre

Une autre forme de redevance foncière est le *fâcha*. Elle est prélevée lors de la vente des terres. Le terme *fâcha* tire sa substance du mot arabe *fâchara* qui renvoie à la violation des règles établies pour régir la gestion d'une chose, y compris le foncier. En effet, la terre est traditionnellement considérée comme un bien commun inaliénable donc elle ne peut faire l'objet de vente. Si quelqu'un vend ou achète la terre, il enfreint aux règles traditionnelles et donc il est passible d'amende pour compenser la violation de ces règles. Ainsi, par exemple, la vente ou l'achat de la terre de décrue implique le versement d'une redevance au chef de terre, représentant du sultan. En dehors des témoins, sa présence est obligatoire lors de la transaction.

Une fois la vente conclue entre les deux parties, le vendeur verse 10% du prix de la terre au *boulama* ; et l'acheteur paie l'amende ou le *fâcha*. Cette contrepartie versée par l'acheteur n'est pas fixée à l'avance. Il est libre de verser une somme à sa convenance, mais il peut arriver que le *boulama* demande un montant parfois équivalent à 10% du prix d'achat de la terre. Le refus de paiement du *fâcha* peut, dans une certaine mesure, entraîner le retrait des droits d'accès à la terre ou simplement l'annulation de la vente. Et par conséquent, le retour de la parcelle dans le domaine foncier du sultanat. Le retrait des droits fonciers est aussi valable dans le cas où la vente de la terre a été effectuée à l'insu des autorités chargées de la gestion foncière, c'est-à-dire le *boulama*.

III. Les problèmes d'insécurité foncière au sud du lac Tchad

Au sud du lac Tchad, la densification de la population dans certains secteurs tend à rendre difficile l'accès à la terre, surtout les terres de décrue les plus recherchées, et à accroître les problèmes d'insécurité foncière. D'après Lavigne Delville (2006), cette dernière peut renvoyer à une situation où il y a absence de sécurité foncière, c'est-à-dire que les droits fonciers détenus par un exploitant sont contestés à tout moment et ne peuvent être réaffirmés. Ainsi, l'insécurité foncière résulte souvent de plusieurs problèmes liés à la rareté de la terre, en tant que facteur de production. Dans le cas des rives étudiées, il s'agit d'une part des inégalités d'accès et d'usage de la terre, et d'autre part des conflits pour le contrôle et l'exploitation du foncier agricole.

1. Les inégalités foncières

L'accès et l'usage de la terre sont marqués par des inégalités de droits. Ces inégalités sont une véritable source d'insécurité car elles accentuent la précarité foncière chez les plus pauvres, surtout dans un contexte de marchandisation de la terre. Cette situation s'accompagne parfois d'une remise en cause des droits.

1.1 Les inégalités d'accès aux terres agricoles

L'accès aux terres de décrue a d'abord été inégal. Les anciens habitants des rives sud tchadiennes du lac Tchad ont occupé, avec beaucoup de facilité, les meilleures terres agricoles découvertes lors du passage au petit Tchad. Ils ont réussi à avoir le contrôle sur de vastes surfaces devenues leur propriété. Contrairement à eux, les populations arrivées plus tard dans la région exploitent de petites parcelles situées dans les zones marginales (trop proches ou trop éloignées de la zone de marnage). Entre 1983 et 1985, les champs attribués aux déplacés climatiques dépassaient rarement un hectare et les droits ne sont pas garantis. Ces champs sont, par la suite, devenus inaccessibles car situés en position enfoncée dans le lac. Certains ont fini par tomber dans le domaine foncier du sultanat après plusieurs années de non exploitation. Face à cette situation, beaucoup de migrants sont obligés d'investir dans la location et l'achat des terres agricoles tant que les moyens permettent. En revanche, les catégories sociales dépourvues d'argent se retrouvent sans terre ou bien elles ont un accès difficile à la terre. Il s'agit par exemple des jeunes ouvriers, des femmes et plus récemment des réfugiés de Boko Haram qui n'ont pas d'argent pour louer ou acheter une parcelle. Le témoignage suivant rend compte de cette situation :

« On n'a pas les moyens pour acquérir un champ car le prix de la location n'est pas à notre portée ; et on ne peut même pas pêcher pour avoir de l'argent et investir dans la terre à cause de l'insécurité. Nous sommes obligés de travailler dans les champs comme des ouvriers agricoles pour subvenir à nos besoins » (entretien avec Moussa D., réfugié venu de Gambarou au Nigéria, janvier 2020).

1.2 Les inégalités dans la tenure des droits fonciers

De cette situation précédente découle l'existence de droits inégaux de tenure foncière. Les agropasteurs Arabes Choa, du fait de leur prééminence et parce qu'ils détiennent le

pouvoir foncier, ont une position plus avantageée par rapport aux autres. Ils prétendent être les « propriétaires » fonciers, et par conséquent, qu'ils ont le droit d'accès et d'exploitation des terres. Cette prétention les amène quelquefois à exclure les autres exploitants qu'ils considèrent n'avoir aucun droit foncier. Les droits des migrants, anciens ou nouveaux, font parfois l'objet de remise en cause d'où le sentiment d'insécurité foncière qui règne dans certains secteurs tels que Baltram et Sidjé. Pour un rien, ces migrants sont menacés et traités d'arrivistes (*djô djayine* en arabe) ou d'étrangers n'ayant aucun droit sur les terres, qu'elles soient attribuées, louées ou achetées.

Ainsi, le pauvre paysan n'est pas sûr de faire valoir ses droits fonciers en cas de conflits d'usage, d'inexploitation à la suite d'inondation ou même en cas de non-paiement des redevances. On assiste ainsi à l'accentuation de la précarité des droits d'accès et d'exploitation de la terre sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Par ailleurs, ceux qui ont acheté des parcelles destinées aux vergers (hauts fonctionnaires, commerçants, militaires, etc.) sont loin d'être inquiétés, car certains ils disposent de petits papiers (attestation de vente ou de reconnaissance) ou de documents cadastraux attestant leur droit de propriété.

2. Les enjeux liés aux conflits fonciers

La relation autour du foncier est souvent sous-tendue par des conflits qui traduisent des contradictions existantes. Ces conflits concernent les rapports autour du contrôle et de la gestion des terres et les tensions entre les usagers aux intérêts divergents.

2.1 Les conflits d'autorité pour le contrôle et la gestion du foncier

Le foncier agricole est l'une des ressources naturelles les plus contrôlées en milieu rural. Plusieurs pouvoirs aux prérogatives différents peuvent être impliqués (Lavigne Delville *et al.*, 2000). L'exercice de ces différents pouvoirs peut donner lieu à une interférence dans le contrôle et la gestion du foncier, comme dans le cas du projet d'aménagement hydro-agricole de la SODELAC⁶⁰ sur les rives septentrionales du lac. Au sud du lac Tchad, c'est le pouvoir coutumier qui contrôle jusqu'aujourd'hui l'accès aux terres

⁶⁰ La SODELAC intervient depuis 1967 au lac Tchad à travers la réalisation des aménagements modernes et les systèmes de production agricole en vue de contribuer à l'autosuffisance alimentaire dans la région. Elle est devenue, depuis 2016, une sous-direction de l'ANADER.

agricoles, notamment les terres de décrue. La présence de l'État (sous-préfet) dans la région ne remet pas en cause ce pouvoir. En cas de conflit autour du foncier agricole, c'est l'autorité traditionnelle qui est l'instance habilitée à gérer. En revanche, le sous-préfet intervient lorsqu'il s'agit d'un conflit meurtrier à l'exemple des conflits agriculteurs-éleveurs ou éleveurs-éleveurs, etc.

Les conflits d'autorité entre les différents pouvoirs coutumiers qui contrôlent la terre restent très peu exprimés. Néanmoins, il existe parfois des désaccords autour du partage des redevances foncières entre le chef de terre et les chefs de village. En réalité, la gestion de ces redevances manque de transparence et la répartition de la « rente foncière » constituée à partir de cet impôt ne prend pas forcément en compte tous les chefs de village. Face à cela, certains *boulama* revendiquent des droits sur les terres de décrue se trouvant dans le périmètre de leurs terroirs villageois, et cela peut être une source de conflit entre les chefs.

Enfin, s'il existe un conflit d'autorité bien connu, c'est le conflit lié au contrôle des frontières incertaines et floues (Magrin, 2012). Au lac Tchad, tout bouge du fait de la variabilité permanente du milieu ; et chaque autorité traditionnelle (sultan ou chefs de canton) éprouve des difficultés pour contrôler les limites de son territoire. Ainsi, après un retrait important des eaux du lac Tchad, les terres exondées à la limite de deux cantons peuvent faire l'objet de revendications, car c'est un nouvel espace aux enjeux fonciers importants. L'exercice du pouvoir foncier peut s'avérer difficile face à cette situation où chacun veut contrôler la nouvelle portion de terre située entre deux territoires adjacents. C'est le cas du conflit qui a opposé le canton Assâlé au canton Kouloudia en mai 2010 par rapport au contrôle d'un polder exploité par les éleveurs. D'après le sultan du canton Assâlé, l'affaire n'a pas pu trouver une solution administrative mais pour garantir la paix, il a dû céder une partie de son territoire au canton Kouloudia.

2.2 Les conflits d'usage, source d'insécurité foncière

Dans les zones humides comme le lac Tchad, l'accès à la terre met souvent en compétition plusieurs usages du fait de la multifonctionnalité de l'espace- agriculture, élevage, pêche (Raimond *et al.*, 2014). Ainsi, face aux enjeux socio-économiques (essor des produits agricoles marchands) qui cristallisent les rapports autour du foncier agricole, il est normal que les conflits d'accès à la terre soient fréquents au sud du lac Tchad.

2.2.1 Conflits liés aux limites des parcelles

D'une part, le partage de l'espace entre plusieurs activités, et d'autre part l'accès aux terres agricoles pour les paysans devenus plus nombreux sont sources de multiples conflits. En effet, dans certains secteurs irrégulièrement inondés, l'accès à la terre peut être un facteur de remise en question des anciens droits en cas du retour de la crue. Les exploitants entretiennent des relations conflictuelles entre eux au sujet de la limite des parcelles lorsqu'il n'existe aucun marquage foncier. L'absence de matérialisation des parcelles dans un milieu changeant est souvent source de conflits entre les usagers car il est fréquent de voir l'un ou l'autre exploitant grignoter délibérément ou involontairement sur la parcelle de son voisin. Cela arrive souvent lorsque les champs ne sont pas exploités après une période, et implique l'intervention du chef de terre pour trancher. Par ailleurs, en année de faible crue ou lorsque la décrue est faible après une crue importante, la demande des terres de décrue devient très forte dans certains secteurs. Dans ce cas, il est possible que les autorités demandent aux exploitants de payer à nouveau les droits d'accès avant d'exploiter leurs champs comme dans la zone de Sidjé par exemple. En cas de refus, ces droits sont menacés d'être retirés et les exploitants sont contraints de renégocier l'accès à leurs champs. À défaut, les parcelles exondées sont attribuées aux nouveaux demandeurs. Cela entraîne parfois des tensions entre les exploitants des terres et les chefs coutumiers ou encore exacerber les tensions entre les nouveaux attributaires et les anciens exploitants.

2.2.2 Conflits liés à l'accapement des terres

De même, l'achat des terres par les nouveaux « agriculteurs » nantis tels que les citadins, les commerçants, les fonctionnaires et les militaires est source d'insécurité foncière. Cette pratique qui s'est développée à partir des années 1990 dans la région deltaïque, près du fleuve Chari, progresse timidement et commence par nourrir l'inquiétude et la frustration chez certains paysans. En l'absence de documents ou d'une autre forme de garantie des droits fonciers antérieurement acquis, il est possible que face au poids de l'argent les paysans soient menacés d'expropriation. Cette situation implique une insécurité foncière latente qui risque d'entraîner des revendications conflictuelles et de devenir un enjeu majeur. En Afrique, les études ont montré que l'accapement de vastes superficies par les nouveaux acteurs qui prétendent cultiver pour répondre aux besoins alimentaires

croissants, notamment des villes, entraîne l'exclusion des paysans pauvres et accentue les crises socio-économiques dans le monde rural (Ouedraogo, 2015).

2.2.3 Les conflits agriculteurs-éleveurs

En plus des conflits pour l'accès aux terres agricoles, le traditionnel conflit qui oppose les agriculteurs aux éleveurs est aussi fréquent dans la région, surtout pendant le séjour des éleveurs transhumants au lac Tchad. Si les éleveurs Peul arrivent tôt, au début de la saison froide, et progressent dans les îles, d'autres groupes d'éleveurs tels que les Arabes et les Kréda arrivent plus tard, au moment où les cultures de décrue s'intensifient, et ils s'installent sur les rives. La rencontre de ces deux activités dans les secteurs denses devient une source de conflit. De plus, l'extension des espaces d'activité, consécutive à la pression démographique, cristallise chaque année des conflits d'usage permanents. L'essor de la production agricole, qui s'accompagne de la valorisation des terres parfois abandonnées, et la recherche des zones de pâturage propices sont associés à des conflits fonciers entre les éleveurs et les agriculteurs, mais également au sein d'un même groupe. Ces conflits sont assez similaires partout au lac Tchad, mais ils semblent plus accentués et violents ailleurs que sur les rives sud tchadiennes. Dans les îles, les insulaires Boudouma s'opposent à l'arrivée des transhumants Peuls et Arabes, car ils estiment que les troupeaux des transhumants profitent mieux de « leurs pâturages » que les leurs (Raimond *et al.*, 2014). Malgré la recrudescence de ces conflits, des solutions sont trouvées localement. Sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad, ils sont jusqu'à présent encadrés et contenus par les autorités traditionnelles.

2.3 Les modes de règlement des conflits fonciers

La résolution des conflits fonciers au lac Tchad met généralement en jeu plusieurs instances d'arbitrage, notamment les autorités coutumières et administratives (Kiarifougou, 2014 ; Rangé, 2016 ; RESILAC, 2020). Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les modes de règlement des conflits sont simples et souples. Indépendamment des instances habilitées à gérer les problèmes fonciers, les usagers trouvent eux-mêmes des solutions à l'amiable pour préserver la paix sociale. Par exemple, face à une mésentente au sujet des limites de champs, les voisins proches sont invités à départager les deux parties. Sachant qu'ils exploitent ensemble la zone depuis des années, ils sont des témoins proches et leur avis compte dans la résolution à l'amiable d'un tel

conflit. Au cas où la situation ne trouve pas d'issue favorable, le chef de terre intervient pour trancher.

S'agissant des conflits opposant les enfants héritiers des droits fonciers par voie de cession ou de transfert, les doubles attributions et divers conflits fonciers au niveau d'un village, ce sont les chefs des communautés ethniques et les chefs de village qui sont mobilisés pour régler. Dans de nombreux cas, le règlement à l'amiable est prôné par les autorités coutumières, qui arrivent souvent à concilier les parties en conflit. Le désaccord entre les héritiers implique le recours aux parents témoins, ceux qui ont pris part au conseil de famille qui a effectué le partage foncier. Le chef de terre intervient également pour préciser les limites du domaine familial et celles des attributions effectuées sur ledit domaine. Si un champ d'un seul tenant est mis en cause, on procède à son morcellement en parts équitables entre les héritiers.

Enfin, l'arbitrage des conflits qui opposent les agriculteurs aux éleveurs relève du pouvoir des autorités coutumières suivant l'ordre hiérarchique, en fonction de l'intensité du conflit. Le règlement va de l'arrangement à l'amiable entre les protagonistes eux-mêmes à l'intervention des chefs traditionnels et religieux (imam). Si l'arrangement à l'amiable connaît un échec, les chefs de communauté, les chefs de village, les chefs de *férik*s et les *khalifa* interviennent pour demander la conciliation à travers le paiement des dommages causés. À Sidjé ou à Baltram, par exemple, la somme versée en guise de dommage varie de 10 000 à 25 000 FCFA dans le cas de la destruction d'une parcelle déjà ensemencée. Au-delà de cette instance intermédiaire, c'est le sultan qui est saisi si les conclusions du jugement précédent sont remises en question par l'une des parties, en l'occurrence les éleveurs. Le sultan peut parfois faire appel à l'imam pour prononcer le serment en cas de besoin. Enfin, la brigade est la dernière instance, si les autorités coutumières n'ont pas pu trouver de solution. Malgré cela, tous les conflits autour du foncier trouvent, pour l'instant, de solutions auprès des instances coutumières.

En conclusion, ce chapitre a permis de montrer que le système foncier et les pratiques foncières des années 2010 à 2020 sont dominés par des modes d'accès à la terre à la fois traditionnels (héritage) et par la marchandisation (location et achat). Malgré les transactions monétarisées, le foncier agricole est encadré par des règles de gestion coutumière qui reposent sur un accès contrôlé aux terres de décrue et des redevances obligatoires. Les problèmes d'insécurité sont liés aux inégalités d'accès à la terre et aux

conflits de pouvoir autour de la gestion du foncier agricole ainsi que des conflits d'usages qui opposent les acteurs aux intérêts divergents. Les conflits d'usage sont fréquents mais trouvent souvent des solutions à l'amiable ou sont réglés avec beaucoup de souplesse par les instances coutumières dans l'intérêt de préserver la paix sociale. Enfin, même si les terres sont de plus en plus achetées et que la pression foncière accroît les inégalités d'accès à la terre et l'insécurité foncière, les pouvoirs coutumiers continuent de contenir les tensions et des stratégies foncières sont développées localement par les populations.

Conclusion de la deuxième partie

Les rives méridionales tchadiennes sont marquées par des mutations agraires importantes depuis le passage du lac au Petit Tchad dans les années de grandes sécheresses sahéliennes (1970-1980). Cela s'est traduit par l'émergence de nouvelles pratiques agricoles et foncières dans un contexte d'économie du marché et de saturation foncière due à la croissance démographique.

L'analyse des dynamiques agraires des années 1950 à 2000 a montré que les conditions naturelles des années humides (1950 à 1960) ont été favorables à l'essor de la pêche. L'agriculture de subsistance qui était pratiquée parallèlement à la pêche a été abandonnée au profit des cultures de décrue, à proximité du lac, à la faveur dans les années sèches (1970-1980). Cependant, à partir des années 1990, de nouvelles mutations agraires sont observées sous l'effet de la croissance démographique et de la demande des marchés urbains en produits agricoles diversifiés. Ainsi, au cours des années 1990 et 2000, les nouvelles pratiques agricoles ont concerné l'émergence de l'arboriculture et du maraîchage. Le système foncier, fut-il traditionnel, a aussi connu des changements. De l'accès libre et gratuit, on est passé à la marchandisation de la terre.

Des pratiques agricoles caractérisées par la diversification et des innovations techniques sont observées à partir des années 2010 à 2020. Les cultures pluviales, de décrue et irriguées se complètent ou s'associent pour pallier les incertitudes liées aux variations du lac et aux irrégularités pluviométriques, et pour répondre davantage aux besoins des marchés de consommation. Les innovations concernent l'introduction et la diffusion des techniques de production (motorisation, tracteur) et des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires). Les cultures maraîchères s'imposent partout sur les rives méridionales tchadiennes et dynamise l'économie agricole des rives sud du lac Tchad, mais cette filière souffre d'un encadrement technique, surtout par rapport à l'utilisation des produits tels que les herbicides et les insecticides. Nous assistons également à des transformations foncières bien que le contrôle et la gestion de la terre continuent d'être régis par des règles coutumières. La rareté du foncier agricole, due à la pression démographique et à l'essor de l'agriculture, a résolument modifié les modes d'accès à la terre. Ces modes sont désormais dominés par des transactions marchandes. De plus, l'insécurité foncière devient importante à cause des inégalités d'accès à la terre, de la précarité foncière et des conflits d'usage.

TROISIEME PARTIE

ACTEURS, STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES RIVES MERIDIONALES TCHADIENNES DU LAC TCHAD

Cette troisième partie présente d'abord la diversité des acteurs impliqués dans la production agricole (Chapitre 6). Il s'en dégage une typologie basée sur la diversification des activités. En plus de définir les différents groupes d'exploitants agricoles à partir des conditions pratiques de leur activité, les raisons de production ainsi que leurs statuts fonciers sont également exposés. Ensuite, le chapitre suivant (Chapitre 7) tente de mettre en évidence les réponses élaborées par les paysans face aux incertitudes et risques liés aux aléas du fonctionnement du milieu, à la saturation foncière et à l'insécurité consécutive à la crise Boko Haram. Enfin, le dernier chapitre (Chapitre 8) questionne le devenir des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, considérées depuis les années 1990 comme un « grenier agricole », mais qui font face à de nouvelles dynamiques démographiques, foncières et sécuritaires. L'accent est mis sur les enjeux majeurs de développement en lien avec les problèmes de l'agriculture ainsi que les défis actuels.

Chapitre 6

Diversité des exploitants agricoles et des statuts fonciers

Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les populations qui pratiquent l'agriculture sont nombreuses et diversifiées. Pour rendre compte de cette diversité, la pluriactivité et la diversification des pratiques agricoles ont été les critères déterminants qui ont permis la construction de la typologie des exploitants agricoles. Deux principales catégories se dégagent à savoir ceux qui pratiquent l'agriculture exclusive, c'est-à-dire sans l'associer avec une autre activité ; et ceux qui associent l'agriculture avec d'autres activités (élevage, pêche, commerce, petits métiers). Le critère de la diversification des systèmes de culture permet, par ailleurs, de distinguer différents sous-groupes. Les raisons qui motivent la pratique de l'agriculture sont aussi explorées afin de comprendre les intérêts et objectifs des acteurs. Pour finir, un accent particulier est mis sur les statuts fonciers en lien avec les conditions d'accès à la terre des exploitants agricoles.

I. Des exploitants agricoles aux profils variés

L'agriculture est, de loin, l'activité la plus pratiquée au lac Tchad (Raimond *et al.*, 2019). De nos observations et entretiens, il ressort que presque tous ceux qui vivent au sud du lac Tchad pratique cette activité. Cependant, ils n'appartiennent pas tous à une catégorie homogène des exploitants agricoles. Ainsi, une enquête réalisée auprès de 150 agriculteurs repartis sur l'ensemble des rives méridionales tchadiennes, a permis de mettre en évidence quelques éléments permettant de distinguer différents profils de ces agriculteurs. Il est certes vrai que, sur le plan statistique, ces résultats ne peuvent être extrapolés à toute la région mais ils peuvent, du moins, permettre de connaître qualitativement les profils des agriculteurs, leur situation foncière et d'apprécier leurs motivations quant à leur implication dans cette activité.

Deux principaux types d'exploitants agricoles sont identifiés. D'une part, nous avons ceux qui pratiquent l'agriculture exclusive sans nécessairement l'associer à une autre activité ; et d'autre part, ceux qui pratiquent plusieurs activités, y compris l'agriculture.

1. Ceux qui pratiquent l'agriculture sans diversification

Cette catégorie renferme plus d'acteurs, soit environ 57% de nos enquêtés. Ce sont pour la plupart ceux qui ne diversifient pratiquement pas leur activité. Ils ne comptent que sur l'agriculture pour vivre. En effet, n'ayant pas de moyens additionnels, ou de savoir-faire particuliers, pour investir dans d'autres activités non agricoles, ils ont choisi l'agriculture comme l'activité qui leur permet de subvenir à leurs besoins élémentaires. Cette activité est pratiquée en fonction des saisons de l'année et des possibilités et moyens disponibles. Même si l'agriculture reste la seule activité exercée actuellement par ce groupe, certains envisagent la reconversion vers d'autres activités à savoir la pêche ou l'élevage comme stratégies d'adaptation dans un milieu changeant comme le lac Tchad. Cette stratégie basée sur la reconversion d'activité est anciennement connue au lac Tchad, à l'image des pêcheurs qui ont adopté l'agriculture au cours des décennies très sèches (1970-1980), où le lac est passé au stade de petit Tchad sec.

On rencontre cette catégorie d'agriculteurs sur l'ensemble des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. En fonction des secteurs et des conditions agro-écologiques, ils adoptent tel ou tel autre système de culture. Ainsi, plus proche du lac, là où les terres de décrue sont disponibles, les agriculteurs s'adonnent beaucoup plus à la pratique des cultures de décrue alors que l'agriculture pluviale est l'apanage de ceux qui résident dans l'arrière-pays, zone éloignée du lac. Les cultures irriguées sont pratiquées partout, mais elles dominent dans le secteur du delta, à proximité du fleuve Chari.

Cette catégorie regroupe les exploitants agricoles qui ont un âge moyen d'environ 45 ans. Le plus jeune de l'échantillon a 20 ans contre plus de 90 ans pour le plus âgé. Les femmes représentent environ 9% de ce groupe d'agriculteurs. La majorité des acteurs est mariée (95%), y compris les femmes sauf une seule qui est veuve. Elles exploitent des parcelles obtenues par voie d'héritage mais quelques cas d'achat et de location sont aussi rencontrés. Le taux d'analphabétisme est élevé (54%). Les niveaux primaire et secondaire sont rares. En revanche, ceux qui ont été à l'école coranique représente environ 34%. L'essentiel de ce groupe d'agriculteurs est composé d'Arabes (53%), de Kanembou (13%) et de Kouka (9%). Le reste comprend les Haoussa, les Moubi, les Hadjarai, les Bilala, les Tama, les Sara, les Kouri, les Kidéré, les Peuls et les Goranes.

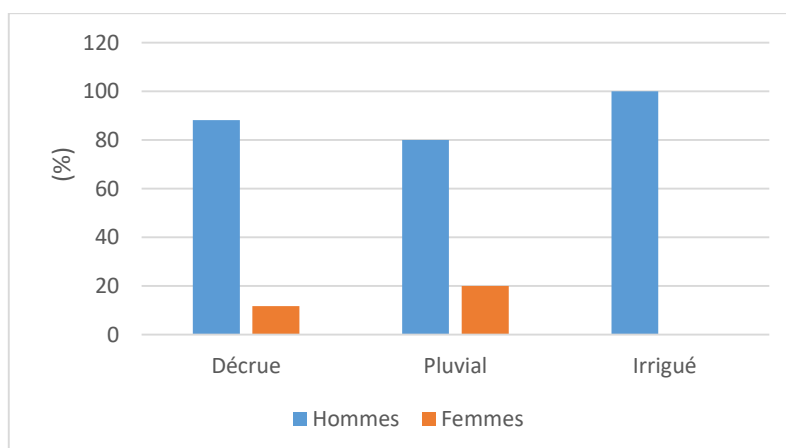
Pour mieux affiner la connaissance de ce groupe d'agriculteurs, nous avons dégagé, à partir de leurs pratiques agricoles, deux sous-groupes basés sur le système de culture pratiqué. Il

s'agit des agriculteurs qui ont opté pour un seul système de culture et ceux qui associent plusieurs systèmes à la fois.

1.1 Les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture

Cette sous-catégorie représente environ 28% des agriculteurs qui ne pratiquent pas d'autres activités et 16% de l'échantillon total. Trois principaux profils sont identifiés dans ce groupe à savoir ceux qui pratiquent exclusivement le système de décrue (71%) ; ceux qui pratiquent le système pluvial (21%) et ceux qui ont adopté le système irrigué (8%). D'après la figure n°20 ci-après, les hommes dominent dans tous les systèmes uniques. Ils représentent 88% pour le système de décrue, 80% pour le pluvial et 100% pour l'irrigué. Les femmes qui pratiquent un seul système représentent 12,5% de l'échantillon de ce sous-groupe, soit 3,5% du total des agriculteurs qui ne font pas d'autres activités. De plus, elles ne sont pas représentées dans le système irrigué.

Figure n° 20 : Répartition des systèmes de culture selon le sexe des agriculteurs ayant adopté un seul système de culture



Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.1.1 Une faible utilisation des moyens modernes de production et de transport

Le tableau n°8 ci-dessous présente l'utilisation des matériels de production agricole et des moyens de transport par ceux qui pratiquent un seul système de culture. Parmi les moyens matériels de production, la houe est de loin l'outil le plus utilisé par tous (100%), quel que soit le système de culture pratiqué. Aussi, 17% déclarent avoir utilisé la charrue et 29% ont expérimenté le tracteur. Par ailleurs, beaucoup ne disposent pas de moyens de transport. Quelques rares agriculteurs (8%) qui pratiquent les cultures de décrue utilisent la charrette, la pirogue et la moto. En revanche, les agriculteurs les mieux nantis, qui ont adopté le

système irrigué, utilisent la motopompe et des camions, notamment pour transporter leurs produits vers les marchés de consommation à savoir N'Djaména.

Tableau n°8 : Utilisation des matériels de production et des moyens de transport par les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture

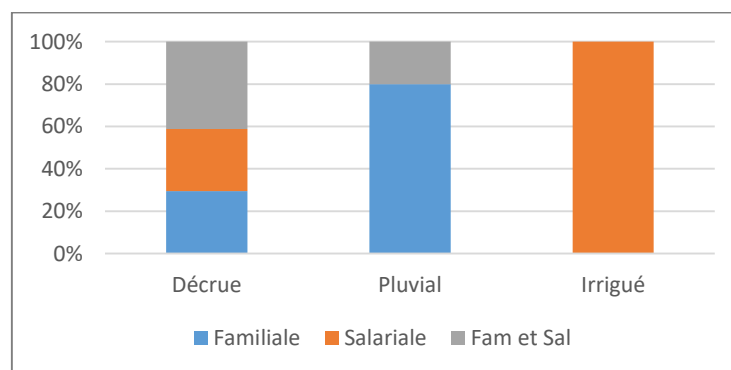
Système	houe	charrue	tracteur	motopompe	charrette	pirogue	moto	camion
Décrue	17	3	4	0	1	1	1	0
Pluvial	5	0	1	0	0	0	0	0
Irrigué	2	1	2	2	0	0	0	2
Total	24	4	7	2	1	1	1	2
	100%	17%	29%	8%	4%	4%	4%	8%

Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.1.2 Une main-d'œuvre familiale dominante

Dans les systèmes de production agricole où l'objectif est de produire pour se nourrir d'abord, la main-d'œuvre provient généralement de la famille des agriculteurs. C'est le cas du système pluvial où cette main-d'œuvre représente environ 80% alors qu'elle est pratiquement absente dans les systèmes où domine l'irrigation (Figure n°21). Le système de décrue emploie aussi beaucoup la main-d'œuvre familiale pour les travaux champêtres. Cependant, le salariat agricole intervient quand le travail est important ou lorsque les agriculteurs font face à une menace d'inondation. Dans ces cas, la main-d'œuvre salariale intervient souvent en complémentarité à la main-d'œuvre familiale. En effet, le système de décrue est souvent exposé aux aléas des crues précoces imprévisibles qui obligent l'emploi d'une main-d'œuvre supplémentaire pour précipiter la récolte et éviter les pertes importantes.

Figure n° 21 : Emploi de la main-d'œuvre agricole par les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture

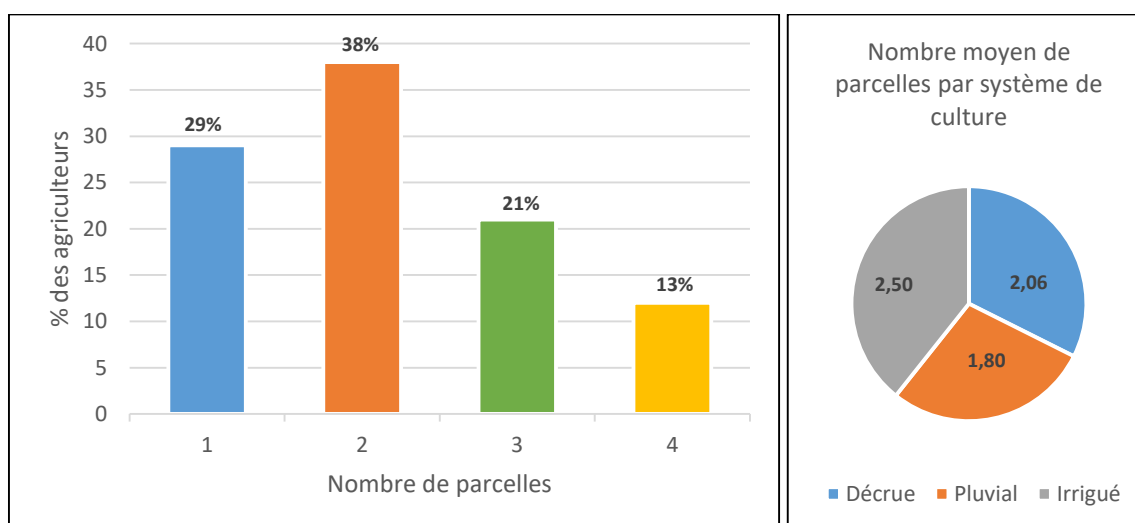


Source : Enquête de terrain, 2014

1.1.3 Une assise foncière insuffisante

Les assises foncières sont très variables en fonction du système de culture pratiqué. Le nombre moyen de parcelles détenues par les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture tourne autour de 2. Le nombre de champs déclarés varie de 1 à 4 pour le système de décrue ; de 1 à 3 parcelles pour le système pluvial et de 2 à 3 parcelles pour le système irrigué (Figure n°22). Sur un total de 24 agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture, 29% possèdent une seule parcelle et sont a priori les plus vulnérables. Ils pratiquent majoritairement les cultures de décrue et les cultures pluviales. Ceux qui ont déclaré avoir deux parcelles représentent près de 38% de l'échantillon total. Environ 21% ont trois parcelles et 13% disposent de quatre parcelles.

Figure n° 22 : Nombre de parcelles déclarées par les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture



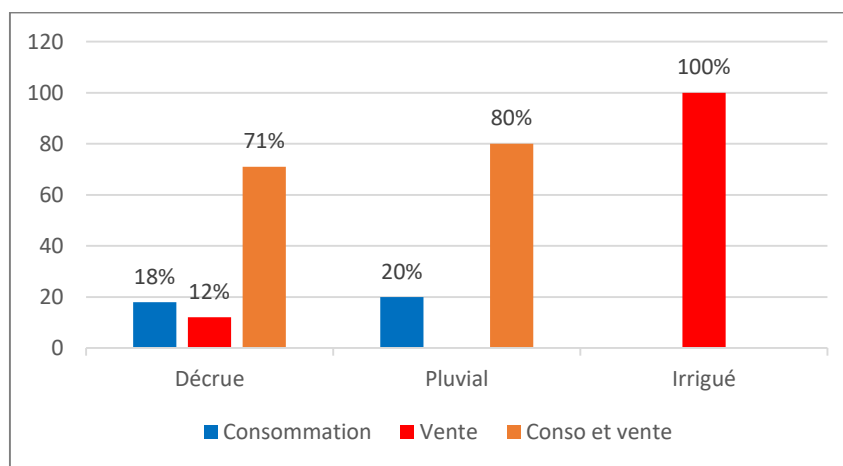
Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.1.4 Une production destinée à l'autoconsommation et à la vente

La production agricole des agriculteurs, qui ont adopté un seul système de culture, est destinée à l'autoconsommation mais également à la vente. La figure n°23 ci-dessous nous renseigne sur ces destinations en fonction du type de système. Ainsi, en système de décrue et même en pluvial, la consommation est souvent associée à la vente alors qu'en système irrigué, la production est exclusivement destinée à la vente. La consommation ici renferme l'alimentation directe au sein des familles ainsi que les dons sous forme d'assistance sociale (baptême, mariage, deuil ou personnes nécessiteuses, etc.). Le « vivrier marchand » (Chaléard, 1995) trouve tout son sens dans ces systèmes de production agricole du sud du

lac Tchad. Bien qu'insuffisante pour nourrir la famille avant la prochaine campagne, une partie de la production est vendue sur les marchés hebdomadaires pour acheter les compléments alimentaires et répondre à d'autres besoins, aspect qui sera abordé plus tard dans ce chapitre.

Figure n° 23 : Destination de la production des agriculteurs pratiquant un seul système de culture



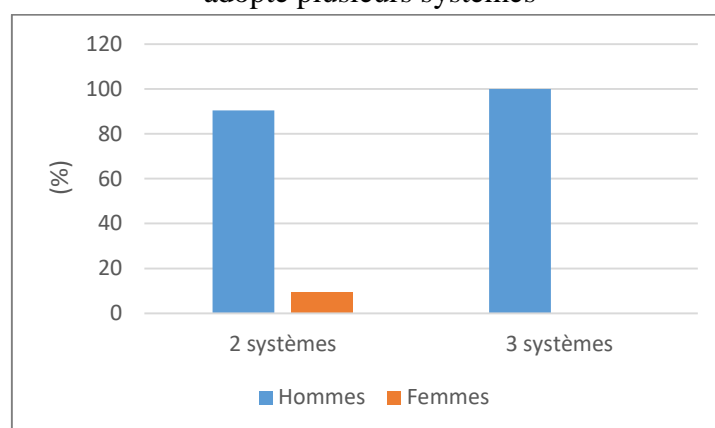
Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.2 Les agriculteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture

Cette deuxième sous-catégorie représente près de 72% des agriculteurs qui n'associent pas une autre activité à l'agriculture et 41% de l'échantillon total. Elle regroupe ceux qui ont des moyens pour pratiquer deux ou trois systèmes de culture par an. L'association ou la complémentarité des systèmes de culture est plus développée chez les hommes que chez les femmes (8%). D'après la figure n°24 ci-dessous, ces dernières pratiquent rarement deux systèmes complémentaires, et les résultats montrent aussi qu'aucune femme ne pratique trois systèmes de culture à la fois.

L'exploitation complémentaire des ressources foncières (terres de décrue, parcelles de cultures pluviales et irriguées) est favorisée par les avantages agro-écologiques offerts par le milieu. Plus qu'une stratégie d'adaptation, cette pratique permet de profiter de ces avantages afin de maximiser la production agricole pour répondre aux besoins des marchés de consommation.

Figure n° 24 : Répartition des systèmes de culture selon le sexe des agriculteurs ayant adopté plusieurs systèmes



Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.2.1 Une utilisation limitée des moyens modernes de production et de transport

L'utilisation des moyens de production et de transport n'est pas très différente du premier sous-groupe. D'après le tableau n°9 ci-dessous, la houe est l'outil fondamental qui demeure le plus utilisé (100%). Même si les agriculteurs de cette catégorie pratiquent plusieurs systèmes de culture, l'utilisation de la charrue et du tracteur est limitée. Quant à la motopompe, à la charrette et au camion, leur usage est aussi faible que dans la première catégorie. Cette situation montre que, sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, la mécanisation ou la motorisation n'est qu'une pratique marginale.

Tableau n° 9 : Utilisation des matériels de production et des moyens de transport par les agriculteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture

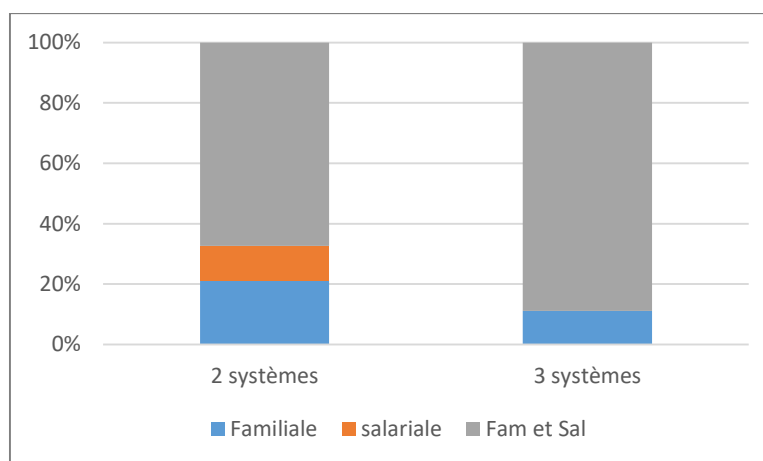
Système	houe	charrue	tracteur	motopompe	charrette	camion
2 systèmes	52	14	18	3	1	3
3 systèmes	9	3	3	1	0	1
Total	61	17	21	4	1	4
	100%	28%	34%	7%	2%	7%

Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.2.2 Des systèmes qui mobilisent une main-d'œuvre mixte

L'association de la main d'œuvre familiale et salariale domine largement dans ces systèmes de culture dits complémentaires (figure n°25). Cependant, certains agriculteurs (environ 10%) qui pratiquent deux systèmes de culture dépendent exclusivement du salariat agricole alors que la main-d'œuvre familiale est une pratique commune qu'on retrouve dans les deux sous-groupes.

Figure n° 25 : Emploi de main-d'œuvre dans les systèmes de culture complémentaires

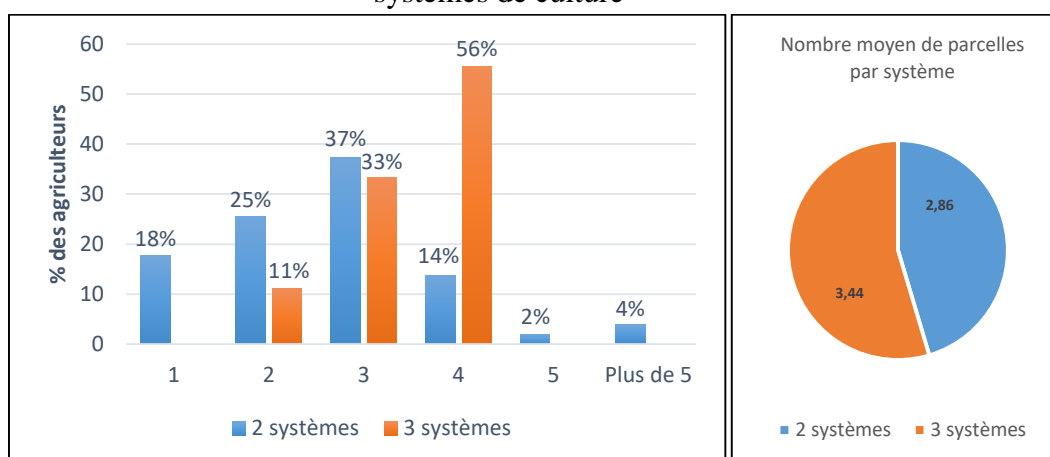


Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.2.3 Une assise foncière supérieure à la catégorie précédente

Le nombre moyen de parcelles détenues par les agriculteurs pratiquant plusieurs systèmes de culture est d'environ 3. D'après la figure n°26 ci-dessous, la possession foncière varie entre une et plus de cinq parcelles. Ceux qui combinent les trois systèmes de culture exploitent entre 2 et 4 parcelles. Cependant, contrairement au premier sous-groupe où la tenure foncière des agriculteurs ne dépasse pas quatre champs, il existe dans cette catégorie des producteurs qui possèdent au-delà de cinq parcelles.

Figure n° 26 : Nombre de parcelles déclarées par les agriculteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture

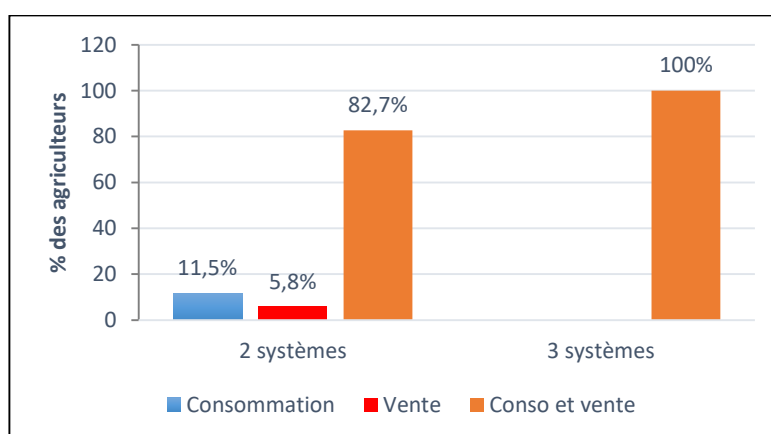


Source : Enquêtes de terrain, 2014

1.2.4 Une production pour satisfaire les besoins familiaux

En plus de se nourrir, la vente des produits agricoles est une source de revenus supplémentaires qui permet d'améliorer les conditions de vie des producteurs et leurs familles. La majorité des producteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture sont dans une forme de diversification en vue d'augmenter leurs revenus agricoles. Ainsi, une bonne partie de leur récolte annuelle est vendue. En analyse des données de la figure n°27 ci-dessous, 11,5% des agriculteurs qui pratiquent deux systèmes de culture le font dans le but de se nourrir uniquement et 5,8% produisent pour vendre exclusivement. Dans les deux cas (deux ou trois systèmes de culture), la consommation et la vente constituent la forme dominante.

Figure n° 27 : Destination de la production des agriculteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture



Source : Enquêtes de terrain, 2014

2. Ceux qui pratiquent d'autres activités ou diversifient leurs revenus

En plus des activités de production non agricoles (pêche et élevage), certains acteurs pratiquent d'autres activités à côté de l'agriculture. Il s'agit de ceux qui exercent dans le commerce ou de ceux qui travaillent dans les secteurs de l'administration (agents des eaux et forêt, enseignants) ou les petits métiers. Ces profils s'intéressent à l'agriculture comme une activité secondaire qui permet de répondre aux besoins alimentaires de la famille. Si la majorité des agriculteurs produisent d'abord pour se nourrir, nombreux parmi eux la considèrent comme une source de capital extérieur. Ils cherchent à diversifier leurs sources de revenus et l'agriculture permet également de financer les autres activités telles que la pêche, l'élevage et le commerce.

D'après les résultats de nos enquêtes auprès de 150 exploitants agricoles, les agriculteurs qui associent l'agriculture à d'autres activités représente environ 43% de l'échantillon (Tableau n°10). Ce sont les commerçants qui dominent largement dans cette catégorie (48%) alors que ceux qui pratiquent la pêche et l'élevage représentent chacun 11%. Le reste regroupe tous les partisans de petits métiers (31%). Les acteurs concernés par cette deuxième catégorie d'exploitants agricoles sont moins nombreux mais relativement plus jeunes que ceux de la première catégorie. L'âge moyen est d'environ 40 ans et demi et le plus jeune a 21 ans contre 80 ans pour le plus âgé de la catégorie. La proportion des femmes pluriactives est également importante (18%). S'agissant de la situation matrimoniale, ils sont en majorité mariés (91%). Le taux d'analphabétisme est aussi élevé (60%) dans ce groupe. Le niveau primaire et secondaire représente environ 18,5% et la proportion de ceux qui ont été à l'école coranique avoisine 21,5%. Cette situation montre que la diversification des activités n'est pas liée au niveau intellectuel ni au sexe. Dans ce groupe, les Arabes et les Kanembou sont majoritaires (54%) mais on rencontre aussi d'autres ethnies telles que les Haoussa, les Hadjaraï, les Bilala, les Moubi, les Kouri, les Kidéré, les Peuls, les Goranes et les Barguirmi.

Tableau n° 10 : Répartition des exploitants agricoles qui pratiquent d'autres activités selon leur sexe (65 sur 150 enquêtés)

Activités	Effectif		% échantillon	
	H	F	Groupe	Total
Commerce	24	7	48	20
Pêche	7	0	11	5
Elevage	6	1	11	5
Autres	17	3	31	13
Total	65		100	43

Source : Enquêtes de terrain, 2014

2.1 Les agro-pêcheurs

Ceux qui pratiquent la pêche en parallèle à l'agriculture (7 personnes) représentent 11% du groupe des pluriactifs, soit environ 5% de l'échantillon global. Les agro-pêcheurs ont été majoritairement identifiés dans les villages à proximité des eaux-libres du lac, notamment à Guitté dans le secteur deltaïque, là où la population des pêcheurs est importante. L'articulation entre l'agriculture et la pêche est un mode de survie qui a été aussi relevée chez les populations du delta central du Niger, au Mali (Fay, 1994). Sur les rives étudiées, la pêche est pratiquée toute l'année et son importance varie suivant les différentes périodes de l'année et les niveaux du lac. Ainsi, on distingue une petite, une moyenne et une grande pêche. Lorsque les conditions de production halieutique deviennent très favorables, à partir de fin février-début mars, la pêche est souvent intense, ce qui correspond à la grande pêche. Au fur et à mesure que les prises et la diversité des espèces baissent pendant la montée des eaux, à partir d'août et septembre, la pêche est moins importante et on parle de petite pêche. Quant à la pêche moyenne, elle est pratiquée de façon intermittente entre les deux périodes.

Pour cette sous-catégorie d'agro-pêcheurs, l'agriculture est une activité saisonnière et temporaire. Elle est largement pratiquée pendant la période de décrue et parfois en saison pluvieuse. Les produits agricoles sont généralement destinés à l'autoconsommation. Lorsque le surplus de la production agricole est vendu, les revenus permettent d'investir dans l'achat des matériels de la pêche à savoir les filets. Les agro-pêcheurs enquêtés ne pratiquent pas le système irrigué et seulement une partie est concernée par la complémentarité entre les cultures de décrue et les cultures pluviales. L'emploi d'une main-d'œuvre agricole mixte (familiale et salariale) est une pratique assez courante. Les résultats d'enquête montrent

également que 4 personnes sur 7 utilisent le tracteur et la charrue, achetés ou loués avec les revenus de la pêche. La plupart des agro-pêcheurs exploitent en moyenne 2 champs avec une variation allant de 1 à 4 parcelles. Ces champs sont issus de l'héritage familial sauf une seule personne, la plus âgée du groupe, a bénéficié d'une donation et une autre qui loue ses parcelles.

2.2 Les agro-éleveurs

Ce sont les exploitants qui concilient l'agriculture et l'élevage dans leurs pratiques. Cette sous-catégorie composée également de 7 personnes représente environ 11% des pluriactifs et 5% de l'échantillon total. L'élevage est la troisième principale activité qui partage, avec l'agriculture et la pêche, l'espace au lac Tchad.

Il existe deux types d'élevage à savoir l'élevage semi-sédentaire et l'élevage transhumant. L'élevage semi-sédentaire est traditionnellement intégré dans les pratiques des anciens riverains, notamment les agropasteurs Arabes Choa de l'arrière-pays (Karal). Les petits ruminants sont gardés au village mais le gros bétail, confié aux bergers, nomadise entre le lac et vers le centre et le sud du Tchad voire vers le Cameroun. Depuis le passage au petit Tchad ordinaire, on assiste à un afflux important des éleveurs transhumants, qui ne font pas partie de notre échantillon. Ces derniers fréquentent de manière saisonnière les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Ils arrivent dès l'amorce de la décrue et quittent le lac lorsque les premières pluies tombent. Leur arrivée coïncide avec la préparation des parcelles pour les cultures de décrue. À l'occasion, ils se disputent l'occupation de l'espace avec les agriculteurs. La présence des éleveurs pendant cette période est un important facteur d'accentuation des conflits d'usage car il suffit d'une inattention des bergers ou des gardiens de cultures pour que les animaux dévastent les champs. Or, quand les cultures se densifient autour des cuvettes et bras du lac, cela ne laisse aucune chance aux éleveurs qui cherchent à accéder aux zones de pâturage et à l'eau. À ce titre, ce problème constitue un enjeu majeur pour le développement de la région du lac Tchad et devrait interpeler les différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des approches de gestion intégrée et concertée.

Les agro-éleveurs pratiquent d'abord l'agriculture pour subvenir à leurs besoins alimentaires. La vente du surplus des produits agricoles permet de couvrir certains besoins supplémentaires de la famille mais aussi de reconstituer leurs troupeaux en cas de pertes dues aux maladies ou aux vols. En revanche, les retombées de l'élevage contribuent à l'amélioration des conditions de production agricole à savoir l'achat des matériels, des

intrants et l'emploi de la main-d'œuvre. Le système pluvial prédomine dans leurs pratiques agricoles. Bien qu'ils sont des éleveurs, la culture attelée est inexistante tout comme l'utilisation du tracteur. Cette situation contradictoire pourrait s'expliquer par le fait que l'agriculture est considérée comme une activité d'emprunt chez les éleveurs Arabes et l'animal est un compagnon de vie et non un moyen de travail. La main-d'œuvre familiale est la plus mobilisée par les agro-éleveurs même si elle est complétée par la main-d'œuvre salariale pour ceux qui pratiquent le système de décrue ou le système irrigué. Du point de vue de la tenure foncière, chacun exploite au minimum 2 champs et pas plus de 4 parcelles. Ce sont des champs qui sont soit hérités soit loués.

2.3 Les agro-commerçants

Ce troisième sous-groupe composé de 31 personnes pratique à la fois l'agriculture et le commerce. Il représente la proportion la plus importante (48%) de la catégorie de ceux qui pratiquent d'autres activités en dehors de l'agriculture, soit un peu plus de 20% de l'échantillon total enquêté. Le transport ainsi que le commerce des produits agricoles et des produits manufacturés sont des activités commerciales les plus pratiquées. Contrairement à d'autres catégories où les femmes sont sous-représentées, elles atteignent 26% dans ce sous-groupe des agriculteurs qui pratiquent le commerce. Les hommes sont concernés par le transport des personnes et des marchandises (poisson, produits agricoles et autres produits manufacturés) d'un marché hebdomadaire à un autre ou des rives vers N'Djaména. En dehors des transporteurs, d'autres s'intéressent au commerce des produits agricoles ou manufacturés (sucre, thé, savon, pâtes alimentaires, vêtements, intrants agricoles, etc.) dans les marchés hebdomadaires et dans les villages où ils sont tenanciers des boutiques. Du côté des femmes, elles font le commerce de détail des produits agricoles tels que le gombo, la tomate, le niébé, les céréales et le poisson. De même, le commerce des ingrédients alimentaires pour la préparation culinaire est l'apanage des femmes. Les marchés hebdomadaires sont parcourus par les commerçants locaux qui collectent, vendent et revendent les produits agricoles ou non agricoles d'un marché à un autre.

L'agriculture est pratiquée pendant la saison pluvieuse ou la saison de décrue. Au moment des semis ou de la récolte, le commerce devient moins important et cède sa place aux travaux champêtres. Les cultures pluviales et de décrue dominant dans leurs pratiques agricoles mais certains pratiquent aussi les cultures irriguées en complément. La pratique de l'agriculture permet d'assurer l'alimentation de la famille et ce sont les produits agricoles achetés sur les

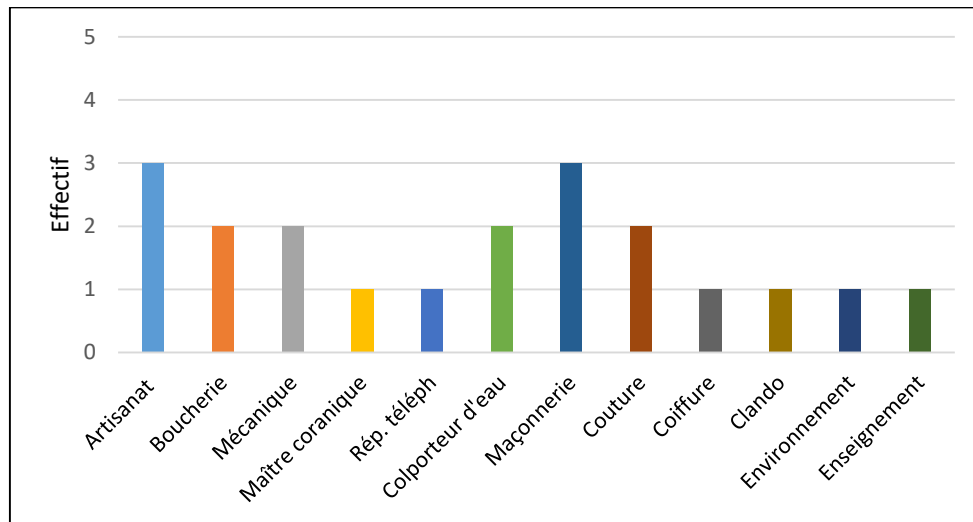
marchés hebdomadaires qui sont largement commercialisés. La commercialisation des produits agricoles permet d'investir dans le commerce d'autres produits divers. De même, les revenus du commerce améliorent la production agricole à travers l'achat des matériels, des intrants et l'emploi de la main-d'œuvre salariale.

Les enquêtes montrent aussi que les agro-commerçants constituent un groupe d'acteurs qui sont un peu plus aisés que les autres. L'utilisation du tracteur, de la charrue et de la motopompe concerne au moins deux tiers de cette catégorie. La combinaison de la main-d'œuvre familiale et salariale est dominante. De plus, le nombre moyen de champs exploités est de l'ordre de 3 parcelles mais la tenure foncière varie de 1 à plus de 5 parcelles comme pour les autres catégories. L'héritage est le mode d'acquisition des champs qui concerne la moitié des agro-commerçants enquêtés.

2.4 Les autres profils

Cette sous-catégorie regroupe des profils particuliers et très variés au regard des métiers et services pratiqués. Ils représentent près du tiers (20 personnes) des agriculteurs qui pratiquent d'autres activités. Compte tenu de leur faible effectif, si on les considère selon le métier pratiqué, nous avons jugé utile de les mettre dans une seule catégorie (autres profils). D'après la figure n°28, ce groupe comprend les artisans (poterie, vannerie), les bouchers, les mécaniciens, les coiffeurs, les couturiers, les marabouts, les conducteurs des mototaxis (clandomen), les colporteurs ou vendeurs d'eau, transportée à dos d'âne de porte à porte dans les gros villages ; et enfin les fonctionnaires (enseignants et agents des eaux et forêt). Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les fonctionnaires sont composés des enseignants et des agents affectés dans les services déconcentrés de l'Etat (agriculture, élevage, santé, environnement et pêche) ainsi que des administrateurs civils et militaires affectés dans les sous-préfectures mais qui n'ont pas été enquêtés à cet effet.

Figure n° 28 : Répartition des agriculteurs qui pratiquent d'autres activités non agricoles selon les métiers



Source : Enquêtes de terrain, 2014

Comme pour les profils précédents, l'agriculture est pratiquée essentiellement par ces profils pour la consommation de la famille. Les fonctionnaires ne pratiquent l'agriculture que durant la période de leur affectation au sud du lac Tchad alors que pour les autres, qui sont majoritairement des résidents permanents, elle est pratiquée presque chaque année. Concernant les migrants qui sont venus chercher au lac Tchad les moyens pour assurer leur survie, l'agriculture est l'une des possibilités qui les attirent. Toutefois, le manque de moyens pour acheter ou louer annuellement de bonnes terres les amène à pratiquer d'autres petits métiers pour compléter leur capital et subvenir à leurs besoins. Comme pour certains agro-pêcheurs, agro-éleveurs et agro-commerçants, les revenus obtenus à partir des activités non agricoles permettent d'autofinancer les travaux champêtres (location du tracteur, rémunération de la main-d'œuvre, achat des intrants, etc.).

La combinaison du système pluvial et du système de décrue est une pratique dominante au sein de cette catégorie de pluriactifs. Le tracteur et la charrue sont rarement utilisés. L'emploi de la main-d'œuvre repose essentiellement sur le service familial complété par le salariat agricole. En moyenne, chacun exploite 2 parcelles dont les modes d'accès restent très variables. Contrairement aux autres, l'assise foncière ne dépasse guère 3 parcelles dans cette catégorie.

3. Les principales raisons qui motivent la production agricole

Certes nous avons mentionné, selon les catégories des exploitants agricoles, quelques raisons pour lesquelles ils pratiquent l'agriculture, mais cette partie revient sur les principales raisons qui sont largement citées par tous les enquêtés. En effet, diverses raisons sociales et économiques motivent la pratique de l'agriculture au sud du lac Tchad. La majorité de nos enquêtés cultivent d'abord pour se nourrir ; et ensuite, le surplus de la production est commercialisé pour répondre aux besoins secondaires de la famille (éducation, santé, logement, vêtements, mariage). La scolarisation des enfants est la deuxième raison de production, largement citée après l'autoconsommation. De plus, la recherche d'argent est la troisième raison qui a conduit certains exploitants agricoles à investir dans l'agriculture.

1. Autosuffisance alimentaire de la famille

Assurer les besoins alimentaires de la famille est la première priorité et, par conséquent, la principale raison qui motive les agriculteurs des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, toutes catégories confondues. Les céréales, notamment le maïs, le sorgho et le mil pénicillaire, sont cultivés exclusivement pour sécuriser l'alimentation de la famille car « un chef de famille qui ne cultive pas de céréales, précisément le maïs, pour prévenir la disette est un irresponsable » disait un paysan au cours d'un entretien. Ainsi, l'importance de pratiquer l'agriculture pour nourrir sa famille est une responsabilité sociale qui s'impose à chaque chef de ménage. Les autres cultures telles que la patate douce, le manioc, la canne à sucre, le gombo, le riz et les cultures maraîchères sont considérées comme des cultures plutôt commerciales. Leur production permet de répondre à d'autres exigences familiales.

2. La scolarisation des enfants

La scolarisation des enfants est l'une des principales raisons de la production agricole qui ressort de nos enquêtes. Aujourd'hui, l'école est devenue obligatoire au Tchad et tout parent est sommé d'envoyer ses enfants à l'école. Malgré la volonté politique de rendre l'éducation gratuite sur toute l'étendue du territoire tchadien, le manque d'enseignants formés et affectés dans certaines zones rurales implique l'engagement et la prise en charge des maîtres

communautaires⁶¹ par les parents d'élèves. Ainsi, les populations au sud du lac Tchad affirment qu'ils cultivent ou pratiquent la main-d'œuvre agricole pour scolariser leurs enfants. Néanmoins, le revenu agricole ne suffit toujours pas pour envoyer tous les enfants à l'école moderne, et c'est pour cette raison que la plupart des enfants vont plutôt à l'école coranique, moins coûteuse mais obligatoire dans une communauté fortement musulmane.

Par ailleurs, les enfants terminent difficilement leur cursus primaire et rares sont ceux qui franchissent le secondaire, souvent par manque de moyens pour financer les études, par absence de motivation ou pour des raisons de mariage précoce des filles. Dans la pratique, les collèges et lycées se trouvent dans les grands centres ruraux (Guitté, Mani, Karal, Grédaya), distants des autres villages de plus de 15 à 30 km environ. Ce sont ceux qui ont des moyens et de la famille dans ces centres qui envoient leurs enfants étudier là-bas.

Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ne bénéficient pas des effets concrets des politiques publiques en matière d'éducation. À l'instar des autres zones du lac Tchad, les conditions de scolarisation sont précaires et les écoles fonctionnent difficilement dans cette région riveraine du lac Tchad. En dehors des gros villages tels que Guitté et Karal, où l'école fonctionne mieux, il n'existe presque pas de salles de classe dans la plupart des autres villages riverains du lac. Les table-bancs sont très sommaires, insuffisants et parfois inexistantes. Enfin, si la qualité de l'enseignement est déplorable parce que les maîtres communautaires sont généralement recrutés sans qualification appropriée, le manque des manuels de formation affecte aussi la valeur de l'éducation.

⁶¹ La création des écoles communautaires au Tchad remonte à l'après crise sociopolitique de 1979-1982 selon le CROSET (Cercle de réflexion et d'orientation sur la soutenabilité de l'économie tchadienne). En effet, après l'accalmie qui s'est instaurée à partir de 1982, les activités socio-économiques ont été relancées, y compris la réouverture des écoles. Cependant, face aux difficultés financières et au manque de ressources humaines, les parents se sont organisés au niveau communautaire pour créer des écoles et recruter des volontaires locaux pour y enseigner. Ces enseignants appelés « maîtres suppléants » puis « maîtres communautaires » étaient entièrement pris en charge par les parents d'élèves, organisés en association. Malgré la volonté de l'Etat d'officialiser ces écoles et de payer des subsides à ces maîtres communautaires, la demande d'éducation est toujours forte face à la croissance du nombre des enfants à scolariser. Aujourd'hui encore, une partie des maîtres engagés par la communauté locale pour former les enfants au niveau primaire est à la charge des parents d'élèves ; et c'est dans la région du Hadjer-Lamis, couvrant les rives sud tchadiennes du lac Tchad, qu'on compte le plus grand nombre, environ 68% des écoles communautaires d'après le Programme d'appui à la réforme du secteur de l'éducation au Tchad (PARSET II, 2014).

3. Les raisons financières

D'autres raisons, notamment le besoin d'avoir de l'argent pour résoudre plusieurs autres problèmes, motivent également les agriculteurs du sud du lac Tchad. En effet, l'argent gagné à travers la vente des produits agricoles permet aux producteurs de satisfaire leurs besoins non alimentaires. De plus, une partie peut être destinée au remboursement de dettes contractées auprès des commerçants pour l'achat des intrants (semences, herbicides, pesticides). Le remboursement peut se faire en nature si le producteur n'a pas assez de disponibilité financière ou s'il existe un accord basé sur un engagement à rembourser le montant du prêt par les produits agricoles. Ainsi, les agriculteurs qui ont contracté un prêt auprès des commerçants suivent la logique du « donnant-donnant » et les termes du contrat reposent souvent sur la parole donnée suivante : « je te donne de l'argent pour investir dans l'agriculture et au moment de la récolte, je récupère en nature ». Dans ce cas, les agriculteurs sont obligés de donner une partie de leur production à leurs créanciers, parfois à un faible taux, tout en sachant que cette pratique les maintient dans une position de dépendance sans maximisation des recettes.

De nombreuses autres raisons financières justifient la pratique de l'agriculture. Certains agriculteurs cultivent pour réaliser leurs projets à savoir l'achat des matériels agricoles, tels que les motopompes pour faire le maraîchage, et de la moto (2% de nos enquêtés en possèdent) pour alléger les efforts physiques lors des multiples déplacements (se rendre au champ, au marché ou dans une autre localité en cas de besoin). Pour les jeunes, le désir de se marier ou d'acheter la moto pour exercer le métier de clandoman justifie l'intérêt accordé à l'agriculture. D'autres agriculteurs envisagent aussi investir dans l'acquisition de nouvelles parcelles agricoles (location, achat), la construction des maisons d'habitation et la réalisation des projets de voyage tels qu'aller à la Mecque pour accomplir le pèlerinage musulman. Enfin, le fait de vouloir gagner de l'argent est pour certains une raison fondamentale. C'est ainsi que les migrants et entrepreneurs Tama investissent dans l'agriculture commerciale, notamment le maraîchage irrigué, dans le seul but de gagner beaucoup d'argent.

4. Les statuts fonciers des producteurs

La détermination du statut foncier des agriculteurs prend en compte les modes d'appropriation et de transmission des droits d'usage de la terre. Il faut rappeler que les terres agricoles des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ont d'abord fait l'objet d'une

appropriation traditionnelle régie par des règles établies par les premières communautés riveraines bien avant le passage au petit Tchad (1973). Les nouvelles formes dites néo-coutumières de cession et de mutation des droits fonciers se sont développées au cours d'une période récente où la terre, devenue rare, a acquis une valeur marchande.

1. Les « propriétaires » détenteurs des droits coutumiers primaires

En Afrique, les espaces occupés, travaillés et vécus par une communauté traditionnelle sont appropriés avant tout par elle. C'est de cette manière que les premiers occupants des rives sud du lac Tchad ont acquis les droits de propriété coutumière par le feu et la hache ou par donation accordée par l'autorité traditionnelle, dépositaire des droits de propriété foncière collective. Les « propriétaires » détenteurs des droits d'usage primaires sont les membres directs des premières communautés qui se sont anciennement installées au sud du lac Tchad. Ils contrôlent et exploitent les terres familiales au sein du patrimoine foncier collectif de la communauté. Le statut des terres étant communautaire, la terre ne doit pas faire l'objet d'appropriation individuelle mais reste tout de même un domaine exploité par la famille qui tire profit pour assurer sa subsistance. Aujourd'hui, les détenteurs de ces droits fonciers primaires sont devenus rares et ne représentent que 4% de l'échantillon de nos enquêtés. Ce sont des personnes un peu âgées (69 ans en moyenne) et qui ont déjà, théoriquement, transféré les droits d'usage directs du domaine foncier de la famille à leur progéniture. De ce point de vue, ils n'assurent que la responsabilité sociale dans le sens où ils veillent sur la sécurisation des droits acquis au bénéfice de la grande famille.

2. Les « propriétaires » détenteurs de droits coutumiers secondaires

Ce sont les descendants des premiers propriétaires coutumiers. En effet, au fur et à mesure de l'augmentation de la taille des familles, le domaine foncier familial subit des morcèlements. Les droits d'usage de chaque portion sont concédés aux ayants droit par voie d'héritage ou de legs. Ces détenteurs des droits d'usage dits secondaires représentent 52% de nos enquêtés. Toutefois, deux groupes sont à distinguer à savoir les ayants droit sans complément foncier et les ayants droit avec complément foncier.

2.1 Les ayants droit sans complément foncier

Ce sont ceux qui n'exploitent que les terres héritées ou léguées par la famille. Ils représentent environ 31% de notre échantillon enquêté. Les droits d'usage leur ont été transmis par les

premiers propriétaires coutumiers, qui avaient bénéficié de vastes superficies dans un contexte de faible pression démographique et foncière. De nos jours, ce sont les ayants droit directs, héritiers du domaine foncier familial, qui disposent des marges foncières suffisantes. Avec la rareté des terres agricoles, ils ont la possibilité de vendre ou de louer des parcelles aux nouveaux demandeurs. Ainsi, ils peuvent spéculer sur le foncier pour en tirer profit.

2.2 Les ayants droit avec complément foncier

Ces ayants droit représentent 21% des enquêtés et se distinguent des précédents par le fait qu'en plus des terres héritées ou léguées, ils exploitent d'autres parcelles acquises par voie d'achat ou de location. En effet, compte tenu du nombre des héritiers dans certaines familles, les portions léguées ou héritées sont de taille insuffisante. Le désir d'augmenter le domaine foncier hérité les amène à compléter. Les nouvelles parcelles achetées ou louées permettent de combler le déficit foncier et de relever les défis face aux besoins alimentaires croissants auxquels font face les familles des légataires ou héritiers. Il se trouve aussi que, pour des raisons économiques, certains augmentent leur domaine foncier en vue de profiter des avantages liés à la marchandisation de la terre.

3. Les « propriétaires » détenteurs de nouveaux droits fonciers

Ce groupe représente 18% de nos enquêtés. À la différence des premiers propriétaires coutumiers qui ont acquis traditionnellement la terre, par le droit de la hache ou du feu, cette catégorie regroupe tous ceux qui exploitent des terres achetées. Les droits d'accès et d'usage de la terre sont transmis au moment de la transaction ; et l'acquéreur devient ainsi le « propriétaire définitif » de la parcelle achetée. Compte tenu de la rareté de bonnes terres agricoles et de la monétarisation des échanges, la terre n'est plus attribuée ou donnée à titre gratuit. D'ailleurs, il est fréquent d'entendre dire qu' : « il n'y a plus de terres libres au lac Tchad, si quelqu'un veut une parcelle, il doit l'acheter ou la louer ».

Le nouveau droit de propriété foncière acquis par voie d'achat est confirmé par les autorités coutumières qui sont témoins obligatoires de la transaction. Ceux qui désirent obtenir les pièces justificatives telles que l'attestation de vente et l'attestation de reconnaissance peuvent en faire la demande auprès des instances locales (*boulama*, sultan et sous-préfet), moyennant le versement d'un montant fixé au préalable (voir chapitre 7). C'est à partir des années 2000 que cette pratique se diffuse au sud du lac Tchad mais jusqu'à présent les

exploitants agricoles qui ont des papiers attestant leur statut de propriétaires fonciers définitifs ne sont pas nombreux. Ce sont pour la plupart les détenteurs de vergers ou de terrains d'habitation dans les grands centres tels que Karal et Guitté qui cherchent à garantir leur droit de propriété foncière en demandant des attestations.

En revanche, acheter une parcelle de décrue sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad n'est pas forcément synonyme d'en être le « propriétaire » au sens du droit foncier moderne qui accorde le droit de disposer librement et définitivement de la terre. En d'autres termes, ce sont les droits d'usage qui sont achetés mais pas la terre, car tous les exploitants des terres de décrue sont tenus de verser régulièrement des redevances foncières (*kiski* et *déhéyé*) qui s'imposent comme une garantie du droit d'accès et d'usage de la terre.

3.1 Les « propriétaires » temporaires, détenteurs des droits fonciers provisoires

Ce statut regroupe ceux qui ont loué la terre et ceux qui ont bénéficié d'un prêt (environ 20% de l'échantillon enquêté). La location et l'emprunt de la terre confèrent un droit d'usage temporaire aux bénéficiaires. Les locataires sont en quelque sorte les exploitants qui achètent temporairement les droits d'usufruit auprès de ceux qui détiennent les droits fonciers primaires ou secondaires voire directement auprès des *boulama* qui ont de marges foncières. Le contrat de location est renouvelé chaque année, et le prix est fixé par koro (1/4 ha) en fonction des relations sociales et des crues annuelles. Si, en année normale, le prix de la location d'un koro est de 10 000 FCFA par campagne agricole, il peut passer du simple au double au cours d'une année de crue exceptionnelle (2012 par exemple). Une telle crue peut submerger pendant plusieurs mois beaucoup de champs et la demande foncière devient forte. Par conséquent, le prix de la terre augmente. En plus, toute personne désirant louer la même parcelle deux années de suite doit se manifester tôt avant la campagne suivante sinon le propriétaire peut accorder la location de ladite parcelle au premier venu solvable. En dehors de la location, le propriétaire temporaire est aussi soumis au paiement de l'impôt foncier traditionnel (*kiski*) sans quoi il risque de perdre le droit de cultiver les terres de décrue l'année d'après.

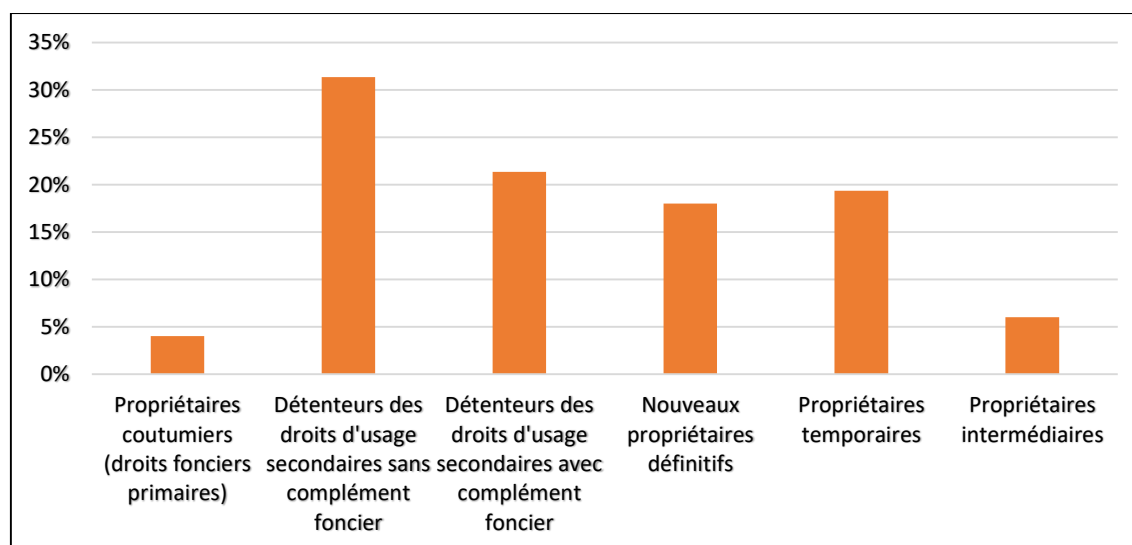
Le prêt repose généralement sur des accords de principe non conditionnés. Dans la majorité des cas, la durée du prêt reste indéterminée. Néanmoins, la terre prêtée peut faire l'objet de retrait lorsque son « propriétaire », détenteur de droits d'usage primaires ou secondaires, jugera qu'il est temps pour lui de récupérer son champ. D'une part, parce que les parcelles

qu'il exploite ne sont plus accessibles (sous l'eau) ou ne permettent plus d'avoir de bons rendements. D'autre part, s'il trouve que le champ qui a fait l'objet de prêt est devenu plus productif et facile à travailler du fait des aménagements (usage d'intrants, absence d'herbes envahissantes), il le récupère pour soit le mettre en location soit le cultiver lui-même. Les bénéficiaires de prêt sont généralement des personnes en situation de précarité foncière (personnes âgées, femmes veuves, jeunes migrants, réfugiés Boko Haram, etc.), et le retrait de la terre les expose davantage à l'insécurité foncière. Parfois, pour continuer d'exploiter la terre prêtée, l'emprunteur travaille à entretenir de bonnes relations avec son bienfaiteur en lui offrant, par exemple, une partie de sa récolte ou en l'aidant dans les travaux champêtres. Du fait de leur situation précaire et de leur faible production agricoles, ces ayants droit sont généralement exonérés des redevances foncières.

3.2 Les « propriétaires » intermédiaires

Ce statut foncier implique une combinaison de situations foncières variées et représente 6% de nos enquêtés. Plusieurs modes d'accès et d'exploitation de la terre sont utilisés à la fois par un même exploitant. Par exemple, il peut exploiter deux parcelles dont l'une est empruntée et l'autre est concernée par la location ou l'achat. Au regard de cette situation foncière, il n'appartient à aucun des statuts identifiés précédemment. Ce statut regroupe les agriculteurs qui, pour survivre, essaient d'accéder à la terre par tous les moyens possibles en combinant plusieurs modes d'accès au foncier ou en cumulant divers statuts fonciers au cours d'une année.

Figure n° 29 : Répartition des exploitants agricoles selon leurs statuts fonciers



Source : Enquêtes de terrain, 2014

Cette figure n°29 ci-dessus montre que les détenteurs des droits coutumiers secondaires sont les plus nombreux (plus de 50%) alors que ceux qui détiennent les droits primaires sont en baisse (moins de 5%), montrant ainsi un transfert important des droits fonciers coutumiers aux héritiers.

Enfin, ce chapitre a permis de montrer la diversité des exploitants agricoles et des statuts fonciers au sud du lac Tchad. La possibilité de diversifier ou non les activités a permis de définir différents profils d'agriculteurs. Nous avons, d'une part, les agriculteurs qui diversifient peu leurs activités (type de terre et de systèmes de culture, les produits cultivés, les moyens utilisés, etc.) ou qui pratiquent l'activité agricole sans l'associer à d'autres activités ; et d'autre part, ceux qui diversifient leurs activités ou qui pratiquent d'autres activités parallèles à l'agriculture, et de manière tout à fait complémentaire. Les systèmes de culture adoptés, la tenure foncière, les moyens de travail ainsi que les motifs de la production agricole sont plus ou moins identiques avec quelques nuances. Cependant, les différentes formes d'appropriation foncière des agriculteurs au sud du lac Tchad ont permis de définir une diversité de conditions foncières afin de mettre en relief leurs statuts fonciers. Ce chapitre nous a permis d'approfondir les connaissances sur les agriculteurs des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Il nous conduit vers l'analyse des stratégies développées par ces agriculteurs face aux incertitudes et risques liés au fonctionnement du milieu, à la dynamique foncière et à la crise géopolitique en cours dans la région du lac Tchad.

Chapitre 7

Stratégies paysannes dans un espace soumis aux changements

Ce chapitre analyse les différentes stratégies ou réponses des populations riveraines du lac Tchad face aux incertitudes et risques liés aux aléas naturels, à la pression foncière et à la crise sécuritaire en lien avec Boko Haram. Les stratégies des paysans permettent de s'adapter à leur milieu et de résister face aux changements. En effet, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad forment un espace soumis à une forte variabilité du lac, depuis son passage au petit Tchad sec dans les années 1980. Elles sont également concernées par une saturation foncière, due à la pression démographique qui s'est accentuée à partir des années 1990, et par l'insécurité inhérente à la crise géopolitique régionale qui s'est généralisée dans toute la région du lac depuis le début des années 2010. Dans ce contexte caractérisé par des incertitudes et des risques perpétuels, les paysans doivent adopter des stratégies pour y faire face.

Par stratégie, on entend l'ensemble des actions ou de pratiques, individuelles et collectives, coordonnées en vue d'atteindre un objectif (d'après Dewerpe, 1996, inspiré de Bourdieu). Il en découle que les stratégies d'adaptation ou de « faire face » ou encore de *coping* (en anglais), sont des réponses physiques ou psychiques d'un individu soumis à des circonstances ou des demandes telles qu'un phénomène imprévu d'après les psychologues Nicchi et Le Scanff (2005). Elles sont également des pratiques destinées à minimiser les risques liés à une situation de crise, notamment climatique, à savoir l'inondation, la sécheresse et l'irrégularité pluviométrique. Ces stratégies impliquent souvent des pratiques qui sont considérées comme des réponses fondées sur le savoir-faire endogène face à une situation donnée, d'où la capacité des paysans à prendre des décisions en fonction de leurs intérêts et objectifs (Jouve, 2010 ; Dugué, 2012 ; Vissoh *et al.*, 2012). Ainsi, on retient que les stratégies ou les logiques paysannes correspondent à des réponses plus ou moins élaborées, mais qui ne sont pas forcément planifiées (N'Djafa Ouaga, 2003). Toutefois, elles permettent aux paysans de survivre et de résister face à un changement inattendu qui vient bouleverser leurs pratiques et habitudes déjà bien connues. Cette survie ou résistance est autrement comprise comme étant une résilience. Celle-ci renvoie à la capacité d'un système à conserver ou retrouver ses propriétés après un choc, ou plus simplement la capacité d'un

individu ou groupe d'individus à se remettre d'un choc telle une crise ou un évènement déstabilisant (Manciaux, 2001 ; Lallau et Archambaud, 2020).

De ce fait, l'analyse des stratégies d'adaptation des populations au sud du lac Tchad permet de mettre en évidence leur capacité de résistance voire de résilience face aux changements en cours, notamment les contraintes liées à la variabilité du lac, à la saturation foncière ainsi qu'à l'insécurité généralisée due à l'insurrection du groupe djihadiste Boko Haram. En effet, malgré les attaques de ce groupe, le système foncier est resté en place sur les rives méridionales tchadiennes, proches de N'Djaména. Les chefs coutumiers n'ont pas fui comme dans d'autres secteurs du lac Tchad, ce qui justifie le contrôle exercé sur le foncier agricole et surtout certaines pratiques liées au prélèvement des redevances.

I. Adaptation aux variations du lac : des stratégies anciennes encore efficaces

1. La multiactivité, entre substitution et complémentarité

La multiactivité est la principale caractéristique des sociétés vivant au lac Tchad (Raimond *et al.*, 2014). En effet, pour mieux exploiter les ressources variées du lac, tout en s'adaptant à la variabilité du milieu, les populations insulaires et riveraines du lac Tchad ont su développer la pluriactivité. Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les activités de production à savoir l'agriculture, la pêche et l'élevage se substituent ou se complètent suivant les années et les saisons.

1.1 La substitution, une stratégie d'adaptation à la variabilité des ressources

Les variations du lac Tchad entraînent systématiquement la variabilité des ressources (halieutiques, agricoles, pastorales). Elles imposent aux populations riveraines un mode de vie assez flexible fondé sur la substitution de leurs activités. Dans les années sèches (1970-1980), les pêcheurs se sont rapidement convertis en agriculteurs, substituant ainsi la pêche à l'agriculture. En effet, la baisse du niveau du lac n'a pas été favorable à la pêche mais les nouvelles conditions propices à l'essor des cultures de décrue ont permis aux pêcheurs haoussa de s'adonner pleinement à l'agriculture (Réounodji, 1994). Depuis lors, les variations du lac ont favorisé l'adoption des trois activités par les populations qui sont devenues à la fois agriculteurs, pêcheurs et éleveurs. Ces activités se sont intégrées et se

pratiquent successivement et de manière intensive en fonction de l'ampleur annuelle de la crue et de la décrue.

Cependant, avec la pression démographique et foncière de ces dernières années, les riverains du sud du lac Tchad qui pratiquent à la fois ces trois activités sont rares. Ils s'adonnent à une seule activité ou tout au plus à deux en fonction des possibilités en termes de disponibilité et d'accès à la ressource. En année de faible crue (2009, 2011), lorsque le niveau de lac ne permet pas une bonne pêche, les pêcheurs ont recours à l'agriculture pour combler le déficit créé par la faible productivité halieutique. Or, le fonctionnement des rives est tel que les nouvelles terres qui se découvrent à proximité des eaux libres couvrent des superficies moins importantes. Ainsi, en contexte de rareté foncière due à la forte demande de terres agricoles induite par la croissance démographique, la concurrence est importante pour l'accès à ces terres. Cette situation est à tout point de vue comparable à ce qui se passe en année de très forte crue ou année humide (2012, 2019). Les possibilités d'exploiter les terres agricoles au cours de ces années humides se resserrent également à proximité des eaux libres après une longue période d'inondation suivie d'une faible décrue. Ce sont les terres des secteurs anciennement abandonnés de l'arrière-pays qui sont de plus en plus sollicitées. Or, ces terres peuvent ne pas être accessibles et exploitables. Selon le témoignage d'un notable du *khalifa* de Grédaya : « La crue de cette année est vraiment exceptionnelle ! On vit une situation jamais vécue depuis environ 28 ans. En août-septembre, les villages intermédiaires de la marche orientale, Batami et Briche Falô, ont été déjà inondés ; et dès octobre-novembre, ce fut au tour de Grédaya d'être atteint par la crue du lac. Avec cette importante ampleur de la crue, nous n'aurons pas assez de terres à cultiver cette année. De même, les espaces, anciennement cultivés et abandonnés faute de crue suffisante, sont recouverts d'arbres et nous sommes interdits de les couper », (entretien avec Hissein A., Grédaya, janvier 2020).

Ainsi, il est probable qu'une telle inondation favorise le retour d'une pêche florissante. Certains agriculteurs qui n'ont pas accès à leurs champs, se trouvant quasiment sous l'eau, seront tentés par la pêche. Mais dans un contexte d'insécurité due à la crise imposée par le groupe islamiste Boko Haram dans la région du lac Tchad, un autre problème limite la pratique intensive de la pêche dans le lac. En effet, les séjours dans les campements des îles et les mobilités dans les eaux-libres du lac sont limités voire interdits par les Etats riverains. Cette situation remet en cause les stratégies de reconversion mises en place par les paysans

riverains du lac Tchad et interroge sur leur capacité à réinventer de nouvelles stratégies d'adaptation.

Par ailleurs, au cours d'une année normale où la crue est jugée bonne ou simplement suffisante, les trois activités trouvent chacune la possibilité d'être pratiquée et les ressources sont mieux exploitées. La décrue du lac favorise une exploitation conséquente des terres de décrue et des pâturages des dépressions et de nombreux bras du lac à partir du mois de décembre-janvier. La pratique de la pêche qui s'intensifie à la montée des eaux (septembre) régresse progressivement vers les îles et fait place à l'agriculture et à l'élevage sur les rives. Pendant la saison des pluies (juillet-septembre), ce sont les cultures pluviales qui occupent les terres de l'arrière-pays et les rives actives supportent les dernières cultures de décrue comme le maïs et le riz.

1.2 La complémentarité pour maximiser les revenus

La complémentarité des activités économiques est une stratégie qui permet aux populations riveraines du lac Tchad d'avoir un complément de revenus pour couvrir leurs besoins. De ce point de vue, les pêcheurs et les éleveurs pratiquent l'agriculture (pluviale et/ou de décrue) pour sécuriser les besoins en céréales de leurs familles et les revenus procurés par la pêche ou l'élevage permettent de financer d'autres activités et projets (commerce, scolarisation, mariage, maison, moto, etc.). Les agriculteurs pratiquent la pêche lorsque les possibilités d'accès et d'exploitation des parcelles agricoles sont limitées (année de forte ou de faible crue, manque de moyens pour louer ou acheter une autre parcelle, etc.). La pêche devient une activité de substitution qui permet de garantir la survie des paysans. D'autres activités sont aussi pratiquées parallèlement à l'activité principale, à savoir le commerce, l'artisanat, la couture, la coiffure, la mécanique, la maçonnerie et le transport à l'aide d'une mototaxi (clando).

L'élevage est pratiqué comme une activité complémentaire par les agriculteurs qui ont une culture pastorale à savoir les agropasteurs Arabes Choa. Ils investissent dans l'élevage et confient leurs animaux (bovins et petits ruminants) aux bergers transhumants, issus d'un même lignage qu'eux, qui fréquentent le lac en contre-saison. La pratique de l'élevage comme une activité secondaire permet aux agropasteurs de garder un lien avec leur culture ancestrale mais aussi de pouvoir accumuler ou thésauriser. Cette épargne sera mobilisée en cas de problèmes tels que le paiement de la *dia* ou pour pallier la disette mais aussi pour

financer certains événements sociaux comme le mariage, le baptême ou l'organisation des funérailles d'un proche. Pour eux, l'agriculture permet de se nourrir et l'élevage sert à couvrir les besoins secondaires de la famille. Toutefois, le surplus des produits agricoles est vendu et investi soit dans l'élevage, soit dans l'achat des matériels et intrants agricoles.

2. Stratégies d'exploitation et de gestion de l'espace

2.1 L'adaptation face aux risques d'inondation

Ces stratégies traduisent la capacité des populations à gérer les risques liés aux inondations en proposant des solutions localement adaptées. Ainsi, grâce à la connaissance fine du rythme et de l'intensité des inondations, plusieurs réponses sont définies par les paysans riverains en fonction des situations. Les stratégies d'adaptation aux inondations sont à la fois collectives et individuelles. Du point de vue collectif, les populations cotisent pour construire des digues ou petits barrages (*doumba*, en arabe) de protection. Elles sont utiles en cas de crues précoces ordinaires mais demeurent inefficaces face à l'ampleur des inondations dues aux fortes crues (2012-2013, 2019-2020).

Ainsi, chaque année les digues, de hauteur et de longueur variables, sont construites dans tous les secteurs inondables des rives pour contrer la crue. Elles existaient déjà pendant les années sèches (1980), mais elles se sont généralisées avec le retour des fortes crues des années 2010 à 2020. Sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad, les digues sont désignées par des noms comme dans le cas des dépressions. Dans le secteur deltaïque à l'ouest des rives, nous avons recensé quelques digues à savoir la digue de samba (*doumba samba*), la digue d'arsika (*doumba arsika*), la digue de la vie (*doumba halal dounia*) et la digue de la guerre (*doumba dababa*). Les hauteurs et longueurs de ces digues varient en fonction des endroits. Parmi celles qui viennent d'être citées la plus longue est la dernière digue appelée *doumba dababa*, qui mesure plus de 460 mètres de long. Chaque exploitant agricole, ayant une parcelle dans le secteur, participe à la construction des digues. À Guitté, par exemple, un comité est mis en place sur proposition des exploitants des parcelles agricoles et avec l'approbation du *boulama*, chef de village. Ce comité assure la collecte et la gestion de l'argent destiné à la construction des digues. Un taux de 5000 FCFA/an et par propriétaire de champ est fixé. Une fois l'argent collecté, le comité procède à l'achat des sacs⁶² qui sont

⁶² Ce sont des sacs en nylon, « Baba Gana » du Nigéria, pouvant contenir jusqu'à 100 kg qui sont généralement utilisés. D'après les riverains, il faut, pour les petites et moyennes digues, entre 100 et 150 sacs et plusieurs centaines de sacs pour la construction de grandes digues.

remplis de terre ou de bouse de bœufs et disposés sous forme de rempart au niveau des principaux biefs ou bras du lac. Une partie de l'argent sert à la préparation de la collation (repas et thé) pour les jeunes volontaires qui construisent les digues. Ces barrages permettent de retarder l'expansion rapide des eaux dans les champs portant les dernières cultures qui sont exposées au risque d'inondation et de permettre la récolte. Les digues protègent aussi les villages des inondations. Toutefois, il arrive que les digues soient détruites par la force de la crue alors que les populations attendent le moment opportun pour les briser afin de laisser l'eau revenir submerger les parcelles à la décrue du lac. Face à cela, le comité peut parfois demander de l'aide. C'est ainsi qu'en 2012, année de forte inondation, un propriétaire de verger, proche du pouvoir, a contribué à hauteur de 200 000 FCFA pour soutenir les efforts du comité en vue de renforcer les sacs.

Planche n° 9 : Vue d'une digue à Guitté : pendant la décrue où elle sert aussi de passerelle à la population à gauche (mars 2013) et avant le retour de la nouvelle crue à droite (juin 2013)



Source : Photo terrain, 2013/ Cliché : A. Mbagogo

Au niveau des champs, les efforts sont individuels. Ce sont de petites digues ou diguettes qui sont construites au moment des travaux champêtres, avant la mise en culture des parcelles. Elles permettent ainsi d'assécher une partie du champ quand la décrue se fait attendre et que le calendrier agricole s'impose, notamment en ce qui concerne la période de semis. Par ailleurs, lorsque le retrait des eaux tarde, certains agriculteurs construisent des petits canaux de drainage pour tirer la crue et libérer les parcelles afin de les cultiver. Cette technique est aussi utilisée pour irriguer les champs qui, au cours d'une année de faible crue, n'ont pas été inondés ou atteints par la crue.

Planche n° 10 : Construction d'une diguette au niveau d'une parcelle à Baltram (à gauche) et aperçu d'une diguette séparant une parcelle cultivée en patate douce et une autre encore immergée à Guitté (à droite)



Source : Photos terrain, à gauche en juin 2013 et à droite en avril 2014/ Cliché : A. Mbagogo

2.2 La dispersion des champs : une stratégie pour mieux exploiter les terres agricoles

Pour exploiter efficacement toutes les possibilités de mise en valeur agricole dans un contexte d'incertitudes lié aux conditions naturelles d'exploitation des terres très variables (aléas des crues mais aussi des pluies), l'une des logiques des paysans repose sur la dispersion des champs. Ainsi, avoir plusieurs champs géographiquement séparés permet de limiter les risques liés aux aléas de la crue (Magrin, 1996). Si la crue est trop faible pour atteindre les parcelles éloignées, le paysan, propriétaire de plusieurs champs dispersés, peut exploiter d'autres parcelles proches et situées dans les endroits inondés par la crue. Le contraire se produit lorsque la crue ne libère pas les champs qui restent parfois sous l'eau pendant plusieurs années. Aussi, en cas de pluie médiocre, les cultures pluviales pratiquées dans les champs de l'arrière-pays sont vouées à l'échec. Dans ce cas, ce sont les parcelles de décrue situées dans la zone de marnage des eaux de crue qui permettent plus ou moins de produire pour compenser les pertes. Cette stratégie qui consiste à disposer de plusieurs champs dispersés n'est à la portée que des agriculteurs les plus privilégiés (ceux ayant les moyens pour acheter ou louer des terres et les paysans qui ont pu constituer ou hériter d'un capital foncier familial important). Dans ce contexte où les conditions d'exploitation foncière sont très variables d'une année à l'autre, les règles et les prix d'accès aux terres de décrue méritent d'être réactualisés pour permettre un accès plus équitable à ceux qui vivent en situation de précarité foncière. Au lac Fitri, par exemple, les terres de décrue destinées à la culture du berbéré sont redistribuées chaque année par les chefs de terre (Mbagogo, 2019).

Encadré n°6 : Exemple de redistribution annuelle des terres de décrue au lac Fitri

Dans les secteurs soumis à des inondations irrégulières, les terres de décrue destinées à la culture du berbéré sont strictement contrôlées et leur accès est renouvelé chaque année. C'est le *kaidala* (chef de territoire lignager) qui procède à la redistribution des terres, organisée en fonction de l'étendue des surfaces inondables. Ainsi, cette stratégie permet de partager collectivement les risques et d'éviter une appropriation définitive ainsi que les conflits. De même dans les secteurs régulièrement inondés, lorsque la crue est faible, le sultan veille, à travers ses relais, à ce que chaque famille dispose d'une parcelle pour cultiver le berbéré.

(Mbagogo, 2019 : 246)

Enfin, l'adaptation implique aussi un savoir-faire local et une connaissance fine de la toposéquence pour mieux exploiter les avantages liés à la nature du sol (Bouquet, 1990). Sur les rives méridionales tchadiennes, nous avons précédemment décrit cela dans les pratiques agricoles mais nous le rappelons ici en tant qu'une stratégie d'exploitation des terres agricoles d'un espace dynamique. Ainsi, les cultures de décrue sont pratiquées en fonction de la toposéquence de manière à ce que chaque spéculation se développe sur un sol adapté. Au niveau des dépressions lacustres, les pentes moins prononcées sont occupées du haut vers le bas par des cultures qui se succèdent. À chaque niveau du retrait de la crue, une nouvelle culture est pratiquée. Ce sont d'abord les plantes moins exigeantes en eau comme le manioc, le niébé et l'arachide qui occupent le premier niveau. Ensuite, viennent successivement celles qui ont besoin de se développer sur des terres humides mais pas engorgées telles que la patate douce, le gombo et le maïs. Enfin, les plus hydrophiles comme le riz occupent les sols saturés en eau et clôturent ainsi la campagne agricole de décrue. Par ailleurs, en fonction de l'ampleur de la crue, il est fréquent que l'ordre de succession des cultures change. D'après Dana B., *boulama* de Sidjé : « l'importance de la crue de 2019-2020 est telle que beaucoup de champs ne peuvent pas être cultivés, car ils ne seront pas exondés avant la prochaine crue. Nous pensons qu'à partir du mois de mai, le riz sera repiqué sur les parcelles autrefois destinées à la culture du maïs. La production du maïs, par contre, sera en baisse cette année 2020 » (entretien de janvier 2020).

3. La mobilité comme stratégie d'accès aux ressources

Dans les milieux changeants comme le lac Tchad, les migrations font partie des stratégies d'adaptation des populations. Nous reprenons ici quelques éléments de ce qui a été précédemment dit dans le deuxième chapitre de cette thèse pour analyser les mobilités en tant que stratégies. Chez la plupart des peuples du Sahel, les migrations sont effectuées à

l'échelle des terroirs en fonction des saisons et des ressources dans des situations inédites telles que les crises économiques, climatiques et sécuritaires (ORSTOM, 1989 ; Jouve, 2010). Au lac Tchad, la disponibilité, la localisation et l'accessibilité des ressources dépendent des variations de la crue annuelle. Cela impose aux populations de se déplacer fréquemment entre les rives et les îles du lac (Lemoalle et Magrin, 2014). En plus des déplacements, les migrations des populations vers les régions plus ou moins éloignées sont aussi observées. Il s'agit de l'exode vers les grands centres, notamment la capitale N'Djaména, pour chercher des emplois saisonniers ou ailleurs vers d'autres régions pour trouver de quoi assurer la survie.

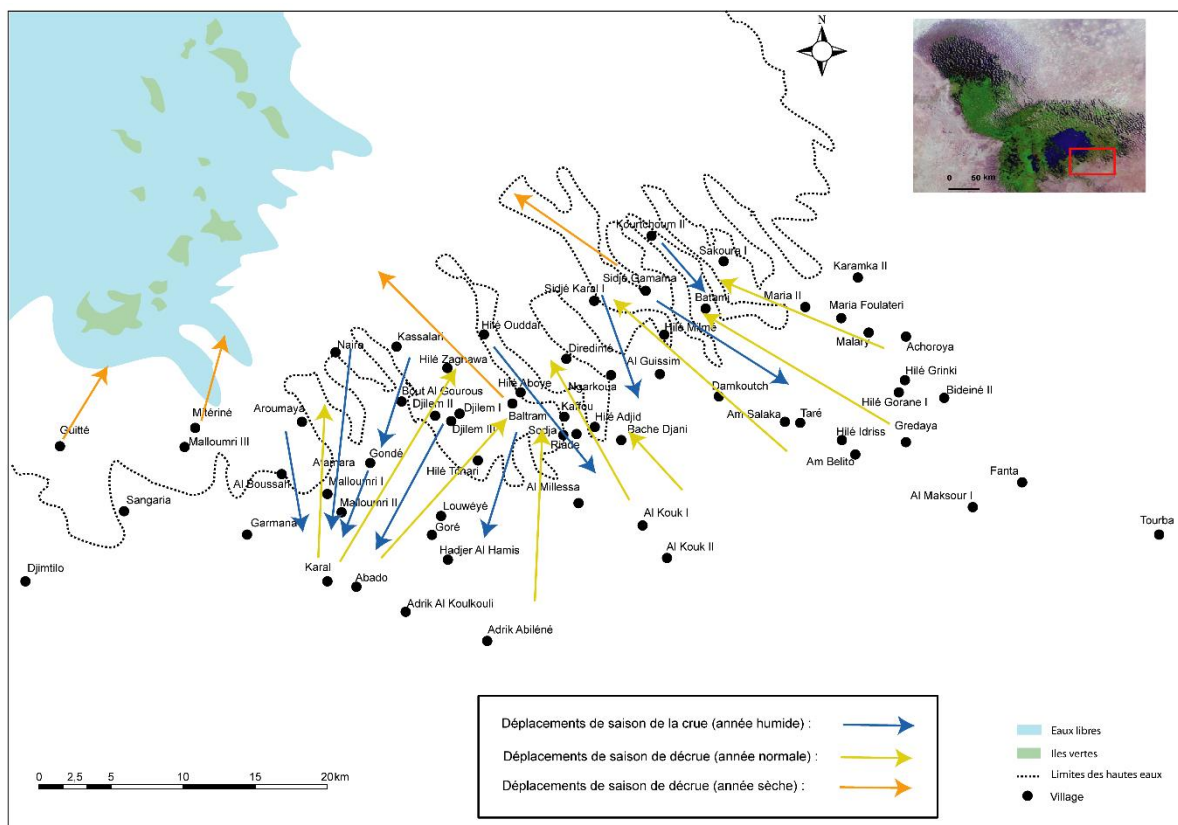
3.1 Les migrations de courte durée

Ces mobilités, souvent en lien avec les variations du lac Tchad, dépendent des années (carte n°11). Ainsi, au cours d'une année extrêmement sèche ou très humide, les destinations varient. En année de faible crue, lorsque la crue du lac n'est pas assez suffisante pour inonder une étendue considérable de surfaces cultivables, certains agriculteurs quittent les rives pour aller chercher les parcelles de décrue dans les îles. En effet, la réduction de l'étendue de la zone de marnage au cours d'une année sèche influence fortement la disponibilité des terres cultivables à la décrue. De ce fait, les propriétaires des champs qui ne sont pas atteints par la crue, n'espérant pas avoir des terres à louer ou à emprunter au niveau des rives, se déplacent dans les îles pour chercher des parcelles à défricher. Cette situation est généralement observée au cours des années considérées comme étant sèches par rapport aux autres. En 2011 par exemple, certains habitants de Guitté, Sidjé, Baltram et Mittériné se sont déplacés dans les îles plus ou moins éloignées telles que Magué, Kassara, Kodjirom, Kinasserom, Ngouboua et Fitiné pour cultiver. Au cours d'une telle année, les îles accueillent aussi plus de pêcheurs et d'éleveurs transhumants. En conséquence, ce sont les conflits d'usage qui s'accroissent mais aussi les conflits de pouvoir qui se multiplient entre les autorités traditionnelles, riveraines et insulaires, autour des redevances foncières dues par les agriculteurs venus des rives pour exploiter les terres des îles.

Au cours d'une année très humide ou de forte crue, on observe une dynamique contraire, notamment lorsque le niveau du lac provoque des inondations importantes, détruisant habitations et champs en quelques heures ou jours seulement. Ces crues, consécutives à de fortes pluviométries sur le bassin, s'étendent rapidement pour inonder de très vastes surfaces sur de longues distances. Les secteurs des rives qui sont éloignés du lac depuis plusieurs

années sont exposés à nouveau aux apports en eau des crues exceptionnelles. Les populations des villages plus enfoncés ou à proximité du lac et celles des îles sont les plus touchées dans ces cas. Elles sont obligées de regagner les villages riverains ou de l'arrière-pays qui sont peu ou pas concernés par les inondations. Ces types de mobilités contraintes ont lieu lorsque l'ampleur des crues du lac est exceptionnellement importante. Au cours des dernières décennies, cette situation a été observée de 2012 à 2014 puis de 2018 à 2021.

Carte n° 11 : Mobilités saisonnières entre l'arrière-pays, les rives actives et les îles du lac Tchad



Source : Données terrain 2012-2014/ Réalisation : A. Mbagogo

De plus, les éleveurs transhumants sont nombreux à investir les rives du lac Tchad à la recherche du pâturage frais et riche. La rencontre simultanée des agriculteurs et des éleveurs sur un même espace, dans un contexte de pression démographique, est une source de conflits potentiellement meurtriers. Face à cette situation qui s'impose dans un contexte de pression sur les ressources, certains éleveurs, en l'occurrence les transhumants peuls, arrivent plus tôt sur les rives puis progressent dans les îles avant l'arrivée des autres groupes d'éleveurs. Ils vont ainsi profiter pendant le reste de leur séjour au lac des pâturages insulaires. Quant aux éleveurs Arabes et Kréda, ils arrivent un peu plus tard et s'installent rarement dans les îles

(Planel, 1996). Ils sont plus nombreux à séjourner sur les rives du lac Tchad avant de redescendre avec le gros bétail vers le fleuve Chari lorsque le pâturage riverain du lac Tchad diminue ou se raréfie. Les éleveurs quittent les rives du lac Tchad pendant la saison pluvieuse. De même, lors d'une année de forte crue, la pêche se pratique partout, là où les eaux du lac arrivent. Ainsi, pendant la saison de crue (à partir du mois de septembre), les pêcheurs, qui étaient installés plus tôt dans les îles pour pratiquer la pêche dans les eaux libres du lac, suivent progressivement la crue et vont pêcher le poisson sur les rives, notamment dans les cuvettes et les nombreux bras du lac. Pendant cette saison de montée des eaux du lac Tchad, l'agriculture de décrue et l'élevage connaissent une baisse. Certains agriculteurs pratiquent une petite pêche à palangre ou à l'aide des nasses. En réalité, la période de crue maximale (octobre-novembre) est considérée comme étant un moment de repos pour les agriculteurs qui attendent la prochaine campagne de décrue. Toutefois, les populations s'occupent à faire d'autres activités telles que le maraîchage (pastèque, gombo, melon, piment, concombre) ou les activités non agricoles comme la vannerie.

Photo n° 19 : Les femmes de Maria en train de tresser des nattes pendant la période de la crue



Source : Photo terrain, octobre 2012/ Cliché : A. Mbagogo

3.2 Les migrations de longue durée

Les migrations vers d'autres régions sont pratiquées non pas comme une véritable stratégie d'adaptation à la variabilité du milieu mais elles s'imposent aux populations comme une contrainte à la survie. Lorsque les parcelles ne sont plus inondées ou se trouvent sous l'eau pendant plusieurs années, et que les possibilités d'exploitation des ressources sont limitées, certains riverains s'engagent dans des migrations plus lointaines, synonymes de rupture avec

leur cadre de vie. La majorité de ceux qui partent des rives gagne les villes comme N'Djaména pour exercer de petits métiers (manœuvre, commis de charge, restauration, lavage des engins, vente de l'eau, clando, petit commerce). Par ailleurs, les migrations de longue durée vers d'autres horizons sont parfois envisagées. Les destinations comme la Lybie, malgré la crise contemporaine de l'après 2011, et le chemin de l'orpaillage vers le Tibesti fascinent les populations du lac Tchad, notamment les jeunes. Ces derniers espèrent enfin trouver un moyen pour sortir de la précarité du monde rural en partant travailler dans ces localités à en croire le *boulama* Alawi de Karal (entretien de janvier 2020). Ce phénomène de migration des jeunes vers la Lybie et vers le Tibesti ne concerne pas seulement les jeunes du lac Tchad mais tous les jeunes tchadiens, ruraux ou urbains, qui sont désespérés face au manque criant d'emploi et de perspective alors que l'Etat, en voulant se légitimer, accuse très souvent ces jeunes d'être plutôt en complicité avec les rebelles basés en Lybie et au Soudan (Tubiana et Gramizzi, 2017 ; Chevrillon-Guibert et Magrin, 2018). Dans le contexte de la crise Boko Haram, on assiste aussi à l'enrôlement de certains jeunes de la région du lac Tchad par le groupe djihadiste comme guides, informateurs, mariniers, receleurs ou même combattants (International Crisis Group, 2017).

4. Des réponses variées face à la saturation foncière

1. Adaptation à la variabilité spatiale du foncier agricole : cas pratiques

Le lac Tchad fluctue et selon l'ampleur de la crue, les secteurs des rives méridionales tchadiennes ne sont pas inondés de la même façon. Ainsi, l'accès au foncier agricole dépend de cette variabilité. En fonction des secteurs, les réponses des exploitants varient ou changent.

1.1 Les secteurs régulièrement inondés

Le secteur deltaïque à l'ouest et la zone centrale des rives actives sont considérés comme les endroits les plus régulièrement inondés, quelle que soit l'ampleur de la crue annuelle. Les terres agricoles de décrue sont toujours inondées et fertilisées par des apports réguliers en matières organiques. Ces terres sont très sollicitées pour les bons rendements qu'elles permettent d'obtenir (entre 800 et 1000 kg de maïs pour une superficie de 0,25 ha, soit près de 4t/ha, d'après le chef de sous-secteur ONDR de Karal). Cependant, la position de certains champs ne facilite pas leur exondation rapide, ce qui limite l'accès permanent aux parcelles de cultures. Face à cette situation, certains paysans des villages de Kassalari, Kliia, Djilam,

Hilé Ouaddaï, Hillé Zaghawa, Baltram, Sidjé, Ganatir, Gadjiri et Kourtchoum demandent des parcelles à louer ou à emprunter auprès de ceux qui ont des marges foncières.

1.1.1 Le cas des villages de Baltram et Sidjé

Le peuplement de ces villages s'est accéléré dans les années 1980 avec l'arrivée de nombreux réfugiés climatiques entre 1983 et 1985. Aujourd'hui, c'est une population cosmopolite et multiethnique qui vit dans ces villages même si une partie de ces réfugiés est retournée quelques années après à N'Djaména ou dans les régions d'origine (Guéra, Batha, Ouaddaï, Biltine). Situés dans les secteurs d'inondation régulière, ces villages forment une zone d'excellence pour les cultures diversifiées de décrue. Même si le foncier agricole est quasiment attribué, c'est ici que chaque année, les populations de l'arrière-pays viennent pratiquer différentes cultures, entre autres le maïs, la patate douce et le niébé. Elles sont parfois obligées de louer des parcelles. D'après un notable du *boulama* de Baltram, « avant la forte crue de 2012, les gens d'ici allaient à Hillé Zaghawa, Kassalari et Djilam pour cultiver dans les dépressions de *boutal-hèl*, *bouta guélima* et *bouta djilam* atteintes par la crue. Mais cette année (2012), la crue est arrivée à Baltram et plusieurs cuvettes sont inondées, donc nous allons cultiver ici à côté ».

Le témoignage des habitants de Sidjé est assez similaire et permet d'appréhender les changements de stratégies foncières entre deux situations annuelles différentes. L'explication suivante semble résumer la situation : « en 2011, nos champs se trouvaient dans la zone de Kourtchoum au nord-est de Sidjé. La faible pluviométrie, suivie d'une faible crue, a été un désastre car le maïs n'a rien donné. En 2012, on a espéré compenser mais c'est sans compter avec la forte crue qui a tout détruit malgré la digue de neuf niveaux de sacs remplis de terre que nous avons construite. Les marges foncières deviennent faibles et l'accès à la terre est difficile car il faut louer si possible les parcelles exondées. Certains *boulama* en profitent également. Ils peuvent demander au propriétaire d'une parcelle de décrue de payer avant d'exploiter la partie exondée de son propre champ. Pour les migrants qui viennent d'ailleurs et qui n'ont pas de terre, c'est encore plus compliqué. S'il n'y a pas assez de parcelles à louer, certains vont retourner chez eux et d'autres s'adonnent à la main-d'œuvre agricole pour pouvoir survivre ».

Il résulte de ces deux situations que les secteurs les plus régulièrement inondés présentent aussi des limites, qui obligent les exploitants agricoles à s'adapter en fonction des circonstances annuelles. La crue est indispensable pour les cultures de décrue. Cependant, elle peut aussi limiter l'accès à la terre lorsqu'elle est très faible ou très forte.

1.2 Les secteurs irrégulièrement inondés

La marche orientale des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad est le secteur le plus concerné par les crues irrégulières. Les dépressions lacustres de ce secteur ne sont pas toujours inondées ou du moins certaines ne s'inondent que lorsque la crue annuelle du lac est suffisante pour les atteindre. Ainsi, les crues de faible ampleur comme celle de 2009 ne favorisent pas la mise en culture d'une bonne partie de ces dépressions. Les terres de décrue sont rendues inexploitable par absence de crue. Nombreux sont les habitants des villages de Kargna, Karamka, Domnamour, Farcharom, Djanatalnaïm, Al-Guisim, Batami, Fellatéri, Sagoura et Achoroya qui sont obligés d'aller cultiver ailleurs, parfois durant plusieurs années.

1.2.1 L'exemple du village d'Achoroya

Créé dans les années 1970 par les populations venues de Bideiné (zone de Tourba), Achoroya (dérivé d'*achoro*, nom arabe du *calotropis procera*, plante marqueur des sols pauvres) est un village d'agropasteurs Arabes qui ont adopté l'agriculture comme activité principale depuis les années 1980, à la suite des grandes sécheresses sahéliennes. Les habitants de ce village se sont rapprochés du lac pour y pratiquer les cultures de décrue mais les variations du lac ne leur sont pas toujours favorables. Les années de faible crue, le village s'éloigne de la zone de marnage des eaux du lac. Pendant presque toute la décennie 2000, les populations de ce village se déplacent vers Maria pour cultiver. Ceux qui n'ont pas la possibilité d'aller chercher des parcelles de décrue ailleurs pratiquent les cultures pluviales malgré la faible productivité compte tenu des aléas pluviométriques et de la pauvreté du sol.

À partir de 2010, les crues exceptionnelles ont atteint le village d'Achoroya et les cultures de décrue sont de nouveau pratiquées. Selon le chef du village : « La crue de cette année est une aubaine ! Toutes les terres de décrue situées dans les bras du lac ont été mises en cultures. Nous n'avons pas eu de problèmes d'accès à la terre cette année ; et pour la première fois, nous avons cultivé l'oignon dans notre village. Personne ne s'est déplacé pour aller chercher la terre ailleurs. Tout le monde a cultivé, même ceux qui n'ont pas cultivé depuis dix ans ou

même une seule fois dans leur vie », (entretien avec *boulama* Abdouramane A., Achoroya, juillet 2011).

1.3 Les secteurs jamais inondés depuis les années 1970-1980

Au sud du lac Tchad, il existe des zones qui ne sont pas inondées depuis plusieurs décennies. Il s'agit principalement de l'arrière-pays qui comprend tous les villages autour des principaux bourgs comme Karal et Al-kouk, mais aussi ceux du secteur de Grédaya jusqu'à Tourba, à l'extrême sud-est des rives. Il ressort des témoignages des personnes âgées rencontrées dans ces villages que, depuis les années des grandes sécheresses, et avec le passage au petit Lac, les crues n'arrivent plus à inonder ces secteurs quelle que soit leur ampleur. Les populations se souviennent qu'en 1972, la crue du lac est arrivée jusqu'à Massakory et le lac se trouvait au pied des rochers de Hadjer-Lamis, non loin de Karal. Jusqu'en 1982, les champs se trouvaient autour des villages de l'arrière-pays. C'est après que les habitants de ces villages ont progressé vers l'intérieur du lac. Suivis par les migrants venus du Tchad intérieur, ils ont peuplé les rives nouvellement exondées à proximité du lac Tchad. Aujourd'hui, grâce à leur statut de premiers occupants, ils sont propriétaires des terres qu'ils exploitent aussi bien au près du lac pour les cultures de décrue que dans l'arrière-pays pour les cultures pluviales. Malgré les variations annuelles de la crue du lac, ils arrivent à compenser les déficits fonciers d'une saison par les bénéfices d'une autre. Dans certains villages comme Assyala, Ardébé, Afrika, Krenak et Ouadamawa, les habitants valorisent aussi les mares anciennement destinées à la culture de berbéré. Ce sont les champs des mares temporaires (*bourryé* en arabe) qui favorisent le développement d'une diversité de cultures à savoir le gombo, le haricot, la tomate, le piment, le concombre et la pastèque. Ces cultures sont pratiquées après la récolte des cultures pluviales, précisément vers la fin de la saison pluvieuse (*darat* en arabe). Ce sont les petites mares, situées aux environs des villages, qui portent ces cultures de contre-saison après le retrait des eaux de pluie.

1.3.1 Le cas du village d'Al-kouk

Al-kouk est un ancien gros village des agropasteurs Arabes Choa qui se sont sédentarisés depuis le XIX^e siècle au sud du lac Tchad. Depuis les premiers épisodes de la sécheresse où le lac a atteint le niveau le plus bas en 1973, ce village se trouve éloigné d'environ une quarantaine de kilomètres du lac. Aujourd'hui, Al-kouk est presque déserté et il ne reste que quelques familles et personnes âgées qui pratiquent un élevage sédentaire (petits ruminants)

et l'agriculture de subsistance. Les bovins sont confiés aux éleveurs Peuls ou Arabes qui transhument dans la zone. Pour cultiver les champs de décrue, il faut par exemple plus de trois heures de marche pour arriver à Bache-Djani, village riverain le plus proche d'Al-kouk. Face aux difficultés relatives à la distance et aux déplacements saisonniers, les populations ont changé de lieu de résidence. C'est ainsi que les habitants des villages riverains à savoir Dirédimé, Kaffou, Hilé Hadjid, Ngarkoua, Sidjé, Bache-Djani et Sodjo sont majoritairement originaires d'Al-kouk.

Pour permettre d'apprécier la situation actuelle du village Al-kouk 1, les propos suivants du chef de village sont évocateurs : « nous sommes loin du lac et les variations des crues ne sont pas vécues de la même manière que ceux qui sont plus proches. Ce sont plutôt les irrégularités des pluies qui affectent généralement nos pratiques agricoles ici. Certes pour les cultures de décrue, cela dépend de la localisation de nos champs. En année de faible crue, comme en 2009, beaucoup de nos parcelles de Bache-Djani ne sont pas inondées. Certains ont dû louer ou emprunter alors que d'autres n'ont pas tout simplement cultivé. En année de crue normale ou de forte crue, tout le monde peut espérer pratiquer les cultures de décrue en bordure du lac Tchad. Certains séjournent au lac, parfois dans des habitations précaires ; et d'autres qui ont des motos font des allers-retours jusqu'à la récolte » (entretien avec Sakiné, *boulama* d'Al-kouk 1, juillet 2011).

2. Des stratégies pour sécuriser les droits fonciers

Au sud du lac Tchad, les droits d'accès et d'exploitation des terres agricoles peuvent être remis en cause, surtout lorsque les règles foncières en vigueur ne sont pas respectées. Cependant, certains exploitants, en situation de précarité, sont plus exposés à la contestation des droits d'usage. Ce qui pose la question de la sécurisation de ces droits, et amène vers l'adoption des mesures locales pour garantir les droits fonciers.

Avant de présenter ces mesures ou stratégies de sécurisation foncière mises en œuvre par les riverains du lac Tchad, il nous semble nécessaire de revenir sur la notion même de sécurité foncière. En effet, la plupart des auteurs travaillant sur le foncier rural en Afrique considèrent que la sécurité foncière renvoie au fait que les droits sur la terre et les ressources y afférentes ne peuvent être contestés afin de permettre aux producteurs de mener à bien leurs activités, d'investir et de bénéficier de leurs efforts (Ouedraogo et al., 1997 ; Chauveau et Lavigne Delville, 2002 ; Fenske, 2010 ; Le Roy *et al.*, 1996). Autrement dit, c'est une situation où

les droits fonciers détenus, quels qu'ils soient, ne sont pas remis en cause et peuvent être réaffirmés en cas de contestation induite (Lavigne Delville, 2006). L'incertitude qui menace les droits d'accès et d'exploitation en lien avec la gouvernance foncière en milieu rural peut s'expliquer par une multitude de facteurs (Lawali *et al.*, 2014). Au sud du lac Tchad, ces facteurs d'insécurité foncière concernent principalement le non acquittement des redevances foncières, le défaut de paiement des droits de la location, la contestation des cessions foncières (prêt, don, location et vente), les conflits d'usage ainsi que les faux jugements ou témoignages basés sur le serment coranique. L'appréciation des facteurs d'insécurité foncière est résumée dans le tableau ci-dessous (tableau n°11). Il ressort que le non paiement des redevances est le facteur principal qui participe à accroître l'insécurité foncière au sud du lac Tchad (46%). Les autres facteurs tels que le non versement des frais de location, la contestation des cessions foncières, les conflits d'usage et les faux témoignages arrivent loin derrière les redevances.

Tableau n° 11 : Facteurs d'insécurité foncière sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad

Facteurs d'insécurité foncière	Nb. cités	%
Non-paiement des redevances (<i>kiski</i> et <i>déhéyé</i>)	35	46
Non-assistance au sultan	5	7
Absence de justificatifs (attestation de vente)	2	3
Conflits d'usage (limites des champs, double attribution, dévastation par les animaux, etc.)	6	8
Contestation des cessions foncières	8	11
Faux jugement ou faux témoignage	6	8
Inexploitation	2	3
Non-paiement de la location	11	14
considération ethnique (étranger)	1	1
Total	76	100

Source : Enquête de terrain, 2014

Face à cela, plusieurs stratégies sont adoptées par les paysans riverains du sud du lac Tchad pour sécuriser leurs droits d'usage. Il s'agit du recours aux petits papiers, des témoignages, du respect des règles coutumières de gestion foncière, du marquage foncier, du serment coranique et de la solidarité.

2.1 Le recours aux petits papiers, les témoignages et le respect des règles foncières

La référence aux petits papiers (attestation de vente ou de reconnaissance) est une pratique déjà bien connue en Afrique rurale (Lavigne Delville, 2002). Cependant, elle est innovante et peu développée sur les rives étudiées. Ce sont les élites urbaines à savoir les militaires, les hauts fonctionnaires et certains commerçants, proches du pouvoir, qui demandent des papiers auprès des autorités traditionnelles (sultan ou *boulama*) pour attester les transactions de terres effectuées à leur profit. Après avoir obtenu l'attestation de vente contre une somme dépassant rarement 15 000 FCFA (23 €), ils s'adressent au sous-préfet pour l'établissement d'une attestation de reconnaissance. À la sous-préfecture de Karal, par exemple, cette dernière attestation est établie à 6000 FCFA (9, 23 €). D'après le secrétaire de la sous-préfecture, l'attestation de reconnaissance est principalement délivrée pour les terrains d'habitation. Cette dernière permet de confirmer l'attestation de possession de terrain d'habitation préalablement établie par le *boulama*.

D'après nos enquêtes, les paysans des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad affirment avoir connaissance de l'existence de tels documents mais seulement quelques-uns s'intéressent à cette pratique. À partir de 2010, certains agriculteurs qui ont acheté des champs se font délivrer les petits papiers attestant l'achat des parcelles, afin de faciliter la démarche d'obtention des documents de cadastre. Par ailleurs, les nouveaux acquéreurs de terres agricoles, venus d'ailleurs, et certains exploitants résidents peuvent être exposés à des situations de contestation qui remettent en cause les droits fonciers et les amènent à demander ces papiers. Pour Djiddo Abdoulaye, un jeune agriculteur de Sidjé, l'établissement d'une attestation peut également constituer un moyen de protection : « en 2010, j'avais un problème avec mon voisin de champ par rapport à la délimitation de ma parcelle. En effet, on ne s'entendait pas sur les limites communes et donc pour éviter que cela ne se reproduise, j'ai dû déboursier 12 000 FCFA (18,5 €) pour que le *boulama* me délivre une attestation ». Dans un contexte de pression foncière et de monétarisation accrue de la terre, certains de nos enquêtés (9%) qui commencent par se sentir menacés évoquent le fait qu'il est important d'avoir des papiers justificatifs de possession d'un champ. Toutefois, dans les secteurs des

rives où l'achat des terres par les hommes nantis (politiciens, gouverneurs, directeurs d'entreprises, généraux de l'armée et commerçants) n'est pas encore très développé, cette option est très peu envisagée. Le respect des règles coutumières de gestion foncière est largement considéré comme le seul moyen de protection des droits fonciers par les exploitants agricoles.

Le témoignage coutumier a encore toute sa place dans les pratiques foncières des populations riveraines du lac Tchad. En cas de conflits ou de remise en question des droits d'usage d'une parcelle, le recours aux témoins coutumiers (parents, voisins, amis ou le *boulama* lui-même) est envisageable. Les témoins ont une légitimité reconnue par les autorités coutumières et leur parole est considérée comme une vérité incontestable. Environ 14% de nos enquêtés reconnaissent que le recours aux témoins, en cas de problèmes fonciers, est un moyen efficace qui permet aux agriculteurs d'affirmer leurs droits sur une parcelle concernée par un litige.

Les instances coutumières (sultan et *boulama*) sont dotées du pouvoir de gestion des questions foncières et sont, par conséquent, la première référence lorsque les droits d'usage de la terre sont en cause. Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, elles peuvent accorder les droits d'usage tout comme les retirer si les règles définies ne sont pas respectées. Ainsi, la mise en valeur régulière des terres de décrue, attribuées gratuitement ou non, est la première condition qui permette de garantir les droits d'exploitation de la terre. Dans le cas où les moyens manquent pour exploiter un champ attribué, il est préférable de le prêter ou de le mettre en location afin de préserver les droits fonciers y afférents. Le cas échéant, le champ risque d'être repris par le *boulama* et les droits d'usage transférés à un nouvel exploitant. Au-delà de la mise en valeur régulière, tout exploitant des terres de décrue doit verser au premier garant traditionnel des terres (le sultan) le dixième de la récolte céréalière, notamment pour le maïs. S'acquitter régulièrement des redevances foncières est une obligation coutumière qui permet aux agriculteurs de garantir leurs droits d'accès et d'exploitation des terres de décrue. Un jeune paysan de Baltram disait : « si tu veux disposer de ton champ, il faut verser le kiski au chef car ici on dit que la terre n'appartient pas à l'exploitant mais aux gens de la terre, c'est-à-dire aux premiers occupants, représentés par le sultan ». Un autre d'ajouter : « je n'ai pas payé mes redevances de l'année dernière parce que j'avais trop de problèmes à résoudre. Pour cela, j'ai été obligé sous les menaces du *boulama* de verser une somme de 30 000 FCFA (46 €) au sultan afin de préserver mes droits

d'usage et de pouvoir exploiter à nouveau mon champ ». Par conséquent, si les redevances sont régulièrement versées, les droits fonciers sont protégés par les chefs traditionnels en cas de litiges. De ce point de vue, seul le respect des règles traditionnelles de gestion foncière permet de sécuriser les droits d'usage de la terre.

2.2 Le marquage foncier par la plantation des arbres fruitiers

Marquer la terre pour rendre visible son ancrage est une stratégie de sécurisation foncière qui permet de prévenir les contestations. Ces dernières peuvent découler des situations multiformes imputables aux transactions non réglementaires ou informelles, au dysfonctionnement de la gouvernance et de la justice foncière ainsi qu'aux espaces disputés entre plusieurs usages (agriculture, élevage, pêche).

Au sud du lac Tchad, ce sont empiètements au niveau des limites de champs de décrue difficiles à fixer qui pose souvent problème. En effet, sous l'influence de la fluctuation des eaux du lac, les limites des champs deviennent instables et floues alors que la microtopographie change et avec elle, le paysage et la végétation. Pour les champs qui sont très souvent cultivés, les limites sont mieux perçues, mais dès lors que les champs demeurent inexploités parce que se trouvant depuis plusieurs années sous l'eau, la définition des limites pose problème. Cette situation détériore parfois les rapports entre les voisins exploitants lorsque vient le moment de remise en culture de ces parcelles. Les autorités traditionnelles réussissent à dénouer ce type de conflit par une redélimitation au cas où il n'existe aucun repère biologique ou naturel (un arbre, une mare ou bras du lac, etc.). Pour éviter ce type de problème, certains exploitants optent pour la matérialisation de leurs champs en plantant quelques arbres fruitiers à savoir les manguiers, les citronniers et les goyaviers. Certaines espèces comme l'*Ipomea carnea* (awir en arabe) mais aussi le palmier doum sont parfois utilisées pour la délimitation des parcelles. Cependant, les jeunes plants fruitiers sont souvent exposés au risque de destruction à cause de la présence du bétail et des inondations. Dans les endroits régulièrement inondés, situés à l'interface rive-lac, seulement ceux qui sont exposés aux risques liés à la crue du lac, il est rare de voir les plantes fruitières. Les quelques pieds de manguiers, citronniers et bananiers sont dispersés et isolés dans certains champs à Hillé Zaghawa, Kassalari, Karga et Sidjé. Dans le secteur deltaïque à Guitté et Mittériné, l'arboriculture est une pratique bien répandue. Elle constitue d'une part, une source de rente fruitière non négligeable, et d'autre part, elle permet de marquer l'occupation de l'espace qui traduit une appropriation plus ou moins définitive des parcelles.

Dans le cadre du marquage foncier, d'autres stratégies peuvent aussi être mobilisées pour sécuriser les droits acquis. Dans certains cas, la présence des ouvriers installés dans les champs, au sein d'habitats souvent temporaires, durant la campagne agricole, est une stratégie de dissuasion. Cette pratique a été aussi observée chez les agropasteurs Peuls dans le sud nigérien qui pratiquent eux-mêmes leurs activités agricoles en étant installés directement sur les champs au sein des hameaux. Ils estiment qu'être installé sur la parcelle, est une stratégie de sécurisation durable des terres (Lawali *et al.*, 2014). Dans d'autres cas, les riverains implantent des puits à ciel ouvert ou des forages à motopompe pour les cultures maraîchères afin d'affirmer leurs droits fonciers. Il existe aussi des cas où les paysans fixent des plaques ou creusent des trous aux quatre coins du champ, et ils y enterrent des cailloux tout en mettant des petits pics de bois comme repères. En cas de problème, ils peuvent demander simplement de creuser et vérifier s'il n'y a pas de cailloux à la limite du champ.

2.3 Le serment coranique et le poids du clientélisme

Le serment coranique est une pratique très fréquente au sud du lac Tchad. En effet, les populations de cette région du lac Tchad sont fortement islamisées et font souvent recours aux règles musulmanes pour gérer les problèmes relatifs au foncier. Cette pratique islamique se mêle avec les règles coutumières dans la plupart des communautés musulmanes du Tchad (Durand, 1977 ; Arditi, 1993 ; Zakinet, 2015). Pour les pratiquants de l'islam, seule la crainte de la loi d'Allah permet d'apporter la sécurité sociale et cela se traduit dans le propos suivant : « En tant que bien commun à l'*uma* (communauté musulmane), la terre est régie par des règles de gestion et lorsque ces règles sont transgressées, le coran peut être utilisé » (entretien avec un maître coranique au nord de Grédaya, mai 2014).

Le recours au serment coranique intervient lorsque toutes les tentatives de résolution des problèmes ont échoué ou si les parties en conflit elles-mêmes en font la demande (Lawali *et al.*, 2014). Les problèmes fonciers qui font intervenir cette pratique concernent la remise en cause d'une vente de terre ou des limites d'un champ et les conflits d'usage entre différents acteurs (agriculteurs, pêcheurs et éleveurs). Le coran est donc l'ultime recours qui permet de départager les parties car seul le châtement infligé par Dieu est un verdict sans équivoque. Si la solution à l'amiable n'est pas possible ou s'il n'existe pas de justificatifs attestant la vente d'un champ litigieux, les autorités coutumières et religieuses peuvent demander la prestation de serment. Parfois, l'une des parties en conflit peut aussi demander le recours au serment

prêté sur le coran. Malheureusement, certaines personnes, notamment les acteurs financièrement mieux positionnés et parfois proches des autorités locales (administratives et coutumières), remettent en question cet arbitrage coutumier et religieux. Ils essaient d'user de leur poids en passant par d'autres moyens de corruption (argent) pour garder l'avantage sur la parcelle en litige ou demander le renvoi de l'affaire au niveau des instances étatiques (commissariat, justice), là où seuls les puissants arrivent à se faire entendre. Sur les rives camerounaises du lac Tchad par exemple, l'usage de la corruption dans la résolution des conflits fonciers permet, par exemple, aux élites commerçantes d'éviter l'indemnisation des dégâts commis par leurs troupeaux dans les champs des agriculteurs et de contrôler l'espace à leur avantage (Rangé, 2020).

Aujourd'hui, diverses pratiques de clientélisme ont engendré des abus dans l'usage du coran ou le faux serment souvent prononcé par des personnes malhonnêtes qui se font payer pour témoigner lors des conflits. La plupart de ces individus ne craignent plus les conséquences du serment coranique qui n'a visiblement pas d'effet immédiat pour eux. D'ailleurs, il ressort de certains propos des riverains que le malheur actuel du lac Tchad (fortes inondations, manque de terre, mauvaise pluviométrie, conflits et insécurité) serait la conséquence de la mauvaise pratique des prescriptions islamiques, souvent accompagnée de corruption. Ainsi, même si le serment coranique continue d'être pratiqué, il semble perdre de son efficacité car les populations, victimes des problèmes fonciers, se disent ne plus être rassurées à cause des faux témoignages confortés par la prestation dudit serment. Certains, par contre, trouvent d'autres moyens pour sécuriser leurs droits fonciers.

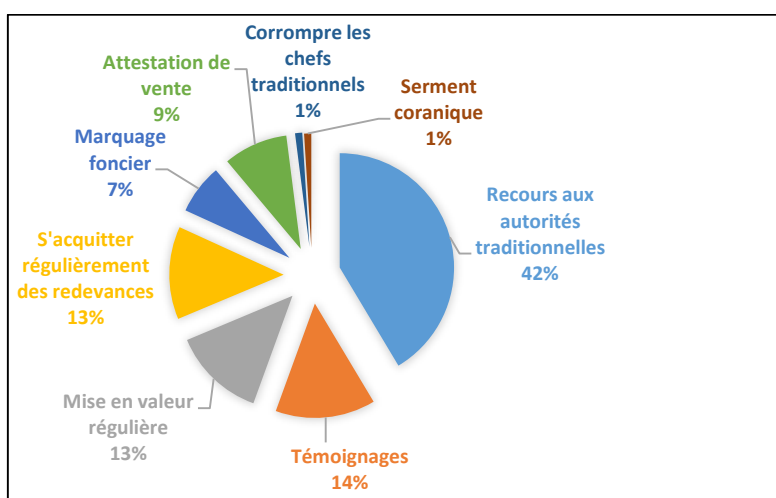
2.4 La solidarité face à la précarité foncière

Les personnes qui détiennent des droits fonciers précaires (prêt, don et location) sont extrêmement vulnérables face à la pression foncière, et surtout lorsque la terre n'est plus une simple ressource mais plutôt un bien fortement monétarisé.

Dans ce cas de figure, les stratégies mises en œuvre par ces paysans reposent sur l'entretien et le maintien de bons rapports sociaux ou de « bonne conduite » à l'égard de ceux qui leur ont cédé les droits d'usage. Cette obligation morale qui permet, dans une certaine mesure, de protéger les droits fonciers bien que temporaires est une pratique qui a été aussi rapportée dans les systèmes de tutorat en Côte d'Ivoire (Tano, 2012). Au Burkina Faso par exemple, la bonne conduite des migrants vis-à-vis de leurs logeurs est un investissement social qui

augmente les chances d'accès à la terre (Korbéogo, 2006). De ce fait, nombreux sont ceux qui cherchent refuge dans les réseaux d'entraide et de solidarité s'ils n'ont aucun recours pour sécuriser leurs droits fonciers (Lawali *et al.*, 2014). C'est le cas notamment des exploitants du sud du lac Tchad qui comptent sur l'appui de leur groupement pour avoir la garantie d'accès à la terre. Il peut aussi s'agir des personnes vulnérables n'ayant pas de terres ou qui exploitent les terres empruntées tels que certains migrants ou les réfugiés qui ont fui les répressions du groupe Boko Haram pour s'installer récemment sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad.

Figure n° 30 : Les types de stratégies locales de sécurisation foncière



Source : Enquête de terrain, 2014

La figure n°30 ci-dessus montre que le recours aux autorités traditionnelles (42%) est de loin le moyen le plus sollicité pour garantir les droits d'usage de la terre. Les témoignages, la mise en valeur régulière et les redevances foncières ont des proportions identiques (13 à 14%) en tant que stratégies utilisées par les exploitants agricoles lorsque les droits fonciers sont menacés. D'autres stratégies telles que les petits papiers (9%), le marquage foncier (7%), la corruption (1%) et le serment coranique (1%) sont également recensées. Ces différentes stratégies agro-foncieres sont adoptées dans le but de sécuriser l'accès et l'exploitation des terres sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Cependant, elles sont insuffisantes, limitées et parfois inadaptées au contexte actuel de changements dans les pratiques foncières, notamment les modes d'accès à la terre.

3. Les stratégies d'adaptation face à l'insécurité liée à la crise Boko Haram

Au lac Tchad, la crise Boko Haram a entraîné une forte concentration des populations dans les zones d'accueil et cela a augmenté la pression sur les ressources, notamment le foncier agricole (Magrin et Raimond, 2018 ; RESILAC, 2020 ; Chauvin *et al.*, 2020). Ce qui implique désormais que les populations du lac Tchad, traditionnellement confrontées aux fluctuations du lac et aux aléas pluviométriques, doivent s'adapter encore au nouveau contexte d'insécurité instauré par la crise Boko Haram. Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, elles ont initié des stratégies pour assurer la sécurité dans les villages, pour accéder aux ressources et pour survivre face aux conséquences économiques de la crise.

3.1 Les comités de vigilance, une stratégie de d'autodéfense

Depuis l'expansion du « théâtre des opérations » du groupe islamiste Boko Haram aux rives et îles du lac Tchad, après la répression de la secte par les autorités nigérianes en 2009, les populations locales vivent constamment avec la peur. Dans les villages riverains au sud du lac Tchad, elles se sont organisées, à travers les comités locaux de vigilance, pour se protéger des infiltrations des éléments de Boko Haram. Cette situation de psychose générale peut se résumer à travers les propos suivants : « Il est difficile de vivre tranquille ici ! On ne peut plus vaquer normalement à nos occupations, aller au champ et à la pêche en toute quiétude. Boko Haram nous a tout pris : nos parents, nos enfants et nos ressources. C'est difficile, la faim et la peur sont devenus nos deux principaux problèmes actuellement au lac. Si on ne trouve pas de solution, la faim va pousser les gens à faire l'impossible » (entretien avec *boulama* Algoni de Guitté, janvier 2020).

Pour assurer la sécurité des populations et de leurs biens, les autorités ont décrété l'état d'urgence et déployé les forces de l'ordre (militaires, gendarmes et douaniers) dans la région du lac Tchad. Cependant, quelques difficultés et manœuvres de l'armée ont été relevées sur le terrain. D'une part, l'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles, notamment pour les déplacements, amène les agents de sécurité en poste à être parfois indifférents ou aux alertes. D'autre part, la culture de prédation chez certains corps habillés les amène à pratiquer des manœuvres indécrites sur la population (Debos, 2009). Il s'agit, par exemple, des rançons collectées auprès des familles (notamment les insulaires) dont les

membres sont accusés d'être complices ou partisans de Boko Haram (FIDH⁶³, 2020). Au sud du lac Tchad, le rackettage des militaires est exercé sur les personnes au niveau des zones frontalières et dans les îles. À Mahada, village situé au bord du fleuve Chari, avec ou sans pièce d'identité nationale, il faut donner de l'argent aux agents de sécurité avant de traverser le fleuve pour aller à Blangoua au Cameroun (entretien avec le *boulama* de Guitté, janvier 2020). Cette pratique n'est pas nouvelle au lac Tchad mais elle n'avait pas une telle ampleur avant Boko Haram, car l'encadrement militaire s'est resserré avec l'accroissement des effectifs.

Par ailleurs, comme partout au Sahel dans les zones affectées par l'insécurité à grande échelle, les populations des zones du lac Tchad touchées par Boko Haram ont adopté des solutions pratiques pour résister et continuer d'exercer leurs activités dans la limite des possibilités (International Crisis Group, 2017). Sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad, des comités locaux de vigilance, majoritairement constitués des jeunes bénévoles, ont été mis en place à Guitté et Mitteriné, deux villages riverains qui ont subi les attentats suicides de la secte Boko Haram. Ce sont des groupes d'environ une vingtaine à une trentaine de personnes ayant pour mission de veiller à dénoncer tout ce qui semble être suspect dans les villages et les zones d'activités relativement proches. Ils montent la garde tour à tour pour patrouiller, fouiller et contrôler l'entrée et la sortie des personnes le jour des marchés hebdomadaires, lors de la prière du vendredi et pendant les cérémonies officielles. Ils collaborent avec les autorités locales (traditionnelles, administratives) et les forces de l'ordre, et les tiennent informées de toute situation inhabituelle. Pour leur fonctionnement, des cotisations sont organisées. Ils sont assistés financièrement par les autorités locales et la population à travers des levées de fonds qui leur permettent de s'approvisionner en thé, en nourriture et pour acheter des lampes torches pour la patrouille de nuit. Ils sont uniquement armés de fouets, de sagaies et de couteaux (International Crisis group, 2017).

Ces comités de vigilance participent ainsi au maintien de la sécurité et créent aussi une nouvelle dynamique autour des pouvoirs locaux du lac Tchad. Cependant, ils sont parfois exposés aux attaques de Boko Haram. Dans l'extrême nord camerounais, les comités de vigilance sont devenus la cible de Boko Haram qui les considère comme des proches collaborateurs de l'armée. En même temps, ils sont parfois accusés par leur communauté de

⁶³ Fédération internationale pour les droits humains.

collaborer avec les insurgés (Hoinathy *et al.*, 2019). En attendant le retour de la quiétude au lac Tchad, les comités de surveillance se multiplient dans presque tous les villages riverains du lac. On les trouve non seulement à Guitté et Mitteriné mais aussi à Karal, Bache-Djani, Baltram, Sidjé et Grédaya. Malgré les insuffisances constatées en termes d'organisation, de formation et de moyens, ils jouent un rôle capital dans la lutte contre Boko Haram, notamment en raison de leur dynamisme, de la connaissance du terrain et surtout de la collaboration avec les forces de défense et de sécurité en vue d'affaiblir l'ennemi et d'assurer le contrôle dans cette région lacustre. À côté de cette stratégie locale de sécurité, les populations ont aussi adopté des stratégies de protection telle que la limitation des déplacements et pour l'accès aux ressources de base dans la zone.

3.2 Le contournement pour accéder aux ressources des zones interdites et les activités de substitution pour survivre

Depuis les grandes sécheresses sahéliennes (1970-1980), l'accès aux ressources (eau, terre, pâturages et poisson) est rythmé par la forte variabilité du lac Tchad. Les populations riveraines ont su combiner diversification des activités et des systèmes agricoles, complémentarité entre agriculture, élevage et pêche, et mobilité des hommes et des activités pour mieux exploiter les ressources dans un environnement particulièrement changeant (Raimond *et al.*, 2014 ; Rangé, 2016). Par ailleurs, la forte pression démographique associée aux avantages qu'offre le lac a impacté les modes de gestion et d'accès au foncier agricole (Lemoalle et Magrin, 2014). Cette situation a accentué les conflits autour des ressources, notamment dans les secteurs à fort potentiel agricole, et a contribué à accroître la précarité foncière des paysans vulnérables. À cela s'ajoute le fait que l'accès aux ressources est devenu particulièrement difficile avec la crise Boko Haram, notamment dans les zones d'activités situées à l'intérieur du lac ou jugées très favorables aux incursions des groupes armés. Cette difficulté s'est accentuée avec la multiplication des zones de mise en défens contrôlées par l'armée pour des raisons de sécurité et l'augmentation de la pression sur les ressources dans les secteurs de forte concentration des migrants au lac Tchad (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018 ; RESILAC, 2020). D'un côté, on assiste à l'accentuation de la vulnérabilité des populations face aux incertitudes, à la pression foncière et aux interdictions liés à la crise Boko Haram (Magrin et Raimond, 2018). De l'autre côté, les stratégies anciennement développées par les populations du lac Tchad se trouvent fragilisées ou bloquées (Rangé *et al.*, 2018). Sur les rives méridionales tchadiennes, certains exploitants

contournent ou bravent les interdits pour accéder aux ressources et d'autres s'adonnent à des activités temporaires de substitution pour survivre.

3.3 Affronter les interdits pour accéder aux ressources

Depuis 2016, l'état d'urgence déclenché au niveau des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad a fortement limité les mobilités. Comme dans les autres Etats riverains du lac Tchad, les îles tchadiennes sont interdites de toute pratique d'activités et les populations sont évacuées vers les endroits éloignés des zones refuge de Boko Haram (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018).

Sur les rives sud tchadiennes, l'accès à l'eau, aux zones de pêche et de cultures ainsi qu'aux pâturages dans les zones en profondeur du lac est aussi interdit ou limité pour des raisons de sécurité. Les terres de décrue situées dans le lac sont de moins en moins cultivées ou parfois complètement abandonnées. Les champs éloignés, situés autour de l'île de Kinasserom, autrefois régulièrement exploités par les habitants de Guitté ne le sont plus. Cependant, les champs (maïs, riz, canne à sucre) et zones de pêche des îles relativement proches du rivage telles que Dodarom, Koyorom, Fitiné, Magué, Blangoré et Kodjirom sont fréquentés par les populations riveraines malgré l'interdiction et les risques qu'ils peuvent présenter en termes d'insécurité. D'après un groupe de pêcheurs venus de Dodarom pour rejoindre leurs familles installées à Guitté à la suite de l'insécurité qui prévaut dans le lac, la pêche au lac Tchad est une activité à risque aujourd'hui car : « on se rend dans les eaux du lac va avec la peur au ventre car s'il n'y a rien à manger, vaut mieux se sacrifier pour nourrir les enfants même si ces zones insulaires sont interdites d'accès ». Ils rajoutent, par ailleurs, que la présence des militaires dans les îles les rassure en ces termes : « ils nous laissent pêcher car on collabore avec eux en leur donnant des informations, à manger, du poisson et même parfois de l'argent ». Pour les habitants des villages de l'arrière-pays qui cultivent les terres de décrue du lac, il n'est plus possible d'aller cultiver là-bas, c'est-à-dire dans les secteurs en profondeur, sans s'inquiéter ou de séjourner pendant longtemps dans les îles proches comme ce fut le cas avant Boko Haram. Les agriculteurs de Karal qui cultivent les champs de décrue situés à Kassalari, Boutal Gourous, Baltram et Sidjé ont privilégié des allers-retours quotidiens à bord des motos au détriment des séjours hebdomadaires à proximité des champs. D'autres pensent compenser l'impossible exploitation des champs de décrue par la revalorisation des terres pluviales de l'arrière-pays longtemps abandonnées : « il nous faut investir dans le maraîchage irrigué car c'est tout ce qui semble être possible comme

agriculture dans ce contexte d'insécurité et de forte inondation. Si nous avons des moyens pour tirer l'eau du lac ou faire des forages, nos champs non inondés depuis près de 40 ans, seront réexploités et dédiés aux cultures maraîchères », affirme le *boulama* Algoni de Guitté.

L'accès aux pâturages du lac Tchad est également réduit et les éleveurs ne peuvent plus progresser plus loin dans les îles avec les troupeaux. Or, dans un contexte climatique contraignant, ces pâturages de contre-saison constituent une source importante d'alimentation pour le bétail. La conséquence est l'apparition des zones de concentration d'éleveurs dans les endroits plus ou moins éloignés du lac Tchad comme ce fut le cas dans l'Ouest de Diffa au Niger et dans les plaines d'inondation (*yaérés*) au Cameroun (Rangé *et al.*, 2018 ; Abdourahamani et Waziri Mato, 2019). Ainsi, si les îles sont interdites d'accès, ce sont les rives qui sont de plus en plus sollicitées par les éleveurs expulsés du lac alors que la pression foncière est déjà forte au niveau de ces rives. Cette situation inquiète les riverains qui craignent la recrudescence des conflits d'usage dans les secteurs les plus actifs des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad.

Pourtant, d'autres facteurs de risque affectent fortement la pratique de certaines activités de production comme la pêche. En effet, elle ne se pratique plus intensivement la nuit alors que c'est pendant la nuit que les prises sont les plus importantes d'après les pêcheurs. Ces derniers sont de plus en plus méfiants entre eux car certains, notamment Boudouma et Kouri, sont soupçonnés d'être complices de Boko Haram. Plusieurs sources d'information confirment que ces anciens peuples insulaires ont trouvé auprès des djihadistes de Boko Haram une occasion pour reprendre le contrôle des eaux du lac qu'ils considèrent comme leur territoire, et de pouvoir réaffirmer leur autochtonie. À cet effet, certains sont armés et peuvent attaquer les autres groupes pendant les moments de pêche. En janvier 2020, un groupe de pêcheurs de Guitté a été attaqué par des pêcheurs Boudouma armés qui ont tout récupéré, entre autres le poisson, la nourriture et l'argent. Compte tenu de leur position très ambiguë, parce que certains d'entre eux réfutent cette accusation, les autres communautés sont intransigeantes à leur égard. D'après le chef de village de Sidjé, « Boko Haram vit dans l'eau et ce sont les Boudouma et les Kouri qui sont devenus aujourd'hui notre principale crainte ». Ainsi, ils sont interdits de prier avec les autres lors de la grande prière de vendredi et font l'objet d'arrestations et d'exclusion sociale. Par ailleurs, la conjugaison de ces facteurs (insécurité et limitation d'accès aux zones d'activités) a fait partir un nombre important des pêcheurs ailleurs au lac Fitri, vers les fleuves Chari et Logone ou même jusque

dans les zones de pêche lointaines au Tchad comme le lac Iro et le bahr Aouk dans le Salamat.

4. Des activités temporaires pour survivre

Au lac Tchad, la crise Boko Haram a contraint les populations à quitter leurs villages pour se mettre à l'abri des attaques. Beaucoup se sont retrouvés dépouillés de tous leurs biens et n'ont plus accès à leurs champs. Dans les zones d'accueil, les marges foncières sont limitées et certains endroits sont interdits d'accès pour des raisons d'insécurité. Sur les rives méridionales tchadiennes, et en absence de toute aide humanitaire, ces populations déplacées et désemparées sont obligées de pratiquer des activités temporaires pour subvenir à leurs besoins élémentaires.

Par ailleurs, depuis la multiplication des attaques de Boko Haram dans la région du lac Tchad au début des années 2010, la pêche, l'élevage, l'agriculture et le commerce ne fonctionnent plus comme ce fut le cas avant Boko Haram. La production halieutique et agricole a baissé et la main d'œuvre saisonnière est devenue quasi-inexistante. Car, à cause de l'insécurité, les jeunes ruraux ne viennent plus chercher de l'emploi saisonnier au lac. De même, les ouvriers qui travaillaient dans les champs des maraîchers Tama de Guitté ont quitté pour regagner N'Djaména ou sont retournés dans leurs régions d'origine pour se rendre au Soudan. Cette situation a favorisé l'emploi d'une main-d'œuvre locale composée en partie des personnes qui ont fui les violences de Boko Haram.

4.1 Le travail journalier

La main-d'œuvre journalière est devenue le secteur qui absorbe une écrasante majorité des familles ayant trouvé refuge sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad à la suite de la crise Boko Haram. Contrairement aux zones insulaires qui sont strictement interdites d'accès aux populations par l'armée, il est possible de pratiquer les activités de production (agriculture, pêche et élevage) sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Cependant, la production agricole est fortement affectée par une insuffisance de main-d'œuvre saisonnière car elle ne vient plus de manière conséquente au lac Tchad à cause de la peur qui sévit dans la région. Cette pénurie offre la possibilité aux déplacés de la crise Boko Haram de travailler à la journée dans les champs. À défaut de moyens pour louer ou acheter la terre, nombreuses sont les familles réfugiées (hommes, femmes et enfants) qui

s'engagent à vendre leur force pour les travaux de labour, de semis ou de la récolte. La rétribution est pareille que celle accordée aux travailleurs saisonniers et tourne autour de 1000 à 1500 FCFA par jour de travail et par personne. Pour les travaux d'aménagement des parcelles de maraîchage, une forme de contrat permet de travailler à l'hectare et d'être rémunéré par semaine. L'aménagement des parcelles consiste, après ameublement du sol par le tracteur, à préparer les planches de cultures, les canaux d'irrigation et de procéder à la première irrigation avant le repiquage. D'après le témoignage d'un chef de famille âgé d'environ 40 ans et père de 10 enfants, venu de Ngouboa, une île située dans la zone frontalière entre le Tchad, le Niger et le Nigéria : « en période de crue où les travaux des champs de décrue sont interrompus, je travaille dans les champs de cultures maraîchères appartenant aux Tama. La rétribution est de 1000 FCFA à la tâche journalière mais parfois j'ai des contrats hebdomadaires et je travaille avec mes enfants pour 25 000 FCFA l'hectare. Cette année j'ai eu deux contrats et cela m'a permis de payer la scolarité des enfants et de nourrir ma famille » (entretien avec Oumar H., Guitté, janvier 2020).

La main-d'œuvre journalière concerne aussi d'autres activités telles que la pêche. La plupart des réfugiés qui s'adonnent à la pêche sont avant tout des pêcheurs. Dépourvus de moyens matériels pour se mettre à leur propre compte, ils travaillent comme main-d'œuvre contre rémunération journalière dans les zones d'accueil. Au sud du lac Tchad, ils s'associent aux pêcheurs résidents qui disposent de matériels (pirogues, filets) pour travailler et sont payés plus ou moins 5000 FCFA par jour de travail, mais cela dépend aussi des prises. D'autres ont intégré le réseau des démarcheurs de poisson et travaillent les jours des marchés hebdomadaires. Quel que soit le segment de la filière pêche qui les emploie, ils trouvent un modeste revenu qui les aide dans la prise en charge de leurs familles.

Contrairement aux hommes réfugiés qui sont employés comme main-d'œuvre dans les secteurs d'agriculture et de la pêche, les femmes s'adonnent à la lessive. Elles travaillent dans les familles des anciens riverains, socialement mieux placés, et sont payées à la tâche en fonction de la quantité et de la nature de l'objet à laver. Par exemple, pour une couverture (*badjo*) ou un tapis (*boussak*), le prix varie entre 1000 et 2000 FCFA. Par ailleurs, on assiste au développement d'activités économiques précaires telles que la collecte et la vente du bois de chauffe.

4.2 La collecte et la vente du bois

La collecte et la vente du bois est l'une des activités qui permet aux familles démunies et réfugiées de survivre au lac Tchad (RESILAC, 2020). Sur les rives sud du lac Tchad, cette activité d'appoint est l'apanage des femmes et des enfants. En effet, compte tenu de l'interdiction de la coupe du bois vert sur le territoire national⁶⁴, les populations au sud du lac Tchad sont obligées de se tourner vers la collecte du bois mort, l'utilisation des branches d'arbres élagués ainsi que les plantes moins considérées comme le *Calotropis procera* pour leurs usages quotidiens, notamment la cuisson des aliments. Dans le contexte actuel de restriction des mobilités en lien avec la crise Boko Haram, le bois est de plus en plus collecté dans les environs des villages riverains, parfois l'arrière-pays est aussi concerné. Le cas des jeunes de Sidjé qui vont chercher du bois dans la zone d'Alkouk, situé à une trentaine de kilomètres, est illustratif.

Dépourvues de moyens de subsistance, les familles réfugiées s'intéressent le plus à cette activité. La collecte et la vente de fagots est une source de revenus complémentaires qui permet d'acheter les condiments nécessaires à la préparation de la nourriture quotidienne. Le bois collecté est vendu par tas de 50 et de 100 FCFA, et peut rapporter en moyenne 500 FCFA par jour soit 0,76 €. Certes, le commerce du bois mort est largement réservé aux femmes et aux jeunes enfants, mais certains hommes pratiquent aussi cette activité en association avec d'autres comme le précise ce jeune bornouan, âgé d'une trentaine d'années, venu du Cameroun : « je suis parti de Barkary, près de Fotokol, pour regagner l'île de Fitiné où j'ai mis deux ans avant de venir à Mittériné en 2019. J'étais d'abord un cultivateur à Barkary, ensuite quand j'étais parti à Fitiné, je pratiquais la pêche. Actuellement, je me suis engagé dans la main-d'œuvre journalière à Mittériné, tantôt dans l'agriculture tantôt dans la pêche. À côté, je collecte aussi du bois pour revendre. Toutes ces activités permettent de nourrir ma famille au quotidien en attendant de trouver une activité économique conséquente et stable» (entretien avec Koko Tolba, Mittériné, janvier 2020).

⁶⁴ Au Tchad, l'application de la loi n°14/PR/2008 du 10 juin 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques a donné lieu à diverses interprétations et pratiques locales. Au sud du lac Tchad, les agents des Eaux et forêt et les gendarmes n'ont donné aucune chance à la population par rapport à la coupe du bois. De nombreuses amendes sont systématiquement appliquées et des véhicules de commercialisation du bois ont été brûlés pour faire comprendre à tout le monde (populations et commerçants) que la coupe du bois est strictement interdite (Mugelé, 2013).

En plus de la main d'œuvre journalière, de la collecte et de la commercialisation du bois, on recense aussi la fabrication des briques cuites, la réparation des motos, et la vente des beignets par les femmes.

Photo n° 20 : Une femme et ses filles transportant du bois collecté dans les environs de Guitté



Source : Photo terrain, janvier 2020/ Cliché : A. Mbagogo

Ce chapitre nous a permis de rendre compte de la capacité des paysans des rives sud tchadiennes du lac Tchad à résister face aux contraintes qui s'imposent à eux. L'efficacité des stratégies telles que la pluriactivité, la mobilité et la valorisation des potentialités foncières en fonction des endroits et des saisons continue de faire ses preuves. Dans un milieu fortement changeant, ces stratégies favorisent la soutenabilité d'un système traditionnel original d'exploitation de l'espace et des ressources. Cependant, compte tenu de la pression qui s'exerce sur le foncier agricole et de la monétarisation croissante de la terre, l'insécurité des droits fonciers devient l'enjeu qui risque le plus de cristalliser les conflits. En attendant, les populations riveraines élaborent des réponses permettant de sécuriser leurs droits fonciers à travers le recours aux petits papiers, le marquage foncier, le serment coranique, le clientélisme et l'entretien de la solidarité sociale. De plus, la crise sécuritaire consécutive aux violences perpétrées dans la région du lac Tchad par les groupes islamistes désignés sous le terme de Boko Haram a particulièrement perturbé l'ancien système socio-spatial et économique. Les restrictions des mobilités et d'accès aux ressources dans certains secteurs du lac ont amené les populations à adopter des solutions temporaires pour se prémunir des effets de la crise. Ainsi, pour assurer la sécurité dans les villages riverains, les comités de surveillance ont été mis en place partout sur les rives méridionales tchadiennes

du lac Tchad. Malheureusement, ces structures locales de sécurité sont composées de jeunes volontaires qui ne sont pas formés, ne disposent pas d'équipements conséquents et ne bénéficient d'aucune rémunération. Cette situation est un facteur de fragilisation de ces comités et accentue le risque qu'ils soient instrumentalisés dans les conflits intercommunautaires. En outre, la résilience passe aussi par des stratégies de contournement des interdits pour accéder aux ressources nécessaires (terres agricoles et zones de pêche) et la pratique des activités temporaires dans le contexte de la crise Boko Haram. Toutefois, il se pose la question du devenir des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad en termes de développement, car ce « grenier céréalier » des années 1990 fait face à de nouvelles problématiques. Dans un Sahel en proie à une insécurité généralisée, les dynamiques en cours risquent de compromettre le rôle essentiel de pôle de production agricole diversifié et de pourvoyeur d'emploi joué par ces rives du lac Tchad.

Chapitre 8

Quel avenir pour les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ?

Ce chapitre questionne les enjeux de développement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad en mettant en évidence les contraintes et les atouts liées à l'essor de l'agriculture. Ainsi, il rappelle les difficultés mais surtout l'importance socio-économique de cette activité ainsi que les défis actuels, dont la prise en compte est nécessaire dans les perspectives de développement de cette petite « région agricole » au sud du lac Tchad. En effet, ces rives forment un espace de production agricole très important depuis le passage du lac au petit Tchad. Or, l'avenir de cet espace à vocation agricole est menacé car les rives sont soumises à de fortes mutations démographiques et foncières auxquelles s'ajoutent l'insécurité due à la récente crise Boko Haram et les incertitudes sur l'hydrologie et les inondations. L'Etat et aussi les partenaires de développement sont convoqués dans ce chapitre pour penser ensemble le développement de cette région du lac Tchad. Il s'agit de proposer une analyse synthétique à partir des réalités des rives pour aider à la prise de décisions en faveur d'une politique agricole adaptée.

I. Les contraintes pour un essor de l'agriculture au sud du lac Tchad

1. Les aléas naturels : entre ressources et contraintes

Au lac Tchad, les aléas naturels à savoir la variabilité du lac et l'incertitude des pluies sont des facteurs à la fois indispensables et contraignants pour le développement de l'agriculture.

1.1 La variabilité du lac, une contrainte nécessaire ?

La variabilité du lac est à la fois un atout et une contrainte majeure pour la production agricole. Dans le premier cas, où l'on considère cette variabilité comme un avantage, cela peut s'expliquer par l'indispensable dynamique saisonnière, crue-décru du lac, qui permet une forte fertilisation naturelle des terres et la pratique d'une variété de cultures (niébé, patate, gombo, arachide, maïs, riz, canne à sucre) suivant le niveau de retrait des eaux du lac et l'état du sol. Dans le second cas, ce sont les variations de très grande ampleur, observées sur une période relativement longue (pluriannuel) et accompagnées d'incertitudes (car les

paysans ne connaissent le sens et le rythme de l'évolution), qui sont un facteur de risque pour les populations et leurs activités.

Ainsi, les crues imprévisibles observées à partir des années 1990, avec une accentuation depuis la décennie 2010, ont des conséquences importantes sur la production agricole des rives sud du lac Tchad. En plus du rapport d'évaluation produit par l'ONG OIM-merlin en 2012 qui rend compte des dégâts matériels et humains dus aux inondations, les autorités locales et les populations soulignent l'ampleur et les conséquences des crues enregistrées depuis 2010 à 2020. Plusieurs champs non récoltés de maïs, de riz ou de canne à sucre ont été ennoyés par les eaux de pluie suivies d'un retour inattendu et précoce des crues annuelles. En septembre 2012, plus de 400 champs de maïs ont été endommagés dans la zone de Sidjé d'après le témoignage des habitants. Plusieurs personnes des villages situés près du lac à savoir Kassalari, Kliia, Naïré, Hillé Ouaddaï et Djilem, se sont déplacées vers les villages de l'arrière-pays tels que Karal, Malloumri, Karga et Baltram. Des maisons et matériels ont été également détruits, laissant ainsi les populations sans ressources. De plus, des noyades d'enfants sont fréquemment enregistrées lors des fortes inondations. La photo n°21 ci-après montre les dégâts causés par la crue précoce et imprévisible de 2012-2013. Ici, cette parcelle de canne à sucre a été complètement ennoyée avant la maturation des jeunes plants. Le propriétaire a ainsi perdu tout son investissement (boutures, main-d'œuvre) et a décidé l'année suivante de cultiver le maïs à la place de la canne à sucre. De tels cas sont nombreux lorsque la crue est précoce et de forte ampleur.

Photo 21 : Parcelle de canne à sucre détruite après le passage de la forte crue de 2013 à Sidjé



Source : Photo terrain, juin 2013/ Cliché : A. Mbagogo

De même, la crue de 2019-2020 est considérée, du point de vue des riverains, comme étant une crue exceptionnelle, jamais observée depuis une trentaine d'années. Les villages comme Malloumri, Boutal Gourous, Djilam et même Louéyé, à environ 5km de Karal, ont été inondés. Les implications sont considérables et désastreuses. Il n'existe pas de chiffres officiels qui permettent d'évaluer les dégâts enregistrés. Toutefois, plusieurs centaines d'hectares de cultures ont été détruits sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad d'après les autorités locales. De nombreux villages dans les îles et sur les rives étaient pratiquement abandonnés et les populations se sont déplacées vers les zones moins exposées de l'arrière-pays tout en espérant pouvoir produire en campagne pluvial sur les terres exondées. Certains gros villages riverains tels que Baltram (8 500 habitants), Sidjé (10 285 habitants) et Grédaya (7 213 habitants) étaient difficilement accessibles en camion au mois de janvier 2020. Pour se rendre à Sidjé, par exemple, il faut aller à pied, en charrette ou en pirogue. De plus, la grande zone de production maraîchère et d'arboriculture sur les rives du Chari n'a pas été épargnée, bien qu'elle soit habituellement protégée de la plupart des crues par des bourrelets de berge. On y recense également des villages tels que Hadidé et Darabaye qui étaient complètement dans l'eau, des vergers détruits ainsi que des parcelles de cultures maraîchères submergées. Un proche du *boulama* de Guitté affirme n'avoir rien récupéré de son verger à Darabaye. Les parcelles de tomate, d'oignon et de jeunes manguiers de trois ans sont totalement sous l'eau. Le témoignage suivant rend bien compte de la situation à laquelle les populations riveraines du sud du lac Tchad sont confrontées ces dernières années : « nos champs sont sous l'eau et nos cultures détruites. Vu le niveau de la crue de cette année 2020, on ne peut pas espérer cultiver nos parcelles avant au moins deux années car elles seront toujours dans l'eau. Les gens d'ici pensent même que l'Etat a ouvert l'eau de l'Oubangui-Chari pour permettre l'exploitation du pétrole de Rig-Rig⁶⁵. Quoiqu'on en dise, la famine est à nos portes ! » (entretien avec le *boulama* Dana à Sidjé, janvier 2020).

On voit bien ici que le retour des crues d'ampleur et de niveau important observé au cours de la dernière décennie (2010-2020) est plutôt une abondance contraignante car elle limite les possibilités d'exploitation agricole et détruit cultures et habitations, favorisant ainsi

⁶⁵ Un vieux projet des années 1970, le champ pétrolier et gazier de Sédigui dans la région du lac Tchad (Magrin, 2009) renaît de ses cendres fin 2017, à travers la pose de la première pierre pour la construction d'un complexe à Sédigui en octobre. Dans un contexte où le Tchad se trouve économiquement affaibli par la chute des cours mondiaux du pétrole et la pression du remboursement de la dette contractée auprès de la société pétrolière suisse Glencore, la construction d'une petite usine de raffinage à Rig-Rig (à environ une centaine de kilomètres au nord du lac Tchad) apparaît comme une bouffée d'oxygène pour les autorités en quête d'une sortie de crise.

l'insécurité alimentaire et les déplacés. Cela conforte l'analyse des scientifiques (Lemoalle et Magrin, 2014 ; Pham-Duc *et al.*, 2020) qui attirent l'attention sur les enjeux du remplissage du lac Tchad via le projet Transaqua. En effet, ce projet est une idée qui a émergé dans les années 1980, dans un contexte de crises climatiques accentuées par la sécheresse au Sahel. Il a été proposé comme solution en vue de remettre de l'eau dans le lac Tchad, qui a vu sa superficie diminuée de près de 90%. Ainsi, en 1982, une première étude technique a été réalisée par le bureau d'études italien Bonifica, mais c'est en 1992, au sommet de Rio de Janeiro, que le bureau a relancé le projet sous l'appellation « Transaqua : une idée pour le Sahel » pour attirer l'attention. Il s'agit de construire des voies navigables de plusieurs milliers de kilomètres favorisant un échange interbassins d'environ 100 km³/an entre le bassin du Congo et le bassin du Chari pour restaurer le grand lac Tchad.

Cependant, la CBLT, dans sa recherche d'alternatives pour augmenter les ressources en eau du lac Tchad et favoriser des aménagements hydroagricoles et la production d'électricité, a envisagé d'étudier cet ambitieux projet de transfert. À cet effet, une autre étude financée par les États membres de la CBLT a été confiée à l'entreprise canadienne Cima International. En 2011, les résultats de cette étude ont conclu la faisabilité technique d'un transfert de 3,5 km³/an via un canal de 300 km pour transférer les eaux de l'Oubangui vers le lac Tchad. Ainsi, dans le contexte mondial actuel de changements climatiques, ce projet focalise l'attention. Le lac Tchad est devenu, depuis le 8^{ème} forum mondial du développement durable organisé à N'Djaména en 2010, l'exemple emblématique du changement climatique dans les différentes assises internationales du climat. Or, de l'avis des chercheurs et certains bailleurs, ce projet est non seulement coûteux mais les inconvénients sociaux, économiques et écologiques propres aux très grands projets de cette envergure sont importants (Bertoncin et Pase, 2012 ; Lemoalle et Magrin, 2014). Même si cette idée a été fortement médiatisée et soutenue dans les discours politiques des États riverains et par certains de leurs partenaires internationaux, elle est peu favorable à l'agriculture familiale, notamment de décrue, car le niveau très élevé du lac pourrait réduire la variabilité saisonnière et par conséquent les surfaces cultivables (Magrin, 2016).

Bien que la variabilité des crues du lac ne favorise pas toujours une bonne production agricole, elle reste indispensable car c'est la crue qui détermine la mise en culture des terres de décrue. L'adaptation par la pluriactivité, la flexibilité et les migrations temporaires mérite d'être accompagnée et soutenue par des petits aménagements pour tirer la crue (canaux) ou

la contrer (digues), et à travers l'installation des systèmes de vanne pour contrôler la crue comme pour les polders de la SODELAC sur les rives nord. Cette option d'aménagement semble être plus efficace si elle reste techniquement et économiquement à la portée des sociétés riveraines (Lemoalle et Magrin, 2014).

1.2 L'incertitude des pluies, un facteur à intégrer dans les pratiques agricoles

Dans les systèmes agricoles sahéliens où dominent les cultures de décrue, comme celui des rives sud du lac Tchad, c'est la crue qui est le facteur déterminant. Cependant, les pluies ont également toute leur importance même si elles compromettent parfois la production agricole, car elles sont incertaines et ne favorisent pas forcément de bonnes récoltes. Tombées plus tôt dans le bassin amont, ce sont elles qui déterminent les apports en eau vers le lac et conditionnent la variabilité saisonnière des crues. Comme partout ailleurs au Sahel, les pluies directes sont intenses, irrégulières et souvent mal réparties dans le temps et dans l'espace. Pourtant, l'arrivée des précipitations est indispensable pour les activités agricoles. Qu'elle ait lieu très tôt ou très tard, elle impacte fortement le calendrier agricole alors que la mauvaise répartition et la faiblesse des pluies entraînent une baisse non négligeable de la production agricole.

Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les producteurs sont conscients de ces incertitudes pluviométriques. En 2019, les pluies ont été abondantes et mal réparties dans le temps. Elles sont tombées tôt au mois de mai, les travaux de la campagne pluviale sur les terres de décrue ont également démarré tôt. Ensuite, les précipitations ont baissé voire se sont arrêtées, créant ainsi des poches de sécheresse. Certains producteurs étaient obligés de reprendre les semis. Cela a nécessité de moyens supplémentaires pour acheter de nouvelles semences en l'absence d'appui technique et financier. Cependant, la reprise des précipitations a été très intense et brutale au point que les plantes cultivées ne pouvaient pas supporter et ont fini par être détruites ou périr.

Lorsque les pluies sont irrégulières et anormales, les pertes agricoles sont importantes et les sols peuvent également être lessivés ou érodés. Par ailleurs, les précipitations abondantes dans le bassin tchadien ont occasionné une forte crue du lac. Les deux phénomènes naturels cumulés (pluie et crue) ont eu pour conséquence la destruction des cultures, donc la production agricole des rives a été doublement affectée (campagne de saison des pluies et campagne de contre-saison). Les propos de cette habitante de Baltram en témoignent : « cette

année, la pluie et la crue ont tout détruit. Nos champs de la campagne pluviale sont dans l'eau. Personne dans notre village n'a pu récolter son champ de sorgho pluvial. Mon mari qui est le *boulama* du village n'a même pas pu ramener un sac à la maison à cause des fortes pluies et de la crue précoce » (entretien de janvier 2020).

Etant donné l'importance des pluies tant pour le fonctionnement du lac que pour la réalisation des activités de production, il semble nécessaire que les paysans fassent des choix stratégiques suivant les années (pluvieuse, sèche, inondations) tels que le choix du système agricole ou celui des techniques en tenant compte des avantages comparatifs en termes d'investissement et de pertes. La mise en place des systèmes d'alerte précoce pourrait aussi aider à prévenir localement les risques pluviométriques. Les producteurs pourraient ainsi anticiper sur les techniques d'adaptation (construction des digues et des canaux, semences précoces, diversification des systèmes de production, etc.) face à la sécheresse ou aux inondations précoces. Des mécanismes d'accompagnement (faciliter l'accès aux variétés adaptées et aux intrants pour les cultures maraîchères non affectées par les aléas climatiques) permettront également d'atténuer les pertes.

2. Les contraintes sociales et économiques

La situation socio-économique des producteurs limitent leur capacité à investir davantage dans l'activité agricole. Cette situation s'explique par la pauvreté qui sévit de manière générale au Tchad. En effet, plus de la moitié de la population tchadienne est vulnérable à la pauvreté, notamment plus de 60% des populations vivant dans les zones rurales d'après la Banque mondiale⁶⁶. Malgré les efforts consentis par le gouvernement, notamment en comptant sur l'exploitation pétrolière au début des années 2000, pour améliorer les conditions sociales et économiques des tchadiens, le constat est que la pauvreté continue de maintenir les populations rurales dans une position de vulnérabilité et de dépendance structurelle. Ainsi pour continuer de produire afin de satisfaire les besoins élémentaires, notamment alimentaires, les producteurs du sud du lac Tchad, à l'instar des autres du pays, sont dépendants de l'endettement perpétuel auprès des commerçants. De plus, à cause du manque de moyens, ils utilisent des techniques rudimentaires qui ne permettent pas d'augmenter la production agricole.

⁶⁶ En 2021, la Banque mondiale classe également la région du lac Tchad comme la plus pauvre parmi ses voisins avec un taux de pauvreté élevé (entre 31 et 72%).

2.1 La dépendance vis-à-vis des commerçants

Au sud du sud du lac Tchad, les paysans sont confrontés à des problèmes économiques qui les obligent parfois à faire recours à un système de crédit qui pèse fortement sur la rentabilité de leur investissement agricole. Cette situation limite leur capacité à investir dans une agriculture plus intensive qui pourrait améliorer leur situation socio-économique.

Ainsi, la plupart des producteurs pauvres, notamment ceux qui diversifient très peu leurs systèmes de production agricole ou encore leurs activités, n'ont pas d'autres choix que de s'endetter pour produire plus et avoir un excédent qui leur permettra d'assurer les besoins non alimentaires tels que la santé ou la scolarisation des enfants. Pour cela, ce sont des commerçants qui leur prêtent de l'argent pour investir dans l'agriculture, et ce avec intérêt. Les clauses reposent souvent sur des pratiques d'usure qui ne permettent pas l'amélioration de la situation économique de cette catégorie d'agriculteurs. Pour Issaka Zakaria I., représentant des producteurs de Sidjé, les paysans en manque de moyens se voient obligés de conclure des accords avec des commerçants, qui consistent à bénéficier des avances contre la future production agricole. Par exemple, au début de la campagne agricole de décrue, le commerçant envoie de l'argent à l'agriculteur, depuis N'Djaména via les transferts mobiles pour l'achat des intrants (semences et produits phytosanitaires) ou la réparation des matériels agricoles (houe, charrette, charrue). Lorsqu'il s'agit des cultures maraîchères, la somme envoyée permet de s'approvisionner en carburant pour le fonctionnement de la motopompe et de rétribuer la main-d'œuvre ou de louer un tracteur. Toutes les dépenses engagées seront déduites à la récolte. Le commerçant s'informe du moment de la récolte et achète des sacs qu'il envoie au producteur pour le conditionnement des produits. Ensuite, le commerçant loue un camion qui vient chercher les produits ou bien le producteur les convoie jusqu'à destination. Ainsi, le producteur est contraint de vendre sa récolte au commerçant qui a préfinancé la production. En réalité, il travaille pour le commerçant. Cette pratique n'avantage pas véritablement le producteur car il se met dans une position d'obligation de vente et cela le défavorise par rapport aux prix négociés. En effet, la vente est basée sur des « prix en gros », souvent inférieurs voire dérisoires par rapport aux prix sur les marchés. Une partie de la récolte est consommée mais une grande quantité est récupérée par le commerçant. Après évaluation, le crédit est déduit du prix total de la vente et c'est le reste qui revient au producteur. Parfois, le producteur doit patienter jusqu'à la fin de la vente des produits avant d'être payé. Cette forme de dépendance économique est également entretenue par les commerçants à travers une assistance sociale (décès, mariage, naissance), le maintien

permanent du contact téléphonique et l'envoi de petits cadeaux (thé, sucre, kola). Ce type de fonctionnement informel et conditionnel du crédit commerçant est une pratique ancienne au lac Tchad. Il a été observé dans les années 1970, notamment en ce qui concerne la pêche et la culture du blé dans les polders des rives nord tchadiennes par les Kanembou, et a été récemment identifié chez les pêcheurs sur les rives nigériennes du lac Tchad (Bouquet, 1990 ; Kiari Fougou, 2014).

En réalité, ce recours au crédit s'impose dans toutes les principales activités économiques du lac Tchad. Cependant, il n'est pas vraiment profitable aux producteurs car il contribue plutôt à l'accentuation de la pauvreté. La plupart des producteurs deviennent insolvable et s'enfoncent davantage dans cette dépendance. Cette pauvreté se traduit aussi par l'incapacité financière à investir dans l'achat de matériels agricoles améliorés.

2.2 Des moyens matériels peu productifs

L'importance de la production dépend des facteurs et des moyens utilisés. Or, l'agriculture au sud du lac Tchad est manuelle, et il est nécessaire de le rappeler car on ne peut penser l'augmentation de la production, dans une optique de développement, sans l'amélioration des moyens de production. En effet, les matériels agricoles utilisés pour la production agricole sont largement dominés par la houe (*kadanka* ou *djaraye*) et le plantoir (*gafgal*). Ces instruments aratoires sont rudimentaires et rendent pénible le travail agricole. Pourtant, ils restent incontournables dans un milieu social où les moyens économiques sont limités et l'agriculture ne permet de subvenir essentiellement qu'aux besoins alimentaires.

Dans certains systèmes de production agricole africains comme au Sénégal, il a été démontré que les exploitations agricoles qui utilisent du matériel traditionnel (daba ou hilaire) sont peu productifs par rapport à ceux qui utilisent la traction animale (équine ou asine) (Lericollais et Schmitz, 1984 ; Sall, 2015, Sarr *et al.*, 2021). Or, l'utilisation de la charrue est très peu développée dans les pratiques agricoles bien que l'introduction de la culture attelée sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad remonte aux années 1970. À titre de comparaison basée sur nos enquêtes, les superficies cultivées par exploitation à Guitté, localité où la culture attelée a été introduite et se pratique jusqu'aujourd'hui, varient de 1 à 10 ha de maïs contre 0,25 à 4 ha pour le reste des secteurs riverains qui utilisent peu ou pas cette technique.

Au-delà de l'allègement des peines liées au labour manuel et du gain en termes du temps de travail, cette comparaison montre le caractère non négligeable de l'impact de l'utilisation de la traction animale dans l'activité agricole à travers l'extension des superficies cultivées donc l'augmentation de la production. Malheureusement, le développement de la culture attelée peine à s'intégrer dans les pratiques agricoles de cette zone du lac Tchad. Contrairement aux agriculteurs des rives sud du lac Tchad, les paysans du Tchad méridional ont fait de la charrue un outil de travail indispensable depuis les décennies 1950-1960 avec la vulgarisation de la traction bovine (charrue BP4) pour stimuler la culture du coton et partant l'économie rurale (Arditi, 1999). En dehors des problèmes que rencontre actuellement le secteur cotonnier tchadien, cette technique continue de faire ses preuves malgré l'absence de soutien agricole de la part de l'État. Aujourd'hui, l'accessibilité aux matériels agricoles est rendue possible grâce aux forgerons formés, outillés et organisés, qui proposent des prix abordables⁶⁷. Or, dans notre zone d'étude, les matériels agricoles sont rares et difficiles d'accès. Cette initiative doit être encouragée et vulgarisée partout pour faciliter l'accès des paysans aux équipements agricoles.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer la situation de sous-équipement des producteurs des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. D'une part, le coût du matériel et la déficience en matière de subvention des équipements agricoles limitent l'acquisition de la charrue. D'autre part, les agropasteurs Arabes, plus nombreux dans la zone, semblent réticents par rapport à cette technique car historiquement, ils ont un autre rapport à l'animal et à l'agriculture. En effet, chez les éleveurs Arabes, l'élevage est considérée comme étant une activité sentimentale et culturelle, raison pour laquelle l'animal est rarement associé à l'agriculture ; et cette dernière est une activité subsidiaire pratiquée uniquement pour l'autoconsommation (Zeltner, 2002 ; Arditi, 1999). De plus, la culture attelée n'a pas connu de succès sur les rives sud du lac Tchad parce que les populations se méfiaient des vols d'animaux (Adaffana, 1995). Pourtant, à l'heure actuelle, la vulgarisation de la culture attelée est une option qui semble plus adaptée aux conditions pédologiques et économiques des sociétés riveraines du lac Tchad, et plus respectueuse de l'environnement que le tracteur.

⁶⁷ Nous faisons ici référence à l'initiative de l'Association tchadienne des acteurs du développement rural (ATADER) de la région du Logone Oriental. Elle œuvre pour l'accès des petits producteurs à la traction animale à travers le développement de la culture attelée qui repose sur la formation des forgerons locaux ainsi que sur la création des ateliers et groupements de fabrication, de réparation et de vente des matériels agricoles. En ce qui concerne le prix de l'équipement, si on exclut l'acquisition de l'animal, la charrue vendue dans les ateliers de fabrication du Logone Oriental coûte 50 000 FCFA.

3. Les enjeux de l'encadrement agricole

L'essor de l'agriculture de décrue s'est accompagné d'un encadrement technique dès le début des années 1980, en appui à l'installation des « déplacés climatiques ». L'installation de ces migrants avait requis en son temps un soutien et accompagnement de la part de l'État et de ses partenaires techniques et financiers. Plusieurs organismes de développement ont été impliqués aux côtés de l'ONDR, parmi lesquels SECADEV, ADER et ACDI⁶⁸. Au départ, l'assistance alimentaire d'urgence a été assurée de manière permanente mais les difficultés rencontrées ont favorisé la mise en œuvre d'un accompagnement en termes d'appui matériel et d'encadrement agricole technique pour une autonomisation des familles déplacées. Chaque personne déplacée capable de cultiver a reçu un champ de décrue de superficie variant de 1 à 1,5 ha en fonction des capacités. À cela s'ajoute la fourniture en matériels de travail tels que la houe, la hache et les semences. Cet encadrement agricole a également été profitable aux autres producteurs. Cependant, depuis le départ de ces organismes de développement, entre fin 1990 et début 2000, les agriculteurs des rives sud du lac Tchad souffrent d'une insuffisance d'encadrement technique et de l'appui matériel ou en crédits agricoles. Une autre difficulté qui fragilise le secteur agricole concerne l'organisation des paysans en coopératives dynamiques.

3.1 Les enjeux d'ordre technique

L'encadrement technique a été au cœur des interventions publiques qui ont accompagné l'essor de l'agriculture au sud du lac Tchad jusqu'à la fin des années 1990 (voir chapitre 3 de cette thèse). Ces interventions étaient d'ordre technique, matériel et organisationnel. Les paysans ont été formés aux techniques culturales et organisés en groupements. En plus, des magasins de type « banques céréalières » ont été mis en place, comme ce fut le cas partout, pendant cette période en Afrique, où la FAO accompagnée de certaines ONG ont contribué à apporter des réponses à l'insécurité alimentaire (Lavigne Delville, 1987 ; Mabondzo, 2017). Nonobstant les limites de ces structures d'encadrement, elles ont permis de soutenir la dynamique agricole et d'accompagner les producteurs dans cette zone au sud du lac Tchad.

Toutefois, vers la fin des années 1990, le départ des structures d'encadrement agricole, notamment les ONG et les programmes, sans préparation préalable des producteurs et dans un contexte de crise politique majeure, a fragilisé l'organisation et l'encadrement du secteur

⁶⁸ Agricultural Cooperative Development International.

agricole du sud du lac Tchad (Ogier *et al.*, 1998). Seul l'ONDR, avec un potentiel réduit (faible effectif des agents⁶⁹, manque de moyens de travail), continue d'assurer l'encadrement, à travers la vulgarisation des techniques culturales. Cependant, les itinéraires techniques vulgarisés par l'ONDR sont considérés par les paysans comme étant trop exigeants en temps de travail et en méthodes. Ainsi, malgré les efforts des agents techniques, les paysans sont réticents face aux techniques vulgarisées et plutôt favorables à d'autres formes d'appui (financier et matériel), selon le chef de sous-secteur ONDR de Karal (entretien de juin 2013).

Les années 2000 et 2010 ont vu des interventions ponctuelles de quelques organismes qui œuvrent en faveur de la sécurité alimentaire au Tchad. Il s'agit par exemple de la FAO, de la GIZ⁷⁰, du PAM et des programmes tels que le PSAP⁷¹. Des tentatives de formation des producteurs ainsi que les semences et quelques petits matériels (arrosoirs, brouettes, pioches) pour la production maraîchère ont été distribués aux groupements agricoles. Malheureusement, face aux attentes des paysans, l'appui de ces organismes est insuffisant. En plus, l'amélioration des conditions de production agricole et de vie des populations rurales promise par les hautes autorités est sans effets, car elle n'a servi que de slogan politique lors des élections présidentielles de 2016 pour conquérir le soutien du monde rural longtemps oublié dans les politiques publiques.

3.2 L'échec des tracteurs de l'État, quelle leçon tirée pour le futur ?

La récente tentative de modernisation agricole par l'État au début des années 2010 a montré ses limites tant par l'incapacité et la mauvaise gestion institutionnelle que par l'inadaptation des tracteurs aux conditions pédologiques des rives sud du lac Tchad. En effet, si le tracteur est le matériel qui a le plus révolutionné le secteur agricole dans le monde, en allégeant doublement les travaux du labour manuel et animal, il reste de loin le matériel le moins accessible à la majorité des paysans africains à cause du coût d'acquisition et d'entretien. Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, ce sont les producteurs les mieux organisés et appuyés par des réseaux privés tels que les maraîchers Tama, qui ont pu investir dans l'achat des tracteurs. En effet, pour le maraîchage irrigué dans la zone de Guitté,

⁶⁹ Chacune des deux sous-préfectures qui couvrent les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, compte un chef de sous-secteur et un ou deux conseillers agricoles.

⁷⁰ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (coopération allemande)

⁷¹ Le Programme d'appui aux services agricoles et pastoraux (PSAP) intervient dans la vulgarisation technique, la sensibilisation et la formation des producteurs.

l'utilisation du tracteur est plus adaptée aux terres exondées situées entre le fleuve Chari et le lac Tchad. Le type de sol et les conditions du labour au tracteur sont plus favorables dans cette zone. En revanche, pour les autres secteurs des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les tracteurs, c'est mettre la charrue avant les bœufs !

En effet, le rêve du président Idriss Deby, qui voulait révolutionner le secteur agricole et mettre fin à la famine au Tchad, s'est très rapidement soldé par un échec. Lors de son 4^{ème} mandat présidentiel en 2011, le président a ambitionné mettre fin à ce qu'il a qualifié de « cycle infernal de la famine ». Une usine d'assemblage de tracteurs a vu le jour à N'Djaména en 2009. Le PNSA, avec l'appui de l'ONDR, s'est vu confié la responsabilité de vulgariser le labour au tracteur sur l'ensemble du territoire national. Des tracteurs ont été mis à la disposition des producteurs, et pourtant l'insécurité alimentaire ne cesse de gagner le monde rural. D'après une étude de SISAAP⁷² (2021), la production agricole est relativement en baisse ces cinq dernières années et le niveau de sécurité alimentaire est également faible, plus de 40% de la population est concernée par l'insécurité alimentaire au Tchad. Certes, cette situation pourrait s'expliquer par le déficit céréalier annuel dû aux conditions climatiques, mais il faut aussi reconnaître que la mauvaise gestion financière (corruption, détournement des biens publics et gabegie) a impacté la tenue de la promesse de l'État, qui avait pour ambition de doter les paysans tchadiens en matériels agricoles modernes en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. De plus, la politique de modernisation du secteur agricole par la mécanisation a été affectée par la crise pétrolière récente (2014-2016) qui a eu pour conséquence la réforme des services⁷³ ayant la charge d'exécuter les politiques publiques dans le domaine agricole. Compte tenu de cette situation, la région du Hadjer Lamis, à laquelle sont intégrées les rives sud du lac Tchad, n'a reçu que 80 tracteurs sur 168 prévus en 2016. Pour les mêmes raisons, le prix du labour subventionné est passé du simple au double. En outre, il ne faut pas occulter le surplus payé parfois par les paysans pour bénéficier de la faveur des tractoristes lorsque les contraintes du calendrier agricole s'imposent ou pour acheter du carburant dont les frais sont censés être incorporés dans le prix subventionné.

⁷² Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce au Tchad.

⁷³ Pour rappel, l'Agence nationale d'appui au développement rural a été créée et a hérité des prérogatives de trois organes publics à savoir l'ONDR, le PNSA et la SODELAC (voir chapitre 4).

L'échec de « l'opération tracteur » a été sans équivoque sur les rives sud du lac Tchad mais aussi ailleurs au Tchad (Mugelé, 2019). D'abord, cet échec est largement imputable à la mauvaise gestion financière et organisationnelle de l'ex PNSA. Cette structure qui a été créée pendant la période de « vache grasse⁷⁴ », durant le boom pétrolier (2003-2014) pour pallier le problème alimentaire tchadien, est une grande déception. Les objectifs en termes de production agricole n'ont pas été atteints et ce programme a surtout servi le pouvoir en place et ses alliés. En effet, les milliards de FCFA que le Tchad a débloqué dans le cadre de ce programme pour éradiquer la crise alimentaire, qui perdure depuis les années 1970-1980, n'a pas véritablement servi à améliorer la production agricole. L'une des raisons qui expliquent cette difficulté est liée au fait que le budget alloué au PNSA a été directement contrôlé par la présidence, et sa gestion a échappé au ministère de l'Agriculture. À cela s'ajoutent les cas de corruption et de nombreux détournements de fonds destinés à l'acquisition et à la maintenance des tracteurs par les responsables en charge de l'exécution du programme (Oredjé, 2018).

D'autres problèmes viennent rallonger la liste des facteurs de l'échec de « l'opération tracteur ». Il s'agit des difficultés techniques dues au faible niveau de formation des tractoristes, de la disponibilité du carburant et des lubrifiants, du retard accusé dans la programmation et l'exécution du calendrier de labour, de la confiscation des tracteurs par les autorités (administratives et traditionnelles) et des militaires pour leurs propres travaux champêtres ainsi que du clientélisme ou de la corruption favorisant les personnes bien placées à savoir les proches du pouvoir, propriétaires des vergers (Mugelé, 2019). À ces problèmes s'ajoute l'inadaptation des tracteurs aux sols argileux et lourds du lac comme le confirment les propos du chef de sous-secteur ONDR de Karal : « les sols du lac sont de type hydromorphe donc difficiles à travailler avec les tracteurs munis de rondelles ou la charrue à disques, il faut plutôt la charrue à dents ».

⁷⁴ La « période de vache maigre » est une formule qui a été largement utilisée, au début de la crise financière de fin 2014, par le gouvernement tchadien pour faire comprendre à la population, et surtout aux fonctionnaires, que l'avenir serait sombre à cause de la chute des cours mondiaux du pétrole.

Photo 22 : Parcelle de décrue labourée au tracteur mais inexploitable



Source : Photo terrain, Baltram, juin 2013/Cliché : A. Mbagogo

Cette photo prise à Baltram montre une parcelle de décrue après le passage du tracteur. Ici, on voit bien le compactage de la terre qui traduit l'inadaptation du tracteur aux terres de décrue.

Enfin, l'entretien et la gestion de ces tracteurs ont été un défi majeur, car une bonne partie n'est plus fonctionnelle. À Guitté par exemple, 2 tracteurs sur les 9 sont tombés en panne après deux années d'activité, et en 2020, tous les tracteurs sont à l'arrêt pour des raisons d'entretien et probablement à cause de la fin du programme PNSA. Ainsi, les tracteurs sont non seulement inadaptés aux terres de décrue du lac Tchad mais nombreux sont à l'arrêt partout sur le territoire national. Le ministère de l'Agriculture tente de réorganiser la gestion des tracteurs à travers la mise en place d'un programme de rétrocession des tracteurs aux organisations paysannes. Malheureusement, la plupart des tracteurs ne sont pas en bon état et les groupements de producteurs souffrent d'un manque cruel de financement pour supporter les coûts de réparation et d'entretien. Cette tentative de motorisation montre combien la volonté de moderniser et mécaniser le secteur agricole sans implication des acteurs à la base et sans prendre en compte les réalités propres à chaque région, conduit à l'échec des programmes de développement comme ce fut le cas ailleurs en Afrique (Sanou *et al.*, 2019). D'où l'intérêt de privilégier, dans le cadre des programmes d'appui à la modernisation agricole, la petite motorisation et des charrues à dents financièrement accessibles aux paysans et adaptées aux conditions naturelles de production locale, tout en favorisant l'employabilité des jeunes ruraux que la mécanisation risque de supprimer.

3.3 Les enjeux liés à l'accès aux crédits agricoles pour les paysans

Les difficultés pour accéder aux crédits agricoles viennent s'ajouter à la liste des problèmes qui ne favorisent pas l'essor de l'agriculture au sud du lac Tchad. En effet, les systèmes de crédit agricole ne fonctionnent plus ou presque plus au Tchad. L'État est une fois de plus défaillant face à ses engagements pour l'amélioration du secteur agricole dans ce domaine. Ce sont les banques agricoles privées et les établissements de micro-finance qui assurent l'octroi du crédit agricole aux paysans. Cependant, ces structures sont peu nombreuses et concentrées dans les grandes villes, et surtout au sud du pays. En plus, les critères d'accès au crédit, notamment les taux d'intérêts, qu'elles proposent ne sont pas accessibles à la grande majorité des agriculteurs tchadiens. En 2011, le ministère chargé de la Micro-finance et de la lutte contre la pauvreté, encore fonctionnel, a tenté de mettre à la disposition des producteurs des rives sud du lac Tchad un système de prêt pour venir en aide aux paysans pauvres. Malheureusement, la gestion des fonds alloués a été émaillée de pratiques opaques des responsables et des autorités locales impliqués dans le processus d'octroi des crédits. Ce sont finalement de faux groupements, des commerçants et certaines autorités locales qui ont bénéficié des crédits, à l'origine destinés aux paysans pauvres. Depuis cet échec, ce sont les commerçants qui sont devenus des banques à crédits pour les agriculteurs. Faute de mieux, les paysans sont obligés d'y avoir recours pour investir dans l'agriculture. Pour que les paysans s'affranchissent de cette dépendance, il faudrait qu'ils puissent s'organiser en coopératives, mais cela présente aussi des difficultés.

3.4 Dysfonctionnement des petites coopératives paysannes

Au tournant des années 1990, les interventions en matière d'encadrement (conseils, distribution des semences, construction et gestion des magasins de céréales, etc.) ont donné lieu à l'émergence des organisations paysannes (groupements et fédération) pour maximiser au mieux les efforts de production agricole et favoriser le développement socio-économique (Magrin, 1996). Malheureusement, ces groupements et associations des producteurs se sont très vite affaiblis à l'image de beaucoup d'organisations paysannes nées en Afrique pendant cette période. En effet, face au désengagement de l'État, en lien avec la suppression des programmes agricoles jugés trop interventionnistes par les institutions de Bretton Woods qui prévalaient alors, les communautés rurales ont été sommées de s'organiser pour produire et commercialiser afin de participer au développement local (Yacouba, 2007). Il s'agissait de construire le pouvoir paysan à travers ces organisations (Pesche, 2009). Bien que l'échec du

modèle de développement imposé à ces organisations est connu (Gentil et Mercoiret, 1991 ; Diagne et Pesche, 1995 ; Magrin, 2000 ; Réounodji, 2003 ; Ardit, 2004 ; Gadjibet et Tobdé Keilar, 2009), il est plus nécessaire pour les paysans de conjuguer leurs efforts à travers des formes de coopératives plus efficaces en apprenant des erreurs passées. Pourtant, de nouvelles initiatives paysannes existent au sud du lac Tchad mais elles peinent à s'organiser et à fonctionner.

3.4.1 Une absence de vision commune dans les groupements agricoles

Les groupements villageois sont une forme d'association mise en place pour la réalisation d'un but économique commun (Magrin, 1996). Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, les organisations paysannes étaient nombreuses (environ 160) jusqu'au milieu des années 1990. En 2013, ces organisations ne représentaient qu'un nombre infime et avaient des difficultés à fonctionner. L'Union des Groupements de Baltram (UGB) de la sous-préfecture de Karal ne compte plus que 27 groupements d'agriculteurs membres. Cependant, seulement une quinzaine a été recensée lors de nos enquêtes de terrain. La majorité de ces groupements sont nés à partir des réseaux familiaux ou d'affinité, et les membres sont pratiquement issus d'un même village. En plus des noms à caractère ethnique (arabe, kanembou, haoussa), la dénomination des groupements correspond à l'objectif fixé au moment de leur création. Il s'agit, par exemple, du groupement *Al-istifak* (l'entente), de *Djamhia* (communauté), d'*Al-massada* (l'entraide), d'*Al-afia* (la paix) et d'*Al-ziada* (gain ou profit). À cela s'ajoutent de nouvelles initiatives de groupements féminins autonomes impulsés, d'une part par la politique du gouvernement qui encourage la promotion de la femme rurale ; et d'autre part, par des impulsions endogènes portées par certaines femmes dynamiques. Soucieuses de leur émancipation économique, ces femmes œuvrent pour leur épanouissement à travers la réalisation des activités génératrices de revenus, l'agriculture et l'entraide sociale.

Le but de tous ces groupements agricoles des rives sud du Tchad est de promouvoir l'agriculture pour l'autosuffisance alimentaire et la réduction de la pauvreté. Cependant, l'adhésion à une organisation paysanne est fortement motivée par l'assistance sociale dont bénéficient les membres en cas de maladie, de décès, de mariage et de naissance. Ainsi, tout laisse à croire que les agriculteurs se mettent ensemble au sein d'un groupement pour bénéficier de l'aide sociale et également de l'appui des partenaires (formation aux techniques

d'utilisation des produits phytosanitaires, intrants, semences, petits matériels de production maraîchère à savoir arrosoir, semoir, pelle, brouette, motopompe...). En effet, pour bénéficier de cet appui il faut appartenir à une organisation paysanne reconnue, c'est-à-dire ayant une autorisation de fonctionnement, et fonctionnel. Les réseaux des groupements constituent une garantie qui favorise l'accès au foncier (le prêt de la terre aux membres qui sont en manque), le don des céréales en année de mauvaise production, l'appui en matière de main d'œuvre communautaire et l'organisation des tontines⁷⁵.

⁷⁵ C'est une pratique qui consiste à mettre en commun de l'argent au bénéfice de chaque membre d'un groupe d'intérêt (coopérative ou mutuelle) et chacun a droit à un montant fixé, à tour de rôle.

Encadré n°7 : Le portrait des organisations de producteurs des rives sud du lac Tchad

- L'Union des Groupements de Baltram (UGB)

Créée en 1992, l'UGB est une coalition de trois groupements. En 2013, elle comptait 27 groupements et le bureau est composé de 9 membres. C'est l'une des plus importantes organisations paysannes encore active. Les critères d'adhésion prennent en compte la taille du groupement (au moins 7 membres) et le versement des frais d'adhésion qui s'élèvent à 20 000 FCFA. Une cotisation annuelle est fixée à 500 FCFA par membre. L'objectif principal de l'UGB est de développer l'agriculture pour assurer l'autosuffisance alimentaire au sud du lac Tchad. Cette union joue le rôle d'une structure locale d'appui aux groupements. Elle propose des activités telles que la formation en techniques de gestion, de commercialisation des produits agricoles, de production maraîchère et d'utilisation des produits phytosanitaires (pulvérisation). Les groupements membres sont les premiers bénéficiaires. Ils peuvent aussi bénéficier des prêts auprès de l'Union en cas de disponibilité financière. Par ailleurs, la mise en location de certains matériels et la vente des intrants permettent de renforcer la caisse de l'Union. Malgré ses ambitions, l'association peine à fonctionner car elle manque de dynamisme et d'innovations. Les difficultés sont principalement dues à la mauvaise gestion de l'équipe du bureau qui justifie l'absence de confiance permanente et a causé le départ de nombreux membres. À cela s'ajoutent les problèmes de cotisations et le respect de l'engagement de chaque membre à participer aux activités de l'association telles que le paiement des frais de formation. Le nouveau bureau, mis en place en 2009, a pris la mesure des difficultés et compte relever les défis en proposant des programmes de formation plus innovants. En 2013, au moins 30 personnes appartenant à plusieurs groupements membres ont bénéficiées d'une formation en technique de pulvérisation ; des produits phytosanitaires, 4 pulvérisateurs et 2 tracteurs ont été acquis au profit des membres.

- Le groupement Ryad à Sidjé

Le groupement Ryad a été créé en 1991 par les populations d'origine migrante, et majoritairement composées des déplacés climatiques des années 1983-1985. C'est un groupement mixte qui comptait 12 membres en 2013 dont 4 femmes contre 26 membres à sa création. En effet, plusieurs membres sont retournés dans leurs régions d'origine à la faveur d'années plus humides (1988-1989). Le groupement a pour objectif le développement socio-économique à partir de l'agriculture. Le taux d'adhésion dépend du montant de la caisse qui est pondéré en fonction du nombre total de tous les membres. Une cotisation mensuelle de 500 FCFA est versée par chaque membre. En plus d'une assistance sociale fixée à 12 000 FCFA, tout membre concerné par un cas social (décès, maladie, naissance, mariage) bénéficie d'un prêt dont le montant est compris entre 12 500 FCFA et 50 000 FCFA. Les absences injustifiées lors des travaux champêtres collectifs sont frappées d'une amende de 1500 FCFA, et en cas de récidive, le membre est exclu. En 2011, tout l'argent du groupement a été mobilisé pour la constitution d'un dossier pour l'obtention des crédits octroyés par l'État. Malheureusement, ce fut une tentative sans succès qui a complètement affecté la dynamique du groupement. En plus du manque de dynamisme, le groupement ne dispose pas assez de moyens comme à ses débuts. Le départ des membres a certainement affecté le fonctionnement du groupement et les pratiques de détournement de fonds est loin de favoriser son rayonnement.

- Le groupement Sourout-al-balad à Baltram

Ce groupement féminin né en 2011 est dit indépendant, c'est-à-dire qu'il n'est pas membre de l'UGB. C'est une initiative d'une femme arabe Assâlé, Ambachair A. Cette dernière assure la présidence du groupement, qui a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des veuves et des orphelins. Les membres de *Sourout-al-balad* sont en majorité les femmes arabes Assâlé. Le taux d'adhésion est fixé en fonction du total des cotisations estimées par membre depuis la création du groupement. Les cotisations hebdomadaires sont fixées à 500 FCFA par membre, et permettent d'apporter une assistance sociale sous forme de prêt en cas de baptême, mariage, maladie et funérailles. Chaque membre participe obligatoirement aux travaux du champ collectif. Les cultures pratiquées sont principalement le maïs, le sorgho, le niébé et le gombo. À la récolte, ces produits sont prêtés aux membres qui sont en difficulté. Le remboursement se fait à la campagne agricole suivante. Le surplus est vendu et l'argent obtenu permet de réaliser d'autres objectifs du groupement (location des parcelles, achat des matériels agricoles). À la campagne 2012-2013, le groupement a obtenu 27 sacs de maïs, 24 sacs de sorgho et 4 sacs de niébé. La vision du groupement est de pouvoir acheter de nouvelles parcelles pour agrandir la taille du domaine foncier agricole et un terrain pour la construction du siège et d'un magasin pour le stockage de leurs produits. Le groupement fonctionne encore bien malgré quelques difficultés relatives au manque de moyens financiers et matériels (charrue, tracteur, motopompe, pulvérisateur) en vue d'améliorer la production ainsi que la difficulté à mobiliser toutes les femmes membres au moment des travaux champêtres. Certaines, empêchées, se font parfois représentées par leurs enfants, ce qui ne favorise pas une meilleure productivité du travail.

Face au manque d'orientation, de formation et de moyens financiers, les groupements ne sont pas à mesure de dynamiser à eux seuls le secteur agricole. D'après nos enquêtes, il ressort de l'avis des membres de la plupart des groupements agricoles des rives sud du lac Tchad que les producteurs sont complètement abandonnés ou délaissés par l'État. Au-delà de ce constat qui traduit une forme de dépendance envers l'État, ces petites coopératives font aussi face à des problèmes endogènes qui fragilisent leur fonctionnement. Il manque à ces associations paysannes une vision commune et une cohésion sociale permettant de dépasser les effets du clientélisme et d'atteindre leur objectif. Tout ceci explique, en partie, le dysfonctionnement voire la faillite des groupements. Beaucoup de producteurs enquêtés affirment ne pas faire partie des groupements à cause de l'abus de confiance, des pratiques de détournement des fonds par le président, parfois en complicité avec certains membres du bureau ; et aussi parce que de nombreuses disputes surviennent lorsqu'il s'agit de s'impliquer dans les travaux des champs collectifs.

3.4.2 Des groupements opportunistes, une forme ambiguë de coopératives agricoles

On observe également l'émergence de groupements opportunistes, qui constituent parfois un facteur de blocage à la dynamique des organisations paysannes. Par opportunistes, on entend les groupements qui se créent selon les circonstances, c'est-à-dire qui n'existent souvent que de nom et qui profitent à leur initiateur à l'occasion d'une situation opportune (octroi des crédits, des matériels agricoles, des intrants, etc.). Ces types de groupement sont favorisés et protégés par le système politique et administratif tchadien. On assiste à une tendance à l'ethnicisation des groupements ou à l'apparition de groupements familiaux, qui sont créés dans l'intérêt d'un groupe ethnique, d'une famille ou d'un individu. Ce n'est pas autant le caractère ethnique ou familial de ce type de groupement qui pose problème mais le fait qu'il représente un prétexte qui cache la réalité. En effet, le gain facile participe à la création de ce type de groupement car il facilite l'accès à l'aide publique. Ainsi, l'avantage de créer ces groupements est qu'ils profitent d'abord à la famille et en cas de problèmes, on est toujours mieux protégé par les siens. En dehors de certains groupements à caractère ethnique qui fonctionnent mieux, comme les coopératives d'intérêt économique des maraîchers Tama de Guitté, la plupart évolue dans l'opacité sans aucune activité concrète ni objectif précis. Les initiateurs des groupements opportunistes sont les seuls à connaître la portée de leur organisation, qui fonctionne sur la base de papiers (autorisation de fonctionnement) qu'ils se font délivrer à travers les réseaux d'affinité et très souvent en

utilisant la corruption. Ces documents ne sont présentés qu'à l'occasion de l'octroi des aides aux producteurs par l'État ou les partenaires au développement.

Au début des années 2010, ces groupements se sont multipliés à la faveur du programme des crédits mis en place par le ministère chargé de la micro-finance, dans le cadre de la SNRP⁷⁶ au Tchad. Les autorités administratives et traditionnelles ainsi que les commerçants se sont prêtés à ce jeu au détriment des paysans qui auraient dû être les bénéficiaires. Ces derniers se sont vus écartés, parfois après avoir payé le pot-de-vin exigé comme garantie par le comité de gestion des crédits. Par conséquent, ce programme n'a été profitable qu'aux personnes associées au système politique ; il est resté en grande partie non remboursé car considéré comme étant « le partage de la manne pétrolière » par les bénéficiaires. Cette situation corrobore les points de vue de certains experts tchadiens de la micro-finance rapportés dans un périodique en ligne⁷⁷ : « nous nous souvenons des crédits accordés aux fonctionnaires du temps du président Tombalbaye, qui n'ont jamais été remboursés. Ce n'est pas aujourd'hui que le crédit donné par le gouvernement sera remboursé » et « le crédit du gouvernement s'apparente à une distribution discriminatoire d'argent de l'État ». Ces crédits de l'État sont finalement considérés par beaucoup de Tchadiens comme étant profitables aux partisans de moindre effort sans parvenir aux nécessiteux. Il ressort que l'existence des groupements opportunistes et prédateurs illustre la profonde ambivalence de cette forme de groupement considérée à juste titre comme une entité d'organisation collective du développement agricole.

Ainsi, ces organisations sont loin d'atteindre l'objectif de développement économique basé sur l'amélioration de la production et de la commercialisation des produits agricoles. Or, cette ambiguïté a déjà été décriée, il y a plus de vingt ans par Géraud Magrin (1996), qui analysait le dysfonctionnement de ces groupements dans cette région méridionale du lac Tchad. Pourtant, le modèle du groupement, sensé correspondre à tout type de société, n'est pas remis en cause par un monde du développement qui, par ailleurs, n'investit cet espace que par intermittence.

⁷⁶ Stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

⁷⁷<http://actutchad.over-blog.com/article-ministere-charge-de-la-microfinance-comment-ca-fonctionne-45755422.html>.

4. L'agriculture comme levier du développement des rives sud du lac Tchad

Pilier essentiel de l'économie au sud du lac Tchad, l'agriculture contribue fortement à la vie des sociétés riveraines. Malgré les contraintes naturelles, financières et sécuritaires, elle permet une certaine autosuffisance alimentaire, faisant des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad une zone moins concernée par l'insécurité alimentaire que de nombreuses régions du Tchad. De plus, elle offre de l'emploi à la jeunesse rurale et continue d'approvisionner les villes tchadiennes, principalement la métropole N'Djaména et d'autres villes plus ou moins éloignées.

1. Une activité qui assure la sécurité alimentaire et pourvoit de l'emploi

1.1 Une agriculture qui nourrit les paysans

Comme ailleurs en Afrique rurale, l'agriculture est d'abord destinée à l'alimentation des ménages. Elle fournit une variété de produits alimentaires nécessaires à leur survie. Cependant, ce sont les produits céréaliers (maïs, sorgho et petit mil) qui assurent une fonction sociale capitale, car leur disponibilité permet de garantir la sécurité alimentaire au sein de la famille. Compte tenu de cette fonction, chaque chef de famille a l'obligation de cultiver les céréales, en l'occurrence le maïs qui réussit bien dans des conditions de production naturellement favorisées par la décrue du lac Tchad. Ailleurs, les populations rurales sont plus vulnérables car elles dépendent des céréales pluviales très sensibles aux aléas pluviométriques. Au sein des ménages, le maïs fait l'objet d'une gestion rigoureuse pour permettre à la famille d'atteindre la prochaine campagne. Une fois récolté, le maïs est stocké dans les maisons, et c'est le chef de ménage qui se charge de sa gestion. Une partie est autoconsommée et l'autre est commercialisée.

D'après le tableau n°12 suivant, les résultats de l'enquête réalisée auprès de 150 producteurs montrent que les céréales sont largement autoconsommées dans les ménages de ces producteurs. En analysant le tableau, il ressort que le maïs est par exemple plus consommé que vendu. Environ 68% de la production totale de maïs de 126 agriculteurs est autoconsommé. Le pénicillaire produit par 25 agriculteurs est autoconsommé à hauteur de 64%. La proportion autoconsommée du riz produit par 19 exploitants s'élève à 86% contre seulement 32% de sorgho produit par 34 personnes enquêtées. Le sorgho représente ainsi la

céréale la moins consommée par les populations des rives sud du lac Tchad mais il est plus produit et vendu. En revanche, les produits maraîchers, comme la pomme de terre, le poivron, la betterave, la tomate, l'oignon, sont presque totalement destinés à la commercialisation. Les autres produits tels que la patate douce, le niébé, le gombo, le manioc, la pastèque, les mangues sont plus vendus qu'autoconsommés alors que l'arachide, très peu produit, est plus consommé localement.

Tableau n° 12 : Evaluation des récoltes (volumes autoconsommés et volumes vendus) au cours de la campagne 2012-2013 (150 enquêtés)

<i>Cultures</i>	<i>Sup. cultivée (ha)</i>	<i>Nb. Producteur</i>	<i>Récolte totale</i>	<i>Récolte auto-consommée</i>	<i>%</i>	<i>Récolte vendue</i>	<i>%</i>
			<i>(t)</i>	<i>(t)</i>		<i>(t)</i>	
<i>Maïs</i>	246,25	126	270,05	183,55	68	86,5	32
<i>Sorgho</i>	50,375	34	67,9	21,7	32	46,2	68
<i>Pénicillaire</i>	16	25	7,6	4,9	64	2,7	36
<i>Riz</i>	40,5	19	37,6	32,5	86	5,1	14
<i>Patate douce</i>	61,25	45	435,6	9,8	2	425,8	98
<i>Manioc</i>	18,25	14	69,5	0,5	1	69	99
<i>Niébé</i>	128,125	81	90,8	7,9	9	82,9	91
<i>Arachide</i>	10,5	7	12,7	8,6	68	4,1	32
<i>Tomate</i>	22	18	63,6	0	0	63,6	100
<i>Gombo</i>	40,75	47	35,2	1,9	5	33,3	95
<i>Pomme de terre</i>	4,75	3	15	0	0	15	100
<i>Poivron</i>	3	4	19	0	0	19	100
<i>Betterave</i>	2,25	3	6	0	0	6	100
<i>Pastèque*</i>	8,75	3	616	100	16	516	84
<i>Mangue</i>	2,5	3	6	0	0	6	100
<i>Oignon</i>	0,5	1	2,5	0	0	2,5	100
<i>Chou</i>	2	3	11,2	0,4	4	10,8	96
<i>Oseille</i>	0,4375	3	0,8	0	0	0,8	100

*La pastèque est estimée en nombre d'unités récoltées, autoconsommées et vendues.

Source : Enquête terrain, 2014

Dans la région du lac Tchad, l'agriculture contribue fortement à la sécurité alimentaire (Raimond *et al.*, 2014). À la question « que représente le lac pour vous ? », la plupart des producteurs enquêtés affirment qu'il n'y a pas meilleur endroit au Tchad que le lac Tchad pour la production agricole. En effet, pour eux, c'est au lac Tchad qu'il y a la possibilité de compenser un système de culture avec un autre voire par une autre activité non agricole (pêche, élevage). Ainsi, au lac Tchad, on peut pratiquer plusieurs systèmes de culture et une

diversité de spéculations chaque année. Considérant que le maïs est récolté au moins deux fois par an, son rendement moyen peut être estimé entre 1 et 4t/ha sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad, en fonction des années (faible ou bonne crue). Si la plus petite superficie cultivée en maïs est de 0,25 ha selon nos enquêtes, la production moyenne pourrait être évaluée à environ 1 tonne au cours d'une année normale (bonne crue). Avec les besoins céréaliers des ménages au Tchad estimés à 159 kg/personne/an sur la base de la norme de consommation de la FAO, les besoins céréaliers d'un ménage⁷⁸ au sud du lac Tchad s'élèveraient à 842,7 kg/an. Ainsi, le ménage qui exploite 0,25 ha pourrait être autosuffisant et commercialiser un excédent de 157,3 kg. Dans l'hypothèse où les 221 251 habitants (estimation 2020) des deux cantons riverains du lac Tchad (Mani et Karal) représenteraient 41 745 ménages (ou exploitations) à raison de 5,3 personnes par ménages, la production du maïs serait de 41 745 tonnes sur la base de 1t/ha et par ménage en cas de faible production. Cette estimation serait d'environ 166 980 tonnes pour 4t/ha par ménage si la production est excellente. Ainsi, avec 159 kg consommé annuellement par personne, la population au sud du lac Tchad consommerait 35 179 tonnes. Dans tous les cas, un excédent de 6 566 tonnes se dégage pour une production estimée à 1t/ha et de 131 801 tonnes pour 4t/ha. Il en résulte que les rives sud du lac Tchad sont une zone plutôt excédentaire en céréales, notamment le maïs, à l'instar de toute la région du lac Tchad qui dégage annuellement un excédent céréalier de 272 000 tonnes pour l'approvisionnement des métropoles régionales, N'Djaména et Maïduguri (Raimond *et al.*, 2014 ; Ngaressem et Magrin, 2014).

En plus des céréales, d'autres produits agricoles entrent également dans la consommation des ménages. Il s'agit du gombo, de la patate douce, du niébé, de la tomate, de l'arachide de la pastèque, du melon et du concombre. Les produits maraîchers (chou, betterave, pomme de terre, carotte, aubergine, courge) sont très peu consommés ou appréciés des producteurs. Cela peut s'expliquer par le fait que ces légumes sont exotiques, et ne sont pas encore suffisamment entrés dans les habitudes alimentaires des ménages ruraux, comparativement aux ménages urbains qui sont plus demandeurs (Magrin *et al.*, 2010). Ceci étant, les rives sud du lac Tchad disposent d'un potentiel alimentaire qui fournit un stock de produits agricoles diversifiés permettant aux familles d'assurer leur sécurité alimentaire durant presque toute l'année, avec souvent un excédent commercialisable.

⁷⁸ La taille moyenne des ménages au Tchad est estimée à 5,3 personnes en 2009 (RGPH2).

1.2 Un secteur pourvoyeur d'emploi aux jeunes et aux femmes

L'agriculture ne se limite pas seulement à l'alimentation des ménages. Elle assure également un rôle social tout aussi important qui est la création d'emplois à travers, notamment le salariat agricole saisonnier qu'elle permet (Magrin et Lemoalle, 2014). Les travaux agricoles (défrichage, semis et récolte) nécessitent l'emploi d'une main-d'œuvre agricole importante. La mobilisation de cette main-d'œuvre à certains moments du calendrier agricole pour les cultures de décrue (arrivée précoce de la prochaine crue par exemple) est un facteur clé de la réussite du système de décrue. La pratique des cultures de décrue ont permis aux jeunes migrants saisonniers de trouver du travail sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad. Aujourd'hui encore elles continuent d'offrir de l'emploi à cette jeunesse. Chaque année, les ouvriers saisonniers âgés entre 20 et 25 ans sont les plus nombreux, en provenance des régions plus ou moins éloignées du lac Tchad (Hadjer-El-Hamis, Chari Baguirmi, Guéra, Ouaddaï, Salamat, Mandoul, Logone oriental, Tandjilé, etc.).

Pratiquée durant toute l'année sauf pendant la période de crue maximale (mi-octobre/mi-décembre), l'agriculture de décrue emploie un nombre important de jeunes ruraux qui, après avoir achevé leurs activités de saison pluvieuse dans leurs régions d'origine, viennent au lac pour les travaux agricoles de contre-saison. Ainsi, l'agriculture de décrue est devenue un véritable secteur d'emploi. La rémunération varie entre 1500 et 2000 FCFA la journée de travail (*yomié* en arabe), soit 5h de travail par jour (de 8h à 12h). Les plus courageux peuvent revenir prester dans l'après-midi (*dourié* en arabe), soit 2h de travail (15 à 17h) pour 1000 FCFA. Les taux fixés dépendent également de la nature du champ à labourer. Si le sol est très argileux et lourd ou s'il y a trop d'herbes envahissantes, le salaire de l'ouvrier agricole à la journée peut aller jusqu'à 2500 voire 3000 FCFA. De ce fait, un petit calcul donne une idée du salaire mensuel d'un ouvrier agricole au sud du lac Tchad. Sur la base d'un travail de 5 jours dans la semaine, et pour un minimum de 1500 FCFA/jour, un manœuvre gagnerait 32 500 FCFA/mois (50 €), sans compter les avantages liés à la prise en charge (alimentation et hébergement), offerts par l'employeur qui joue parfois le rôle de tuteur. De plus, après évaluation d'une bonne prestation de services (sérieux et régularité au travail, fidélité), l'employé peut bénéficier d'un prêt de terre qu'il valorisera dans son intérêt pendant les périodes d'inactivité.

À côté de ce travail payé à la journée, une autre forme de rémunération est également pratiquée. Il s'agit du travail basé sur le contrat, et cela implique que l'employeur et l'ouvrier

agricole s'entendent pour des travaux conséquents qui peuvent durer une ou plusieurs semaines. Le montant d'un contrat varie selon la superficie et la nature du champ ainsi que le type de travail à réaliser (labour, construction des billons pour le bouturage de la patate douce, semis, récolte, etc.). Par exemple, pour labourer un champ d'un hectare au sol léger dont le travail peut durer au maximum 3 jours, l'employeur débourse entre 10 000 et 15 000 FCFA. Pour un travail d'une semaine, il peut payer entre 25 000 à 30 000 FCFA pour un champ d'un hectare au sol argileux et envahi par des adventices. Enfin, labourer puis semer une superficie d'un quart d'hectare de maïs peut coûter 15 000 FCFA contre 30 000 FCFA pour la même superficie destinée à la culture de la patate douce

Depuis le début des années 2000, ce travail de main-d'œuvre s'est élargi dans le secteur maraîcher. La dynamique de ce secteur est devenue un facteur d'emploi d'une main-d'œuvre conséquente. Les jeunes sont engagés pour les travaux d'aménagement des parcelles, de semis et d'entretien. Cependant, la récolte de ces produits fait appel à un surplus de main-d'œuvre composé largement de femmes et d'enfants. Les rémunérations sont fixées en fonction des tâches, et sont versées en argent ou en nature (produits maraîchers). Les femmes Peuls qui séjournent dans la zone, avec leurs troupeaux, sont aussi employées, souvent contre un paiement en nature qu'elles peuvent revendre ensuite sur le marché. En ce qui concerne le paiement en nature, il peut s'appliquer à tout produit agricole récolté et correspond au tiers ou quart de la quantité du produit récolté par employé. Par exemple pour la récolte du haricot, on utilise un panier tissé à l'aide des feuilles de rônier appelé *ssosal* en arabe, et il est aussi fréquemment utilisé des bassines en métal ou en plastique. Le manœuvre a droit à la quantité d'un récipient sur quatre récoltés. Ce paiement en nature est aussi pratiqué dans le système de décrue mais les modalités de paiement peuvent changer en fonction des situations. Par exemple, lorsqu'un champ de maïs est menacé par une crue précoce, qui précipite sa récolte, les enchères montent et la récolte peut faire l'objet d'un partage égal entre les employés et le propriétaire du champ dans certains cas. Toutefois, cette pratique est assez rare d'après nos entretiens.

Pourtant, les paysans pensent que le coût de la main-d'œuvre constitue souvent l'une des principales contraintes à la production alors que pour les jeunes employés, la main-d'œuvre agricole est une source de revenus. En effet, avec ce qu'ils gagnent, ces jeunes ont enfin la possibilité de réaliser certains de leurs rêves, c'est-à-dire épargner pour acheter une moto, se marier, investir dans le commerce ou dans les travaux champêtres de la saison pluvieuse une

fois de retour dans leurs villages respectifs. Ainsi, pour maximiser leurs efforts et faire plus d'économie, ils s'adonnent parfois à des pratiques qui sont susceptibles de nuire à leur santé. La consommation des stupéfiants comme le Tramadol⁷⁹, communément appelé *tramol*, s'est intensifiée au cours des dix dernières années au sud du lac Tchad. Toutefois, on ignore encore l'ampleur du phénomène et des études plus spécifiques seraient utiles pour éclairer sur cette pratique. En dehors de cet aspect, il est plus qu'évident que l'agriculture au lac Tchad procure plus d'emplois et offre des rémunérations de travail supérieures au salaire minimum national⁸⁰ (Rangé et Cochet, 2018).

2. L'agriculture, une source de revenus pour les producteurs

La commercialisation du surplus des produits agricoles diversifiés (céréales, tubercules, légumes, légumineuses et fruits) participe fortement à l'amélioration des revenus des ménages du sud du lac Tchad. Les cultures les plus commercialisées sont la patate douce, le maïs, le niébé, le manioc, le gombo, le sorgho et les cultures maraîchères (tomate, pastèque, pomme de terre, chou, betterave, aubergine, poivron, oignon). Elles sont largement vendues dans les marchés hebdomadaires des rives et à N'Djaména. La commercialisation de chacune de ces spéculations procure un revenu permettant aux producteurs de disposer de l'argent liquide pour assurer les besoins complémentaires de la famille (scolarisation, santé, rénovation des habitations, achat des intrants et matériels agricoles, investissement dans les activités non agricoles comme la pêche et l'élevage).

L'estimation du revenu brut obtenu par produit agricole a été faite sur la base des données recueillies auprès de nos enquêtés (150 producteurs. Ainsi, le revenu brut gagné a été calculé à partir du prix moyen de chaque spéculation vendue sur les marchés hebdomadaires au cours de l'année de la campagne agricole 2012-2013. Il faut aussi rappeler que les prix des

⁷⁹ D'après certains jeunes ouvriers rencontrés à Sadjé, ce médicament permet d'oublier la douleur et la fatigue. Il permet de travailler plus longtemps, de labourer de grandes surfaces et de gagner beaucoup d'argent, (entretien réalisé à Sadjé en avril 2014). De plus, la forte consommation du Tramadol par les jeunes du lac Tchad, enrôlés dans les groupes armés (Boko Haram), suggère qu'il y aurait là aussi un effet indirect de la crise géopolitique régionale (Magrin et Pérouse de M., 2018).

⁸⁰ En référence au salaire minimum agricole garanti, fixé à 51 000 FCFA (79,23 €) à la suite des augmentations de salaire de 100% accordées en 2011 au Tchad (Décret n°11-055/PR/PM/MFPT/2011 du 21 janvier 2011), le revenu d'un manœuvre agricole des rives sud tchadiennes du lac Tchad semble être inférieur. Cependant, ce salaire officiel n'existe en réalité que dans quelques rares entreprises agroindustrielles (CST). Depuis 2016, le salaire minimum a été revu à la baisse dans un contexte où le Tchad fait face à une crise financière due à la chute des cours mondiaux du pétrole. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), qui avait été relevé à 60 000 FCFA (92,30 €) en 2011, est passé à la moitié soit 30 000 FCFA (46,15 €) ; et dans le monde agricole, il serait de 25 500 FCFA (39,61 €) donc largement en deçà du revenu gagné par un ouvrier agricole travaillant au lac Tchad.

produits agricoles peuvent varier d'un marché à un autre, et en fonction de la période et de la demande. En général, le revenu agricole dépend des années (conditions hydro-climatiques) et des moyens à la fois matériels, humains et financiers mobilisés par un producteur. Ainsi, une crue précoce ou tardive, un retard ou une mauvaise répartition pluviométrique ont un impact considérable sur la production agricole, et partant sur le revenu agricole. En plus de ces facteurs naturels, la nature du sol (trop humide, sec ou présence des herbes envahissantes), la force de travail ainsi que les techniques et les matériels de production influencent fortement la productivité.

Pour un ensemble de principales cultures commercialisées par nos enquêtés, le revenu brut est assez significatif pour chaque spéculation sauf pour le pénicillaire qui présente un revenu faible (tableau n°13). En analysant de près les résultats contenus dans ce tableau, on voit que la patate douce, le niébé et le maïs sont les produits agricoles qui ont le plus rapporté au cours de l'année (campagne agricole 2012-2013). Ils sont suivis respectivement par la tomate, le gombo, le manioc et le sorgho. Enfin, l'arachide et le riz se positionnent avant le pénicillaire. L'intention n'est pas de faire une analyse économique approfondie (par exemple l'estimation du revenu annuel net par producteur) mais de montrer ce que pourraient représenter les revenus annuels bruts des producteurs des rives sud du lac Tchad. Notre analyse a porté sur le revenu brut procuré par chaque spéculation, ainsi en prenant l'exemple du maïs, considéré comme la céréale la plus cultivée (deux fois l'année), et en tenant compte des productions agricoles présentées dans le tableau n°12 précédent, on peut voir que sur les 126 exploitants qui ont produit le maïs au cours de la campagne 2012-2013, seuls 69 l'ont commercialisé. Le volume de la récolte du maïs qui a été vendu est de 86,5 tonnes sur une production totale de 270 tonnes. Considérant le prix moyen d'un sac de maïs sur les marchés locaux pendant cette campagne agricole, on peut estimer le revenu total annuel brut à 12 975 000 FCFA (19 962 €), soit un revenu brut de 188 043 FCA/producteur en moyenne. L'exemple du maïs nous apprend qu'en plus de produire pour consommer, le maïs permet également au producteur d'avoir un revenu bien que brut. De plus, il ne produit pas que le maïs mais bien d'autres cultures qui, au regard du tableau suivant, ont une importance économique significative.

Tableau n° 13 : Estimation du revenu brut par produit agricole commercialisé au cours de la campagne 2012-2013 (150 enquêtés)

<i>Cultures</i>	<i>Nb. Producteur</i>	<i>Récolte vendue (t)</i>	<i>Prix moyen/tonne (FCFA)</i>	<i>Revenu brut (FCFA)</i>	<i>Revenu brut (€)</i>	<i>Revenu brut moyen (FCFA)</i>	<i>Revenu moyen brut (€)</i>
<i>Maïs</i>	69	86,5	150 000	12 975 000	19 962	188 043	289
<i>Sorgho</i>	25	46,2	100 000	4 620 000	7108	184 800	284
<i>Pénicillaire</i>	10	2,7	100 000	270 000	415	27 000	42
<i>Riz</i>	8	5,1	200 000	1 020 000	1569	127 500	196
<i>Patate douce</i>	43	425,8	75 000	31 935 000	49 131	742 674	1143
<i>Manioc</i>	14	69	75 000	5 175 000	7962	369 643	569
<i>Niébé</i>	70	82,9	300 000	24 870 000	38 262	355 286	547
<i>Gombo</i>	43	33,3	160 000	5 328 000	8197	123 907	191
<i>Arachide</i>	7	4,1	300 000	1 230 000	1892	175 714	270
<i>Tomate</i>	18	63,6	150 000	9 540 000	14 677	530 000	815

N.B : les prix des produits agricoles sont ceux utilisés sur le marché local.

Source : Enquête de terrain, 2014

3. Les défis du développement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad

Afin d'assurer une production agricole capable de nourrir les producteurs et d'approvisionner les marchés urbains tout en préservant l'environnement, certains défis méritent d'être relevés. Il s'agit, entre autres, de la définition d'une politique agricole adaptée aux réalités des rives ; de la question de l'accès à la terre dans un contexte de saturation foncière ; et de la problématique de la crise géopolitique régionale en lien avec la présence des groupes armés.

1. Le choix d'une politique agricole adaptée

Conscient de l'importance de ce secteur pour la sécurité alimentaire des populations et de son rôle en tant que poste qui offre le plus d'emplois (2/3 de la population active concernée), l'État a renforcé les programmes publics en faveur de l'agriculture. Les innovations

proposées ont porté sur l'intensification agricole par la modernisation à travers la mécanisation et même la motorisation. Comme nous l'avons signifié plus haut, cela s'est traduit dès les premières années d'introduction des tracteurs par un échec. Une nouvelle fois, la tentative d'une mécanisation coûteuse a échoué au Tchad, comme ce fut le cas des premiers tracteurs introduits au sud du pays dans les années 1950-1960. À l'image des politiques de modernisation agricole qui ont échoué et continuent d'échouer partout en Afrique, ces programmes n'ont pas aidé à l'amélioration de la production agricole (Dumont, 1972 ; Pourtier, 2015). Ainsi, cette expérience interroge une énième fois l'efficacité de l'action publique au Tchad et appelle à une redéfinition des politiques adaptées aux réalités des territoires.

Compte tenu des enjeux actuels de la production agricole et du rôle des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad en tant que front agricole actif à fort potentiel dans un contexte sahélien tchadien affecté par une précarité alimentaire structurelle, une attention doit être accordée au développement de cet espace. En effet, il y a déjà environ une trentaine d'années que les chercheurs ont identifié cette région méridionale du lac Tchad comme un « grenier agricole » susceptible d'alimenter la population rurale résidente avec un excédent agricole destiné principalement à l'approvisionnement des marchés urbains régionaux, plus ou moins proches. Aujourd'hui encore les rives sud du lac Tchad continuent de jouer ce rôle capital de bassin de production vivrière diversifiée à destination des ménages ruraux et urbains. Grâce aux potentialités agricoles exceptionnelles, elles pourraient participer largement à l'atteinte de la sécurité alimentaire, si une politique conséquente était mise en œuvre.

Une évaluation précise de la production agricole des rives sud du lac Tchad permettrait d'apprécier son importance en tant que bassin de production excédentaire, capable de contribuer fortement à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les travaux antérieurs portant sur la région du lac Tchad (Bouquet, 1990 ; Réounodji, 1995 ; Magrin, 1996 ; Magrin *et al.*, 2014 ; Rangé, 2016 ; Magrin et Pérouse de Montclos, 2018) ont déjà montré combien il est important que les politiques publiques soutiennent la productivité de cet écosystème dans son ensemble. L'accent a été mis par ces chercheurs, en ce qui concerne le secteur agricole, sur la valorisation des savoir-faire locaux autour de la diversification et sur l'appui aux petits périmètres irrigués à travers des aménagements légers afin d'améliorer l'adaptation aux mouvements du lac. En effet, la maîtrise des enjeux liés aux crues saisonnières (très forte ou trop faible, précoce ou tardive) est un défi majeur pour les producteurs. Les interventions

doivent tenir compte de ces enjeux et renforcer les stratégies locales d'adaptation basées sur des aménagements simples mais efficaces à savoir la construction de digues de protection plus solides et de canaux pour tirer la crue vers les surfaces potentiellement irrigables de l'arrière-pays immédiat en vue de gagner des superficies supplémentaires cultivables. Ainsi, il ne s'agit pas de faire la promotion des projets d'aménagements agricoles pharaoniques et risqués, parfois orientés vers une seule filière agricole peu rentable pour les producteurs locaux, comme c'était le cas du projet d'agropole camerounais qui ambitionnait de faire des rives du lac Tchad un bassin de production du maïs de décrue en remplacement d'un système de production agricole diversifiée et créateur d'emploi (Raimond *et al.*, 2014 ; Rangé et Cochet, 2018).

Compte tenu de toutes ces considérations, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ont besoin d'un encadrement technique innovant par rapport aux anciennes méthodes diffusées par l'ONDR qui s'intègrent très difficilement aux pratiques des producteurs. Alors que les techniques s'intensifient déjà bien de manière endogène (Magrin et Raimond, 2019), l'encadrement vulgarisé depuis très longtemps dans le monde rural ne fait plus écho. Selon le chef de sous-secteur ONDR de Karal, les champs pédagogiques de démonstration sont considérés par la plupart des producteurs comme un exercice pénible qui occupe leur temps de travail. Or, la grande valeur agronomique des terres de décrue permet d'obtenir des rendements exceptionnels sans aucune forme de démonstration. Les interventions devraient être orientées vers de nouvelles techniques d'aménagement et des appuis matériels. La réalisation des digues est coûteuse en termes de force de travail et d'investissement économique pour les paysans, et elles résistent souvent difficilement à l'intensité des crues. De plus, si la topographie des rives sud ne serait pas favorable aux aménagements modernes de type polders des rives nord, la possibilité de réaliser un système d'irrigation par submersion au niveau du delta du Chari et d'aménager des canaux pour amener la crue vers les terres exondées est une piste de solution. Remarquons que ces expériences d'aménagement ont été réalisées sur les rives camerounaises et nigériennes du lac Tchad (Abdourahamani, 2011, Rangé, 2014).

La question de l'organisation des producteurs est aussi importante que celle des techniques de production. Ainsi, la formation aux outils de gestion et la disponibilité du crédit agricole à l'avantage des coopératives pour une meilleure production et commercialisation des produits sont indispensables. À cela s'ajoute la promotion de l'accès à un outillage moderne

(motopompe, houe, charrue) et aux intrants de qualité (semences, herbicides, pesticides, engrais) pour donner un nouvel élan à l'agriculture au sud du lac Tchad.

2. La question démographique et la saturation foncière

Depuis le passage au petit lac Tchad en 1973, les rives méridionales tchadiennes sont soumises à une forte croissance démographique, soutenue par des flux migratoires importants. Cette croissance démographique est à l'origine de la saturation des rives d'où la rareté des terres agricoles consécutive à la forte demande foncière. Or, les enjeux liés à la pression démographique et foncière sont connus en Afrique (Pélissier, 1995 ; Lavigne Delville, 1998 ; Chaléard, 2010 ; Cambrezy et Magnon, 2012). Ils concernent les conflits d'usage, la précarité et l'insécurité des droits d'accès et d'exploitation de la terre en lien avec les changements des pratiques foncières. Ce constat résume les problèmes auxquels sont confrontées les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad et plaide pour la « transition foncière ». Cette dernière pourrait être considérée comme une forme intermédiaire de passage d'un système traditionnel souple où tout le monde a accès à la terre abondante vers un système foncier moderne où la terre est un bien marchand, désormais disputé sous l'impulsion de la croissance démographique (Pélissier, 1995 ; Pescay, 1998). Ainsi, la pression foncière s'est intensifiée au sud du lac Tchad depuis le milieu des années 1990, face à une augmentation de la demande de terres agricoles liée à la croissance démographique mais aussi à la dynamique de l'agriculture vivrière impulsée par la demande des marchés urbains (Mbagogo, 2009).

La question de l'accès à la terre et de sécurisation des droits mérite d'être actualisée. En effet, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad sont loin d'arrêter d'accueillir les populations car elles continuent de susciter un intérêt particulier au regard des multiples possibilités d'exploitation de diverses ressources (terres agricoles, poisson, pâturages, eau) qu'elles offrent. Aussi, dans un contexte d'insécurité qui fragilise actuellement la région du lac Tchad, elles constituent un refuge sécurisant pour les personnes qui fuient les violences dans les îles et sur les autres rives camerounaises et nigérianes. L'arrivée de toutes ces personnes implique une augmentation de la demande de terres agricoles et accentue les difficultés pour y accéder. Or, même si des marges de manœuvre existent (domaines fonciers des familles anciennement installées au sud du lac Tchad, les terres exondées abandonnées de l'arrière-pays) les terres fertiles du lac Tchad sont largement occupées et une partie se

trouve sous l'eau, dans la limite maximale du lac donc inaccessible pour l'agriculture. Tous les chefs de villages enquêtés affirment qu'il n'y a plus de réserve de terre à attribuer aux nouveaux venus. Néanmoins, le marché foncier, quoique imparfait, pour reprendre le terme de Le Roy (1995), ne cesse de s'accroître et l'argent s'impose désormais comme la nouvelle règle d'accès à la terre. D'ailleurs, il ressort des études menées en Afrique rurale que l'accès au foncier représente une des questions cruciales au cœur des défis du développement agricole et de la sécurité alimentaire (Colin *et al.*, 2022). Aussi, la saturation d'un espace agricole s'accompagne souvent de transformations foncières et sociales profondes au point où apparaissent de nouvelles formes d'appropriation plus individuelles que communautaires ; montrant ainsi la « victoire de l'argent sur la tradition » (Pélissier, 1995 ; Chauveau, 1995 ; Tallet et Paré, 1999). Au regard de l'analyse des pratiques foncières qui s'exercent depuis les années 2010 sur les rives sud du lac Tchad, l'argent et la tradition cohabitent encore ensemble. Certes, l'achat et la location de la terre progressent dans les modes d'accès au foncier agricole, mais l'héritage pèse encore dans la tenure foncière et ce sont les règles traditionnelles qui gouvernent l'usage de la terre de telle sorte que toute parcelle, notamment de décrue, mise en culture est assujettie à la redevance foncière coutumière.

De façon concrète, l'accès à la terre se traduit par des pratiques d'exclusion imposées par les nouveaux modes dominés par la marchandisation. Dans les secteurs où les parcelles destinées aux cultures irriguées (maraîchage et arboriculture) sont plus sollicitées comme le secteur deltaïque des rives, les paysans locaux sont exclus de la course à la terre compte tenu des prix de vente hors de leur portée. Ainsi, l'accaparement progressif des terres agricoles au sud du lac Tchad par les élites urbaines (cadres politiques, militaires et commerçants) et par certaines autorités traditionnelles (sultan, *cheick*, chefs de village) semble être un facteur important d'accroissement des problèmes fonciers et de l'apparition de paysans sans terre. Pourtant, ce statut était inexistant dans l'ancien système traditionnel qui prône l'accès à la terre pour tous. Sur d'autres fronts agricoles sahéliens comme au Burkina Faso, une situation similaire en lien avec le phénomène des paysans sans terre a été aussi observée à la suite de la pression démographique et de l'essor de l'agrobusiness (Tallet et Paré, 1999 ; Ouedraogo, 2015). Dans les secteurs où dominent les cultures de décrue, c'est la pratique de la location annuelle des terres qui s'intensifie. Ici aussi, les paysans sans moyens suffisants ne peuvent accéder chaque année au foncier agricole. Ils sont victimes d'exclusion et souvent obligés de se contenter des terres marginales (trop proches ou éloignées de l'eau ; envahies par les

adventices), difficiles à travailler avec des matériels rudimentaires et aux rendements peu probants (risque d'inondation, absence ou irrégularité des pluies). Dans ce cas, beaucoup de familles dépourvues d'argent pour louer la terre sont exposées de manière récurrente à la famine qui les rend dépendantes de la solidarité communautaire, elle-même devenue peu efficiente face aux mutations sociales et aux difficultés économiques. L'exemple des groupes de migrants installés à partir du milieu des années 2010 sur les rives sud du lac Tchad pour des raisons d'insécurité relative à Boko Haram illustre parfaitement cette situation. Bardja M., agro-pêcheur venu de Koffia sur les rives camerounaises, l'exprime dans les propos suivants : « depuis mon arrivée en 2017, je vis avec ma famille chez mon cousin. Il m'a prêté un champ de 2 Koro (0,5ha) mais je n'ai pas encore ma propre parcelle ici. Nous les migrants, nous dépendons des autres et c'est difficile. Si j'ai des moyens pour acheter ou louer la terre, je vais pouvoir être indépendant, et produire suffisamment pour subvenir aux besoins de ma famille » (entretien de janvier 2020 à Guitté).

À ces difficultés s'ajoute enfin la question de l'accès permanent aux terres de décrue dans un milieu changeant. Deux facteurs expliquent l'inaccessibilité de ces terres et influencent, par conséquent, la production agricole. D'abord, la localisation des parcelles de décrue est un facteur qui limite leur accès en fonction des variations saisonnières et interannuelles des crues du lac. Si une parcelle est trop proche ou très éloignée de la zone de marnage, elle risque d'être inaccessible et inexploitable toute l'année voire plusieurs années, imposant ainsi à son propriétaire de chercher d'autres parcelles à louer ou à acheter ailleurs dans les secteurs plus favorables. Ainsi, les années de très faibles crues ou de très fortes crues sont souvent considérées comme des années de faible production agricole car les surfaces cultivables sont réduites à la décrue. Le second facteur est lié, pour les mêmes raisons de variabilité du milieu, au retrait des droits d'accès et d'usage de la terre par les détenteurs des droits fonciers primaires (héritiers des premiers occupants). Lorsque les terres fertiles manquent, le recours aux terres anciennement abandonnées, prêtées ou louées par ces derniers est fréquent. On assiste à la réappropriation des terres d'une part ; et à l'accentuation de l'insécurité des droits fonciers d'autre part. Les droits d'accès et d'usage de la terre ne sont plus garantis ; et cela constitue éventuellement une source potentielle de conflits. Ce qui implique que l'accès au foncier agricole, dans un espace dynamique et à fort potentiel comme les rives sud du lac Tchad, doit prendre en considération les mouvements du lac et la sécurisation des droits.

Ailleurs en Afrique, la nécessité de sécuriser le foncier rural est encouragée, car les pratiques actuelles entraînent l'insécurité des droits, d'où l'absence d'investissement intensif et la multiplication des conflits (Colin *et al.*, 2022). De ce fait, les nouvelles règles de gestion foncière au sud du lac Tchad doivent tenir compte de ces enjeux en lien avec la pression démographique et foncière. De plus, le fonctionnement du milieu est un aspect qu'il ne faut pas exclure car la disponibilité des terres agricoles de décrue varie d'une année à l'autre et leur accès est limité. La prise en compte de la coexistence de plusieurs activités qui partagent un même espace est également importante. Par ailleurs, il apparaît nécessaire que le projet de réforme portant révision et codification du domaine foncier au Tchad considère la diversité des situations foncières locales afin d'éviter les contradictions et les résistances. Il devrait aussi prévoir la possibilité de conventions locales⁸¹, conciliant principes nationaux et spécificités locales. Dans ce cas, les politiques publiques devraient accompagner de tels processus décentralisés.

3. La crise sécuritaire et géopolitique dans la région du lac Tchad

Dans le contexte actuel de crise sécuritaire et géopolitique, l'essor des activités est compromis au lac Tchad y compris pour l'agriculture. En effet, l'expansion des violences du groupe Boko Haram accentuée par la répression des militaires a complètement fragilisé les populations de la région du lac Tchad et leurs systèmes de production déjà affectés par les aléas climatiques (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018).

Sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, l'abandon des zones de cultures productives à la suite des mesures relatives à l'interdiction de fréquenter certains secteurs du lac ou simplement par peur d'être victime de Boko Haram a eu des répercussions importantes sur l'économie locale, et particulièrement sur la production agricole. Les circuits et flux commerciaux traditionnels ainsi que les mobilités saisonnières et la production agricole ont été fortement perturbés ou interrompus. Les parcelles de décrue situées dans les îles ou à proximité des eaux libres du lac ont été abandonnées. Le séjour des populations de l'arrière-pays à proximité de leurs champs de décrue du lac a été écourté. Les champs de cultures

⁸¹ Les conventions sont des pratiques anciennement bien ancrées dans les cultures des populations sahéennes où les anciens se retrouvaient pour trouver des solutions concertées aux problèmes qui se posaient au niveau de leurs terroirs. Ces pratiques sont réinventées sous l'impulsion des programmes de recherche au Sahel et de travaux des anthropologues comme Olivier Barrières au Sénégal et Mike Winter au Mali, à la recherche de moyens pour concilier les modes traditionnels de gestion concertée des ressources naturelles avec les systèmes juridiques modernes (Garnier, 2006, 2010).

pluviales ont été réinvestis alors même que la productivité du sol est moindre à cause des aléas pluviométriques et que la pénibilité des travaux est forte du fait de la régénération du couvert végétal. L'inquiétude d'une augmentation de l'insécurité alimentaire gagne les familles et risque d'accentuer la crise, car, comme le disait un chef de village : « l'avenir est un grand risque s'il n'y a pas de solution à cette crise Boko Haram. Notre inquiétude c'est le banditisme et la faim. Cette dernière deviendra le problème crucial de la population ; et certains seront amenés à faire l'impossible c'est-à-dire rejoindre le rang des djihadistes » (entretien avec le *boulama* Algoni, Guitté, janvier 2020).

Cette alarme est un plaidoyer qui interpelle les États du lac Tchad et leurs partenaires parce que le développement de cette région passe nécessairement par des solutions locales portées par ceux qui subissent directement les conséquences de cette crise (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018 ; Magrin et Raimond, 2018). Qu'il s'agisse de la gestion des ressources (foncières, halieutiques et pastorales) portée par une gouvernance locale, qui doit articuler système traditionnel et étatique décentralisé, de la nouvelle géographie du peuplement impliquée par les nombreux déplacements de populations, de la création d'emploi pour les jeunes et les femmes marginalisés et des effets de changements climatiques (inondations, végétalisation du lac, variation du régime pluviométrique). Bref, l'amélioration de la situation du lac Tchad et de ses rives suppose d'articuler différentes dimensions de développement socio-économique.

En conclusion de ce chapitre, il convient de dire que l'avenir de cette petite région agricole au sud du lac Tchad implique la prise en compte d'un certain nombre d'éléments indispensables à la compréhension de son fonctionnement. D'abord, rappelons que les rives étudiées font partie intégrante d'un écosystème sahélien particulier et fragile mais qui dispose de ressources variées, notamment les terres agricoles très fertiles qui favorisent des rendements importants, supérieurs à ceux obtenus dans les systèmes de production dépendants exclusivement de la pluie. Ainsi, l'avenir des rives dépend du développement de la région du lac Tchad dans son ensemble et surtout de l'évolution climatique et hydrologique dans le bassin tchadien. L'agriculture doit être au cœur de ce processus de développement, en tant qu'activité économique majeure des sociétés vivant sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Fondamentalement vivrière, l'agriculture au sud du lac participe à la sécurité alimentaire des populations et contribue, par les revenus procurés

à travers la vente des surplus dégagés, à la prise en charge des besoins secondaires des ménages. De plus, elle joue un rôle capital de poste de recrutement des jeunes et des femmes, qui constituent une main-d'œuvre importante pour les travaux agricoles. La question de la sécurisation foncière ne doit pas être occultée car sans la terre, il n'y a pas d'agriculture et donc pas de sécurité alimentaire. Notons également qu'une agriculture prospère dans la région du lac Tchad exige la restauration de la sécurité car la crise sécuritaire régionale liée à Boko Haram a fortement impacté les activités de production économique du lac Tchad, y compris l'agriculture. Enfin, dans cette région, considérée comme l'un des fronts agricoles actifs et à fort potentiel de la zone sahélienne, le développement passe par la promotion des systèmes agricoles diversifiés, favorisés par des conditions naturelles exceptionnelles. Conditions qu'on trouve au lac Tchad mais aussi dans d'autres zones humides du pays à savoir le lac Fitri, le lac Léré et les plaines inondables du système fluvial Chari-Logone et du Salamat. Dans le cadre d'une politique adaptée en faveur de ces zones stratégiques de production agricole, l'État tchadien, appuyé par ses partenaires au développement, doit réinventer de nouvelles stratégies de gouvernance qui impliqueraient les acteurs locaux (autorités traditionnels et populations) tout en prenant en compte les nouveaux enjeux de développement socio-économique.

Conclusion de la troisième partie

La dernière partie de cette thèse a permis d'identifier et de caractériser les profils des producteurs agricoles sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. La pratique de l'agriculture a été déterminante car elle apparaît comme une activité essentielle pour la survie des populations riveraines, qui l'associent ou non à d'autres activités (pêche, élevage, commerce, etc.). De plus, au cours d'une année, certains exploitants agricoles peuvent associer plusieurs systèmes de culture alors que d'autres choisissent de pratiquer un seul système, en l'occurrence l'agriculture de décrue. Les cultures pluviales ou irriguées sont rarement pratiquées sans être complétées avec les cultures de décrue. L'autoconsommation est la motivation principale qui justifie la pratique de l'agriculture par les producteurs. Bien que les modes d'accès à la terre soient dominés par la marchandisation, les droits fonciers acquis par voie d'héritage sont dominants lorsqu'on analyse le statut foncier des agriculteurs de cette zone méridionale du lac Tchad.

Par ailleurs, l'examen des stratégies paysannes nous amène à affirmer une fois de plus que les agriculteurs des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ont une capacité extraordinaire de s'adapter à leur milieu changeant, en profitant de la multiactivité pour compléter et substituer une activité à une autre. Pour accéder aux ressources diversifiées dans un milieu aussi variable que le lac Tchad, la mobilité reste une stratégie efficace d'adaptation. Face à la pression foncière, des stratégies de sécurisation s'inventent mais restent encore très marginales.

Cependant, on ne doit pas perdre de vue les contraintes de l'agriculture pour améliorer le développement socio-économique des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Ainsi, ces contraintes d'ordre naturel, économique, technique et organisationnel constituent une entrave au progrès de l'agriculture. Or, ce secteur participe fortement à la sécurité alimentaire et à la création de l'emploi. Pourtant, le développement de ces espaces est aujourd'hui compromis par la crise sécuritaire et géopolitique qui sévit dans la région du lac Tchad. Ainsi, le rôle de l'État mérite d'être interrogé face à cette situation qui fragilise les populations et leurs activités. Le devenir des rives tchadiennes du lac Tchad implique une forte volonté de l'État qui doit réinventer un nouveau modèle de gouvernance locale. Il devrait composer avec un ensemble de solutions hybrides à la fois endogènes et exogènes (valorisation des savoir-faire paysans, implication des autorités locales, responsabilisation des populations, conventions locales dans le cadre de la décentralisation, appui technique et

financier) tout en priorisant une véritable gestion concertée en faveur de la justice sociale, spatiale et foncière.

CONCLUSION GENERALE

Au cœur du Sahel, le lac Tchad apparaît comme une région exceptionnelle et une zone refuge à cause des ressources naturelles très riches et variées qu'il offre. En effet, depuis le passage du lac au petit Tchad en 1973, ses rives méridionales tchadiennes sont devenues un front agricole très dynamique avec un potentiel foncier important. Le retrait des eaux du lac Tchad, à la suite des sécheresses sahéliennes (1970-1980), a favorisé la découverte de très vastes surfaces cultivables qui ont attiré de nombreux migrants dans les années 1983-1985. Ces déplacés climatiques, venus des régions sahéliennes tchadiennes très touchées par la sécheresse, ont trouvé refuge sur ces rives sud du lac Tchad. Ils ont su développer, ensemble avec les populations anciennement installées au sud du lac, des systèmes agricoles originaux favorisés par la décrue du lac et la présence des terres très fertiles. Cette dynamique agricole a occasionné une nouvelle géographie de peuplement au sud du lac Tchad. L'occupation humaine de cet espace a été à l'origine de la création de nombreux villages à proximité du lac.

À partir des années 1990, la construction d'une route bitumée avait renforcé la dynamique de l'agriculture et l'intégration des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad à l'économie du marché. Les divers produits vivriers du lac approvisionnaient les marchés de la capitale N'Djaména et la ville de Maiduguri au Nigeria, à partir d'anciens circuits de commercialisation du poisson. L'essor de l'agriculture n'a cessé d'attirer de nouvelles populations vers les rives sud du lac Tchad, notamment les élites urbaines (fonctionnaires, militaires, commerçants), en quête de terres agricoles pour l'arboriculture et le maraîchage. Ainsi, en plus des cultures pluviales et de décrue, les cultures irriguées qui ont été développées sur les rives du Chari et se diffusent progressivement dans la zone. Une pression démographique et foncière sans précédent s'en était suivie. La terre, autrefois disponible et considérée comme un bien commun inaliénable, est devenue rare et les modes d'accès et de gestion sont désormais dominés par la marchandisation.

Cette recherche s'est donc proposée d'étudier les dynamiques démographiques et agraires à l'œuvre sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. Il s'agissait d'analyser le peuplement, les pratiques agricoles et foncières, tout en interrogeant la capacité des rives à accueillir de nouveaux migrants et à continuer de produire suffisamment pour alimenter les populations riveraines et approvisionner les marchés urbains de consommation, notamment

la capitale N'Djaména dont la demande alimentaire ne cesse d'augmenter. Pourtant, dans un contexte de pression démographique et foncière accentué par les effets de la crise sécuritaire régionale, de nouveaux enjeux pourraient compromettre le devenir de ces rives. Notre questionnement s'inscrit à la fois dans le cadre des travaux portant sur les fronts de colonisation agricole et sur ceux portant sur l'avenir des zones humides en contexte sahélien. Dans une démarche diachronique, la réflexion a consisté à analyser les mutations agricoles et foncières sur un front agricole marqué par une forte dynamique démographique. De plus, elle a permis de reconstituer l'histoire du peuplement des rives tout comme les pratiques agraires qui ont marqué ces espaces. La période correspondant au passage du lac au petit Tchad (1970-1980) a été retenue comme une période charnière qui a permis de mettre en évidence ces mutations.

Dans une première partie, nous avons cherché à identifier les conditions du milieu à l'origine de la mise en place de ce front agricole et favorables à son peuplement. Il se dégage des résultats que le lac Tchad et ses rives forment une région à fort potentiel qui attire de nombreuses populations depuis très longtemps. Après les premiers occupants Boudouma, Kouri et Kotoko, les rives sud tchadiennes ont accueilli les agropasteurs Arabes qui se sont sédentarisés au XIX^e siècle. Ensuite, à partir des années 1950, le lac est devenu un eldorado pour les pêcheurs. Et depuis les grandes sécheresses sahéliennes des années 1970-1980, les nouvelles dynamiques agricoles ont transformé les rives sud en un véritable front de colonisation agricole. Cependant, malgré la pression démographique, les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad disposent encore de possibilités, car elles continuent d'accueillir de nouvelles populations. En plus des acteurs qui investissent individuellement ou en groupe, cet espace joue un rôle de zone refuge active. Des populations s'y installent dans le contexte de la crise sécuritaire liée à Boko Haram. En effet, les rives sud tchadiennes du lac Tchad font partie des zones du lac les moins affectées par les incursions des djihadistes. L'approche diachronique a permis également de mettre en avant les étapes d'occupation humaine des rives, en se référant aux périodes de création des villages. On remarque que de nombreux villages ont été créés à proximité du lac à la faveur du passage au petit Tchad dans les années 1970-1980.

L'analyse des mutations agricoles et foncières a fait l'objet de la deuxième partie. Les pratiques agricoles ne cessent de se diversifier et de s'intensifier au sud du lac Tchad. Si le système de décrue et le système irrigué dominant, les cultures pluviales sont toujours pratiquées, bien que marginales. Les innovations agricoles concernent l'essor du maraîchage

irrigué et l'utilisation des intrants, notamment les engrais, les pesticides et les herbicides, qui étaient auparavant presque inexistantes dans les pratiques agricoles. À cela s'ajoutent la mécanisation et la motorisation de l'agriculture. Toutefois, la tentative de modernisation agricole récente portée par l'État a été un échec car le tracteur n'est pas adapté aux terres lourdes du lac Tchad, et sa gestion n'a pas permis de régler les problèmes de l'agriculture et d'accroître la production pour assurer la sécurité alimentaire.

Les dynamiques foncières se caractérisent par de nouvelles pratiques d'accès à la terre et de sécurisation des droits. Les terres agricoles deviennent de plus en plus rares à cause de la forte demande. L'accès à la terre est désormais dominé par la marchandisation. Toutefois, plusieurs modes d'accès au foncier coexistent. On y recense l'héritage, l'achat, la location et le prêt. Il convient, par ailleurs, de souligner que l'héritage reste le mode traditionnel le plus utilisé lorsqu'il s'agit de la transmission des droits d'usage au sein des familles. Notre analyse a également mis en lumière les modalités de gestion foncière. Le système foncier est régi par des règles traditionnelles de gestion et les redevances constituent une forme de garantie des droits d'accès et d'usage de la terre. La rareté foncière consécutive à la pression démographique induit des conflits d'usage croissants. Ces conflits sont jusqu'ici gérés par les autorités coutumières, mais ils risquent de s'exacerber et d'accentuer la précarité et l'insécurité foncière. Néanmoins, des pratiques de sécurisation des droits fonciers émergent. Il s'agit entre autres des tentatives de formalisation de la vente des terres à travers l'établissement des petits papiers, du serment coranique dans le cas des conflits qui ne trouvent pas de solution à l'amiable, du marquage foncier et de la mise en valeur régulière des terres de décrue.

La dernière partie de notre travail s'est intéressée à la caractérisation des exploitants agricoles, à leurs stratégies d'adaptation et au devenir des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad en termes de développement. En effet, la diversification des activités a permis de dégager une typologie de producteurs. Il ressort que les agriculteurs du sud du lac Tchad pratiquent plusieurs systèmes de cultures et sont pour la plupart pluriactifs, c'est-à-dire qu'ils font plusieurs autres activités parallèlement à l'agriculture. Il s'agit entre autres, de la pêche, de l'élevage et du commerce. La définition de leurs statuts fonciers a permis de compléter le tableau de cette caractérisation.

Les stratégies paysannes ont été également identifiées. En effet, face aux incertitudes liées à la variabilité du milieu, la pluriactivité et la mobilité ont toujours été efficaces. L'agriculture,

la pêche et l'élevage se complètent, se combinent et coexistent sur un même espace ; et en fonction des saisons et des années, les populations pratiquent l'une ou l'autre activité. Par ailleurs, les mobilités sont probablement le mode d'adaptation le plus adapté aux rythmes des mouvements du lac. Ces mobilités sont déterminées par la localisation des ressources (foncières, halieutiques et pastorales). Dans un tel milieu, l'importance de disposer de plusieurs champs, géographiquement séparés sur l'ensemble des rives, est justifié car cela permet d'avoir accès à la terre suivant les crues annuelles et donc de réduire les risques. La mobilité concerne aussi les migrations vers d'autres régions, surtout en cas de très faibles crues ou de crues exceptionnelles avec des inondations importantes. La ville de N'Djaména et d'autres régions rurales voire des destinations lointaines telles que les zones d'orpillage du Tibesti et la Lybie sont les plus concernées par ces migrations qui touchent essentiellement les jeunes.

Enfin, le développement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad mérite une attention particulière si elles doivent continuer d'assurer le rôle de bassin de production capable de nourrir la population riveraine et d'approvisionner les marchés urbains de consommation. À travers cette étude, on peut déduire que les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad pourraient participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, des conditions de vie des producteurs et à la création de l'emploi pour les jeunes et les femmes. Cependant, de nombreux défis risquent de compromettre le développement de cet espace. En plus des aléas liés à la variabilité du lac et aux incertitudes pluviométriques, les contraintes de production agricole sont d'ordre naturel, technique, économique et organisationnel. À cela s'ajoutent les nouveaux défis à relever à savoir l'absence de politique agricole adaptée, la croissance démographique, la saturation foncière ainsi que les effets de la crise sécuritaire régionale actuelle.

Il est souhaitable que les nouvelles politiques publiques prennent en compte ces défis. Ici comme ailleurs dans le Sahel, l'enjeu actuel des territoires questionne le fonctionnement de l'État. La question de l'avenir des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad interroge le développement de toute la région du lac Tchad. Les dynamiques en cours sont liées à la pression démographique et foncière, à la crise sécuritaire et aux changements climatiques. Ainsi, une nouvelle forme de gouvernance locale doit être proposée. Elle doit prioriser des modes de gestion qui garantissent un accès équitable et sécurisée aux ressources naturelles, en particulier au foncier agricole. L'agriculture doit être convoquée dans le processus de développement socio-économique comme un secteur prioritaire qui permettra d'assurer la

sécurité alimentaire et de créer de l'emploi au niveau local. Cette démarche devrait être fondée sur l'équité sociale, spatiale et foncière, sans quoi les groupes armés pourraient s'étendre en prospérant sur les frustrations locales.

Au regard de nombreuses études portant sur les dynamiques des fronts agricoles, notre travail a permis de confirmer les recompositions en termes de changements dans les pratiques agraires. S'il a été démontré que sur les fronts agricoles dynamiques, les conflits fonciers sont importants et les modes traditionnels de gestion ne sont pas efficaces, la situation devient inquiétante sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad face à la pression démographique. Même si le pouvoir traditionnel arrive à gérer les conflits d'usage, cette gestion est plus que jamais confrontée aux nouvelles dynamiques (croissance démographique, saturation foncière, monétarisation des rapports sociaux, crise sécuritaire régionale). Quant aux travaux portant sur la région du lac Tchad et ses rives, cette thèse complète la production des connaissances en abordant les nouveaux enjeux liés aux mutations démographiques et agraires dans cette région. Ainsi, il se met au cœur des nouvelles dynamiques pour questionner l'avenir des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad. En effet, ces espaces ont fait l'objet de plusieurs recherches dans les années 1990, mais les dynamiques à l'œuvre depuis les années 2000 sont très peu étudiées. Les résultats de ce travail fournissent des éléments nouveaux qui permettent d'actualiser les données sur ces rives et de comprendre les dynamiques actuelles en lien avec la pression démographique et foncière et les effets de la crise Boko Haram.

Par ailleurs, il convient de souligner quelques limites de ce travail. Tout d'abord, les données démographiques issues des recensements officiels ne sont ni exhaustives ni précises, et elles sont anciennes. Le dernier recensement remonte à 2009, et cela n'a pas permis de disposer des données récentes et actualisées pour faire une analyse qui mette en évidence la croissance réelle de la population riveraine au sud du lac Tchad. Ensuite, au début de cette thèse, nous avons ambitionné de réaliser une cartographie dynamique de l'occupation du sol. Mais à cause des difficultés liées à la disponibilité des images à des dates et périodes saisonnières identiques, cette piste a été abandonnée. Cela aurait pu apporter des éléments permettant de mieux apprécier l'évolution du potentiel agricole cultivable et de la corréliser avec l'analyse de la pression foncière induite par la croissance démographique. Enfin, les mutations en lien avec la crise Boko Haram n'ont pas fait l'objet d'une enquête conséquente. D'une part, cette crise sécuritaire n'avait pas fait l'objet de notre recherche au début de nos travaux ; puis

d'autre part, la situation d'insécurité qui a prévalu dans la région du lac Tchad et les mesures sécuritaires mises en place par les autorités ont limité les travaux de terrain.

En termes de perspectives de recherche, il serait intéressant de compléter l'étude du peuplement par des données récentes pour apprécier au mieux l'évolution de la démographique, car la crise Boko Haram a contribué à des déplacements de populations dont il serait important d'étudier les conséquences. De même, la réalisation d'une cartographie de la dynamique foncière semble indispensable pour envisager de nouvelles politiques agraires. Il faudra aussi étudier les possibilités d'une gestion viable des ressources naturelles dans un contexte de changements globaux (crises écologiques, croissance démographique, pression foncière, crises sécuritaires, politiques et économiques). La question de l'employabilité des jeunes et des femmes mérite aussi d'être analysée. Enfin, un examen approfondi des conséquences socio-économiques de la crise Boko Haram au niveau des rives sud serait également nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-AZIZ M.I, MAHAMAT ALI B., DENENODJI A., NGAODANDE I.R, MOUTEDE-MADJI V., WATANG ZIEBA F., KOUSSOUNA LIBA N., 2021. Approvisionnement en légumes frais de la ville de N'Djaména au Tchad. *Annales de l'Université de Moundou, Série A-FLASH Vol.8*, janvier 2021, pp 199-222.
- ABDOURAHAMANI M. 2013. Foncier et agrobiodiversité sur les rives nigériennes du lac Tchad. Mémoire de Master, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1, 82p.
- ABDOURAHAMANI M. et WAZIRI MATO M., 2019. De l'insécurité de Boko Haram au conflit intercommunautaire dans le lac Tchad. Le conflit Peul/Boudouma au Niger. In : *Le Tchad des lacs : Les zones humides sahéliennes au défi du changement global*. Marseille, IRD Editions, pp 225-238.
- ALBALADEJO C. et TULET J.C., (eds.), 1996. *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne. La formation de nouveaux territoires*. L'Harmattan, Paris, 358 P.
- AMADOU B., MAGRIN G., RAIMOND C., RANGE C., 2014 – "Régulations locales de l'accès aux ressources et articulation des pouvoirs" In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale : 476-501 (clé USB).
- ARDITI C., 1991. Économie et politiques céréalières dans la zone sahélienne. L'exemple du Tchad. Paris, Amélioration des méthodes d'investigation et de recherche appliquées au développement (AMIRA), brochure n°60 ; août 1991, 66P.
- ARDITI C., 1993. Commerce, islam et État au Tchad (1900-1990). In Grégoire E. et Labazée P. (eds.). *Grands commerçants de l'Afrique de l'Ouest : logiques et pratiques d'un groupe d'hommes contemporains*. Ed. Karthala et ORSTOM, Paris, pp 175-220.
- ARDITI C., 1998. Pourquoi les Massa préfèrent-ils le sorgho rouge ? Heurs et malheurs de la riziculture irriguée au Nord-Cameroun. *Journal des anthropologues*, n°74, vol.3, pp 117-131.
- ARDITI C., 1999. Paysans sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad. In *l'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*. Editions IRD, collection Colloques et Séminaires, pp 556-573.
- ARDITI, C., 2004. « Des paysans plus professionnels que les développeurs ? L'exemple du coton au Tchad (1930-2002) », *Revue Tiers Monde*, vol. 180, no. 4, 2004, pp. 841-865.
- ARDOIN-BARDIN S., 2004. Variabilité hydro-climatique et impacts sur les ressources en eau de grands bassins hydrographiques en zone soudano-sahélienne. Thèse de doctorat en Hydrologie - Sciences et Techniques du Languedoc, Université Montpellier II, 440 p.

- ARNAULD DE SARTRE X., 2003. Agriculture familiale en front pionnier amazonien : la sédentarisation en question. In : *Nature Sciences Sociétés* 11 (2003), pp 158-168.
- ARNAULD DE SARTRE X., 2006. *Fronts pionniers d'Amazonie. Les dynamiques paysannes au Brésil*, Paris, CNRS Éditions, Collection Espaces et milieux, 223 p.
- AUBERTIN C. et LENA P. 1986, « Frontières. Mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaysia). Présentation ». *Cahiers des Sciences Humaines* 22 (3-4), p.263-266.
- BAROIN C., 2003. What do we know about the Buduma ? Actes du colloque Méga Tchad de Maïduguri, Man and the Lake, Barouin C., Seidensticker-Brikay G., Tidjani K. (eds.), 2-10 décembre 2003 : 199-217.
- BARRIERE C. et BARRIERE O., 1996. Approches environnementales : systèmes fonciers dans le delta intérieur du Niger : de l'implication du droit traditionnel à la recherche d'un droit propice à la sécurisation foncière. In Le Roy et al. '*La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources naturelles*', éd. KARTHALA, Paris, p. 127-175.
- BAUDELLE G., 2016. Géographie du peuplement. Paris, Ed. Armand Colin, 3^{ème} édition, 256 p.
- BEAUVILAIN A., 1989 - *Nord-Cameroun. Crises et peuplement*. Édité par l'auteur, Bois d'Harcourt : 78330, Notre-Dame de Gravenchon, 2 vol. , 625 p.
- BEAUVILAIN A., 1993. Tableau de la population du Tchad des années vingt à 1993. République du Tchad, ministère de l'éducation nationale, CNRD. Collection Travaux et documents scientifiques du Tchad., n°2, 112 p.
- BERTONCIN M., PASE A., 2012. Autour du lac Tchad : Enjeux et conflits pour le contrôle de l'eau. Paris, L'Harmattan, 354 p.
- BIEP, 1989. *Etude de développement rural intégré du Lac Fitri*, Tchad Ministère de l'agriculture, mars 1989, p71/264.
- BLANADET R., 1984. Les fronts pionniers en Asie du Sud-Est. Lille, Université de Lille III-Atelier national des thèses, 749 p.
- BLANC-PAMARD C., 2004. Un jeu foncier de front pionnier en forêt des Mikéa (sud-ouest de Madagascar) : pratiques, acteurs et enjeux. In FAO, Réforme agraire, pp 94-107.
- BLANC-PAMARD C. et LERICOLLAIS A., 1991. Dynamiques des systèmes agraires. A travers Agronomes et géographes. Ed. ORSTOM, Coll. Colloques et séminaires, Paris, 297p.
- BONFIGLIOLI A.M.1989. Terres de vie. Réflexions sur le foncier au Tchad. COP-PNE, N'Djaména, 31p.

- BOSERUP E., 1970. Evolution agraire et pression démographique. Paris, Flammarion, 218p.
- BOUCHARDEAU, A., LEFEVRE R., 1957. Monographie du lac Tchad, ed. prov. Paris, ORSTOM, 149 p.
- BOUQUET C., 1969. La culture du blé dans les polders du lac Tchad. Cahiers d'outre-mer n°86/22, Paris, p. 203-214. doi : <https://doi.org/10.3406/caoum.1969.2511>
- BOUQUET C., 1976. Aperçu démographique et socio-économique du groupe babalia (Tchad). In : Cahiers d'études africaines, vol. 16, n°63-64. pp. 615-626 ; doi : <https://doi.org/10.3406/cea.1976.2519>
- BOUQUET C., 1978. Les sociétés rurales du sud-Kanem et l'aménagement des polders du lac Tchad. L'homme et Milieu n°3, CNSR, pp 41-82.
- BOUQUET C., 1990. Insulaires et riverains du lac Tchad. *Etude géographique*, 2 vols. , Paris : L'Harmattan, 415 + 464 p.
- BOUQUET C., 2007. La crise ivoirienne par les cartes. <http://geoconfluences.ens.lsh.fr>
- BRAMI D., 2001. Le climat et l'homme, facteurs de déséquilibres des milieux sensibles sahéliens : le cas des rives sud du lac Tchad (Tchad). Thèse de doctorat en géographie, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1.
- BRICQUET J.P., BAMBA F., MAHE G., TOURE M. et OLIVRY J.C., 1997. Evolution récente des ressources en eau de l'Afrique atlantique. *Sci. Eau* 10 (3), 1997, pp 321-337.
- BRUNET R. et al, 1993, Les mots de la géographie, dictionnaire critique, 3eme éd. Reclus, Montpellier, Paris, 520p.
- CAMBREZY L. et MAGNON Y., 2012. La question foncière en milieu rural. Population, mondialisation et développement : quelles dynamiques ?, La Documentation Française, IRD, pp.109-128. ird-00814889, <https://hal.ird.fr/ird-00814889>
- CAMBREZY L. et SANGLI G., 2018. « Croissance démographique, dynamiques de peuplement et évolution des systèmes agraires : le cas de la commune de Koumbia (Burkina Faso) ». *Espace populations sociétés* [En ligne], 2018/3 | 2019, mis en ligne le 30 janvier 2019, consulté le 09 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/eps/7943> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eps.7943>.
- CHALEARD J-L., 1991. Fronts pionniers et ravitaillement des villes en Côte d'Ivoire. COHEN C. (Coord.), Actes du colloque « Comment nourrir le monde ? Les politiques alimentaires face à la libéralisation des économies et des échanges », 26-28 juin 1990, Paris, coll. Solagral, pp 323-328.
- CHALEARD J-L, 1996. Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte-d'Ivoire. Ed. Karthala, Paris, 661 p.

- CHALEARD J-L, 2010. Question foncière et dynamiques territoriales dans les pays du Sud. *Annales de Géographie*, N°276, Ed. Armand Colin, Paris, 112p.
- CHALEARD J-L. et CHARVET J-P. 2004. *Géographie agricole et rurale*, éd. Belin, coll. Atouts Géographie, Paris, 240 p.
- CHANTEREAU J. et NICOU R., 1991. *Le sorgho*. Paris : Maisonneuve et Larose, 159 p.
- CHARLEY DE LE MASSELIERE B., THIBAUD B. et DUVAT V., (dir.), 2013. *Dynamiques rurales dans les pays du Sud, l'enjeu territorial*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, coll. « Ruralités nord-sud », 410 p.
- CHAUVEAU J-P., 1995. « Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Etude de cas en Côte d'Ivoire forestière ». In : Blanc-Pamard C. et Cambrézy L. (eds.).
- CHAUVEAU J-P, LAVIGNE DELVILLE P., 2002. Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ? In : Lévy M. (dir.), Barbedette L., Berthomé J., Brunet-Jailly Joseph, Chauveau Jean-Pierre, Gentil D., Lange Marie-France, Lavigne-Delville P., Le Bris Emile, Marniesse S., Paris P., Sauvat V. (collab.).
- CHAUVEAU J.-P., JACOB J.-P., LE MEUR J.-Y. (2004). L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du sud. *Autrepart*, n° 30, pp. 3-23. DOI : [10.3917/autr.030.0003](https://doi.org/10.3917/autr.030.0003)
- CHAUVEAU J.P., COLIN J-P, JACOB J.P, LAVIGNE DELVILLE P., LE MEUR P-Y., 2006. Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest ; résultats du projet de recherches CLAIMS, IIED, 97 p.
- CHAUVIN, E., LANGOIS O., SEIGNOBOS C., BAROIN C., (dir.), 2020. *Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad : Actes du XVIIe colloque Méga-Tchad*. Nouvelle édition Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad – Marseille : IRD Éditions, 354 p.
- CHEVRILLON-GUIBERT R. et MAGRIN G., 2018. « Ruées vers l'or au Soudan, au Tchad et au Sahel : logiques étatiques, mobilités et contrôle territorial », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 95-2 | 2018, mis en ligne le 27 juillet 2019, consulté le 31 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/bagf/3272> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/bagf.3272>
- CILSS, 2001. Les aptitudes agricoles et pastorales des sols dans les pays du CILSS. Etude réalisée par AP3A, CRA et OMM, 165 p. <http://p-case.iata.fi.cnr.it/ap3a/>
- CIMA INTERNATIONAL, 2011. Etude de faisabilité du projet de transfert d'eau de l'Oubangui au lac Tchad. Document-synthèse : principaux résultats de l'étude de faisabilité, Laval, N'Djaména, Cima international, CBLT, novembre, 30 p.
- CLAIRAY M. 2005. Structures, composantes et formes spatiales d'un front pionnier situé au Mato Grosso, Brésil. In : *Mappemonde* n° 77 (1-2005).

- COCHET H., 2011. Origine et actualité du système agraire : retour sur un concept. *Revue Tiers-Monde* 207, 97-114.
- COE M-T., FOLEY J-A., 2001 : human and natural impacts on the water resources of the Lake Chad Basin. *J. Geophys. Res.*, 106, 3349-3356.
- COLIN J-P, LAVIGNE DELVILLE P., LEONARD E., (dir.), 2022. Le foncier rural dans les pays du sud : enjeux et clés d'analyse. IRD Éditions, Marseille, 1002 p.
- CONTE E. et HAGENBUCHER S.F, 1977, Habitat et vie quotidienne chez les arabes de la rive sud du lac Tchad. Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum, Vol 14, n°3, pp 289-323.
- COOK K. et VIZY E., 2006. Coupled model simulations of the west african monsoon system : 20th and 21st century simulations. *Journal of Climate* 19: 3681-3703.
- COURLEUX F., 2019. Réguler les marchés fonciers agricoles : les principaux arguments économiques. Agriculture Stratégies, Paris, 43p.
- CRA, 2017 Chambre Régionale d'Agriculture de Dosso au Niger, le rendement moyen de la pastèque. Fiche technique et socio-économique.
- CUBRIOLI M. et GOISLARD C., 2000. Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire. Edition Karthala, Coll. Economie et développement, Paris, 415p.
- DANGBET Z., 2015. Des transhumants entre alliances et conflits, les Arabes du Batha (Tchad) : 1635-2012. Thèse d'Histoire, Aix-Marseille Université, 470p.
- DEBOS M., 2009. Des combattants entre deux guerres : sociologie politique du métier des armes au Tchad. Doctorat de science politique, IEP, Paris, 469p
- DEMAZE, M. (2008). Croissance démographique, pression foncière et insertion territoriale par les abattis en Guyane française. *Noroi*, 206, 111-127. <https://doi.org/10.4000/noroi.1131>
- DENHAM D., CLAPPERTON H., and OUDNEY W., 1826. Voyages et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique, exécutés pendant les années 1822, 1823 et 1824 par le major Denham, le capitaine Clapperton et feu le Dr Oudney, Paris : Arthus Bertrand (traduit de l'anglais par MM Eyries et de Larenaudière) vol 2, 378 p.
- DEWERPE A., 1996. « La « stratégie » chez Pierre Bourdieu », *Enquête* [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 11 juillet 2013, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/enquete/533>
- DIAGNE D. et PASCHE D., 1995. Les organisations paysannes et rurales. Des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne. Paris : GAO, 84 p.
- DIMBELE-KOMBE M. et POURTIER R., 2015. « La Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). Un demi-siècle de coopération régionale ». In : Magrin G. (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul

- (postf.), Pourtier N. (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). Atlas du lac Tchad. *Passages*, numéro spécial 183, p. 153-155.
- DIRY J-P., 1999. Les espaces ruraux. 2^{ème} Ed., Armand Colin, SEDES.
- DJIKOLOUM B., 2004. « Analyse critique du droit foncier tchadien ». In *La question foncière au Tchad*. Actes du Colloque Scientifique de N'Djamena, 28 juin au 1er juillet 2004, N'Djamena, CEFOD, pp 39-54.
- DJORET D et FAVREAU G., 2014 – “Ressources en eau souterraine et relations avec le Lac”, In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll Expertise collégiale, 59-78 (clé USB).
- DOBINGAR A., 2004. « Le foncier urbain et périurbain au Tchad ». In *La question foncière au Tchad*. Actes du Colloque Scientifique de N'Djaména, 28 juin au 1er juillet 2004, N'Djaména, CEFOD, pp 195-206.
- DOLLFUS O., 1981. « Phénomènes pionniers et phénomènes de frontières », in *Les phénomènes de frontière dans les pays tropicaux* (Centre de recherche sur l'Amérique latine dir.), Travaux et Mémoires de l'IHEAL, CNRS-CREDAL, Paris, p. 445-448.
- DON-DONNE GOUDOUM P., LEMOALLE J., 2014. La crue du lac Tchad en 2013 vue par le satellite Landsat 8. *Revue scientifique du Tchad*, janvier 2014 : 40-44.
- DORIN B., 2015. Dynamiques agricoles en Afrique subsaharienne : une perspective à 2050 des défis de la transformation structurelle ». Rapport de recherche, Centre de Sciences Humaines (CSH), 2014. 52p.
- DUBREUIL V., NEDELEC V., ARVOR D., LE DEROUT M., LAQUES A-E, *et al.*, 2009. Colonisation agricole et déforestation en Amazonie brésilienne : le front pionnier du Mato Grosso. *Enquêtes rurales*, 2009, 12, pp.107-135. ([halshs-00414116](#))
- DUGUE P., AUTFRAY P., BLANCHARD M., DJAMEN P., DONGMO A., *et al.* 2012. « L'agroécologie pour l'agriculture familiale dans les pays du sud : impasse ou voie d'avenir ? Le cas des zones de savane cotonnière de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ». In *René Dumont revisité et les politiques agricoles africaines*, Paris [Novembre 2012]. Paris : GRET, 93 p.
- DURAND A. et MATHIEU P., 1980. Evolution paléogéographique et paléoclimatique du bassin tchadien au pléistocène supérieur. In *Revue de géologie dynamique et de géographie physique*, vol 22, FASC. 4-5, Paris, pp 329-341.
- DURAND, C. 1977. « L'ancien droit coutumier répressif au Tchad », *Pénant*, n° 756, p. 170-191.
- DURAND C., 1995. *Fiscalité et politique, les redevances coutumières au Tchad, 1900-1956*. Paris, L'Harmattan, 386 p.

- FAO, 2018. Pour une utilisation raisonnée des pesticides en Afrique centrale. En ligne le 14 août 2018. Disponible sur <https://www.fao.org/detail-news>.
- FAVRE J., 2007. « Réfugiés et déplacés dans l'Est du Tchad », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 13 novembre 2007, consulté le 29 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/2061> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.2061>
- FAY C., 1994. Organisation sociale et culturelle de la production de pêche : morphologie et grandes mutations. pp. 191-207 in « *La Pêche dans le Delta Central du Niger* », J Quensière ed. sc., IER-ORSTOM-Karthala, 495 pp.
- FIDH, 2020. Lac Tchad : les populations prises en étau entre les Etats de la région et la résurgence de Boko Haram. Rapport de situation, FIDH/LTDH/ATPDH, 58 p. https://www.fidh.org/IMG/pdf/fidh_-_tchad756f.pdf
- FLEURY M-F., 2009. « Les dynamiques des fronts pionniers amazoniens », *Géoconfluences*, mai 2009. URL : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/et_pays/Bresil/BresilDoc6.htm
- GAC J.-Y., 1980 – Géochimie du bassin du lac Tchad : Bilan de l'altération de l'érosion et de la sédimentation. Paris, ORSTOM, 252 p.
- GADJIBET N-M. TOBDE KEILAR A., 2009. Les organisations paysannes de la zone de savanes du Tchad : dynamiques d'émergence et modes de fonctionnement. Savanes africaines en développement : innover pour durer, Apr 2009, Garoua, Cameroun. 7 p.
- GALLAIS J., 1967. Stratégies pastorales et agricoles des sahéliens durant la sécheresse de 1969-74. CNRS-CEGET, Travaux et documents de géographie tropicale, 30, Bordeaux.
- GALLAIS J., 1982. « La perception et la pratique de l'espace dans les pays tropicaux ». In Frémont A., Gallais J., Chevalier J. et Bertrand M.-J. (eds.) *Espace vécu et civilisation*. Paris : CNRS, p.29-47.
- GALLAIS J., 1984. *Hommes du Sahel : espaces-temps et pouvoirs*. Paris : Flammarion, 289 p.
- GARNIER L., 2006. Les conventions locales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Légalité et cohérence en droit sénégalais, UICN, 56 p. <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/EPLP-065.pdf>
- GARNIER L., 2010. Les conventions locales, des outils efficaces de gestion concertée des ressources naturelles ? Fiches pédagogiques pour comprendre, poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest. Comité technique foncier et développement, 4p. <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/les-conventions-locales-des-outils-efficaces-de-gestion-decentralisee-des-ressources-naturelles-par-laurent-granier.pdf>

- GENTIL D. et MERCOIRET M-R, 1991. *Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire ?*
In : Tiers-Monde, tome 32, n°128, 1991. Politiques agraires et dynamismes paysans : de nouvelles orientations ? pp. 867-886. doi : <https://doi.org/10.3406/tiers.1991.4633>
- GEORGE P., 1967. Géographie de la population. Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? » n°1187, 2^e éd., 124 P.
- GEORGE P., 1969. Population et peuplement. Paris, PUF, Vol 1, 212 P.
- HAGENBUCHER S.F, 1968. « Notes sur les Bilala du Fitri », dans Cahier ORSTOM, Science Humaine, n°1, pp.39- 76.
- HOINATHY R., AKUM F., TARYAM E., 2019. Entre le marteau et l'enclume dans l'Extrême Nord du Cameroun. Les comités de vigilance de l'Extrême Nord camerounais sont coincés entre les attaques ciblées de Boko Haram et la menace de leurs communautés. ISS, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et le bassin du lac Tchad. <https://issafrica.org/fr/iss-today/entre-le-marteau-et-lenclume-dans-leextr>.
- IBO J., 2006. Fronts pionniers et retraits de terres : point de vue sur la sécurisation du foncier en Côte d'Ivoire. In : Grain de sel n°36 du septembre-novembre 2006. Inter-réseaux, Développement rural.
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 2017. « Boko Haram au Tchad : au-delà de la réponse sécuritaire ». Rapport n°246, 06/03/2017. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/chad/246-fighting-boko-haram-chad-beyond-military-measures>
- JEAN PIAS, 1968 - Esquisse de la couverture végétale du Tchad en relation avec les sols au sud au 16^{ème} parallèle. Echelle 1/1.000.000 ORSTOM.
- JOUVE P., 2006, Transition agraire : la croissance démographique, une opportunité ou une contrainte ? *Afrique contemporaine* 1/2006, no 217, pp. 43-54. DOI : 10.3917/afco.217.54.
- JOUVE P., 2010. Pratiques et stratégies d'adaptation des agriculteurs aux aléas climatiques en Afrique subsaharienne. In Dossier, Grain de sel n° 49, janvier-mars 2010.
- KEMSOL NAGORNGAR A. *et al.*, 2019. Fluctuation des récoltes de sorgho repiqué et potentialités de culture. Une analyse par télédétection dans la région du lac Fitri. In : Le Tchad des lacs : Les zones humides sahéliennes au défi du changement global. Marseille, IRD Editions, pp 173-187.
- KIARIFOUGOU H., 2014, Impacts des variations du niveau du lac Tchad sur les activités socio-économiques des pêcheurs de la partie nigérienne, Thèse de Doctorat, Discipline : Géographie. Option, Aménagement et gestion des espaces ruraux, Université Abdou Moumouni de Niamey, 314 p.

- KIARI FOUYOU H., 2021. Le tissu social Boudouma à l'épreuve des enjeux de développement du lac Tchad : focus sur la période avant Boko Haram. In *Annales de l'Université de Moundou*, Série A-FLASH, Vol.8(4), pp 149-175.
- KOPYTOFF I., 1987. *The African frontier the reproduction of traditional African societies*. Bloomington, Indiana University Press, 288 p.
- KORBEOGO G., 2006. Les logiques de la compétition foncière au Burkina Faso : le foncier entre justification identitaire et stratégies d'accumulation dans le Gourma. *Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Montpellier, 2006. <https://www.researchgate.net/publication/330881938>
- KRINGS M., 2004. « Fishing for naira. Some social trends in Lake Chad fishery. An overview ». In Krings M., Platte E. (éd.), *Living with the Lake*. Cologne, Köppe : 204-226.
- LALLAU B. et ARCHAMBAUD L., 2020. *Les paysanneries centrafricaines à l'épreuve conflit des années 2010*. In : cah. Agric., 29, 2, 7p.
- LAMARRE D. et PAGNEY P., 1999. *Climats et sociétés*. Editions Armand Colin, Coll. U, Paris, 272 p.
- LANGE D., 1989 – Préliminaires pour une histoire des Sao. *The Journal of African History* 30(2) : 189-210.
- LAVIGNE-DELVILLE P., 1998. Quelles politiques foncières en Afrique Noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Paris. Karthala, 774 p.
- LAVIGNE DELVILLE P., 2002, Les pratiques populaires de recours à l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale Éclairages sur les dynamiques d'innovation institutionnelle, GRET, Document de travail N° 7 de l'Unité de Recherche 095, 21 p.
- LAVIGNE DELVILLE, P., 2006. Sécurité, insécurités et sécurisation foncières : un cadre conceptuel. *Réforme agraire et coopératives*, 2, 18-25.
- LAVIGNE DELVILLE P., BOUJU J. et Le ROY E. 2000. *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement. Stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*. Paris : GRET, 128 p.
- LAVIGNE DELVILLE P., OUEDRAOGO H., TOULMIN C., 2002, Pour une sécurité foncière des producteurs ruraux. Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs à Ouagadougou au Burkina-Faso, GIRAT, GRET, IIED, 172p.
- LAVIGNE DELVILLE P., COLIN J-P., KA I., *et al*, 2017. Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'ouest et les outils de leur régulation. Volume I, Ouagadougou, UEMOA/IPAR, 198 p
- LAWALI S., MORMONT M., YAMBA B., 2014. « Gouvernance et stratégies locales de sécurisation foncière : étude de cas de la commune rurale de Tchadoua au Niger ».

Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 14 Numéro 1 | mai2014, mis en ligne le 30 avril 2014, consulté le 07 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/14723>

- LE BARS M., SIDIBE F., MANDART E., FABRE J., LE GRUSSE P., DIAKITE CH., 2020. Évaluations des risques liés à l'utilisation de pesticides en culture cotonnière au Mali, Cah. Agri., vol. 29, 4.
- LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P., 1992. L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion. In Cahiers d'Etudes africaines vol. 32, n°128, pp 723-727.
- LE DEROUT M., 2006. L'étendue d'un front pionnier : la région du Mato Grosso. L'information géographique, 2006/2, Vol. 70, pp 104-109. <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2006-2-page-104.htm>
- LE MEUR, P.Y., 2002, Approche qualitative de la question foncière Note méthodologique, Document de travail N° 4 de l'Unité de Recherche 095, IRD, 23p. , [En ligne] URL : [https://www.mpl.ird.fr/ur095/resultats/Documents %20de %20travail %20UR/4LeMeur.pdf](https://www.mpl.ird.fr/ur095/resultats/Documents%20de%20travail%20UR/4LeMeur.pdf)
- LE ROUVREUR A., 1962. Sahéliens et Sahariens du Tchad, Paris, Berger-Levrault, 467p.
- LE ROY E., 1995, La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre. In Blanc-Pamard, C. et Cambrezy, L. (Eds), Terres, terroirs, territoires. Paris : ORSTOM (collection colloques et séminaires), pp. 455- 472.
- LE ROY E., KARSENTY A. et BERTRAND A., 1996. La sécurisation foncière en Afrique, Pour une gestion viable des ressources renouvelables. Ed. Karthala. Paris, 388 p.
- LEBEUF, A-M., 1969. Les principautés kotoko. Paris, CNRS, 388 p.
- LEBLANC M. et al, 2006, Le « Méga-lac » Tchad révélé par télédétection, in Revue de presse, Forum sciences du 24-04-2006, IRD.
- LEMOALLE J., 2014. « Le fonctionnement hydrologique du lac Tchad ». In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale : 16-58 (clé USB).
- LEMOALLE J., 2015. « Les différents états du lac Tchad. Un perpétuel changement ». In : Magrin G. (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul (postf.), Pourtier N. (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). Atlas du lac Tchad. *Passages*, numéro spécial 183, p. 23-27.
- LEMOALLE J., BADER J-C., LEBLANC M., SEDICK A., 2010. L'évolution récente du lac Tchad : contexte général et données de base, IRD, Paris, <http://hal.ird.fr/ird-00579534/fr/>.

- LEMOALLE J., et MAGRIN G., 2014. Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles, CBLT, Marseille, IRD Editions, 216 p. + clé USB (+contributions intégrales des experts sur clé USB : 638p.
- LEMOALLE J. et SEDICK A., 2015. Bilan hydrique du lac Tchad : le lac comme amplificateur des variations de la pluie sur le bassin. In : Magrin G. (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul (postf.), Pourtier N. (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). Atlas du lac Tchad. *Passages*, numéro spécial 183, p. 33-35
- LEONARD E., 1997. Transformations et reproduction d'un système agraire pionnier en Côte-d'Ivoire. Après la forêt, quelle agriculture ? In : Blanc-Pamard C. (Coord.), BOUTRAIS JEAN (Coord.). *Thème et variations : nouvelles recherches rurales au sud*. Paris : ORSTOM, p. 63-88. (Colloques et Séminaires). Dynamique des Systèmes Agraires : Séminaire, Paris (FRA), 1995. ISBN 2-7099-1375-5. ISSN 0767-2896.
- LEONARD E., 2001. Du cannabis sous les cacaoyers : épuisement du modèle pionnier et reproduction des « institutions de la frontière » en Côte d'Ivoire forestière. OCL ; Vol.8 (6), Novembre-Décembre 2001, pp 611–620.
- LERICOLLAIS A. et DIALLO Y., 1980. Peuplement et cultures de saison sèche dans la vallée du Sénégal. Notice n°81, ORSTOM, Paris.
- LERICOLLAIS A. et SCHMITZ J., 1984. « La calebasse et la houe », Techniques et outils des cultures de décrue dans la vallée du Sénégal. In : Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum, Vol 20, n°3-4, 1984, pp 427-452.
- LEVY J. et LUSSAULT M., 2003. Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Ed. Belin, Paris, 1033P.
- LOSCH B., MAGRIN G. et IMBERNON J., (dir.), 2013. *Une nouvelle ruralité émergente. Regards croisés sur les transformations rurales africaines*. Atlas pour le Programme *Rural Futures* du NEPAD. Montpellier : Cirad, 46 p.
- MABONDZO WA., 2017. Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Une analyse socio-anthropologique du rôle des banques de céréales au Guéra (Tchad). Thèse d'Anthropologie, Université de Montréal, 352p.
- MAGNANT J-P, 1978. Quelques grands types de systèmes fonciers au Tchad. In les Cahiers d'Outre-Mer, vol. 31, n°112, avril-juin, pp 171-201.
- MAGNANT, J-P., 1986. « Les Arabes et la terre au sud du lac Tchad », in VERDIER, (R.) *et al.*, *Systèmes foncières à la ville et au village. Afrique noire francophone*, Paris, L'Harmattan.
- MAGNANT J-P, 1997. *Gens de la Terre et Gens de l'Eau au Tchad*. In : BARRETEAU D. (dir.). *L'Homme et l'Eau dans le Bassin du Lac Tchad*. Séminaire du réseau Méga-Tchad. Paris : ORSTOM. pp.403-418.

- MAGRIN G. 1996. Crise climatique et mutation de l'agriculture. L'émergence d'un grenier céréalier entre Tchad et Chari. *Annales de géographie* n°592 :620-644.
- MAGRIN G. 1996. L'émergence d'un grenier céréalier entre Tchad et Chari. Stratégies paysannes, commerce vivrier et encadrements. Mémoire de DEA, Géographie et pratique du développement dans le tiers monde (Paris I / Paris X / INA-PG), 162 p.
- MAGRIN G., 2000. Le sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir. Thèse de doctorat, 3ème cycle, Tome 2. Université de Paris I, 1058p.
- MAGRIN G., 2007. Le lac Tchad n'est pas la mer d'Aral. *Mouvements*, novembre 2007. <http://www.mouvements.info/spip.php?article201>
- MAGRIN G., 2009. De longs fleuves tranquilles ? Les mutations des plaines refuges du bassin tchadien. In Raison J.P end G. Magrin (eds.). *Des fleuves entre conflits et compromis. Essais d'hydropolitique africaine*. Paris, Karthala, pp 125-172.
- MAGRIN G., 2012 — « L'imbroglio territorial du lac Tchad à l'épreuve de l'incertitude hydrologique », *Revue scientifique du Tchad* vol. 11, n°1, numéro spécial : 96-113.
- MAGRIN G., 2013. Voyage en Afrique rentière : une lecture géographique des trajectoires du développement. Paris : Publications de la Sorbonne, 424 p.
- MAGRIN G., 2016. The disappearance of Lake Chad : history of a myth. In *Journal of Political Ecology*, Vol.23, pp 204-222.
- MAGRIN G., REOUNODJI F., NGARESSEM G., MBAGOGO A., ASSOUYOUTI M., 2010. Le lac Tchad et N'Djaména, une relation porteuse de développement ? L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD (éditeurs scientifiques). Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djaména, Tchad ; Cirad, Montpellier, France, cédérom.
- MAGRIN G., NGARESSEM G. M., 2014 – “Le lac Tchad et les échanges : un pôle agricole exportateur” In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, 539-580 (clé USB).
- MAGRIN G., POURTIER R., LEMOALLE J. (Eds), 2015. Atlas du lac Tchad, Passages, 183p.
- MAGRIN G. et PEROUSE DE MONCLOS M-A., 2018. Crise et développement : la région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram. Editions AFD, 294p.
- MAGRIN G. et RAIMOND C., 2018. « La région du lac Tchad face à la crise Boko Haram : interdépendances et vulnérabilités d'une charnière sahélienne », *Bulletin de l'association de géographes français*, 95-2 | 2018, 203-221.
- MAGRIN G. DUBRESSON A. et NINOT O., 2022. Atlas de l'Afrique. Un continent émergent ? Autrement, Coll. Atlas du monde, 96 p.

- MALEY, J. (1981). *Etudes palynologiques dans le bassin du Lac Tchad et paléoclimatologie de l'Afrique nord-tropicale de 30000ans à l'époque actuelle*. Paris : ORSTOM.
- MAMANE A., 2015. Effets sanitaires aigus de l'exposition aux pesticides en milieu rural. Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux, France, 235p.
- MANCIAUX M., 2001. La résilience : un regard qui fait vivre. In *Etudes 10 (Tome 395)*, pp 321-330.
- MARTIN D., 1962. Etude pédologique des rives camerounaises du lac Tchad. Rapport n°125, Institut de recherche scientifique du Cameroun, ORSTOM, 15P.
- MATHIEU P., 1984. « Stratégies foncières paysannes et agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal. Documents du colloque, Dossier des contributions, Paris
- MATHIEU P., 1987. Agriculture irriguée, réforme foncière et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal (1960-1985), Thèse de la Fondation Universitaire du Luxembourg.
- MATHIEU P., NIASSE M., VINCKE PIERRE P., 1986. « Aménagements hydroagricoles, concurrence pour l'espace et pratiques foncières locales dans la vallée du fleuve Sénégal : le cas de la zone du Lac de Guiers » In : Crousse B. (éd.), Le Roy E., (éd.) : *Espaces disputés en Afrique noire : Pratiques foncières locales*. Karthala, Hommes et sociétés, Paris, pp 217-238.
- MAZOYER M., 1987, Dynamique des Systèmes agraires, Rapport de synthèse présenté au Comité des systèmes agraires, Paris, Ministère de la Recherche et de la technologie.
- MAZOYER M. et ROUDART L. 1997. *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Seuil, 533 p.
- MBAGOGO KOUMBRAÏT A., 2009. Relations ville-campagne : Dynamiques d'approvisionnement de N'Djaména en vivriers et gestion foncière sur les rives méridionales du Lac Tchad. Mémoire de DEA. Aménagement, Environnement et Développement. Université Gaston-Berger de Saint-Louis (Sénégal), 108 p.
- MBAGOGO KOUMBRAÏT A., 2012. « Au bord du lac Tchad, émergent des territoires de compétition et d'innovation. L'exemple de la frange littorale du Sud au Sud-est ». In : *Revue Scientifique du Tchad*, vol. 11, n°1, numéro spécial, pp 85-95.
- MBAGOGO KOUMBRAÏT A., 2019. *Pratiques et enjeux de la sécurisation foncière autour du lac Fitri*. In : le Tchad des lacs, les zones humides sahéliennes au défi du changement global, Chapitre 13, 239-252p.
- MBAGOGO KOUMBRAÏT A. et MAGRIN G., 2015. « L'agriculture de décrue. Innovations et contraintes ». In : Magrin G. (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul (postf.), Pourtier N.

- (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). Atlas du lac Tchad. *Passages*, numéro spécial 183, p. 101-103.
- MERCOIRET M-R., 2006. « Les organisations paysannes et les politiques agricoles », *Afrique contemporaine* 2006/1 (n° 217), pp. 135 à 157.
- MILLEVILLE P., 1987. « Recherches sur les pratiques des agriculteurs ». In : *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, 16 : pp 3-7.
- MILLEVILLE P. et SERPANTIE G., 1994. Dynamiques agraires et problématique de l'intensification de l'agriculture en Afrique soudano-sahélienne. In : *C.R Acad. Agric. Fr.*, 1994, 80, n°8, pp149-161.
- MOLLARD E. (1993). Fronts pionniers, économie de plantation paysanne et intensification en basse Côte d'Ivoire. In Chauveau Jean-Pierre (ed.), Cormier Salem Marie-Christine (ed.), Mollard Eric (ed.). *L'innovation en milieu rural : synthèse des groupes de travail de la Table-Ronde du LEA et textes des contributions au séminaire du LEA, session 1991-1992*. Montpellier : ORSTOM, p. 61-71. (Documents Scientifiques du LEA ; 4). Table-Ronde du LEA ; Séminaire du LEA 2, Montpellier (FRA), 1992/10/14-20.
- MOLLARD E. et WALTER A. (dir.), 2008. *Agricultures singulières*. Marseille, IRD Editions, coll. Guides illustrés, 343p.
- MONBEIG P., 1952. *Pionniers et planteurs de l'Etat de São Paulo*, Armand Colin, Paris, 1952, 376 p.
- MONOD TH., 1928. *L'industrie des pêches au Cameroun*. Paris, Société d'éditions Géographiques, maritimes et coloniales, 504 p.
- MOUPOU M., 2010, « Fronts pionniers et structuration de l'espace dans le Cameroun méridional : de nouveaux territoires en mutation rapide ». In *Les Cahiers d'Outre-Mer* n°249, pp 72-96.
- MUGELE R., 2013. « Enjeux et conséquences de la réglementation sur le bois-énergie au Tchad », *EchoGéo* [En ligne], 26 | 2013, mis en ligne le 19 décembre 2013, consulté le 31 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13620> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.13620>
- MUGELE R., 2015. « Les polders de la SODELAC. Résilience et défis ». In : Magrin G. (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul (postf.), Pourtier N. (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). Atlas du lac Tchad. *Passages*, numéro spécial 183, p. 110-113.
- MUGELE R. 2019. Les « tracteurs du président » : les machines agricoles comme instrument politique au Tchad. *Actes du colloque international « Machines, genre et natures : anthropologie des territoires extractifs »*, 15-16-17 octobre 2019. Maison de la Recherche-Sorbonne Nouvelle (Paris), programme « ANR Mécaniques sauvages ».

- N'DJAJA OUAGA H., 2003. Réponses paysannes aux mutations des espaces ruraux : cas de la sous-préfecture de Mandélia dans le département de Hadjer Lamis au Tchad. In : Jamin J.Y., Seiny Boukar L., Floret C. (éds.), 2003. *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Actes du colloque, 27-31 mai 2002, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djamena, Tchad - Cirad, Montpellier, France, 10p.
- NGARESSEM G., 2009. Les pêcheurs immigrés Haoussa du village de Fouli au bord du lac Léré (Tchad). In Tourneux H. et Woïn N. (eds.). *Migrations et mobilité dans le bassin du lac Tchad*. Actes du XIIIe colloque international du réseau Méga-Tchad, Maroua (Cameroun), 31 octobre-3 novembre 2005, Paris, IRD, CD rom, pp 395-416.
- NGARESSEM G., 2013 — « N'Djaména, croissance et problèmes urbains », Actes du colloque national, *N'Djaména, penser la ville-capitale de demain*, 5-7 février 2013, N'Djaména, AFD, Urbaplan.
- NICCHI S. et Le SCANFF C., 2005. Les stratégies de faire face. *Bulletin de psychologie*, 58 (1) pp 97-100.
- NOIN D., 1995. Géographie de la population. Paris, Masson, 3^e éd., 281 p.
- OGIER J., PLANEL S., MAGRIN G., 1998. Dynamiques d'un espace entre le lac Tchad et le Chari et relations agriculture – élevage. *Revue scientifique du Tchad* n°2, vol. V, 1998:9-14.
- OIM-merlin, 2012. Rapport d'évaluation rapide. Situation des populations sinistrées des inondations (Hadjer-Lamis). <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ASSESSMENT%20HADJER%20LAMIS%20IOM%20MERLIN.pdf>
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995. *Anthropologie et développement. Essai en anthropologie du changement social et du développement*, Paris, Apad/Karthala.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995. La politique du terrain. *Enquête*, n° 1, pp. 71-109.
- OLIVRY, J., CHOURET, A., VUILLAUME, G., LEMOALLE, J., BRICQUET, J. (1996). *Hydrologie du lac Tchad*. ORSTOM. 266p.
- OSS, 2015. Tchad / Analyse des processus décisionnels et définition du rôle de la population. Amélioration de la résilience des populations sahéennes aux mutations environnementales. Rapport de l'étude nationale / Hamid Taga. OSS, Tunis, 40p.
- OUEDRAOGO T-L., 2015. Résister, s'adapter ou disparaître ? Les paysanneries face aux mutations agricoles et foncières. Une analyse à partir des provinces du Ziro et de la Sissili au sud du Burkina-Faso. Thèse de Doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1, 394P.
- OREDJE N., 2018. Tchad : les raisons du fiasco de la politique agricole. Article paru dans le journal Libre Afrique du 29 août 2018.

<https://www.contrepoints.org/2018/08/29/323618-tchad-les-raisons-du-fiasco-de-la-politique-agricole>

- PARE L. et TALLET B., 1999. D'un espace ouvert à un espace saturé. Dynamique foncière et démographique dans le département de Kouka (Burkina Faso). In : Espace, populations, sociétés. Les populations de l'Afrique subsaharienne. pp. 83-92.
- PELISSIER P., 1995. Transition foncière en Afrique Noire : du temps des terroirs au temps des finages. In : Blanc-Pamard C. (ed.), Cambrézy Luc (ed.). *Dynamique des systèmes agraires : terre, terroir, territoire : les tensions foncières*. Paris : ORSTOM, p. 19-34. (Colloques et Séminaires). *Dynamique des Systèmes Agraires : Terre, Terroir, Territoire : les Tensions Foncières*, Paris (FRA), 1992-1994. ISBN 2-7099-1277-5. ISSN 0767-2896.
- PESCAY M., 1998. Transformation des systèmes fonciers et "transition foncière" au Sud-Bénin. In : Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Lavigne-Delville Philippe. Paris : Karthala, pp. 131-156. (Economie et développement) ISBN 2-86537-873-X.
- PESCHE, D., 2009. « Construction du mouvement paysan et élaboration des politiques agricoles en Afrique subsaharienne. Le cas du Sénégal », *Politique africaine*, vol. 114, n°2, 2009, pp. 139-155.
- PHAM-DUC B., SYLVESTRE F., PAPA F., FRAPPART C., BOUCHEZ C., CRETAUX J-F., 2020. The Lake Chad hydrology under current climate change. *Scientific Reports*, 26 mars 2020.
- PIAS, J., 1970. *Notice explicative n°41 : cartes pédologiques du Tchad*, Paris, O.R.S.T.O.M.
- PLANEL S., 1996. Pasteurs et agriculteurs : de la cohabitation à la confrontation (étude d'un espace agropastoral au sud du lac Tchad), mémoire de maîtrise, Université de Paris I - Panthéon Sorbonne, p.
- POUSSIN J-C., MARTIN D., BADER J-C., DIA D., SECK SM., OGILVIE A., 2020. Variabilité agro-hydrologique des cultures de décrue. Une étude de cas dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. *Cah. Agric.* 29: 23.
- RAIMOND C., 1999. Terres inondées et sorgho repiqué. Évolutions des espaces agricoles et pastoraux dans le bassin du lac Tchad. Thèse de doctorat. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1, 787 p.
- RAIMOND C., RANGE C., GUERIN H., 2014 – “La multiactivité et la multifonctionnalité, principes d'un développement durable pour le Lac ? ” In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, 423-474 (clé USB).

- RAIMOND C., RANGE C., REOUNODJI F., 2014 – “Le dynamisme des agricultures au Lac” In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, 254-311 (clé USB).
- RAIMOND C. et RANGE C., 2015. Les systèmes d’activités des populations riveraines. In : Magrin G. (ed.), Lemoalle J. (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul (postf.), Pourtier N. (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). Atlas du lac Tchad. *Passages*, numéro spécial 183, p. 120-122.
- RAISON J-P, 1973. La colonisation des terres neuves intertropicales d’après les travaux français. Texte présenté à la réunion de la commission des tropiques humides. Congrès de l’U.G.I, juillet-août 1972. In Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. Hum. Vol X, n°4, 1973, pp 371-403.
- RANGE C., 2016. Multi-usage des ressources et mobilités : l’intensification dans une zone humide sahélienne. Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise. Thèse de doctorat en géographie, Paris, AgroParisTech, 671p.
- RANGE C., 2020. *Boko Haram, révélateur des insécurités foncières au lac Tchad (Cameroun) ?* In : *Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad : Actes du XVIIe colloque Méga-Tchad* [en ligne]. Marseille, IRD Éditions, pp 149-160. : Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/irdeditions/38327>
- RANGE C. et COCHET H., 2018. Multi-usage familial et agriculture de firme sur les rives du lac Tchad : une comparaison des performances économiques. *Nat. Sci. Soc.* 26, 1, pp 33-48. <https://doi.org/10.1051/nss/2018021>
- REOUNODJI F., 1994. Les aléas de la pluviométrie et leurs conséquences sur l’évolution des paysages au sud du Lac Tchad : l’exemple des villages de Karal et Guitté, Mémoire de Maîtrise, Université du Tchad, 83p.
- RÉOUNODJI F., 1995. Conséquences de la sécheresse sur les activités humaines : les exemples de Karal et de Guitté au sud du lac Tchad. *Revue scientifique du Tchad*, IV n°1 : 59 -69.
- REOUNODJI F., 2003. Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest du Tchad. Vers une intégration agriculture-élevage. Thèse de Doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, Paris1, 646 p.
- REOUNODJI F., SYLVESTRE F., SAIBOU I., RANGE C., AMADOU B., 2014. « Histoire du peuplement et logiques de mobilité » In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale : 139-177 (clé USB).
- REPUBLIQUE DU TCHAD, 1994. Rapport de synthèse. Ministère du plan et de la coopération/DSEED/BCR, RGPH1 (1993) décembre 1994, 67 p.

- REPUBLIQUE DU TCHAD, 2012. Résultats Globaux définitifs. Ministère du plan, de l'économie et de la coopération internationale/INSEED, RGPH2 (2009), mars 2012, 44 p.
- RESILAC, 2020. Etude régionale de recherche : Impacts contrastés de la crise sécuritaire sur les situations foncières dans la région du lac Tchad. Rapport d'étude, Groupe URD, 210p.
- SABLAYROLLES P., 2004. Politiques agraires et stabilisation de l'agriculture sur les fronts pionniers : le cas de la région transamazonienne (Altamira-PA, Brésil). Thèse de doctorat de l'INAPG (AgroParisTech), 401 p.
- SAIBOU I., 2001. « Conflits et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac Tchad : dimension historique (XIVème-XXème siècles) », Thèse pour le Doctorat/Ph.D. d'histoire, Université de Yaoundé I.
- SALL M., 2015. Les exploitations agricoles familiales face aux risques agricoles et climatiques : stratégies développées et assurances agricoles. Economies et finances. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015. Français. NNT : 2015TOU20063. tel-01342523
- SANOU F., HAVARD M., COULIBALY K., NANA S., 2019. « Effets de l'introduction du tracteur sur les pratiques agricoles en zone cotonnière au Burkina Faso ». In : Soumaré Mamy et Havard Michel (eds.). Les zones cotonnières africaines : Dynamiques et durabilité. Actes du colloque de Bamako. Bamako, Edis, p. 237-251
- SARR S. DIA D., SALL M., TOURE K., NDIAYE S., 2021. « Effet de la mécanisation sur la productivité des exploitations agricoles dans le Bassin arachidier au Sénégal », *Tropicultura* [En ligne], Volume 39 (2021), Numéro 1, URL : <https://popups.uliege.be/2295-8010/index.php>
- SAUTTER G. PELISSIER P., 1964. "Pour un atlas des terroirs africains : structure-type d'une étude de terroir". In *L'Homme*, T. IV, N°1, pp.56-72.
- SCHMITZ J., 2008. L'Internal African Frontier (1987) d'Igor Kopytoff et ses héritiers. Séminaire Frontafrique du 11 avril 2008. <http://www.frontafrique.org/spip.php?article31>
- SEBILLOTTE M., 1990. Système de culture : un concept opératoire pour les agronomes. In Les systèmes de culture, Ed. L. COMBE, D. PICARD. INRA, Paris, 196 p., pp. 165-196.
- SEGUI S., 1990. Cultures de décrue et périmètres irrigués dans la vallée du fleuve Sénégal. Actes de la 6^e journée hydrologique de l'ORSTOM, Montpellier, 12 et 13 septembre.
- SEIGNOBOS C., 1971. Les transformations de l'habitation traditionnelle au Tchad : du cercle au carré. In *Cahiers d'outre-mer* n°95, 24^e année, juillet-septembre 1971, pp 294-324. doi : <https://doi.org/10.3406/caoum.1971.2591>

- SEIGNOBOS C., 1978 - Paysages de parcs et civilisations agraires (Tchad et Nord Cameroun). *Annales de l'université du Tchad*, pp 60-93.
- SEIGNOBOS, C., 2005. *Mise en place du peuplement et répartition ethnique*. In SEIGNOBOS, Christian (dir.) ; IYÉBI-MANDJEK, Olivier (dir.) : *Atlas de la province Extrême-Nord Cameroun* [en ligne]. Marseille : IRD Éditions, 2005, pp38-43
- SEIGNOBOS C., 2010. Une négociation foncière introuvable ? L'exemple du Mayo-Rey dans le nord du Cameroun. In : *Annales de géographie* 2010/6 (n°676), pp 657-677.
- SEIGNOBOS C., 2015. « Les populations du lac Tchad. Un patchwork ethnique complexe et mouvant ». In : Magrin G. (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul (postf.), Pourtier N. (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). *Atlas du lac Tchad. Passages*, numéro spécial 183, p. 70-73.
- SERVANT M., 1983. Séquences continentales et variations climatiques : évolution du Bassin du Lac Tchad au Cénozoïque supérieur. Paris, ORSTOM, 573 p.
- SEVIN O., 2001. Migrations, colonisation agricole et terres neuves en Indonésie. Tome 2. Talence : Centre de recherches sur les espaces tropicaux (Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3), *Iles et Archipels* 28-2, pp 543-930.
- SISAAP, 2021. Enquête nationale de sécurité alimentaire (ENSA). Rapport publié en septembre 2021, 30 p.
- SYLVESTRE F., 2014. « Variabilité paléo-hydrologique et changements climatiques », In Lemoalle J., Magrin G. (dir.) : *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale : 79-92 (clé USB).
- SYLVESTRE F., 2015. « Paléo-hydrologie du lac Tchad. Une variabilité attestée sur un temps très long ». In : Magrin G. (ed.), Lemoalle Jacques (ed.), Pourtier R. (ed.), Déby Itno I. (pref.), Fabius L. (pref.), Moatti Jean-Paul (postf.), Pourtier N. (cartogr.), Seignobos Christian (ill.). *Atlas du lac Tchad. Passages*, numéro spécial 183, p. 28-30.
- TALLET B., 1997. La brousse est finie. In : Tersiguel, P., éd. *Développement durable au Sahel*. Paris, Karthala, pp. 167-79.
- TALLET B., 2001. Visages de l'Ouest Burkinabé. Dynamiques socio-spatiales d'un ancien front pionnier. *Revue Géographique*, 15, Paris, 114 p.
- TALLET B., 2003. Comment gérer un espace fini ? Nouveaux enjeux fonciers en zone de colonisation agricole dans l'Ouest du Burkina Faso. In : Jean-Yves Jamin, Lamine Seiny Boukar, Christian Floret (éd.) : *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun. Prasad, N'Djamena, Tchad - Cirad, Montpellier, France, 9 p.
- TALLET B., 2007. À l'arrière des fronts pionniers. HDR Université Paris 1.

- TANO ASSI M., 2012. Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière au Sud-ouest ivoirien (Land conflicts and strategies for land securing in Southwestern Ivory Coast). In : Bulletin de l'Association de géographes français, 89e année, 2012-3. Terres et tensions en Afrique. pp. 486-498. https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_3_8287
- TEYSSIER A., 1998. Front pionnier et sécurisation foncière à Madagascar. In : Lavigne-Delville P. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Ed. Karthala, Paris. Pp.583-601. (Economie et développement).
- THERY H., 1995. Le Brésil. Paris, Masson, 265 p.
- THIBAUD B., 2010 - « Tensions foncières et recompositions territoriales dans la basse vallée de l'Onilahy (Sud-Ouest malgache) », *Annales de géographie* n°676, p. 697-709. DOI 10.3917/ag.676.0697
- TILHO J.A., 1910-1914. Documents scientifiques de la mission Tilho (1906-1909). 3 volumes, Paris, Imprimerie Nationale. Tome 1 : 412 p., Tome 2 : 598 p, Tome 3 : 484 p.
- TILHO J.A., 1928 – Variations et disparition possible du lac Tchad, *Annales de géographie* n°37 : 238-260.
- TONNEAU J-P., 1997. Le développement des Ouadis du Kanem. Projet de Développement Agricole des Ouadis du Kanem. Formation du 09 au 18 décembre 1997, ONDR-CIRAD, Rapport, 171p.
- TOURNEUX H. et WOIN N. (Dir.), 2009. Migrations et mobilité spatiale dans le bassin du lac Tchad, Actes du 8ème colloque international du réseau Méga-Tchad, Maroua (Cameroun), 31 octobre-03 novembre 2005, IRD Editions, Coll. Sem., 770p. (halshs-00459685)
- TRAN DAC DAN, 2002. Les fronts pionniers des paysans du delta tonkinois sur les plateaux centraux du Vietnam. Thèse de géographie, Université de Laval, 342p.
- TROCME H. et ROVET J., 1997. Naissance de l'Amérique moderne, XVIe-XIXe siècle. Hachette, Paris, 256 p.
- TROCME H., 2001. La conquête de l'Ouest ou l'esprit pionnier. Voyages culturels, Clio, 4 p.
- TUBIANA J., 2005. Le Darfour, un conflit identitaire ? In *Afrique contemporaine* 214 (2), pp 165-206. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2005-2-page-165.htm>
- TUBIANA J. et GRAMIZZI C., 2017. « Les Toubous dans la tourmente : présence et absence de l'État dans le triangle Tchad-Soudan-Libye », Small Arms Survey, novembre 2017.

- TURNER F.J., 1893. The significance of the Frontier in American History, Annual report, American Historical Association, reprinted in *The Frontier in American History* (New York, 1920).
- VERDIER R. et ROCHEGUDE A., 1986. Systèmes fonciers à la ville et au village en Afrique noire francophone. L'Harmattan, Paris, 298p.
- VERLET M., 1967. «Le gouvernement des hommes chez les yédina du lac Tchad dans le courant du XIXe siècle», *cahiers d'études africaines*, 25, p. 190-193
- VISSOH P., TISSOU R., DEDEHOUANOU H., GUIBERT H., CODJIA O., VOUDOUHE S., AGBOSSOU E., 2012. Perceptions et stratégies d'adaptation aux changements climatiques : le cas des communes d'Adjohoun et de dangbo au Sud-est Bénin. In *les Cahiers d'Outre-Mer*, 260, pp 479-492.
- YACOUBA M., 2007. Les organisations paysannes au Sahel : évolution et perspectives. Sur Internet site : <http://www.frameweb.org/file>
- ZELTNER, J.-C., 1970. « Histoire des Arabes sur les rives du Lac Tchad », *Annales de l'Université d'Abidjan*, sér. F, II (2) : pp 109-237.
- ZELTNER J.C, 2002. Histoire des arabes sur les rives du lac Tchad. Ed. Karthala, Paris, 139p.

Annexes

Annexe 1 : Guides d'entretien

I. STRUCTURES D'ENCADREMENT AGRICOLE

1- Identification

- Village
- Nom et prénoms
- Nom de votre structure
- Fonction

2- Responsabilité et réalisations

1. Depuis quand vous intervenez dans la zone ?
2. Quelles sont vos différentes attributions ?
3. Quelles sont les limites de votre zone d'intervention ?
4. Quelles sont vos activités réalisées ?

3- Systèmes agricoles et encadrement

1. Quels sont les différents systèmes agricoles pratiqués dans votre zone ?
2. Quel est le système dominant en termes de : a) Superficies cultivées ; b) Rendement annuel ; c) Nombre d'actifs concernés
3. Pouvez-vous nous précisez le rendement moyen des principales cultures suivantes ?
a) maïs de décrue ; b) patate douce ; c) sorgho pluvial (dura) ; d) gombo ; e) tomate ; f) riz
4. A votre avis, quelles sont les spéculations nouvellement introduites et celles qui ont disparues (raisons) ?
5. Quel encadrement apportez-vous aux paysans ?
6. Avez-vous initié de nouvelles techniques agricoles ? Si oui, lesquels ?
7. Comment les paysans apprécient-ils ces techniques ?
8. Si ces techniques ne sont pas prises en compte par les exploitants, quelles sont les raisons ?
9. Que dites-vous par rapport à la mécanisation agricole récente ? Est-ce une réussite ou un échec au lac Tchad ?

4- Difficultés et perspectives de développement

1. Quelles sont les contraintes actuelles qui freinent les activités agricoles au sud du lac Tchad ?
2. Avez-vous atteint vos objectifs en matière d'encadrement ? Sinon, pourquoi ?
3. En tant qu'agent technique de l'agriculture, que pensez-vous de l'avenir des rives sud du lac Tchad en matière de développement (agricole) ?

II. AUTORITES TRADITIONNELLES

1- Identification

1. Fonction (chef de canton, chef de village ou autre (précisez))
2. Nom et prénoms
3. Depuis quand exercez-vous cette fonction ?
4. Statut matrimonial
5. Ethnie

2- Organisation socio-politique

1. Comment devient-on chef de canton ou de village ?
2. Combien de chefs se sont succédé à la tête de votre canton/village ?
3. Quel est le rôle d'un chef de canton ou de village ?
4. Comment est organisée la chefferie traditionnelle dans votre canton ou village ?
5. Vous êtes à la fois un chef traditionnel (sultan) et une autorité administrative (chef de canton), comment distinguez-vous les limites de chaque responsabilité dans la pratique ?
6. Quels sont les cantons limitrophes de votre canton ?
7. Avez-vous eu des problèmes avec les cantons limitrophes au sujet des limites territoriales ? Si oui, comment ces conflits sont réglés ?

3- Histoire du peuplement et population

1. Quelle est l'année ou période de création du canton ou village ?
2. Dans quelles conditions (naturelles et climatiques) votre canton ou village a été créé (rappel historique succinct) ?
3. Quelle est le groupe ethnique qui s'est installé premièrement ?
4. Quels sont les principaux groupes ethniques qui vivent actuellement ici ?
5. Y a-t-il des étrangers (non tchadiens) sur votre territoire ? Si oui, ils sont originaires de quels pays ?
6. De nouvelles populations s'installent-elles encore de nos jours ?
7. Quelles sont les principales raisons qui motivent leur installation ?
8. Combien de villages compte actuellement votre canton ?
9. Dans quelle partie du canton se créent les nouveaux villages ?
10. Avez-vous une idée sur le nombre de population de votre localité ?

4- Accès à la terre et gestion foncière

1. Comment accède-t-on à la terre (procédure traditionnelle) ?
2. Y a-t-il un chef de terre ?
3. Quelles sont les règles traditionnelles de gestion foncière ?
4. Quels sont les différents modes d'accès à la terre qui existent aujourd'hui dans votre canton ou village ?
5. Existe-t-il des redevances foncières ? Si oui, qui les fixe et pour quoi ?
6. Comment ces redevances sont-elles prélevées ?
7. En cas de non-paiement de redevances, quels sont les sanctions prévues ?
8. Quelles sont les mesures de sécurisation des droits fonciers des exploitants ?
9. Quels types de conflits fonciers fréquents sur votre territoire ?
10. Comment sont-ils résolus et par qui ?

11. Que deviennent les terres attribuées et non exploitées ?
12. Existe-t-il encore des terres non attribuées ?

5- Mutations en cours et perspectives de développement

1. Qu'est-ce qui a changé dans votre canton ou village ces dernières années ?
2. Depuis quand observez-vous les changements dans les pratiques agricoles et foncières ?
3. Qu'est-ce qui vous inquiète par rapport à ces changements ?
4. Que pensez-vous des variations du lac ces dernières années (crues) ?
5. Quels sont leurs impacts sur l'agriculture ?
6. La croissance démographique est-elle ressentie comme un facteur de précarité foncière ? quels sont les signes ?
7. Que pensez-vous de l'avenir des rives sud du lac Tchad en matière de développement (agricole) ?

III. AUTORITES ADMINISTRATIVES

1- Identification

1. Village
2. Sous-préfecture
3. Nom et prénoms
4. Fonction
5. Depuis quand exercez-vous dans la zone ?

2- Administration territoriale

1. Quelles sont vos attributions ?
2. Votre administration interfère-t-elle avec le pouvoir traditionnel ?
3. Quelle collaboration avec les instances coutumières ?
4. Existe-t-il des projets et ONG qui interviennent sur votre territoire ?
5. Quels sont leurs différents domaines d'intervention ?
6. Le pouvoir administratif que vous représentez a-t-il un rôle à jouer dans la gestion foncière ?
7. Avez-vous connaissance et appliquez-vous le cadre législatif foncier tchadien ?
8. La population locale connaît-elle l'existence et la portée de ces textes ?
9. Disposez-vous d'un registre des acquisitions foncières formalisées ?
10. Quels sont les problèmes fonciers les plus récurrents ?
11. Comment les conflits fonciers sont-ils réglés ?
12. D'après vous, quelles seraient les solutions possibles aux problèmes fonciers ?

3- Perception des mutations et perspectives

1. Que pensez-vous de la gestion traditionnelle du foncier agricole ?
2. Les problèmes fonciers s'expliquent-ils par la pression démographique ?
3. Que dites-vous par rapport aux variations du lac et les implications sur la production agricole ?
4. L'appui de l'Etat aux paysans se résume à quoi aujourd'hui ?
5. Votre avis sur le rôle du lac sur la vie des populations riveraines ?
6. Que pensez-vous de l'avenir des rives sud du lac Tchad en matière de développement (agricole) ?

IV. ENTRETIEN INDIVIDUEL OU EN GROUPE

1- Identification

1. Village
2. Nom et prénoms
3. Age
4. Ethnie
5. Situation matrimoniale
6. Etes-vous un migrant ? depuis quand et de quelle origine ?

2- Activités socio-économiques

1. Les principales activités pratiquées dans le village ?
2. Quelles sont les activités que vous pratiquez ?
3. Quelle est la place de l'agriculture dans vos activités ?
4. Quels sont les types d'agriculture que vous pratiquez ?
5. Où pratiquez-vous l'agriculture (village, ailleurs (précisez)) ?
6. Quels sont les moyens et techniques utilisés ?
7. Quelles sont les nouvelles cultures et les nouvelles techniques agricoles ?
8. Le but de l'agriculture (autoconsommation, commercialisation ou les deux) ?

3- Modes d'accès à la terre et mutations foncières

1. Exploitez-vous un champ ?
2. Comment l'avez-vous obtenu ?
3. Payez-vous des redevances foncières, à qui ?
4. Peut-on avoir des terres à cultiver dans votre village ou ailleurs dans la zone ?
5. Quels sont les changements observés ces dernières années dans les pratiques foncières ?
6. Pensez-vous qu'il y a plus de pression sur les terres agricoles ?
7. Y a-t-il des gens qui n'ont pas accès à la terre ? Pourquoi ?
8. Vos droits d'accès et d'exploitation de la terre sont-ils préservés ? Comment ?

V. ENTRETIEN AVEC LES OUVRIERS AGRICOLES

1- Identification

1. Village
2. Nom et prénoms
3. Age
4. Ethnie
5. Situation matrimoniale

2- Origine et activités liées à la main-d'œuvre agricole

1. Votre localité d'origine si vous êtes un migrant ?
2. Depuis quand vous venez au lac ?
3. Vous êtes venu seul ou en groupe ?
4. À quelle période vous comptez retourner dans votre région d'origine ?
5. Vous habitez chez qui ?
6. Comment prenez-vous en charge vos besoins (alimentation, santé, etc. ?)
7. Vous travaillez avec un employé que vous connaissez ou non ?
8. Quels sont les travaux que vous effectuez (précisez) ?
9. La rémunération varie-t-elle en fonction du type d'activité (semis, labour, récolte) ?
10. Combien êtes-vous payez par jour, par semaine ou par mois ?
11. La nature du sol (humidité, herbes envahissantes) détermine-t-elle le prix de la main-d'œuvre ?
12. À quoi servent vos revenus ?
13. Quelles sont les activités que vous pratiquez ici en dehors de la main-d'œuvre agricole ?
14. Cultivez-vous pour votre propre compte ? si oui, où ?
15. Comment avez-vous eu accès à la terre ?
16. Quelles sont les principales cultures pratiquées ?
17. Quelles activités vous pratiquez dans votre village d'origine ?
18. Que représente le lac Tchad pour vous ?

VI. ENTRETIEN AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES

1- Identification

1. Village
2. Nom de l'association ou du groupement
3. Nom et prénoms
4. Fonction

2- Création et fonctionnement

1. Depuis quand votre organisation a été créée ?
2. Par qui et pour quel motif principal ?
3. Quelle est la composition du bureau ?
4. Qui sont les membres et combien sont-ils ?
5. Quelle est la procédure d'adhésion ?
6. Quels sont les objectifs fixés ?
7. Quelles sont les modalités de fonctionnement ?
8. Quels sont vos moyens (financiers et techniques) ?
9. Disposez-vous d'un champ collectif ?
10. Comment l'avez-vous obtenu ?
11. Vos droits d'usage sont-ils sécurisés ?
12. Quelles sont les principales cultures pratiquées ?
13. Comment organisez-vous pour les travaux de ce champ ?
14. Quelles activités vous pratiquez en dehors de l'agriculture ?
15. Quelles sont vos difficultés majeures ?
16. Que représente le lac Tchad pour vous ?

Annexe 2 : Fiche d'enquête questionnaire

I- IDENTIFICATION

- Village : _____
- Nom et prénoms : _____
- Age : _____
- Statut matrimonial : Marié /__/ Divorcé /__/ Veuf /__/ Célibataire /__/ Autres : _____
- Ethnie : _____

II- CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

- Nombre de personnes vivant au sein de votre famille (unité d'exploitation) :
 - ✓ Nombre d'enfants de moins de 15 ans : _____
 - ✓ Nombre des femmes : _____
 - ✓ Nombre des hommes : _____
- Quel est votre niveau d'instruction ? Primaire /__/ Secondaire /__/ Supérieur /__/ Ecole coranique /__/ Analphabète /__/ Autres (précisez) : _____
- Quel est votre lieu/village d'origine : _____
- Quelle a été votre dernière étape de migration (lieu) avant de vous installer dans ce village : _____
- Combien d'années avez-vous passés dans ce village ? _____
- Quelles sont les raisons de votre déplacement ici ? :

- Quel est votre statut actuel ? a) autochtone /__/ ; b) étranger /__/ ; c) autres (précisez)

- Comment expliquez-vous cela ? _____
- Quelle est votre langue de communication ? _____

III- CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES

➤ **Les principales activités économiques**

- Citez vos principales activités par ordre d'importance : 1) _____ ;
2) _____ ; 3) _____ ; 4) _____
- À quelle période de l'année pratiquez-vous ces différentes activités ?

Activités	Période
1	
2	
3	
4	
5	

➤ **Production moyenne annuelle et réalisations (année de référence = année précédente)**

Estimation quantitative de la production agricole	Dépenses/Réalisations

IV- LES PRATIQUES AGRICOLES

➤ **Les activités agricoles**

- Quels systèmes agricoles (types d'agriculture) pratiquez-vous ? a) Sous-pluie /__/ ;
b) Irrigation /__/ ; c) Décrue/__/
- Dans quelle zone sont pratiqués ces systèmes ? (précisez)

Type d'agriculture	Zone (plaine d'inondation, bas-fonds, bourrelets sableux)

- Si vous avez adopté plus d'un système agricole, précisez votre principal système et dites pourquoi ce choix ? _____
- Quelles sont les principales cultures pratiquées (par ordre d'importance) ?
1) _____ 2) _____ 3) _____ 4) _____ 5) _____

- Sur quel type de sol sont-elles pratiquées ?

Principales cultures	Type de sol (hydromorphe à dominance argile ou limon, sableux,...)

- Indiquez de façon générale les périodes des différentes pratiques agricoles selon chaque système

Système	Défrichage	Semis	Sarclage (binage)	Récolte
Sous-pluie				
Irrigation				
Décrue				

- Précisez les périodes de semis et de récolte des principales cultures de votre système

Cultures	Période	
	Semis	Récolte

- Comment sont organisées les principales cultures de décrue sur la parcelle ?

Cultures (précisez l'ordre par rapport à la période du semis)	Localisation (précisez la zone de production)	Position de la culture (bas de la dépression/ aval de la pente ; partie intermédiaire ; haut de la dépression/ amont de la pente)	Type de sol

- Quelle est la production moyenne annuelle des principales cultures (Cf. campagne année précédente) ?

Cultures	Surface cultivée	Quantité produite (sac)	Quantité autoconsommée	Quantité commercialisée

- Votre production agricole annuelle a-t-elle variée par rapport à la campagne précédente (augmentation ou baisse) ? Précisez les raisons de variation _____
- Comment appréciez-vous votre rendement agricole de ces dix dernières années ? _____

➤ **Matériels et techniques culturales**

- Quels sont les principaux matériels agricoles utilisés ?

Matériels	Date d'acquisition	Prix	Usage

- Utilisez-vous des intrants (lesquels) ? désherbants /___/ ; fertilisants /___/ ; produits phytosanitaires /___/ ; Autres (précisez) _____
- Depuis quand les utilisez-vous ? _____
- D'où proviennent-ils et à quel prix ? _____
- Quel type de main d'œuvre utilisez-vous ? a) familiale /___/, b) salariée /___/, c) autres/___/ (précisez) _____
- Comment la main d'œuvre salariée est-elle rétribuée ? a) Combien /heure _____, b) Jour _____, c) Semaine _____, d) Mois _____
- Existe-t-il d'autres modalités de paiement de la main d'œuvre ? Lesquelles, précisez _____
- Certaines variantes comme l'état du sol (trop humide ou trop sec, présence abondante d'herbes) influencent-elles sur le prix fixé de la main d'œuvre ? Si oui, précisez le type d'état du sol et le prix _____

➤ **Encadrement et groupement**

- Avez-vous bénéficié d'un encadrement ou d'un appui (technique, matériels, crédits agricoles) ? Si oui, précisez quel type et par qui ? _____
- Quelle technique utilisez-vous pour les produits phytosanitaires ? Comment procédez-vous ? _____
- Etes-vous membre d'un groupement agricole ? Si oui, lequel et depuis quand ? _____
- Quels sont les avantages et les inconvénients d'appartenir à un groupement ?
1) avantages : _____
2) inconvénients : _____

➤ **Commercialisation des produits agricoles**

- Où sont vendus vos produits agricoles ? a) marchés locaux (hebdomadaires) /__ /, b) marchés régionaux /__ /, c) marchés de N'Djaména /__ /
- Si dans les marchés hebdomadaires ou régionaux, citez les principales localités concernées 1) _____ 2) _____ 3) _____ 4) _____ 5) _____
- Comment se fait la commercialisation dans les marchés éloignés (régionaux et N'Djaména) ? a) Par vous-même /__ /, b) Les commerçants grossistes /__ /, c) Les détaillants /__ /
- Disposez-vous d'un moyen de transport personnel pour vos produits ? a) charrette /__ / ; moto /__ / ; camion /__ / ; Autres (précisez) _____
- Précisez vers quel marché ? a) hebdomadaire /__ /, b) régionaux /__ /, c) N'Djaména /__ /
- En cas de location, quel est le coût de transport ? a) sac de 100 kg : _____, b) sac de 50 kg : _____, c) caisse : _____
- À quel prix sont vendus les différents produits ?

Cultures principales	Quantité	Prix	
		Marché hebdomadaire	Marché de N'Djaména

- Comment appréciez-vous l'évolution de la demande en produits agricoles de N'Djaména ces dix dernières années ? _____

IV- MUTATIONS DES PRATIQUES AGRICOLES ET FONCIERES

➤ Les transformations agricoles

- D'après vous, qu'est-ce qui a changé dans vos pratiques agricoles ?

Quels sont les facteurs de modification ? _____

- Quelles sont les cultures qui ne sont plus pratiquées depuis ces dix dernières années ? Et pourquoi ?

Cultures	Raisons

- Quelles sont les cultures introduites dans vos pratiques agricoles ces dix dernières années ? Et pourquoi ?

Cultures	Année d'introduction	Raisons	Rendement/hectare ou koro

- Précisez les matériels agricoles récemment introduits dans vos pratiques _____

- Pourquoi avez-vous opté pour ces nouveaux matériels ? _____

➤ Evolution de la structure foncière

- Combien de champs avez-vous ?

- Précisez l'année d'acquisition et la superficie.

Champ	Année d'acquisition	Superficie (ha ou koro)
1		
2		
3		
4		
5		

- Vos champs sont-ils groupés /__ / ou Dispersés /__ / ?

- Comment les avez-vous acquis (cochez la ligne correspondante) ?

Mode d'accès	Champ 1	Champ 2	Champ 3	Champ 4	Champ 5
Achat					
Location					
Héritage					
Prêt					
Don					
Autre					

- Si vos champs sont achetés ou loués, précisez le prix

Champ	Prix
1	
2	
3	
4	
5	

- Quelle est la durée du contrat de location ou du prêt (cochez la bonne case) ?

	Campagne agricole	annuelle	Pluriannuelle (précisez le nombre d'année)
Location			
Prêt			

- Certains modes d'accès traditionnels ont-ils disparu (lesquels et pourquoi) ? _____

- Le prix de la terre varie-t-il ? Pourquoi ? _____

- Quelle est la contrepartie de la terre qui a fait l'objet de prêt ou don ? _____

- La superficie de vos parcelles exploitées varie-t-elle d'une campagne à l'autre ? Si oui, pourquoi ? _____

- Que deviennent les champs non exploités ? _____

- Après plusieurs années d'inexploitation, comment exprimez-vous vos droits sur un champ ? _____

- Vos droits d'accès à la terre sont-ils reconnus ? Par qui ? _____
- Vos droits d'accès à la terre sont-ils remis en cause ? Pourquoi ? _____

- Avez-vous une garantie qui vous permet d'exploiter durablement vos terres ? Si oui, laquelle ? _____

➤ **Contraintes et stratégies**

- Quelles sont les principaux problèmes qui limitent vos activités agricoles ?

- Comment remédiez-vous à ces problèmes ? _____
- La pratique d'autres activités (pêche et élevage) sur un même espace que l'agriculture ne constitue-t-elle pas une source de conflit d'usage ? _____
- Si oui, comment sont réglés ces problèmes ? _____
- Quelles stratégies adoptez-vous en cas d'impossibilité de mise en valeur due aux facteurs naturels (absence d'inondation, retrait tardif des eaux de crue, prolifération des herbes envahissantes etc.) ? _____
- Si vous n'avez pas accès à vos parcelles, que faites-vous ? _____
- Arrive-t-il que vos terres soient retirées ? Si oui, par qui et pourquoi ? _____
- Comment faites-vous pour préserver vos droits fonciers ? _____
- Quel est votre avis par rapport à l'avenir des rives sud du lac Tchad en termes de développement (agricole) ? _____

Table des illustrations

Liste des cartes

Carte n° 1 : Le lac Tchad dans les années 2010	2
Carte n° 2 : Evolution des densités démographiques autour du lac Tchad (1976 et 2013)	8
Carte n° 3 : Localisation des cantons Mani et Assâlé dans la région du Hadjer-Lamis au sud du lac Tchad	16
Carte n° 4 : Les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad, une zone d'étude aux limites floues	19
Carte n° 5 : Répartition des villages enquêtés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad	25
Carte n° 6 : Schématisation des grandes unités paysagères du lac Tchad	34
Carte n° 7 : Aires de peuplement des grands groupes ethniques au sud du lac Tchad	82
Carte n° 8 : Taux de croissance annuel moyen de la population au sud du lac Tchad (1993-2009)	89
Carte n° 9 : Synthèse du peuplement des rives sud du lac Tchad par la création des villages (avant 1950 à 2020).....	91
Carte n° 10 : Etapes de la création des villages au sud du lac Tchad (avant 1950 à 2020)	104
Carte n° 11 : Mobilités saisonnières entre l'arrière-pays, les rives actives et les îles du lac Tchad	246

Liste des figures

Figure n° 1 : Les variations du lac d'après les images de la NASA, publiées dans les années 2000	9
Figure n° 2 : Bassin hydrographique et conventionnel du lac Tchad	33
Figure n° 3 : Représentation schématique de l'exploitation des rives au cours d'une année hydrologique : période de crue (août à décembre).....	43
Figure n° 4 : Représentation schématique de l'exploitation des rives au cours d'une année hydrologique : période de décrue (janvier à juillet)	43
Figure n° 5 : Cycle d'exploitation des terres inondables	44
Figure n° 6 : Exploitation d'une cuvette par l'agriculture, l'élevage et la pêche à Kassalari.....	45
Figure n° 7 : Occupation de l'espace à Kassalari par les hommes et leurs activités (agriculture, élevage, et pêche)	46
Figure n° 8 : Evolution de la pluviométrie dans la cuvette sud du lac Tchad (1980-2020).....	49
Figure n° 9 : Digitations lacustres ou bras du lac incrustés les uns dans les autres formant un réseau hydrographique aux abords du lac Tchad.....	57
Figure n° 10 : Différents groupes ethniques vivant sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (150 enquêtés).....	80
Figure n° 11 : Toposéquence des cultures de décrue sur une parcelle en lanière à Guitté	118
Figure n° 12 : Occupation d'une cuvette par les cultures de décrue dans la zone de Sidjé : la patate douce au premier plan (à gauche) qui s'étend entre le riz (au centre) et les parcelles de maïs (au nord et à droite, en avant plan).....	119
Figure n° 13 : Calendrier agricole de la campagne de décrue au cours d'une année hydrologique	120
Figure n° 14 : Estimation de la production céréalière (nombre de sacs de 100 kg) de 150 exploitants agricoles enquêtés sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad (campagne 2013-2014)	153
Figure n° 15 : Estimation de la production des légumes et de légumineuses (nombre de sacs de 100 kg) de 150 exploitants agricoles enquêtés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (campagne 2013-2014).....	157
Figure n° 16 : Estimation de la production des tubercules (nombre de sacs de 100 kg) de 150 exploitants agricoles enquêtés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (campagne 2013-2014).....	160
Figure n° 17 : Estimation de la production maraîchère (en tonne) de 150 exploitants agricoles enquêtés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad (campagne 2013-2014)	164
Figure n° 18 : Organisation traditionnelle de la gestion foncière au sud du lac Tchad (sultanat Assâlé).....	191
Figure n° 19 : Les différents modes d'accès à la terre de 150 exploitants agricoles enquêtés	198
Figure n° 20 : Répartition des systèmes de culture selon le sexe des agriculteurs ayant adopté un seul système de culture	216

Figure n° 21 : Emploi de la main-d'œuvre agricole par les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture.....	217
Figure n° 22 : Nombre de parcelles déclarées par les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture	218
Figure n° 23 : Destination de la production des agriculteurs pratiquant un seul système de culture.....	219
Figure n° 24 : Répartition des systèmes de culture selon le sexe des agriculteurs ayant adopté plusieurs systèmes	220
Figure n° 25 : Emploi de main-d'œuvre dans les systèmes de culture complémentaires	221
Figure n° 26 : Nombre de parcelles déclarées par les agriculteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture	222
Figure n° 27 : Destination de la production des agriculteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture .	222
Figure n° 28 : Répartition des agriculteurs qui pratiquent d'autres activités non agricoles selon les métiers	228
Figure n° 29 : Répartition des exploitants agricoles selon leurs statuts fonciers	235
Figure n° 30 : Les types de stratégies locales de sécurisation foncière	259

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Origines des migrants, en lien avec la crise Boko Haram, installés sur les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad entre 2013 et 2020.....	73
Tableau n° 2 : Evolution de la population des cantons Mani et Assalé au sud du lac Tchad	85
Tableau n° 3 : Evolution des densités moyennes au sud du lac Tchad	86
Tableau n° 4 : Prix (en F CFA) des principaux produits selon le lieu de vente	176
Tableau n° 5 : Variation du prix (en FCFA) de transport des produits agricoles selon la destination	179
Tableau n° 6 : Nombre de parcelles acquises par 150 exploitants entre 1970 et 2014.....	199
Tableau n° 7 : Evolution du prix d'achat des terres de décrue entre 1980 et 2014	201
Tableau n°8 : Utilisation des matériels de production et des moyens de transport par les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture.....	217
Tableau n° 9 : Utilisation des matériels de production et des moyens de transport par les agriculteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture	220
Tableau n° 10 : Répartition des exploitants agricoles qui pratiquent d'autres activités selon leur sexe (65 sur 150 enquêtés).....	224
Tableau n° 11 : Facteurs d'insécurité foncière sur les rives sud tchadiennes du lac Tchad	253
Tableau n° 12 : Evaluation des récoltes (volumes autoconsommés et volumes vendus) au cours de la campagne 2012-2013 (150 enquêtés)	291
Tableau n° 13 : Estimation du revenu brut par produit agricole commercialisé au cours de la campagne 2012-2013 (150 enquêtés)	297

Liste des Photos

Photo n° 1 : Au débarcadère de Guitté, les militaires contrôlent les populations en provenance des îles du lac Tchad en 2013	72
Photo n° 2 : Aménagement des parcelles de maraîchage (construction des casiers et chenaux d'irrigation)	137
Photo n° 3 : Le labour au tracteur dans un champ de sorgho pluvial au nord-est de Karal	143
Photo n° 4 : Commerce de semences au marché de Guitté.....	144
Photo n° 5 : Produits phytosanitaires vendus sur le marché de Guitté	146
Photo n° 6 : Opération de pulvérisation.....	147
Photo n° 7 : Opération de semis du maïs de décrue.....	149
Photo n° 8 : Stockage du maïs mounazama.....	150
Photo n° 9 : Parcelle de riz dans une dépression lacustre à Sidjé	151
Photo n° 10 : Opération de battage et de vannage du sorgho pluvial (kourgnagna)	152

Photo n° 11 : Un champ de gombo à Sidjé.....	154
Photo n° 12 : Un champ de niébé dans une plaine inondable à Baltram	156
Photo n° 13 : Des sacs d'arachide fraîche à destination de N'Djaména	157
Photo n° 14 : Récolte de la patate douce à Guitté.....	158
Photo n° 15 : Vue d'une parcelle de manioc à Guitté.....	159
Photo n° 16 : Mise en caisses et séchage de la tomate après la récolte.....	161
Photo n° 17 : Fruit de pastèque dans le périmètre maraîcher à Guitté.....	162
Photo n° 18 : Le marché à mil de Baltram.....	167
Photo n° 19 : Les femmes de Maria en train de tresser des nattes pendant la période de la crue	247
Photo n° 20 : Une femme et ses filles transportant du bois collecté dans les environs de Guitté	268
Photo 21 : Parcelle de canne à sucre détruite après le passage de la forte crue de 2013 à Sidjé.....	271
Photo 22 : Parcelle de décrue labourée au tracteur mais inexploitable	283

Liste des planches

Planche n° 1 : Localisation des rochers du Hadjer-el-Hamis	53
Planche n° 2 : Des motopompes pour l'irrigation des cultures maraîchères	140
Planche n° 3 : Les différents types de houe utilisés au sud du lac Tchad.....	142
Planche n° 4 : Les travaux post-récolte du maïs de décrue	150
Planche n° 5 : Production de l'oignon.....	163
Planche n° 6 : Guitté, un marché de transit et de commercialisation de divers produits	166
Planche n° 7 : Les moyens locaux de transport des produits agricoles	177
Planche n° 8 : Moyens de transport des produits agricoles vers N'Djaména	178
Planche n° 9 : Vue d'une digue à Guitté : pendant la décrue où elle sert aussi de passerelle à la population à gauche (mars 2013) et avant le retour de la nouvelle crue à droite (juin 2013).....	242
Planche n° 10 : Construction d'une diguette au niveau d'une parcelle à Baltram (à gauche) et aperçu d'une diguette séparant une parcelle cultivée en patate douce et une autre encore immergée à Guitté (à droite) ...	243

Liste des encadrés

Encadré n° 1 : Parcours d'Abdramane Al-hadj, premier maraîcher Tama installé à Guitté en 1999.....	123
Encadré n°2 : Exemple de la complémentarité des cultures dans les pratiques agricoles	130
Encadré n°3 : le système pluvial comme alternative dans les pratiques agricoles	134
Encadré n°4 : Les risques liés au maraîchage irrigué, entre coût d'investissement et inondation	138
Encadré n°5 : Le pouvoir administratif et coutumier dans le sultanat de l'Assâlé.....	189
Encadré n°6 : Exemple de redistribution annuelle des terres de décrue au lac Fitri	244
Encadré n°7 : Le portrait des organisations de producteurs des rives sud du lac Tchad	287

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Dédicaces	iii
Remerciements	iv
Sigles et acronymes	vii
Sommaire	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
Un questionnement qui s’insère dans le champ des études sur la dynamique des fronts de colonisation agricole	4
Problématiser les enjeux actuels des dynamiques démographiques et agraires au sud du lac Tchad	9
Démarche méthodologique	13
Difficultés rencontrées	26
Présentation du plan de la thèse	27
PREMIERE PARTIE: UN FRONT AGRICOLE ENTRE VARIABILITE DU MILIEU ET DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE	29
Chapitre 1: Le lac Tchad et ses rives : un milieu sahélien particulier	30
I. <i>Le lac Tchad, un écosystème naturellement variable</i>	30
1. Hydrographie et paysages du lac Tchad.....	31
2. Les grandes variations du lac Tchad	35
2.1 De la variabilité historique du lac Tchad	35
2.2 Au cours des années sèches, un lac marécageux	37
2.3 Au cours des années humides, une surface en eau importante	37
2.4 Les variations récentes de la période 2010 à 2020 et leurs implications locales	38
3. Une variabilité saisonnière qui renouvelle les possibilités d’exploitation des ressources	40
3.1 Exploitation des rives pendant la saison de crue	40
3.2 Exploitation des rives pendant la saison de décrue.....	41
3.3 Exploitation partagée d’un espace inondé entre l’agriculture, l’élevage et la pêche ...	45
II. <i>Des conditions naturelles favorables à l’intensification de l’agriculture au sud du lac Tchad</i>	47
1. Un régime pluviométrique précaire mais très déterminant pour l’agriculture au sud lac Tchad	47
1.1 La pluviométrie dans le bassin versant, un facteur qui détermine les surfaces cultivables à la décrue du lac.....	47
1.2 Des pluies directes très variables dans la cuvette sud mais essentielles pour assurer la production agricole au niveau local	48
1.2.1 Disparité dans la répartition pluviométrique entre les rives méridionales et septentrionales de la cuvette sud.....	48
1.2.2 Sur les rives sud tchadiennes, des précipitations capricieuses mais déterminantes pour les activités agricoles	50
2. Une topographie plane favorable à l’extension de la crue et des espaces cultivables.....	52
3. Une végétation hybride et peu contraignante à l’extension des terres agricoles	54
4. La proximité de l’eau pour les activités agricoles.....	55
4.1 Les rives, un espace aux confins du fleuve Chari et du lac Tchad	55
4.2 Une présence importante des dépressions alluviales	56

5.	Des terres fertiles et très propices à l'agriculture	57
5.1	Les terres inondables	57
5.2	Les terres exondées.....	58
5.3	Les terres sableuses	59
Chapitre 2: Dynamiques démographiques au sud du lac Tchad : du presque vide au presque plein		60
I.	<i>Histoire du peuplement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad.....</i>	<i>60</i>
1.	Un espace anciennement peu peuplé.....	61
1.1	Les Boudouma, peuple des eaux et des îles du lac Tchad	61
1.2	Les Kotoko, à l'origine du peuplement au sud du lac Tchad	63
1.3	L'arrivée des Arabes Choa au sud du lac Tchad	64
1.4	L'occupation de la partie orientale des rives par les Kanembou	66
2.	La dynamique récente du peuplement des rives méridionales	67
2.1	Une zone devenue attractive pour les pêcheurs au milieu des années 1950.....	67
2.2	Une zone d'accueil pour les déplacés climatiques au cours des années 1980.....	68
2.2.1	De nombreux déplacés climatiques s'installent sur les rives sud du lac Tchad	68
2.2.2	Des contraintes liées aux crues obligent les premiers migrants à quitter les rives	69
2.3	Depuis les années 1990, une nouvelle recomposition du peuplement des rives.....	70
2.3.1	Les terres agricoles du lac Tchad attirent de plus en plus de personnes	70
2.3.2	Une nouvelle génération de migrants en provenance de l'est du Tchad	70
2.4	De nouveaux arrivés : les déplacés de la crise Boko Haram	71
2.4.1	Les origines des migrants de la crise Boko Haram	72
2.4.2	L'insertion des migrants de la crise Boko Haram	73
3.	Composition et répartition des grands groupes ethniques au sud du lac Tchad	75
3.1	À l'ouest, un ancien monde des Kotoko	75
3.2	Le territoire de l'intérieur, une zone de peuplement arabe	77
3.3	À l'est, un peuplement dominé par les Kanembou.....	78
3.4	Le centre-nord, un secteur au peuplement hybride.....	79
II.	<i>La croissance démographique d'après les recensements</i>	<i>83</i>
1.	Limites des données démographiques.....	83
2.	Une croissance rapide et contrastée de la population.....	83
2.1	Une population riveraine en forte croissance depuis le passage du lac au petit Tchad	84
2.2	Les rives sud du lac Tchad, un véritable pôle de concentration humaine.....	85
2.3	Des inégalités entre les villages riverains du lac Tchad	86
III.	<i>Dynamique d'occupation des rives</i>	<i>90</i>
1.	Dynamique de la création des villages au sud du lac Tchad	90
1.1	Les anciens villages de la période du grand et moyen Tchad.....	92
1.1.1	Les villages d'avant 1950.....	92
a.	Les villages créés au cours du XIX ^e siècle : l'exemple d'Assyala, Aboba Kamkama et Ouadamawa	92
b.	Les villages créés au début du XX ^e siècle : l'exemple de Djimtilo, Karal et Al-Kouk	93
1.1.2	Les villages des années 1950 à 1960.....	94
a.	Guitté, un important bourg du delta du Chari	95
b.	Mittériné, un village de pêcheurs par excellence	96
c.	Baltram, un pôle pour le maïs de décrue	96
d.	Grédaya, un carrefour de commerce qui polarise la marche orientale	97
1.2	Les nouveaux villages de la période du petit Tchad.....	98

1.2.1	Les villages des années 1970 à 1980.....	98
a.	Sidjé, le village le plus peuplé des rives sud	98
b.	Bache-Djani, un village des migrants moins dynamique	99
c.	Maria, une ancienne zone de peuplement du papyrus	99
d.	Kassalari ou l'île aux hautes herbes	100
e.	Hillé Zaghawa, une île refuge devenue une zone agricole	101
1.2.2	Les villages créés entre 1990 et 2020.....	101
a.	Kourtchoum ou hillé Zakaria	102
b.	Batami, un site d'habitation temporaire en cours de fixation.....	102
c.	Baniset 2, l'un des rares villages peuls des rives sud du lac Tchad	103
2.	Une occupation de l'espace rythmé par des déplacements permanents	105
2.1	Les déplacements entre les villages de l'arrière-pays et les villages à proximité du lac 105	
2.2	Dynamique d'abandon et de réinvestissement des sites d'habitation et de culture ...	107
	<i>Conclusion de la première partie.....</i>	<i>109</i>
	DEUXIEME PARTIE: LES MUTATIONS AGRICOLES ET FONCIERES.....	110
	Chapitre 3: Pratiques agraires de la période 1950 à 2000 : entre ruptures et continuités	111
I.	<i>Les dynamiques pionnières des années 1950-1960.....</i>	<i>111</i>
1.	La pêche, une activité dominante	111
2.	L'agriculture, une pratique marginale destinée à l'autoconsommation	112
3.	Un accès au foncier souple fondé sur le droit du premier occupant.....	113
3.1	Les Kotoko, à l'origine du régime foncier coutumier au sud du lac Tchad.....	113
3.2	Un accès libre et gratuit à la terre	114
II.	<i>L'émergence de l'agriculture de décrue et la course à la terre au tournant des années 1970- 1980.....</i>	<i>115</i>
1.	Un changement dans l'occupation de l'espace agraire.....	115
2.	Les cultures de décrue, une pratique agricole inexistant avant le passage au petit Tchad en 1973	116
3.	Un système agricole très dynamique dans les années 1980	117
III.	<i>Les mutations agraires des années 1990 et 2000.....</i>	<i>121</i>
1.	L'intensification des cultures irriguées	121
1.1	Les Tama et le maraîchage irrigué au sud du lac.....	122
1.2	Des techniques de production maraîchère « importées » du Soudan.....	123
1.3	Une bonne organisation des maraîchers Tama	124
2.	Des règles d'accès au foncier en pleine mutation	126
2.1	Le système foncier traditionnel à l'épreuve de la marchandisation.....	126
2.2	Une valeur croissante de la terre.....	126
	Chapitre 4: Les mutations agricoles au tournant de la période 2010 à 2020	128
I.	<i>De nouvelles pratiques agricoles : entre diversification, intensification et contraintes</i>	<i>128</i>
1.	De la diversification des systèmes de culture.....	128
1.1	La complémentarité entre cultures de décrue et cultures pluviales	129
1.2	Association des cultures maraîchères avec les autres cultures	130
2.	Le système pluvial devient une alternative dans les pratiques agricoles.....	131
2.1	Un système qui n'a pas connu de changement technique.....	131
2.2	Un système peu coûteux et peu rentable.....	132
2.3	Un système alternatif pour les paysans.....	133
3.	Le système de décrue et le système maraîcher : intensification et contraintes.....	135
3.1	Un système de décrue dynamique mais contraignant	135

3.1.1	Une adaptation difficile aux nouveaux aléas de la crue	135
3.1.2	Un défrichage de plus en plus pénible	136
3.2	Le système maraîcher, une pratique en expansion mais coûteuse	136
<i>II.</i>	<i>Des innovations techniques dans les pratiques agricoles</i>	<i>139</i>
1.	La modernisation par la petite moto-mécanisation	139
2.	La modernisation par la traction animale : la charrue et la charrette	140
3.	La houe et le tracteur	141
3.1	La houe, un outil rudimentaire très indispensable	141
3.2	Le tracteur, une récente pratique de mécanisation agricole	142
4.	L'utilisation des intrants agricoles, une pratique en pleine expansion	143
4.1	Les semences et les fertilisants	144
4.2	Les produits phytosanitaires	145
<i>III.</i>	<i>Des cultures destinées à l'autoconsommation et à l'approvisionnement des marchés</i>	<i>147</i>
1.	Les principales cultures vivrières et commerciales	147
1.1	Les cultures céréalières largement autoconsommées	148
1.1.1	Les céréales de décrue	148
a.	Le maïs, la céréale phare du lac Tchad	148
b.	Le riz, une culture qui s'impose difficilement dans les pratiques agricoles	151
1.1.2	Les céréales pluviales	152
a.	Le sorgho, une ancienne céréale qui a cédé sa place au maïs	152
b.	Le petit mil, une culture à connotation culturelle	153
1.2	Les légumes et les légumineuses	154
1.2.1	Le gombo, de la culture féminine à la culture commerciale	154
1.2.2	Le niébé, une culture en baisse de production	155
1.2.3	L'arachide, une culture en cours de redynamisation	156
1.3	Les tubercules : des cultures très demandées	158
1.3.1	La patate douce, une culture dominante et très sollicitée	158
1.3.2	Le manioc, une spécialité des Hasoussa	159
1.4	Les cultures maraîchères largement commercialisées	160
1.4.1	La tomate, une culture à fort potentiel	160
1.4.2	La pastèque, une culture en plein essor	162
1.4.3	L'oignon, une culture qui peine à s'intensifier	163
2.	Les marchés de collecte et les principales destinations	164
2.1	Les marchés de collecte	165
2.1.1	Vers une spécialisation des gros marchés	165
a.	Guitté, un marché de produits variés ouvert sur les îles et les rives du lac Tchad 165	
b.	Karal, Baltram, Sidjé, les marchés à mil	166
c.	Grédaya, un ancien marché céréaliier	167
2.1.2	Les marchés intermédiaires et les petits marchés	168
a.	Les marchés intermédiaires	168
b.	Les petits marchés	168
2.2	Les principales destinations des produits agricoles	169
2.2.1	N'Djaména, la principale destination	169
2.2.2	Les marchés secondaires	170
3.	Organisation et commercialisation des produits agricoles	170
3.1	Principaux acteurs et stratégies de commercialisation	170
3.1.1	Les producteurs	171

a.	Ceux qui vendent directement leurs produits dans les champs	171
b.	Ceux qui vendent leurs produits agricoles dans les marchés locaux	171
c.	Ceux qui commercialisent leurs produits agricoles dans les marchés de N'Djaména.....	172
3.1.2	Les commerçants.....	173
a.	Les petits commerçants	173
b.	Les grands commerçants	174
3.2	Prix des produits agricoles et coût de transport	175
3.2.1	Variation du prix des produits agricoles.....	175
3.2.2	Moyens et coûts de transport des produits agricoles	176
a.	Les moyens de transport.....	177
b.	Le coût de transport des produits agricoles	178
Chapitre 5: Dynamiques foncières récentes (2010-2020) : de la marchandisation de la terre à l'insécurité foncière		180
I.	<i>Un système foncier intégré à l'organisation socio-politique traditionnelle.....</i>	<i>180</i>
1.	Du foncier au foncier agricole.....	181
2.	Les formes d'appropriation de la terre au Tchad et au sud du lac Tchad.....	181
2.1	La terre, une propriété de l'Etat.....	182
2.2	La propriété collective et le domaine foncier familial au sud du lac Tchad	183
2.3	Le droit individuel de la tenure foncière.....	185
3.	Le foncier agricole, une ressource contrôlée par le pouvoir traditionnel	186
3.1	Histoire de la gestion foncière au sud du lac Tchad	187
3.2	La gestion foncière dans le canton Assâlé.....	188
3.2.1	Organisation socio-politique du canton Assâlé	188
3.2.2	Les règles de gestion et d'accès à la terre.....	190
II.	<i>Pratiques et règles d'accès au foncier agricole.....</i>	<i>191</i>
1.	Des pratiques foncières adaptées aux types de terres.....	191
1.1	Un accès souple aux terres de cultures pluviales	192
1.2	Un accès contrôlé pour les terres de décrue.....	193
1.2.1	Les terres de décrue, un potentiel foncier variable et limité.....	193
1.2.2	Un accès plus strict aux terres de décrue.....	194
1.3	L'accès aux parcelles destinées aux cultures irriguées	195
2.	Modes d'accès à la terre et évolution prix du foncier	196
2.1	Les différents modes d'accès à la terre.....	196
2.1.1	L'héritage, un mode traditionnel dominant	196
2.1.2	Le don et le prêt, deux modes qui valorisent la solidarité	197
2.1.3	L'achat et la location, les nouvelles formes d'accès à la terre	197
2.2	Evolution des acquisitions foncières et du prix de la terre	199
2.2.1	Evolution des acquisitions foncières	199
2.2.2	La terre, une ressource de plus en plus spéculative.....	200
3.	Les redevances foncières.....	201
3.1	Le kiski ou la contrepartie de l'exploitation de la terre	202
3.2	Le déhiyé, un impôt destiné au sacrifice religieux	203
3.3	Le fâcha, une taxe sur la vente de la terre.....	204
III.	<i>Les problèmes d'insécurité foncière au sud du lac Tchad</i>	<i>204</i>
1.	Les inégalités foncières	205
1.1	Les inégalités d'accès aux terres agricoles	205
1.2	Les inégalités dans la tenure des droits fonciers.....	205

2. Les enjeux liés aux conflits fonciers	206
2.1 Les conflits d'autorité pour le contrôle et la gestion du foncier	206
2.2 Les conflits d'usage, source d'insécurité foncière.....	207
2.2.1 Conflits liés aux limites des parcelles	208
2.2.2 Conflits liés à l'accaparement des terres	208
2.2.3 Les conflits agriculteurs-éleveurs.....	209
2.3 Les modes de règlement des conflits fonciers	209
<i>Conclusion de la deuxième partie</i>	212
TROISIEME PARTIE: ACTEURS, STRATEGIES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES RIVES MERIDIONALES TCHADIENNES DU LAC TCHAD	213
Chapitre 6: Diversité des exploitants agricoles et des statuts fonciers	214
<i>I. Des exploitants agricoles aux profils variés</i>	<i>214</i>
1. Ceux qui pratiquent l'agriculture sans diversification.....	215
1.1 Les agriculteurs qui pratiquent un seul système de culture	216
1.1.1 Une faible utilisation des moyens modernes de production et de transport	216
1.1.2 Une main-d'œuvre familiale dominante.....	217
1.1.3 Une assise foncière insuffisante	218
1.1.4 Une production destinée à l'autoconsommation et à la vente	218
1.2 Les agriculteurs qui pratiquent plusieurs systèmes de culture.....	219
1.2.1 Une utilisation limitée des moyens modernes de production et de transport	220
1.2.2 Des systèmes qui mobilisent une main-d'œuvre mixte	221
1.2.3 Une assise foncière supérieure à la catégorie précédente.....	221
1.2.4 Une production pour satisfaire les besoins familiaux.....	222
2. Ceux qui pratiquent d'autres activités ou diversifient leurs revenus.....	223
2.1 Les agro-pêcheurs.....	224
2.2 Les agro-éleveurs.....	225
2.3 Les agro-commerçants.....	226
2.4 Les autres profils	227
3. Les principales raisons qui motivent la production agricole	229
1. Autosuffisance alimentaire de la famille.....	229
2. La scolarisation des enfants.....	229
3. Les raisons financières	231
4. Les statuts fonciers des producteurs.....	231
1. Les « propriétaires » détenteurs des droits coutumiers primaires	232
2. Les « propriétaires » détenteurs de droits coutumiers secondaires	232
2.1 Les ayants droit sans complément foncier.....	232
2.2 Les ayants droit avec complément foncier	233
3. Les « propriétaires » détenteurs de nouveaux droits fonciers	233
3.1 Les « propriétaires » temporaires, détenteurs des droits fonciers provisoires	234
3.2 Les « propriétaires » intermédiaires	235
Chapitre 7: Stratégies paysannes dans un espace soumis aux changements	237
<i>I. Adaptation aux variations du lac : des stratégies anciennes encore efficaces</i>	<i>238</i>
1. La multiactivité, entre substitution et complémentarité	238
1.1 La substitution, une stratégie d'adaptation à la variabilité des ressources	238
1.2 La complémentarité pour maximiser les revenus	240
2. Stratégies d'exploitation et de gestion de l'espace.....	241
2.1 L'adaptation face aux risques d'inondation.....	241
2.2 La dispersion des champs : une stratégie pour mieux exploiter les terres agricoles..	243

3. La mobilité comme stratégie d'accès aux ressources.....	244
3.1 Les migrations de courte durée.....	245
3.2 Les migrations de longue durée.....	247
4. Des réponses variées face à la saturation foncière.....	248
1. Adaptation à la variabilité spatiale du foncier agricole : cas pratiques.....	248
1.1 Les secteurs régulièrement inondés.....	248
1.1.1 Le cas des villages de Baltram et Sidjé.....	249
1.2 Les secteurs irrégulièrement inondés.....	250
1.2.1 L'exemple du village d'Achoroya.....	250
1.3 Les secteurs jamais inondés depuis les années 1970-1980.....	251
1.3.1 Le cas du village d'Al-kouk.....	251
2. Des stratégies pour sécuriser les droits fonciers.....	252
2.1 Le recours aux petits papiers, les témoignages et le respect des règles foncières.....	254
2.2 Le marquage foncier par la plantation des arbres fruitiers.....	256
2.3 Le serment coranique et le poids du clientélisme.....	257
2.4 La solidarité face à la précarité foncière.....	258
3. Les stratégies d'adaptation face à l'insécurité liée à la crise Boko Haram.....	260
3.1 Les comités de vigilance, une stratégie de d'autodéfense.....	260
3.2 Le contournement pour accéder aux ressources des zones interdites et les activités de substitution pour survivre.....	262
3.3 Affronter les interdits pour accéder aux ressources.....	263
4. Des activités temporaires pour survivre.....	265
4.1 Le travail journalier.....	265
4.2 La collecte et la vente du bois.....	267
Chapitre 8: Quel avenir pour les rives méridionales tchadiennes du lac Tchad ?.....	270
I. <i>Les contraintes pour un essor de l'agriculture au sud du lac Tchad.....</i>	<i>270</i>
1. Les aléas naturels : entre ressources et contraintes.....	270
1.1 La variabilité du lac, une contrainte nécessaire ?.....	270
1.2 L'incertitude des pluies, un facteur à intégrer dans les pratiques agricoles.....	274
2. Les contraintes sociales et économiques.....	275
2.1 La dépendance vis-à-vis des commerçants.....	276
2.2 Des moyens matériels peu productifs.....	277
3. Les enjeux de l'encadrement agricole.....	279
3.1 Les enjeux d'ordre technique.....	279
3.2 L'échec des tracteurs de l'État, quelle leçon tirée pour le futur ?.....	280
3.3 Les enjeux liés à l'accès aux crédits agricoles pour les paysans.....	284
3.4 Dysfonctionnement des petites coopératives paysannes.....	284
3.4.1 Une absence de vision commune dans les groupements agricoles.....	285
3.4.2 Des groupements opportunistes, une forme ambiguë de coopératives agricoles.....	288
4. L'agriculture comme levier du développement des rives sud du lac Tchad.....	290
1. Une activité qui assure la sécurité alimentaire et pourvoit de l'emploi.....	290
1.1 Une agriculture qui nourrit les paysans.....	290
1.2 Un secteur pourvoyeur d'emploi aux jeunes et aux femmes.....	293
2. L'agriculture, une source de revenus pour les producteurs.....	295
3. Les défis du développement des rives méridionales tchadiennes du lac Tchad.....	297
1. Le choix d'une politique agricole adaptée.....	297
2. La question démographique et la saturation foncière.....	300
3. La crise sécuritaire et géopolitique dans la région du lac Tchad.....	303

<i>Conclusion de la troisième partie</i>	306
CONCLUSION GENERALE	308
BIBLIOGRAPHIE	314
Annexes	335
Table des illustrations	350
Table des matières	353